

UNITED STATES SECURITIES AND EXCHANGE COMMISSION  
WASHINGTON, D.C. 20549

FORMULAIRE 40-F

[Cochez une case]

DÉCLARATION D'INSCRIPTION CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 12 DE LA LOI  
INTITULÉE *SECURITIES EXCHANGE ACT OF 1934*

OU

RAPPORT ANNUEL CONFORMÉMENT À L'ALINÉA 13(a) OU 15(d) DE LA LOI  
INTITULÉE *SECURITIES EXCHANGE ACT OF 1934*

Pour l'exercice terminé le **31 octobre 2019**

Numéro de dossier de la Commission **1-14446**

**LA BANQUE TORONTO-DOMINION**

(Dénomination exacte de l'inscrit telle qu'elle est indiquée dans sa charte)

**Canada**

(Province ou autre territoire de constitution ou d'organisation)

**6029**

(Numéro de code de la classification industrielle standard primaire (le cas échéant))

**13-5640479**

(Numéro d'identification d'employeur de l'I.R.S. (s'il y a lieu))

**a/s Bureau du chef du contentieux**

**C.P. 1**

**Toronto-Dominion Centre**

**Toronto (Ontario) M5K 1A2**

**416-308-6963**

(Adresse et numéro de téléphone des principaux bureaux de la direction de l'inscrit)

**Glenn Gibson, The Toronto-Dominion Bank**

**31 West 52<sup>nd</sup> Street**

**New York, NY**

**10019-6101**

**212-827-7000**

(Nom, adresse (y compris le code postal) et numéro de téléphone (y compris l'indicatif régional)  
du représentant pour signification aux États-Unis)

Titres inscrits ou devant être inscrits conformément à l'alinéa 12(b) de la loi.

Titres de chaque catégorie	Symbole	Dénomination de chaque Bourse où les titres sont inscrits
<b>Actions ordinaires</b>	<b>TD</b>	<b>New York Stock Exchange</b>

Titres inscrits ou devant être inscrits conformément à l'alinéa 12(g) de la loi.

**Sans objet**

(Titre ou catégorie)

Titres pour lesquels il existe une obligation de déclaration conformément à l'alinéa 15(d) de la loi.

**Sans objet**

(Titre ou catégorie)

Pour les rapports annuels, indiquez en cochant la case pertinente l'information déposée avec le présent formulaire :

Notice annuelle  États financiers annuels audités

Indiquez le nombre d'actions en circulation de chacune des catégories d'actions du capital-actions ou d'actions ordinaires de l'émetteur à la fin de la période visée par le rapport annuel

Actions ordinaires	1 812 486 824
Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série 1 (Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité)	20 000 000
Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série 3 (Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité)	20 000 000
Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série 5 (Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité)	20 000 000
Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série 7 (Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité)	14 000 000
Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série 9 (Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité)	8 000 000
Actions privilégiées de premier rang de catégorie A à taux fixe et à dividende non cumulatif, série 11 (Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité)	6 000 000
Actions privilégiées à taux rajusté tous les 5 ans et à dividende non cumulatif, série 12 (Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité)	28 000 000
Actions privilégiées à taux rajusté tous les 5 ans et à dividende non cumulatif, série 14 (Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité)	40 000 000
Actions privilégiées à taux rajusté tous les 5 ans et à dividende non cumulatif, série 16 (Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité)	14 000 000
Actions privilégiées à taux rajusté tous les 5 ans et à dividende non cumulatif, série 18 (Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité)	14 000 000
Actions privilégiées à taux rajusté tous les 5 ans et à dividende non cumulatif, série 20 (Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité)	16 000 000
Actions privilégiées à taux rajusté tous les 5 ans et à dividende non cumulatif, série 22 (Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité)	14 000 000
Actions privilégiées à taux rajusté tous les 5 ans et à dividende non cumulatif, série 24 (Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité)	18 000 000

Indiquez en cochant la case pertinente si l'inscrit 1) a déposé tous les rapports dont le dépôt est exigé en vertu de l'article 13 ou l'alinéa 15(d) de la loi de 1934 au cours des 12 mois qui précèdent (ou d'une période plus courte pour laquelle le déposant était tenu de déposer ces rapports) et 2) a été visé par de telles exigences de dépôt pendant les 90 derniers jours.

Oui  Non

Indiquez en cochant la case pertinente si l'inscrit a présenté par voie électronique tous les fichiers de données interactifs qui doivent être présentés conformément à la *Rule 405* du *Regulation S-T* (au sens de l'expression *Interactive Data File*) (article 232.405 de ce chapitre) au cours des 12 mois précédents (ou de la période plus courte au cours de laquelle l'inscrit était tenu de présenter ces fichiers).

Oui  Non

Indiquez en cochant la case pertinente si l'inscrit est une société en croissance émergente, au sens de *emerging growth company* de la *Rule 12b-2* de la loi de 1934.

Société en croissance émergente

Si l'inscrit est une société en croissance émergente qui établit ses états financiers conformément aux PCGR des États-Unis, indiquer en cochant la case si l'inscrit a choisi de ne pas utiliser la période de transition prolongée aux fins de conformité aux nouvelles normes comptables ou aux normes comptables révisées† aux termes de l'article 13(a) de la loi de 1934.

† L'expression « nouvelle norme comptable ou norme comptable révisée » (*new or revised financial accounting standard*) s'entend des mises à jour du Accounting Standards Codification publié par le Financial Accounting Standards Board après le 5 avril 2012.

## **Contrôles et procédures de communication de l'information**

L'information fournie sous la rubrique *Normes et méthodes comptables – Contrôles et procédures - Contrôles et procédures de communication de l'information* de l'annexe 99.2 : Rapport de gestion est intégrée par renvoi dans les présentes.

## **Rapport annuel de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière**

L'information fournie sous la rubrique *Normes et méthodes comptables – Contrôles et procédures – Rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière* de l'annexe 99.2 : Rapport de gestion est intégrée par renvoi dans les présentes.

## **Rapport d'attestation du cabinet d'experts-comptables agréés inscrit**

L'information fournie sous la rubrique *Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant aux actionnaires et administrateurs de La Banque Toronto-Dominion - Opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière* de l'annexe 99.3 : États financiers annuels 2019 est intégrée par renvoi dans les présentes.

## **Changements apportés au contrôle interne à l'égard de l'information financière**

L'information fournie sous la rubrique *Normes et méthodes comptables – Contrôles et procédures – Modifications du contrôle interne à l'égard de l'information financière* de l'annexe 99.2 : Rapport de gestion est intégrée par renvoi dans les présentes.

## **Expert financier du comité d'audit**

L'information fournie sous la rubrique *Administrateurs et membres de la haute direction - Comité d'audit* de l'annexe 99.1 : Notice annuelle datée du 4 décembre 2019 est intégrée par renvoi dans les présentes.

## **Code d'éthique**

L'inscrit a adopté le *Code de conduite et d'éthique professionnelle à l'intention des employés et des administrateurs* (le « code ») comme son code d'éthique applicable à l'ensemble de ses employés et administrateurs, y compris le président du groupe et chef de la direction, le chef de groupe et chef des finances, et le premier vice-président, contrôleur et chef comptable de l'inscrit. L'inscrit affiche le code sur son site Web au [www.td.com](http://www.td.com) et s'engage également à remettre sans frais un exemplaire de son code d'éthique à toute personne qui en fait la demande. Cette demande doit être faite par la poste, par téléphone ou par courriel à l'adresse suivante :

La Banque Toronto-Dominion  
Relations avec les actionnaires de TD  
C.P. 1, Toronto-Dominion Centre  
Toronto (Ontario) Canada M5K 1A2  
Téléphone : 1-866-756-8936  
Courriel : [tdshinfo@td.com](mailto:tdshinfo@td.com)

Le 1<sup>er</sup> février 2019, une version modifiée du code a été déposée auprès de la SEC sur formulaire 6-K et affichée sur le site Web de l'inscrit.

Les principales modifications alors apportées au code comportaient notamment a) à la rubrique Introduction et sommaire – *Application du Code* – pour plus de précision, les termes « conseil » et « administrateurs / administration » relativement au conseil d'administration de l'inscrit et aux membres de celui-ci ont été définis; b) à la rubrique 2B) *Cadeaux et activités de divertissement* – il a été expressément précisé que les cadeaux donnés par des personnes ou organisations liées ou reçus de celles-ci sont assujettis à cette rubrique; c) à la rubrique 2C – *Consommation d'alcool et de substances* – l'énoncé confirmant qu'il est interdit d'avoir en sa possession, de consommer ou de distribuer des substances illégales, ou de servir de l'alcool à un mineur a été retiré puisque ce comportement est visé par l'obligation globale de respecter la loi; d) à la rubrique 2D – *Droits de la personne, accessibilité, diversité, inclusion et prévention de la violence en milieu de travail*, des références à « accessibilité » ont été ajoutées en raison des changements législatifs à venir et de l'engagement à l'échelle de l'entreprise de l'inscrit à cet égard; des dispositions plus strictes en matière de prévention et de lutte contre les représailles en ce qui

a trait à la violence et au harcèlement ont été ajoutées en réponse aux lignes directrices des organismes de réglementation et des changements législatifs à venir; e) à la rubrique 2F – *Comportements professionnels inadéquats* – le paragraphe d'introduction a été modifié pour inclure « Vous devez connaître la *Politique de la TD sur la gestion des risques liés à la conduite* afin de limiter et de gérer les risques liés à la conduite » pour aider à promouvoir et à soutenir le programme en matière de risques liés à la conduite; l'expression « paiements de facilitation » au paragraphe « Trafic d'influence et corruption » a été définie; un changement a été apporté au paragraphe « Manquement à l'éthique des pratiques de vente » pour inclure un énoncé selon lequel nous devons fournir aux clients tous les renseignements pertinents au sujet du produit ou des services qui les intéressent afin de leur permettre de prendre une décision éclairée; f) à la rubrique 3F) *Legs et charge de liquidateur de succession, de mandataire et de fondé de pouvoir* – le libellé a été renforcé pour souligner que nous devons en aucun cas exercer un rôle d'autorité sur les finances d'un client (notamment agir à titre de mandataire, de liquidateur de succession, de fondé de pouvoir, etc.). En plus de ces modifications, certaines autres modifications rédactionnelles, techniques, organisationnelles, administratives et mineures ont été apportées au code.

Aucune dispense des dispositions du code n'a été accordée au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2019 au président du groupe et chef de la direction, au chef de groupe et chef des finances, et au premier vice-président, contrôleur et chef comptable de l'inscrit.

### **Principaux honoraires et services comptables**

L'information relative aux honoraires d'audit, aux honoraires pour services liés à l'audit, aux honoraires pour services fiscaux et aux autres honoraires qui est fournie sous la rubrique *Administrateurs et membres de la haute direction - Politiques d'approbation préalable et honoraires versés à l'auditeur nommé par les actionnaires* de l'annexe 99.1 : Notice annuelle datée du 4 décembre 2019 est intégrée par renvoi dans les présentes.

*Politiques d'approbation préalable des services d'audit et des services non liés à l'audit*

L'information fournie sous la rubrique *Administrateurs et membres de la haute direction - Politiques d'approbation préalable et honoraires versés à l'auditeur nommé par les actionnaires* de l'annexe 99.1 : Notice annuelle datée du 4 décembre 2019 est intégrée par renvoi dans les présentes.

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2019, la dispense des dispositions d'approbation préalable stipulées dans les règles applicables de la SEC n'a pas été utilisée pour des services se rapportant à des honoraires pour services liés à l'audit, des honoraires pour services fiscaux ou d'autres honoraires, et le comité d'audit n'a pas approuvé de tels honoraires visés par la dispense des dispositions d'approbation préalable.

*Heures consacrées à l'audit attribuées à des personnes autres que les employés du comptable principal*

Sans objet.

### **Arrangements hors bilan**

L'information fournie sous la rubrique *Situation financière du Groupe – Titrisation et arrangements hors bilan* de l'annexe 99.2 : Rapport de gestion est intégrée par renvoi dans les présentes.

### **Présentation sous forme de tableaux des obligations contractuelles**

L'information présentée dans l'annexe 99.5 *Calendrier des échéances des obligations contractuelles* est intégrée par renvoi dans les présentes.

### **Identification des membres du comité d'audit**

L'information fournie sous la rubrique *Administrateurs et membres de la haute direction - Comité d'audit* de l'annexe 99.1 : Notice annuelle datée du 4 décembre 2019, identifiant les membres du comité d'audit de la personne inscrite est intégrée par renvoi dans les présentes.

### **Information sur la sécurité dans les mines**

Sans objet.

## **Engagement**

L'inscrit s'engage à fournir, en personne ou par téléphone, des services de représentants pour répondre aux demandes d'information faites par le personnel de la Commission, et à transmettre dans les plus brefs délais, lorsque le personnel de la Commission le lui demande, de l'information relative aux titres inscrits conformément au formulaire 40-F, aux titres à l'égard desquels découle l'obligation de déposer un rapport annuel sur formulaire 40-F ou aux opérations effectuées sur ces titres.

## **Comparaison avec les règles en matière de gouvernance du New York Stock Exchange**

Une comparaison entre les règles en matière de gouvernance du NYSE que doivent suivre les émetteurs nationaux des États-Unis aux termes des normes d'inscription du NYSE et les pratiques en matière de gouvernance de la Banque Toronto-Dominion (dont la divulgation est requise en vertu de l'article 303A.11 du Manuel des sociétés inscrites au NYSE (NYSE Listed Company Manuel)) peut être consulté à la page de régie d'entreprise du site Web de la personne inscrite au [www.td.com/francais/gouvernance](http://www.td.com/francais/gouvernance).

## Signatures

Conformément aux exigences de la loi de 1934, l'inscrit atteste qu'il respecte toutes les exigences de dépôt sur formulaire 40-F et qu'il a dûment fait signer le présent rapport annuel en son nom par le soussigné qui est dûment autorisé à cette fin.

Inscrit : LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Par : (signé) *Ellen Patterson*

Nom : Ellen Patterson

Titre : Chef de groupe, chef du contentieux

Date : Le 5 décembre 2019

UNITED STATES SECURITIES AND EXCHANGE COMMISSION  
Washington, D.C. 20549

---

**FORMULAIRE 40-F**

RAPPORT ANNUEL CONFORMÉMENT AUX

ALINÉAS 13(a) ou 15(d) DE

LA LOI INTITULÉE *SECURITIES EXCHANGE ACT OF 1934*

---

**LA BANQUE TORONTO-DOMINION**

---

**ANNEXES**

---

**LISTE DES ANNEXES**

<b>N°</b>	<b>Annexes</b>
99.1	Notice annuelle datée du 4 décembre 2019
99.2	Rapport de gestion
99.3	États financiers annuels 2019
99.4	<i>Industry Guide 3</i> – Rendement de l’actif, ratio de distribution et ratio capitaux propres/actif
99.5	Calendrier des échéances des obligations contractuelles
99.6	Code d’éthique
99.7	Consentement du cabinet d’experts-comptables inscrit indépendant
99.8	Attestation conformément à l’article 302 de la loi des États-Unis intitulée <i>Sarbanes-Oxley Act of 2002</i>
99.9	Attestation conformément à l’article 1350 du titre 18 du U.S. Code en la forme adoptée conformément à l’article 906 de la loi des États-Unis intitulée <i>Sarbanes-Oxley Act of 2002</i>
101	L’information financière suivante est tirée du rapport annuel sur formulaire 40-F de La Banque Toronto-Dominion pour l’exercice terminé le 31 octobre 2019, en format XBRL : i) le bilan consolidé aux 31 octobre 2019 et 2018; ii) l’état du résultat, des variations des capitaux propres et des flux de trésorerie consolidé pour chacun des trois exercices de la période de trois ans terminée le 31 octobre 2019; et iii) les notes des états financiers consolidés.

ANNEXE 99.1



**La Banque Toronto-Dominion**

**NOTICE ANNUELLE**

Le 4 décembre 2019

## Documents intégrés par renvoi

Des parties de la présente notice annuelle (la « notice annuelle ») sont présentées dans les états financiers annuels consolidés (les « états financiers annuels ») et le rapport de gestion de la Banque (au sens des présentes) pour l'exercice terminé le 31 octobre 2019 (le « rapport de gestion 2019 ») et sont intégrées par renvoi à la présente notice annuelle.

	Pages de renvoi	Pages intégrées par renvoi	
	Notice annuelle	États financiers annuels	Rapport de gestion 2019
<b>STRUCTURE DE L'ENTREPRISE</b>			
Dénomination sociale, adresse et constitution .....	4		
Liens intersociétés.....	4		
<b>DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ</b>			
Historique des trois derniers exercices.....	4		6-7, 16-32
<b>DESCRIPTION DES ACTIVITÉS</b>			
Revue des activités, y compris les placements à l'étranger.....		11-15	3, 16-32
Participation dans TD Ameritrade .....	6	70-71	6-7, 27, 60-61, 106
Concurrence .....			65
Actifs incorporels .....		26, 32, 72-74	
Nombre moyen d'employés.....	6		30
Prêt .....			38-50, 73-79
Politiques sociale et environnementale .....	6		105-106
Facteurs de risque.....	6		61-106
<b>DIVIDENDES</b>			
Dividendes par action de la Banque (fin de l'exercice le 31 octobre).....	7		
Dividendes de TD Ameritrade (fin de l'exercice le 30 septembre).....	7		
Restrictions et politique en matière de dividendes de La Banque Toronto-Dominion..		81	53
<b>STRUCTURE DU CAPITAL</b>			
Actions ordinaires .....	8	79-82	
Actions privilégiées.....	8	79-82	
Restrictions .....	9		
Notations.....	9		90-91, 96
<b>MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES DE LA BANQUE</b>			
Inscriptions sur les marchés.....	13		
Cours et volume des opérations .....	14		
Placements antérieurs.....	15	78-79	
<b>TITRES ENTIÈRES ET TITRES ASSUJETTIS À DES RESTRICTIONS CONTRACTUELLES QUANT AU TRANSFERT</b>			
	15	72	
<b>ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION</b>			
Administrateurs et comités du conseil de la Banque.....	15		
Comité d'audit.....	19		
Renseignements supplémentaires au sujet du comité d'audit et de l'auditeur nommé par les actionnaires .....	21		
Membres de la haute direction de la Banque .....	21		
Actions détenues par les administrateurs et les membres de la haute direction .....	23		
Information supplémentaire relative aux administrateurs et membres de la haute direction .....	23		
Politiques d'approbation préalable et honoraires versés à l'auditeur nommé par les actionnaires .....	24		
<b>POURSUITES ET MESURES RÉGLEMENTAIRES</b>			
Poursuites.....	25	94-95	
Mesures réglementaires.....	25		
<b>MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES</b>			
	25		
<b>AGENTS DES TRANSFERTS ET AGENTS CHARGÉS DE LA TENUE DES REGISTRES</b>			
Agent des transferts .....	26		
Co-agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres.....	26		
<b>INTÉRÊTS DES EXPERTS</b>			
	26		
<b>RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....</b>			
	26		
ANNEXE A – Liens intersociétés			
ANNEXE B – Charte du comité d'audit			

À moins d'indication contraire, la présente notice annuelle donne des renseignements à jour au 31 octobre 2019.

## Mise en garde à l'égard des énoncés prospectifs

De temps à autre, la Banque (au sens du présent document) fait des énoncés prospectifs, écrits et verbaux, y compris dans le présent document, d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation canadiens ou de la Securities and Exchange Commission des États-Unis (la « SEC ») et d'autres communications. En outre, des représentants de la Banque peuvent formuler verbalement des énoncés prospectifs aux analystes, aux investisseurs, aux médias et à d'autres personnes. Tous ces énoncés sont faits conformément aux dispositions d'exonération et se veulent des énoncés prospectifs aux termes de la législation en valeurs mobilières applicable du Canada et des États-Unis, notamment la loi des États-Unis intitulée *Private Securities Litigation Reform Act of 1995*. Les énoncés prospectifs comprennent, entre autres, les énoncés figurant dans le présent document, dans le rapport de gestion (le « rapport de gestion 2019 ») dans le rapport annuel 2019 de la Banque à la rubrique « Sommaire et perspectives économiques », pour les secteurs Services de détail au Canada, Services de détail aux États-Unis et Services bancaires de gros, aux rubriques « Perspectives et orientation pour 2020 », et, pour le secteur Siège social, « Orientation pour 2020 » ainsi que d'autres énoncés concernant les objectifs et les priorités de la Banque pour 2020 et par la suite et les stratégies pour les atteindre, le cadre réglementaire dans lequel la Banque exerce ses activités ainsi que les attentes en matière de rendement financier pour la Banque. Les énoncés prospectifs se reconnaissent habituellement à l'emploi de termes et expressions comme « croire », « prévoir », « anticiper », « avoir l'intention de », « estimer », « planifier », « cibler » et « pouvoir » et de verbes au futur ou au conditionnel.

De par leur nature, ces énoncés prospectifs obligent la Banque à formuler des hypothèses et sont assujettis à des risques et incertitudes, généraux ou spécifiques. Particulièrement du fait de l'incertitude quant à l'environnement physique, financier, à la conjoncture économique, au climat politique et au cadre réglementaire, ces risques et incertitudes – dont bon nombre sont indépendants de la volonté de la Banque et dont les répercussions peuvent être difficiles à prévoir – peuvent faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement de ceux avancés dans les énoncés prospectifs. Les facteurs de risque qui pourraient entraîner, individuellement ou collectivement, de tels écarts incluent les risques notamment de crédit, de marché (y compris le risque lié aux actions, le risque sur marchandises, le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque lié aux écarts de crédit), de liquidité, opérationnel (y compris les risques liés à la technologie et aux infrastructures), de modèle, d'atteinte à la réputation, d'assurance, de stratégie et de réglementation ainsi que les risques juridiques, environnementaux, d'adéquation des capitaux propres et les autres risques. Ces facteurs de risque comprennent notamment la conjoncture économique et commerciale dans les régions où la Banque exerce ses activités; le risque géopolitique; la capacité de la Banque de mener à terme ses stratégies à long terme et ses principales priorités à plus court terme, y compris la réalisation d'acquisitions et de cessions, l'élaboration de plans de fidélisation de la clientèle et l'exécution de plans stratégiques; la capacité de la Banque de recruter, de former et de maintenir en poste des membres clés de la direction; les interruptions ou attaques (y compris les cyberattaques) visant la technologie informatique, l'Internet, les systèmes d'accès au réseau ou les autres systèmes ou services de communications voix-données de la Banque; la fraude ou autre activité criminelle à laquelle la Banque est exposée; le défaut de tiers de se conformer à leurs obligations envers la Banque ou les membres de son groupe, y compris relativement au traitement et au contrôle de l'information; l'incidence de la promulgation de nouvelles lois et nouveaux règlements, y compris les lois fiscales, les lignes directrices en matière de suffisance des fonds propres et les directives réglementaires en matière de liquidités, ainsi que de la modification et de l'application des lois et règlements en vigueur et le régime de recapitalisation interne des banques; l'exposition à des litiges importants et à des questions de réglementation; l'intensification de la concurrence de la part de concurrents existants et non traditionnels, y compris des sociétés de technologie financière et d'importantes sociétés de technologie; les changements apportés aux notations de crédit de la Banque; les variations des taux de change et d'intérêt (y compris la possibilité de taux d'intérêts négatifs); l'augmentation des coûts de financement et de la volatilité du marché causée par l'illiquidité des marchés et la concurrence pour l'accès au financement; le risque relatif à la transition liée à l'abandon du taux interbancaire offert; les principales estimations comptables et les changements aux normes, conventions et méthodes comptables qu'utilise la Banque; les crises de l'endettement existantes et éventuelles à l'échelle internationale; le risque environnemental et social; et l'occurrence d'événements catastrophiques naturels et autres que naturels et les demandes d'indemnisation qui en découlent. La Banque avise le lecteur que la liste qui précède n'est pas une liste exhaustive de tous les facteurs de risque possibles, et d'autres facteurs pourraient également avoir une incidence négative sur les résultats de la Banque. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Facteurs de risque et gestion des risques » du rapport de gestion 2019, telle qu'elle peut être mise à jour dans les rapports aux actionnaires trimestriels déposés par la suite et dans les communiqués (le cas échéant) relatifs aux événements ou opérations dont il est question à la rubrique « Événements importants et postérieurs à la date de clôture, et transactions en cours » dans le rapport de gestion pertinent, lesquels peuvent être consultés sur le site Web [www.td.com](http://www.td.com). Le lecteur doit examiner ces facteurs attentivement, ainsi

que d'autres incertitudes et événements possibles, de même que l'incertitude inhérente aux énoncés prospectifs, avant de prendre des décisions à l'égard de la Banque, et la Banque avise les lecteurs de ne pas se fier indûment aux énoncés prospectifs de la Banque.

Les hypothèses économiques importantes étayant les énoncés prospectifs figurant dans le présent document sont décrites dans le rapport de gestion 2019 à la rubrique « Sommaire et perspectives économiques » pour les secteurs Services de détail au Canada, Services de détail aux États-Unis et Services bancaires de gros, aux rubriques « Perspectives et orientation pour 2020 », et, pour le secteur Siège social, « Orientation pour 2020 », telles qu'elles peuvent être mises à jour dans les rapports aux actionnaires trimestriels déposés par la suite.

Tout énoncé prospectif contenu dans le présent document représente l'opinion de la direction uniquement à la date des présentes et est communiqué afin d'aider les actionnaires de la Banque et les analystes à comprendre la situation financière, les objectifs, les priorités et les attentes en matière de rendement financier pour la Banque aux dates indiquées et pour les périodes closes à ces dates, et peut ne pas convenir à d'autres fins. La Banque n'effectuera pas de mise à jour de quelque énoncé prospectif, écrit ou verbal, qu'elle peut faire de temps à autre directement ou indirectement, à moins que la législation en valeurs mobilières applicable ne l'exige.

## **STRUCTURE DE L'ENTREPRISE**

### **Dénomination sociale, adresse et constitution**

La Banque Toronto-Dominion (la « Banque » ou « TD ») et ses filiales sont collectivement connues sous la dénomination de « Groupe Banque TD ». La Banque, banque à charte de l'annexe 1 sous le régime de la *Loi sur les banques* (Canada) (la « Loi sur les banques »), a été constituée le 1<sup>er</sup> février 1955 par suite de la fusion de The Bank of Toronto (constituée en 1855) et de The Dominion Bank (constituée en 1869). Le siège social de la Banque est situé au Toronto-Dominion Centre, King Street West et Bay Street, Toronto (Ontario) M5K 1A2.

### **Liens intersociétés**

L'information relative aux liens intersociétés entre la Banque et ses principales filiales se trouve à l'appendice A de la présente notice annuelle.

## **DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ**

### **Historique des trois derniers exercices**

Au 31 octobre 2019, TD était la deuxième banque canadienne en importance selon la capitalisation boursière. Groupe Banque TD est la cinquième banque en importance en Amérique du Nord d'après le nombre de succursales et sert plus de 26 millions de clients dans des centres financiers partout dans le monde dans trois principaux secteurs d'exploitation : Services de détail au Canada, incluant TD Canada Trust, Financement auto TD Canada, Gestion de Patrimoine TD (Canada), Placements directs TD et TD Assurance; Services de détail aux États-Unis, incluant TD Bank, America's Most Convenient Bank<sup>®</sup>, TD Auto Finance U.S., TD Wealth (U.S.) et une participation dans TD Ameritrade; et Services bancaires de gros, incluant Valeurs Mobilières TD. TD se classe également parmi les plus importantes sociétés de services financiers en ligne du monde et compte plus de 13 millions de clients en ligne et mobiles. Le 31 octobre 2019, l'actif de TD atteignait 1,4 billion de dollars canadiens. La Banque Toronto-Dominion est inscrite à la cote de la Bourse de Toronto et du New York Stock Exchange sous le symbole « TD ».

TD Bank, N.A., exploitée sous la dénomination TD Bank, America's Most Convenient Bank<sup>®</sup>, est l'une des dix plus importantes banques aux États-Unis. Elle offre à ses clients une gamme complète de produits et services financiers par l'intermédiaire d'un réseau de plus de 1 200 succursales pratiques du Maine jusqu'à la Floride. TD Bank, N.A. est une filiale en propriété exclusive de la Banque.

Pour de plus amples renseignements sur les secteurs d'exploitation de TD, voir les descriptions faites ci-après et aux pages 16 à 32 du rapport de gestion 2019.

Le 3 janvier 2017, TD Securities U.S. a réalisé son acquisition d'Albert Fried & Company, courtier en valeurs mobilières établi à New York.

Le 2 juin 2017, la Banque a réalisé la vente de ses activités de placement direct en Europe, au moyen de la vente des actions de TD Wealth Holdings (UK) Limited et de TD Bank International S.A. (Luxembourg) à Interactive Investor plc.

La Banque a réalisé la dernière étape de sa réorganisation interne en vue de se conformer à la règle adoptée par le Conseil des gouverneurs de la Réserve fédérale des États-Unis aux termes de laquelle les importants établissements bancaires étrangers comportant des filiales américaines doivent constituer leurs filiales américaines sous une société de portefeuille intermédiaire américaine unique. Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> juillet 2017, toutes les participations de la Banque dans ses filiales américaines (sous réserve d'exceptions et d'exclusions limitées), y compris sa participation dans TD Ameritrade Holding Corporation (« TD Ameritrade »), étaient détenues par TD Group US Holdings LLC, la société de portefeuille intermédiaire américaine de la Banque.

Le 18 septembre 2017, TD Bank, N.A. a réalisé son acquisition de Scottrade Bank, caisse d'épargne fédérale détenue en propriété exclusive par Scottrade Financial Services, Inc. (« Scottrade »), moyennant une contrepartie en espèces égale à environ 1,4 milliard de dollars US. Scottrade Bank et TD Bank, N.A. ont fusionné. Le même jour, TD Ameritrade a fait l'acquisition de Scottrade moyennant une somme en espèces et des actions de TD Ameritrade. Parallèlement à la clôture de l'opération de TD Ameritrade/Scottrade, la Banque a souscrit, conformément à ses droits préférentiels de souscription, de nouvelles actions ordinaires d'un capital d'environ 400 millions de dollars US (environ 11 100 000 actions) auprès de TD Ameritrade.

Le 8 janvier 2018, la Banque a réalisé son acquisition de Layer 6 Inc., société d'intelligence artificielle de renommée internationale établie à Toronto, en Ontario.

Le 1<sup>er</sup> novembre 2018, la Banque a réalisé son acquisition de Greystone Capital Management Inc., la société mère de Greystone Managed Investments Inc., gestionnaire d'actifs institutionnels canadien établi à Regina, en Saskatchewan.

Le 10 janvier 2019, la Banque a conclu une convention relative à un programme de fidélisation à long terme (la « convention de fidélisation ») avec Air Canada. Aux termes de la convention de fidélisation, la Banque sera le principal émetteur de cartes de crédit dans le cadre du nouveau programme de fidélisation d'Air Canada dès qu'il entrera en vigueur en 2020 et jusqu'en 2030. La convention de fidélisation a été conclue dans le cadre de l'acquisition par Air Canada d'Amia Canada Inc., qui exploitait auparavant le programme de fidélisation Aéroplan, moyennant un prix d'achat total de 450 millions de dollars en espèces et la prise en charge d'un passif d'environ 1,9 milliard de dollars lié aux milles Aéroplan.

Le 25 novembre 2019, la Banque a annoncé son appui à l'acquisition de TD Ameritrade, dont elle est un important actionnaire, par The Charles Schwab Corporation (« Schwab ») au moyen d'une convention définitive annoncée par ces sociétés (l'« opération »). Aux termes de l'opération, tous les actionnaires de TD Ameritrade, y compris la Banque, échangeront chaque action de TD Ameritrade qu'ils détiennent contre 1,0837 action de Schwab. Par conséquent, la Banque échangera sa participation d'environ 43 % dans TD Ameritrade moyennant une participation d'environ 13,4 % dans Schwab, soit jusqu'à 9,9 % des actions ordinaires comportant droit de vote et le reste en actions ordinaires ne comportant pas droit de vote, convertibles au moment du transfert à un tiers.

L'opération est assujettie à certaines conditions de clôture, dont l'approbation de la majorité des actionnaires de TD Ameritrade et de Schwab, ainsi que l'approbation d'une majorité des actionnaires de TD Ameritrade, sauf TD et certains autres actionnaires de TD Ameritrade qui ont conclu des conventions de vote. De plus, l'opération est assujettie à l'obtention des approbations des autorités de réglementation. La clôture de l'opération devrait avoir lieu au cours du deuxième semestre de l'année civile 2020, à condition que toutes les conditions de clôture applicables aient été satisfaites.

La Banque et Schwab ont conclu une nouvelle convention des actionnaires qui entrera en vigueur à la clôture de l'opération, aux termes de laquelle la Banque aura deux sièges au conseil d'administration de Schwab, à la condition que la Banque respecte certaines conditions. Aux termes de la nouvelle convention des actionnaires, la Banque sera assujettie à des restrictions usuelles en matière de moratoire et de blocage. La Banque et Schwab ont également conclu une convention sur les comptes de dépôt assurés (« CDA ») révisée

et étendue à long terme qui entrera en vigueur à la clôture de l'opération et qui demeurera en vigueur jusqu'en 2031. À compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021, les dépôts dans les CDA, qui s'élevaient à 142 milliards de dollars (108 milliards de dollars US) au 31 octobre 2019, pourront être réduits au gré de Schwab d'un maximum de 10 milliards de dollars US par an, jusqu'à un plancher de 50 milliards de dollars US. Les frais de service aux termes de la convention sur les CDA révisée seront fixés à 15 points de base à la clôture.

## **DESCRIPTION DES ACTIVITÉS**

La description des principaux secteurs d'activité de TD et l'information s'y rapportant sont données à la page 3 et aux pages 16 à 32 du rapport de gestion 2019.

### *Participation dans TD Ameritrade*

La Banque a investi dans TD Ameritrade, un des premiers fournisseurs de services de courtage en valeurs mobilières et de services financiers connexes par le truchement de la technologie à des clients de détail et à des conseillers en valeurs inscrits indépendants. TD Ameritrade offre ses services aux investisseurs de détail qui sont des particuliers, aux négociateurs et aux conseillers en valeurs inscrits notamment par Internet, au moyen d'un réseau national de succursales et de ses liens avec des conseillers en valeurs inscrits. TD Ameritrade est une société américaine cotée en Bourse, et ses actions ordinaires sont inscrites à la cote du Nasdaq Global Select Market. En date du 31 octobre 2019, la Banque était propriétaire d'environ 43,19 % des titres avec droit de vote en circulation de TD Ameritrade. On peut obtenir des renseignements supplémentaires au sujet de TD Ameritrade sur le site Internet EDGAR (« EDGAR ») de la SEC au [www.sec.gov](http://www.sec.gov). La participation de la Banque D dans TD Ameritrade fait l'objet d'une convention d'actionnaires qui renferme des dispositions quant à certaines questions, notamment la gouvernance, la composition du conseil, l'actionnariat, la cession d'actions et le vote.

Le 25 novembre 2019, la Banque a annoncé son appui à l'acquisition de TD Ameritrade par Schwab. Voir la rubrique « Développement général de l'activité » ci-dessus pour des renseignements supplémentaires concernant l'acquisition projetée.

### **Nombre moyen d'employés**

Au cours de l'exercice 2019, TD comptait en moyenne 89 031 employés équivalents plein temps.

### **Politiques sociales et environnementales**

Des renseignements supplémentaires relatifs à nos politiques sociales et environnementales peuvent être consultés à la rubrique « Risque lié à l'environnement » à la page 105 du rapport de gestion 2019 et dans notre rapport 2018 sur les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sur le site Web de la Banque.

### **Facteurs de risque**

La Banque estime qu'il est très important d'évaluer régulièrement sa structure d'exploitation et de recenser les risques prépondérants et émergents, soit les risques qui peuvent avoir une incidence importante sur la Banque et qui monopolisent l'attention des cadres supérieurs par leurs répercussions potentiellement généralisées ou immédiates. Une explication du type de risques auxquels la Banque et ses entreprises sont exposées et les façons dont la Banque les gère figurent à la rubrique « Facteurs de risque et gestion des risques » aux pages 61 à 106 du rapport de gestion 2019, laquelle rubrique est intégrée par renvoi aux présentes.

## **DIVIDENDES**

### **Dividendes par action de la Banque (fin de l'exercice le 31 octobre)**

<b>Type d actions</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>
<b>Actions ordinaires</b>	2,89 \$	2,61 \$	2,35 \$
<b>Actions privilégiées</b>			
Série S <sup>1</sup>	-	0,63 \$	0,84 \$
Série T <sup>2</sup>	-	0,50 \$	0,54 \$
Série Y <sup>3</sup>	-	0,89 \$	0,89 \$
Série Z <sup>4</sup>	-	0,69 \$	0,56 \$
Série 1 <sup>5</sup>	0,98 \$	0,98 \$	0,98 \$
Série 3 <sup>5</sup>	0,94 \$	0,95 \$	0,95 \$
Série 5 <sup>5</sup>	0,94 \$	0,94 \$	0,94 \$
Série 7 <sup>5</sup>	0,90 \$	0,90 \$	0,90 \$
Série 9 <sup>5</sup>	0,93 \$	0,93 \$	0,93 \$
Série 11 <sup>5</sup>	1,23 \$	1,23 \$	1,23 \$
Série 12 <sup>5</sup>	1,38 \$	1,38 \$	1,38 \$
Série 14 <sup>5</sup>	1,21 \$	1,21 \$	1,21 \$
Série 16 <sup>5</sup>	1,13 \$	1,13 \$	0,34 \$
Série 18 <sup>5</sup>	1,18 \$	0,74 \$	-
Série 20 <sup>5</sup>	1,35 \$	-	-
Série 22 <sup>5,6</sup>	0,98 \$	-	-
Série 24 <sup>5,7</sup>	0,52 \$	-	-

#### **Nota :**

- 1 Le 31 juillet 2018, la Banque a racheté la totalité de ses 5 387 491 actions privilégiées de premier rang de catégorie A à dividende non cumulatif, série S en circulation.
- 2 Le 31 juillet 2018, la Banque a racheté la totalité de ses 4 612 509 actions privilégiées de premier rang de catégorie A à dividende non cumulatif, série T en circulation.
- 3 Le 31 octobre 2018, la Banque a racheté la totalité de ses 5 481 853 actions privilégiées de premier rang de catégorie A à dividende non cumulatif, série Y en circulation.
- 4 Le 31 octobre 2018, la Banque a racheté la totalité de ses 4 518 147 actions privilégiées de premier rang de catégorie A à dividende non cumulatif, série Z en circulation.
- 5 Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV).
- 6 Le 28 janvier 2019, la Banque a émis 14 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série 22.
- 7 Le 4 juin 2019, la Banque a émis 18 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les 5 ans et à dividende non cumulatif, série 24.

### **Dividendes de TD Ameritrade (fin de l'exercice le 30 septembre)**

TD Ameritrade a déclaré un dividende en espèces trimestriel de 0,30 \$ US par action sur ses actions ordinaires à chaque trimestre de l'exercice 2019. Le 21 octobre 2019, TD Ameritrade a déclaré un dividende en espèces trimestriel de 0,31 \$ US par action sur ses actions ordinaires pour le premier trimestre de l'exercice 2020, dividende payable le 19 novembre 2019 à tous les porteurs inscrits d'actions ordinaires de TD Ameritrade au 5 novembre 2019. Le versement de dividendes futurs se fera au gré du conseil d'administration de TD Ameritrade et sera tributaire de nombreux facteurs que son conseil d'administration juge pertinents, notamment, les bénéfices futurs, le succès des activités commerciales de TD Ameritrade, les besoins en capital, la situation financière générale et les perspectives d'avenir de son entreprise et la conjoncture économique.

## **STRUCTURE DU CAPITAL**

Le résumé qui suit de la structure du capital de la Banque est présenté entièrement sous réserve des règlements de la Banque et des conditions générales réelles se rattachant à ses actions.

Conformément aux normes de fonds propres adoptées par le Bureau du surintendant des institutions financières (Canada) (« BSIF »), pour être admissibles à titre de fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2 en vertu de Bâle III, les instruments de fonds propres non ordinaires émis par la Banque après le 1<sup>er</sup> janvier 2013, y compris les actions privilégiées et les débetures subordonnées (les billets à moyen terme comportant des dispositions relatives aux FPUNV, au sens donné ci-après) doivent comporter une clause relative aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (les « dispositions relatives aux FPUNV »), aux termes de laquelle elles seraient converties en un nombre variable d'actions ordinaires de la Banque si le BSIF annonce que la Banque n'est plus viable ou qu'elle est sur le point de le devenir ou si la Banque a accepté ou convenu d'accepter une injection de capitaux ou une aide équivalente de la part de l'administration fédérale ou d'une administration provinciale canadienne (chacun, un « événement déclencheur »).

### **Actions ordinaires**

Le capital d'actions ordinaires autorisé de la Banque se compose d'un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale. Sous réserve des restrictions énoncées à la rubrique « Restrictions » ci-après, les porteurs d'actions ordinaires sont habilités à voter à toutes les assemblées des actionnaires de la Banque, sauf les assemblées où uniquement les porteurs d'une certaine catégorie ou série d'actions sont habilités à voter. Les porteurs d'actions ordinaires ont le droit de recevoir des dividendes à mesure qu'ils sont déclarés par le conseil d'administration de la Banque, sous réserve de la priorité des porteurs des actions privilégiées de la Banque. Après le paiement aux porteurs d'actions privilégiées de la Banque du ou des montants auxquels ils peuvent avoir droit, et après le remboursement de toutes les dettes en cours, les porteurs d'actions ordinaires ont le droit de recevoir le reliquat des biens de la Banque lors de la liquidation ou de la dissolution de la Banque.

### **Actions privilégiées**

Les actions privilégiées de premier rang, catégorie A (les « actions privilégiées ») de la Banque peuvent être émises de temps à autre en une ou plusieurs séries et comporter les droits, privilèges, restrictions et conditions que le conseil d'administration de la Banque peut déterminer.

Les actions privilégiées de chaque série sont de rang égal aux autres séries d'actions privilégiées, et toutes les actions privilégiées ont priorité de rang sur les actions ordinaires et toutes les autres actions de la Banque de rang inférieur aux actions privilégiées quant au versement des dividendes et à la distribution de l'actif en cas de liquidation ou de dissolution de la Banque, à la condition qu'il ne se soit pas produit un événement déclencheur aux termes des dispositions relatives aux FPUNV applicables à une série d'actions privilégiées. S'il survient un événement déclencheur aux termes des dispositions relatives aux FPUNV, la priorité existante des actions privilégiées de la série touchée ne sera plus applicable puisque la totalité des actions privilégiées de cette série seront converties en actions ordinaires de la Banque qui prendront, au moment de la conversion, rang égal avec la totalité des autres actions ordinaires de la Banque.

Les actions privilégiées ne comportent pas de droit de vote, sauf dans la mesure stipulée à l'égard d'une série en particulier ou prévue dans la Loi sur les banques. La Banque ne peut, sans l'approbation préalable des porteurs d'actions privilégiées, créer ni émettre i) des actions de rang supérieur ou égal aux actions privilégiées, ou ii) une série supplémentaire d'actions privilégiées, à moins que, à la date d'une telle création ou émission, tous les dividendes cumulatifs et tous les dividendes non cumulatifs déclarés mais non versés n'aient été versés ou qu'une réserve n'ait été créée pour leur versement à l'égard de chaque série d'actions privilégiées alors émises et en circulation.

L'approbation de modifications aux dispositions relatives aux actions privilégiées en tant que catégorie peut être donnée par écrit par les porteurs de toutes les actions privilégiées en circulation, ou par résolution adoptée par le vote affirmatif d'au moins les deux tiers des voix exprimées à une assemblée à laquelle les porteurs d'une majorité des actions privilégiées alors en circulation sont présents ou représentés par procuration ou, à défaut de quorum à cette assemblée, lors d'une reprise d'assemblée à laquelle les actionnaires alors présents ou représentés par procuration peuvent traiter des affaires pour lesquelles l'assemblée avait été convoquée à l'origine.

En cas de liquidation ou de dissolution de la Banque, à la condition qu'il ne se soit pas produit un événement déclencheur aux termes des dispositions relatives aux FPUNV applicables à une série d'actions privilégiées, avant que tout montant ne puisse être payé ou que des biens puissent être distribués parmi les porteurs d'actions ordinaires ou d'actions de toute autre catégorie de la Banque de rang inférieur aux actions privilégiées, le porteur d'une action privilégiée d'une série aura le droit de recevoir, dans la mesure où cela est ainsi stipulé à l'égard de ces actions privilégiées dans les conditions se rattachant à la série concernée : i) un montant correspondant au montant versé sur l'action en cause; ii) la prime, le cas échéant, stipulée à l'égard des actions privilégiées de cette série; et iii) tous les dividendes cumulatifs non versés, le cas échéant, sur ces actions privilégiées et, dans le cas d'actions privilégiées à dividendes non cumulatifs, tous les dividendes non cumulatifs déclarés et non versés. Après le paiement aux porteurs des actions privilégiées des montants qui leur sont ainsi payables, ceux-ci n'ont pas le droit de prendre part à toute autre distribution des biens ou de l'actif de la Banque.

## **Restrictions**

Aucune restriction n'est imposée quant à la propriété de titres de la Banque pour s'assurer que la Banque respecte un niveau de propriété canadienne requis. Toutefois, la Loi sur les banques contient des restrictions sur l'émission, le transfert, l'acquisition, la propriété effective et le vote relativement à toutes les actions d'une banque à charte. Par exemple, aucune personne ne doit être un actionnaire principal d'une banque si la banque a des capitaux propres de 12 milliards de dollars ou plus. Une personne est un actionnaire principal d'une banque lorsque i) le total des actions de toute catégorie d'actions comportant droit de vote détenues en propriété effective par une personne, les entités contrôlées par cette personne et toute personne qui a des liens ou qui agit conjointement ou de concert avec cette personne dépasse 20 % de cette catégorie d'actions comportant droit de vote; ou ii) l'ensemble des actions de toute catégorie d'actions sans droit de vote détenues en propriété effective par cette personne, les entités contrôlées par cette personne et toute personne qui a des liens ou qui agit conjointement ou de concert avec cette personne dépasse 30 % de cette catégorie d'actions sans droit de vote. Aucune personne ne doit avoir un intérêt substantiel dans une catégorie d'actions d'une banque, y compris la Banque, sans l'agrément préalable du ministre des Finances (Canada). Pour l'application de la Loi sur les banques, une personne a un intérêt substantiel dans une catégorie d'actions d'une banque à charte canadienne lorsque l'ensemble de toutes les actions de la catégorie appartenant en propriété effective à cette personne, aux entités contrôlées par cette personne et à toute personne qui a des liens ou qui agit conjointement ou de concert avec cette personne dépasse 10 % de toutes les actions en circulation de cette catégorie d'actions de cette banque.

La Loi sur les banques interdit également l'inscription d'un transfert ou d'une émission d'actions de la Banque à Sa Majesté du chef du Canada ou d'une province ou l'un de ses mandataires ou organismes ou tout gouvernement d'un pays étranger ou d'une de ses subdivisions politiques ou tout mandataire ou organisme d'un tel gouvernement, et l'exercice, en personne ou par voie de procuration, des droits de vote rattachés aux actions de la Banque qui sont détenues en propriété effective soit par Sa Majesté du chef du Canada ou d'une province ou un mandataire ou un organisme de celle-ci, soit par le gouvernement d'un pays étranger ou d'une de ses subdivisions politiques ou par un organisme d'un tel gouvernement. Par dérogation à ce qui précède, le ministre des Finances du Canada peut approuver l'émission d'actions d'une banque, y compris la Banque, à un mandataire qui est un « mandataire admissible », soit un mandataire ou un organisme de Sa Majesté du chef du Canada ou d'une province ou tout mandataire ou organisme d'un gouvernement d'un pays étranger ou d'une de ses subdivisions politiques qui remplit les critères suivants : i) son mandat est accessible au public; ii) il contrôle les titres d'un fond de placement de manière à maximiser le rendement corrigé du risque à long terme, si le Fonds bénéficie d'un apport de Sa Majesté du chef du Canada ou d'une province ou du gouvernement d'un pays étranger ou de la subdivision politique, soit est établi pour procurer l'indemnisation, l'hospitalisation, les soins médicaux, la retraite, la pension ou des prestations analogues à des personnes physiques; et iii) les décisions prises à l'égard des titres du Fonds visés à l'alinéa ii) ne sont influencées d'aucune façon importante par Sa Majesté du chef du Canada ou de la province ou du gouvernement du pays étranger ou de la subdivision politique. La Banque et le mandataire admissible présentent conjointement la demande en vue d'obtenir l'agrément du ministre.

## **Notations**

Les notations revêtent une importance particulière quant aux frais d'emprunt de la Banque et à sa capacité de réunir des capitaux. Une dévaluation des notes pourrait potentiellement entraîner une augmentation des frais de financement et des exigences accrues de mise en gage de sûretés pour la Banque ainsi qu'une réduction de l'accès aux marchés financiers. Une dévaluation des notes pourrait également nuire à la capacité de la

Banque d'effectuer des opérations sur dérivés dans le cours normal. La Banque révisé régulièrement le niveau de sûretés accru qui serait nécessaire en cas de dévaluation des notes et détient des actifs liquides pour garantir les autres sûretés nécessaires en cas de certaines dévaluations des notes de la dette à long terme de premier rang de la Banque. On trouvera de l'information supplémentaire sur les notes sous la rubrique « Risque de liquidité » de la rubrique « Gestion des risques » commençant à la page 90 du rapport de gestion 2019.

#### En date du 31 octobre 2019

	DBRS	Moody's Investors Service	S&P Global Ratings
Titres de créance de premier rang existants <sup>1</sup>	AA (haut)	Aa1	AA-
Titres de créance de premier rang <sup>2</sup>	AA	Aa3	A
Titres de créance à court terme	R-1 (haut)	P-1	A-1+
Titres de créance subordonnés	AA (bas)	A2	A
Titres de créance subordonnés FPUNV	A	A2 (hyb)	A-
Actions privilégiées FPUNV	Pfd-2 (haut)	Baa1 (hyb)	BBB
Perspective	Stable	Stable	Stable

#### Nota :

- 1 Comprend : a) les titres de créance de premier rang émis avant le 23 septembre 2018; et b) les titres de créance de premier rang émis à compter du 23 septembre 2018, qui sont exclus du régime de recapitalisation interne des banques, y compris les titres de créance d'une durée initiale à l'échéance de moins de 400 jours et la plupart des billets structurés.
- 2 Sous réserve d'une conversion aux termes du régime de recapitalisation interne des banques.

Les notations de crédit ne constituent pas des recommandations visant l'achat, la vente ou la détention d'une obligation financière dans la mesure où elles ne portent pas sur le cours du marché ni sur l'opportunité pour un investisseur en particulier. Les notations peuvent être révisées ou révoquées à tout moment par l'agence de notation. Les notations de crédit et perspectives fournies par les agences de notation se veulent une indication de leur opinion et peuvent varier de temps à autre en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment la santé financière, la position concurrentielle et la liquidité de la Banque et en fonction de facteurs partiellement indépendants de la volonté de la Banque, notamment les méthodes qu'utilisent les agences de notation et les situations touchant le secteur des services financiers en général.

Comme il est courant de le faire, la Banque a fait des paiements dans le cours normal aux agences de notation énumérées ci-dessus relativement à l'attribution de notes aux titres de la Banque. De plus, la Banque a fait des paiements usuels à l'égard de certains autres services que les agences de notation applicables ont fournis à la Banque au cours des deux dernières années.

Les descriptions suivantes des catégories de notation préparées par les agences de notation respectives ne sont fournies que parce que la législation canadienne le prescrit. La Banque ne sanctionne pas les catégories de notation ni l'application des critères et analyses des agences de notation respectives. La description des catégories de notation de chaque agence de notation, obtenue sur le site Web public des agences de notation respectives, est donnée ci-après.

### Description des notations de DBRS sur son site Web public

Le barème des notations à long terme de DBRS<sup>MD</sup> donne une indication du risque de défaillance, c'est-à-dire le risque qu'un émetteur ne s'acquitte pas de ses obligations financières conformément aux conditions auxquelles elles ont été contractées. Les notations se fondent sur des facteurs quantitatifs et qualitatifs pertinents à l'émetteur et au classement relatif des créances. Toutes les autres catégories de notation que les catégories AAA et D comptent également des sous-catégories « (haut) » ou « (bas) ». La notation qui n'est pas modifiée par une désignation « (haut) » ou « (bas) » se situe au milieu de la catégorie. AA : cote de solvabilité supérieure. La capacité de paiement des obligations financières est jugée élevée. La cote de solvabilité n'est que légèrement différente de celle correspondant à la notation AAA. Des événements futurs risquent peu de la compromettre de façon importante. A : bonne cote de solvabilité. La capacité de paiement des obligations financières est importante, mais la cote de solvabilité est inférieure à la notation AA. Des événements futurs peuvent être plus susceptibles d'influer sur cette capacité, mais les facteurs négatifs sont jugés gérables.

Le barème de notation des titres de créance à court terme de DBRS<sup>MD</sup> donne une indication du risque qu'un émetteur ne s'acquitte pas de ses obligations financières à court terme en temps opportun. Les notations se fondent sur des facteurs quantitatifs et qualitatifs pertinents à l'émetteur et au classement relatif des créances. Les catégories de notation R-1 et R-2 comptent des sous-catégories « (haut) », « (moyen) » et « (bas) ». R-1 (haut) : la cote de solvabilité la plus élevée. La capacité de paiement des obligations financières à court terme à échéance est exceptionnellement élevée. Des événements futurs risquent peu de la compromettre de façon importante. Le barème de notation des actions privilégiées de DBRS<sup>MD</sup> est utilisé dans le marché canadien des valeurs mobilières et se veut une indication du risque qu'un emprunteur ne s'acquitte pas intégralement de ses obligations en temps opportun, tant quant aux versements de dividendes que quant aux remboursements du capital. Chaque notation de DBRS se fonde sur des facteurs quantitatifs et qualitatifs pertinents à l'entité emprunteuse. Cette échelle peut également s'appliquer à certains titres hybrides, auquel cas, les renvois à des dividendes correspondront aux engagements de paiement d'intérêt du titre hybride. Les actions privilégiées notées Pfd-2 présentent une qualité de crédit satisfaisante. La protection des dividendes et du capital demeure importante, mais le bénéfice, le bilan et les ratios de couverture ne sont pas aussi solides que ceux des sociétés notées Pfd-1. Les sociétés dont les titres sont notés Pfd-2 correspondent en général aux sociétés dont les obligations de premier rang sont notées dans la catégorie A.

### Description des notations de Moody's Investors Service sur son site Web public

Les notations attribuées en fonction des échelles de notation mondiales à long terme et à court terme de Moody's constituent des indications prospectives des risques de crédit relatifs des obligations financières émises par des sociétés non financières, des institutions financières, des véhicules de financement structurés, des véhicules de financement de projets et des entités du secteur public. Moody's définitif le risque de crédit comme étant le risque qu'une entité puisse ne pas s'acquitter de ses obligations financières contractuelles à échéance et toute perte financière estimative en cas de défaut ou d'insuffisance. Les obligations financières contractuelles visées par les notations de Moody's sont celles qui prévoient, sans égard à l'opposabilité, le paiement d'un montant déterminé, pouvant varier selon des sources de variation standard (p. ex., les taux d'intérêt variables), avant une date déterminée. Les notations de Moody's visent la capacité de l'émetteur d'obtenir des liquidités suffisantes pour assurer le paiement de l'obligation, ainsi que sa volonté de payer. Les notations de Moody's ne visent pas les sources de variation non standard du montant de l'obligation principale (c.-à-d., des titres indexés), sans une déclaration contraire expresse dans un communiqué de presse joint à la notation initiale. Les notations à long terme sont attribuées à des émetteurs ou à des obligations d'une échéance initiale d'un an ou plus et donnent une indication de la possibilité de défaillance ou d'insuffisance à l'égard des obligations financières contractuelles et de la perte financière prévue subie en cas de défaut ou d'insuffisance. Les notations à court terme sont accordées aux obligations d'une échéance initiale de 13 mois ou moins et donnent une indication de la possibilité de défaillance ou d'insuffisance à l'égard des obligations financières contractuelles et de la perte financière prévue subie en cas de défaut ou d'insuffisance. Moody's attribue des notations au niveau des émetteurs et au niveau des instruments à la fois en fonction d'une échelle à long terme et d'une échelle à court terme. En règle générale, les notations sont rendues publiques même si des notations privées et non publiées peuvent également être attribuées. Moody's fait une différence entre les notations de financement structuré et les notations fondamentales (c.-à-d., les notations des sociétés non financières, des institutions financières et des entités du secteur public), des prêts à l'échelle à long terme mondiale en ajoutant (sf) à toutes les notations de financement structuré. L'ajout de (sf) aux notations de financement structuré devrait éliminer toute présomption que ces notations et les notations fondamentales au même niveau auront le même comportement. L'indicateur (sf) à l'égard des notations des titres de financement structuré indique que les titres fondamentaux et de financement structuré dont la note est par ailleurs semblable peuvent avoir des caractéristiques différentes quant au risque. Grâce aux méthodes qu'elle

utilise actuellement, Moody's espère toutefois atteindre l'équivalence générale prévue du rendement de ses notations fondamentales et de financement structuré lorsque ce rendement est mesuré sur une longue période de temps.

Moody's attribue des notations aux obligations financières à long terme et à court terme. Les notations à long terme sont attribuées à des émetteurs ou à des obligations d'une échéance initiale d'un an ou plus et donnent une indication de la possibilité de défaillance à l'égard de paiements faisant l'objet d'une promesse contractuelle et de la perte financière prévue en cas de défaut. Les notations à court terme sont attribuées aux obligations d'une échéance initiale de 13 mois ou moins et donnent une indication de la possibilité de défaillance à l'égard de paiements faisant l'objet d'une promesse contractuelle et de la perte financière prévue en cas de défaut. Moody's rattache des modificateurs numériques 1, 2, et 3 à chaque catégorie de notation générique de Aa à Caa. Le modificateur 1 indique que l'obligation se situe dans la partie supérieure de sa catégorie de notation générale; le modificateur 2 indique un rang moyen; et le modificateur 3 indique un rang dans la partie inférieure de la catégorie de notation générale. En outre, l'indicateur « (hyb) » est ajouté à toutes les notations de titres hybrides émis par les banques, les assureurs, les sociétés de financement et les maisons de courtage.

Moody's attribue des notations provisoires aux programmes de billets à moyen terme (BMT) et des notations définitives à chacun des titres d'emprunt qui sont émis dans le cadre de ceux-ci (appelés prélèvements ou billets). Les notations attribuées aux programmes de BMT sont censées faire état des notations susceptibles d'être attribuées aux prélèvements émis à partir du programme au sein du rang de créance indiqué (c.-à-d. de premier rang ou subordonné). Pour donner une idée de la nature conditionnelle de la notation d'un programme, Moody's attribue des notations provisoires au programme de BMT.

Les perspectives attribuées par Moody's constituent un avis sur l'orientation probable d'une notation à moyen terme. Les quatre catégories de perspectives sont les suivantes : positive, négative, stable et en évolution. Les perspectives peuvent être attribuées au niveau de l'émetteur ou au niveau de la notation. Lorsqu'une perspective est attribuée au niveau de l'émetteur et que l'émetteur compte de multiples notations avec différentes perspectives, un modificateur « (m) » indique que de multiples notations seront affichées et des communiqués de presse de la part de Moody's décriront et fourniront les motifs de ces écarts. La désignation de NSS (notation sous surveillance) indique qu'un émetteur compte une ou plusieurs notations sous surveillance, ce qui remplace les perspectives attribuées. Une désignation de NR (notation retirée) indique qu'un émetteur n'a aucune notation active à laquelle une perspective est applicable. Les perspectives ne sont pas attribuées à toutes les entités notées. Dans certains cas, cela se traduit par l'indication AP (aucune perspective). Une perspective stable indique une faible probabilité d'un changement de notation à moyen terme.

#### Description des notations de S&P Global Ratings sur son site Web public

Une notation de crédit de S&P Global Ratings à l'égard d'une émission se veut une opinion prospective quant à la solvabilité d'un débiteur à l'égard d'une obligation financière en particulier, d'une catégorie d'obligations financières en particulier ou d'un programme financier en particulier (notamment des notations attribuées aux programmes de BMT ou programmes de papier commercial). Elle tient compte de la solvabilité des garants ou des assureurs ou d'autres mécanismes de rehaussement du crédit à l'égard de l'obligation, de même que de la monnaie dans laquelle l'obligation est libellée. Elle exprime le point de vue de S&P Global Ratings quant à la capacité et à la volonté du débiteur de remplir ses engagements financiers à l'échéance, et cette opinion peut évaluer les modalités, comme la sûreté et la subordination, sans avoir une incidence sur le paiement final en cas de défaut.

Les notations de crédit peuvent être à long terme ou à court terme. Les notations de crédit à court terme sont généralement attribuées aux obligations comme étant considérées à court terme sur le marché pertinent. Les notations de crédit à court terme peuvent également servir à indiquer la solvabilité d'un débiteur à l'égard d'un droit d'encaissement par anticipation sur les obligations à long terme. Les BMT reçoivent des notations à long terme.

Les notations de crédit sont fondées, à divers degrés, sur l'analyse que fait S&P Global Ratings des considérations suivantes :

- la possibilité de paiement – la capacité et la volonté du débiteur de respecter ses engagements financiers à l'égard d'une obligation conformément aux modalités de l'obligation;
- la nature et les dispositions de l'obligation financière et le potentiel de remboursement que nous lui imputons; et
- la protection offerte par l'obligation financière et le rang relatif de celle-ci en cas d'une faillite, d'une

restructuration ou de tout autre arrangement en vertu des lois sur la faillite et des autres lois touchant les droits des créanciers.

Une notation de crédit constitue une évaluation d'un risque de défaut, mais peut comprendre une évaluation du rang relatif ou du recouvrement final en cas de défaut. Les obligations de rang inférieur ont habituellement une notation inférieure à celle des obligations de rang supérieur, pour tenir compte de leur rang inférieur en cas de faillite, comme il est indiqué ci-dessus. (Cette différence peut s'appliquer lorsqu'une entité compte à la fois des obligations de rang supérieur et des obligations subordonnées, des obligations garanties et non garanties ou des obligations d'une société en exploitation ou d'une société de portefeuille.)

Une obligation à long terme notée « AA » n'est que très légèrement différente des obligations mieux notées. La capacité du débiteur de respecter ses engagements financiers à l'égard de l'obligation est très élevée. Une obligation à long terme notée « A » est en quelque sorte plus vulnérable aux effets défavorables des changements de situation et de conjoncture que des obligations dans les catégories de notation supérieures. La capacité du débiteur de respecter ses engagements financiers à l'égard de l'obligation est cependant toujours élevée. Une obligation à long terme notée « BBB » présente des paramètres de protection adéquats. Toutefois, une conjoncture économique défavorable ou des circonstances changeantes sont plus susceptibles d'entraîner un affaiblissement de la capacité du débiteur à respecter ses engagements financiers à l'égard de l'obligation. Les notations « AA » à « CCC » peuvent être modifiées par l'ajout d'un signe plus (+) ou d'un signe moins (-) afin d'indiquer la position relative dans la catégorie de notation principale.

Une obligation à court terme notée « A-1 » a une forte capacité à respecter ses engagements financiers et se situe dans la catégorie la plus élevée de S&P Global Ratings. Dans cette catégorie, un signe plus (+) est rattaché à certains débiteurs afin d'indiquer que la capacité du débiteur de respecter ses engagements financiers est extrêmement élevée.

Le barème de notation des actions privilégiées canadiennes de S&P Global Ratings s'adresse aux émetteurs, aux investisseurs et aux intermédiaires des marchés financiers canadiens, ces notations des actions privilégiées (établies conformément à des critères de notation mondiaux) constituant des symboles de notation qui ont été largement utilisés dans le marché canadien depuis bon nombre d'années. Les notes que S&P Global Ratings attribue aux actions privilégiées selon le barème canadien constituent un avis prospectif quant à la solvabilité d'un débiteur à l'égard d'une action privilégiée en particulier émise sur le marché canadien, par rapport aux actions privilégiées émises par d'autres émetteurs sur le marché canadien. Il existe une correspondance directe entre les notations particulières attribuées au moyen du barème de notation des actions privilégiées canadiennes et les différents niveaux de notation au moyen du barème de notation des titres d'emprunt mondiaux de S&P Global Ratings. Le barème de notation canadien est entièrement établi d'après le barème de notation mondial applicable, et aucun autre critère d'analyse n'est utilisé quant à la détermination des notations du barème canadien. Habituellement, S&P Global Ratings présente les notations qu'elle attribue aux actions privilégiées d'un émetteur sur son barème mondial ainsi que sur son barème canadien lorsqu'elle présente les notations d'un émetteur donné. Les notes P-2 accordées à des actions privilégiées canadiennes correspondent aux notes BBB accordées à des actions privilégiées mondiales.

## **MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES DE LA BANQUE**

### **Inscriptions sur les marchés**

Les actions ordinaires de la Banque sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto et du New York Stock Exchange. Les actions privilégiées de la Banque sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto.

## Cours et volume des opérations

Le cours des titres de la Banque à la Bourse de Toronto et le volume des opérations sur ceux-ci au cours de la dernière année sont indiqués dans les tableaux ci-après :

	Nov. 2018	Déc. 2018	Jan. 2019	Fév. 2019	Mars 2019	Avril 2019	Mai 2019	Juin 2019	Juillet 2019	Août 2019	Sept. 2019	Oct. 2019
<b>ACTIONS ORDINAIRES</b>												
Haut (\$)	74,26	74,40	74,08	77,40	76,40	76,42	76,73	77,58	77,96	77,33	77,45	76,99
Bas (\$)	70,32	65,56	67,12	73,72	72,49	72,80	73,17	73,47	76,25	71,22	71,32	72,16
Vol.(000)	62 809	89 169	84 167	60 840	96 621	75 616	57 786	58 353	71 552	64 118	73 497	87 683

	Nov. 2018	Déc. 2018	Jan. 2019	Fév. 2019	Mars 2019	Avril 2019	Mai 2019	Juin 2019	Juillet 2019	Août 2019	Sept. 2019	Oct. 2019
<b>ACTIONS PRIVILÉGIÉES</b>												
<b>Série 1<sup>1</sup></b>												
Haut (\$)	23,02	21,23	20,63	20,10	19,64	19,41	18,65	17,50	18,42	17,95	17,85	17,58
Bas (\$)	20,17	17,76	18,70	18,86	18,43	18,41	16,93	16,70	17,58	15,64	16,31	16,56
Vol.(000)	248	527	318	592	350	163	451	317	320	397	185	267
<b>Série 3<sup>1</sup></b>												
Haut (\$)	23,02	21,13	20,59	20,01	19,59	19,25	18,63	17,78	18,36	18,15	17,84	17,55
Bas (\$)	20,15	17,75	18,70	18,89	18,40	18,40	17,15	16,90	17,65	16,25	16,81	16,58
Vol.(000)	232	380	224	281	261	138	559	302	388	426	469	306
<b>Série 5<sup>1</sup></b>												
Haut (\$)	22,76	21,00	20,48	20,01	19,58	19,39	18,62	17,53	18,37	17,95	17,45	17,30
Bas (\$)	19,81	17,66	18,35	18,66	18,49	17,96	16,95	16,64	17,60	15,50	15,94	16,20
Vol.(000)	248	523	252	314	368	464	246	296	262	676	427	350
<b>Série 7<sup>1</sup></b>												
Haut (\$)	24,35	22,47	22,34	22,34	22,13	21,50	21,25	20,54	20,95	20,65	19,83	19,70
Bas (\$)	21,45	19,98	20,54	20,90	20,32	20,66	19,89	19,25	19,81	17,76	18,09	18,56
Vol.(000)	86	279	364	136	155	125	122	177	175	143	143	123
<b>Série 9<sup>1</sup></b>												
Haut (\$)	24,42	22,86	23,04	22,60	22,53	22,07	21,87	20,54	21,26	20,99	20,12	19,81
Bas (\$)	21,97	20,20	21,17	21,10	21,05	21,35	20,11	19,58	19,88	18,00	18,43	18,85
Vol.(000)	206	99	308	52	66	151	168	99	132	129	200	108
<b>Série 11<sup>1</sup></b>												
Haut (\$)	24,24	24,43	24,41	24,06	24,55	24,64	24,19	24,44	24,50	24,33	24,52	24,85
Bas (\$)	23,35	23,40	23,62	23,66	23,76	24,00	24,00	23,85	24,02	23,85	24,15	24,30
Vol.(000)	100	75	70	108	170	84	105	74	60	161	40	91
<b>Série 12<sup>1</sup></b>												
Haut (\$)	26,15	26,16	26,08	26,00	26,33	26,44	26,16	26,07	26,16	26,01	26,10	26,12
Bas (\$)	25,63	25,45	25,55	25,76	25,91	25,87	25,88	25,70	25,75	25,40	25,56	25,53
Vol.(000)	830	290	331	490	342	360	236	114	1 025	247	80	242
<b>Série 14<sup>1</sup></b>												
Haut (\$)	25,75	25,65	25,64	25,69	25,98	26,12	25,80	25,72	25,79	25,48	25,68	25,60
Bas (\$)	25,25	25,15	25,05	25,4	25,49	25,50	25,30	25,15	25,26	24,25	24,54	25,12
Vol.(000)	1 413	512	1 184	342	426	482	349	445	656	498	381	298
<b>Série 16<sup>1</sup></b>												
Haut (\$)	25,10	24,05	23,65	24,35	24,10	23,30	23,25	22,14	22,82	22,48	21,61	21,46
Bas (\$)	23,05	21,10	21,83	22,62	22,87	22,53	21,42	21,02	21,72	19,89	20,29	20,75
Vol.(000)	278	293	359	375	250	144	304	96	162	181	206	213
<b>Série 18<sup>1</sup></b>												
Haut (\$)	25,18	22,90	23,54	22,88	23,27	23,00	22,12	20,99	21,81	21,19	20,81	20,30
Bas (\$)	22,49	20,05	21,42	21,50	22,02	21,38	20,10	19,90	20,29	18,85	19,96	19,12
Vol.(000)	163	659	330	206	140	117	332	408	259	407	334	311
<b>Série 20<sup>1</sup></b>												
Haut (\$)	24,99	23,25	23,40	22,56	22,89	22,12	21,74	20,58	21,28	20,60	20,50	20,05
Bas (\$)	22,23	19,90	20,65	21,52	21,59	21,15	19,95	19,85	20,30	18,87	19,20	18,77
Vol.(000)	329	780	337	355	254	190	246	271	573	415	240	462

	Nov. 2018	Déc. 2018	Jan. 2019	Fév. 2019	Mars 2019	Avril 2019	Mai 2019	Juin 2019	Juillet 2019	Août 2019	Sept. 2019	Oct. 2019
<b>Série 22<sup>1,2</sup></b>												
Haut (\$)	--	--	25,09	25,36	25,60	25,85	25,65	24,95	25,17	24,86	24,49	24,45
Bas (\$)			24,75	24,90	25,20	25,30	24,65	24,10	24,66	23,17	23,40	23,90
Vol.(000)			1 447	924	315	711	544	505	284	447	168	230
<b>Série 24<sup>1,3</sup></b>												
Haut (\$)	--	--	--	--	--	--	--	24,78	25,10	25,08	24,89	24,81
Bas (\$)								24,31	24,67	23,60	24,15	24,22
Vol.(000)								1 612	1 305	715	307	687

**Nota :**

- 1 Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV).
- 2 Le 28 janvier 2019, la Banque a émis 14 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série 22.
- 3 Le 4 juin 2019, la Banque a émis 18 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les 5 ans et à dividende non cumulatif, série 24.

**Placements antérieurs**

Au cours du dernier exercice terminé, la Banque n'a pas émis d'actions qui ne sont pas inscrites ou cotées sur un marché. Pour de plus amples renseignements sur les débetures subordonnées de la Banque, il y a lieu de se reporter à la note 19 afférente aux états financiers annuels pour l'exercice terminé le 31 octobre 2019, laquelle note est intégrée par renvoi dans la présente notice annuelle.

**TITRES ENTIÈRES ET TITRES ASSUJETTIS À DES RESTRICTIONS CONTRACTUELLES QUANT AU TRANSFERT**

Désignation de la catégorie	Nombre de titres entiers ou assujettis à une restriction contractuelle quant au transfert	Pourcentage de la catégorie
Actions ordinaires <sup>1</sup>	3 705 140	0,20

**ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION**

**Administrateurs et comités du conseil de la Banque**

Le tableau ci-dessous donne, en date du 4 décembre 2019, les noms des administrateurs de la Banque, leur poste principal et domaine d'activités actuels, leur municipalité de résidence et la date à laquelle chacun des administrateurs est devenu administrateur de la Banque.

Nom de l'administrateur Poste principal et municipalité de résidence	Administrateur depuis
William E. Bennett Administrateur de sociétés et ancien président et chef de la direction, Draper & Kramer, Inc. Chicago, Illinois, É.-U.	Mai 2004

<sup>1</sup> Le 1<sup>er</sup> novembre 2018, la Banque a fait l'acquisition de la totalité des titres de capitaux propres en circulation de Greystone Capital Management Inc. (GCM), la société mère de Greystone Managed Investments Inc. (Greystone). Dans le cadre de cette acquisition, des actions ordinaires de TD ont été émises à des employés actionnaires pour régler une tranche du prix d'achat et remplacer les attributions fondées sur des actions. Une partie des actions ordinaires de chaque employé actionnaire sera détenue en mains tierces pendant deux ans après la date d'acquisition, sous réserve du maintien en fonction de ces employés actionnaires. Société de fiducie AST (Canada) est l'agent d'entiercement.

Nom de l'administrateur Poste principal et municipalité de résidence	Administrateur depuis
Amy W. Brinkley Conseillère, AWB Consulting, LLC Charlotte, Caroline du Nord, É.-U.	Septembre 2010
Brian C. Ferguson Administrateur de sociétés et ancien président et chef de la direction, Cenovus Energy Inc. Calgary (Alberta) Canada	Mars 2015
Colleen A. Goggins Administratrice de sociétés et présidente mondiale retraitée de la branche de produits de grande consommation de Johnson & Johnson Princeton, New Jersey, É.-U.	Mars 2012
Mary Jo Haddad Administratrice de sociétés et présidente et chef de la direction retraitée, The Hospital for Sick Children Oakville (Ontario) Canada	Décembre 2014
Jean-René Halde Administrateur de sociétés et président et chef de la direction retraité Banque de développement du Canada Saint-Laurent (Québec) Canada	Décembre 2015
David E. Kepler Administrateur de sociétés et vice-président à la direction retraité, The Dow Chemical Company Sanford, Michigan, É.-U.	Décembre 2013
Brian M. Levitt Président du conseil de La Banque Toronto-Dominion Kingston (Ontario) Canada	Décembre 2008
Allan N. MacGibbon Administrateur de sociétés, associé directeur et chef de la direction à la retraite de Deloitte s.r.l. (Canada) Oakville (Ontario) Canada	Avril 2014
Karen E. Maidment Administratrice de sociétés et ancienne chef des finances et des affaires administratives, BMO Groupe Financier Cambridge (Ontario) Canada	Septembre 2011
Bharat B. Masrani Président du groupe et chef de la direction Groupe Banque TD Toronto (Ontario) Canada	Avril 2014
Irene R. Miller Chef de la direction, Akim, Inc. New York, New York, É.-U.	Mai 2006
Nadir H. Mohamed Administrateur de sociétés et ancien président et chef de la direction Rogers Communications Inc. Toronto (Ontario) Canada	Avril 2008
Claude Mongeau Administrateur de sociétés et ancien président et chef de la direction, Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada Montréal (Québec) Canada	Mars 2015

Sauf tel qu'il est indiqué ci-après, tous les administrateurs ont occupé le même poste au cours des cinq dernières années.

Avant le 3 novembre 2017, M. Ferguson était président et chef de la direction de Cenovus Energy Inc. Avant juillet 2015, M. Halde était président et chef de la direction de Banque de développement du Canada. De mars 2008 à janvier 2015, M. Kepler était vice-président à la direction de The Dow Chemical Company et, en qualité de vice-président à la direction, il était responsable des Services commerciaux, et il était chef de la viabilité écologique et chef de l'information. Avant décembre 2015, M. Levitt a exercé diverses fonctions de leadership à titre de dirigeant et de non-dirigeant d'Osler, Hoskin & Harcourt S.E.N.C.R.L./s.r.l. Avant juillet 2016, M. Mongeau était président et chef de la direction de Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada.

Chaque administrateur demeurera en poste jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires de la Banque, qui devrait avoir lieu le 2 avril 2020. Des renseignements sur les candidats proposés en vue de leur élection aux postes d'administrateur figureront dans la circulaire de procuration de la direction de la Banque se rapportant à l'assemblée.

Le tableau suivant présente, en date du 4 décembre 2019, les comités du conseil de la Banque, les membres de chaque comité et les principales responsabilités de chaque comité.

Comité	Membres	Principales responsabilités
Comité de gouvernance	Brian M. Levitt (président) William E. Bennett Karen E. Maidment Alan N. MacGibbon	<b>Gouvernance de la Banque :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• repérer des personnes qualifiées pour siéger au conseil d'administration et recommander à ce dernier les mises en candidature aux postes d'administrateur pour la prochaine assemblée annuelle des actionnaires et recommander des candidats pour combler les vacances au conseil qui surviennent entre les assemblées des actionnaires;</li> <li>• élaborer et recommander au conseil d'administration un ensemble de principes de gouvernance, y compris un code de conduite et d'éthique professionnelle, conçus pour favoriser une saine culture de gouvernance au sein de la Banque;</li> <li>• s'assurer que la Banque communique efficacement avec ses actionnaires, d'autres parties prenantes et le public, à la fois de façon proactive et responsable;</li> <li>• superviser la stratégie et les rapports de la Banque en matière de responsabilité d'entreprise sur les questions d'ordre environnemental et social;</li> <li>• agir à titre de comité de révision pour la Banque et certaines de ses filiales canadiennes qui sont des institutions financières sous réglementation fédérale, y compris surveiller les risques liés à la conduite; et</li> <li>• superviser l'évaluation du conseil et de ses comités.</li> </ul>
Comité des ressources humaines	Karen E. Maidment (présidente) Amy W. Brinkley Mary Jo Haddad	<b>Évaluation du rendement, rémunération et planification de la relève des dirigeants :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• s'acquitter, et aider le conseil</li> </ul>

Comité	Membres	Principales responsabilités
	Brian M. Levitt Nadir H. Mohamed	<p>d'administration à s'acquitter de la responsabilité du conseil d'administration en ce qui a trait au leadership, à la planification des ressources humaines et à la rémunération, de la manière énoncée dans la présente charte du comité;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• établir les objectifs de rendement du chef de la direction, qui favorisent le succès financier à long terme de la Banque, et évaluer régulièrement le rendement du chef de la direction par rapport à ces objectifs;</li> <li>• recommander la rémunération du chef de la direction au conseil d'administration aux fins d'approbation et examiner et approuver la rémunération de certains cadres supérieurs;</li> <li>• surveiller la stratégie, les plans, les politiques et les pratiques en matière de rémunération de la Banque pour veiller à ce qu'ils soient conformes aux principes et normes d'application de saines pratiques de rémunération du Conseil de stabilité financière, y compris une bonne prise en compte des risques;</li> <li>• superviser un processus solide de planification des compétences et de perfectionnement, y compris l'examen et l'approbation des plans de relève visant les postes de la haute direction et de chefs des fonctions de contrôle;</li> <li>• examiner le plan de relève du chef de la direction et le recommander au conseil d'administration à des fins d'approbation;</li> <li>• produire un rapport sur la rémunération, lequel est publié dans la circulaire de procuration annuelle de la Banque, et passer en revue, le cas échéant, toute autre divulgation publique importante et pertinente de la rémunération; et</li> <li>• superviser la stratégie, la conception et la gestion des plans de retraite, d'épargne-retraite et d'avantages sociaux des employés de la Banque.</li> </ul>
Comité du risque	William E. Bennett (président) Amy W. Brinkley Colleen A. Goggins David E. Kepler Alan N. MacGibbon Karen E. Maidment	<p><b>Supervision de la gestion des risques de la Banque :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• approuver le cadre de gestion des risques et les cadres et politiques relatifs aux catégories de risques connexes qui établissent les niveaux d'approbation appropriés pour les décisions et les autres mesures afin de gérer le risque auquel la Banque est exposée;</li> <li>• examiner et recommander la prise de position de la Banque en matière de tolérance du risque d'entreprise aux fins</li> </ul>

Comité	Membres	Principales responsabilités
		<p>d'approbation par le conseil et surveiller les principaux risques de la Banque comme le prévoit le cadre de gestion des risques;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>examiner le profil de risque de la Banque en regard de sa tolérance aux risques; et</li> <li>fournir une tribune à l'analyse globale de la vision d'entreprise en matière de risque, y compris l'évaluation des tendances et des risques actuels et émergents.</li> </ul>
Comité d'audit	Alan N. MacGibbon* (président) William E. Bennett* Brian C. Ferguson* Jean-René Halde Irene R. Miller* Claude Mongeau*	<p><b>Supervision de la qualité et de l'intégrité de l'information financière de la Banque et le respect de la conformité :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>assurer la présentation aux actionnaires d'une information financière claire, exacte et fiable;</li> <li>superviser l'efficacité des contrôles internes, y compris les contrôles internes de l'information financière;</li> <li>être directement responsable de la sélection, de la rémunération, du maintien en poste de l'auditeur nommé par les actionnaires et de la supervision de son travail, celui-ci étant directement sous les ordres du comité;</li> <li>recevoir des rapports des auditeurs nommés par les actionnaires, du chef des finances, de l'auditeur en chef, du chef de la conformité, du chef mondial de la lutte contre le blanchiment d'argent et évaluer l'efficacité et l'indépendance de chacun;</li> <li>assurer l'établissement et le maintien de politiques et programmes visant raisonnablement à ce que la Banque respecte et continue de respecter les lois qui la régissent; et</li> <li>agir à titre de comité d'audit pour certaines filiales de la Banque qui sont des institutions financières sous réglementation fédérale.</li> </ul>

\* Désigné comme expert financier du comité d'audit.

### Comité d'audit

Le comité d'audit du conseil d'administration de la Banque exerce ses activités conformément à une charte écrite qui énonce ses responsabilités et ses exigences en matière de composition. Un exemplaire de la charte est joint à la présente notice annuelle en tant qu'appendice B. La charte du comité prévoit que tous les membres doivent posséder des compétences financières ou être disposés et aptes à acquérir les connaissances nécessaires très rapidement. Posséder des compétences financières signifie être capable de lire et de comprendre des états financiers qui présentent des questions de nature comptable dont l'étendue et le niveau de complexité sont généralement semblables à l'étendue et à la complexité des questions qui devraient raisonnablement être soulevées par les états financiers de la Banque.

De plus, la charte du comité prévoit des exigences en matière d'indépendance applicables à chaque membre et, à l'heure actuelle, chaque membre se conforme à ces exigences. Plus précisément, la charte prévoit qu'aucun membre du comité ne peut être dirigeant ou dirigeant à la retraite de la Banque et que chaque membre doit être indépendant de la Banque au sens de l'ensemble des lois, règles et règlements applicables,

y compris ceux qui s'appliquent tout particulièrement aux membres des comités d'audit, et de toutes autres considérations pertinentes qu'établit le conseil d'administration, y compris la Politique en matière d'indépendance des administrateurs de la Banque (dont un exemplaire est accessible sur le site Web de la Banque au [www.td.com](http://www.td.com)).

Comme il est indiqué dans le tableau ci-dessus, les membres du comité d'audit sont : Alan N. MacGibbon (président), William E. Bennett, Brian C. Ferguson, Jean-René Halde, Irene R. Miller et Claude Mongeau. Les membres du comité d'audit de la Banque apportent d'importantes compétences et une vaste expérience à leurs responsabilités, notamment dans le secteur des affaires et de l'enseignement en matière de comptabilité, d'affaires et de finances. Le conseil a établi que MM. Bennett, Ferguson, MacGibbon et Mongeau ainsi que M<sup>me</sup> Miller ont chacun les qualités d'un expert financier du comité d'audit au sens de la loi des États-Unis intitulée *Sarbanes-Oxley Act*; tous les membres du comité ont des compétences financières et sont indépendants en vertu des normes d'inscription à la cote applicables du New York Stock Exchange, de la charte du comité, de la Politique en matière d'indépendance des administrateurs de la Banque et des lignes directrices en matière de gouvernance des autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Le texte qui suit donne des renseignements quant à la formation et l'expérience de chacun des administrateurs qui s'avèrent pertinentes dans le cadre de l'exécution de leur mandat en tant que membre du comité :

**William E. Bennett** est administrateur de sociétés. Il est l'ancien président et chef de la direction de Draper & Kramer, Inc., société immobilière et de services financiers établie à Chicago. Il était auparavant vice-président directeur et chef du crédit de First Chicago Corp. et de sa principale filiale, la First National Bank of Chicago. M. Bennett était auparavant président du comité d'audit de la Banque, de TD Bank US Holding Company (la société de portefeuille de TD Bank, N.A. et de TD Bank USA, N.A.), de Capital Power Corporation et de Nuveen Investments Bond and Mutual Funds. Il est titulaire d'un diplôme de premier cycle en science économique du Kenyon College et d'une maîtrise en administration des affaires de l'University of Chicago. M. Bennett est l'un des experts financiers du comité d'audit de la Banque.

**Brian C. Ferguson** est administrateur de sociétés. Il est l'ancien président et chef de la direction de Cenovus Energy Inc. Avant de prendre la direction de Cenovus Energy Inc., M. Ferguson a été vice-président à la direction et chef des finances d'Encana Corporation. M. Ferguson est titulaire d'un baccalauréat en commerce de l'Université de l'Alberta et il est fellow de l'Ordre des comptables professionnels agréés de l'Alberta. M. Ferguson est président du comité d'audit de Trans Mountain Corporation. M. Ferguson est l'un des experts financiers du comité d'audit de la Banque.

**Jean-René Halde** est administrateur de sociétés. De juin 2005 à juin 2015, il a été président et chef de la direction de Banque de développement du Canada. Avant juin 2005, M. Halde a occupé le poste de chef de la direction auprès de nombreuses sociétés chefs de file, y compris Metro-Richelieu Inc., Culinar Inc. et Groupe Livingston Inc. M. Halde est titulaire d'une maîtrise en économie de l'Université de Western Ontario et d'une maîtrise en administration des affaires de la Harvard Business School. M. Halde est membre du comité d'audit de Technologies D-Box Inc.

**Allan M. MacGibbon** est président du comité d'audit de la Banque. M. MacGibbon est administrateur de sociétés. Il a été associé directeur et chef de la direction de Deloitte s.r.l. (Canada) de 2004 à juin 2012 et il a également exercé les fonctions de directeur général mondial, Qualité, stratégie et communications de Deloitte Touche Tohmatsu Limited de juin 2011 à septembre 2013 et de conseiller principal de Deloitte s.r.l. (Canada) de juin 2012 à décembre 2013. M. MacGibbon occupe actuellement la fonction de président du comité d'audit de TD Bank US Holding Company (la société de portefeuille de TD Bank, N.A. et de TD Bank USA, N.A.) et de CAE, Inc. M. MacGibbon est titulaire d'un diplôme de premier cycle en administration des affaires et d'un doctorat honorifique de l'Université du Nouveau-Brunswick. Il est comptable professionnel agréé, comptable agréé et Fellow des comptables professionnels agréés de l'Ontario. M. MacGibbon est l'un des experts financiers du comité d'audit de la Banque.

**Irene R. Miller** est chef de la direction d'Akim, Inc. Jusqu'en juin 1997, M<sup>me</sup> Miller était vice-présidente du conseil et chef des finances de Barnes & Noble, Inc. Avant d'entrer au service de Barnes & Noble, Inc., en 1991, elle a occupé des postes de cadre supérieur relatifs aux services bancaires d'investissement et au financement des sociétés chez Morgan Stanley & Co. et Rothschild Inc., respectivement. M<sup>me</sup> Miller est membre du comité d'audit de TD Ameritrade et elle a occupé auparavant la fonction de présidente du comité d'audit du conseil d'Inditex, S.A., de Coach, Inc., d'Oakley, Inc., de The Body Shop International plc et de

Benckiser N.V. M<sup>me</sup> Miller est titulaire d'un diplôme de premier cycle en sciences de l'Université de Toronto et d'une maîtrise en sciences (en chimie et génie chimique) de l'Université Cornell. M<sup>me</sup> Miller est un des experts financiers du comité d'audit de la Banque.

**Claude Mongeau** est administrateur de sociétés. Il est l'ancien président et chef de la direction de Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada. Avant de prendre la direction de Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, M. Mongeau a été vice-président à la direction et chef des finances de la société. M. Mongeau est président du comité d'audit de Cenovus Energy Inc. et membre du comité des finances et de la gestion du risque de Norfolk Southern Corporation. M. Mongeau est titulaire d'un grade de premier cycle en psychologie de l'Université du Québec à Montréal et d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université McGill. M. Mongeau est l'un des experts financiers du comité d'audit de la Banque.

### **Renseignements supplémentaires au sujet du comité d'audit et de l'auditeur nommé par les actionnaires**

Le comité d'audit supervise le processus de présentation de l'information financière à la Banque, y compris le travail de l'auditeur externe indépendant nommé par les actionnaires, qui est à l'heure actuelle Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. (« EY »). EY est responsable de la planification et de l'exécution, conformément aux normes professionnelles, d'un audit des états financiers annuels de la Banque et examine les états financiers trimestriels de la Banque.

Il incombe au comité d'audit de recommander la nomination et de surveiller l'auditeur externe indépendant nommé par les actionnaires. Le comité d'audit évalue le rendement et les compétences de l'auditeur nommé par les actionnaires et remet au conseil d'administration ses recommandations à l'égard de la nomination ou du renouvellement du mandat à des fins de recommandation aux actionnaires. L'auditeur nommé par les actionnaires est alors nommé par les actionnaires, lors d'un vote sur cette question à l'assemblée générale annuelle.

Au moins une fois par année, le comité d'audit évalue le rendement, les qualifications, les compétences, les ressources (montant et type) et l'indépendance de l'auditeur nommé par les actionnaires, y compris le principal associé, pour aider le conseil d'administration à formuler sa recommandation quant à la nomination de l'auditeur nommé par les actionnaires. Cette évaluation annuelle comprend une évaluation de la qualité d'audit et de certaines caractéristiques du service comme : l'indépendance de l'auditeur, l'objectivité et le scepticisme professionnel; la qualité de l'équipe de mission; la surveillance de la fréquence du roulement des associés; et la qualité des communications et du service fournis par l'auditeur nommé par les actionnaires. Dans le cadre de l'évaluation, le comité d'audit examine la nature et la portée des communications reçues de l'auditeur nommé par les actionnaires au cours de l'année, les réponses de la direction et du comité d'audit à un questionnaire annuel concernant le rendement de l'auditeur nommé par les actionnaires et les interactions avec celui-ci.

EY a été nommé l'auditeur externe indépendant nommé par les actionnaires pour l'exercice terminé le 31 octobre 2019 conformément à la Loi sur les banques et à la recommandation du comité d'audit et est l'unique auditeur externe indépendant de la Banque depuis le début de l'exercice terminé le 31 octobre 2006. Avant 2006, EY était co-auditeur de la Banque.

### **Membres de la haute direction de la Banque**

Les personnes suivantes sont membres de la haute direction de la Banque :

<b>Membre de la haute direction</b>	<b>Poste principal</b>	<b>Municipalité de résidence</b>
Riaz Ahmed	Chef de groupe et chef des finances, Groupe Banque TD	Oakville (Ontario) Canada
Ajai K. Bambawale	Chef de groupe et chef de la gestion des risques, Groupe Banque TD	Toronto (Ontario) Canada
Greg Braca	Chef de groupe, Services de détail aux États-Unis, Groupe Banque TD et président et chef de la direction, TD Bank, America's Most Convenient Bank®	Orangeburg, New York, É.-U.

Membre de la haute direction	Poste principal	Municipalité de résidence
Norie C. Campbell	Chef de groupe, Expérience client et Expérience collègue, Groupe Banque TD	Toronto (Ontario) Canada
Theresa L. Currie	Chef de groupe, Services bancaires personnels au Canada, Groupe Banque TD	Toronto (Ontario) Canada
Robert E. Dorrance	Chef de groupe, Services bancaires de gros, Groupe Banque TD et président du conseil, chef de la direction et président, Valeurs Mobilières TD	Toronto (Ontario) Canada
Paul C. Douglas	Chef de groupe, Services bancaires aux entreprises au Canada, Groupe Banque TD	Burlington (Ontario) Canada
Bharat B. Masrani	Président du groupe et chef de la direction, Groupe Banque TD	Toronto (Ontario) Canada
Frank J. McKenna	Président suppléant du conseil, Groupe Banque TD	Toronto (Ontario) Canada
Ellen R. Patterson	Chef de groupe, chef du contentieux, Groupe Banque TD	Haddonfield, NJ, É.-U.
Michael G. Rhodes	Chef de groupe, Innovation, Technologie et Services communs, Groupe Banque TD	Wilmington, Delaware, É.-U.
Leovigildo Salom	Chef de groupe, Gestion de patrimoine et TD Assurance, Groupe Banque TD	Toronto (Ontario) Canada

Sauf tel qu'il est indiqué ci-après, tous les membres de la haute direction ont occupé le même poste au cours des cinq dernières années.

Avant d'exercer ses fonctions actuelles de chef de groupe le 2 janvier 2016, M. Ahmed a été chef de groupe, Assurance, Cartes de crédit et Stratégie d'entreprise, Groupe Banque TD du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 2 janvier 2016.

Avant d'exercer ses fonctions actuelles de chef de groupe et chef de la gestion des risques, Groupe Banque TD le 1<sup>er</sup> février 2018, M. Bambawale était vice-président à la direction, Groupe Banque TD et chef de la gestion des risques, TD Bank, America's Most Convenient Bank<sup>®</sup> du 18 septembre 2014 au 31 janvier 2018.

Avant d'exercer ses fonctions actuelles de chef de groupe, Services de détail aux États-Unis, Groupe Banque TD et de président et chef de la direction, TD Bank, America's Most Convenient Bank<sup>®</sup> le 1<sup>er</sup> novembre 2017, M. Braca était vice-président à la direction, Groupe Banque TD et président et chef de la direction, TD Bank, America's Most Convenient Bank<sup>®</sup> du 1<sup>er</sup> juin 2017 au 31 octobre 2017, vice-président à la direction, Groupe Banque TD et chef de l'exploitation, TD Bank, America's Most Convenient Bank<sup>®</sup> du 1<sup>er</sup> novembre 2016 au 31 mai 2017, et vice-président à la direction, Groupe Banque TD et chef des Services bancaires spécialisés, TD Bank, America's Most Convenient Bank<sup>®</sup> du 25 octobre 2012 au 31 octobre 2016.

Avant d'exercer ses fonctions actuelles de chef de groupe, Expérience client et Expérience collègue, Groupe Banque TD le 1<sup>er</sup> novembre 2017, M<sup>me</sup> Campbell a été chef de groupe et chef du contentieux, Groupe Banque TD du 12 décembre 2016 au 31 octobre 2017, chef de groupe et chef du contentieux (lesquelles fonctions étaient auparavant appelées chef de groupe, Service juridique, Conformité, Lutte contre le blanchiment d'argent, Crimes financiers et gestion des fraudes, Projets d'entreprise et chef du contentieux, Groupe Banque TD) du 1<sup>er</sup> novembre 2014 au 11 décembre 2016 et chef de groupe, Service juridique, Conformité et Lutte contre le blanchiment d'argent et chef du contentieux, Groupe Banque TD du 15 avril 2013 au 31 octobre 2014.

Avant d'exercer ses fonctions actuelles de chef de groupe le 2 janvier 2016, M<sup>me</sup> Currie a été chef de groupe, Canaux directs, Technologie, Marketing et Stratégies liées aux effectifs, Groupe Banque TD du 1<sup>er</sup> novembre 2014 au 1<sup>er</sup> janvier 2016 et chef de groupe, Canaux directs, Marketing, Services communs de l'entreprise et Stratégies liées aux effectifs, Groupe Banque TD du 15 avril 2013 au 31 octobre 2014.

Avant d'exercer ses fonctions actuelles de président du groupe et chef de la direction de la Banque le 1<sup>er</sup> novembre 2014, M. Masrani a été chef de l'exploitation de la Banque du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 31 octobre 2014.

Avant d'exercer ses fonctions actuelles de chef de groupe, chef du contentieux, Groupe Banque TD le 1<sup>er</sup> novembre 2017, M<sup>me</sup> Patterson a été vice-présidente à la direction et chef du contentieux, Groupe Banque TD du 12 décembre 2016 au 31 octobre 2017 et première vice-présidente, Groupe Banque TD et chef, Service juridique, Conformité et Lutte contre le blanchiment d'argent et chef du contentieux, TD Bank, America's Most Convenient Bank® du 20 décembre 2013 au 11 décembre 2016.

Avant d'exercer ses fonctions actuelles de chef de groupe, Innovation, Technologie et Services communs, Groupe Banque TD le 1<sup>er</sup> novembre 2017, M. Rhodes a été vice-président à la direction, Groupe Banque TD, et chef des Services bancaires aux consommateurs, TD Bank, America's Most Convenient Bank® du 6 juillet 2015 au 31 octobre 2017 et vice-président à la direction, Cartes de crédit et Services aux commerçants, Amérique du Nord, Groupe Banque TD du 3 octobre 2011 au 5 juillet 2015.

Avant d'exercer ses fonctions actuelles de chef de groupe, Gestion de patrimoine et TD Assurance, Groupe Banque TD le 1<sup>er</sup> novembre 2017, M. Salom a été vice-président à la direction, Gestion de patrimoine, Groupe Banque TD du 2 août 2011 au 31 octobre 2017.

### **Actions détenues par les administrateurs et les membres de la haute direction**

À la connaissance de la Banque, en date du 31 octobre 2019, les administrateurs et les membres de la haute direction de la Banque étaient collectivement propriétaires véritables, directement ou indirectement, au total, de 1 830 517 actions ordinaires de la Banque ou exerçaient un contrôle ou une emprise sur celles-ci, soit environ 0,10 % des actions ordinaires émises et en circulation de la Banque.

### **Information supplémentaire relative aux administrateurs et membres de la haute direction**

Sauf tel qu'il est indiqué ci-dessous, à notre connaissance et après enquête raisonnable, la Banque confirme, en date du 4 décembre 2019, ce qui suit :

- i) aucun administrateur ni aucun membre de la haute direction de la Banque n'est, ni n'a été au cours des dix dernières années, administrateur ou dirigeant d'une société (y compris la Banque) qui :
  - a) a fait l'objet d'une ordonnance (y compris une interdiction d'opération ou une ordonnance similaire à une interdiction d'opération ou une ordonnance interdisant à la société de se prévaloir de toute dispense prévue par la législation en valeurs mobilières pendant plus de 30 jours consécutifs), qui a été émise pendant que l'administrateur ou le membre de la haute direction agissait en qualité d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances;
  - b) fait l'objet d'une ordonnance qui été émise après que l'administrateur ou le membre de la haute direction a cessé d'occuper des fonctions d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances et qui était le résultat d'un événement survenu pendant que cette personne agissait en qualité d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances; ou
  - c) a, au cours de l'exercice suivant la cessation des fonctions de la personne, fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, été poursuivie par ses créanciers, conclu un concordat ou un compromis avec eux, intenté des poursuites contre eux, pris des dispositions ou fait des démarches en vue de conclure un concordat ou un compromis avec eux, ou un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite a été nommé pour détenir ses biens;
- ii) au cours des dix exercices précédant la date de la notice annuelle, aucun administrateur ni aucun membre de la haute direction n'a fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, été poursuivi par ses créanciers, conclu un concordat ou un compromis avec eux, intenté des poursuites contre eux, pris des dispositions ou fait des démarches en vue de conclure un concordat ou un compromis avec

eux, ou si un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite a été nommé pour détenir ses biens; et

- iii) aucun administrateur ni aucun membre de la haute direction de la Banque ne s'est vu imposer d'amendes ou de sanctions par un tribunal en vertu de la législation en valeurs mobilières ou par une autorité de réglementation en valeurs mobilières, ni n'a conclu une entente de règlement avec celle-ci, ni ne s'est vu imposer d'autres amendes ou sanctions par un tribunal ou un organisme de réglementation qui seraient susceptibles d'être considérées comme importantes par un investisseur raisonnable ayant à prendre une décision en matière de placement.

M<sup>me</sup> Goggins était, avant le 14 juin 2016, une administratrice de Valeant Pharmaceuticals International, Inc. (« Valeant »). L'Autorité des marchés financiers (Québec) a rendu des ordonnances d'interdiction d'opérations visant les dirigeants et les administrateurs de Valeant alors que M<sup>me</sup> Goggins était administratrice de Valeant. Ces ordonnances étaient en vigueur du 31 mars 2016 au 29 avril 2016 et du 17 mai 2016 au 8 juin 2016.

### Politiques d'approbation préalable et honoraires versés à l'auditeur nommé par les actionnaires

Le comité d'audit de la Banque a mis en œuvre une politique restreignant les services qui peuvent être fournis par l'auditeur externe indépendant nommé par les actionnaires. La politique donne à la direction des directives détaillées quant aux services précis qui sont admissibles à une préautorisation du comité d'audit. En vertu de la loi, l'auditeur nommé par les actionnaires ne peut pas fournir certains services à la Banque ou à ses filiales.

Conformément à la politique, le comité d'audit doit préapprouver une fois par année les types de services devant être rendus par l'auditeur nommé par les actionnaires ainsi que le montant maximum des honoraires pouvant être payés pour de tels services. La politique prévoit également que le comité d'audit recevra, une fois par trimestre, un rapport annuel cumulatif des honoraires payés ou payables à l'auditeur nommé par les actionnaires pour les services rendus, ainsi que les détails de quelque mandat proposé à des fins d'examen et, au besoin, de préautorisation, par le comité d'audit. Pour prendre sa décision concernant les services devant être rendus par l'auditeur nommé par les actionnaires, le comité d'audit tient compte du respect des exigences et des lignes directrices réglementaires et juridiques applicables ainsi que de la question de savoir si la prestation des services aurait une incidence négative sur l'indépendance de l'auditeur. Cela consiste notamment à examiner si la prestation des services amènerait l'auditeur à auditer son propre travail, à se poser comme défenseur des intérêts de la Banque ou à agir comme s'il était dirigeant de la Banque.

Les honoraires versés à EY, auditeur externe indépendant actuel nommé par les actionnaires de la Banque, par catégorie d'honoraires pour les services fournis au cours des trois derniers exercices financiers sont présentés en détail dans le tableau qui suit.

<i>(en milliers de dollars CA)</i>	Honoraires versés à Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.		
	2019	2018	2017
Honoraires d'audit <sup>1</sup>	26 395 \$	26 452 \$	24 203 \$
Honoraires pour services liés à l'audit <sup>2</sup>	1 477 \$	1 387	1 622
Honoraires pour services fiscaux <sup>3</sup>	1 794 \$	2 679	2 438
Autres honoraires <sup>4</sup>	512 \$	1 799	2 033
<b>Total</b>	<b>30 178 \$</b>	<b>32 317 \$</b>	<b>30 296 \$</b>

**Nota :**

- 1 Les honoraires d'audit se rapportent aux services professionnels relatifs à l'audit des états financiers de la Banque, y compris l'audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière, à l'audit de ses filiales et à d'autres services normalement offerts par l'auditeur nommé par les actionnaires en ce qui concerne les dépôts légaux auprès des autorités de réglementation ou les mandats prévus par la loi.
- 2 Les honoraires pour services liés à l'audit se rapportent aux services de certification et aux services connexes rendus par l'auditeur nommé par les actionnaires. Ces services comprennent : les audits des régimes d'avantages sociaux; les audits d'organismes de bienfaisance; les services d'audit de certaines structures d'accueil que la Banque administre; les consultations comptables et fiscales dans le cadre de fusions, d'acquisitions, de désinvestissements et de restructurations; les examens des contrôles d'application et des contrôles généraux; l'interprétation des normes comptables, des normes fiscales et des normes de présentation de l'information financière; les services d'attestation non exigés en vertu d'une loi ou d'une réglementation; la traduction d'états financiers et de rapports dans le cadre de l'audit ou de l'examen; et les services de conseils en technologie de l'information.

- 3 Les honoraires pour services fiscaux se rapportent : aux services de conseils et de planification généraux en matière de fiscalité dans le cadre de fusions, d'acquisitions et de structures de financement; aux publications fiscales sous forme électronique et sur papier; aux services de conseils et d'observation fiscales en matière d'impôt sur les bénéfices et d'impôt indirect; aux services relatifs au prix de transfert ainsi qu'aux questions relatives aux droits et aux douanes.
- 4 Tous les autres honoraires se rapportent aux honoraires liés aux questions d'insolvabilité et de viabilité, limités aux cas où la Banque est participant minoritaire à un syndicat et n'est pas en mesure d'exercer une influence sur le choix ni d'arrêter le choix de la firme d'audit externe à utiliser. Dans ces cas, les services de l'auditeur nommé par les actionnaires sont retenus pour fournir de l'aide dans le cadre de revues des activités d'exploitation, de négociations avec les prêteurs, d'évaluations des plans d'affaires, de restructurations de la dette et de recouvrements des actifs. Entrent également dans cette catégorie les honoraires relatifs aux rapports qui traitent des procédures de contrôle des organismes de service, aux services fiscaux de fonds inscrits à la SEC, sous réserve des règles complexes sur les sociétés de placement de la SEC ainsi qu'aux autres fonds et entités de gestion connexes; aux études de référence; aux services de conseils en matière de réglementation; ainsi qu'aux services d'amélioration du rendement et du fonctionnement.

## **POURSUITES ET MESURES RÉGLEMENTAIRES**

### **Poursuites**

Certaines poursuites auxquelles la Banque est partie sont plus amplement décrites sous la rubrique « Litiges » de la note 27 afférente aux états financiers annuels pour l'exercice clos le 31 octobre 2019, laquelle note est intégrée par renvoi dans la présente notice annuelle.

### **Mesures réglementaires**

De temps à autre, dans le cours normal des affaires, la Banque et ses filiales se voient imposer des droits ou des amendes par des autorités en valeurs mobilières relativement à des questions d'ordre administratif, notamment des dépôts ou des déclarations en retard, qui peuvent être considérés comme des pénalités ou des sanctions conformément à la réglementation canadienne en valeurs mobilières mais qui sont, individuellement ou globalement, négligeables pour la Banque<sup>2</sup>. En outre, la Banque et ses filiales sont assujetties à de nombreuses autorités en valeurs mobilières partout dans le monde et les frais, les pénalités administratives, les ententes de règlement et les sanctions peuvent être classées de façon différente par chaque agent responsable. Au cours du dernier exercice, Gestion privée TD Waterhouse Inc. a payé des droits administratifs de dépôt se rapportant à des dépôts tardifs à la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (« CVMO ») totalisant 5 000 \$. La Banque Toronto-Dominion a conclu une entente de règlement avec la CVMO et a fait un paiement volontaire de 9 300 900 \$ (et de 800 000 \$ pour les frais) à la CVMO relativement aux anciennes pratiques en matière de conformité de la Banque de ses entreprises de change.

## **MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES**

À notre connaissance, la Banque confirme qu'au 4 décembre 2019, aucun administrateur ni aucun membre de la haute direction de la Banque, ni aucune personne ayant des liens avec eux ou membre de leur groupe, n'a eu un intérêt important dans une opération au cours des trois derniers exercices terminés ou au cours de l'exercice en cours, qui a eu ou dont on pourrait s'attendre à ce qu'il ait une incidence importante sur la Banque.

---

<sup>2</sup> Le *Règlement 14-101 sur les définitions* limite le sens de « législation en valeurs mobilières » à la législation provinciale et territoriale canadienne et « autorité en valeurs mobilières » aux autorités en valeurs mobilières provinciales et territoriales canadiennes.

## **AGENTS DES TRANSFERTS ET AGENTS CHARGÉS DE LA TENUE DES REGISTRES**

### **Agent des transferts**

Société de fiducie AST (Canada)  
C.P. 700  
Succursale B  
Montréal (Québec)  
H3B 3K3

Téléphone : 416-682-3860 ou sans frais au 1-800-387-0825 (Canada et États-Unis seulement)  
Télécopieur : 1-888-249-6189  
Courriel : [inquiries@astfinancial.com](mailto:inquiries@astfinancial.com)  
Site Web : [www.astfinancial.com/ca-fr](http://www.astfinancial.com/ca-fr)

### **Co-agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres**

Computershare  
P.O. Box 505000  
Louisville, KY 40233

ou

462 South 4<sup>th</sup> Street, Suite 1600  
Louisville, KY 40202

Téléphone : 1-866-233-4836  
ATS pour personnes malentendantes : 1-800-231-5469  
Actionnaires à l'extérieur des États-Unis : 201-680-6578  
ATS pour actionnaires à l'extérieur des États-Unis : 201-680-6610  
Site Web : [www.computershare.com/investor](http://www.computershare.com/investor)

## **INTÉRÊTS DES EXPERTS**

Les états financiers consolidés de la Banque pour l'exercice clos le 31 octobre 2019 déposés en vertu du *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue*, dont certaines parties sont intégrées par renvoi à la présente notice annuelle, ont été audités par EY, comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés, de Toronto (Ontario). EY est l'auditeur externe qui a préparé le *Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant – Opinion sur les états financiers consolidés* et le *Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant – Opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière*. EY est indépendante de la Banque aux termes du Code de déontologie des Comptables professionnels agréés de l'Ontario et également des lois fédérales sur les valeurs mobilières des États-Unis et de leurs règles et règlements applicables adoptés par la Securities and Exchange Commission des États-Unis et le Public Company Accounting Oversight Board.

## **RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES**

Des renseignements supplémentaires concernant la banque figurent sur SEDAR à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com) et sur EDGAR à l'adresse [www.sec.com](http://www.sec.com).

Des renseignements supplémentaires, notamment la rémunération des administrateurs et des dirigeants, les prêts qui leur ont été consentis, le nom des principaux porteurs de titres de la Banque, les options d'achat de titres et l'intérêt des initiés dans des opérations importantes, dans chaque cas le cas échéant, sont contenus dans la circulaire de procuration de la direction de la Banque concernant sa dernière assemblée annuelle des actionnaires à laquelle il y a eu élection d'administrateurs. Des renseignements financiers supplémentaires sont fournis dans les états financiers comparatifs et le rapport de gestion de la Banque pour son dernier exercice financier terminé, soit, à la date des présentes, l'exercice terminé le 31 octobre 2019.

Aux termes de certains pouvoirs de résolution des banques canadiennes qui sont entrés en vigueur le 23 septembre 2018 (le « régime de recapitalisation interne »), la Société d'assurance-dépôts du Canada (la « SADC ») pourrait, si la Banque a cessé d'être viable, ou est sur le point de l'être, prendre temporairement le contrôle ou la possession de la Banque et être investie de pouvoirs élargis aux termes d'une ou de plusieurs ordonnances du gouverneur en conseil (Canada), y compris le pouvoir de vendre ou d'aliéner la totalité ou une partie des actifs de la Banque, et le pouvoir d'effectuer ou de faire en sorte que la Banque effectue une opération ou une série d'opérations aux fins de restructurer l'entreprise de la Banque. Les objectifs déclarés du régime de recapitalisation interne comprennent la réduction de l'exposition du gouvernement et des contribuables dans l'improbable éventualité de la défaillance d'une banque désignée par le BSIF comme une banque nationale d'importance systémique, la réduction de la probabilité d'une telle défaillance en augmentant la discipline du marché et en renforçant le fait que ce sont les actionnaires et les créanciers de la Banque qui sont responsables des risques des banques nationales d'importance systémique, et non les contribuables, et la préservation de la stabilité financière en habilitant la SADC à rétablir rapidement la viabilité d'une banque nationale d'importance systémique et en lui permettant de rester ouverte et en activité, même lorsque la banque nationale d'importance systémique a connu de graves pertes. Pour une description des pouvoirs de résolution des banques canadiennes et des facteurs de risque connexes se rapportant à certains passifs de la Banque, il y a lieu de se reporter à <https://www.td.com/francais/investisseurs/accueil/divulgation-reglementaire/principaux-elements-du-capital/principaux-elements-du-capital.jsp>.

## Appendice A

### Liens intersociétés

#### NOTE 34 : RENSEIGNEMENTS SUR LES FILIALES

La liste ci-après présente les filiales importantes détenues directement ou indirectement.

#### FILIALES IMPORTANTES<sup>1</sup>

(en millions de dollars canadiens)

			Au 31 octobre 2019
			Valeur comptable des actions détenues par la Banque <sup>3</sup>
Amérique du Nord	Emplacement du siège social ou du bureau principal <sup>2</sup>	Description	
Greystone Capital Management Inc.	Regina (Saskatchewan)	Société de portefeuille	714 \$
Greystone Managed Investment Inc.	Regina (Saskatchewan)	Courtier en valeurs mobilières	
GMI Serving Inc.	Regina (Saskatchewan)	Entité d'administration des prêts hypothécaires	
Meloche Monnex inc.	Montréal (Québec)	Société de portefeuille	1 595
Sécurité Nationale compagnie d'assurance	Montréal (Québec)	Compagnie d'assurance	
Primum compagnie d'assurance	Toronto (Ontario)	Compagnie d'assurance	
TD assurance directe inc.	Toronto (Ontario)	Compagnie d'assurance	
Compagnie d'assurances générales TD	Toronto (Ontario)	Compagnie d'assurance	
Compagnie d'assurance habitation et auto TD	Toronto (Ontario)	Compagnie d'assurance	
Gestion de Placements TD Inc.	Toronto (Ontario)	Conseils en placement et gestion de portefeuille	365
Gestion privée TD Waterhouse Inc.	Toronto (Ontario)	Conseils en placement et gestion de portefeuille	
Financement auto TD (Canada) inc.	Toronto (Ontario)	Entité de financement automobile	2 619
Services de financement auto TD Inc.	Toronto (Ontario)	Entité de financement automobile	1 370
TD Group US Holdings LLC	Wilmington (Delaware)	Société de portefeuille	67 117
Toronto Dominion Holdings (U.S.A.), Inc.	New York (New York)	Société de portefeuille	
TD Prime Services LLC	New York (New York)	Courtier en valeurs mobilières	
TD Securities (USA) LLC	New York (New York)	Courtier en valeurs mobilières	
Toronto Dominion (Texas) LLC	New York (New York)	Entité de services financiers	
Toronto Dominion (New York) LLC	New York (New York)	Entité de services financiers	
Toronto Dominion Capital (U.S.A.), Inc.	New York (New York)	Société de placement dans les petites entreprises	
Toronto Dominion Investments, Inc.	New York (New York)	Banque d'affaires et placements	
TD Bank US Holding Company	Cherry Hill (New Jersey)	Société de portefeuille	
Epoch Investment Partners, Inc.	New York (New York)	Conseils en placement et gestion de portefeuille	
TDAM USA Inc.	New York (New York)	Conseils en placement et gestion de portefeuille	
TD Bank USA, National Association	Cherry Hill (New Jersey)	Banque nationale américaine	
TD Bank, National Association	Cherry Hill (New Jersey)	Banque nationale américaine	
TD Auto Finance LLC	Farmington Hills (Michigan)	Entité de financement automobile	
TD Equipment Finance, Inc.	Cherry Hill (New Jersey)	Entité de services financiers	
TD Private Client Wealth LLC	New York (New York)	Courtier et conseiller en placement inscrit	
TD Wealth Management Services Inc.	Cherry Hill (New Jersey)	Agence d'assurance	
TD Luxembourg International Holdings	Luxembourg (Luxembourg)	Société de portefeuille	
TD Ameritrade Holding Corporation <sup>4</sup>	Omaha (Nebraska)	Courtier en valeurs mobilières	
Services d'investissement TD Inc.	Toronto (Ontario)	Courtier en fonds communs de placement	52
TD, Compagnie d'assurance-vie	Toronto (Ontario)	Compagnie d'assurance	85
La Société d'hypothèques TD	Toronto (Ontario)	Société de dépôt	9 775
La Société d'Hypothèques Pacifique TD	Vancouver (Colombie-Britannique)	Société de dépôt	
La Société Canada Trust	Toronto (Ontario)	Société de fiducie, de prêt et de dépôt	
Valeurs Mobilières TD Inc.	Toronto (Ontario)	Courtier en valeurs mobilières et placements	2 231
TD Vermillion Holdings Limited	Toronto (Ontario)	Société de portefeuille	26 880
TD Financial International Ltd.	Hamilton (Bermudes)	Société de portefeuille	
TD Reinsurance (Barbados) Inc.	St. James (Barbade)	Société de réassurance	
TD Waterhouse Canada Inc.	Toronto (Ontario)	Courtier en valeurs mobilières	2 442
<b>International</b>			
TD Bank N.V.	Amsterdam (Pays-Bas)	Banque néerlandaise	632
TD Ireland Unlimited Company	Dublin (Irlande)	Société de portefeuille	894
TD Global Finance Unlimited Company	Dublin (Irlande)	Courtier en valeurs mobilières	
TD Securities (Japan) Co. Ltd.	Tokyo (Japon)	Courtier en valeurs mobilières	12
Toronto Dominion Australia Limited	Sydney (Australie)	Courtier en valeurs mobilières	97
Toronto Dominion Investments B.V.	Londres (Angleterre)	Société de portefeuille	1 114
TD Bank Europe Limited	Londres (Angleterre)	Banque du Royaume-Uni	
Toronto Dominion Holdings (U.K.) Limited	Londres (Angleterre)	Société de portefeuille	
TD Securities Limited	Londres (Angleterre)	Courtier en valeurs mobilières	
Toronto Dominion (South East Asia) Limited	Singapour (Singapour)	Institution financière	931

<sup>1</sup> À moins d'indication contraire, La Banque Toronto-Dominion détient directement, ou par l'entremise de ses filiales, 100 % de l'entité ou 100 % des actions avec droit de vote et sans droit de vote émises et en circulation des entités énumérées.

<sup>2</sup> Chaque filiale est constituée en société ou structurée dans le pays où se situe son siège social ou son bureau principal, à l'exception de Toronto Dominion Investments B.V., une société constituée aux Pays-Bas dont le bureau principal est situé au Royaume-Uni.

<sup>3</sup> Les valeurs comptables ont été calculées afin de satisfaire aux exigences de communication du paragraphe 308 (3)(a)(ii) de la *Loi sur les banques*. Des opérations intersociétés peuvent avoir été incluses aux présentes. Toutefois, elles sont éliminées à des fins de présentation de l'information financière consolidée. Certains montants ont été ajustés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

<sup>4</sup> Au 31 octobre 2019, la participation comme présentée de la Banque dans TD Ameritrade Holding Corporation s'établissait à 43,19 % (41,61 % au 31 octobre 2018) des actions en circulation de TD Ameritrade Holding Corporation. TD Luxembourg International Holdings et TD Ameritrade Holding Corporation, qu'elle détient, sont présentées en raison de l'importance de la participation de la Banque dans TD Ameritrade Holding Corporation.

**Appendice B**  
**CHARTRE DU COMITÉ D'AUDIT**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DE LA BANQUE TORONTO-DOMINION**

*~ Superviser la qualité et l'intégrité de l'information financière de la Banque  
et le respect des exigences de réglementation ~ ~*

***Principales responsabilités***

- Assurer la présentation aux actionnaires d'une information financière claire, exacte et fiable;
- superviser l'efficacité des contrôles internes, notamment les contrôles internes relatifs à la présentation de l'information financière;
- être directement responsable de la sélection, de la rémunération, du maintien en poste de l'auditeur nommé par les actionnaires et de la supervision de son travail, celui-ci étant directement sous les ordres du comité;
- recevoir des rapports de l'auditeur nommé par les actionnaires, du chef des finances, de l'auditeur en chef, du chef de la conformité et du chef mondial de la lutte contre le blanchiment d'argent et évaluer l'efficacité et l'indépendance de chacun;
- assurer l'établissement et le maintien de politiques et programmes visant raisonnablement à ce que la Banque respecte et continue de respecter les lois et règlements qui la régissent;
- agir à titre de comité d'audit pour certaines filiales de la Banque qui sont des institutions financières sous réglementation fédérale.

***Rôle clé de l'indépendance***

- le comité est entièrement formé d'administrateurs indépendants;
- le comité se réunit régulièrement sans la présence de la direction;
- le comité a le pouvoir d'engager des conseillers indépendants, rémunérés par la Banque, pour l'aider à prendre les meilleures décisions possibles relativement à la présentation de l'information financière, aux conventions et pratiques comptables, aux pratiques de présentation de l'information, à la conformité et aux contrôles internes de la Banque.

## ***Composition et indépendance, connaissances financières et pouvoirs***

Le comité est composé de membres du conseil d'administration dont le nombre est déterminé par le conseil, conformément aux règlements de la Banque ainsi qu'aux lois, aux règles et aux règlements applicables et à toute autre considération pertinente, sous réserve d'un minimum de trois administrateurs.

Aux fins de la présente charte, « Banque » désigne La Banque Toronto-Dominion dans son ensemble.

Aucun membre du comité n'est un dirigeant en poste ou un dirigeant à la retraite de la Banque. Chaque membre du comité est indépendant de la Banque au sens des lois, des règles et des règlements applicables, y compris ceux qui s'appliquent particulièrement aux membres d'un comité d'audit, et de toute autre considération pertinente que détermine le conseil d'administration, y compris la Politique en matière d'indépendance des administrateurs de la Banque. Aucun membre du comité ne peut siéger au comité d'audit de plus de trois sociétés ouvertes sans le consentement du comité de gouvernance et du conseil.

Les membres du comité sont nommés par le conseil et demeurent chacun en fonction jusqu'à ce qu'un successeur soit dûment nommé, à moins que le membre ne démissionne, ne soit révoqué ou cesse d'être un administrateur. Un président est nommé par le conseil suivant la recommandation du comité de gouvernance, faute de quoi les membres du comité peuvent désigner un président par vote majoritaire. Le comité peut, à l'occasion, déléguer à son président certains des pouvoirs ou responsabilités qui lui sont confiés en vertu des présentes.

En plus des qualités énoncées dans la description du poste d'administrateur, tous les membres du comité doivent posséder des compétences financières ou avoir la volonté et la capacité d'acquérir rapidement les connaissances nécessaires. Par « compétences financières », on entend la capacité de lire et de comprendre des états financiers qui présentent des questions comptables d'une ampleur et d'un degré de complexité comparables, dans l'ensemble, à celles dont on peut raisonnablement croire qu'elles seront soulevées lors de la lecture des états financiers de la Banque. Au moins un membre du comité doit avoir une formation en comptabilité ou une expérience connexe en gestion financière, par exemple, toute expérience ou formation au cours de laquelle le membre a acquis un haut niveau de compétences financières, notamment toute expérience présente ou passée à titre d'auditeur, chef de la direction, chef des finances ou haut dirigeant ayant des responsabilités de supervision financière.

Pour s'acquitter des responsabilités énoncées dans la présente charte, le comité peut mener toute enquête nécessaire qu'il juge appropriée et s'adresser à tout dirigeant, employé ou mandataire de la Banque pour exercer ses fonctions, y compris l'auditeur nommé par les actionnaires. Le comité d'audit peut obtenir des conseils ou de l'aide de conseillers externes, notamment des conseillers juridiques ou comptables, qu'il juge nécessaires pour s'acquitter de ses fonctions, et peut retenir les services de tels conseillers indépendants ou externes et établir la rémunération qui leur sera versée par la Banque, à son gré, sans obtenir l'approbation du conseil.

Les membres du comité doivent approfondir leurs connaissances en finance, en comptabilité et dans d'autres domaines liés à leurs responsabilités en assistant à des séances de formation ou à tout autre type de perfectionnement.

## ***Réunions***

Le comité se réunit au moins quatre fois par année ou plus fréquemment si les circonstances l'exigent. Chaque trimestre, le comité rencontre l'auditeur nommé par les actionnaires et la direction afin d'examiner les états financiers de la Banque, conformément à la rubrique intitulée « Présentation de l'information financière » ci-dessous. Le comité réserve une partie de chaque réunion trimestrielle courante en vue d'une rencontre séparée avec le chef de la direction, le chef des finances, le chef du contentieux, l'auditeur en chef, le chef de la conformité, le chef mondial de la lutte contre le blanchiment d'argent et l'auditeur nommé par les actionnaires, respectivement, et une partie doit être tenue sans la présence des membres de la direction et de l'auditeur nommé par les actionnaires. Un membre du comité peut demander au président qu'une réunion ou une partie d'une réunion du comité se déroule sans la présence de la direction. Le comité se réunit également avec le Bureau du surintendant des institutions financières du Canada (« BSIF ») pour examiner les résultats de l'examen du contrôle annuel de la Banque par le BSIF si le BSIF demande de se réunir avec le comité plutôt qu'avec l'ensemble du conseil.

Pour favoriser une communication ouverte entre ce comité et le comité du risque et lorsque le président du comité du risque n'est pas un membre de ce comité, celui-ci recevra un avis de convocation et participera sur invitation de ce comité, en tant qu'observateur sans droit de vote, à chaque réunion de ce comité et il recevra la documentation relative à chacune de ces réunions. Ce comité rencontre en outre le comité du risque au moins deux fois par année pour discuter de sujets communs aux deux comités.

Le comité peut inviter à ses réunions un administrateur, un membre de la direction de la Banque ou les autres personnes qu'il juge appropriées pour s'acquitter de ses responsabilités. Le comité peut aussi exclure de ses réunions des personnes s'il juge opportun de le faire pour s'acquitter de ses responsabilités.

### ***Devoirs et responsabilités spécifiques***

#### *Présentation de l'information financière*

Le comité est chargé de superviser la présentation aux actionnaires d'une information financière fiable, exacte et claire, notamment en passant en revue et en analysant les états financiers annuels et intermédiaires de la Banque, et le rapport de gestion et en passant en revue l'opinion de l'auditeur nommé par les actionnaires sur les états financiers annuels et les contrôles internes relatifs à la présentation de l'information financière, avant leur approbation et diffusion publique par la Banque, et en examinant, au besoin, les communiqués à caractère financier de la Banque portant sur de l'information non publique d'importance. Un tel examen des rapports financiers de la Banque comprend, au besoin, mais au moins une fois par année, un entretien avec la direction, la Direction d'audit interne et l'auditeur nommé par les actionnaires au sujet de questions importantes liées aux normes et méthodes comptables, à la présentation de l'information financière et du rapport de gestion, y compris les ajustements aux mesures non conformes aux PCGR (c.-à-d. les éléments à noter) et aux estimations et opinions clés de la direction.

Le comité examine les communiqués de presse sur les résultats et s'assure que des procédés adéquats sont en place pour examiner la présentation de l'information financière de la Banque extraite ou tirée des états financiers de la Banque, autre que l'information contenue dans les états financiers annuels et intermédiaires et le rapport de gestion de la Banque, et doit évaluer périodiquement la pertinence de ces procédures.

#### *Processus de présentation de l'information financière*

Le comité seconde le conseil dans sa supervision du processus de présentation de l'information financière de la Banque, notamment en accomplissant les tâches suivantes :

- travailler avec la direction, l'auditeur nommé par les actionnaires et la Direction d'audit interne pour s'assurer de l'intégrité des processus de présentation de l'information financière de la Banque;
- examiner le processus associé à l'attestation par le chef de la direction et le chef des finances de l'intégrité des états financiers trimestriels et annuels consolidés de la Banque et des autres renseignements dont la divulgation est exigée;
- étudier les principales conventions comptables de la Banque et examiner de façon relativement détaillée le fondement des principales estimations et appréciations, y compris, notamment les réserves actuarielles, les provisions pour pertes sur prêts et les autres provisions pour dépréciation, et aborder ces sujets avec la direction et/ou l'auditeur nommé par les actionnaires;
- rester au fait des tendances et des pratiques exemplaires en matière de présentation de l'information financière, notamment en s'informant sur les questions d'actualité, à mesure qu'elles surviennent, et l'application de ces tendances et pratiques à la Banque;

- examiner, avec la direction et l'auditeur nommé par les actionnaires, les principaux principes et conventions comptables, ainsi que toutes les conventions et pratiques comptables essentielles utilisées et tout redressement important après l'audit;
- étudier et approuver, s'il y a lieu, les modifications de fond aux conventions de présentation de l'information comptable et financière de la Banque, telles qu'elles sont suggérées par la direction, l'auditeur nommé par les actionnaires ou la Direction d'audit interne;
- établir des systèmes de présentation régulière au comité par la direction, l'auditeur nommé par les actionnaires et la Direction d'audit interne, au sujet des principales opinions exprimées dans le cadre de la préparation des états financiers par la direction, et de toute difficulté d'importance éprouvée pendant l'examen ou l'audit, y compris toute restriction relative à la portée du travail ou à l'accès aux renseignements nécessaires;
- examiner les questions de fiscalité et de planification fiscale qui sont importantes pour les états financiers.

#### *Rôle du comité d'audit dans le processus de présentation de l'information financière*

L'auditeur nommé par les actionnaires est responsable de la planification et de l'exécution, conformément aux normes professionnelles, de l'audit des états financiers annuels de la Banque et de l'examen de l'information financière trimestrielle de la Banque. La direction de la Banque est responsable du processus de présentation de l'information financière de la Banque qui comprend la préparation, la présentation et l'intégrité des états financiers de la Banque, et la mise en œuvre de principes et de conventions appropriés en matière de présentation de l'information comptable et financière ainsi que de contrôles et procédés internes conçus pour assurer le respect des normes comptables et des lois et règlements applicables. Le comité d'audit supervise le processus de présentation de l'information financière à la Banque et reçoit les rapports trimestriels relatifs au processus entrepris par la direction et aux résultats de l'examen de l'auditeur nommé par les actionnaires. Il n'appartient pas au comité d'audit de planifier ou d'effectuer les audits, ni de déterminer que les états financiers de la Banque sont complets, exacts et conformes aux Normes internationales d'information financière.

#### *Contrôles internes*

Le comité est chargé de superviser la mise en œuvre du cadre de contrôles internes et de surveiller son efficacité, en accomplissant notamment les tâches suivantes :

- examiner des rapports de la direction se rapportant à la mise en œuvre et au maintien d'un système et de processus de contrôles internes suffisants et efficaces (notamment des contrôles liés à la prévention, au repérage et à la détection d'actes frauduleux) qui sont conçus pour apporter une certitude à l'égard de certains aspects, notamment la présentation de l'information (relative aux finances, à l'exploitation, au risque), l'efficacité et l'efficacé de l'exploitation et la protection des actifs, la surveillance de la conformité avec les lois, les règlements et les lignes directrices, ainsi que les politiques internes, y compris la conformité avec l'article 404 de la loi américaine intitulée *Sarbanes-Oxley Act* et les règles analogues des Autorités canadiennes en valeurs mobilières;
- rencontrer la direction, l'auditeur en chef et l'auditeur nommé par les actionnaires pour évaluer la pertinence et l'efficacité des contrôles internes de la Banque, notamment les contrôles liés à la prévention, au repérage, à l'identification et à la détection d'actes frauduleux;
- veiller à ce que soient en place des structures de gouvernance et des méthodes de contrôle suffisantes à l'égard de tous les instruments financiers qui sont évalués à la juste valeur aux fins de la présentation de l'information financière;

- recevoir les rapports du comité du risque qui sont jugés nécessaires ou souhaitables à l'égard de toute question liée aux processus de contrôles internes évaluée par ce comité dans le cadre de l'exécution de ses responsabilités; et
- examiner l'information présentée par la Banque à ses actionnaires au sujet des contrôles internes relatifs à la présentation de l'information financière.

#### *Direction d'audit interne*

Le comité supervise la Direction d'audit interne de la Banque, ainsi que tout aspect de la fonction d'audit interne qui est imparti à un tiers. Le comité doit veiller à ce que la Direction d'audit interne ait l'indépendance nécessaire à l'exécution de ses responsabilités. En outre, le comité doit :

- examiner et approuver le plan d'audit annuel (y compris, notamment la méthode d'évaluation du risque) et ses modifications importantes et veiller à ce que le plan soit adéquat, en fonction du risque, et vise toutes les activités pertinentes et principaux risques sur un cycle mesurable;
- examiner et approuver le budget financier et le plan des ressources annuels et examiner les mises à jour importantes;
- examiner et approuver au moins une fois par année le mandat et l'attestation d'indépendance de l'auditeur en chef ainsi que le mandat de la Direction d'audit interne;
- confirmer la nomination et la révocation de l'auditeur en chef;
- communiquer au moins une fois par année son opinion sur le rendement de l'auditeur en chef au chef de la direction à titre de commentaire dans le cadre du processus d'approbation de la rémunération;
- évaluer au moins une fois par année l'efficacité et le bien-fondé de la Direction d'audit interne;
- examiner les résultats du rapport indépendant sur l'examen d'assurance de la qualité de la Direction d'audit interne qui est effectué tous les cinq ans, y compris les renseignements sur les compétences et l'indépendance du ou des évaluateurs et tout conflit d'intérêts éventuel;
- procéder à un examen et discuter des rapports courants préparés par l'auditeur en chef, y compris, notamment l'ensemble de l'information prescrite par la réglementation, et de la réponse de la direction, et faire un suivi des questions non résolues, et examiner de manière proactive des questions thématiques à l'échelle de la Banque;
- fournir une tribune permettant à l'auditeur en chef de consulter librement le comité à l'égard de questions liées à l'audit interne, à l'organisation et au secteur d'activité ou aux rapports et relations qu'entretiennent la Direction d'audit interne, la direction, l'auditeur nommé par les actionnaires et/ou les autorités de réglementation;
- examiner les rapports portant sur les lacunes relevées par les autorités de surveillance en ce qui a trait à la Direction d'audit interne, y compris de l'information visant à démontrer l'avancement des mesures de correction et de redressement nécessaires, prises par la direction, dans des délais raisonnables.

#### *Supervision de l'auditeur nommé par les actionnaires*

Le comité est chargé d'examiner et d'évaluer annuellement le rendement, les aptitudes, les compétences, les ressources (en nombre et en genre) et l'indépendance de l'auditeur nommé par les actionnaires et de recommander au conseil de recommander aux actionnaires la candidature de l'auditeur nommé par les actionnaires. Le comité est chargé d'approuver la rémunération de l'auditeur et doit être satisfait que le

niveau des frais d'audit est proportionnel à l'étendue du travail de manière à assurer un audit de qualité. Le comité doit également faire des recommandations au conseil en ce qui concerne, s'il y a lieu, la révocation de l'auditeur nommé par les actionnaires. L'auditeur nommé par les actionnaires est tenu de rendre compte au comité et à l'ensemble du conseil, en tant que représentant des actionnaires, de son examen des états financiers et des contrôles de la Banque. De plus, le comité doit :

- examiner et approuver les plans d'audit annuels et les lettres de mission de l'auditeur nommé par les actionnaires et veiller à ce que les plans soient adéquats, en fonction du risque, et visent l'ensemble des activités pertinentes sur un cycle mesurable;
- passer en revue, au moins une fois par année, les processus utilisés par l'auditeur nommé par les actionnaires pour assurer la qualité de ses services d'audit, notamment quant à leur indépendance et voir à toute autre question susceptible d'avoir une incidence sur la capacité du cabinet d'audit d'agir à titre d'auditeur nommé par les actionnaires;
- discuter des questions devant être communiquées au comité par l'auditeur nommé par les actionnaires, conformément aux normes établies par les Comptables professionnels agréés du Canada et le Public Company Accounting Oversight Board et aux exigences de la *Loi sur les banques* (Canada) et des organismes de réglementation de la Banque, notamment le BSIF, lorsque ces questions s'appliquent à la Banque;
- examiner avec l'auditeur nommé par les actionnaires toute question pouvant être soulevée par lui, y compris tout problème ou toute difficulté d'audit, comme des restrictions liées à ses activités d'audit ou à l'accès aux renseignements demandés, et les réponses de la direction;
- demander à la direction de prendre des mesures de redressement nécessaires pour répondre à toutes les conclusions et recommandations de l'auditeur nommé par les actionnaires en temps opportun;
- examiner avec l'auditeur nommé par les actionnaires les préoccupations, s'il en est, concernant la qualité des normes et politiques comptables de la Banque, et non seulement leur acceptabilité, telles qu'elles appliquent à sa présentation de l'information financière;
- fournir une tribune permettant à la direction et à l'auditeur interne et/ou à l'auditeur nommé par les actionnaires d'aborder des questions relatives aux relations ou aux rapports qu'ils entretiennent. Si des différends concernant la présentation de l'information financière ne sont pas résolus, voir au règlement de ces différends entre la direction et l'auditeur interne et/ou l'auditeur nommé par les actionnaires;
- passer en revue et évaluer au moins une fois par année, les compétences, le rendement et l'indépendance du principal associé de l'auditeur nommé par les actionnaires, évaluer la fréquence de la rotation et, au besoin à la rotation du principal associé, évaluer les compétences du nouveau principal associé de l'auditeur nommé par les actionnaires et obtenir de l'auditeur nommé par les actionnaires la confirmation qu'il satisfait aux conditions à remplir par les auditeurs conformément à la *Loi sur les banques* (Canada);
- mener, au moins à tous les cinq ans, un examen périodique complet de l'auditeur nommé par les actionnaires; et
- chaque année, avec l'auditeur nommé par les actionnaires, examiner le rapport public du Conseil canadien sur la reddition de comptes (CCRC) et en discuter, et dans la mesure nécessaire discuter des conclusions du CCRC portant précisément sur l'inspection de l'audit de la Banque.

### *Indépendance de l'auditeur nommé par les actionnaires*

Le comité est chargé de surveiller et d'évaluer l'indépendance de l'auditeur nommé par les actionnaires par différents mécanismes, notamment en effectuant les tâches suivantes :

- examiner et approuver (ou recommander au conseil aux fins d'approbation) les modalités des missions d'audit et les honoraires d'audit ainsi que les autres services pouvant légalement être fournis par l'auditeur nommé par les actionnaires pour la Banque, cette approbation devant être donnée spécifiquement ou aux termes d'une procédure de préapprobation adoptée par le comité;
- recevoir la déclaration écrite officielle préparée au moins une fois par année par l'auditeur nommé par les actionnaires, confirmant l'indépendance et décrivant toutes les relations qui existent entre l'auditeur nommé par les actionnaires et la Banque, conformément aux règles de conduite professionnelle établies par les instituts de comptables agréés provinciaux canadiens ou d'autres organismes de réglementation, s'il y a lieu;
- une fois par année ou plus fréquemment si cela est nécessaire, prendre connaissance et discuter avec le conseil et l'auditeur nommé par les actionnaires de tout service ou de tout lien existant entre l'auditeur nommé par les actionnaires et la Banque ou de tout facteur pouvant avoir une incidence sur l'objectivité et l'indépendance de l'auditeur nommé par les actionnaires;
- examiner, approuver et surveiller les politiques et les procédures relatives à l'embauche d'associés ou d'employés actuels ou anciens de l'auditeur nommé par les actionnaires, conformément aux lois applicables; et
- examiner, approuver et surveiller les autres politiques et procédures mises en œuvre pour favoriser l'indépendance des auditeurs, comme les critères d'attribution du contrat de l'auditeur nommé par les actionnaires et la rotation des membres de l'équipe de mission d'audit, au besoin.

### *Service des finances*

Le comité est chargé de superviser le service des finances de la Banque, notamment :

- examiner et approuver le mandat du service des finances et le mandat du chef des finances au moins une fois par année;
- examiner et approuver au moins une fois par année, le plan budgétaire et des ressources du service des finances, notamment recevoir de la direction des rapports portant sur la suffisance des ressources;
- évaluer annuellement l'efficacité du service des finances;
- examiner les résultats d'une évaluation périodique indépendante de l'efficacité du service des finances;
- examiner périodiquement les résultats d'une évaluation comparative du service des finances menée avec l'aide d'un tiers indépendant;
- communiquer chaque année au chef de la direction son avis quant au rendement du chef des finances dans le cadre du processus d'approbation de la rémunération;
- confirmer la nomination et la révocation du chef des finances; et
- offrir au chef des finances une tribune lui permettant de consulter librement le comité à l'égard de questions relatives à la présentation de l'information financière ou des

questions se rapportant aux relations et aux rapports qu'entretiennent le service des finances, la direction, l'auditeur nommé par les actionnaires et/ou les organismes de réglementation.

#### *Observation des lois*

Le comité est chargé de superviser l'établissement et la mise en œuvre de politiques et de programmes raisonnablement conçus pour que la Banque puisse respecter et continuer de respecter les lois et les règlements qui la régissent, en accomplissant notamment les tâches suivantes :

- mettre en place et maintenir une marche à suivre conformément aux exigences des organismes de réglementation aux fins de la réception, de la conservation et du traitement de la communication confidentielle et anonyme des préoccupations touchant des points discutables en matière de comptabilité, de contrôles comptables internes ou d'audit, et recevoir des rapports sur ces plaintes et communications comme l'exige la politique applicable;
- passer en revue les avis professionnels et les modifications apportées aux principales exigences réglementaires relatives aux normes comptables, dans la mesure où elles s'appliquent au processus de présentation de l'information financière de la Banque; et
- agir, pour le conseil, à titre de comité de surveillance de l'observation des lois à l'égard de la règle Volcker en application de la loi des États-Unis intitulée *Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act*, y compris recevoir au moins une fois par année des rapports des membres de la haute direction et des fonctions de contrôle sur l'efficacité du programme écrit de conformité d'entreprise à la règle Volcker de GPTD et de la conformité des questions s'y rapportant.

#### *Service de la conformité*

Le comité supervise le service de la conformité de la Banque et l'exécution de son mandat, et veille à ce que le service de la conformité ait l'indépendance nécessaire à l'exécution de ses responsabilités. En outre, le comité doit faire ce qui suit :

- examiner et approuver son plan annuel, notamment son budget et ses ressources, de même que tout changement important au plan annuel et/ou aux méthodes;
- examiner et approuver chaque année le mandat du service de la conformité et du chef de la conformité;
- évaluer au moins une fois par année l'efficacité du service de la conformité;
- examiner les résultats d'une évaluation périodique indépendante du service de la conformité;
- examiner périodiquement les résultats d'une évaluation comparative du service de la conformité menée avec l'aide d'un tiers indépendant;
- confirmer la nomination et la révocation du chef de la conformité;
- communiquer chaque année au chef de la direction son avis quant au rendement du chef de la conformité dans le cadre du processus d'approbation de la rémunération;
- s'assurer, de concert avec la direction, que la Banque respecte les exigences réglementaires applicables et le programme de gestion de la conformité réglementaire (« GCR »);

- recevoir semestriellement des rapports du service de la conformité quant à la conformité aux exigences en matière de protection des consommateurs au Canada sous la supervision de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada (« ACFC »);
- procéder à un examen et discuter régulièrement des rapports préparés par le chef de la conformité à l'intention du comité d'audit, y compris les rapports des autorités de réglementation et de surveillance se rapportant au service de la conformité, au programme de GCR de la Banque ou au respect ou au non-respect par la Banque des lois et des règlements applicables, et faire un suivi des questions non résolues, y compris, notamment vérifier de manière proactive si des lacunes dans un domaine peuvent aussi toucher d'autres domaines;
- examiner au moins une fois par année l'évaluation faite par le chef de la conformité de la pertinence et de l'efficacité des contrôles GCR quotidiens de la Banque et du respect de ceux-ci, ainsi que l'avis du chef de la conformité quant à la question de savoir si les contrôles et le programme de GCR sont suffisamment rigoureux pour respecter les exigences de réglementation applicables à l'échelle de l'entreprise; et
- offrir au chef de la conformité une tribune lui permettant de consulter librement le comité à l'égard de questions liées à la conformité ou aux rapports et relations qu'entretiennent le service de la conformité, la direction et/ou les autorités de réglementation.

*Lutte contre le blanchiment d'argent (« LBA ») et le financement des activités terroristes (« FAT »)*

Le comité effectue la surveillance et le suivi de la mise en œuvre, du maintien et de l'efficacité soutenue de la lutte contre le blanchiment d'argent, le financement des activités terroristes, les sanctions économiques et la corruption (le « programme LBA ») qui vise à faire en sorte que la Banque se conforme aux lois et règlements qui s'appliquent à elle ainsi qu'à ses propres politiques, notamment :

- examiner avec la direction la conformité de la Banque avec les exigences des organismes de réglementation applicables;
- examiner un rapport annuel du chef mondial de la lutte contre le blanchiment d'argent concernant l'évaluation de l'efficacité du programme LBA, et effectuer un suivi avec la direction de l'état des recommandations et des suggestions, s'il y a lieu;
- examiner tous les deux ans l'avis de l'auditeur en chef concernant l'efficacité du programme LBA, et faire un suivi avec la direction de la situation des recommandations et suggestions, s'il y a lieu.

*Service de lutte mondiale contre le blanchiment d'argent*

Le comité supervise le service de la lutte mondiale contre le blanchiment d'argent de la Banque et la réalisation de son mandat, et il veille à ce que le service de lutte mondiale contre le blanchiment d'argent ait l'indépendance nécessaire à l'exécution de ses responsabilités. La supervision et la surveillance seront effectuées de la manière suivante :

- examiner et approuver le plan annuel du service de LBA mondiale et toute modification importante touchant le plan annuel, y compris, notamment son budget et ses ressources;
- examiner et approuver le programme LBA, sa conception et toutes les politiques importantes de LBA/FAT, y compris la politique relative aux sanctions internationales de TD;
- au moins une fois par année, évaluer l'efficacité de la fonction de LBA/FAT;
- examiner les résultats d'une évaluation périodique indépendante du programme LBA;

- examiner périodiquement les résultats d'une évaluation comparative du service de la LBA menée avec l'aide d'un tiers indépendant;
- examiner et approuver annuellement le mandat du service de LBA mondiale et le mandat du chef mondial de la lutte contre le blanchiment d'argent;
- confirmer la nomination et la révocation du chef mondial de la lutte contre le blanchiment d'argent;
- communiquer annuellement au chef de la direction, dans le cadre du processus d'approbation de la rémunération, son avis quant au rendement du chef mondial de la lutte contre le blanchiment d'argent;
- procéder à un examen et discuter régulièrement des rapports préparés par le chef mondial de la lutte contre le blanchiment d'argent destinés au comité d'audit, y compris les rapports des autorités de surveillance se rapportant au programme LBA et portant sur la conception et le déroulement du programme LBA, la suffisance des ressources (humaines, informatiques, budgétaires), et toute recommandation à cet égard, et faire un suivi des questions non résolues, y compris vérifier de manière proactive si des lacunes dans un domaine peuvent aussi toucher d'autres domaines; et
- offrir au chef mondial de la lutte contre le blanchiment d'argent une tribune lui permettant de consulter librement le comité à l'égard de questions de conformité se rapportant aux relations et rapports qu'entretiennent le service de LBA mondiale, la direction et/ou les organismes de réglementation.

### *Généralités*

Le comité assume également les tâches et responsabilités générales suivantes :

- agir à titre de comité d'audit pour certaines filiales canadiennes de la Banque qui sont des institutions financières sous réglementation fédérale, y compris rencontrer au moins une fois par année sans la présence de la direction, les actuaires désignés des filiales de la Banque qui sont des institutions financières sous réglementation fédérale;
- examiner avec le chef des services juridiques de la Banque toute question de nature juridique découlant de litiges, de réclamations ou de non-conformité à la réglementation, qui pourrait avoir un effet important sur la situation financière de la Banque et offrir au chef des services juridiques une tribune lui permettant d'avoir un accès illimité au comité pour soulever toute question d'ordre juridique;
- s'acquitter de toute autre fonction ou tâche qui incombe à un comité d'audit, conformément aux exigences réglementaires, ou qui est déléguée par le conseil;
- une fois par année, diriger une autoévaluation permettant au comité d'évaluer son apport et son efficacité quant à la façon de s'acquitter de son mandat;
- revoir et évaluer la pertinence de la présente charte au moins une fois par année et soumettre la présente charte au comité de gouvernance pour examen et recommandation au conseil à des fins d'approbation, tout en tenant compte que les modifications que le président du comité d'audit et le président du conseil considèrent d'ordre administratif peuvent être examinées et approuvées par le comité de gouvernance tout au long de l'année et mises en commun une fois par année à des fins d'examen et d'approbation par le conseil;
- tenir des procès-verbaux ou d'autres comptes rendus des réunions et des activités du comité; et

- faire rapport au conseil sur les questions importantes soulevées lors des réunions du comité d'audit après chaque réunion du comité et, s'il y a lieu, faire également au comité du risque un compte rendu des questions le concernant.

## ANNEXE 99.2

## RAPPORT DE GESTION

Le présent rapport de gestion est présenté pour aider le lecteur à évaluer les changements importants survenus dans la situation financière et les résultats d'exploitation du Groupe Banque TD (la «TD» ou la «Banque») pour l'exercice clos le 31 octobre 2019 comparativement aux exercices précédents. Il doit être lu avec les états financiers consolidés audités et les notes complémentaires pour l'exercice clos le 31 octobre 2019. Le présent rapport de gestion est daté du 4 décembre 2019. À moins d'indication contraire, tous les montants sont exprimés en dollars canadiens et proviennent principalement des états financiers consolidés annuels de la Banque dressés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Certains montants comparatifs ont été révisés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

### MISE EN GARDE À L'ÉGARD DES ÉNONCÉS

#### PROSPECTIFS

1

#### APERÇU DES RÉSULTATS FINANCIERS

Résultat net 8  
Produits 9  
Provision pour pertes sur créances 10  
Charges 11  
Impôts et taxes 13  
Information financière trimestrielle 13

#### ANALYSE DES SECTEURS D'EXPLOITATION

Description des activités 16  
Services de détail au Canada 19  
Services de détail aux États-Unis 23  
Services bancaires de gros 28  
Siège social 32

#### APERÇU DES RÉSULTATS FINANCIERS DE 2018

Sommaire du rendement de 2018 33  
Rendement financier de 2018 par secteur d'exploitation 35

### SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPE

Revue du bilan 37  
Qualité du portefeuille de crédit 38  
Situation des fonds propres 50  
Titrisation et arrangements hors bilan 58  
Transactions entre parties liées 60  
Instruments financiers 61

### FACTEURS DE RISQUE ET GESTION DES RISQUES

Facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs 61  
Gestion des risques 67

### NORMES ET MÉTHODES COMPTABLES

Méthodes et estimations comptables critiques 106  
Modifications de méthodes comptables courantes et futures 111  
Contrôles et procédures 112

### INFORMATIONS FINANCIÈRES SUPPLÉMENTAIRES

114

Les renseignements additionnels concernant la Banque, y compris la notice annuelle de la Banque, sont disponibles sur le site Web de la Banque à l'adresse <https://www.td.com>, sur le site SEDAR à l'adresse <http://www.sedar.com>, et sur le site de la Securities and Exchange Commission des États-Unis à l'adresse <http://www.sec.gov> (section EDGAR Filers).

#### **Mise en garde à l'égard des énoncés prospectifs**

De temps à autre, la Banque (comme elle est définie dans le présent document) fait des énoncés prospectifs, écrits et verbaux, y compris dans le présent document, d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation canadiens ou de la Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis et d'autres communications. En outre, des représentants de la Banque peuvent formuler verbalement des énoncés prospectifs aux analystes, aux investisseurs, aux médias et à d'autres personnes. Tous ces énoncés sont faits conformément aux dispositions d'exonération et se veulent des énoncés prospectifs aux termes de la législation en valeurs mobilières applicable au Canada et des États-Unis, notamment la loi des États-Unis intitulée *Private Securities Litigation Reform Act of 1995*. Les énoncés prospectifs comprennent, entre autres, les énoncés figurant dans le présent document de même que dans le rapport de gestion (le «rapport de gestion de 2019») du rapport annuel de 2019 de la Banque à la rubrique «Sommaire et perspectives économiques», à la rubrique «Perspectives et orientation pour 2020» pour les secteurs Services de détail au Canada, Services de détail aux États-Unis et Services bancaires de gros, et à la rubrique «Orientation pour 2020» pour le secteur Siège social, ainsi que d'autres énoncés concernant les objectifs et les priorités de la Banque pour 2020 et par la suite et les stratégies pour les atteindre, l'environnement réglementaire dans lequel la Banque exerce ses activités ainsi que les attentes en matière de rendement financier pour la Banque. Les énoncés prospectifs se reconnaissent habituellement à l'emploi de termes et expressions comme «croire», «prévoir», «anticiper», «avoir l'intention de», «estimer», «planifier», «objectif», «cible» et «pouvoir» et de verbes au futur ou au conditionnel.

Par leur nature, ces énoncés prospectifs obligent la Banque à formuler des hypothèses et sont assujettis à des risques et incertitudes, généraux ou spécifiques. Particulièrement du fait de l'incertitude quant à l'environnement physique et financier, à la conjoncture économique, au climat politique et au cadre réglementaire, ces risques et incertitudes – dont bon nombre sont indépendants de la volonté de la Banque et dont les répercussions peuvent être difficiles à prévoir – peuvent faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement de ceux avancés dans les énoncés prospectifs. Les facteurs de risque qui pourraient entraîner, isolément ou collectivement, de tels écarts incluent les risques, notamment, de crédit, de marché (y compris le risque actions, le risque sur marchandises, le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque d'écart de taux), de liquidité, opérationnel (y compris les risques liés à la technologie et à l'infrastructure), de modèle, d'atteinte à la réputation, d'assurance, de stratégie et de réglementation ainsi que les risques juridiques, environnementaux, d'adéquation des fonds propres et les autres risques. Ces facteurs de risque comprennent notamment la conjoncture économique et commerciale dans les régions où la Banque exerce ses activités; le risque géopolitique; la capacité de la Banque à réaliser des stratégies à long terme et ses principales priorités stratégiques à court terme, notamment réaliser des acquisitions et des cessions, élaborer des plans de fidélisation de la clientèle, élaborer des plans stratégiques et la capacité de la Banque à recruter, former et maintenir en poste des dirigeants clés; les interruptions ou attaques (y compris les cyberattaques) visant la technologie informatique, Internet, les systèmes d'accès au réseau ou les autres systèmes ou services de communications voix-données de la Banque; la fraude et d'autres activités criminelles auxquelles la Banque est exposée; le défaut de tiers de se conformer à leurs obligations envers la Banque ou ses sociétés affiliées, notamment relativement au traitement et au contrôle de l'information; l'incidence de la promulgation de nouvelles lois et de nouveaux règlements, de la modification des lois et des règlements actuels ou de leur application, y compris, sans s'y restreindre, les lois fiscales, les lignes directrices sur les fonds propres et les directives réglementaires en matière de liquidité, et le régime de «recapitalisation interne» des banques; l'exposition à des litiges et à des questions de réglementation importantes; la concurrence accrue exercée par les sociétés établies et des concurrents offrant des services non traditionnels, y compris les entreprises de technologie financière et les géants du domaine de la technologie; les changements apportés aux notations de crédit de la Banque; les variations des taux de change et d'intérêt (y compris la possibilité de taux d'intérêt négatifs); l'augmentation des coûts de financement et la volatilité des marchés causée par l'illiquidité des marchés et la concurrence pour l'accès au financement; le risque de transition liée à l'abandon du taux interbancaire offert; les estimations comptables critiques et les changements de normes, de politiques et de méthodes comptables utilisées par la Banque; les crises de la dette internationale actuelles ou éventuelles; le risque environnemental et social; et l'occurrence d'événements catastrophiques naturels et autres que naturels et les demandes d'indemnisation qui en découlent. La Banque avise le lecteur que la liste qui précède n'est pas une liste exhaustive de tous les facteurs de risque possibles, et d'autres facteurs pourraient également avoir une incidence négative sur les résultats de la Banque. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la section «Facteurs de risque et gestion des risques» du rapport de gestion de 2019, telle qu'elle peut être mise à jour dans les rapports aux actionnaires trimestriels déposés par la suite et dans les communiqués (le cas échéant) relatifs à tout événement ou à toute transaction dont il est question à la rubrique «Événements importants et postérieurs à la date de clôture, et transactions en cours» dans le rapport de gestion pertinent, lesquels peuvent être consultés sur le site Web [www.td.com](http://www.td.com). Le lecteur doit examiner ces facteurs attentivement, ainsi que d'autres incertitudes et événements possibles, de même que l'incertitude inhérente aux énoncés prospectifs, avant de prendre des décisions à l'égard de la Banque, et ne doit pas se fier indûment aux énoncés prospectifs de la Banque.

Les hypothèses économiques importantes qui étaient les énoncés prospectifs figurant dans le présent document sont décrites dans le rapport de gestion de 2019 à la rubrique «Sommaire et perspectives économiques», pour les secteurs Services de détail au Canada, Services de détail aux États-Unis et Services bancaires de gros aux rubriques «Perspectives et orientation pour 2020» et, pour le secteur Siège social, à la rubrique «Orientation pour 2020», telles qu'elles peuvent être mises à jour dans les rapports aux actionnaires trimestriels déposés par la suite.

Tout énoncé prospectif contenu dans le présent document représente l'opinion de la direction uniquement à la date des présentes et est communiqué afin d'aider les actionnaires de la Banque et les analystes à comprendre la situation financière, les objectifs, les priorités et les attentes en matière de rendement financier pour la Banque aux dates indiquées et pour les périodes closes à ces dates, et peut ne pas convenir à d'autres fins. La Banque n'effectuera pas de mise à jour de quelque énoncé prospectif, écrit ou verbal, qu'elle peut faire de temps à autre directement ou indirectement, à moins que la législation en valeurs mobilières applicable ne l'exige.

**TABLEAU 1 : FAITS SAILLANTS FINANCIERS<sup>1</sup>**

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2019	2018	2017
<b>Résultats d'exploitation</b>			
Total des produits – comme présenté	41 065 \$	38 892 \$	36 202 \$
Total des produits – rajusté <sup>2</sup>	41 065	38 981	35 999
Provision pour pertes sur créances <sup>3</sup>	3 029	2 480	2 216
Indemnités d'assurance et charges connexes	2 787	2 444	2 246
Charges autres que d'intérêts – comme présentées	22 020	20 195	19 419
Charges autres que d'intérêts – rajustées <sup>2</sup>	21 085	19 943	19 092
Résultat net – comme présenté	11 686	11 334	10 517
Résultat net – rajusté <sup>2</sup>	12 503	12 183	10 587
<b>Situation financière</b> (en milliards de dollars canadiens)			
Total des prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts	684,6 \$	646,4 \$	612,6 \$
Total de l'actif	1 415,3	1 334,9	1 279,0
Total des dépôts	887,0	851,4	832,8
Total des capitaux propres	87,7	80,0	75,2
Total des actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires <sup>4</sup>	456,0	435,6	435,8
<b>Ratios financiers</b>			
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires – comme présenté	14,5 %	15,7 %	14,9 %
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires – rajusté <sup>2, 5</sup>	15,6	16,9	15,0
Rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires <sup>2, 5</sup>	20,5	22,7	21,9
Rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires – rajusté <sup>2, 5</sup>	21,5	23,9	21,6
Ratio d'efficacité – comme présenté	53,6	51,9	53,6
Ratio d'efficacité – rajusté <sup>2</sup>	51,3	51,2	53,2
Provision pour pertes sur créances en % de la moyenne des prêts nets et acceptations <sup>6</sup>	0,45	0,39	0,37
<b>Information sur les actions ordinaires – comme présentée</b> (en dollars canadiens)			
Résultat par action			
De base	6,26 \$	6,02 \$	5,51 \$
Dilué	6,25	6,01	5,50
Dividendes par action ordinaire	2,89	2,61	2,35
Valeur comptable par action	45,20	40,50	37,76
Cours de clôture <sup>7</sup>	75,21	73,03	73,34
Actions en circulation (en millions)			
Nombre moyen – de base	1 824,2	1 835,4	1 850,6
Nombre moyen – dilué	1 827,3	1 839,5	1 854,8
Fin de période	1 811,9	1 828,3	1 839,6
Capitalisation boursière (en milliards de dollars canadiens)	136,3 \$	133,5 \$	134,9 \$
Rendement de l'action <sup>8</sup>	3,9 %	3,5 %	3,6 %
Ratio de distribution sur actions ordinaires	46,1	43,3	42,6
Ratio cours/bénéfice	12,0	12,2	13,3
Rendement total pour les actionnaires (1 an) <sup>9</sup>	7,1	3,1	24,8
<b>Information sur les actions ordinaires – rajustée</b> (en dollars canadiens) <sup>2</sup>			
Résultat par action			
De base	6,71 \$	6,48 \$	5,55 \$
Dilué	6,69	6,47	5,54
Ratio de distribution sur actions ordinaires	43,0 %	40,2 %	42,3 %
Ratio cours/bénéfice	11,2	11,3	13,2
<b>Ratios des fonds propres</b>			
Ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires <sup>4</sup>	12,1 %	12,0 %	10,7 %
Ratio de fonds propres de catégorie 1 <sup>4</sup>	13,5	13,7	12,3
Ratio du total des fonds propres <sup>4</sup>	16,3	16,2	14,9
Ratio de levier	4,0	4,2	3,9

<sup>1</sup> Certains montants comparatifs ont été retraités afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

<sup>2</sup> La Banque Toronto-Dominion (la «TD» ou la «Banque») dresse ses états financiers consolidés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS), les principes comptables généralement reconnus (PCGR) actuels, et désigne les résultats établis selon les IFRS «comme présentés». La Banque utilise également des mesures financières non conformes aux PCGR connues sous le nom de résultats «rajustés», afin d'évaluer chacun de ses secteurs d'exploitation et de mesurer la performance globale de la Banque. Pour obtenir les résultats rajustés, la Banque retranche les «éléments à noter» des résultats comme présentés. Pour obtenir plus de renseignements et consulter une liste des éléments à noter et un rapprochement des mesures financières non conformes aux PCGR, se reporter à la rubrique «Aperçu des résultats financiers» du rapport de gestion de 2019.

<sup>3</sup> Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2017, les montants sont calculés conformément à IFRS 9, *Instruments financiers* (IFRS 9). Les montants des périodes comparatives ont été calculés conformément à IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (IAS 39), et n'ont pas été retraités.

<sup>4</sup> Chaque ratio de fonds propres comporte sa propre composante actifs pondérés en fonction des risques, conformément aux facteurs scalaires d'intégration progressive du rajustement de la valeur du crédit (RVC) prescrits par le Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF). Pour l'exercice 2019, les facteurs scalaires d'intégration progressive du RVC pour la composante actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de catégorie 1 et du total des fonds propres sont tous de 100 %. Pour l'exercice 2018, les facteurs scalaires étaient respectivement de 80 %, 83 % et 86 %. Pour l'exercice 2017, les facteurs scalaires étaient respectivement de 72 %, 77 % et 81 %. Avant l'exercice 2018, en raison du plancher réglementaire selon Bâle I que devait respecter la Banque, les actifs pondérés en fonction des risques se rapportant au plancher réglementaire étaient calculés selon les pondérations en fonction des risques de Bâle I qui étaient les mêmes pour tous les ratios de fonds propres.

<sup>5</sup> Mesures financières non conformes aux PCGR. Pour plus de renseignements, se reporter aux rubriques «Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires» et «Rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires» du présent document.

<sup>6</sup> Compte non tenu des prêts dépréciés acquis, des titres de créance classés comme prêts selon IAS 39, ainsi que des titres de créance au coût amorti et des titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global selon IFRS 9.

<sup>7</sup> Cours de clôture à la Bourse de Toronto (TSX).

<sup>8</sup> Le rendement de l'action correspond au dividende par action ordinaire versé au cours de l'exercice, divisé par la moyenne quotidienne du cours de clôture de l'action pendant l'exercice.

<sup>9</sup> Le rendement total pour les actionnaires est calculé d'après l'évolution du cours de l'action et les dividendes réinvestis sur une période continue de un an.

---

## APERÇU DES RÉSULTATS FINANCIERS

### APERÇU DE LA SOCIÉTÉ

La Banque Toronto-Dominion et ses filiales sont désignées collectivement par l'appellation Groupe Banque TD (la «TD» ou la «Banque»). La TD est la cinquième banque en importance en Amérique du Nord d'après le nombre de succursales et elle offre ses services à plus de 26 millions de clients. Ces services sont regroupés dans trois grands secteurs d'exploitation qui exercent leurs activités dans plusieurs centres financiers dans le monde : Services de détail au Canada, lesquels comprennent les résultats des services bancaires personnels et commerciaux au Canada et des activités de gestion de patrimoine et d'assurance au Canada; Services de détail aux États-Unis, lesquels comprennent les résultats des activités des services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis et des activités de gestion de patrimoine aux États-Unis, et de la participation de la Banque dans TD Ameritrade; et Services bancaires de gros. En outre, la TD figure parmi les principales sociétés de services financiers en ligne du monde, avec plus de 13 millions de clients du service en ligne et du service mobile. Au 31 octobre 2019, les actifs de la TD totalisaient 1,4 billion de dollars et la Banque comptait sur un nombre moyen d'équivalents temps plein de 89 031 à l'exercice 2019. La Banque Toronto-Dominion est inscrite à la Bourse de Toronto et à la Bourse de New York sous le symbole «TD».

### PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE DE LA BANQUE

La Banque dresse ses états financiers consolidés selon les IFRS, les PCGR actuels, et désigne les résultats établis selon les IFRS «comme présentés». La Banque utilise également des mesures financières non conformes aux PCGR connues sous le nom de résultats «rajustés», afin d'évaluer chacun de ses secteurs d'exploitation et de mesurer la performance globale de la Banque. Pour obtenir les résultats rajustés, la Banque retranche les «éléments à noter» des résultats comme présentés. Les éléments à noter comprennent des éléments que la direction n'estime pas révélateurs du rendement sous-jacent. La Banque croit que les résultats rajustés permettent au lecteur de mieux comprendre comment la direction évalue la performance de la Banque. Les éléments à noter sont présentés dans le tableau 3. Comme expliqué, les résultats rajustés diffèrent des résultats comme présentés selon les IFRS. Les résultats rajustés, les éléments à noter et les termes semblables utilisés dans le présent document ne sont pas définis aux termes des IFRS et, par conséquent, pourraient ne pas être comparables à des termes similaires utilisés par d'autres émetteurs.

Le portefeuille de cartes stratégiques aux États-Unis de la Banque comprend des conventions conclues avec certains détaillants américains en vertu desquelles la TD est l'émetteur aux États-Unis de cartes de crédit de marque privée et comarquées à l'intention de leurs clients américains. En vertu des modalités de ces conventions individuelles, la Banque et les détaillants partagent les profits générés par les portefeuilles concernés après déduction des pertes sur créances. Selon les IFRS, la TD est tenue de présenter les montants bruts des produits et des provisions pour pertes sur créances liés à ces portefeuilles dans l'état du résultat consolidé de la Banque. À l'échelle des secteurs d'exploitation, la part des produits et des pertes sur créances revenant aux partenaires des programmes de détaillants est présentée dans le secteur Siège social et un montant correspondant (représentant la quote-part nette des partenaires) est comptabilisé dans les charges autres que d'intérêts, de sorte à éliminer toute incidence sur le résultat net comme présenté du secteur Siège social. Le résultat net présenté dans le secteur Services de détail aux États-Unis ne comprend que la part des produits et des pertes sur créances attribuables à la TD en vertu des conventions.

Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> novembre 2017, la Banque a adopté IFRS 9, qui remplace les lignes directrices d'IAS 39. Se reporter à la note 2 des états financiers consolidés de 2019 pour un résumé des méthodes comptables de la Banque ayant trait à IFRS 9. Selon IFRS 9, la provision pour pertes sur créances de la période considérée relative aux actifs financiers productifs (étape 1 et étape 2) et dépréciés (étape 3), aux engagements de prêt et aux contrats de garantie financière est comptabilisée dans les secteurs respectifs. Selon IAS 39 et avant le 1<sup>er</sup> novembre 2017, la provision pour pertes sur créances liée à la provision évaluée collectivement pour les pertes sur créances subies mais non encore décelées dans les secteurs Services de détail au Canada et Services bancaires de gros était comptabilisée dans le secteur Siège social. Les résultats des périodes comparatives n'ont pas été retraités. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs financiers dépréciés comprend la provision pour pertes sur créances à l'étape 3 selon IFRS 9 et la provision pour pertes sur créances relative à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives selon IAS 39. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs financiers productifs, aux engagements de prêt et aux contrats de garantie financière comprend la provision pour pertes sur créances à l'étape 1 et à l'étape 2 selon IFRS 9 et la provision pour pertes subies mais non encore décelées selon IAS 39.

IFRS 9 n'exige pas le retraitement des chiffres des états financiers des périodes comparatives, sauf dans certaines circonstances limitées liées aux aspects de la comptabilité de couverture. Les entités peuvent retraiter les chiffres des périodes comparatives pourvu qu'aucune connaissance a posteriori ne soit utilisée. La Banque a pris la décision de ne pas retraiter l'information financière des périodes comparatives et a comptabilisé tout écart d'évaluation entre les valeurs comptables antérieures et les nouvelles valeurs comptables au 1<sup>er</sup> novembre 2017 par un rajustement du solde d'ouverture des résultats non distribués. Par conséquent, les résultats de l'exercice 2019 et de l'exercice 2018 reflètent l'adoption d'IFRS 9, tandis que les résultats de l'exercice 2017 reflètent l'application d'IAS 39.

### Réforme fiscale aux États-Unis

Le 22 décembre 2017, le gouvernement américain a adopté une législation fiscale exhaustive, communément appelée *Tax Cuts and Jobs Act* (loi sur les réductions d'impôt et l'emploi) (la «loi sur l'impôt américaine»), apportant des changements étendus et complexes au code fiscal américain.

La réduction du taux d'imposition fédéral des sociétés aux États-Unis promulguée par la loi sur l'impôt américaine a donné lieu en 2018 à un rajustement des actifs et passifs d'impôt différé aux États-Unis de la Banque selon le taux de base réduit de 21 %, ainsi qu'à un rajustement de la valeur comptable de certaines de ses participations donnant droit à des crédits d'impôt et de sa participation dans TD Ameritrade. La Banque a finalisé son évaluation des incidences de la loi sur l'impôt américaine au cours de 2018 et a comptabilisé dans les résultats une charge nette de 392 millions de dollars (319 millions de dollars US) pour l'exercice clos le 31 octobre 2018.

La réduction du taux d'imposition des sociétés a eu un effet positif sur les résultats de l'exercice considéré de la TD, et continuera d'avoir une incidence positive sur ses résultats futurs. Le montant de l'économie pourrait varier en raison notamment de changements apportés aux interprétations et aux hypothèses de la Banque et de directives que pourraient publier les organismes de réglementation ayant compétence en la matière.

Le tableau qui suit donne les résultats d'exploitation comme présentés de la Banque.

<b>TABLEAU 2 : RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Comme présentés<sup>1</sup></b>			
(en millions de dollars canadiens)	2019	2018	2017
Produits d'intérêts nets	23 931 \$	22 239 \$	20 847 \$
Produits autres que d'intérêts	17 134	16 653	15 355
Total des produits	41 065	38 892	36 202
Provision pour pertes sur créances	3 029	2 480	2 216
Indemnités d'assurance et charges connexes	2 787	2 444	2 246
Charges autres que d'intérêts	22 020	20 195	19 419
<b>Résultat avant impôt sur le résultat et quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade</b>	<b>13 229</b>	<b>13 773</b>	<b>12 321</b>
Charge d'impôt sur le résultat	2 735	3 182	2 253
Quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade	1 192	743	449
<b>Résultat net – comme présenté</b>	<b>11 686</b>	<b>11 334</b>	<b>10 517</b>
Dividendes sur actions privilégiées	252	214	193
<b>Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires et aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales</b>	<b>11 434 \$</b>	<b>11 120 \$</b>	<b>10 324 \$</b>
Attribuable aux :			
<b>Actionnaires ordinaires</b>	<b>11 416 \$</b>	<b>11 048 \$</b>	<b>10 203 \$</b>
<b>Participations ne donnant pas le contrôle</b>	<b>18</b>	<b>72</b>	<b>121</b>

<sup>1</sup> Certains montants comparatifs ont été retraités afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

<b>TABLEAU 3 : MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté<sup>1</sup></b>			
(en millions de dollars canadiens)	2019	2018	2017
<b>Résultats d'exploitation – rajustés</b>			
Produits d'intérêts nets	23 931 \$	22 239 \$	20 847 \$
Produits autres que d'intérêts <sup>2</sup>	17 134	16 742	15 152
Total des produits	41 065	38 981	35 999
Provision pour pertes sur créances	3 029	2 480	2 216
Indemnités d'assurance et charges connexes	2 787	2 444	2 246
Charges autres que d'intérêts <sup>3</sup>	21 085	19 943	19 145
<b>Résultat avant impôt sur le résultat et quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade</b>	<b>14 164</b>	<b>14 114</b>	<b>12 392</b>
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	2 949	2 898	2 336
Quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade <sup>4</sup>	1 288	967	531
<b>Résultat net – rajusté</b>	<b>12 503</b>	<b>12 183</b>	<b>10 587</b>
Dividendes sur actions privilégiées	252	214	193
<b>Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires et aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales – rajusté</b>	<b>12 251</b>	<b>11 969</b>	<b>10 394</b>
Attribuable aux :			
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales, après impôt sur le résultat	18	72	121
<b>Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires – rajusté</b>	<b>12 233</b>	<b>11 897</b>	<b>10 273</b>
<b>Rajustements pour les éléments à noter, avant impôt sur le résultat</b>			
Amortissement des immobilisations incorporelles <sup>5</sup>	(307)	(324)	(310)
Charges liées à l'entente à long terme conclue avec Air Canada concernant le programme de fidélisation du transporteur <sup>6</sup>	(607)	–	–
Charges liées à l'acquisition de Greystone <sup>7</sup>	(117)	–	–
Charges liées à la transaction de Scottrade <sup>8</sup>	–	(193)	(46)
Incidence de la réforme fiscale aux États-Unis <sup>9</sup>	–	(48)	–
Profit de dilution lié à la transaction de Scottrade <sup>10</sup>	–	–	204
Perte à la vente des services de placement direct en Europe <sup>11</sup>	–	–	(42)
Juste valeur des dérivés couvrant le portefeuille de valeurs mobilières reclassées comme disponibles à la vente <sup>12</sup>	–	–	41
<b>Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat pour les éléments à noter</b>			
Amortissement des immobilisations incorporelles <sup>5, 13</sup>	(48)	(55)	(78)
Charges liées à l'entente à long terme conclue avec Air Canada concernant le programme de fidélisation du transporteur <sup>6</sup>	(161)	–	–
Charges liées à l'acquisition de Greystone <sup>7</sup>	(5)	–	–
Charges liées à la transaction de Scottrade <sup>8</sup>	–	(5)	(10)
Incidence de la réforme fiscale aux États-Unis <sup>9</sup>	–	344	–
Profit de dilution lié à la transaction de Scottrade <sup>10</sup>	–	–	–
Perte à la vente des services de placement direct en Europe <sup>11</sup>	–	–	(2)
Juste valeur des dérivés couvrant le portefeuille de valeurs mobilières reclassées comme disponibles à la vente <sup>12</sup>	–	–	7
<b>Total des rajustements pour les éléments à noter</b>	<b>(817)</b>	<b>(849)</b>	<b>(70)</b>
<b>Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires – comme présenté</b>	<b>11 416 \$</b>	<b>11 048 \$</b>	<b>10 203 \$</b>

<sup>1</sup> Certains montants comparatifs ont été retraités afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

<sup>2</sup> Les produits autres que d'intérêts rajustés excluent les éléments à noter suivants : Rajustement de la valeur comptable de certaines participations donnant droit à des crédits d'impôt, comme expliqué à la note 9 ci-dessous; 2018 – (89) millions de dollars. Profit de dilution lié à la transaction de Scottrade, comme expliqué à la note 10 ci-dessous; 2017 – 204 millions de dollars. Perte à la vente des services de placement direct en Europe, comme expliqué à la note 11 ci-dessous; 2017 – 42 millions de dollars. Profit lié à la juste valeur des dérivés couvrant le portefeuille de valeurs mobilières reclassées comme disponibles à la vente, comme expliqué à la note 12 ci-dessous; 2017 – 41 millions de dollars. Ces montants sont comptabilisés dans le secteur Siège social.

- <sup>3</sup> Les charges autres que d'intérêts rajustées excluent les éléments à noter suivants : Amortissement d'immobilisations incorporelles, comme expliqué à la note 5 ci-dessous; 2019 – 211 millions de dollars; 2018 – 231 millions de dollars; 2017 – 248 millions de dollars. Ces montants sont comptabilisés dans le secteur Siège social. Charges liées à l'entente à long terme conclue avec Air Canada concernant le programme de fidélisation du transporteur, comme expliqué à la note 6 ci-dessous; 2019 – 607 millions de dollars. Ce montant est comptabilisé dans le secteur Services de détail au Canada. Charges liées à l'acquisition de Greystone, comme expliqué à la note 7 ci-dessous; 2019 – 117 millions de dollars. Ce montant est comptabilisé dans le secteur Services de détail au Canada. Charges liées à l'acquisition par la Banque de Scottrade Bank, comme expliqué à la note 8 ci-dessous; 2018 – 21 millions de dollars; 2017 – 26 millions de dollars. Ces montants sont comptabilisés dans le secteur Services de détail aux États-Unis.
- <sup>4</sup> La quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade rajustée exclut les éléments à noter suivants : Amortissement d'immobilisations incorporelles, comme expliqué à la note 5 ci-dessous; 2019 – 96 millions de dollars; 2018 – 93 millions de dollars; 2017 – 62 millions de dollars. Quote-part de la Banque de l'ajustement des soldes d'impôt différé de TD Ameritrade, comme expliqué à la note 9 ci-dessous; 2018 – (41) millions de dollars. L'incidence de ces deux éléments sur les résultats a été comptabilisée dans le secteur Siège social. Quote-part de la Banque des charges liées à l'acquisition par TD Ameritrade de Scottrade Financial Services, Inc. (Scottrade), comme expliqué à la note 8 ci-dessous; 2018 – 172 millions de dollars; 2017 – 20 millions de dollars. Cet élément a été comptabilisé dans le secteur Services de détail aux États-Unis.
- <sup>5</sup> L'amortissement des immobilisations incorporelles se rapporte aux immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'acquisitions d'actifs ou de regroupements d'entreprises, y compris aux montants après impôt pour l'amortissement des immobilisations incorporelles attribuables à la quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade. L'amortissement des logiciels et des droits de gestion d'actifs est inclus dans l'amortissement des immobilisations incorporelles; toutefois, il n'est pas inclus aux fins des éléments à noter.
- <sup>6</sup> Le 10 janvier 2019, l'entente à long terme que la Banque a conclue avec Air Canada concernant le programme de fidélisation du transporteur est entrée en vigueur conjointement avec la conclusion de l'acquisition par Air Canada d'Aimia Canada Inc., qui administre le programme de fidélisation Aéroplan (la «transaction»). Dans le cadre de la transaction, la Banque a passé en charges un montant de 607 millions de dollars (446 millions de dollars après impôt) dans le secteur Services de détail au Canada.
- <sup>7</sup> Le 1<sup>er</sup> novembre 2018, la Banque a acquis Greystone Capital Management Inc., société mère de Greystone Managed Investments Inc. («Greystone»). La Banque a engagé des frais liés à l'acquisition, y compris de la rémunération versée à des actionnaires employés sous forme d'actions ordinaires dans le cadre de l'acquisition, des coûts de transaction directs et certains autres frais liés à l'acquisition. Ces montants sont comptabilisés à titre d'ajustement du résultat net et présentés dans le secteur Services de détail au Canada.
- <sup>8</sup> Le 18 septembre 2017, la Banque a acquis Scottrade Bank, et TD Ameritrade a acquis Scottrade, en même temps que la Banque a procédé à l'achat d'actions de TD Ameritrade émises dans le cadre de l'acquisition par TD Ameritrade de Scottrade (la «transaction de Scottrade»). Scottrade Bank a fusionné avec TD Bank, N.A. La Banque et TD Ameritrade ont engagé des frais liés à l'acquisition, y compris des indemnités de départ, des frais liés à la résiliation de contrats, des coûts de transaction directs et d'autres charges non récurrentes. Ces montants sont comptabilisés à titre d'ajustement du résultat net et comprennent les charges liées à l'acquisition par la Banque de Scottrade Bank et les montants après impôt relatifs à la quote-part de la Banque des charges liées à l'acquisition par TD Ameritrade de Scottrade. Ces montants sont comptabilisés dans le secteur Services de détail aux États-Unis.
- <sup>9</sup> La réduction du taux d'imposition fédéral des sociétés aux États-Unis promulguée par la loi sur l'impôt américaine a entraîné en 2018 l'imputation aux résultats d'une charge nette de 392 millions de dollars, comprenant une charge nette avant impôt de 48 millions de dollars découlant de la moins-value de certaines participations donnant droit à des crédits d'impôt, compensée en partie par l'incidence favorable de la quote-part de la Banque de la réévaluation des soldes d'impôt différé de TD Ameritrade, et une charge d'impôt sur le résultat nette de 344 millions de dollars découlant de la réévaluation des actifs et passifs d'impôt différé de la Banque selon le taux de base réduit de 21 % et d'autres ajustements d'impôt connexes. L'incidence de ces éléments sur les résultats a été comptabilisée dans le secteur Siège social.
- <sup>10</sup> Dans le cadre de l'acquisition par TD Ameritrade de Scottrade le 18 septembre 2017, TD Ameritrade a émis 38,8 millions d'actions, dont 11,1 millions ont été souscrites par la Banque conformément à ses droits préférentiels de souscription. Par suite de l'émission des actions, le pourcentage de la participation en actions ordinaires de la Banque dans TD Ameritrade a diminué et la Banque a dégagé un profit de dilution de 204 millions de dollars comptabilisé dans le secteur Siège social.
- <sup>11</sup> Le 2 juin 2017, la Banque a conclu la vente de ses services de placement direct en Europe à Interactive Investor PLC. Une perte de 40 millions de dollars après impôt a été comptabilisée dans le secteur Siège social, dans les autres produits (pertes). La perte n'est pas considérée comme survenue dans le cours normal des affaires pour la Banque.
- <sup>12</sup> La Banque a modifié sa stratégie de négociation en ce qui concerne certains titres de créance détenus à des fins de transaction et a reclassé, en date du 1<sup>er</sup> août 2008, ces titres de créance détenus à des fins de transaction dans la catégorie disponibles à la vente selon IAS 39 (classés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG) selon IFRS 9). Ces titres de créance sont couverts sur le plan économique, principalement avec des swaps sur défaillance de crédit et des contrats de swaps de taux d'intérêt qui sont comptabilisés à la juste valeur, et les variations de juste valeur sont passées en résultat de la période. Par conséquent, les dérivés ont été comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement dans le secteur Services bancaires de gros, et les profits et les pertes sur les dérivés, en sus des montants comptabilisés selon la comptabilité d'engagement, ont été comptabilisés dans le secteur Siège social. Les résultats rajustés de la Banque des périodes antérieures excluent les profits et les pertes relatifs aux dérivés qui dépassent le montant comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Depuis le 1<sup>er</sup> février 2017, le total des profits et des pertes découlant des variations de la juste valeur de ces dérivés est comptabilisé dans le secteur Services bancaires de gros.
- <sup>13</sup> Le montant présenté pour 2018 ne tient pas compte d'un rajustement non récurrent de 31 millions de dollars des soldes de passifs d'impôt différé connexes découlant de la loi sur l'impôt américaine. L'élément à noter Incidence de la réforme fiscale aux États-Unis comprend l'incidence de ce rajustement.

**TABLEAU 4 : RAPPROCHEMENT DU RÉSULTAT PAR ACTION COMME PRÉSENTÉ ET DU RÉSULTAT PAR ACTION RAJUSTÉ<sup>1</sup>**

(en dollars canadiens)	2019	2018	2017
<b>Résultat de base par action – comme présenté</b>	<b>6,26 \$</b>	<b>6,02 \$</b>	<b>5,51 \$</b>
Rajustements pour les éléments à noter <sup>2</sup>	<b>0,45</b>	<b>0,46</b>	<b>0,04</b>
<b>Résultat de base par action – rajusté</b>	<b>6,71 \$</b>	<b>6,48 \$</b>	<b>5,55 \$</b>
<b>Résultat dilué par action – comme présenté</b>	<b>6,25 \$</b>	<b>6,01 \$</b>	<b>5,50 \$</b>
Rajustements pour les éléments à noter <sup>2</sup>	<b>0,44</b>	<b>0,46</b>	<b>0,04</b>
<b>Résultat dilué par action – rajusté</b>	<b>6,69 \$</b>	<b>6,47 \$</b>	<b>5,54 \$</b>

<sup>1</sup> Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période.

<sup>2</sup> Pour des explications sur les éléments à noter, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» dans la section «Aperçu des résultats financiers» du présent document.

**TABLEAU 5 : AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, APRÈS IMPÔT SUR LE RÉSULTAT<sup>1, 2</sup>**

(en millions de dollars canadiens)	2019	2018	2017
TD Bank, National Association (TD Bank, N.A.)	<b>76 \$</b>	<b>87 \$</b>	<b>91 \$</b>
TD Ameritrade Holding Corporation (TD Ameritrade) <sup>3</sup>	<b>96</b>	<b>93</b>	<b>62</b>
MBNA Canada	<b>40</b>	<b>49</b>	<b>42</b>
Aéroplan	<b>17</b>	<b>17</b>	<b>17</b>
Divers	<b>30</b>	<b>23</b>	<b>20</b>
	<b>259</b>	<b>269</b>	<b>232</b>
Logiciels et droits de gestion d'actifs	<b>469</b>	<b>464</b>	<b>351</b>
<b>Amortissement des immobilisations incorporelles, après impôt sur le résultat</b>	<b>728 \$</b>	<b>733 \$</b>	<b>583 \$</b>

<sup>1</sup> Le montant présenté pour 2018 ne tient pas compte d'un rajustement non récurrent de 31 millions de dollars des soldes de passifs d'impôt différé connexes découlant de la loi sur l'impôt américaine. L'élément à noter Incidence de la réforme fiscale aux États-Unis comprend l'incidence de ce rajustement.

<sup>2</sup> L'amortissement des immobilisations incorporelles, à l'exception des logiciels et des droits de gestion d'actifs, est inclus dans les éléments à noter. Pour des explications sur les éléments à noter, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» dans la section «Aperçu des résultats financiers» du présent document.

<sup>3</sup> Compris dans la quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade.

## RENDEMENT DES CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES ORDINAIRES

La méthode de répartition du capital de la Banque à ses secteurs d'exploitation est alignée sur les exigences de Bâle III en matière de fonds propres sous forme d'actions ordinaires. Pour l'exercice 2019, la méthode de répartition du capital aux secteurs d'exploitation est fondée sur un ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires de 10 %. La méthode de répartition du capital aux secteurs d'exploitation était fondée sur un ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires de 9 % pour les exercices 2018 et 2017.

Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires rajusté est le résultat net rajusté attribuable aux actionnaires ordinaires exprimé en pourcentage des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires.

Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires rajusté est une mesure financière non conforme aux PCGR et n'est pas un terme défini par les IFRS. Les lecteurs doivent prendre note que les résultats rajustés et d'autres mesures rajustées par rapport à une base autre que les IFRS n'ont pas de définition normalisée selon les IFRS et qu'ils pourraient donc ne pas être comparables à des termes similaires utilisés par d'autres émetteurs.

### TABLEAU 6 : RENDEMENT DES CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES ORDINAIRES

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2019	2018	2017
Capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires	78 638 \$	70 499 \$	68 349 \$
<b>Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires – comme présenté</b>	<b>11 416</b>	<b>11 048</b>	<b>10 203</b>
Éléments à noter, après impôt sur le résultat <sup>1</sup>	817	849	70
<b>Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires – rajusté</b>	<b>12 233 \$</b>	<b>11 897 \$</b>	<b>10 273 \$</b>
<b>Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires – comme présenté</b>	<b>14,5 %</b>	<b>15,7 %</b>	<b>14,9 %</b>
<b>Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires – rajusté</b>	<b>15,6</b>	<b>16,9</b>	<b>15,0</b>

<sup>1</sup> Pour des explications sur les éléments à noter, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» dans la section «Aperçu des résultats financiers» du présent document.

## RENDEMENT DES CAPITAUX PROPRES CORPORELS ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES ORDINAIRES

Les capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires correspondent aux capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires moins le goodwill, le goodwill théorique et les immobilisations incorporelles théoriques liés à une participation dans TD Ameritrade, et d'autres immobilisations incorporelles acquises, déduction faite des passifs d'impôt différé connexes. Le rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires (RCPCAAO) correspond au résultat net comme présenté attribuable aux actionnaires ordinaires après ajustement pour exclure l'amortissement après impôt des immobilisations incorporelles acquises, qui sont traitées comme un élément à noter, et exprimé en pourcentage des capitaux propres corporels moyens attribuables aux actionnaires ordinaires. Le RCPCAAO rajusté est calculé à partir du résultat net comme présenté attribuable aux actionnaires ordinaires après ajustement pour exclure les éléments à noter et exprimé en pourcentage des capitaux propres corporels moyens attribuables aux actionnaires ordinaires. Le RCPCAAO rajusté fournit des renseignements utiles sur le rendement des actifs productifs de revenus de la Banque, peu importe qu'ils aient été acquis ou générés en interne. Les capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires, le RCPCAAO et le RCPCAAO rajusté constituent des mesures financières non conformes aux PCGR et ne sont pas des termes définis par les IFRS. Les lecteurs doivent prendre note que les résultats rajustés et d'autres mesures rajustées par rapport à une base autre que les IFRS n'ont pas de définition normalisée selon les IFRS et qu'ils pourraient donc ne pas être comparables à des termes similaires utilisés par d'autres émetteurs.

### TABLEAU 7 : RENDEMENT DES CAPITAUX PROPRES CORPORELS ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES ORDINAIRES

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2019	2018	2017
Capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires	78 638 \$	70 499 \$	68 349 \$
Goodwill moyen	17 070	16 197	16 335
Goodwill théorique et immobilisations incorporelles théoriques moyens liés à une participation dans TD Ameritrade	4 146	4 100	3 899
Autres immobilisations incorporelles acquises moyennes <sup>1</sup>	662	676	917
Passifs d'impôt différé connexes moyens	(260)	(240)	(343)
<b>Capitaux propres corporels moyens attribuables aux actionnaires ordinaires</b>	<b>57 020</b>	<b>49 766</b>	<b>47 541</b>
<b>Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires – comme présenté</b>	<b>11 416</b>	<b>11 048</b>	<b>10 203</b>
Amortissement des immobilisations incorporelles acquises, après impôt sur le résultat <sup>2</sup>	259	269	232
<b>Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires après ajustement pour exclure l'amortissement après impôt des immobilisations incorporelles acquises</b>	<b>11 675</b>	<b>11 317</b>	<b>10 435</b>
Autres éléments à noter, après impôt sur le résultat <sup>2</sup>	558	580	(162)
<b>Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires – rajusté</b>	<b>12 233 \$</b>	<b>11 897 \$</b>	<b>10 273 \$</b>
<b>Rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires</b>	<b>20,5 %</b>	<b>22,7 %</b>	<b>21,9 %</b>
<b>Rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires – rajusté</b>	<b>21,5</b>	<b>23,9</b>	<b>21,6</b>

<sup>1</sup> Excluent les immobilisations incorporelles liées aux logiciels et aux droits de gestion d'actifs.

<sup>2</sup> Pour des explications sur les éléments à noter, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» dans la section «Aperçu des résultats financiers» du présent document.

## ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS ET POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, ET TRANSACTIONS EN COURS

### La Banque donne son appui à l'acquisition de TD Ameritrade Holding Corporation par The Charles Schwab Corporation

Le 25 novembre 2019, la Banque a annoncé son appui à l'acquisition de TD Ameritrade Holding Corporation (TD Ameritrade), dont la Banque est un actionnaire important, par The Charles Schwab Corporation (Schwab), dans le cadre d'une entente définitive annoncée par ces sociétés. Aux termes de la transaction, tous les actionnaires de TD Ameritrade, y compris la Banque, échangeront chaque action de TD Ameritrade qu'ils détiennent contre 1,0837 action de Schwab. Par conséquent, la Banque échangera sa participation d'environ 43 % dans TD Ameritrade contre une participation d'environ 13,4 % dans Schwab, dont jusqu'à 9,9 % en actions ordinaires avec droit de vote et le reste en actions ordinaires sans droit de vote, convertibles si transférées à un tiers. TD s'attend à enregistrer un profit sur la réévaluation à la clôture.

La transaction fait l'objet de certaines conditions de clôture, dont l'approbation majoritaire des actionnaires de TD Ameritrade et de Schwab, l'approbation d'une majorité des actionnaires de TD Ameritrade autres que la TD ainsi que l'approbation de certains autres actionnaires de TD Ameritrade avec lesquels

TD Ameritrade a conclu une convention de vote. En outre, la transaction est conditionnelle à la réception d'approbations réglementaires. La transaction devrait se conclure dans la deuxième moitié de l'année civile de 2020, sous réserve du respect de toutes les conditions de clôture applicables.

Si la transaction est menée à terme, la Banque s'attend à ce qu'elle ait un impact minimal sur son capital, et elle prévoit comptabiliser sa participation dans Schwab selon la méthode de la mise en équivalence. La Banque et Schwab ont conclu une nouvelle convention entre actionnaires qui entrera en vigueur à la clôture de la transaction et aux termes de laquelle la Banque aura deux sièges au conseil d'administration de Schwab, sous réserve du respect de certaines conditions par la Banque. L'entente stipule que la Banque sera soumise aux restrictions habituelles de statu quo et de blocage. La Banque et Schwab ont également conclu une convention sur les comptes de dépôt assurés (CDA) à long terme révisée et étendue qui entrera en vigueur à la clôture et se poursuivra jusqu'en 2031. À partir du 1<sup>er</sup> juillet 2021, Schwab aura l'option de réduire les dépôts dans les CDA, qui étaient de 142 milliards de dollars (108 milliards de dollars US) au 31 octobre 2019, à raison de jusqu'à 10 milliards de dollars US par an, jusqu'à un plancher de 50 milliards de dollars US. Conformément à la convention révisée, les honoraires de gestion seront fixés à 15 points de base (pdb) à la clôture.

#### **Entente pour l'émission des cartes de crédit du programme de fidélisation d'Air Canada**

Le 10 janvier 2019, l'entente à long terme que la Banque a conclue avec Air Canada concernant le programme de fidélisation du transporteur (l'«entente sur le programme de fidélisation») est entrée en vigueur conjointement avec la conclusion de l'acquisition par Air Canada d'AIMIA Canada Inc., qui administre le programme de fidélisation Aéroplan (la «transaction»). Conformément à l'entente sur le programme de fidélisation, la Banque deviendra le principal émetteur de cartes de crédit pour le nouveau programme de fidélisation d'Air Canada au moment de son lancement en 2020, jusqu'en 2030. Les titulaires de cartes de crédit TD Aéroplan deviendront membres du nouveau programme de fidélisation d'Air Canada, et leurs milles seront transférés au moment du lancement du nouveau programme de fidélisation d'Air Canada en 2020.

Dans le cadre de la transaction, la Banque a payé à Air Canada 622 millions de dollars plus les taxes de vente applicables, dont un montant de 547 millions de dollars (446 millions de dollars après taxes de vente et impôt sur le résultat) a été comptabilisé au poste Charges autres que d'intérêts – Divers dans le secteur Services de détail au Canada, et un montant de 75 millions de dollars, à titre d'immobilisations incorporelles qui sera amortie sur la durée de l'entente sur le programme de fidélisation. De plus, la Banque a effectué un paiement anticipé de 308 millions de dollars plus les taxes de vente applicables pour l'achat futur de points de fidélisation sur une période de dix ans. La Banque prévoit également engager des coûts supplémentaires avant impôt d'environ 100 millions de dollars sur deux ans pour la conception des fonctionnalités visant à offrir le nouveau programme. La transaction a également réduit le ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires de la Banque d'environ 13 pdb.

#### **Acquisition de Greystone**

Le 1<sup>er</sup> novembre 2018, la Banque a acquis la totalité des actions en circulation de Greystone pour une contrepartie de 821 millions de dollars, dont une tranche de 479 millions de dollars a été réglée en espèces et une tranche de 342 millions de dollars a été réglée en actions ordinaires de la Banque. La valeur de 4,7 millions d'actions ordinaires émises en contrepartie est fondée sur le cours moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires de la Banque négociées au cours des dix jours précédant immédiatement le cinquième jour ouvrable avant la date d'acquisition et a été comptabilisée en fonction du cours des actions à la clôture de l'acquisition. Des actions ordinaires d'une valeur de 167 millions de dollars émises à l'intention des actionnaires employés dans le cadre de l'acquisition sont entières pour une période de deux ans après l'acquisition, sous réserve que les actionnaires employés demeurent à l'emploi de la Banque, et sont comptabilisées à titre de charge de rémunération sur la période d'entierement de deux ans.

L'acquisition a été comptabilisée comme un regroupement d'entreprises selon la méthode de l'acquisition. Au 1<sup>er</sup> novembre 2018, l'acquisition représentait un ajout aux actifs de 165 millions de dollars et aux passifs, de 46 millions de dollars. Une tranche de 140 millions de dollars de l'excédent de la contrepartie comptable sur la juste valeur des actifs nets identifiables a été affectée aux immobilisations incorporelles au titre des relations clients, une tranche de 37 millions de dollars, au passif d'impôt différé, et une tranche de 432 millions de dollars, au goodwill. Le goodwill n'est pas déductible aux fins de l'impôt. Les comptes de l'entreprise acquise ont été consolidés à compter de la date de l'acquisition et inclus dans le secteur Services de détail au Canada.

## APERÇU DES RÉSULTATS FINANCIERS

# Résultat net

Le résultat net comme présenté pour l'exercice s'est établi à 11 686 millions de dollars, en hausse de 352 millions de dollars, ou 3 %, par rapport à celui de l'exercice précédent. L'augmentation est attribuable à l'accroissement des produits, à la hausse de la contribution de TD Ameritrade et à l'incidence de la réforme fiscale aux États-Unis au cours de l'exercice précédent, le tout en partie contrebalancé par la hausse des charges autres que d'intérêts, qui tiennent compte des charges liées à l'entente conclue avec Air Canada, ainsi que par la hausse de la provision pour pertes sur créances et des indemnités d'assurance. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires comme présenté pour l'exercice a été de 14,5 %, contre 15,7 % pour l'exercice précédent. Le résultat net rajusté a augmenté de 320 millions de dollars, ou 3 %, comparativement à celui de l'exercice précédent pour atteindre 12 503 millions de dollars.

Répartie par secteur, l'augmentation du résultat net comme présenté s'explique par une augmentation de 793 millions de dollars, ou 19 %, dans le secteur Services de détail aux États-Unis et par une diminution de 325 millions de dollars, ou 30 %, de la perte nette du secteur Siège social, le tout en partie contrebalancé par une diminution de 446 millions de dollars, ou 42 %, dans le secteur Services bancaires de gros et une baisse de 320 millions de dollars, ou 4 %, dans le secteur Services de détail au Canada.

Le résultat dilué par action comme présenté pour l'exercice a été de 6,25 \$, en hausse de 4 %, par rapport à 6,01 \$ il y a un an. Le résultat dilué par action rajusté pour l'exercice a été de 6,69 \$, contre 6,47 \$ pour l'exercice précédent, soit une progression de 3 % qui est inférieure à la fourchette à moyen terme de 7 % à 10 % pour la croissance du résultat par action rajusté communiquée précédemment pour l'exercice 2019. Après un premier trimestre difficile pour le secteur Services bancaires de gros, le résultat par action rajusté a connu une forte croissance de 8 % tant au deuxième trimestre qu'au troisième trimestre. Toutefois, au quatrième trimestre, le résultat par action rajusté a reculé de 2 % par rapport à celui de l'exercice précédent, en raison des frais de restructuration, des charges découlant de l'évaluation des dérivés et de la diminution de l'apport des activités de la gestion de la trésorerie et des autres éléments.

### Incidence du taux de change sur les résultats convertis du secteur Services de détail aux États-Unis

Le tableau suivant présente l'estimation de l'incidence de la conversion des monnaies étrangères sur les principaux éléments de l'état du résultat du secteur Services de détail aux États-Unis.

**TABLEAU 8 : INCIDENCE DE LA CONVERSION DES MONNAIES ÉTRANGÈRES SUR LES RÉSULTATS DU SECTEUR SERVICES DE DÉTAIL AUX ÉTATS-UNIS**

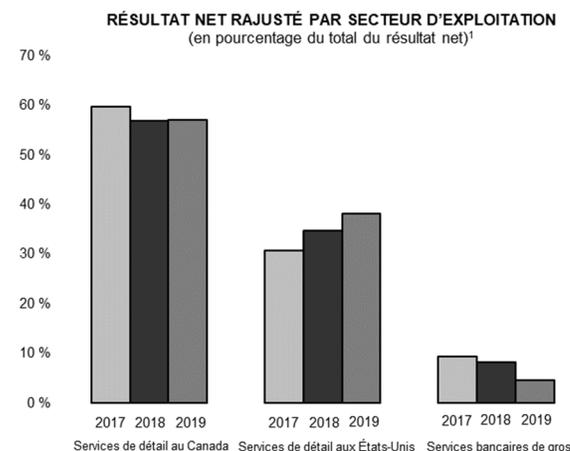
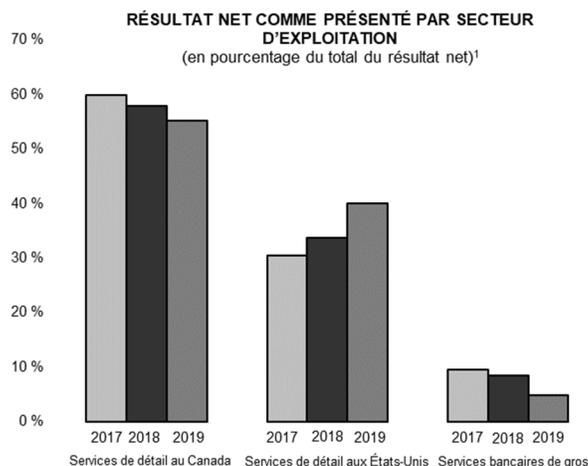
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2019 par rapport à 2018 Augmentation (diminution)	2018 par rapport à 2017 Augmentation (diminution)
<b>Services bancaires de détail aux États-Unis</b>		
Total des produits	369 \$	(173) \$
Charges autres que d'intérêts – comme présentées	199	(94)
Charges autres que d'intérêts – rajustées	199	(93)
Résultat net comme présenté, après impôt	120	(57)
Résultat net rajusté, après impôt	120	(58)
Quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade – comme présentée <sup>1</sup>	37	(12)
Quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade – rajustée <sup>1</sup>	37	(10)
<b>Résultat net comme présenté, après impôt, du secteur Services de détail aux États-Unis</b>	<b>158</b>	<b>(68)</b>
<b>Résultat net rajusté, après impôt, du secteur Services de détail aux États-Unis</b>	<b>158</b>	<b>(68)</b>
<b>Résultat par action (en dollars canadiens)</b>		
Résultat de base – comme présenté	0,09 \$	(0,04) \$
Résultat de base – rajusté	0,09	(0,04)
Résultat dilué – comme présenté	0,09	(0,04)
Résultat dilué – rajusté	0,09	(0,04)

<sup>1</sup> La quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade et l'incidence de la conversion des monnaies étrangères sont présentées avec un décalage d'un mois.

Taux de change moyen (équivalent de 1,00 \$ CA)	2019	2018	2017
Dollar américain	1,329	1,287	1,308

<sup>1</sup> Les montants ne tiennent pas compte du secteur Siège social.



## APERÇU DES RÉSULTATS FINANCIERS

### Produits

Les produits comme présentés ont été de 41 065 millions de dollars, soit 2 173 millions de dollars, ou 6 %, de plus que ceux à l'exercice précédent. Les produits rajustés ont été de 41 065 millions de dollars, en hausse de 2 084 millions de dollars, ou 5 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

#### PRODUITS D'INTÉRÊTS NETS

Les produits d'intérêts nets pour l'exercice ont atteint 23 931 millions de dollars, soit une hausse de 1 692 millions de dollars, ou 8 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent. L'augmentation s'explique par la croissance des volumes de prêts et de dépôts et la hausse des marges dans les secteurs Services de détail au Canada et Services de détail aux États-Unis et par l'incidence de la conversion des monnaies étrangères, le tout en partie contrebalancé par la baisse des produits dans le secteur Services bancaires de gros, reflétant les conditions difficiles qui ont prévalu sur les marchés au cours du premier trimestre de l'exercice considéré.

Répartie par secteur, l'augmentation des produits d'intérêts nets comme présentés est attribuable à des augmentations de 775 millions de dollars, ou 9 %, dans le secteur Services de détail aux États-Unis, de 773 millions de dollars, ou 7 %, dans le secteur Services de détail au Canada et de 383 millions de dollars, ou 29 %, dans le secteur Siège social, le tout en partie annulé par une baisse de 239 millions de dollars, ou 21 %, dans le secteur Services bancaires de gros.

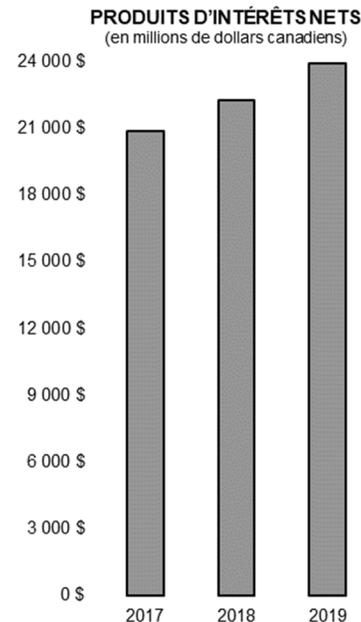
#### MARGE D'INTÉRÊTS NETTE

La marge d'intérêts nette a augmenté de 1 point de base pour l'exercice, pour s'établir à 1,96 % par rapport à 1,95 % à l'exercice précédent, principalement en raison des augmentations modestes dans les secteurs Services de détail au Canada et Services de détail aux États-Unis, contrebalancées par des changements apportés à la composition des produits autres que de détail.

#### PRODUITS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS

Les produits autres que d'intérêts comme présentés pour l'exercice se sont établis à 17 134 millions de dollars, en hausse de 481 millions de dollars, ou 3 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent. L'augmentation s'explique par la hausse des produits tirés des comptes à honoraires des activités de gestion de patrimoine et des services bancaires, l'augmentation des produits tirés des activités d'assurance, y compris les variations de la juste valeur des placements à l'appui des passifs liés aux assurances, laquelle a donné lieu à une augmentation correspondante des indemnités d'assurance, et l'incidence de la conversion des monnaies étrangères. Cette augmentation a été en partie contrebalancée par la baisse des produits tirés des activités de gestion de la trésorerie et du bilan dans le secteur Siège social et la baisse des produits dans le secteur Services bancaires de gros.

Répartie par secteur, l'augmentation des produits autres que d'intérêts comme présentés s'explique par des augmentations de 740 millions de dollars, ou 7 %, dans le secteur Services de détail au Canada et de 72 millions de dollars, ou 3 %, dans le secteur Services de détail aux États-Unis, le tout en partie contrebalancé par des diminutions de 284 millions de dollars, ou 75 %, dans le secteur Siège social et de 47 millions de dollars, ou 2 %, dans le secteur Services bancaires de gros.



**TABLEAU 9 : PRODUITS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS<sup>1</sup>**

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

				2019 par rapport à 2018
	2019	2018	2017	Variation en %
<b>Services de placement et de valeurs mobilières</b>				
Honoraires et commissions de courtage	637 \$	577 \$	493 \$	10
Service de courtage traditionnel et autres services de valeurs mobilières	1 191	1 099	1 013	8
Honoraires de prise ferme et de conseil	520	566	589	(8)
Frais de gestion de placements	629	546	534	15
Gestion de fonds communs	1 768	1 790	1 738	(1)
Honoraires de fiducie	127	136	145	(7)
<b>Total des services de placement et de valeurs mobilières</b>	<b>4 872</b>	<b>4 714</b>	<b>4 512</b>	<b>3</b>
Commissions sur crédit	1 289	1 210	1 130	7
Profits nets (pertes nettes) sur les valeurs mobilières	78	111	128	(30)
Produits (pertes) de négociation	1 047	1 052	303	-
Frais de service	2 885	2 716	2 648	6
Services de cartes	2 465	2 376	2 388	4
Produits d'assurance	4 282	4 045	3 760	6
Autres produits (pertes)	216	429	486	(50)
<b>Total</b>	<b>17 134 \$</b>	<b>16 653 \$</b>	<b>15 355 \$</b>	<b>3</b>

<sup>1</sup> Certains montants comparatifs ont été retraités afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

## PRODUITS LIÉS AUX ACTIVITÉS DE NÉGOCIATION

Les produits liés aux activités de négociation représentent le total des produits d'intérêts nets sur les positions de négociation, des produits (pertes) de négociation, et des produits provenant des instruments financiers qui sont désignés à la juste valeur par le biais du résultat net et gérés dans un portefeuille de négociation. Les produits d'intérêts nets proviennent de l'intérêt et des dividendes ayant trait aux actifs et passifs détenus à des fins de transaction et sont présentés dans le tableau ci-dessous déduction faite des charges et produits d'intérêts associés au financement de ces actifs et de ces passifs. Les produits (pertes) de négociation comprennent les profits et pertes réalisés et latents sur les actifs et passifs détenus à des fins de transaction. Les produits liés aux activités de négociation ne comprennent pas les commissions et les honoraires de prise ferme tirés des activités de transaction de valeurs mobilières. La direction estime que le total des produits liés aux activités de négociation est une mesure appropriée du rendement des activités de négociation.

Les produits liés aux activités de négociation par gamme de produits présentent les produits de négociation ventilés par catégorie de transactions importante.

**TABLEAU 10 : PRODUITS LIÉS AUX ACTIVITÉS DE NÉGOCIATION<sup>1</sup>**

(en millions de dollars canadiens)	Pour les exercices clos les 31 octobre		
	2019	2018	2017
Produits (pertes) d'intérêts nets <sup>2</sup>	293 \$	495 \$	770 \$
Produits (perte) de négociation	1 047	1 052	303
Produits (pertes) sur les instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net <sup>3</sup>	(10)	10	11
<b>Total</b>	<b>1 330 \$</b>	<b>1 557 \$</b>	<b>1 084 \$</b>
<b>Par produit</b>			
Instruments à taux d'intérêt et de crédit	413 \$	545 \$	679 \$
Monnaies étrangères	677	680	673
Actions et autres <sup>2</sup>	240	332	(268)
<b>Total</b>	<b>1 330 \$</b>	<b>1 557 \$</b>	<b>1 084 \$</b>

<sup>1</sup> Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

<sup>2</sup> Compte non tenu de l'équivalence fiscale.

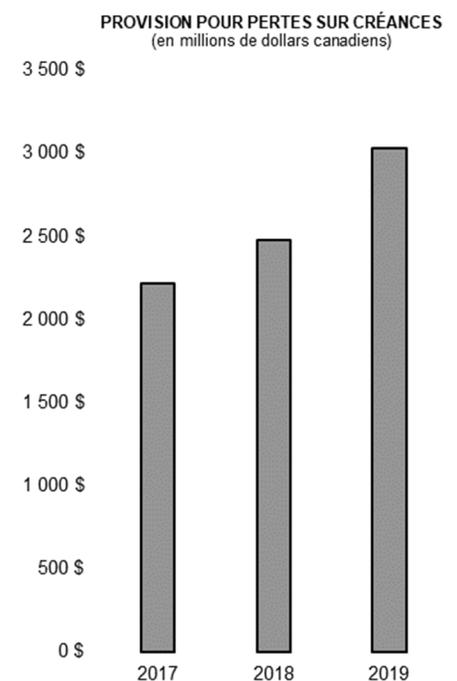
<sup>3</sup> Excluent les montants relatifs aux valeurs mobilières désignées à la juste valeur par le biais du résultat net qui ne sont pas gérées dans un portefeuille de négociation, mais qui ont été combinées à des dérivés pour former des relations de couverture économiques.

## APERÇU DES RÉSULTATS FINANCIERS

### Provision pour pertes sur créances

La provision pour pertes sur créances pour l'exercice s'est établie à 3 029 millions de dollars, en hausse de 549 millions de dollars, ou 22 %, par rapport à celle de la période correspondante de l'exercice précédent. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés s'est établie à 2 630 millions de dollars, en hausse de 464 millions de dollars, ou 21 %, reflétant l'augmentation des provisions dans les portefeuilles de prêts à la consommation et de prêts commerciaux et la croissance des volumes. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs productifs s'est élevée à 399 millions de dollars, en hausse de 85 millions de dollars, ou 27 %, reflétant la migration du crédit dans les secteurs Services de détail au Canada et Services bancaires de gros et la croissance des volumes, en partie contrebalancées par une diminution des provisions dans le portefeuille de cartes stratégiques aux États-Unis. Le total de la provision pour pertes sur créances, exprimé en pourcentage du volume des prêts, s'est établi à 0,45 %.

Répartie par secteur, l'augmentation de la provision pour pertes sur créances s'explique par des hausses de 308 millions de dollars, ou 31 %, dans le secteur Services de détail au Canada, de 165 millions de dollars, ou 18 %, dans le secteur Services de détail aux États-Unis, de 41 millions de dollars dans le secteur Services bancaires de gros et de 35 millions de dollars, ou 6 %, dans le secteur Siège social.



## Charges

### CHARGES AUTRES QUE D'INTÉRÊTS

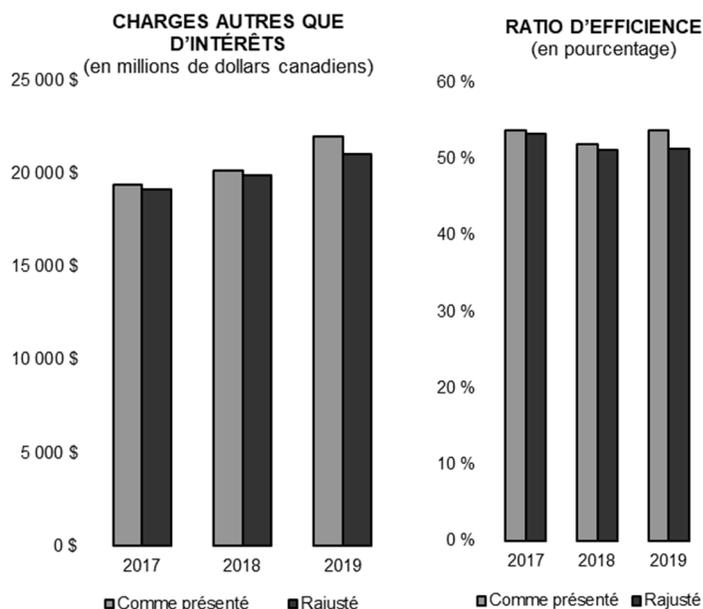
Les charges autres que d'intérêts comme présentées pour l'exercice ont été de 22 020 millions de dollars, lesquelles comprennent des frais de restructuration de 154 millions de dollars<sup>2</sup>. Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 1 825 millions de dollars, ou 9 %, par rapport à celles de l'exercice précédent, reflétant surtout les charges liées à l'entente conclue avec Air Canada et à l'acquisition de Greystone, la hausse des charges de personnel, l'ajout d'employés en vue de soutenir la croissance des activités, les dépenses liées à des initiatives stratégiques, la croissance des volumes, les frais de restructuration et l'incidence de la conversion des monnaies étrangères, le tout en partie contrebalancé par des gains de productivité.

Répartie par secteur, l'augmentation des charges autres que d'intérêts est attribuable à des augmentations de 1 262 millions de dollars, ou 13 %, dans le secteur Services de détail au Canada, de 311 millions de dollars, ou 5 %, dans le secteur Services de détail aux États-Unis et de 268 millions de dollars, ou 13 %, dans le secteur Services bancaires de gros, le tout en partie contrebalancé par une baisse de 16 millions de dollars, ou 1 %, dans le secteur Siège social.

Les charges autres que d'intérêts rajustées ont été de 21 085 millions de dollars, en hausse de 1 142 millions de dollars, ou 6 %, par rapport à celles de l'exercice précédent.

### INDEMNISATIONS D'ASSURANCE ET CHARGES CONNEXES

Les indemnités d'assurance et charges connexes se sont établies à 2 787 millions de dollars, en hausse de 343 millions de dollars, ou 14 %, par rapport à celles de l'exercice précédent. Cette augmentation reflète les variations de la juste valeur des placements à l'appui des passifs liés aux assurances, ce qui a donné lieu à une augmentation correspondante des produits autres que d'intérêts, la hausse des demandes d'indemnisation au cours de l'exercice considéré en raison de la croissance des activités et l'évolution moins favorable des sinistres survenus au cours d'années antérieures, le tout en partie contrebalancé par la diminution du nombre d'événements météorologiques violents.



<sup>2</sup> Par secteur, les frais de restructuration au quatrième trimestre de l'exercice considéré sont répartis comme suit : une tranche de 68 millions de dollars dans le secteur Services de détail aux États-Unis, une tranche de 51 millions de dollars dans le secteur Siège social, une tranche de 23 millions de dollars dans le secteur Services bancaires de gros et une tranche de 12 millions de dollars dans le secteur Services de détail au Canada.

## RATIO D'EFFICIENCE

Le ratio d'efficacité mesure l'efficacité opérationnelle et est calculé d'après les charges autres que d'intérêts exprimées en pourcentage du total des produits. Un pourcentage plus faible indique une meilleure efficacité de nos activités.

Le ratio d'efficacité comme présenté s'est établi à 53,6 %, comparativement à 51,9 % à l'exercice précédent. Le ratio d'efficacité rajusté s'est établi à 51,3 %, par rapport à 51,2 % à l'exercice précédent.

**TABLEAU 11 : CHARGES AUTRES QUE D'INTÉRÊTS ET RATIO D'EFFICIENCE<sup>1</sup>**

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2019	2018	2017	2019 par rapport à 2018 Variation en %
<b>Salaires et avantages du personnel</b>				
Salaires	6 879 \$	6 162 \$	5 839 \$	12
Rémunération au rendement	2 724	2 592	2 454	5
Prestations de retraite et autres avantages du personnel	1 641	1 623	1 725	1
Total des salaires et des avantages du personnel	11 244	10 377	10 018	8
<b>Charges liées à l'occupation des locaux</b>				
Loyers	944	913	917	3
Amortissement et pertes de valeur	405	371	402	9
Divers	486	481	475	1
Total des charges liées à l'occupation des locaux	1 835	1 765	1 794	4
<b>Charges liées au matériel et au mobilier</b>				
Loyers	245	207	184	18
Amortissement et pertes de valeur	200	205	201	(2)
Divers	720	661	607	9
Total des charges liées au matériel et au mobilier	1 165	1 073	992	9
<b>Amortissement des autres immobilisations incorporelles</b>	800	815	704	(2)
<b>Marketing et développement des affaires</b>	769	803	726	(4)
<b>Frais de restructuration</b>	175	73	2	140
<b>Frais liés aux activités de courtage</b>	336	359	360	(6)
<b>Services professionnels et services-conseils</b>	1 322	1 194	1 119	11
<b>Autres charges</b>	4 374	3 736	3 704	17
<b>Total des charges</b>	<b>22 020 \$</b>	<b>20 195 \$</b>	<b>19 419 \$</b>	<b>9</b>
Ratio d'efficacité – comme présenté	53,6 %	51,9 %	53,6 %	170 pdb
Ratio d'efficacité – rajusté <sup>2</sup>	51,3	51,2	53,2	10

<sup>1</sup> Certains montants comparatifs ont été retraités afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

<sup>2</sup> Pour des explications sur les éléments à noter, se reporter au tableau « Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté » dans la section « Aperçu des résultats financiers » du présent document.

## APERÇU DES RÉSULTATS FINANCIERS

# Impôts et taxes

Le total comme présenté de la charge d'impôt sur le résultat et des autres impôts et taxes a diminué de 181 millions de dollars, ou 3,9 %, par rapport à celui de l'exercice précédent, ce qui s'explique par une baisse de 447 millions de dollars, ou 14,0 %, de la charge d'impôt sur le résultat et une augmentation de 266 millions de dollars, ou 18,9 %, des autres impôts et taxes. Le total rajusté de la charge d'impôt sur le résultat et des autres impôts et taxes a augmenté de 317 millions de dollars, ou 7,4 %, par rapport à celui de l'exercice précédent, en raison d'une hausse de 51 millions de dollars de la charge d'impôt sur le résultat.

Le taux d'imposition effectif comme présenté de la Banque a été de 20,7 % pour 2019, par rapport à 23,1 % pour l'exercice précédent. La diminution par rapport à l'exercice précédent tient surtout à l'incidence de la réforme fiscale aux États-Unis en 2018, en partie contrebalancée par la composition des activités. Pour un rapprochement du taux d'imposition effectif de la Banque et du taux d'imposition canadien prévu par la loi, se reporter à la note 25 des états financiers consolidés de 2019.

Le taux d'imposition effectif rajusté de la Banque s'est élevé à 20,8 % pour 2019, comparativement à 20,5 % pour l'exercice précédent. L'augmentation d'un exercice à l'autre tient essentiellement à la composition des activités.

La Banque comptabilise sa participation dans TD Ameritrade selon la méthode de la mise en équivalence. La charge d'impôt sur le résultat de TD Ameritrade, de 389 millions de dollars pour 2019, contre 206 millions de dollars pour l'exercice précédent, est exclue du calcul du taux d'imposition effectif de la Banque.

**TABLEAU 12 : MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR – Rapprochement de la charge d'impôt sur le résultat comme présentée et de la charge d'impôt sur le résultat rajustée**

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2019	2018	2017
<b>Charge d'impôt sur le résultat – comme présentée</b>	<b>2 735 \$</b>	<b>3 182 \$</b>	<b>2 253 \$</b>
Total des rajustements pour les éléments à noter <sup>1, 2</sup>	<b>214</b>	<b>(284)</b>	<b>83</b>
<b>Charge d'impôt sur le résultat – rajustée</b>	<b>2 949</b>	<b>2 898</b>	<b>2 336</b>
<b>Autres impôts et taxes</b>			
Charges sociales	<b>587</b>	<b>538</b>	<b>517</b>
Impôt sur le capital et sur les primes	<b>168</b>	<b>148</b>	<b>136</b>
TPS, TVH et taxes de vente provinciales <sup>3</sup>	<b>678</b>	<b>487</b>	<b>462</b>
Taxes municipales et taxes d'affaires	<b>243</b>	<b>237</b>	<b>202</b>
Total des autres impôts et taxes	<b>1 676</b>	<b>1 410</b>	<b>1 317</b>
<b>Total des impôts et taxes – rajusté</b>	<b>4 625 \$</b>	<b>4 308 \$</b>	<b>3 653 \$</b>
<b>Taux d'imposition effectif – comme présenté</b>	<b>20,7 %</b>	<b>23,1 %</b>	<b>18,3 %</b>
<b>Taux d'imposition effectif – rajusté<sup>4</sup></b>	<b>20,8</b>	<b>20,5</b>	<b>18,9</b>

<sup>1</sup> Pour des explications sur les éléments à noter, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» dans la section «Aperçu des résultats financiers» du présent document.

<sup>2</sup> L'incidence fiscale pour chaque élément à noter est calculée au moyen du taux d'imposition prévu par la loi pour l'entité juridique en question.

<sup>3</sup> Taxe sur les produits et services (TPS) et taxe de vente harmonisée (TVH).

<sup>4</sup> Le taux d'imposition effectif rajusté correspond à la charge d'impôt sur le résultat rajustée avant les autres impôts et taxes en pourcentage du résultat net rajusté avant impôt.

## APERÇU DES RÉSULTATS FINANCIERS

# Information financière trimestrielle

### SOMMAIRE DU RENDEMENT DU QUATRIÈME TRIMESTRE DE 2019

Le résultat net comme présenté pour le trimestre a été de 2 856 millions de dollars, en baisse de 104 millions de dollars, ou 4 %, par rapport à celui du quatrième trimestre de l'exercice précédent. La baisse découle de l'augmentation de la provision pour pertes sur créances et des charges autres que d'intérêts, y compris les frais de restructuration, en partie contrebalancée par l'accroissement des produits et la hausse de la contribution de TD Ameritrade. Le résultat net rajusté pour le trimestre s'est établi à 2 946 millions de dollars, en baisse de 102 millions de dollars, ou 3 %, par rapport au quatrième trimestre de l'exercice précédent. Le résultat dilué par action comme présenté s'est établi à 1,54 \$ pour le trimestre, en baisse de 3 % par rapport à 1,58 \$ pour le quatrième trimestre de l'exercice précédent. Le résultat dilué par action rajusté s'est élevé à 1,59 \$ pour le trimestre, en baisse de 2 % par rapport à 1,63 \$ pour le quatrième trimestre de l'exercice précédent.

Les produits comme présentés pour le trimestre ont été de 10 340 millions de dollars, en hausse de 204 millions de dollars, ou 2 %, par rapport à ceux du quatrième trimestre de l'exercice précédent.

Les produits d'intérêts nets pour le trimestre se sont établis à 6 175 millions de dollars, en hausse de 419 millions de dollars, ou 7 %, du fait surtout de la croissance des volumes de prêts et de dépôts, en partie contrebalancée par la diminution des marges dans le secteur Services de détail aux États-Unis. Répartie par secteur, l'augmentation des produits d'intérêts nets comme présentés est attribuable à des augmentations de 176 millions de dollars, ou 56 %, dans le secteur Siège social, de 151 millions de dollars, ou 5 %, dans le secteur Services de détail au Canada, de 87 millions de dollars, ou 4 %, dans le secteur Services de détail aux États-Unis et de 5 millions de dollars, ou 2 %, dans le secteur Services bancaires de gros. Les produits d'intérêts nets rajustés pour le trimestre ont atteint 6 175 millions de dollars, en hausse de 419 millions de dollars, ou 7 %, par rapport à ceux du quatrième trimestre de l'exercice précédent.

Les produits autres que d'intérêts pour le trimestre se sont établis à 4 165 millions de dollars, soit une baisse de 215 millions de dollars, ou 5 %, du fait de la diminution des produits tirés des activités de gestion de la trésorerie et du bilan dans le secteur Siège social et des charges découlant de l'évaluation des dérivés, le tout en partie contrebalancé par une augmentation des produits tirés des activités d'assurance et une hausse des produits tirés des comptes à honoraires dans les activités de gestion de patrimoine. Répartie par secteur, la baisse des produits autres que d'intérêts comme présentés s'explique par des diminutions de 261 millions de dollars, ou 146 %, dans le secteur Siège social et de 88 millions de dollars, ou 13 %, dans le secteur Services bancaires de gros, en partie contrebalancées par des augmentations de 130 millions de dollars, ou 5 %, dans le secteur Services de détail au Canada et de 4 millions de dollars, ou 1 %, dans le secteur Services de détail aux États-Unis. Les produits d'intérêts nets rajustés pour le trimestre ont atteint 4 165 millions de dollars, en baisse de 215 millions de dollars, ou 5 %, par rapport à ceux du quatrième trimestre de l'exercice précédent.

La provision pour pertes sur créances pour le trimestre s'est établie à 891 millions de dollars, en hausse de 221 millions de dollars, ou 33 %, par rapport à celle du quatrième trimestre de l'exercice précédent. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés pour le trimestre s'est établie à 739 millions de

dollars, en hausse de 180 millions de dollars, ou 32 %, reflétant l'augmentation des provisions dans les portefeuilles de prêts commerciaux, le caractère saisonnier des portefeuilles de prêts-auto et de cartes de crédit aux États-Unis, et la croissance des volumes. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs productifs pour le trimestre s'est établie à 152 millions de dollars, en hausse de 41 millions de dollars, ou 37 %, reflétant surtout la migration du crédit dans les secteurs Services de détail au Canada et Services bancaires de gros, en partie contrebalancée par une diminution des provisions dans le portefeuille de cartes stratégiques aux États-Unis, en grande partie comptabilisées dans le secteur Siège social. Le total de la provision pour pertes sur créances pour le trimestre, exprimé en pourcentage annualisé du volume des prêts, s'établit à 0,51 %.

Répartie par secteur, l'augmentation de la provision pour pertes sur créances est attribuable à des augmentations de 137 millions de dollars, ou 52 %, dans le secteur Services de détail au Canada, de 51 millions de dollars, ou 21 %, dans le secteur Services de détail aux États-Unis et de 33 millions de dollars dans le secteur Services bancaires de gros.

Les indemnisations d'assurance et charges connexes pour le trimestre se sont établies à 705 millions de dollars, en hausse de 21 millions de dollars, ou 3 %, par rapport à celles du quatrième trimestre de l'exercice précédent, du fait de l'augmentation des demandes d'indemnisation au cours de l'exercice considéré en raison de la croissance des activités, en partie contrebalancée par l'évolution plus favorable des sinistres survenus au cours d'années antérieures et la diminution du nombre d'événements météorologiques violents.

Les charges autres que d'intérêts comme présentées pour le trimestre se sont élevées à 5 543 millions de dollars, lesquelles comprennent des frais de restructuration de 154 millions de dollars<sup>3</sup>. Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 177 millions de dollars, ou 3 %, par rapport à celles du quatrième trimestre de l'exercice précédent, reflétant surtout la hausse des charges de personnel, l'ajout d'employés en vue de soutenir la croissance des activités et les charges liées à l'acquisition de Greystone, le tout en partie contrebalancé par la baisse des dépenses liées aux initiatives stratégiques et des gains de productivité. Répartie par secteur, l'augmentation des charges autres que d'intérêts comme présentées s'explique par des augmentations de 107 millions de dollars, ou 4 %, dans le secteur Services de détail au Canada, de 49 millions de dollars, ou 9 %, dans le secteur Services bancaires de gros et de 32 millions de dollars, ou 2 %, dans le secteur Services de détail aux États-Unis, le tout en partie contrebalancé par une diminution de 11 millions de dollars, ou 2 %, dans le secteur Siège social. Les charges autres que d'intérêts rajustées pour le trimestre ont atteint 5 463 millions de dollars, en hausse de 150 millions de dollars, ou 3 %, par rapport à celles du quatrième trimestre de l'exercice précédent.

Le taux d'imposition effectif comme présenté de la Banque a été de 20,2 % pour le trimestre, inchangé par rapport à 20,2 % pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent. Le taux d'imposition effectif rajusté de la Banque a été de 20,1 % pour le trimestre, contre 20,3 % pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent. La diminution tient surtout à la baisse du résultat avant impôt et à la composition des activités.

### **ANALYSE DES TENDANCES TRIMESTRIELLES**

Sous réserve de l'incidence des événements saisonniers, des éléments à noter et des frais de restructuration, les résultats comme présentés de la Banque ont augmenté au cours des huit derniers trimestres, portés par une stratégie cohérente, la croissance des produits, une gestion rigoureuse des dépenses et des investissements pour soutenir la croissance future. Les résultats de la Banque reflètent l'augmentation des produits découlant de la croissance des volumes de prêts et de dépôts dans les secteurs Services de détail au Canada et Services de détail aux États-Unis, la hausse de la contribution de TD Ameritrade et la croissance des actifs dans les activités de gestion de patrimoine, le tout en partie contrebalancé par une croissance modérée des dépenses. La contribution du secteur Services bancaires de gros aux résultats a diminué en 2019, reflétant essentiellement les conditions difficiles qui ont prévalu sur les marchés au premier trimestre de 2019. Les résultats trimestriels de la Banque subissent l'incidence des facteurs saisonniers, du nombre de jours dans le trimestre, de la conjoncture économique au Canada et aux États-Unis, et de la conversion des monnaies étrangères.

<sup>3</sup> Répartis par secteur, les frais de restructuration sont de 68 millions de dollars dans le secteur Services de détail aux États-Unis, de 51 millions de dollars dans le secteur Siège social, de 23 millions de dollars dans le secteur Services bancaires de gros et de 12 millions de dollars dans le secteur Services de détail au Canada.

**TABLEAU 13 : RÉSULTATS TRIMESTRIELS<sup>1</sup>**

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Trois mois clos les							
	2019				2018			
	31 oct.	31 juill.	30 avr.	31 janv.	31 oct.	31 juill.	30 avr.	31 janv.
Produits d'intérêts nets	6 175 \$	6 024 \$	5 872 \$	5 860 \$	5 756 \$	5 655 \$	5 398 \$	5 430 \$
Produits autres que d'intérêts	4 165	4 475	4 356	4 138	4 380	4 244	4 084	3 945
Total des produits	10 340	10 499	10 228	9 998	10 136	9 899	9 482	9 375
Provision pour pertes sur créances	891	655	633	850	670	561	556	693
Indemnités d'assurance et charges connexes	705	712	668	702	684	627	558	575
Charges autres que d'intérêts	5 543	5 374	5 248	5 855	5 366	5 131	4 837	4 861
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	646	813	773	503	691	705	746	1 040
Quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade	301	303	266	322	235	230	131	147
<b>Résultat net – comme présenté</b>	<b>2 856</b>	<b>3 248</b>	<b>3 172</b>	<b>2 410</b>	<b>2 960</b>	<b>3 105</b>	<b>2 916</b>	<b>2 353</b>
<b>Rajustements pour les éléments à noter, avant impôt sur le résultat<sup>2</sup></b>								
Amortissement des immobilisations incorporelles	74	75	78	80	76	77	86	85
Charges liées à l'entente à long terme conclue avec Air Canada concernant le programme de fidélisation du transporteur	–	–	–	607	–	–	–	–
Charges liées à l'acquisition de Greystone	30	26	30	31	–	–	–	–
Charges liées à la transaction de Scottrade	–	–	–	–	25	18	77	73
Incidence de la réforme fiscale aux États-Unis	–	–	–	–	–	–	–	48
<b>Total des rajustements pour les éléments à noter, avant impôt sur le résultat</b>	<b>104</b>	<b>101</b>	<b>108</b>	<b>718</b>	<b>101</b>	<b>95</b>	<b>163</b>	<b>206</b>
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat pour les éléments à noter	14	11	14	175	13	73	17	(387)
Résultat net – rajusté	2 946	3 338	3 266	2 953	3 048	3 127	3 062	2 946
Dividendes sur actions privilégiées	68	62	62	60	51	59	52	52
<b>Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires et aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales – rajusté</b>	<b>2 878 \$</b>	<b>3 276 \$</b>	<b>3 204 \$</b>	<b>2 893 \$</b>	<b>2 997 \$</b>	<b>3 068 \$</b>	<b>3 010 \$</b>	<b>2 894 \$</b>
Attribuable aux :								
Actionnaires ordinaires – rajusté	2 878 \$	3 276 \$	3 204 \$	2 875 \$	2 979 \$	3 050 \$	2 992 \$	2 876 \$
Participations ne donnant pas le contrôle – rajusté	–	–	–	18	18	18	18	18

(en dollars canadiens, sauf indication contraire)

<b>Résultat de base par action</b>								
Comme présenté	1,54 \$	1,75 \$	1,70 \$	1,27 \$	1,58 \$	1,65 \$	1,54 \$	1,24 \$
Rajusté	1,59	1,79	1,75	1,57	1,63	1,67	1,62	1,56
<b>Résultat dilué par action</b>								
Comme présenté	1,54	1,74	1,70	1,27	1,58	1,65	1,54	1,24
Rajusté	1,59	1,79	1,75	1,57	1,63	1,66	1,62	1,56
<b>Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires – comme présenté</b>	<b>13,6 %</b>	<b>15,8 %</b>	<b>16,5 %</b>	<b>12,2 %</b>	<b>15,8 %</b>	<b>16,9 %</b>	<b>16,8 %</b>	<b>13,2 %</b>
<b>Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires – rajusté</b>	<b>14,0</b>	<b>16,2</b>	<b>17,0</b>	<b>15,0</b>	<b>16,3</b>	<b>17,1</b>	<b>17,6</b>	<b>16,6</b>

(en milliards de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Actifs productifs moyens	1 264 \$	1 240 \$	1 191 \$	1 200 \$	1 183 \$	1 152 \$	1 124 \$	1 116 \$
Marge d'intérêts nette en pourcentage	1,94 %	1,93 %	2,02 %	1,94 %	1,93 %	1,95 %	1,97 %	1,93 %

<sup>1</sup> Certains montants comparatifs ont été retraités afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.<sup>2</sup> Pour des explications sur les éléments à noter, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» dans la section «Aperçu des résultats financiers» du présent document.

## Description des activités

**Aux fins de la présentation de l'information de gestion, l'exploitation et les activités de la Banque s'articulent autour des trois grands secteurs suivants : Services de détail au Canada, Services de détail aux États-Unis et Services bancaires de gros. Les autres activités de la Banque sont regroupées au sein du secteur Siège social.**

Les **Services de détail au Canada** offrent des services à près de 16 millions de clients des activités de services bancaires aux particuliers et de services bancaires commerciaux au Canada et des activités de gestion de patrimoine et d'assurance. Les services bancaires aux particuliers offrent des produits et conseils financiers par l'intermédiaire d'un réseau de 1 091 succursales et de 3 509 guichets automatiques, et des services bancaires par téléphone, numériques et par application mobile. Les activités de cartes de crédit offrent une gamme complète de cartes de crédit, y compris des cartes de crédit exclusives, des cartes de crédit comarquées et des cartes de crédit d'affinité. Financement auto offre aux clients des options de financement souples aux points de vente pour l'achat de véhicules automobiles et récréatifs. Les services bancaires commerciaux offrent des produits et conseils personnalisés pour aider les propriétaires d'entreprise à trouver des solutions à leurs besoins de financement, de placement, de gestion de trésorerie, de commerce international, et de produits et services bancaires courants. Les services commerciaux offrent des solutions de paiement aux points de vente pour les petites et grandes entreprises. Les activités de gestion de patrimoine offrent des produits et conseils de gestion de patrimoine et de placements à des clients de détail et institutionnels au Canada par l'entremise de services de placement direct, de services-conseils et de services de gestion de placements. Les activités d'assurance offrent des produits d'assurance de dommages et d'assurance de personnes à des clients partout au Canada.

Les **Services de détail aux États-Unis** comprennent les activités de services bancaires aux particuliers et de services bancaires commerciaux de la Banque qui sont menées sous la marque TD Bank, America's Most Convenient Bank<sup>MC</sup>, ainsi que de services de gestion de patrimoine aux États-Unis. Les services bancaires aux particuliers offrent un éventail complet de produits et services financiers à plus de 9 millions de clients de détail par l'entremise de multiples modes de prestation, y compris un réseau de 1 241 succursales situées le long de la côte Est, du Maine jusqu'à la Floride, des solutions bancaires en ligne et des guichets automatiques, ainsi que par application mobile et par téléphone. Les services bancaires commerciaux répondent aux besoins des entreprises, en leur offrant une gamme diversifiée de produits et de services financiers, de placement, de gestion de trésorerie et de commerce international, de même que des produits et services bancaires courants. Les services de gestion de patrimoine offrent une gamme de produits et services de gestion de patrimoine aux clients de détail et institutionnels. Les Services de détail aux États-Unis, de concert avec TD Ameritrade, dirigent les clients bien nantis vers TD Ameritrade pour leurs besoins de placement direct. Les résultats de la participation en actions de la Banque dans TD Ameritrade sont compris dans les Services de détail aux États-Unis et sont présentés à titre de quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade.

Les **Services bancaires de gros** offrent une vaste gamme de services bancaires de marchés financiers, de financement de grandes entreprises et de placement, dont les suivants : prise ferme et distribution de nouvelles émissions de titres d'emprunt et d'actions, conseils sur les acquisitions et dessaisissements stratégiques, et solutions pour les besoins de transactions courantes, de financement et de placement de nos clients. Les clients de notre marque Valeurs Mobilières TD comprennent des sociétés de première qualité, des gouvernements et des institutions présentes sur les principaux marchés des capitaux dans le monde. Les Services bancaires de gros font partie intégrante de la stratégie de la TD, en offrant un accès au marché pour les activités de gestion de patrimoine et de détail de la TD et en offrant des solutions bancaires de gros à nos partenaires et à leurs clients.

Les autres activités commerciales de la Banque ne sont pas considérées comme des secteurs d'exploitation isolables et sont, par conséquent, regroupées au sein du secteur Siège social. Le secteur Siège social comprend un certain nombre de groupes de service et de contrôle, notamment les groupes Solutions en technologie de l'information, Services communs, Gestion de la trésorerie et du bilan, Marketing, Ressources humaines, Finances, Gestion du risque, Service de la Conformité, Services juridiques, le groupe de lutte contre le blanchiment d'argent et bien d'autres. Certains coûts liés à ces fonctions sont affectés aux secteurs d'exploitation. La base d'affectation de ces coûts et les méthodes sont révisées périodiquement afin qu'elles soient conformes à l'évaluation des secteurs d'exploitation de la Banque par la direction.

Les résultats de chaque secteur reflètent les produits, les charges, les actifs et les passifs du secteur. Le cas échéant, la Banque mesure et évalue le rendement de chaque secteur d'après les résultats rajustés et le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires, et, pour ces secteurs, la Banque indique que la mesure est rajustée. Le résultat net des secteurs d'exploitation est présenté avant tout élément à noter non attribué à ces secteurs. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique «Présentation de l'information financière de la Banque» du présent document et à la note 29 des états financiers consolidés de 2019. Pour de l'information sur la mesure du rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires de la Banque, laquelle est une mesure financière non conforme aux PCGR, se reporter à la rubrique «Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires».

Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2017, par suite de l'adoption d'IFRS 9, la provision pour pertes sur créances de la période considérée relative aux actifs financiers productifs (étape 1 et étape 2) et dépréciés (étape 3), aux engagements de prêts et aux contrats de garantie financière est comptabilisée dans les secteurs respectifs. Selon IAS 39, et avant le 1<sup>er</sup> novembre 2017, la provision pour pertes sur créances liée à la provision évaluée collectivement pour les pertes sur créances subies mais non encore décelées dans les secteurs Services de détail au Canada et Services bancaires de gros était comptabilisée dans le secteur Siège social. Les résultats des périodes comparatives n'ont pas été retraités. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs financiers dépréciés comprend la provision pour pertes sur créances à l'étape 3 selon IFRS 9 et la provision pour pertes sur créances relative à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives selon IAS 39. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs financiers productifs, aux engagements de prêt et aux contrats de garantie financière comprend la provision pour pertes sur créances à l'étape 1 et à l'étape 2 selon IFRS 9 et la provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées selon IAS 39.

La réduction du taux d'imposition fédéral des sociétés aux États-Unis promulguée par la loi sur l'impôt américaine a donné lieu en 2018 à un rajustement des actifs et passifs d'impôt différé aux États-Unis de la Banque selon le taux de base réduit de 21 %, ainsi qu'à un rajustement de la valeur comptable de certaines de ses participations donnant droit à des crédits d'impôt et de sa participation dans TD Ameritrade. L'incidence de ces rajustements sur les résultats a été comptabilisée dans le secteur Siège social. La réduction du taux d'imposition des sociétés a eu un effet positif sur les résultats courants de la TD, et continuera d'avoir une incidence positive sur ses résultats futurs. Cet effet a été et sera reflété dans les résultats des secteurs concernés. Le montant de l'économie pourrait varier en raison notamment de changements apportés aux interprétations et aux hypothèses de la Banque et de directives que pourraient publier les organismes de réglementation ayant compétence en la matière. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique «Présentation de l'information financière de la Banque» et au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» dans la section «Aperçu des résultats financiers» du présent document.

Les produits d'intérêts nets au sein du secteur Services bancaires de gros sont présentés en équivalence fiscale, ce qui signifie que la valeur d'un produit non imposable ou exonéré d'impôt, comme les dividendes, est rajustée à la valeur équivalente avant impôt. L'équivalence fiscale permet à la Banque de mesurer les

produits tirés de toutes les valeurs mobilières et de tous les prêts de manière uniforme. Elle procure en outre des éléments de comparaison plus significatifs des produits d'intérêts nets avec ceux d'institutions semblables. La hausse en équivalence fiscale des produits d'intérêts nets et la charge d'impôt sur le résultat présentée des Services bancaires de gros sont reprises dans le secteur Siège social. Le rajustement de l'équivalence fiscale pour l'exercice s'est établi à 127 millions de dollars, en regard de 176 millions de dollars pour l'exercice précédent.

La rubrique «Perspectives et orientation pour 2019» figurant pour chaque secteur d'exploitation dans les pages qui suivent est fondée sur les opinions de la Banque et sur les hypothèses décrites à la rubrique «Sommaire et perspectives économiques», et les résultats réels pourraient être très différents. Pour de l'information détaillée, se reporter à la rubrique «Mise en garde à l'égard des énoncés prospectifs» et à la section «Facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs».

**TABLEAU 14 : RÉSULTATS SECTORIELS<sup>1, 2</sup>**

(en millions de dollars canadiens)	Services de détail au Canada		Services de détail aux États-Unis		Services bancaires de gros <sup>3</sup>		Siège social <sup>3</sup>		Total	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018
Produits (pertes) d'intérêts net(te)s	12 349	\$ 11 576	\$ 8 951	\$ 8 176	\$ 911	\$ 1 150	\$ 1 720	\$ 1 337	\$ 23 931	\$ 22 239
Produits (pertes) autres que d'intérêts	11 877	11 137	2 840	2 768	2 320	2 367	97	381	17 134	16 653
Total des produits	24 226	22 713	11 791	10 944	3 231	3 517	1 817	1 718	41 065	38 892
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances – actifs dépréciés	1 126	927	936	776	20	(8)	548	471	2 630	2 166
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances – actifs productifs	180	71	146	141	24	11	49	91	399	314
Total de la provision (reprise de provision) pour pertes sur créances	1 306	998	1 082	917	44	3	597	562	3 029	2 480
Indemnités d'assurance et charges connexes	2 787	2 444	–	–	–	–	–	–	2 787	2 444
Charges autres que d'intérêts	10 735	9 473	6 411	6 100	2 393	2 125	2 481	2 497	22 020	20 195
Résultat avant impôt sur le résultat	9 398	9 798	4 298	3 927	794	1 389	(1 261)	(1 341)	13 229	13 773
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	2 535	2 615	471	432	186	335	(457)	(200)	2 735	3 182
Quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade	–	–	1 154	693	–	–	38	50	1 192	743
<b>Résultat net – comme présenté</b>	<b>6 863</b>	<b>7 183</b>	<b>4 981</b>	<b>4 188</b>	<b>608</b>	<b>1 054</b>	<b>(766)</b>	<b>(1 091)</b>	<b>11 686</b>	<b>11 334</b>
<b>Rajustements pour les éléments à noter, avant impôt sur le résultat<sup>4</sup></b>										
Amortissement des immobilisations incorporelles	–	–	–	–	–	–	307	324	307	324
Charges liées à l'entente à long terme conclue avec Air Canada concernant le programme de fidélisation du transporteur	607	–	–	–	–	–	–	–	607	–
Charges liées à l'acquisition de Greystone	117	–	–	–	–	–	–	–	117	–
Charges liées à la transaction de Scottrade	–	–	–	193	–	–	–	–	–	193
Incidence de la réforme fiscale aux États-Unis	–	–	–	–	–	–	–	48	–	48
<b>Total des rajustements pour les éléments à noter, avant impôt sur le résultat</b>	<b>724</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>193</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>307</b>	<b>372</b>	<b>1 031</b>	<b>565</b>
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat pour les éléments à noter	166	–	–	5	–	–	48	(289)	214	(284)
<b>Résultat net – rajusté</b>	<b>7 421</b>	<b>\$ 7 183</b>	<b>\$ 4 981</b>	<b>\$ 4 376</b>	<b>\$ 608</b>	<b>\$ 1 054</b>	<b>\$ (507)</b>	<b>\$ (430)</b>	<b>\$ 12 503</b>	<b>\$ 12 183</b>

Capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires	17 776	\$ 15 018	\$ 39 464	\$ 34 260	\$ 7 320	\$ 5 954	\$ 14 078	\$ 15 267	\$ 78 638	\$ 70 499
Actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires <sup>5</sup>	118 374	108 526	248 406	243 655	71 972	70 104	17 225	13 347	455 977	435 632

<sup>1</sup> Certains montants comparatifs ont été retraités afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

<sup>2</sup> La part des produits et des pertes sur créances revenant aux partenaires des programmes de détaillants est présentée dans le secteur Siège social et un montant correspondant (représentant la quote-part nette des partenaires) est comptabilisé dans les charges autres que d'intérêts, de sorte à éliminer toute incidence sur le résultat net comme présenté du secteur Siège social. Le résultat net présenté dans le secteur Services de détail aux États-Unis ne comprend que la part des produits et des pertes sur créances attribuables à la Banque en vertu des conventions.

<sup>3</sup> Les produits d'intérêts nets au sein du secteur Services bancaires de gros sont présentés en équivalence fiscale. Le rajustement de l'équivalence fiscale présenté dans le secteur Services bancaires de gros est renversé dans le secteur Siège social.

<sup>4</sup> Pour des explications sur les éléments à noter, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» à la section «Aperçu des résultats financiers» du présent document.

<sup>5</sup> Chaque ratio de fonds propres comporte sa propre composante actifs pondérés en fonction des risques, conformément aux facteurs scalaires d'intégration progressive du RVC prescrits par le BSIF. Pour l'exercice 2019, les facteurs scalaires d'intégration progressive du RVC pour la composante actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de catégorie 1 et du total des fonds propres sont tous de 100 %. Pour l'exercice 2018, les facteurs scalaires étaient respectivement de 80 %, 83 % et 86 %.

### Sommaire et perspectives économiques

Pour l'année civile 2019, la croissance économique mondiale est en passe d'enregistrer la plus lente progression des dix dernières années, atteignant 2,8 %, en baisse par rapport à 3,7 % pour l'année civile 2018. Ce rythme plus lent que la tendance est essentiellement attribuable à un essoufflement cyclique dans l'ensemble des économies des marchés développés et émergents ainsi qu'à une modération plus persistante de l'expansion de la Chine. Les tarifs américains et l'incertitude politique croissante ont intensifié le ralentissement de l'activité mondiale. Les économies avancées continuent de ne générer qu'une croissance modeste, la zone euro représentant un point faible notable. Les banques centrales ont réagi avec un assouplissement monétaire additionnel, tandis que certains gouvernements ont aussi été motivés à procéder à des dépenses de relance. Ces mesures devraient stabiliser la croissance mondiale et soutenir une accélération modeste au cours des années civiles 2020 et 2021.

L'économie américaine continue de bien faire par rapport à celle de ses pairs, mais la croissance s'essouffle. Selon le Bureau of Economic Analysis des États-Unis, le produit intérieur brut (PIB) réel a affiché un taux de croissance annualisé de 1,9 % au cours de la période de juillet à septembre 2019, croissance dont le principal facteur est encore la résilience des dépenses de consommation (+2,9 %). Les autres facteurs comprennent les dépenses gouvernementales de même que l'investissement résidentiel, lequel a affiché une progression après six trimestres consécutifs de contraction. Par ailleurs, l'investissement non résidentiel est demeuré faible, se repliant durant la période de juillet à septembre, et les indicateurs prospectifs suggèrent que ce secteur demeurera au ralenti à court terme.

Lorsqu'ils se sont réunis en octobre 2019, les membres du Federal Reserve Open Market Committee ont voté en faveur d'une réduction du taux directeur aux États-Unis, pour le ramener dans une fourchette de 1,50 % à 1,75 %. Cette décision a été annoncée dans une déclaration dont on avait retiré l'énoncé relatif à la prise de mesures appropriées pour soutenir l'expansion, donnant un signe qu'il n'y aurait pas d'autre révision à la baisse des taux prochainement en l'absence d'événements pouvant entraîner une réévaluation significative de la perspective du comité. Les Services économiques TD estiment que la croissance économique des États-Unis ralentira pour se situer à environ 1,8 % par année pour les années civiles 2020 et 2021, soit légèrement en dessous du taux tendanciel estimé de l'économie. Toute réduction significative du climat d'incertitude qui pèse sur le commerce et les affaires pourrait toutefois donner un élan positif à cette perspective.

Au Canada, les exportations nettes ont contribué à une croissance impressionnante, mais insoutenable, de 3,7 % (annualisé) de l'activité économique pour la période d'avril à juin 2019. Plusieurs facteurs ponctuels ont contribué à ce résultat et les indicateurs économiques subséquents pointent vers un rythme de croissance plus modeste avec un taux annualisé autour de 1 % pour le troisième trimestre civil. Les Services économiques TD prévoient une croissance du PIB réel autour de 1,5 % pour l'année civile 2019.

En dépit de tendances modestes en ce qui a trait à la production, les marchés de l'emploi au Canada demeurent vigoureux à l'extérieur des provinces des Prairies, comme l'indiquent la croissance de l'emploi et la hausse accélérée des salaires. L'activité au sein des principaux marchés de l'habitation prend de la vigueur depuis l'été. Ces tendances ne devraient toutefois pas se traduire par de fortes dépenses de consommation, lesquelles demeurent faibles en regard des données fondamentales. Cette situation s'explique par l'endettement élevé et le faible taux d'épargne des ménages, ainsi que par l'absence d'une demande comprimée pour l'achat d'articles à prix élevé tels que des voitures. Comme aux États-Unis, les exportations et l'investissement non résidentiel au Canada continuent d'être plombés par l'incertitude croissante sur la scène mondiale et la faible demande de marchandises. Ces facteurs structurels pourraient limiter le potentiel de croissance du Canada à moyen terme. Les Services économiques TD prévoient une croissance économique réelle moyenne de 1,6 % par année pour les années civiles 2020 et 2021.

Lors de l'annonce de sa décision d'octobre 2019 au sujet des taux d'intérêt, la Banque du Canada a adopté un ton plus prudent, indiquant qu'elle percevait un risque que le ralentissement de l'activité causé par l'incertitude mondiale se propage au-delà de l'investissement et du commerce. La Banque du Canada surveillera de près les marchés de l'habitation et la consommation au moment d'évaluer si un assouplissement de la politique monétaire est justifié. Autre élément à considérer, la possibilité de mesures de relance budgétaire de la part du gouvernement fédéral pourrait réduire la nécessité pour la banque centrale d'agir. Étant donné les risques économiques, les Services économiques TD n'ont pas écarté la possibilité que surviennent des baisses préventives des taux d'intérêt au cours de l'année civile 2020. Toutefois, les publications récentes de la Banque du Canada qui insistent sur le niveau d'endettement des ménages portent à croire que le taux actuel de 1,75 % sera maintenu pour encore un certain temps. Le dollar canadien devrait se négocier dans une fourchette de 76 cents US à 79 cents US.

L'ensemble des risques s'est amélioré légèrement au cours des derniers mois, mais pas suffisamment pour modifier les perspectives mondiales en général. Certains progrès récents dans les pourparlers commerciaux entre les États-Unis et la Chine doivent être évalués afin de déterminer s'ils suffiront à améliorer les perspectives des entreprises, plus particulièrement en ce qui a trait aux investissements. Le risque d'une nouvelle escalade dans le conflit commercial qui oppose ces deux pays ou qui les oppose à d'autres nations demeure présent, et la plupart des tarifs imposés précédemment demeurent en vigueur. Outre la situation entre les États-Unis et la Chine, la possibilité de conflits commerciaux entre les États-Unis et l'Europe, l'Inde, le Vietnam ou d'autres pays ne peut être ignorée. Dans tous les cas, il existe un risque que des chaînes d'approvisionnement mondialement intégrées subissent d'autres perturbations. Bien que le risque d'un Brexit sans accord semble avoir été évité, l'état de la future relation économique entre le Royaume-Uni et l'Union européenne est encore flou. Et cette situation ne sera précisée que plus tard, puisque le Royaume-Uni se prépare pour la tenue d'une élection générale le 12 décembre 2019. Enfin, les tensions persistantes au Moyen-Orient et dans la péninsule coréenne tout comme les menaces populistes qui pèsent sur les systèmes politiques et économiques continuent de présenter des risques de révision à la baisse. Tous ces facteurs maintiennent l'incertitude mondiale à un niveau élevé et peuvent entraîner des périodes de volatilité des marchés financiers.

## Services de détail au Canada

Les Services de détail au Canada offrent un éventail complet de produits et de services financiers à près de 16 millions de clients des activités de services bancaires personnels et commerciaux, de gestion de patrimoine et d'assurance.

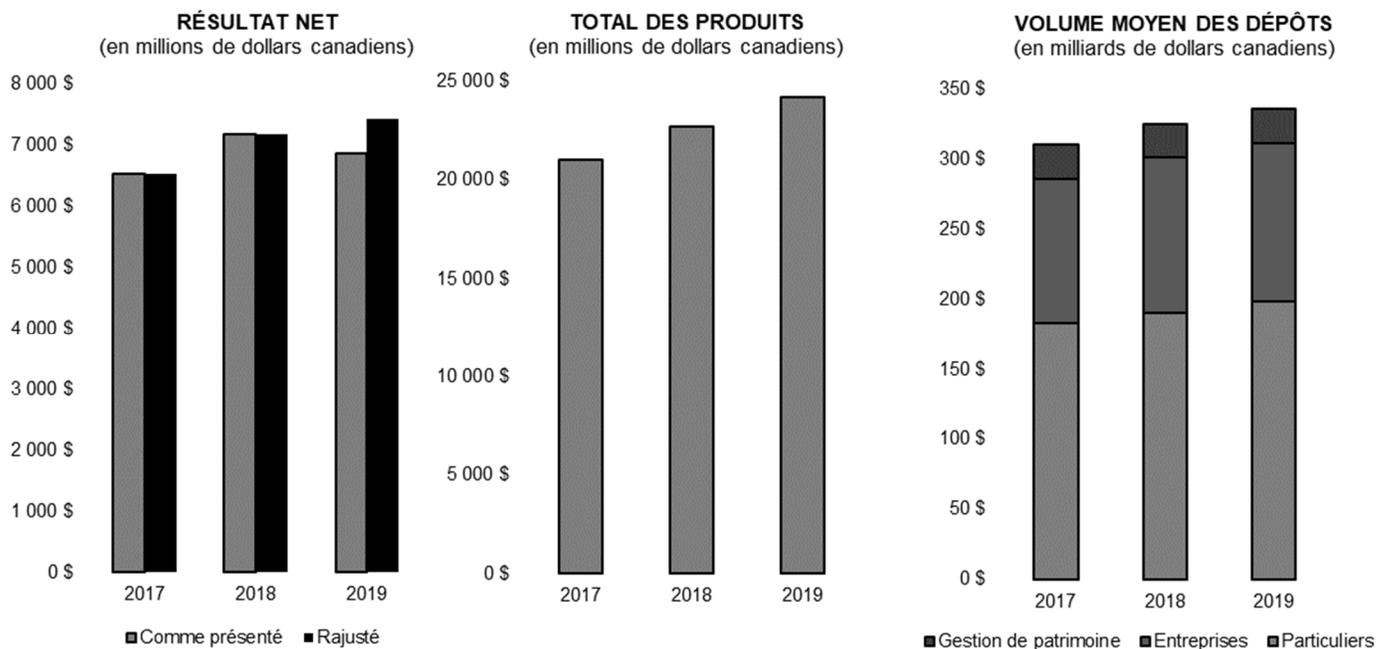


TABLEAU 15 : PRODUITS

(en millions de dollars canadiens)	2019	2018	2017
Services bancaires aux particuliers	12 076 \$	11 463 \$	10 706 \$
Services bancaires aux entreprises	3 184	2 990	2 702
Gestion de patrimoine	4 432	4 185	3 838
Assurance	4 534	4 075	3 816
<b>Total</b>	<b>24 226 \$</b>	<b>22 713 \$</b>	<b>21 062 \$</b>

## POINTS SAILLANTS

- A continué d'investir dans son modèle omnicanal axé sur les clients, d'améliorer son approche en matière de services-conseils, dans le cadre de sa stratégie «Prêts pour l'avenir», et de rehausser la proposition de valeur de ses produits, notamment le service d'assistance hypothécaire permettant aux clients de communiquer sur leur appareil mobile avec des spécialistes hypothécaires à proximité et disponibles.
- A maintenu le cap sur l'avenir des services bancaires de détail en déployant de nouvelles capacités numériques, y compris un nouveau service de virement de fonds en ligne qui permet aux clients de virer des fonds facilement et rapidement partout dans le monde à partir de leur compte bancaire personnel TD, une application de demande de prêt hypothécaire en ligne novatrice dans le sous-secteur des prêts garantis par des biens immobiliers et, en premier au Canada, des fonctions de contrôle de carte pour les titulaires de cartes de crédit TD.
- Est reconnue comme un chef de file en matière de service à la clientèle, notamment :
  - Lauréat parmi les cinq grandes banques de détail canadiennes<sup>4</sup> dans les catégories «Excellence du service à la clientèle»<sup>5</sup>, «Rapport qualité-prix»<sup>6</sup>, «Ma clientèle est appréciée»<sup>7</sup>, «À recommander aux amis ou à la famille»<sup>8</sup>, «Excellence du service en succursale»<sup>9</sup>, «Excellence des services bancaires aux guichets automatiques»<sup>10</sup> et «Excellence des services bancaires téléphoniques automatisés»<sup>11</sup>, selon le sondage du Customer Service Index (CSI) d'Ipsos en 2019<sup>12</sup>.
  - A obtenu le meilleur résultat parmi les cinq grandes banques de détail pour ce qui est de la satisfaction de la clientèle, selon J.D. Power<sup>13</sup>.

<sup>4</sup> Les cinq grandes banques de détail canadiennes comprennent la Banque de Montréal, la Banque Canadienne Impériale de Commerce, la Banque Royale du Canada, la Banque Scotia et La Banque Toronto-Dominion.

<sup>5</sup> TD Canada Trust partage le prix dans la catégorie «Excellence du service à la clientèle», selon l'édition 2019 des Prix d'excellence en services financiers (sondage d'Ipsos 2019).

<sup>6</sup> TD Canada Trust partage le prix dans la catégorie «Rapport qualité-prix», selon le sondage d'Ipsos 2019.

<sup>7</sup> TD Canada Trust partage le prix dans la catégorie «Ma clientèle est appréciée», selon le sondage d'Ipsos 2019.

<sup>8</sup> TD Canada Trust partage le prix dans la catégorie «À recommander aux amis ou à la famille», selon le sondage d'Ipsos 2019.

<sup>9</sup> TD Canada Trust partage le prix dans la catégorie «Excellence du service en succursale», selon le sondage d'Ipsos 2019.

<sup>10</sup> TD Canada Trust partage le prix dans la catégorie «Excellence des services bancaires aux guichets automatiques», selon le sondage d'Ipsos 2019.

<sup>11</sup> TD Canada Trust partage le prix dans la catégorie «Excellence des services bancaires téléphoniques automatisés», selon le sondage d'Ipsos 2019.

<sup>12</sup> Les Prix d'excellence en services financiers d'Ipsos 2019 sont basés sur les résultats continus du sondage du Customer Service Index (CSI). L'échantillon pour l'ensemble du programme CSI de l'année 2019 qui s'est terminée par le sondage de septembre 2019 comprend 47 746 notes attribuées à des institutions financières à l'échelle du pays. La position dominante est définie comme étant une position dominante de manière statistiquement significative par rapport aux cinq autres grandes banques de détail canadiennes (à un intervalle de confiance de 95 %) ou une position d'égalité sur une base statistique avec l'une ou plusieurs des cinq grandes banques de détail canadiennes.

<sup>13</sup> J.D. Power 2019 Canada Retail Banking Customer Satisfaction Survey.

- Reconnue pour l'importance qu'elle accorde aux services bancaires numériques par de multiples fournisseurs indépendants de données de marché du secteur, y compris :
  - au premier rang des applications bancaires de détail parmi les meilleures au Canada, pour ce qui est de la demande des consommateurs, de l'engagement client et de la confiance des clients, selon App Annie<sup>14</sup>, une firme spécialisée dans la mesure et l'analyse de données dans le secteur des applications mobiles;
  - au premier rang des services bancaires numériques canadiens pour le plus grand nombre de visiteurs uniques en ligne et le plus grand engagement numérique, selon comScore<sup>15</sup>; et
  - a la plus grande portée numérique moyenne de toutes les banques au Canada et compte parmi les meilleures pour la portée numérique nationale moyenne par rapport aux grandes banques dans d'autres grands marchés développés, selon comScore<sup>15</sup>.
- A continué à gagner la confiance des nouveaux clients et des clients existants comme le montre la forte croissance du volume dans tous ses principaux secteurs d'activité :
  - taux de fidélisation élevé dans l'ensemble du portefeuille, grâce à des outils récemment mis au point pour attirer les clients et les fidéliser;
  - croissance de 4 % du volume des dépôts dans les comptes chèques et les comptes d'épargne de particuliers;
  - forte croissance des activités de cartes de crédit, les ventes de détail dépassant 104 milliards de dollars;
  - forte croissance de 9 % du volume des prêts des services bancaires aux entreprises; et
  - accumulation record d'actifs dans ses activités de gestion de patrimoine, y compris des actifs gérés records de Gestion de Placements TD (GPTD), des actifs administrés records au sein de Placements directs TD et des Services-conseils.
- Progression de notre modèle économique éprouvé en conservant des parts de marché<sup>16</sup> solides dans tous les secteurs, notamment :
  - au premier rang pour la part de marché des dépôts de particuliers, des cartes de crédit et des Services de placement direct;
  - au deuxième rang pour la part de marché des prêts garantis par des biens immobiliers, des prêts aux particuliers, des fonds communs de placement et des dépôts et prêts des services bancaires aux entreprises;
  - le plus important distributeur direct de produits d'assurance<sup>17</sup> et chef de file dans le marché des groupes d'affinités<sup>17</sup> pour les produits d'assurance au Canada;
  - le plus important gestionnaire de fonds au Canada (en incluant Gestion de Placements Greystone TD)<sup>18</sup>.

## ENJEUX DE 2019

- Des pressions concurrentielles et une courbe de rendement inversée ont entraîné une compression des marges sur les prêts.
- Les ménages sont restés prudents en matière de dépenses, ce qui reflète en partie les hauts niveaux d'endettement et l'incertitude élevée dans l'environnement macroéconomique.
- Forte concurrence entre les grandes banques canadiennes et les autres concurrents pour acquérir de nouveaux clients et conserver les clients existants.
- Normalisation continue des pertes sur créances par rapport aux faibles niveaux de l'exercice précédent.
- Hausse des investissements dans tous les secteurs d'activité afin de satisfaire les besoins changeants des clients et aux exigences élevées de la réglementation, et de faire face à une forte concurrence.

## PROFIL DE L'INDUSTRIE

Le secteur des services bancaires personnels et commerciaux au Canada se compose des grandes banques à charte ainsi que des banques régionales importantes et des concurrents positionnés dans certains créneaux, lesquels créent une forte concurrence pour des produits spécifiques et sur des marchés particuliers. Une gamme complète de produits à prix concurrentiels, un service à la clientèle et une commodité exceptionnels, des pratiques rigoureuses de gestion des risques et une gestion prudente des dépenses sont la clé de notre succès continu. L'industrie canadienne de la gestion de patrimoine englobe les banques, les compagnies d'assurance, les sociétés de fonds communs de placement indépendantes, les courtiers traditionnels et les sociétés de gestion d'actifs indépendantes. La croissance des parts de marché dans le secteur de la gestion de patrimoine repose sur la capacité à se différencier en offrant une solution de patrimoine intégrée et en se tenant au courant de l'évolution technologique et du cadre réglementaire, ce qui inclut entre autres de fournir à nos clients les bons produits ainsi que des expériences légendaires et uniformes axées sur la relation avec les clients en vue de répondre à leurs besoins et leurs objectifs changeants. L'industrie canadienne de l'assurance de dommages est fragmentée et concurrentielle et se compose de sociétés offrant de l'assurance aux particuliers et aux entreprises, tandis que l'industrie canadienne de l'assurance de personnes est constituée de plusieurs grands concurrents. La réussite dans le secteur de l'assurance est fonction de l'offre de produits variés offrant une protection à des prix concurrentiels qui tiennent compte adéquatement du risque assumé. Les secteurs ci-dessus comprennent également des concurrents offrant des services non traditionnels, depuis des entreprises en démarrage jusqu'à des entreprises non financières établies qui élargissent leur offre aux services financiers.

## STRATÉGIE GLOBALE

La stratégie du secteur Services de détail au Canada se présente comme suit :

- Fournir des conseils fiables pour que nos clients aient confiance en leur avenir financier
- Fournir constamment une expérience client légendaire personnalisée et connectée dans tous les canaux
- Approfondir nos relations avec les clients en nous présentant comme une seule TD et en accroissant notre présence sur les marchés et pour les produits sous-représentés
- Agir rapidement pour obtenir des résultats, en prenant seulement les risques que nous pouvons comprendre et gérer
- Innover en songeant aux besoins de nos clients et de nos collègues, en trouvant de nouvelles manières plus simples de faire les choses

<sup>14</sup> La TD s'est classée première selon le rapport App Annie 2019, qui mesure le nombre d'utilisateurs de téléphone intelligent actifs mensuellement, le nombre de téléchargements, le nombre moyen de séances par utilisateur, la cote d'évaluation moyenne et la durée de consultation pendant la période de douze mois se terminant en septembre 2019.

<sup>15</sup> Source : outil Mobile Metrix<sup>®</sup> de comScore, services financiers – services bancaires (applications mobiles), audience totale, moyenne sur douze mois se terminant en septembre 2019, au Canada, outil MMX<sup>®</sup> Multi-Platform de comScore, services financiers – services bancaires, audience totale, moyenne sur trois mois se terminant en septembre 2019, au Canada, aux États-Unis, en Espagne, au Royaume-Uni et en France.

<sup>16</sup> Les parts de marché sont fondées sur les données les plus récentes disponibles fournies par le BSIF concernant les dépôts des particuliers et les prêts aux particuliers en date d'août 2019, tirées du bulletin *The Nilson Report* sur les cartes de crédit en date de mars 2019, fournies par l'Association des banquiers canadiens concernant les prêts garantis par des biens immobiliers en date de mai 2019, fournies par l'Association des banquiers canadiens concernant les dépôts et les prêts d'entreprises en date de décembre 2018, fournies par Strategic Insight concernant les actifs, opérations de négociation et produits des services de placement direct en date de juin 2019 et fournies par l'Institut des fonds d'investissement du Canada concernant les fonds communs de placement en comparaison aux six grandes banques en date de septembre 2019. Les six grandes banques comprennent la Banque de Montréal, la Banque Canadienne Impériale de Commerce, la Banque Nationale du Canada, la Banque Royale du Canada, la Banque Scotia et La Banque Toronto-Dominion.

<sup>17</sup> Fondé sur les primes brutes souscrites pour les activités d'assurance de dommages. Le classement est fondé sur les données fournies par le BSIF, les compagnies d'assurance, le Bureau d'assurance du Canada et les autorités réglementaires provinciales au 31 décembre 2018.

<sup>18</sup> Rapport Managed Money Advisory Service – Canada, Strategic Insight (rapport du printemps 2019, actifs gérés en date de décembre 2018), rapport 2019 Top 40 Money Managers, Benefits Canada (rapport de mai 2019, actifs gérés en date de décembre 2018); actifs gérés de Greystone en date du 31 octobre 2019.

- Être reconnu comme un employeur de choix chez qui la diversité et l'inclusivité sont valorisées
- Contribuer à la qualité de vie de nos collectivités

**TABLEAU 16 : SERVICES DE DÉTAIL AU CANADA**

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2019	2018	2017
Produits d'intérêts nets	12 349 \$	11 576 \$	10 611 \$
Produits autres que d'intérêts	11 877	11 137	10 451
Total des produits	24 226	22 713	21 062
Provision pour pertes sur créances – actifs dépréciés <sup>1</sup>	1 126	927	986
Provision pour pertes sur créances – actifs productifs <sup>2</sup>	180	71	–
Total de la provision pour pertes sur créances <sup>3</sup>	1 306	998	986
Indemnités d'assurance et charges connexes	2 787	2 444	2 246
Charges autres que d'intérêts – comme présentées	10 735	9 473	8 934
Charges autres que d'intérêts – rajustées <sup>4</sup>	10 011	9 473	8 934
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat – comme présenté	2 535	2 615	2 371
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat – rajusté <sup>4</sup>	2 701	2 615	2 371
<b>Résultat net – comme présenté</b>	<b>6 863</b>	<b>7 183</b>	<b>6 525</b>
<b>Résultat net – rajusté<sup>4</sup></b>	<b>7 421 \$</b>	<b>7 183 \$</b>	<b>6 525 \$</b>

**Principaux volumes et ratios**

Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires – comme présenté <sup>5</sup>	38,6 %	47,8 %	45,2 %
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires – rajusté <sup>4, 5</sup>	41,7	47,8	45,2
Marge d'intérêts nette (y compris sur les actifs titrisés)	2,96	2,91	2,83
Ratio d'efficacité – comme présenté	44,3	41,7	42,4
Ratio d'efficacité - rajusté <sup>4</sup>	41,3	41,7	42,4
Actifs administrés (en milliards de dollars canadiens)	422 \$	389 \$	387 \$
Actifs gérés (en milliards de dollars canadiens)	353	289	283
Nombre de succursales de détail au Canada	1 091	1 098	1 128
Nombre moyen d'équivalents temps plein	40 936	38 560	38 880

<sup>1</sup> La provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés correspond à la provision pour pertes sur créances à l'étape 3 selon IFRS 9 et à la provision pour pertes sur créances relative à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives selon IAS 39 au titre des actifs financiers.

<sup>2</sup> La provision pour pertes sur créances relative aux actifs productifs correspond à la provision pour pertes sur créances à l'étape 1 et à l'étape 2 selon IFRS 9 et à la provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées selon IAS 39 au titre des actifs financiers, des engagements de prêt et des contrats de garantie financière.

<sup>3</sup> Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2017, la provision pour pertes sur créances (à l'état du résultat) liée à la provision pour pertes sur créances (au bilan) aux trois étapes est comptabilisée dans les secteurs respectifs. Selon IAS 39 et avant le 1<sup>er</sup> novembre 2017, la provision pour pertes sur créances liée à la provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées associée aux produits du secteur Services de détail au Canada était comptabilisée dans le secteur Siège social.

<sup>4</sup> Les charges autres que d'intérêts rajustées excluent les éléments à noter suivants : charges liées à l'entente à long terme conclue avec Air Canada concernant le programme de fidélisation du transporteur en 2019 – 607 millions de dollars (446 millions de dollars après impôt) et charges liées à l'acquisition de Greystone en 2019 – 117 millions de dollars (112 millions de dollars après impôt). Pour des explications sur les éléments à noter, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» dans la section «Notre rendement» du présent document.

<sup>5</sup> La méthode de répartition du capital aux secteurs d'exploitation est fondée sur un ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires de 10 % pour l'exercice 2019 et de 9 % pour les exercices 2018 et 2017.

**REVUE DU RENDEMENT FINANCIER**

Le résultat net comme présenté du secteur Services de détail au Canada pour l'exercice a atteint 6 863 millions de dollars, en baisse de 320 millions de dollars, ou 4 %, comparativement à celui de l'exercice précédent. La baisse du résultat net reflète des charges liées à l'entente conclue avec Air Canada et à l'acquisition de Greystone ainsi que la hausse des charges autres que d'intérêts, des indemnités d'assurance et de la provision pour pertes sur créances, le tout en partie contrebalancé par l'accroissement des produits. Sur une base rajustée, le résultat net pour l'exercice s'est établi à 7 421 millions de dollars, en hausse de 238 millions de dollars, ou 3 %. Le rendement annualisé des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires comme présenté et rajusté pour l'exercice a été respectivement de 38,6 % et 41,7 %, contre 47,8 % à l'exercice précédent.

Les produits du secteur Services de détail au Canada proviennent des activités de services bancaires personnels et commerciaux et des activités de gestion de patrimoine et d'assurance au Canada. Les produits pour l'exercice ont été de 24 226 millions de dollars, en hausse de 1 513 millions de dollars, ou 7 %, en regard de ceux de l'exercice précédent.

Les produits d'intérêts nets ont augmenté de 773 millions de dollars, ou 7 %, reflet de la croissance des volumes et de l'accroissement des marges. Le volume moyen des prêts a augmenté de 21 milliards de dollars, ou 5 %, les volumes de prêts aux particuliers ayant augmenté de 5 % et les volumes des prêts aux entreprises, de 9 %. Le volume moyen des dépôts a progressé de 11 milliards de dollars, ou 3 %, les dépôts de particuliers ayant augmenté de 4 % et les dépôts d'entreprises, de 2 %. La marge d'intérêts nette s'est établie à 2,96 %, soit une augmentation de 5 pdb, reflétant la hausse des taux d'intérêt, en partie neutralisée par la concurrence sur le plan des prix des prêts.

Les produits autres que d'intérêts ont augmenté de 740 millions de dollars, ou 7 %, du fait de l'augmentation des produits tirés des activités d'assurance, de l'acquisition de Greystone, des niveaux plus élevés des actifs des activités de gestion de patrimoine et de la hausse des produits tirés des comptes à honoraires des services bancaires. Une augmentation de la juste valeur des placements à l'appui des passifs liés aux assurances, laquelle a donné lieu à une augmentation correspondante des indemnités d'assurance, a fait augmenter les produits autres que d'intérêts de 171 millions de dollars.

Les actifs administrés s'élevaient à 422 milliards de dollars au 31 octobre 2019, en hausse de 33 milliards de dollars, ou 8 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent, ce qui reflète la croissance des nouveaux actifs et des hausses de la valeur de marché. Les actifs gérés s'établissaient à 353 milliards de dollars au 31 octobre 2019, en hausse de 64 milliards de dollars, ou 22 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent, du fait de l'acquisition de Greystone et des hausses de la valeur de marché.

La provision pour pertes sur créances pour l'exercice s'est établie à 1 306 millions de dollars, en hausse de 308 millions de dollars, par rapport à celle de l'exercice précédent. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés s'est établie à 1 126 millions de dollars, en hausse de 199 millions de dollars, ou 21 %, reflétant les faibles provisions au cours de la période précédente dans le portefeuille de prêts commerciaux, la hausse des pertes dans les portefeuilles des autres prêts aux particuliers et des prêts-auto, et la croissance des volumes dans tous les portefeuilles. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs productifs s'est établie à 180 millions de dollars, en hausse de 109 millions de dollars, reflétant une migration du crédit dans les portefeuilles de

prêts à la consommation et de prêts commerciaux, et une croissance des volumes. La provision annualisée pour pertes sur créances, exprimée en pourcentage du volume des prêts, s'est établie à 0,31 %, en hausse de 6 pbb.

Les indemnités d'assurance et charges connexes se sont établies à 2 787 millions de dollars, en hausse de 343 millions de dollars, ou 14 %, par rapport à celles de l'exercice précédent. L'augmentation reflète des variations de la juste valeur des placements à l'appui des passifs liés aux assurances, une hausse des demandes d'indemnités au cours de l'exercice considéré, ce qui reflète la croissance des activités, et l'évolution moins favorable des sinistres survenus au cours d'années antérieures, le tout en partie contrebalancé par la diminution du nombre d'événements météorologiques violents.

Les charges autres que d'intérêts comme présentées pour l'exercice se sont élevées à 10 735 millions de dollars, en hausse de 1 262 millions de dollars, ou 13 %, par rapport à celles de l'exercice précédent. La hausse reflète des charges liées à l'entente conclue avec Air Canada et à l'acquisition de Greystone, l'accroissement des coûts en vue de soutenir la croissance des activités, y compris les charges de personnel, et l'accroissement des dépenses liées à des initiatives stratégiques, le tout en partie contrebalancé par une hausse des frais de restructuration et des coûts liés à la promotion engagés à l'exercice précédent. Les charges autres que d'intérêts rajustées se sont établies à 10 011 millions de dollars, en hausse de 538 millions de dollars, ou 6 %.

Le ratio d'efficacité comme présenté et le ratio d'efficacité rajusté pour l'exercice se sont établis respectivement à 44,3 % et 41,3 %, par rapport à 41,7 % à l'exercice précédent.

## **PRINCIPAUX GROUPES DE PRODUITS**

### **Services bancaires aux particuliers**

- Dépôts de particuliers – offrent une gamme complète de produits de comptes chèques, de comptes d'épargne et de placement aux clients de détail.
- Prêts à la consommation – offrent une vaste gamme de produits de financement non garantis pour répondre aux besoins des clients de détail.
- Prêts garantis par des biens immobiliers – offrent aux propriétaires une vaste gamme de prêts garantis par des immeubles résidentiels.
- Cartes de crédit et Services commerciaux – offrent une variété de cartes de crédit, y compris des cartes de crédit exclusives, des cartes de crédit d'affinités et des cartes de crédit comarquées ainsi que les solutions de paiement et de technologie aux points de vente pour les petites et grandes entreprises.
- Financement auto – offre du financement aux particuliers pour l'achat de véhicules automobiles et récréatifs, notamment des prêts à des taux promotionnels offerts en collaboration avec d'importants constructeurs automobiles.

### **Services bancaires aux entreprises**

- Services bancaires commerciaux – répondent aux besoins en matière de prêts, de dépôts et de gestion de trésorerie des entreprises exerçant leurs activités dans une vaste gamme de secteurs, notamment l'immobilier, l'agriculture, l'automobile et les prêts hypothécaires commerciaux.
- Services bancaires aux petites entreprises – offrent une vaste gamme de produits et de services financiers aux petites entreprises.

### **Gestion de patrimoine**

- Services de placement direct – offrent des ressources aux investisseurs de détail autonomes afin de faciliter la recherche, la gestion de placements et la négociation d'une gamme de produits de placement par les canaux en ligne, téléphoniques et mobiles.
- Services-conseils en gestion de patrimoine – offrent des conseils en gestion de patrimoine et des solutions en matière de planification financière aux clients de détail. Les activités de conseils en gestion de patrimoine sont intégrées aux activités de services bancaires personnels et commerciaux.
- Gestion d'actifs – fournit des services de gestion et de structuration de placements aux clients de détail et institutionnels. Fonds Mutuels TD propose une gamme diversifiée de fonds communs de placement et de portefeuilles gérés de façon professionnelle.

### **Assurance**

- Assurance de dommages – offre des produits d'assurance habitation et auto par l'entremise des canaux directs, ainsi qu'aux membres de groupes d'affinités comme les associations professionnelles, les universités et les groupes d'employeurs.
- Assurance de personnes – offre des produits de protection du crédit aux clients qui contractent des emprunts auprès de TD Canada Trust. D'autres produits simples d'assurance de personnes, de protection de solde de carte de crédit et d'assurance voyage sont distribués par les canaux de distribution directe.

## **PERSPECTIVES ET ORIENTATION POUR 2020**

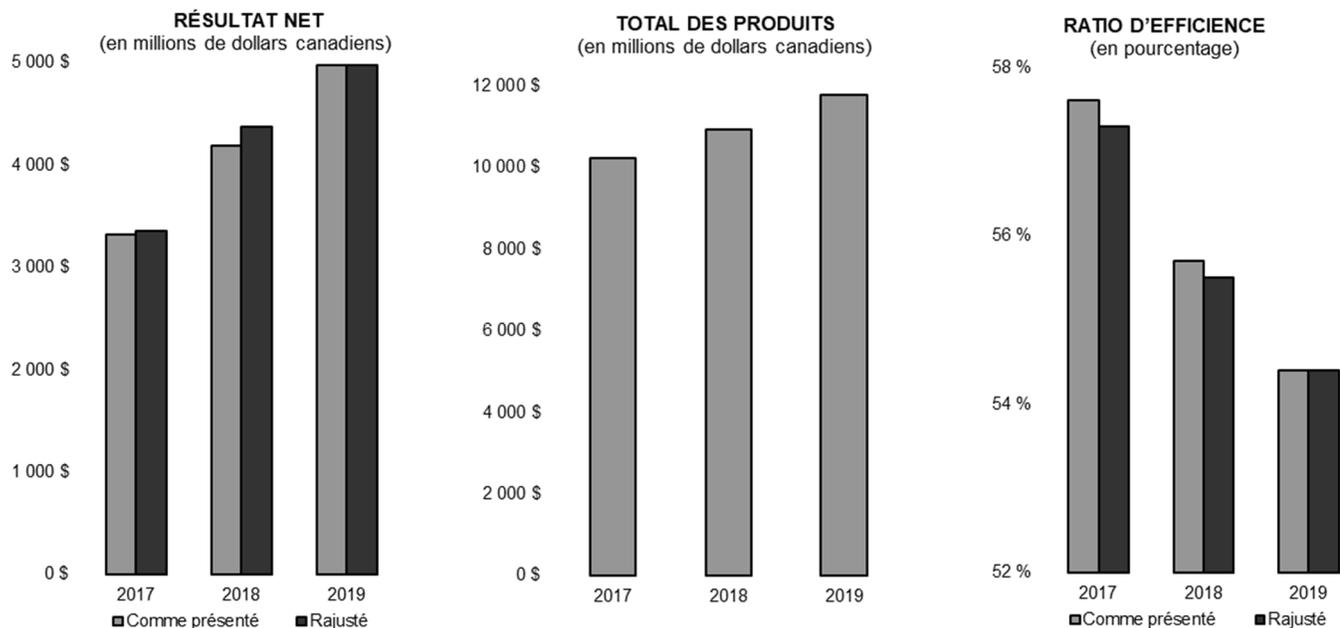
Le rythme de l'expansion économique au Canada devrait demeurer stable par rapport à celui de 2019, et la récente reprise modérée de l'activité sur le marché de l'habitation devrait se poursuivre. Toutefois, l'issue d'événements géopolitiques pourrait avoir des répercussions sur la croissance en 2020. Bien qu'un bon nombre de facteurs influent sur les marges et que celles-ci continueront de fluctuer d'un trimestre à l'autre, nous croyons qu'une pression à la baisse s'exercera sur les marges. Nous nous attendons à des changements continus dans l'environnement réglementaire lesquels, combinés aux attentes changeantes des clients et à une forte concurrence, y compris celle exercée par des perturbateurs du marché, nécessiteront des investissements continus dans nos produits, nos canaux de distribution et notre infrastructure. Nous maintiendrons notre approche rigoureuse de gestion des risques, mais il est possible que les pertes sur créances subissent l'incidence de la croissance des volumes et de la normalisation continue des conditions de crédit. Dans l'ensemble, nous prévoyons dégager de solides résultats en 2020.

Nos principales priorités pour 2020 sont les suivantes :

- Améliorer nos capacités multicanaux de bout en bout en vue de soutenir le parcours de nos principaux clients, en leur offrant une expérience harmonieuse, intuitive et légendaire
- Accroître notre part de marché en offrant des produits et services de première classe au moment et à l'endroit où nos clients en ont besoin, en mettant l'accent sur les produits et les marchés sous-représentés
- Élargir nos capacités en services-conseils et tirer parti de notre solide connaissance de nos clients pour les aider à mieux comprendre leurs besoins financiers et à avoir confiance en leur avenir financier
- Accélérer nos capacités de croissance et de distribution dans les canaux de services-conseils en gestion de patrimoine, accroître l'offre de services aux clients des Services de placement direct et faire preuve d'innovation dans nos activités de gestion de patrimoine
- Poursuivre les investissements dans nos produits et services d'assurance afin d'avoir une offre concurrentielle et facile à comprendre qui donne à nos clients la protection dont ils ont besoin
- Investir dans nos activités et notre infrastructure afin de demeurer au fait des attentes en constante évolution de nos clients, des exigences réglementaires et des cyberrisques
- Accroître l'utilisation de l'intelligence artificielle, des analyses de données et de l'analytique avancée pour offrir des expériences de première classe à nos clients et renforcer l'engagement
- Continuer de faire évoluer notre marque à titre d'employeur de choix où les collègues réalisent leur plein potentiel et où la diversité et l'inclusivité sont valorisées

## Services de détail aux États-Unis

Les Services bancaires de détail aux États-Unis offrent, sous la marque TD Bank, America's Most Convenient Bank<sup>MC</sup>, un éventail complet de produits et de services financiers à plus de 9 millions de clients dans le secteur des services bancaires aux particuliers et aux entreprises de la Banque aux États-Unis, y compris les activités de gestion de patrimoine. Le secteur Services de détail aux États-Unis comprend une participation en actions dans TD Ameritrade.

TABLEAU 17 : PRODUITS – Comme présentés<sup>1</sup>

(en millions de dollars)

	Dollars canadiens			Dollars américains		
	2019	2018	2017	2019	2018	2017
Services bancaires aux particuliers	6 894 \$	6 140 \$	5 599 \$	5 189 \$	4 769 \$	4 283 \$
Services bancaires aux entreprises	3 786	3 527	3 399	2 850	2 740	2 600
Gestion de patrimoine	496	511	504	373	397	386
Autres <sup>2</sup>	615	766	719	464	595	549
<b>Total</b>	<b>11 791 \$</b>	<b>10 944 \$</b>	<b>10 221 \$</b>	<b>8 876 \$</b>	<b>8 501 \$</b>	<b>7 818 \$</b>

<sup>1</sup> Ne tiennent pas compte de la quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade.<sup>2</sup> Les autres produits englobent principalement les produits tirés des activités de placement et d'une convention sur les CDA conclue avec TD Ameritrade.

## POINTS SAILLANTS

- Rendement record :
  - Résultat net comme présenté de 3 750 millions de dollars US, en hausse de 15 % par rapport à celui de l'exercice précédent
  - Ratio d'efficacité comme présenté de 54,4 %, une amélioration de 130 pdb par rapport à celui de l'exercice précédent
  - Contribution comme présentée de TD Ameritrade de 869 millions de dollars US, en hausse de 62 % par rapport à celle de l'exercice précédent
- Maintien d'un service à la clientèle et d'une commodité légendaires :
  - «Premier rang en matière de satisfaction de la clientèle à l'égard des services bancaires de détail dans la région du Sud-Est dans le cadre de l'enquête de J.D. Power<sup>19</sup>»
  - «Meilleur résultat en matière de satisfaction de la clientèle à l'égard des services bancaires aux petites entreprises dans la région du Sud dans le cadre de l'enquête de J.D. Power<sup>20</sup>»
  - Lancement de sa campagne de marque «Unexpectedly Human», présentant l'approche de la Banque axée sur le client et son engagement à faire une différence dans les collectivités locales
- Reconnue comme un milieu de travail formidable et inclusif :
  - Reconnue comme l'un des meilleurs employeurs en 2019 par Philly.com
  - Classée sur la liste DiversityInc. des 50 meilleures entreprises pour la diversité, avec une mention toute spéciale pour la culture inclusive que nous continuons de développer
- Amélioration continue de notre infrastructure et de nos capacités de base, et renforcement de nos capacités numériques :
  - Transfert des clients des Services bancaires aux petites entreprises vers notre plateforme numérique de nouvelle génération
  - Lancement de la fonction de signature électronique, permettant aux clients des services bancaires de détail et de gestion de patrimoine d'ouvrir des comptes de façon numérique visant différents produits
  - Lancement d'une nouvelle application numérique de demande de prêt hypothécaire pour simplifier, accélérer et faciliter le processus de demande de prêt hypothécaire

<sup>19</sup>TD Bank a obtenu la plus haute note dans la région du Sud-Est dans le cadre de l'enquête effectuée par J.D. Power en 2019 aux États-Unis sur la satisfaction des clients à l'égard des services bancaires de détail. Visitez le site [www.jdpower.com](http://www.jdpower.com).<sup>20</sup>Résultat de l'enquête effectuée par J.D. Power sur la satisfaction des petites entreprises en matière de services bancaires, fondé sur les réponses de 2 554 propriétaires de petite entreprise ou décideurs quant aux questions financières dans la région du Sud.

## ENJEUX DE 2019

- Contexte de taux d'intérêt à la baisse au cours du deuxième semestre de 2019
- Tendance sectorielle continue voulant que les actifs gérés passent d'une stratégie de placement active vers une stratégie de placement passive
- Concurrence accrue de la part des banques américaines et d'autres concurrents

## PROFIL DE L'INDUSTRIE

Le secteur des services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis est très concurrentiel et englobe plusieurs institutions financières de grande envergure, de même que des banques régionales, des petites banques communautaires et caisses d'épargne, des sociétés de crédit, des coopératives d'épargne et de crédit ainsi que d'autres prestataires de services financiers. L'industrie de la gestion de patrimoine englobe les banques nationales et régionales, les compagnies d'assurance, les sociétés de fonds communs de placement indépendantes, les courtiers traditionnels et les sociétés de gestion d'actifs indépendantes. Les services bancaires personnels et commerciaux de même que les services de gestion de patrimoine comprennent aussi des concurrents offrant des services non traditionnels, depuis des entreprises en démarrage jusqu'à des entreprises non financières établies qui élargissent leur offre aux services financiers.

Ces secteurs répondent aux besoins de particuliers, d'entreprises et de gouvernements. Les produits comprennent des services de dépôts, de prêts, de gestion des liquidités, de conseils financiers et de gestion d'actifs. Ces produits peuvent être distribués par un canal de distribution unique ou par un éventail de canaux de distribution, notamment en succursale, par application numérique, par téléphone ou par guichet automatique. Certaines entreprises fournissent également des services à leurs clients par des canaux indirects.

Les concurrents offrant des services traditionnels ont adopté les nouvelles technologies et axé leur priorité sur le service à la clientèle. Les concurrents offrant des services non traditionnels (comme les entreprises de technologie financière) continuent de gagner du terrain et collaborent de plus en plus avec les banques afin d'actualiser la gamme de produits offerts aux clients et d'améliorer le service à la clientèle. Les facteurs clés de la rentabilité continuent d'être l'établissement et le maintien de relations durables avec les clients au moyen d'un service et d'une commodité légendaires, un éventail de produits et services offerts par des canaux de distribution variés qui répondent aux besoins changeants des clients, la réalisation d'investissements stratégiques tout en poursuivant une approche rigoureuse de gestion des charges liées aux coûts d'exploitation et une gestion prudente des risques.

## STRATÉGIE GLOBALE

La stratégie du secteur Services de détail aux États-Unis se définit comme suit :

- Offrir un service omnicanal et une commodité incomparables
- Cultiver et approfondir nos relations avec les clients
- Tirer parti de notre image de marque distinctive, qui nous dépeint comme la banque «à visage humain»
- Innover pour atteindre nos buts visant à simplifier les processus et à favoriser une exécution rapide dans un souci d'excellence
- Être un employeur de choix pour les meilleurs talents
- Continuer d'assurer une gestion prudente des risques
- Soutenir activement les collectivités au cœur desquelles nous exerçons nos activités

**TABLEAU 18 : SERVICES DE DÉTAIL AUX ÉTATS-UNIS**

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

<b>Dollars canadiens</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>
Produits d'intérêts nets	<b>8 951</b> \$	8 176 \$	7 486 \$
Produits autres que d'intérêts <sup>1</sup>	<b>2 840</b>	2 768	2 735
Total des produits – comme présenté	<b>11 791</b>	10 944	10 221
Provision pour pertes sur créances – actifs dépréciés <sup>2</sup>	<b>936</b>	776	648
Provision pour pertes sur créances – actifs productifs <sup>3</sup>	<b>146</b>	141	144
Total de la provision pour pertes sur créances	<b>1 082</b>	917	792
Charges autres que d'intérêts – comme présentées	<b>6 411</b>	6 100	5 878
Charges autres que d'intérêts – rajustées <sup>4</sup>	<b>6 411</b>	6 079	5 852
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat – comme présentée <sup>1</sup>	<b>471</b>	432	671
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat – rajustée <sup>1, 4</sup>	<b>471</b>	437	681
<b>Résultat net des Services bancaires de détail aux États-Unis – comme présenté</b>	<b>3 827</b>	3 495	2 880
<b>Résultat net des Services bancaires de détail aux États-Unis – rajusté<sup>4</sup></b>	<b>3 827</b>	3 511	2 896
Quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade – comme présentée <sup>1, 5</sup>	<b>1 154</b>	693	442
Quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade – rajustée <sup>1, 6</sup>	<b>1 154</b>	865	462
<b>Résultat net – comme présenté</b>	<b>4 981</b>	4 188	3 322
<b>Résultat net – rajusté</b>	<b>4 981</b> \$	4 376 \$	3 358 \$

**Dollars américains**

Produits d'intérêts nets	<b>6 737</b> \$	6 350 \$	5 727 \$
Produits autres que d'intérêts <sup>1</sup>	<b>2 139</b>	2 151	2 091
Total des produits – comme présenté	<b>8 876</b>	8 501	7 818
Provision pour pertes sur créances – actifs dépréciés <sup>2</sup>	<b>705</b>	605	498
Provision pour pertes sur créances – actifs productifs <sup>3</sup>	<b>109</b>	108	109
Total de la provision pour pertes sur créances	<b>814</b>	713	607
Charges autres que d'intérêts – comme présentées	<b>4 826</b>	4 739	4 500
Charges autres que d'intérêts – rajustées <sup>4</sup>	<b>4 826</b>	4 722	4 479
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat – comme présentée <sup>1</sup>	<b>355</b>	334	511
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat – rajustée <sup>1, 4</sup>	<b>355</b>	338	519
<b>Résultat net des Services bancaires de détail aux États-Unis – comme présenté</b>	<b>2 881</b>	2 715	2 200
<b>Résultat net des Services bancaires de détail aux États-Unis – rajusté<sup>4</sup></b>	<b>2 881</b>	2 728	2 213
Quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade – comme présentée <sup>1, 5</sup>	<b>869</b>	538	336
Quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade – rajustée <sup>1, 6</sup>	<b>869</b>	673	352
<b>Résultat net – comme présenté</b>	<b>3 750</b>	3 253	2 536
<b>Résultat net – rajusté</b>	<b>3 750</b> \$	3 401 \$	2 565 \$

**Principaux volumes et ratios**

Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires – comme présenté <sup>7</sup>	<b>12,6</b> %	12,2 %	9,7 %
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires – rajusté <sup>4, 6, 7</sup>	<b>12,6</b>	12,8	9,8
Marge d'intérêts nette <sup>8</sup>	<b>3,31</b>	3,29	3,11
Ratio d'efficience – comme présenté	<b>54,4</b>	55,7	57,6
Ratio d'efficience – rajusté <sup>4</sup>	<b>54,4</b>	55,5	57,3
Actifs administrés (en milliards de dollars américains)	<b>21</b> \$	19 \$	18 \$
Actifs gérés (en milliards de dollars américains)	<b>44</b>	52	63
Nombre de succursales de détail aux États-Unis	<b>1 241</b>	1 257	1 270
Nombre moyen d'équivalents temps plein	<b>26 675</b>	26 594	25 923

<sup>1</sup> La réduction du taux d'imposition fédéral des sociétés aux États-Unis promulguée par la loi sur l'impôt américaine a donné lieu en 2018 à un rajustement des actifs et passifs d'impôt différé aux États-Unis de la Banque selon le taux de base réduit de 21 %, ainsi qu'à un rajustement de la valeur comptable de certaines de ses participations donnant droit à des crédits d'impôt et de sa participation dans TD Ameritrade. L'incidence de cet élément sur les résultats a été comptabilisée dans le secteur Siège social. Pour plus de renseignements, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» à la section «Aperçu des résultats financiers» du présent document.

<sup>2</sup> La provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés correspond à la provision pour pertes sur créances à l'étape 3 selon IFRS 9 et à la provision pour pertes sur créances relative à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives selon IAS 39 au titre des actifs financiers.

<sup>3</sup> La provision pour pertes sur créances relative aux actifs productifs correspond à la provision pour pertes sur créances à l'étape 1 et à l'étape 2 selon IFRS 9 et à la provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées selon IAS 39 au titre des actifs financiers, des engagements de prêt et des contrats de garantie financière.

<sup>4</sup> Les charges autres que d'intérêts rajustées excluent les éléments à noter suivants : charges liées à l'acquisition par la Banque de Scottrade Bank en 2018 – 21 millions de dollars (16 millions de dollars après impôt) ou 17 millions de dollars US (13 millions de dollars US après impôt); en 2017 – 26 millions de dollars (16 millions de dollars après impôt) ou 21 millions de dollars US (13 millions de dollars US après impôt). Pour des explications sur les éléments à noter, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» à la section «Aperçu des résultats financiers» du présent document.

<sup>5</sup> Les montants après impôt pour l'amortissement des immobilisations incorporelles attribuables à la quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade sont comptabilisés dans le secteur Siège social avec l'amortissement des autres immobilisations acquises.

<sup>6</sup> La quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade rajustée exclut l'élément à noter suivant : quote-part de la Banque des charges liées à l'acquisition par TD Ameritrade de Scottrade en 2018 – 172 millions de dollars ou 135 millions de dollars US après impôt; en 2017 – 20 millions de dollars ou 16 millions de dollars US après impôt. Pour des explications sur les éléments à noter, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» à la section «Aperçu des résultats financiers» du présent document.

<sup>7</sup> La méthode de répartition du capital aux secteurs d'exploitation est fondée sur un ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires de 10 % pour l'exercice 2019 et 9 % pour les exercices 2018 et 2017.

<sup>8</sup> La marge d'intérêts nette exclut l'incidence liée aux CDA de TD Ameritrade et l'incidence des dépôts intersociétés et des sûretés sous forme de trésorerie. En outre, la valeur des produits d'intérêts exonérés d'impôt est rajustée à la valeur équivalente avant impôt.

## REVUE DU RENDEMENT FINANCIER

Le résultat net comme présenté du secteur Services de détail aux États-Unis pour l'exercice s'est élevé à 4 981 millions de dollars (3 750 millions de dollars US), en hausse de 793 millions de dollars (497 millions de dollars US), ou 19 % (15 % en dollars US), par rapport à celui de l'exercice précédent. Sur une base rajustée, le résultat net a augmenté de 605 millions de dollars (349 millions de dollars US), ou 14 % (10 % en dollars US), pour l'exercice. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires comme présenté et rajusté pour l'exercice a été de 12,6 %, contre respectivement 12,2 % et 12,8 % pour l'exercice précédent.

Le résultat net du secteur Services de détail aux États-Unis tient compte de la contribution des Services bancaires de détail aux États-Unis et de la participation de la Banque dans TD Ameritrade. Le résultat net pour l'exercice provenant des Services bancaires de détail aux États-Unis et de la participation de la Banque dans TD Ameritrade s'est élevé à respectivement 3 827 millions de dollars (2 881 millions de dollars US) et 1 154 millions de dollars (869 millions de dollars US).

La contribution comme présentée de TD Ameritrade de 869 millions de dollars US a augmenté de 331 millions de dollars US, ou 62 %, par rapport à celle de l'exercice précédent, en raison principalement de l'augmentation des produits tirés des actifs et des charges liées à la transaction de Scottrade au cours l'exercice précédent. Sur une base rajustée, la contribution de TD Ameritrade a augmenté de 196 millions de dollars US, ou 29 %.

Le résultat net comme présenté des Services bancaires de détail aux États-Unis a progressé de 166 millions de dollars US, ou 6 %, pour atteindre 2 881 millions de dollars US pour l'exercice, en regard de celui de l'exercice précédent, en raison surtout de l'augmentation des produits, en partie contrebalancée par l'augmentation des charges et de la provision pour pertes sur créances. Le résultat net rajusté des Services bancaires de détail aux États-Unis a progressé de 153 millions de dollars US, ou 6 %.

Les produits des Services bancaires de détail aux États-Unis proviennent des services bancaires aux particuliers et aux entreprises de même que des services de gestion de patrimoine. Les produits ont été de 8 876 millions de dollars US pour l'exercice, en hausse de 375 millions de dollars US, ou 4 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent. Les produits d'intérêts nets ont augmenté de 387 millions de dollars US, ou 6 %, témoignant de la croissance des volumes de prêts et de dépôts ainsi que de l'accroissement des marges sur les dépôts. La marge d'intérêts nette s'est établie à 3,31 %, une augmentation de 2 pnb, découlant surtout de l'accroissement des marges sur les dépôts en partie contrebalancé par la composition du bilan. Les produits autres que d'intérêts ont diminué de 12 millions de dollars US, ou 1 %, alors que la baisse des produits d'honoraires tirés des activités de gestion de patrimoine et des produits de placement a été en partie contrebalancée par l'augmentation des produits d'honoraires des services bancaires aux particuliers.

Le volume moyen des prêts a augmenté de 8 milliards de dollars US, ou 5 %, en regard de celui de l'exercice précédent, en raison de la croissance de 4 % des prêts aux particuliers et de 6 % des prêts aux entreprises. Le volume moyen des dépôts a augmenté de 4 milliards de dollars US, ou 2 %, comparativement à celui de l'exercice précédent, en raison d'une augmentation de respectivement 4 % et 5 % du volume des dépôts de particuliers et d'entreprises, en partie contrebalancée par une diminution de 3 % du volume des comptes de passage de TD Ameritrade.

Les actifs administrés qui s'élevaient à 21 milliards de dollars US au 31 octobre 2019 sont demeurés relativement stables par rapport à ceux de l'exercice précédent. Les actifs gérés totalisaient 44 milliards de dollars US au 31 octobre 2019, en baisse de 8 milliards de dollars US, ou 16 %, reflétant des sorties de fonds nettes, y compris l'effet de la disposition stratégique de fonds du marché monétaire américain au premier trimestre de l'exercice considéré.

La provision pour pertes sur créances a été de 814 millions de dollars US pour l'exercice, en hausse de 101 millions de dollars US, ou 14 %, par rapport à celle de l'exercice précédent. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés s'est élevée à 705 millions de dollars US, une augmentation de 100 millions de dollars US, ou 17 %, témoignant principalement d'une hausse des provisions associées aux portefeuilles commerciaux et aux portefeuilles de prêt-auto. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs productifs s'est élevée à 109 millions de dollars US, en hausse de 1 million de dollars US, ou 1 %. Exprimée en pourcentage annualisé du volume des prêts, la provision pour pertes sur créances du secteur Services de détail aux États-Unis, qui comprend uniquement la partie contractuelle de la Banque des pertes sur créances du portefeuille de cartes stratégiques aux États-Unis, s'est élevée à 0,52 %, ou une hausse de 4 pnb.

Les charges autres que d'intérêts comme présentées se sont élevées à 4 826 millions de dollars US pour l'exercice et comprenaient des frais de restructuration de 52 millions de dollars US. Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 87 millions de dollars US, ou 2 %, par rapport à celles de l'exercice précédent, reflétant principalement l'augmentation des investissements dans les initiatives commerciales, la croissance du volume d'affaires, la hausse des charges de personnel et des frais de restructuration, le tout en partie contrebalancé par des gains de productivité, l'élimination des frais supplémentaires liés aux dépôts garantis par la Federal Deposit Insurance Corporation (FDIC) et le recouvrement d'une provision pour litiges. Les charges autres que d'intérêts rajustées pour l'exercice ont augmenté de 104 millions de dollars US, ou 2 %.

Le ratio d'efficience comme présenté et le ratio d'efficience rajusté pour l'exercice ont été de 54,4 %, par rapport à respectivement 55,7 % et 55,5 % pour l'exercice précédent.

## PRINCIPAUX GROUPES DE PRODUITS

### **Services bancaires aux particuliers**

- Dépôts de particuliers – offrent une gamme complète de produits de comptes chèques et de comptes d'épargne aux clients de détail par l'entremise de multiples modes de prestation.
- Prêts à la consommation – offrent un éventail varié de produits de financement pour répondre aux besoins des clients de détail.
- Services de cartes de crédit – offrent des cartes de crédit de marque TD aux clients de détail et aux petites entreprises. Pour répondre à la demande en cartes de crédit de ses clients aux États-Unis, la TD offre également des cartes de crédit de marque privée et des cartes de crédit comarquées par l'entremise de partenariats avec des programmes de détail à l'échelle du pays.
- Financement auto – offre des services indirects de financement aux particuliers par l'entremise d'un réseau de concessionnaires automobiles et des services de financement sur stocks des concessionnaires à l'échelle des États-Unis.

### **Services bancaires aux entreprises**

- Services bancaires aux petites entreprises – offrent une gamme de produits et de services financiers aux petites entreprises.
- Services bancaires commerciaux – répondent aux besoins des entreprises et des gouvernements américains dans une vaste gamme de secteurs.

### **Gestion de patrimoine**

- Activités de conseil – fournissent des services bancaires privés, des services-conseils en placement et des services de fiducie aux clients de détail et institutionnels. Les activités de conseil sont intégrées aux activités de services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis.
- Gestion de placements – les activités de gestion de placements aux États-Unis comprennent les activités d'Epoch Investment Partners, Inc. et les activités américaines de placements de GPTD.

## **PERSPECTIVES ET ORIENTATION POUR 2020**

Nous prévoyons que le contexte d'exploitation demeurera relativement stable en 2020, marqué par une croissance économique modérée, une concurrence féroce et une baisse des taux d'intérêt moyens. Par conséquent, nous nous attendons à une légère croissance des volumes de prêts et de dépôts et à une contraction des marges d'intérêts nettes sur une base annuelle. La croissance des volumes, les conditions de crédit aux consommateurs et les incertitudes économiques sont susceptibles de contribuer à une hausse des pertes sur créances en 2020. Nous entendons poursuivre une approche rigoureuse de gestion des dépenses, tout en continuant de réaliser des investissements stratégiques. Nous croyons qu'il y aura une baisse de la contribution de TD Ameritrade à la suite de l'élimination des commissions de négociations en ligne pour les actions cotées en Bourse, les fonds négociés en Bourse (FNB) (américains et canadiens) et les opérations sur options.

Nos principales priorités pour 2020 sont les suivantes :

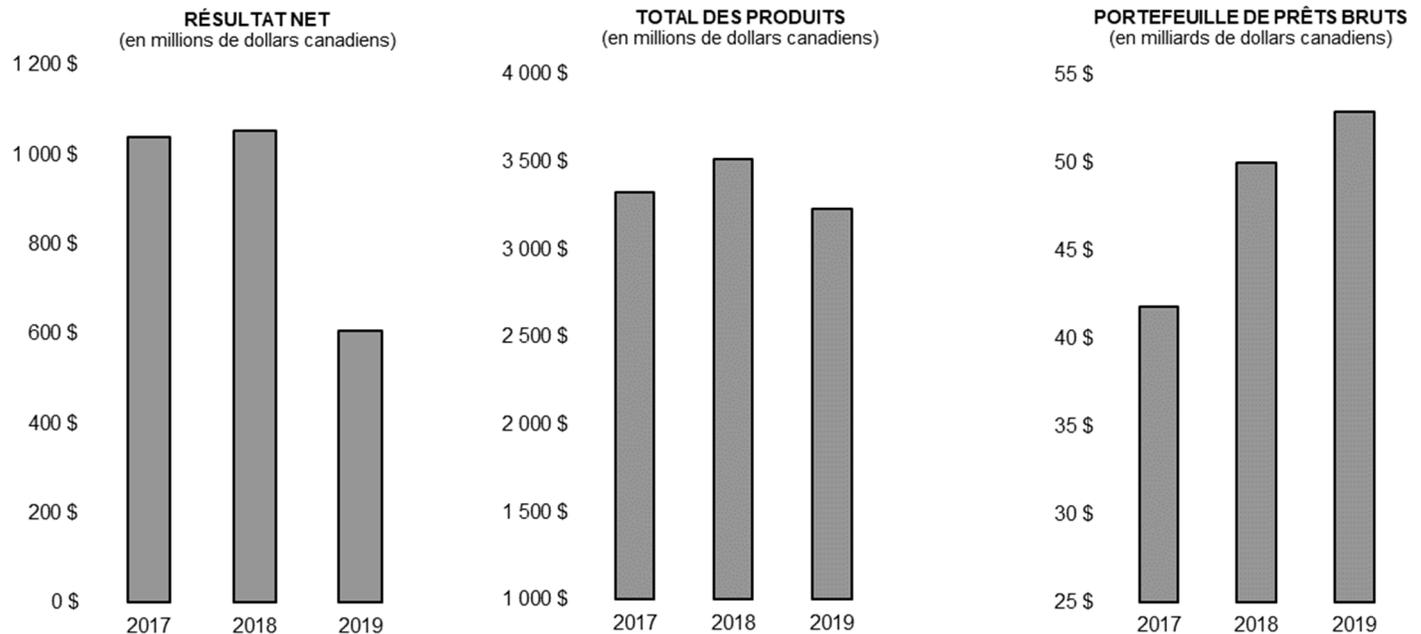
- Assurer l'uniformité et l'excellence de nos ventes et de nos services en vue de favoriser des interactions plus enrichissantes avec les clients et de mieux répondre aux besoins de ceux-ci
- Assurer une plus grande fidélité de la part des clients en offrant une expérience branchée et personnalisée dans l'ensemble des canaux
- Continuer à investir dans les données et la technologie
- Tirer profit de notre infrastructure et de nos capacités pour simplifier et améliorer l'expérience des clients et des membres du personnel
- Accroître notre part du marché en approfondissant nos relations avec les clients et en augmentant notre présence sur des marchés prometteurs
- Faire preuve de prudence à l'égard du risque et satisfaire aux exigences de la réglementation
- Continuer de faire des progrès concernant notre stratégie en matière de talent en privilégiant la diversité et l'inclusion
- Continuer de développer notre savoir-faire en matière de services numériques

## **TD AMERITRADE HOLDING CORPORATION**

Pour plus de renseignements sur TD Ameritrade, se reporter à la note 12 des états financiers consolidés de 2019.

## Services bancaires de gros

Sous la marque Valeurs Mobilières TD, les Services bancaires de gros offrent une vaste gamme de services bancaires de marchés financiers, de financement de grandes entreprises et de placement qui conviennent aux grandes entreprises, aux gouvernements et aux clients institutionnels des principaux marchés des capitaux du monde.

TABLEAU 19 : PRODUITS<sup>1</sup>

(en millions de dollars canadiens)	2019	2018	2017
Marchés mondiaux	2 251 \$	2 440 \$	2 413 \$
Services bancaires de financement de grandes entreprises et de placement	990	996	860
Autres	(10)	81	51
<b>Total</b>	<b>3 231 \$</b>	<b>3 517 \$</b>	<b>3 324 \$</b>

<sup>1</sup> Certains montants comparatifs ont été retraités afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

## POINTS SAILLANTS

- Résultat de 608 millions de dollars et rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires de 8,3 %
- Baisse des produits attribuables aux conditions difficiles qui ont prévalu sur les marchés, à la diminution du volume de transactions effectuées par les clients et à la volatilité de négociation au premier trimestre de l'exercice considéré, ainsi qu'à l'incidence d'une mise à niveau importante du système d'évaluation des dérivés et des méthodes connexes au quatrième trimestre de l'exercice considéré, le tout en partie contrebalancé par une croissance des activités aux États-Unis
- Transactions importantes au cours de l'exercice :
  - Valeurs Mobilières TD a agi à titre de conseiller dans le cadre de deux des plus importantes transactions de fusions et acquisitions au Canada en 2019; notamment à titre de conseiller financier principal auprès de Goldcorp (12,5 milliards de dollars US) dans le cadre de sa fusion avec Newmont (19,5 milliards de dollars US) de 32 milliards de dollars US dans le but de constituer la plus grande société aurifère au monde, et à titre de conseiller financier dans le cadre de la recapitalisation de 5,2 milliards de dollars de Garda World Security, la plus importante recapitalisation jamais réalisée par une société canadienne à capital fermé.
  - Valeurs Mobilières TD a participé activement aux activités liées aux critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans le cadre de plus de 30 opérations visant des obligations durables et vertes, notamment l'émission d'obligations vertes de Landesbank Baden-Württemberg's (LBBW) totalisant 750 millions de dollars US, c'est-à-dire la première émission d'obligations vertes sécurisées libellées en dollars américains, et l'émission d'obligations de la Banque africaine de développement totalisant 100 millions de dollars US, c'est-à-dire les premières obligations vertes liées à l'indice Secured Overnight Financing Rate (SOFR).
  - Réalisation de mandats clés pour des clients canadiens et américains, ce qui a permis de démontrer nos capacités et notre expertise dans les marchés aux États-Unis. Valeurs Mobilières TD a intégré plus de 60 nouvelles sociétés clientes et 9 nouveaux clients à la plateforme TD Prime Services, a mis en œuvre 13 nouveaux programmes de titrisation, a dirigé activement 72 émissions d'obligations de société américaines de première qualité, une hausse de 29 % d'un exercice à l'autre, et a été copreneur ferme dans le cadre de plus de 20 opérations visant des titres adossés à des actifs, soit deux fois plus qu'à l'exercice précédent. Valeurs Mobilières TD a également agi à titre de conseiller en fusions et acquisitions auprès de Brookfield Business Partners et de la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ) dans le cadre de leur acquisition de Johnson Controls' Power Solutions et a codirigé le financement par emprunt à long terme.

- Investissements ciblés en vue de soutenir l'expansion mondiale des activités du secteur Services bancaires de gros libellées en dollars US, notamment en ajoutant des gens d'expérience responsables d'offrir du soutien à nos clients des secteurs des technologies et de l'énergie et des services publics et à nos clients promoteurs. De plus, nous avons investi dans le développement et l'établissement d'une infrastructure efficace et agile, y compris un nouveau système mondial pour nos services de devises et un nouveau système d'évaluation des dérivés, les deux nous permettant d'améliorer la fixation de nos prix, notre capacité et notre gestion de risques.
- Position parmi les deux plus grands courtiers du Canada (pour les dix mois clos le 31 octobre 2019)<sup>21</sup> :
  - N° 2 pour la négociation de blocs d'options sur actions
  - N° 1 pour les financements syndiqués (période continue de douze mois)
  - N° 1 pour les fusions et acquisitions annoncées (période continue de douze mois)
  - N° 1 pour les fusions et acquisitions réalisées (période continue de douze mois)
  - N° 1 pour la prise ferme d'obligations de gouvernements
  - N° 2 pour la prise ferme de titres de créance de sociétés
- Obtention de prix soulignant notre expertise et nos capacités d'exécution dans les marchés financiers :
  - Pour une deuxième année consécutive, Greenwich a classé Valeurs mobilières TD au premier rang (ex æquo) en ce qui a trait à la part de marché de l'ensemble du secteur des titres à revenu fixe canadien et au premier rang (ex æquo) des chefs de file de la qualité pour ce qui est des ventes dans le secteur des titres à revenu fixe.
  - Pour la cinquième fois au cours des six dernières années, Valeurs mobilières TD a obtenu le plus grand nombre de prix «StarMine Analyst», décernés par Refinitiv, parmi les courtiers canadiens pour la recherche sur les actions. Ces prix récompensent les meilleurs analystes (côté vendeurs) de maisons de courtage et les meilleures sociétés de courtage (côté vente) au monde.
  - Lauréat du prix «Canada Derivatives House of the Year» de Global Capital pour une deuxième année consécutive et lauréat de l'édition 2019 du prix «Coming Force in SSA Bonds».
  - Lauréat du prix «Precious Metals House of the Year» de Energy Risk Awards de 2019.

#### ENJEUX DE 2019

- Contexte difficile de négociation, particulièrement au premier trimestre, engendré par la volatilité des taux, du crédit et des marchés boursiers
- Baisse importante des activités de prise ferme de titres de capitaux propres au Canada et ralentissement de l'activité dans le secteur de l'énergie
- Climat d'incertitude sur les marchés et baisse des activités de la clientèle créés par le contexte géopolitique, l'incertitude commerciale, la faiblesse de la croissance économique et l'évolution des perspectives de taux d'intérêt
- Persistance des changements structurels dans les flux de négociation traditionnels vers des flux électroniques et concurrence accrue ayant une incidence sur les marges
- Investissements et fonds propres supplémentaires nécessaires pour respecter les changements continus à la réglementation
- Structure de coût à la hausse dans l'ensemble de l'industrie

#### PROFIL DE L'INDUSTRIE

Le secteur des services bancaires de gros est un marché mature et hautement compétitif où rivalisent les banques, certaines grandes sociétés de placements mondiales et des maisons de courtage indépendantes très spécialisées. Le secteur Services bancaires de gros offre des services aux grandes entreprises, aux gouvernements et aux clients institutionnels. Les produits comprennent des services bancaires de marchés financiers, de financement de grandes entreprises et de placement. Les exigences réglementaires touchant le secteur Services bancaires de gros ont continué à évoluer, ce qui a rejailli sur la stratégie et les rendements au sein du secteur. Dans l'ensemble, les entreprises de services bancaires de gros ont continué de recentrer leurs sources de produits sur les honoraires et commissions tirés des transactions réalisées au nom de la clientèle afin de réduire le risque et de préserver leur capital. La concurrence devrait demeurer intense pour la conclusion de transactions avec des contreparties de première qualité, étant donné la prudence montrée par les maisons de courtage en valeurs mobilières pour la gestion des risques et du capital. À plus long terme, les entreprises de services bancaires de gros dont le modèle d'affaires est axé sur une clientèle diversifiée, une vaste gamme de produits et services, et une gestion efficace des coûts et du capital seront bien positionnées pour dégager des rendements intéressants pour leurs actionnaires.

#### STRATÉGIE GLOBALE

Poursuivre nos efforts visant à mettre sur pied une maison de courtage intégrée en Amérique du Nord dotée de capacités d'exécution mondiales

- Être au premier rang des grands courtiers au Canada
- Cultiver les relations avec nos clients américains issus des secteurs où nous sommes concurrentiels en créant de la valeur et en leur fournissant des conseils judicieux de manière constante
- Poursuivre notre croissance avec les partenaires de la TD et continuer à offrir notre soutien à ceux-ci

Investir dans une infrastructure efficace et agile, ainsi que dans l'innovation et les capacités des données et nous adapter aux changements de l'industrie et de la réglementation

Être un milieu de travail formidable et inclusif en attirant, en formant et en retenant les gens les plus talentueux

<sup>21</sup>Les classements reflètent la position de Valeurs Mobilières TD parmi ses homologues au Canada sur les marchés des produits canadiens. Négociation de blocs d'options sur actions : négociation de blocs en fonction du nombre de contrats conclus à la Bourse de Montréal, source : Bourse de Montréal. Financements syndiqués : volume des transactions réparties en parts égales entre les copreneurs fermes, source : Bloomberg. Fusions et acquisitions annoncées et réalisées : cibles canadiennes, source : Thomson Reuters. Prise ferme d'obligations de gouvernements et de titres de créance de sociétés : à l'exclusion des transactions conclues par une banque canadienne comme seul chef de file et des transactions sur cartes de crédit, prime notée pour le chef de file, source : Bloomberg.

<b>TABLEAU 20 : SERVICES BANCAIRES DE GROS<sup>1</sup></b>			
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)			
	2019	2018	2017
Produits d'intérêts nets (équivalence fiscale)	911 \$	1 150 \$	1 804 \$
Produits autres que d'intérêts <sup>2,3</sup>	2 320	2 367	1 520
Total des produits	3 231	3 517	3 324
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances – actifs dépréciés <sup>3,4</sup>	20	(8)	(28)
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances – actifs productifs <sup>5</sup>	24	11	–
Total de la provision (reprise de provision) pour pertes sur créances <sup>6</sup>	44	3	(28)
Charges autres que d'intérêts	2 393	2 125	1 982
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat (équivalence fiscale) <sup>7</sup>	186	335	331
<b>Résultat net</b>	<b>608 \$</b>	<b>1 054 \$</b>	<b>1 039 \$</b>

#### Principaux volumes et ratios

Produits liés aux activités de transaction (équivalence fiscale)	1 573 \$	1 749 \$	1 714 \$
Montant brut prélevé (en milliards de dollars canadiens) <sup>8</sup>	24,1	23,9	20,3
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires <sup>9</sup>	8,3 %	17,7 %	17,4 %
Ratio d'efficacité	74,1	60,4	59,6
Nombre moyen d'équivalents temps plein	4 536	4 187	3 989

<sup>1</sup> Certains montants comparatifs ont été retraités afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

<sup>2</sup> Depuis le 1<sup>er</sup> février 2017, le total des profits et des pertes sur les dérivés couvrant le portefeuille de valeurs mobilières reclassées (classées comme étant à la JVAERG selon IFRS 9 et comme disponibles à la vente selon IAS 39) est comptabilisé dans le secteur Services bancaires de gros, alors qu'il était auparavant présenté dans le secteur Siège social et traité comme un élément à noter. Se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» dans la section «Aperçu des résultats financiers» du présent document.

<sup>3</sup> Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2017, les coûts engagés liés aux swaps sur défaillance de crédit utilisés pour gérer l'exposition des prêts aux grandes entreprises du secteur Services bancaires de gros, qui étaient auparavant présentés comme une composante de la provision pour pertes sur créances, sont comptabilisés dans les produits autres que d'intérêts. La variation de la valeur de marché des swaps sur défaillance de crédit, en sus des coûts engagés, continue d'être incluse dans le secteur Siège social.

<sup>4</sup> La provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés correspond à la provision pour pertes sur créances à l'étape 2 selon IFRS 9 et à la provision pour pertes sur créances relative à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives selon IAS 39 au titre des actifs financiers.

<sup>5</sup> La provision pour pertes sur créances relative aux actifs productifs correspond à la provision pour pertes sur créances à l'étape 1 et à l'étape 2 selon IFRS 9 et à la provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées selon IAS 39 au titre des actifs financiers, des engagements de prêt et des contrats de garantie financière.

<sup>6</sup> Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2017, la provision pour pertes sur créances (à l'état du résultat) liée à la provision pour pertes sur créances (au bilan) aux trois étapes est comptabilisée dans les secteurs respectifs. Selon IAS 39 et avant le 1<sup>er</sup> novembre 2017, la provision pour pertes sur créances liée à la provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées associée aux produits du secteur Services bancaires de gros était comptabilisée dans le secteur Siège social.

<sup>7</sup> La réduction du taux d'imposition fédéral des sociétés aux États-Unis promulguée par la loi sur l'impôt américaine a donné lieu en 2018 à un rajustement non récurrent des actifs et passifs d'impôt différé aux États-Unis du secteur Services bancaires de gros selon le taux de base réduit de 21 %. L'incidence de ces éléments sur les résultats a été comptabilisée dans le secteur Siège social. Pour plus de renseignements, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» à la section «Aperçu des résultats financiers» du présent document.

<sup>8</sup> Comprend les prêts bruts et les acceptations bancaires, compte non tenu des lettres de crédit, des sûretés sous forme de trésorerie, des swaps sur défaillance de crédit et des provisions liées aux activités de prêts aux grandes entreprises.

<sup>9</sup> La méthode de répartition du capital aux secteurs d'exploitation est fondée sur un ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires de 10 % pour l'exercice 2019 et 9 % pour les exercices 2018 et 2017.

#### REVUE DU RENDEMENT FINANCIER

Le résultat net du secteur Services bancaires de gros pour l'exercice s'est établi à 608 millions de dollars, une baisse de 446 millions de dollars, ou 42 %, par rapport à l'exercice précédent, témoignant d'une diminution des produits, d'une augmentation des charges autres que d'intérêts et d'une hausse de la provision pour pertes sur créances.

Les produits ont été de 3 231 millions de dollars pour l'exercice, en baisse de 286 millions de dollars, ou 8 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent, en raison des conditions difficiles qui ont prévalu sur les marchés au premier trimestre de l'exercice et des charges découlant de l'évaluation des dérivés de 96 millions de dollars au quatrième trimestre de l'exercice considéré.

La provision pour pertes sur créances pour l'exercice s'est élevée à 44 millions de dollars, par rapport à 3 millions de dollars à l'exercice précédent. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés s'est établie à 20 millions de dollars, reflétant la migration du crédit. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs productifs s'est chiffrée à 24 millions de dollars, reflétant la migration du crédit.

Les charges autres que d'intérêts ont été de 2 393 millions de dollars, en hausse de 268 millions de dollars, ou 13 %, par rapport à celles de l'exercice précédent. Cette augmentation tient compte des frais de restructuration de 23 millions de dollars, de la réévaluation favorable de certains passifs au titre des avantages complémentaires de retraite comptabilisée à l'exercice précédent, des investissements continus pour soutenir l'expansion mondiale des activités du secteur Services bancaires de gros libellées en dollars américains, de la hausse des dépenses liées aux initiatives et de l'incidence de la conversion des monnaies étrangères, le tout en partie contrebalancé par la diminution de la rémunération variable.

#### GROUPES DE PRODUITS

- **Marchés mondiaux** comprennent la vente, la négociation et la recherche, la prise ferme de titres de créance et de capitaux propres, la titrisation de clients, le financement commercial, la gestion des liquidités, et les services de courtage de premier rang et d'exécution<sup>22</sup>.
- **Services bancaires de financement de grandes entreprises et de placement** comprennent les prêts et la syndication de prêts, la prise ferme de titres de créance et de capitaux propres et les services-conseils aux grandes entreprises<sup>22</sup>.
- **Autres** comprend le portefeuille de placement et les autres ajustements comptables.

<sup>22</sup> Les produits sont répartis entre les sous-secteurs Marchés mondiaux et Services bancaires de financement de grandes entreprises et de placement conformément à une entente établie.

## **PERSPECTIVES ET ORIENTATION POUR 2020**

En ce qui concerne l'exercice 2020, nous nous attendons à une hausse du résultat des Services bancaires de gros, alors que nous nous remettons d'une faible activité au premier trimestre de 2019 et que nos activités libellées en dollars américains continuent de se développer. Toutefois, nous surveillons toujours la réaction des marchés étant donné que, mis ensemble, les événements géopolitiques et l'incertitude commerciale à l'échelle mondiale, la concurrence accrue et les exigences en matière de fonds propres et sur le plan réglementaire en constante évolution peuvent continuer de se répercuter sur nos activités et l'industrie. En dépit de ces facteurs qui risquent d'assombrir l'optimisme des sociétés et des investisseurs à court terme, nous nous attendons à ce que notre modèle d'affaires axé sur la clientèle bien intégré et de plus en plus diversifié entraîne des résultats solides et soutienne notre croissance future.

Nos principales priorités pour 2020 sont les suivantes :

- Continuer d'être au premier rang pour ce qui est des parts de marché au Canada
- Accroître nos activités libellées en dollars américains, en attirant de nouveaux clients et en approfondissant la valeur de nos relations, et ce, en développant de nouveaux produits et en renforçant notre offre de services
- Augmenter notre part du portefeuille grâce à de la monnaie réelle, à des services de courtage de premier rang et à des clients du secteur public à l'échelle mondiale
- Stimuler l'innovation et développer nos capacités d'analyse des données afin d'accroître l'efficacité du processus de bout en bout et d'offrir une valeur ajoutée à nos clients
- Réduire notre structure de coût en permanence afin de tenir compte de la baisse des marges et des volumes dans des sphères d'activité de l'entreprise
- Rester centrés sur la gestion du risque, des fonds propres, du bilan et des liquidités
- Demeurer un employeur de choix tout en mettant l'accent sur l'inclusion et la diversité

## Siège social

Le secteur Siège social est composé d'un certain nombre de groupes responsables des services et du contrôle. Certains coûts liés à ces fonctions sont affectés aux secteurs d'exploitation. La base d'affectation de ces coûts et les méthodes sont révisées périodiquement afin qu'elles soient conformes à l'évaluation des secteurs d'exploitation de la Banque par la direction.

<b>TABLEAU 21 : SIÈGE SOCIAL</b>			
(en millions de dollars canadiens)	2019	2018	2017
<b>Résultat net – comme présenté<sup>1, 2, 3</sup></b>	<b>(766) \$</b>	<b>(1 091) \$</b>	<b>(369) \$</b>
<b>Rajustements pour les éléments à noter, avant impôt sur le résultat<sup>4</sup></b>			
Amortissement des immobilisations incorporelles	307	324	310
Incidence de la réforme fiscale aux États-Unis <sup>1</sup>	–	48	–
Profit de dilution lié à la transaction de Scottrade	–	–	(204)
Perte à la vente des services de placement direct en Europe	–	–	42
Juste valeur des dérivés couvrant le portefeuille de valeurs mobilières reclassées comme disponibles à la vente <sup>2</sup>	–	–	(41)
<b>Total des rajustements pour les éléments à noter, avant impôt sur le résultat</b>	<b>307</b>	<b>372</b>	<b>107</b>
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat pour les éléments à noter <sup>1</sup>	48	(289)	73
<b>Résultat net – rajusté</b>	<b>(507) \$</b>	<b>(430) \$</b>	<b>(335) \$</b>
<b>Ventilation des éléments inclus dans le résultat net – rajusté</b>			
Charges nettes du Siège social	(715) \$	(822) \$	(767) \$
Autres	190	320	311
Participations ne donnant pas le contrôle	18	72	121
<b>Résultat net – rajusté</b>	<b>(507) \$</b>	<b>(430) \$</b>	<b>(335) \$</b>

**Principaux volumes**

Nombre moyen d'équivalents temps plein	16 884	15 042	14 368
--	--------	--------	--------

<sup>1</sup> La réduction du taux d'imposition fédéral des sociétés aux États-Unis promulguée par la loi sur l'impôt américaine a entraîné en 2018 l'imputation aux résultats d'une charge nette de 392 millions de dollars, comprenant une charge nette avant impôt de 48 millions de dollars découlant de la moins-value de certaines participations donnant droit à des crédits d'impôt, compensée en partie par l'incidence favorable de la quote-part de la Banque de la réévaluation des soldes d'impôt différé de TD Ameritrade, et une charge d'impôt sur le résultat nette de 344 millions de dollars découlant de la réévaluation des actifs et passifs d'impôt différé de la Banque selon le taux de base réduit de 21 % et d'autres ajustements d'impôts connexes.

<sup>2</sup> Depuis le 1<sup>er</sup> février 2017, le total des profits et des pertes sur les dérivés couvrant le portefeuille de valeurs mobilières reclassées (classées comme étant à la JVAERG selon IFRS 9 et comme disponibles à la vente selon IAS 39) est comptabilisé dans le secteur Services bancaires de gros, alors qu'il était auparavant présenté dans le secteur Siège social, et traité comme un élément à noter. Se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» dans la section «Notre rendement» du présent document.

<sup>3</sup> Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2017, la provision pour pertes sur créances (à l'état du résultat) liée à la provision pour pertes sur créances (au bilan) aux trois étapes est comptabilisée dans les secteurs respectifs. Selon IAS 39 et avant le 1<sup>er</sup> novembre 2017, la provision pour pertes sur créances liée à la provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées associée aux produits des secteurs Services de détail au Canada et Services bancaires de gros était comptabilisée dans le secteur Siège social.

<sup>4</sup> Pour des explications sur les éléments à noter, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» dans la section «Aperçu des résultats financiers» du présent document.

Le secteur Siège social comprend les charges liées à un certain nombre de services et à des fonctions de contrôle, l'incidence des activités de gestion de la trésorerie et du bilan, les éléments fiscaux au niveau de l'entreprise et les rajustements intersociétés comme l'élimination de certains rajustements en équivalence fiscale et la quote-part du portefeuille de cartes stratégiques aux États-Unis revenant aux partenaires des programmes de détaillants.

La perte nette comme présentée du secteur Siège social pour l'exercice a été de 766 millions de dollars, en comparaison d'une perte nette comme présentée de 1 091 millions de dollars pour l'exercice précédent. La diminution de la perte nette comme présentée d'un exercice à l'autre est attribuable à l'incidence de la réforme fiscale aux États-Unis au cours de l'exercice précédent et à la baisse des charges nettes du Siège social au cours de l'exercice considéré, le tout en partie contrebalancé par une diminution de l'apport des éléments inclus au poste Autres et des participations ne donnant pas le contrôle. Les éléments inclus au poste Autres ont diminué en raison de la baisse des produits tirés des activités de gestion de la trésorerie et du bilan et de l'incidence des provisions pour litiges au cours de l'exercice considéré. Les charges nettes du Siège social ont diminué principalement en raison de la baisse des charges nettes de retraite au cours de l'exercice considéré, en partie contrebalancée par des frais de restructuration de 51 millions de dollars. La perte nette rajustée pour l'exercice a été de 507 millions de dollars, par rapport à une perte nette rajustée de 430 millions de dollars pour l'exercice précédent.

**ORIENTATION POUR 2020**

En 2020, les groupes responsables des services et du contrôle compris dans le secteur Siège social continueront d'appuyer nos secteurs d'exploitation, de réaliser les initiatives d'entreprise et de réglementation ainsi que de gérer le bilan et les activités de financement de la Banque. Nous continuerons de faire face de façon proactive aux complexités et aux défis découlant des exigences et attentes changeantes de nos clients, de nos collectivités, de nos collègues, des gouvernements et des organismes de réglementation. Nous suivrons de près la conception, le développement et la mise en œuvre de processus, de systèmes, de technologies, et des contrôles et initiatives d'entreprise et de réglementation pour faire en sorte que les principaux secteurs de la Banque exercent leurs activités de façon efficace et conforme à toutes les exigences réglementaires applicables.

## Sommaire du rendement de 2018

TABLEAU 22 : REVUE DU RENDEMENT FINANCIER DE 2018<sup>1</sup>

(en millions de dollars canadiens)	Services de détail au Canada	Services de détail aux États-Unis	Services bancaires de gros	Siège social	Total
Produits d'intérêts nets	11 576 \$	8 176 \$	1 150 \$	1 337 \$	22 239 \$
Produits autres que d'intérêts	11 137	2 768	2 367	381	16 653
Total des produits	22 713	10 944	3 517	1 718	38 892
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances – actifs dépréciés	927	776	(8)	471	2 166
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances – actifs productifs	71	141	11	91	314
Total de la provision (reprise de provision) pour pertes sur créances	998	917	3	562	2 480
Indemnités d'assurance et charges connexes	2 444	–	–	–	2 444
Charges autres que d'intérêts	9 473	6 100	2 125	2 497	20 195
Résultat avant charge d'impôt sur le résultat	9 798	3 927	1 389	(1 341)	13 773
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	2 615	432	335	(200)	3 182
Quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade	–	693	–	50	743
<b>Résultat net – comme présenté</b>	<b>7 183</b>	<b>4 188</b>	<b>1 054</b>	<b>(1 091)</b>	<b>11 334</b>
Rajustements pour les éléments à noter, après impôt sur le résultat	–	188	–	661	849
<b>Résultat net – rajusté</b>	<b>7 183 \$</b>	<b>4 376 \$</b>	<b>1 054 \$</b>	<b>(430) \$</b>	<b>12 183 \$</b>

<sup>1</sup> Certains montants comparatifs ont été retraités afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

## RÉSULTAT NET

Le résultat net comme présenté pour l'exercice 2018 a atteint 11 334 millions de dollars, soit une hausse de 817 millions de dollars, ou 8 %, par rapport à celui de l'exercice précédent. L'augmentation découle de l'accroissement des produits et de la hausse de la contribution de TD Ameritrade, en partie contrebalancés par la hausse de la provision pour pertes sur créances, reflétant l'adoption d'IFRS 9 par la Banque, une augmentation des charges autres que d'intérêts et une hausse du taux d'imposition effectif. Le résultat dilué par action comme présenté pour l'exercice a été de 6,01 \$, en hausse de 9 %, par rapport à 5,50 \$ pour l'exercice précédent. Le résultat dilué par action rajusté pour l'exercice a été de 6,47 \$, contre 5,54 \$ pour l'exercice précédent, soit une progression de 17 %.

Les produits comme présentés ont été de 38 892 millions de dollars, soit 2 690 millions de dollars, ou 7 %, de plus que ceux de l'exercice précédent. Les produits rajustés ont été de 38 981 millions de dollars, en hausse de 2 982 millions de dollars, ou 8 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

## PRODUITS D'INTÉRÊTS NETS

Les produits d'intérêts nets pour l'exercice 2018 ont atteint 22 239 millions de dollars, soit une hausse de 1 392 millions de dollars, ou 7 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent. L'augmentation découle de la croissance des volumes de prêts et de dépôts et d'une hausse des marges dans les secteurs Services de détail au Canada et Services de détail aux États-Unis, ainsi que de l'avantage tiré de la transaction de Scottrade, le tout en partie contrebalancé par l'incidence de la conversion des monnaies étrangères.

Répartie par secteur, l'augmentation des produits d'intérêts nets comme présentés est attribuable à des augmentations de 965 millions de dollars, ou 9 %, dans le secteur Services de détail au Canada, de 690 millions de dollars, ou 9 %, dans le secteur Services de détail aux États-Unis, et de 391 millions de dollars, ou 41 %, dans le secteur Siège social, le tout en partie annulé par une baisse de 654 millions de dollars, ou 36 %, dans le secteur Services bancaires de gros.

## PRODUITS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS

Les produits autres que d'intérêts comme présentés pour l'exercice 2018 se sont établis à 16 653 millions de dollars, en hausse de 1 298 millions de dollars, ou 8 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent. La hausse s'explique par l'augmentation des produits autres que d'intérêts dans le secteur Services bancaires de gros, la hausse des produits tirés des comptes à honoraires dans les secteurs Services de détail au Canada et Services de détail aux États-Unis, la croissance des actifs dans les activités de gestion de patrimoine, une augmentation des produits tirés des activités d'assurance et l'accroissement des volumes d'opérations des services de placement direct dans le secteur Services de détail au Canada. La hausse a été en partie neutralisée par le profit de dilution lié à la transaction de Scottrade à l'exercice précédent et les pertes à l'égard de certaines participations donnant droit à des crédits d'impôt au cours de l'exercice. Les produits autres que d'intérêts rajustés pour l'exercice 2018 se sont établis à 16 742 millions de dollars, en hausse de 1 590 millions de dollars, ou 10 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

Répartie par secteur, l'augmentation des produits autres que d'intérêts comme présentés s'explique par les augmentations de 847 millions de dollars, ou 56 %, dans le secteur Services bancaires de gros, de 686 millions de dollars, ou 7 %, dans le secteur Services de détail au Canada et de 33 millions de dollars, ou 1 %, dans le secteur Services de détail aux États-Unis, en partie contrebalancées par une diminution de 268 millions de dollars, ou 41 %, dans le secteur Siège social.

## PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES

La provision pour pertes sur créances a été de 2 480 millions de dollars pour l'exercice, en hausse de 264 millions de dollars, ou 12 %, par rapport à celle de l'exercice précédent. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés s'est élevée à 2 166 millions de dollars, en hausse de 176 millions de dollars, ou 9 %, essentiellement en raison de la croissance des volumes, du caractère saisonnier et de la composition des portefeuilles de cartes de crédit et de prêts-auto aux États-Unis, le tout en partie contrebalancé par un solide rendement au chapitre du crédit dans le secteur Services de détail au Canada. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs productifs s'est établie à 314 millions de dollars, en hausse de 88 millions de dollars, ou 39 %, témoignant surtout de l'incidence des changements de méthodes liés à l'adoption d'IFRS 9, en vertu de laquelle les prêts à l'étape 2 ont été évalués en fonction des pertes de crédit attendues pour la durée de vie. Le total de la provision pour pertes sur créances pour l'exercice, exprimé en pourcentage annualisé du volume des prêts, s'est établi à 0,39 %.

Répartie par secteur, l'augmentation de la provision pour pertes sur créances est attribuable à des augmentations de 125 millions de dollars, ou 16 %, dans le secteur Services de détail aux États-Unis, de 96 millions de dollars, ou 21 %, dans le secteur Siège social (variation reflétant en grande partie la provision pour pertes sur créances pour le portefeuille de cartes stratégiques aux États-Unis et qui est éliminée dans les charges autres que d'intérêts du secteur Siège social), de 31 millions de dollars dans le secteur Services bancaires de gros et de 12 millions de dollars, ou 1 %, dans le secteur Services de détail au Canada.

## INDEMNISATIONS D'ASSURANCE ET CHARGES CONNEXES

Les indemnités d'assurance et charges connexes se sont établies à 2 444 millions de dollars, en hausse de 198 millions de dollars, ou 9 %, par rapport à celles de l'exercice précédent, en raison d'une augmentation des passifs de réassurance pris en charge, de la survenance d'événements météorologiques plus violents, d'une hausse des demandes d'indemnisation au cours de l'exercice considéré et des variations de la juste valeur des placements à l'appui des passifs liés aux assurances, ce qui a donné lieu à une augmentation correspondante des produits autres que d'intérêts, le tout en partie neutralisé par l'évolution plus favorable des sinistres survenus au cours d'années antérieures et l'incidence des modifications apportées aux hypothèses actuarielles prospectives.

## CHARGES AUTRES QUE D'INTÉRÊTS

Les charges autres que d'intérêts comme présentées pour l'exercice ont été de 20 195 millions de dollars, soit 776 millions de dollars, ou 4 %, de plus qu'à l'exercice précédent. Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation des charges de personnel, y compris la rémunération variable en fonction des revenus, la croissance des affaires et du volume, et l'accroissement des dépenses liées à des initiatives stratégiques, le tout en partie contrebalancé par des gains de productivité.

Répartie par secteur, l'augmentation des charges autres que d'intérêts est attribuable à des augmentations de 539 millions de dollars, ou 6 %, dans le secteur Services de détail au Canada, de 222 millions de dollars, ou 4 %, dans le secteur Services de détail aux États-Unis et de 143 millions de dollars, ou 7 %, dans le secteur Services bancaires de gros, le tout en partie contrebalancé par une baisse de 128 millions de dollars, ou 5 %, dans le secteur Siège social.

## CHARGE D'IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Le total comme présenté de la charge d'impôt sur le résultat et des autres impôts et taxes a augmenté de 1 022 millions de dollars, ou 28,6 %, par rapport à celui de l'exercice précédent, ce qui s'explique par une hausse de 929 millions de dollars, ou 41,2 %, de la charge d'impôt sur le résultat et une augmentation de 93 millions de dollars, ou 7,1 %, des autres impôts et taxes. Le total rajusté de la charge d'impôt sur le résultat et des autres impôts et taxes a augmenté de 655 millions de dollars, ou 17,9 %, par rapport à celui de l'exercice précédent, en raison d'une hausse de 562 millions de dollars de la charge d'impôt sur le résultat.

Le taux d'imposition effectif comme présenté de la Banque a été de 23,1 % pour 2018, par rapport à 18,3 % pour l'exercice précédent. L'augmentation d'un exercice à l'autre tient surtout à une hausse du résultat avant impôt sur le résultat, à une diminution des revenus de dividendes exonérés d'impôt, à l'incidence de la réforme fiscale aux États-Unis sur les actifs et passifs d'impôt différé aux États-Unis et au profit de dilution non imposable lié à la transaction de Scottrade à l'exercice précédent, le tout en partie contrebalancé par la baisse du taux d'imposition fédéral des sociétés aux États-Unis découlant de la réforme fiscale aux États-Unis. Pour un rapprochement du taux d'imposition effectif de la Banque et du taux d'imposition canadien prévu par la loi, se reporter à la note 25 des états financiers consolidés de 2018.

Le taux d'imposition effectif rajusté de la Banque s'est élevé à 20,5 % pour 2018, comparativement à 18,9 % pour l'exercice précédent. L'augmentation d'un exercice à l'autre tient surtout à une hausse du résultat avant impôt sur le résultat et à une diminution des revenus de dividendes exonérés d'impôt, le tout en partie contrebalancé par la baisse du taux d'imposition fédéral des sociétés aux États-Unis découlant de la réforme fiscale aux États-Unis.

La Banque comptabilise sa participation dans TD Ameritrade selon la méthode de la mise en équivalence. La charge d'impôt sur le résultat de TD Ameritrade, de 206 millions de dollars pour 2018, contre 268 millions de dollars pour l'exercice précédent, est exclue du calcul du taux d'imposition effectif de la Banque.

## BILAN

Le **total de l'actif** s'établissait à 1 335 milliards de dollars au 31 octobre 2018, soit 56 milliards de dollars, ou 4 %, de plus qu'au 1<sup>er</sup> novembre 2017.

L'augmentation découle essentiellement des hausses de 43 milliards de dollars des prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts, de 31 milliards de dollars des titres de créance au coût amorti, déduction faite de la provision pour pertes sur créances, de 24 milliards de dollars des prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction et de 1 milliard de dollars des dérivés. L'augmentation a été en partie contrebalancée par des baisses de 20 milliards de dollars de la trésorerie et des dépôts productifs d'intérêts auprès de banques, de 13 milliards de dollars des actifs financiers à la JVAERG, de 7 milliards de dollars des valeurs mobilières prises en pension et de 5 milliards de dollars des actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net. L'incidence de la conversion des monnaies étrangères sur le total de l'actif, principalement dans le secteur Services de détail aux États-Unis, représentait une augmentation d'environ 10 milliards de dollars, ou 1 %.

Le **total du passif** s'établissait à 1 255 milliards de dollars au 31 octobre 2018, soit 51 milliards de dollars, ou 4 %, de plus qu'au 1<sup>er</sup> novembre 2017.

L'augmentation s'explique essentiellement par des hausses de 35 milliards de dollars des dépôts détenus à des fins de transaction, de 19 milliards de dollars des dépôts et de 5 milliards de dollars des obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension. L'augmentation a été en partie contrebalancée par des baisses de 3 milliards de dollars des dérivés, de 1 milliard de dollars des billets et débentures subordonnés, et de 4 milliards de dollars des autres passifs. L'incidence de la conversion des monnaies étrangères sur le total du passif, principalement dans le secteur Services de détail aux États-Unis, représentait une augmentation d'environ 10 milliards de dollars, ou 1 %.

Les **capitaux propres** s'établissaient à 80 milliards de dollars au 31 octobre 2018, soit 5 milliards de dollars, ou 6 %, de plus qu'au 1<sup>er</sup> novembre 2017. La hausse est principalement attribuable à la croissance des résultats non distribués, en partie contrebalancée par une baisse des autres éléments du résultat global découlant de pertes sur les couvertures de flux de trésorerie.

## Rendement financier de 2018 par secteur d'exploitation

Le résultat net du secteur **Services de détail au Canada** s'est élevé à 7 183 millions de dollars pour l'exercice, en hausse de 658 millions de dollars, ou 10 %, par rapport à celui de l'exercice précédent. La hausse du résultat net découle de l'accroissement des produits, annulé en partie par la hausse des charges autres que d'intérêts, des indemnités d'assurance et de la provision pour pertes sur créances. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires pour l'exercice a été de 47,8 %, comparativement à 45,2 % pour l'exercice précédent.

Les produits du secteur Services de détail au Canada proviennent des activités de services bancaires personnels et commerciaux et des activités de gestion de patrimoine et d'assurance au Canada. Les produits ont été de 22 713 millions de dollars pour l'exercice, en hausse de 1 651 millions de dollars, ou 8 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

Les produits d'intérêts nets ont augmenté de 965 millions de dollars, ou 9 %, en raison de la croissance des volumes et de l'accroissement des marges. Le volume moyen des prêts a augmenté de 23 milliards de dollars, ou 6 %, en raison de la croissance de 5 % des volumes de prêts aux particuliers et de 10 % des volumes de prêts aux entreprises. Le volume moyen des dépôts a progressé de 15 milliards de dollars, ou 5 %, en raison de la croissance de 4 % des dépôts de particuliers et de 8 % des dépôts d'entreprises. La marge d'intérêts nette s'est établie à 2,91 %, soit une augmentation de 8 pbb, en raison de la hausse des taux d'intérêt, en partie neutralisée par la concurrence sur le plan des prix des prêts.

Les produits autres que d'intérêts ont augmenté de 686 millions de dollars, ou 7 %, du fait de la croissance des actifs dans les activités de gestion de patrimoine, de l'augmentation des produits tirés des activités d'assurance, de la hausse des produits tirés des comptes à honoraires des services bancaires personnels et de l'accroissement des volumes d'opérations des services de placement direct. La hausse de la juste valeur des placements à l'appui des passifs liés aux assurances, laquelle a donné lieu à une augmentation correspondante des indemnités d'assurance, a entraîné une augmentation de 41 millions de dollars des produits autres que d'intérêts.

Les actifs administrés s'élevaient à 389 milliards de dollars au 31 octobre 2018, en hausse de 2 milliards de dollars, ou 1 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent, témoignant de la croissance des nouveaux actifs, en partie neutralisée par une baisse de la valeur de marché. Les actifs gérés s'élevaient à 289 milliards de dollars au 31 octobre 2018, en hausse de 6 milliards de dollars, ou 2 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent, du fait de la croissance des nouveaux actifs.

La provision pour pertes sur créances pour les douze mois clos le 31 octobre 2018 s'est élevée à 998 millions de dollars, en hausse de 12 millions de dollars, ou 1 %, par rapport à celle de l'exercice précédent. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés s'est établie à 927 millions de dollars, en baisse de 59 millions de dollars, ou 6 %, en raison d'un solide rendement au chapitre du crédit dans l'ensemble des secteurs d'exploitation. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs productifs (comptabilisée à l'exercice précédent dans le secteur Siège social en tant que pertes sur créances subies mais non encore décelées selon IAS 39) s'est établie à 71 millions de dollars, principalement du fait de l'adoption d'IFRS 9 en vertu de laquelle les prêts à l'étape 2 sont évalués en fonction des pertes de crédit attendues pour la durée de vie. La provision pour pertes sur créances pour l'exercice, exprimée en pourcentage du volume des prêts, s'est établie à 0,25 %, une baisse de 1 pbb. Les prêts douteux nets ont atteint 664 millions de dollars, en hausse de 109 millions de dollars, ou 20 %. Les prêts douteux nets, exprimés en pourcentage, ont représenté 0,16 % du total des prêts, comparativement à 0,15 % au 31 octobre 2017.

Les indemnités d'assurance et charges connexes pour l'exercice se sont établies à 2 444 millions de dollars, en hausse de 198 millions de dollars, ou 9 %, par rapport à celles de l'exercice précédent, en raison d'une augmentation des passifs de réassurance pris en charge, de la survenance d'événements météorologiques plus violents, d'une hausse des demandes d'indemnisation au cours de l'exercice considéré et d'une augmentation de la juste valeur des placements à l'appui des passifs liés aux assurances, ce qui a donné lieu à une augmentation correspondante des produits autres que d'intérêts, le tout en partie neutralisé par l'évolution plus favorable des sinistres survenus au cours d'années antérieures et l'incidence des modifications apportées aux hypothèses actuarielles prospectives.

Les charges autres que d'intérêts pour l'exercice se sont établies à 9 473 millions de dollars, en hausse de 539 millions de dollars, ou 6 %, par rapport à celles de l'exercice précédent, reflétant l'augmentation des charges de personnel, y compris les charges de rémunération variables en fonction des revenus dans les activités de gestion de patrimoine, la hausse des coûts liés au marketing et à la promotion, l'accroissement des dépenses liées à des initiatives stratégiques et les frais de restructuration engagés dans plusieurs secteurs.

Le ratio d'efficience s'est établi à 41,7 %, par rapport à 42,4 % pour l'exercice précédent.

Le résultat net comme présenté du secteur **Services de détail aux États-Unis** pour l'exercice s'est élevé à 4 188 millions de dollars (3 253 millions de dollars US), en hausse de 866 millions de dollars (717 millions de dollars US), ou 26 % (28 % en dollars US), par rapport à celui de l'exercice précédent. Sur une base rajustée, le résultat net pour l'exercice s'est élevé à 4 376 millions de dollars (3 401 millions de dollars US), en hausse de 1 018 millions de dollars (836 millions de dollars US), ou 30 % (33 % en dollars US). Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires comme présenté et rajusté pour l'exercice a été respectivement de 12,2 % et 12,8 %, contre 9,7 % et 9,8 % pour l'exercice précédent.

Le résultat net du secteur Services de détail aux États-Unis tient compte de la contribution des Services bancaires de détail aux États-Unis et de la participation de la Banque dans TD Ameritrade. Le résultat net comme présenté pour l'exercice provenant des Services bancaires de détail aux États-Unis et de la participation de la Banque dans TD Ameritrade s'est élevé respectivement à 3 495 millions de dollars (2 715 millions de dollars US) et 693 millions de dollars (538 millions de dollars US). Sur une base rajustée, le résultat net provenant des Services bancaires de détail aux États-Unis et de la participation de la Banque dans TD Ameritrade s'est élevé respectivement à 3 511 millions de dollars (2 728 millions de dollars US) et 865 millions de dollars (673 millions de dollars US).

La contribution comme présentée de TD Ameritrade totalisait 538 millions de dollars US, en hausse de 202 millions de dollars US, ou 60 %, par rapport à celle de l'exercice précédent, principalement en raison de l'avantage tiré de la transaction de Scottrade, de la hausse des taux d'intérêt, de l'augmentation du nombre d'opérations et d'une baisse du taux d'imposition des sociétés, en partie contrebalancés par l'augmentation des charges d'exploitation et des charges liées à la transaction de Scottrade. Sur une base rajustée, la contribution de TD Ameritrade a augmenté de 321 millions de dollars US, ou 91 %.

Le résultat net comme présenté des Services bancaires de détail aux États-Unis a progressé de 515 millions de dollars US, ou 23 %, pour atteindre 2 715 millions de dollars US pour l'exercice, en regard de celui de l'exercice précédent, en raison surtout d'une hausse des volumes de prêts et de dépôts, de l'augmentation des marges sur les dépôts, de la croissance des produits d'honoraires, de l'avantage tiré de la transaction de Scottrade et de la baisse du taux d'imposition des sociétés, le tout en partie contrebalancé par l'augmentation des charges et de la provision pour pertes sur créances. Le résultat net rajusté des Services bancaires de détail aux États-Unis a progressé de 515 millions de dollars US, ou 23 %.

Les produits des Services bancaires de détail aux États-Unis proviennent des services bancaires aux particuliers et aux entreprises de même que des services de gestion de patrimoine. Les produits ont été de 8 501 millions de dollars US pour l'exercice, en hausse de 683 millions de dollars US, ou 9 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent. Les produits d'intérêts nets ont augmenté de 623 millions de dollars US, ou 11 %, principalement en raison d'un contexte de taux d'intérêt plus favorable, de la croissance des volumes de prêts et de dépôts, et de l'avantage tiré de la transaction de Scottrade. La marge d'intérêts nette s'est établie à 3,29 %, une augmentation de 18 pbb, découlant surtout de l'accroissement des marges sur les dépôts et de la composition du bilan. Les produits autres

que d'intérêts ont augmenté de 60 millions de dollars US, ou 3 %, témoignant de la croissance des produits d'honoraires des services bancaires aux particuliers et aux entreprises, en partie contrebalancée par des pertes à l'égard de certaines participations donnant droit à des crédits d'impôt.

Le volume moyen des prêts a augmenté de 6 milliards de dollars US, ou 4 %, en regard de celui de l'exercice précédent, en raison de la croissance de 6 % des prêts aux particuliers et de 3 % des prêts aux entreprises. Le volume moyen des dépôts a progressé de 19 milliards de dollars US, ou 8 %, reflétant une augmentation de 1 % du volume des dépôts d'entreprises, une hausse de 4 % du volume des dépôts de particuliers et une augmentation de 15 % du volume des comptes de passage en raison surtout de la transaction de Scottrade.

Les actifs administrés qui s'élevaient à 19 milliards de dollars US au 31 octobre 2018 sont demeurés relativement stables par rapport à ceux de l'exercice précédent. Les actifs gérés totalisaient 52 milliards de dollars US au 31 octobre 2018, en baisse de 17 %, ce qui reflète des sorties de fonds nettes.

La provision pour pertes sur créances a été de 713 millions de dollars US, en hausse de 106 millions de dollars US, ou 17 %, par rapport à celle de l'exercice précédent. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés s'est établie à 605 millions de dollars US, une hausse de 107 millions de dollars US, ou 21 %, reflétant principalement la croissance des volumes, le caractère saisonnier, et la composition des portefeuilles de cartes de crédit et de prêts-auto. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs productifs qui s'est élevée à 108 millions de dollars US est demeurée relativement stable par rapport à celle de l'exercice précédent, reflétant la diminution des provisions des portefeuilles commerciaux, contrebalancée par l'incidence des changements de méthodes liés à l'adoption d'IFRS 9, en vertu de laquelle les prêts à l'étape 2 sont dorénavant évalués en fonction des pertes de crédit attendues pour la durée de vie. Exprimée en pourcentage annualisé du volume des prêts, la provision pour pertes sur créances du secteur Services de détail aux États-Unis, qui comprend uniquement la partie contractuelle de la Banque des pertes sur créances du portefeuille de cartes stratégiques aux États-Unis, s'est élevée à 0,48 %, soit une hausse de 6 pnb. Les prêts douteux nets, compte non tenu des prêts dépréciés acquis, ont atteint 1,4 milliard de dollars US, en baisse de 45 millions de dollars US, ou 3 %. Compte non tenu des prêts dépréciés acquis, les prêts douteux nets, exprimés en pourcentage, représentaient 1 % du total des prêts au 31 octobre 2018.

Les charges autres que d'intérêts comme présentées pour l'exercice se sont élevées à 4 739 millions de dollars US, en hausse de 239 millions de dollars US, ou 5 %, par rapport à celles de l'exercice précédent, reflétant l'augmentation des investissements dans les initiatives commerciales, la croissance du volume et des affaires, et la hausse des charges de personnel, le tout en partie contrebalancé par des gains de productivité. Les charges autres que d'intérêts rajustées pour l'exercice se sont établies à 4 722 millions de dollars US, en hausse de 243 millions de dollars US, ou 5 %.

Le ratio d'efficacité comme présenté et le ratio d'efficacité rajusté pour l'exercice ont été respectivement de 55,7 % et 55,5 %, par rapport à 57,6 % et 57,3 % pour l'exercice précédent.

Le résultat net du secteur **Services bancaires de gros** pour l'exercice a été de 1 054 millions de dollars, en hausse de 15 millions de dollars, ou 1 %, rapport à celui de l'exercice précédent. Cette hausse reflète l'augmentation des produits, contrebalancée en partie par la hausse des charges autres que d'intérêts et la provision pour pertes sur créances pour l'exercice par rapport à une reprise nette de provision pour pertes sur créances à l'exercice précédent. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires pour l'exercice a été de 17,7 %, comparativement à 17,4 % pour l'exercice précédent.

Les produits pour l'exercice se sont chiffrés à 3 517 millions de dollars, en hausse de 193 millions de dollars, ou 6 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent, ce qui s'explique par la croissance des prêts aux grandes entreprises, l'augmentation des honoraires de services-conseils et la hausse des produits liés aux activités de négociation.

La provision pour pertes sur créances pour l'exercice s'est élevée à 3 millions de dollars, par rapport à une reprise nette de 28 millions de dollars à l'exercice précédent. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés a consisté en une reprise nette de 8 millions de dollars, par rapport à une reprise nette de 28 millions de dollars à l'exercice précédent, en raison de la baisse de la reprise des provisions se rapportant au secteur du pétrole et du gaz. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs productifs (comptabilisée dans le secteur Siège social à l'exercice précédent comme pertes sur créances subies mais non encore décelées selon IAS 39) s'est établie à 11 millions de dollars pour l'exercice, reflétant principalement l'adoption d'IFRS 9 en vertu de laquelle les prêts à l'étape 2 sont évalués en fonction des pertes de crédit attendues pour la durée de vie.

Les charges autres que d'intérêts se sont élevées à 2 125 millions de dollars, en hausse de 143 millions de dollars, ou 7 %, par rapport à celles de l'exercice précédent en raison des investissements continus à l'égard des employés pour soutenir dans son ensemble l'expansion de la stratégie liée aux activités libellées en dollars US du secteur Services bancaires de gros, de l'augmentation des dépenses liées à des initiatives pour améliorer les nouveaux produits et de la hausse de la rémunération variable proportionnelle à l'augmentation des produits, le tout en partie contrebalancé par la réévaluation de certains passifs au titre des avantages complémentaires de retraite.

La perte nette comme présentée du secteur **Siège social** pour l'exercice 2018 a été de 1 091 millions de dollars, en comparaison d'une perte nette comme présentée de 369 millions de dollars pour l'exercice précédent. L'augmentation de la perte nette comme présentée d'un exercice à l'autre est attribuable à l'incidence de la réforme fiscale aux États-Unis de l'exercice considéré, au profit de dilution lié à la transaction de Scottrade de l'exercice précédent, à l'augmentation des charges nettes du Siège social et à la diminution des participations ne donnant pas le contrôle de l'exercice considéré, et au profit lié à la juste valeur des dérivés couvrant le portefeuille de valeurs mobilières reclassées comme disponibles à la vente de l'exercice précédent. L'augmentation des charges nettes du Siège social s'explique en grande partie par l'incidence favorable des ajustements d'impôts de l'exercice précédent, par l'incidence de la réduction du taux d'imposition des sociétés aux États-Unis sur les charges de l'exercice considéré de même que par les investissements dans des capacités analytiques évoluées et d'intelligence artificielle de l'exercice considéré. La perte nette rajustée pour l'exercice a été de 430 millions de dollars, par rapport à une perte nette rajustée de 335 millions de dollars pour l'exercice précédent.

## SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPE

# Revue du bilan

### APERÇU

Le total de l'actif s'établissait à 1 415 milliards de dollars au 31 octobre 2019, soit 80 milliards de dollars, ou 6 %, de plus qu'au 31 octobre 2018.

**TABLEAU 23 : PRINCIPALES DONNÉES DES BILANS CONSOLIDÉS<sup>1</sup>**

(en millions de dollars canadiens)	<i>Aux</i>	
	31 octobre 2019	31 octobre 2018
<b>Actif</b>		
Trésorerie et dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	30 446 \$	35 455 \$
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction	146 000	127 897
Actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net	6 503	4 015
Dérivés	48 894	56 996
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	4 040	3 618
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	111 104	130 600
Titres de créance au coût amorti, déduction faite de la provision pour pertes sur créances	130 497	107 171
Valeurs mobilières prises en pension	165 935	127 379
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts	684 608	646 393
Autres	87 263	95 379
<b>Total de l'actif</b>	<b>1 415 290 \$</b>	<b>1 334 903 \$</b>
<b>Passif</b>		
Dépôts détenus à des fins de transaction	26 885 \$	114 704 \$
Dérivés	50 051	48 270
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	105 131	16
Dépôts	886 977	851 439
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension	125 856	93 389
Billets et débentures subordonnés	10 725	8 740
Autres	121 964	138 305
<b>Total du passif</b>	<b>1 327 589</b>	<b>1 254 863</b>
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>87 701</b>	<b>80 040</b>
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>	<b>1 415 290 \$</b>	<b>1 334 903 \$</b>

<sup>1</sup> Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

Le **total de l'actif** s'établissait à 1 415 milliards de dollars au 31 octobre 2019, soit 80 milliards de dollars, ou 6 %, de plus qu'au 31 octobre 2018. La hausse découle essentiellement des augmentations de 39 milliards de dollars des valeurs mobilières prises en pension, de 38 milliards de dollars des prêts (déduction faite de la provision pour pertes sur prêts), de 23 milliards de dollars des titres de créance au coût amorti (déduction faite de la provision pour pertes sur créances), de 18 milliards de dollars des prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction, et de 2 milliards de dollars des actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net. Ces augmentations ont été en partie contrebalancées par des baisses de 19 milliards de dollars des actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, de 8 milliards de dollars des dérivés, de 5 milliards de dollars de la trésorerie et des dépôts productifs d'intérêts auprès de banques, et de 8 milliards de dollars des autres actifs.

La **trésorerie et les dépôts productifs d'intérêts auprès de banques** ont diminué de 5 milliards de dollars en raison des activités de gestion de la trésorerie.

Les **prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction** ont augmenté de 18 milliards de dollars du fait de la hausse des volumes d'opérations.

Les **actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net** ont augmenté de 2 milliards de dollars en raison de nouveaux placements.

Les **dérivés** ont diminué de 8 milliards de dollars en raison de l'incidence de la compensation des positions, contrebalancée en partie par la hausse de la réévaluation à la valeur du marché des swaps de taux d'intérêt.

Les **actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global** ont diminué de 19 milliards de dollars, reflétant les échéances et les ventes, contrebalancées en partie par de nouveaux placements.

Les **titres de créance au coût amorti, déduction faite de la provision pour pertes sur créances** ont augmenté de 23 milliards de dollars du fait de nouveaux placements, en partie contrebalancés par les échéances.

Les **valeurs mobilières prises en pension** ont augmenté de 39 milliards de dollars en raison de l'accroissement du volume de transaction et des activités de financement.

Les **prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts** ont augmenté de 38 milliards de dollars, compte tenu de la croissance des prêts aux entreprises et aux gouvernements, des prêts hypothécaires résidentiels et des autres prêts aux particuliers.

Les **autres actifs** ont diminué de 8 milliards de dollars du fait de montants à recevoir des courtiers et des clients en raison de transactions non réglées et en cours.

Le **total du passif** s'établissait à 1 328 milliards de dollars au 31 octobre 2019, soit 72 milliards de dollars, ou 6 %, de plus qu'au 31 octobre 2018. L'augmentation est attribuable à des hausses de 105 milliards de dollars des passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, de 35 milliards de dollars des dépôts, de 32 milliards de dollars des obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension, de 2 milliards de dollars des dérivés, et de 2 milliards de dollars

des billets et débetures subordonnés. Ces hausses ont été en partie contrebalancées par des baisses de 88 milliards de dollars des dépôts détenus à des fins de transaction et de 16 milliards de dollars des autres passifs.

Les **dépôts détenus à des fins de transaction** ont diminué de 88 milliards de dollars en raison de dépôts venant à échéance, en partie contrebalancés par des émissions de passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les **dérivés** ont augmenté de 2 milliards de dollars, reflétant la hausse de la réévaluation à la valeur du marché des swaps de taux d'intérêt, en partie contrebalancée par l'incidence de la compensation des positions.

Les **passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net** ont augmenté de 105 milliards de dollars en raison des nouvelles émissions d'instruments de financement.

Les **dépôts** ont augmenté de 35 milliards de dollars en raison de l'augmentation des dépôts de particuliers, d'entreprises et de gouvernements.

Les **obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension** ont augmenté de 32 milliards de dollars du fait de l'accroissement du volume de transaction et des activités de financement.

Les **billets et débetures subordonnés** ont augmenté de 2 milliards de dollars, reflétant l'émission de débetures subordonnées comprenant des dispositions relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV).

Les **autres** passifs ont diminué de 16 milliards de dollars du fait de montants à payer à des courtiers et à des clients en raison de transactions non réglées et en cours ainsi que d'obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert.

Les **capitaux propres** s'établissaient à 88 milliards de dollars au 31 octobre 2019, soit 8 milliards de dollars, ou 10 %, de plus qu'au 31 octobre 2018. La hausse est attribuable aux autres éléments du résultat global découlant de profits sur les couvertures de flux de trésorerie, aux résultats non distribués, à l'émission des actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif des séries 22 et 24, et à l'émission d'actions ordinaires à la suite de l'acquisition de Greystone, le tout en partie contrebalancé par le rachat des titres de Fiducie de capital TD III.

---

## SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPE

### Qualité du portefeuille de crédit

#### APERÇU

- Le portefeuille de prêts et d'acceptations s'est établi à 700 milliards de dollars, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts, soit une hausse de 34 milliards de dollars par rapport à celui de l'exercice précédent.
- Les prêts douteux, déduction faite des provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3, ont été de 2 298 millions de dollars, soit une diminution de 170 millions de dollars par rapport à ceux de l'exercice précédent.
- La provision pour pertes sur créances s'est élevée à 3 029 millions de dollars, en regard de 2 480 millions de dollars à l'exercice précédent.
- Le total de la provision pour pertes sur créances, y compris les positions hors bilan, a augmenté de 378 millions de dollars pour atteindre 5 036 millions de dollars.

Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> novembre 2017, la Banque a adopté IFRS 9, qui remplace les lignes directrices d'IAS 39. La Banque passe régulièrement en revue la méthode employée pour évaluer une augmentation importante du risque de crédit et les pertes de crédit attendues. Pour un résumé des méthodes comptables de la Banque et des jugements, estimations et hypothèses comptables importants, se reporter aux notes 2 et 3 des états financiers consolidés de 2019. Dans la mesure où elles sont pertinentes, des informations prospectives sont intégrées aux paramètres de scénarios macroéconomiques et les pondérations probabilistes connexes sont mises à jour trimestriellement et intégrées dans les calculs pour établir les pertes de crédit attendues fondées sur des pondérations probabilistes. Dans le cadre de revues et de mises à jour périodiques, certaines révisions pourraient être apportées afin de tenir compte des mises à jour des estimations de pertes calculées selon des statistiques pour les pertes récentes de la Banque dans ses portefeuilles de crédit et ses opinions prospectives, lesquelles pourraient entraîner une modification de la provision pour pertes de crédit attendues. Au cours de l'exercice, les estimations prospectives utilisées pour déterminer les pertes de crédit attendues fondées sur des pondérations probabilistes de la Banque ont été mises à jour dans le cadre normal des activités. La Banque a peaufiné sa méthode, dont l'incidence cumulée n'a pas été importante et a été incluse dans la variation de 2019. Les provisions pour pertes sur créances (au bilan) sont décrites plus en détail à la note 8 des états financiers consolidés de 2019.

#### PORTEFEUILLE DE PRÊTS

Le portefeuille de crédit, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts (au bilan), de la Banque a augmenté de 34 milliards de dollars, ou 5 %, par rapport à celui de l'exercice précédent, surtout en raison de la croissance des volumes des portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements, de prêts hypothécaires résidentiels, et de prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers.

L'exposition au risque de crédit est principalement liée aux prêts et aux acceptations, bien que la Banque ait aussi entrepris des activités qui l'exposent à un risque de crédit hors bilan. Parmi ces activités, mentionnons celles portant sur les instruments de crédit et les instruments financiers dérivés, comme expliqué à la note 31 des états financiers consolidés de 2019.

#### CONCENTRATION DU RISQUE DE CRÉDIT

Le portefeuille de prêts de la Banque continue de se concentrer dans les prêts hypothécaires résidentiels, les prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers ainsi que les prêts sur cartes de crédit au Canada et aux États-Unis, qui en tout ont représenté 64 % du total des prêts, déduction faite des provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3, un niveau stable par rapport à celui de 2018. Au cours de l'exercice, ces portefeuilles ont augmenté de 20 milliards de dollars, ou 5 %, et totalisaient 452 milliards de dollars à la fin de l'exercice. Les prêts hypothécaires résidentiels ont représenté 33 % du total des prêts, déduction faite des provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3 en 2019, en baisse de 1 % par rapport à 2018. Les prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers et les prêts sur cartes de crédit ont représenté 31 % du total des prêts, déduction faite des provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3, en 2019, un niveau conforme à celui de 2018.

Pour ce qui est du risque de crédit, les prêts consentis par la Banque aux entreprises et aux gouvernements ont représenté 36 % du total des prêts, déduction faite des provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3, en hausse de 1 % par rapport à 2018. Au Canada, ces prêts ont principalement été concentrés dans les secteurs de l'immobilier et des services financiers, soit respectivement 5 % et 3 %, des prêts nets. Aux États-Unis, ces prêts ont surtout été concentrés en 2019 dans les secteurs de l'immobilier, des gouvernements, des entités du secteur public et de l'éducation, ainsi que des services de santé et services sociaux, soit respectivement 5 %, 2 % et 2 % des prêts nets.

Sur le plan géographique, le portefeuille de crédit est resté plutôt concentré au Canada. En 2019, 67 % du total des prêts, déduction faite des provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3, étaient détenus au Canada, un niveau conforme à celui de 2018. L'Ontario représentait la pondération régionale la plus importante au Canada en 2019, soit 39 % du total des prêts, déduction faite des provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3, par rapport à 41 % pour l'exercice précédent.

Le reste du portefeuille de crédit est essentiellement aux États-Unis, où 33 % du total des prêts, déduction faite des provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3, y sont détenus, en hausse de 1 % par rapport à 2018. L'exposition aux prêts dépréciés acquis et l'exposition dans les autres régions géographiques ont été relativement faibles. La Nouvelle-Angleterre, l'État de New York et le New Jersey représentaient les pondérations régionales les plus importantes aux États-Unis, soit respectivement 6 %, 6 % et 5 % du total des prêts, déduction faite des provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3, ce qui se compare respectivement à 6 %, 5 % et 5 % pour l'exercice précédent.

Selon IFRS 9, la Banque établit des provisions pour les pertes de crédit attendues à l'égard des titres de créance évalués au coût amorti ou à la JVAERG. La Banque détient pour 237 638 millions de dollars de ces titres de créance, dont une tranche de 237 638 millions de dollars est considérée comme étant des actifs productifs (étape 1 et étape 2) et une tranche de néant, comme étant des actifs dépréciés. La provision pour pertes sur créances à l'égard des titres de créance au coût amorti et à l'égard des titres de créance à la JVAERG est respectivement de 1 million de dollars et 3 millions de dollars.

**TABLEAU 24 : PRÊTS ET ACCEPTATIONS, DÉDUCTION FAITE DES PROVISIONS POUR PERTES SUR PRÊTS À L'ÉTAPE 3 (PROVISIONS RELATIVES DES CONTREPARTIES PARTICULIÈRES ET QUI NE SONT PAS INDIVIDUELLEMENT SIGNIFICATIVES SELON IAS 39), PAR INDUSTRIE<sup>1,2</sup>**

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	31 octobre 2019		31 octobre 2018		31 octobre 2017		31 octobre 2019		31 octobre 2018		31 octobre 2017	
	Prêts bruts	Provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3 (actifs dépréciés)	Prêts nets	Prêts nets	Prêts nets	Prêts nets	Aux	Pourcentage du total	Aux	Pourcentage du total	Aux	Pourcentage du total
<b>Canada</b>												
Prêts hypothécaires résidentiels	200 952 \$	27 \$	200 925 \$	193 811 \$	190 308 \$	28,5 %	28,9 %	30,1 %				
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	91 053	13	91 040	86 147	74 931	12,9	12,8	11,8				
Lignes de crédit domiciliaires <sup>3</sup>	25 697	53	25 644	24 170	22 245	3,6	3,6	3,5				
Prêts-auto indirects	18 455	42	18 413	18 540	17 326	2,6	2,8	2,8				
Autres	18 428	70	18 358	17 969	17 935	2,6	2,7	2,8				
Cartes de crédit	354 585	205	354 380	340 637	322 745	50,2	50,8	51,0				
<b>Total des prêts aux particuliers</b>												
Immobilier												
Résidentiel	19 818	6	19 812	18 358	17 974	2,8	2,7	2,8				
Non résidentiel	15 932	–	15 932	13 633	12 830	2,3	2,0	2,0				
<b>Total des prêts immobiliers</b>	35 750	6	35 744	31 991	30 804	5,1	4,7	4,8				
Agriculture	8 191	2	8 189	7 459	6 674	1,2	1,1	1,1				
Automobile	6 709	6	6 703	6 918	6 657	1,0	1,0	1,1				
Services financiers	19 836	–	19 836	19 313	13 102	2,8	2,9	2,1				
Alimentation, boissons et tabac	2 540	1	2 539	2 330	1 968	0,4	0,3	0,3				
Foresterie	668	–	668	544	500	0,1	0,1	0,1				
Gouvernements, entités du secteur public et éducation	5 531	–	5 531	4 177	4 251	0,8	0,6	0,7				
Services de santé et services sociaux	7 142	8	7 134	6 664	5 837	1,0	1,0	0,9				
Construction industrielle et entrepreneurs spécialisés	3 539	39	3 500	3 170	2 931	0,5	0,5	0,5				
Métaux et mines	1 713	10	1 703	1 740	1 400	0,2	0,3	0,2				
Pipelines, pétrole et gaz	4 672	18	4 654	3 901	3 975	0,7	0,6	0,6				
Énergie et services publics	1 971	–	1 971	2 897	2 010	0,3	0,4	0,3				
Services professionnels et autres	4 685	11	4 674	4 474	3 865	0,7	0,7	0,6				
Commerce de détail	3 598	6	3 592	3 200	2 782	0,5	0,5	0,4				
Fabrication – divers et vente de gros	2 865	16	2 849	2 925	2 742	0,4	0,4	0,4				
Télécommunications, câblodistribution et médias	2 971	6	2 965	3 134	1 966	0,4	0,5	0,3				
Transports	2 350	6	2 344	1 860	1 671	0,3	0,3	0,3				
Divers	4 302	6	4 296	4 371	3 805	0,6	0,7	0,6				
<b>Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements</b>	119 033	141	118 892	111 068	96 940	17,0	16,6	15,3				
<b>Total – Canada</b>	473 618	346	473 272	451 705	419 685	67,2	67,4	66,3				
<b>États-Unis</b>												
Prêts hypothécaires résidentiels	34 501	26	34 475	31 099	31 435	4,9	4,6	5,0				
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	11 526	37	11 489	12 275	12 382	1,6	1,8	2,0				
Lignes de crédit domiciliaires	32 454	26	32 428	29 845	29 162	4,7	4,5	4,6				
Prêts-auto indirects	1 113	2	1 111	872	843	0,2	0,1	0,1				
Autres	18 129	252	17 877	16 700	14 730	2,5	2,5	2,3				
Cartes de crédit	97 723	343	97 380	90 791	88 552	13,9	13,5	14,0				
<b>Total des prêts aux particuliers</b>												
Immobilier												
Résidentiel	8 863	5	8 858	8 045	7 309	1,3	1,2	1,2				
Non résidentiel	24 150	6	24 144	22 419	22 153	3,4	3,3	3,5				
<b>Total des prêts immobiliers</b>	33 013	11	33 002	30 464	29 462	4,7	4,5	4,7				
Agriculture	673	–	673	705	710	0,1	0,1	0,1				
Automobile	6 696	–	6 696	5 750	7 332	1,0	0,9	1,2				
Services financiers	5 688	–	5 688	7 698	7 130	0,8	1,2	1,1				
Alimentation, boissons et tabac	3 591	1	3 590	3 415	3 189	0,5	0,5	0,5				
Foresterie	688	–	688	637	567	0,1	0,1	0,1				
Gouvernements, entités du secteur public et éducation	12 449	2	12 447	12 451	12 428	1,8	1,9	2,0				
Services de santé et services sociaux	13 177	2	13 175	12 422	11 408	1,9	1,9	1,8				
Construction industrielle et entrepreneurs spécialisés	2 217	6	2 211	2 058	1 846	0,3	0,3	0,3				
Métaux et mines	1 877	–	1 877	1 922	1 674	0,3	0,3	0,3				
Pipelines, pétrole et gaz	4 543	–	4 543	2 663	2 070	0,6	0,4	0,3				
Énergie et services publics	3 046	–	3 046	2 833	3 221	0,4	0,4	0,5				
Services professionnels et autres	11 730	7	11 723	10 920	10 384	1,7	1,6	1,6				
Commerce de détail	5 872	6	5 866	5 374	4 909	0,8	0,8	0,8				
Fabrication – divers et vente de gros	8 733	2	8 731	7 713	7 019	1,2	1,2	1,1				
Télécommunications, câblodistribution et médias	4 755	1	4 754	4 896	3 799	0,7	0,7	0,6				
Transports	10 031	1	10 030	9 976	9 995	1,4	1,5	1,6				
Divers	2 439	6	2 433	2 150	2 137	0,3	0,3	0,3				
<b>Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements</b>	131 218	45	131 173	124 047	119 280	18,6	18,6	18,9				
<b>Total – États-Unis</b>	228 941	388	228 553	214 838	207 832	32,5	32,1	32,9				
<b>Autres pays</b>												
Particuliers	12	–	12	14	14	–	–	–				
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	1 789	–	1 789	2 258	1 579	0,3	0,4	0,2				
<b>Total – Autres pays</b>	1 801	–	1 801	2 272	1 593	0,3	0,4	0,2				
<b>Total, compte non tenu des autres prêts</b>	704 360	734	703 626	668 815	629 110	100,0	99,9	99,4				
<b>Autres prêts</b>												
Titres de créance classés comme prêts	s. o. <sup>4</sup>	s. o.	s. o.	s. o.	3 083	–	–	0,5				
Prêts dépréciés acquis <sup>5</sup>	313	12	301	435	630	–	0,1	0,1				
<b>Total – Autres prêts</b>	313	12	301	435	3 713	–	0,1	0,6				
<b>Total</b>	704 673 \$	746 \$	703 927 \$	669 250 \$	632 823 \$	100,0 %	100,0 %	100,0 %				
<b>Provision pour pertes sur prêts à l'étape 1 et à l'étape 2 – actifs productifs (provision pour pertes subies mais non encore décelées selon IAS 39)</b>												
Prêts aux particuliers, aux entreprises et aux gouvernements <sup>6</sup>			3 701	2 845	2 915							
Titres de créance classés comme prêts			s. o.	s. o.	20							
<b>Total de la provision pour pertes sur prêts à l'étape 1 et à l'étape 2 – actifs productifs (provision pour pertes subies mais non encore décelées selon IAS 39)<sup>7</sup></b>			3 701	2 845	2 935							
<b>Total, déduction faite de la provision<sup>6</sup></b>			700 226 \$	666 405 \$	629 888 \$							
Variation en pourcentage par rapport à l'exercice précédent – prêts et acceptations, déduction faite des provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3 (actifs dépréciés) (provisions relatives à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives selon IAS 39)			5,2 %	5,8 %	4,7 %							
Variation en pourcentage par rapport à l'exercice précédent – prêts et acceptations, déduction faite de la provision			5,1	5,8	4,7							

<sup>1</sup> D'après surtout la région géographique de l'adresse du client.

<sup>2</sup> Incluent les prêts évalués à la JVAERG.

<sup>3</sup> Lignes de crédit domiciliaires.

<sup>4</sup> Sans objet.

<sup>5</sup> Comprendent tous les prêts assurés par la FDIC et les autres prêts dépréciés acquis.

<sup>6</sup> Au cours du quatrième trimestre de 2019, la Banque a révisé sa méthode de répartition aux fins de présentation de la provision pour pertes sur créance pour les instruments hors bilan de certains portefeuilles de détail.

**TABLEAU 25 : PRÊTS ET ACCEPTATIONS, DÉDUCTION FAITE DES PROVISIONS POUR PERTES SUR PRÊTS À L'ÉTAPE 3 (PROVISIONS RELATIVES À DES CONTREPARTIES PARTICULIÈRES ET QUI NE SONT PAS INDIVIDUELLEMENT SIGNIFICATIVES SELON IAS 39) PAR RÉGION GÉOGRAPHIQUE<sup>1, 2</sup>**

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	31 octobre 2019		31 octobre 2018		31 octobre 2017		Pourcentage du total		
	Prêts bruts	Provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3 (actifs dépréciés)	Prêts nets	Prêts nets	Prêts nets	Prêts nets	31 octobre 2019	31 octobre 2018	31 octobre 2017
<b>Canada</b>									
Provinces de l'Atlantique	12 735 \$	13 \$	12 722 \$	11 741 \$	11 378 \$		1,8 %	1,8 %	1,8 %
Colombie-Britannique <sup>3</sup>	67 446	31	67 415	63 345	57 924		9,6	9,5	9,2
Ontario <sup>3</sup>	277 859	204	277 655	272 694	249 508		39,4	40,6	39,4
Prairies <sup>3</sup>	76 007	75	75 932	70 258	68 879		10,8	10,5	10,9
Québec	39 571	23	39 548	33 667	31 996		5,6	5,0	5,0
<b>Total – Canada</b>	<b>473 618</b>	<b>346</b>	<b>473 272</b>	<b>451 705</b>	<b>419 685</b>		<b>67,2</b>	<b>67,4</b>	<b>66,3</b>
<b>États-Unis</b>									
Caroline du Nord et Caroline du Sud	12 703	15	12 688	11 511	10 813		1,8	1,7	1,7
Floride	18 190	27	18 163	17 552	15 806		2,6	2,6	2,5
Nouvelle-Angleterre <sup>4</sup>	42 482	48	42 434	41 471	38 564		6,0	6,2	6,1
New Jersey	31 488	32	31 456	33 330	34 024		4,5	5,0	5,4
New York	39 602	47	39 555	36 340	35 118		5,6	5,4	5,6
Pennsylvanie	13 015	18	12 997	11 884	11 594		1,9	1,8	1,8
Autres	71 461	201	71 260	62 750	61 913		10,1	9,4	9,8
<b>Total – États-Unis</b>	<b>228 941</b>	<b>388</b>	<b>228 553</b>	<b>214 838</b>	<b>207 832</b>		<b>32,5</b>	<b>32,1</b>	<b>32,9</b>
<b>Autres pays</b>									
Europe	1 022	–	1 022	1 059	678		0,2	0,2	0,1
Autres	779	–	779	1 213	915		0,1	0,2	0,1
<b>Total – Autres pays</b>	<b>1 801</b>	<b>–</b>	<b>1 801</b>	<b>2 272</b>	<b>1 593</b>		<b>0,3</b>	<b>0,4</b>	<b>0,2</b>
<b>Total, compte non tenu des autres prêts</b>	<b>704 360</b>	<b>734</b>	<b>703 626</b>	<b>668 815</b>	<b>629 110</b>		<b>100,0</b>	<b>99,9</b>	<b>99,4</b>
<b>Autres prêts</b>	<b>313</b>	<b>12</b>	<b>301</b>	<b>435</b>	<b>3 713</b>		<b>–</b>	<b>0,1</b>	<b>0,6</b>
<b>Total</b>	<b>704 673 \$</b>	<b>746 \$</b>	<b>703 927 \$</b>	<b>669 250 \$</b>	<b>632 823 \$</b>		<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>
Provision pour pertes sur prêts à l'étape 1 et à l'étape 2 (provision pour pertes subies mais non encore décelées selon IAS 39) <sup>5</sup>			3 701	2 845	2 935				
<b>Total, déduction faite de la provision<sup>5</sup></b>			<b>700 226 \$</b>	<b>666 405 \$</b>	<b>629 888 \$</b>				

**Variation en pourcentage par rapport à l'exercice précédent – prêts et acceptations, déduction faite des provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3 (actifs dépréciés) (provisions relatives à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives selon IAS 39)**

	2019	2018	2017
Canada	4,8 %	7,6 %	4,8 %
États-Unis	6,4	3,4	3,9
Autres pays	(20,7)	42,6	4,2
Autres prêts	(30,8)	(88,3)	56,0
<b>Total</b>	<b>5,1 %</b>	<b>5,8 %</b>	<b>4,7 %</b>

<sup>1</sup> D'après surtout la région géographique de l'adresse du client.

<sup>2</sup> Incluent les prêts évalués à la JVAERG.

<sup>3</sup> Les territoires sont répartis de la façon suivante : le Yukon avec la Colombie-Britannique; le Nunavut avec l'Ontario; et les Territoires du Nord-Ouest avec la région des Prairies.

<sup>4</sup> Les États compris dans la Nouvelle-Angleterre sont le Connecticut, le Maine, le Massachusetts, le New Hampshire et le Vermont.

<sup>5</sup> Au cours du quatrième trimestre de 2019, la Banque a révisé sa méthode de répartition aux fins de présentation de la provision pour pertes sur créance pour les instruments hors bilan de certains portefeuilles de détail.

## PRÊTS GARANTIS PAR DES BIENS IMMOBILIERS

Les prêts de détail garantis par des biens immobiliers comprennent les prêts hypothécaires et les lignes de crédit consentis à des consommateurs nord-américains afin de répondre à leurs besoins financiers, notamment l'achat d'une résidence et un refinancement. Bien qu'elle conserve un privilège de premier rang à l'égard de la majorité des propriétés détenues à titre de sûretés, la Banque a des privilèges de deuxième rang à l'égard d'une petite partie des prêts, dont la majeure partie est adossée à d'autres prêts hypothécaires consentis par la TD assortis de privilèges de premier rang. Au Canada, les politiques de crédit sont élaborées de sorte que l'exposition combinée de toutes les facilités de crédit non assurées à l'égard d'une propriété ne dépasse pas 80 % de la valeur de la sûreté au moment de l'octroi du prêt. Il est permis selon la législation de consentir des prêts selon un ratio prêt-valeur plus élevé, mais une assurance-prêt est alors exigée. Cette assurance est une couverture contractuelle pour la durée des facilités admissibles et protège le portefeuille de prêts garantis par des biens immobiliers de la Banque contre les pertes potentielles causées par le défaut d'emprunteurs. En outre, la Banque obtient régulièrement de l'assurance-prêt pour les prêts dont le ratio prêt-valeur est plus faible. Cette couverture d'assurance est fournie par des entités soutenues par un gouvernement ou par des assureurs de prêts hypothécaires privés approuvés. Aux États-Unis, au moment de l'octroi des prêts hypothécaires résidentiels, une assurance-prêt hypothécaire est généralement obtenue d'entités soutenues par un gouvernement ou par d'autres assureurs de prêts hypothécaires privés approuvés lorsque le ratio prêt-valeur dépasse 80 % de la valeur de la sûreté au moment de l'octroi du prêt.

La Banque évalue régulièrement les facteurs de stress à l'égard de son portefeuille de prêts immobiliers dans le cadre de son programme global d'évaluation des facteurs de stress. Ces évaluations sont effectuées afin de déterminer dans quelle mesure le portefeuille serait vulnérable à un important repli de la situation économique. L'effet de variations extrêmes du prix des maisons, des taux d'intérêt et du taux de chômage figure parmi les facteurs étudiés au moment d'évaluer l'incidence sur les pertes sur créances et la rentabilité globale de la Banque. Diverses catégories du portefeuille, notamment les types d'habitation et les régions géographiques, sont examinées afin de déterminer l'existence de vulnérabilités particulières. Selon les plus récentes analyses de la Banque, les pertes potentielles sur toutes les expositions aux prêts garantis par des biens immobiliers sont considérées comme raisonnables.

**TABLEAU 26 : PRÊTS GARANTIS PAR DES BIENS IMMOBILIERS AU CANADA<sup>1</sup>**

(en millions de dollars canadiens)

					<i>Aux</i>	
	Prêts hypothécaires résidentiels	Lignes de crédit domiciliaires	Amortissables Total des prêts garantis par des biens immobiliers amortissables	Non amortissables	Total des prêts garantis par des biens immobiliers	
						31 octobre 2019
<b>Total</b>	<b>200 952 \$</b>	<b>56 503 \$</b>	<b>257 455 \$</b>	<b>34 550 \$</b>		<b>292 005 \$</b>
						31 octobre 2018
<b>Total</b>	<b>193 829 \$</b>	<b>50 554 \$</b>	<b>244 383 \$</b>	<b>35 605 \$</b>		<b>279 988 \$</b>

<sup>1</sup> Ne tiennent pas compte des prêts classés comme détenus à des fins de transaction puisque la Banque entend les vendre immédiatement ou dans un avenir proche, ni des prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net à l'égard desquels aucune provision n'est comptabilisée.

**TABLEAU 27 : PRÊTS GARANTIS PAR DES BIENS IMMOBILIERS<sup>1, 2, 3</sup>**

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

									<i>Aux</i>			
	Prêts hypothécaires résidentiels				Lignes de crédit domiciliaires				Total			
	Assurés <sup>4</sup>		Non assurés		Assurés <sup>4</sup>		Non assurés		Assuré <sup>4</sup>	Non assuré		
										31 octobre 2019		
<b>Canada</b>												
Provinces de l'Atlantique	3 340 \$	1,7 %	2 861 \$	1,4 %	363 \$	0,4 %	1 297 \$	1,4 %	3 703 \$	1,3 %	4 158 \$	1,4 %
Colombie-Britannique <sup>5</sup>	10 944	5,4	26 395	13,1	1 872	2,1	15 302	16,8	12 816	4,4	41 697	14,3
Ontario <sup>5</sup>	31 299	15,6	69 399	34,5	6 650	7,3	43 970	48,3	37 949	13,0	113 369	38,8
Prairies <sup>5</sup>	22 283	11,1	16 062	8,0	3 008	3,3	11 125	12,2	25 291	8,7	27 187	9,3
Québec	8 823	4,4	9 546	4,8	1 149	1,3	6 317	6,9	9 972	3,4	15 863	5,4
Total – Canada	76 689	38,2 %	124 263	61,8 %	13 042	14,4 %	78 011	85,6 %	89 731	30,8 %	202 274	69,2 %
États-Unis	938		33 750		–		11 549		938		45 299	
<b>Total</b>	<b>77 627 \$</b>		<b>158 013 \$</b>		<b>13 042 \$</b>		<b>89 560 \$</b>		<b>90 669 \$</b>		<b>247 573 \$</b>	
											31 octobre 2018	
<b>Canada</b>												
Provinces de l'Atlantique	3 492 \$	1,8 %	2 544 \$	1,3 %	424 \$	0,5 %	1 312 \$	1,5 %	3 916 \$	1,4 %	3 856 \$	1,4 %
Colombie-Britannique <sup>5</sup>	12 389	6,4	23 460	12,1	1 981	2,3	14 221	16,5	14 370	5,1	37 681	13,5
Ontario <sup>5</sup>	35 355	18,2	60 308	31,2	7 052	8,2	40 163	46,6	42 407	15,1	100 471	35,9
Prairies <sup>5</sup>	23 561	12,2	14 998	7,7	3 408	4,0	10 963	12,7	26 969	9,6	25 961	9,3
Québec	9 350	4,8	8 372	4,3	1 105	1,3	5 530	6,4	10 455	3,7	13 902	5,0
Total – Canada	84 147	43,4 %	109 682	56,6 %	13 970	16,3 %	72 189	83,7 %	98 117	34,9 %	181 871	65,1 %
États-Unis	900		30 462		1		12 367		901		42 829	
<b>Total</b>	<b>85 047 \$</b>		<b>140 144 \$</b>		<b>13 971 \$</b>		<b>84 556 \$</b>		<b>99 018 \$</b>		<b>224 700 \$</b>	

<sup>1</sup> Certains montants comparatifs ont été retraités afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

<sup>2</sup> Région géographique selon l'adresse du bien immobilier hypothéqué.

<sup>3</sup> Ne tiennent pas compte des prêts classés comme détenus à des fins de transaction puisque la Banque entend les vendre immédiatement ou dans un avenir proche, ni des prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net à l'égard desquels aucune provision n'est comptabilisée.

<sup>4</sup> L'assurance-prêt est une couverture contractuelle pour la durée des facilités admissibles en vertu de laquelle l'exposition de la Banque aux prêts immobiliers garantis est protégée, en tout ou en partie, contre les pertes potentielles causées par la défaillance d'un emprunteur. Elle est fournie par des entités soutenues par un gouvernement ou par d'autres assureurs de prêts hypothécaires privés approuvés.

<sup>5</sup> Les territoires sont répartis de la façon suivante : le Yukon avec la Colombie-Britannique; le Nunavut avec l'Ontario; et les Territoires du Nord-Ouest avec la région des Prairies.

Le tableau ci-après présente un sommaire du calendrier de l'amortissement des prêts hypothécaires résidentiels de la Banque selon la durée restante des contrats hypothécaires. Tous les montants sont calculés en fonction de l'habitude actuelle des emprunteurs en matière de remboursement anticipé afin de bien projeter leur propension à rembourser par anticipation. L'habitude actuelle de remboursement des emprunteurs tient compte des remboursements anticipés déjà effectués et des prévisions à l'égard de la période d'amortissement restante selon l'encours et les modalités des contrats en vigueur.

**TABLEAU 28 : CALENDRIER DE L'AMORTISSEMENT DES PRÊTS HYPOTHÉCAIRES RÉSIDENTIELS<sup>1, 2</sup>**

									<i>Aux</i>	
	Moins de 5 ans	De 5 ans à moins de 10 ans	De 10 ans à moins de 15 ans	De 15 ans à moins de 20 ans	De 20 ans à moins de 25 ans	De 25 ans à moins de 30 ans	De 30 ans à moins de 35 ans	35 ans et plus	Total	
										31 octobre 2019
Canada	1,0 %	3,6 %	6,5 %	16,2 %	44,2 %	27,8 %	0,7 %	– %	100,0 %	
États-Unis	4,8	6,3	4,8	6,1	25,8	49,9	2,0	0,3	100,0	
<b>Total</b>	<b>1,6 %</b>	<b>4,0 %</b>	<b>6,3 %</b>	<b>14,7 %</b>	<b>41,4 %</b>	<b>31,1 %</b>	<b>0,9 %</b>	<b>– %</b>	<b>100,0 %</b>	
										31 octobre 2018
Canada	1,0 %	3,8 %	6,7 %	15,1 %	42,7 %	30,1 %	0,6 %	– %	100,0 %	
États-Unis	4,8	8,2	4,8	5,2	29,4	46,3	1,0	0,3	100,0	
<b>Total</b>	<b>1,6 %</b>	<b>4,4 %</b>	<b>6,5 %</b>	<b>13,7 %</b>	<b>40,8 %</b>	<b>32,4 %</b>	<b>0,6 %</b>	<b>– %</b>	<b>100,0 %</b>	

<sup>1</sup> Ne tient pas compte des prêts classés comme détenus à des fins de transaction puisque la Banque entend les vendre immédiatement ou dans un avenir proche, ni des prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net à l'égard desquels aucune provision n'est comptabilisée.

<sup>2</sup> Pourcentage basé sur l'encours.

**TABLEAU 29 : RATIO PRÊT-VALEUR MOYEN NON ASSURÉ – Nouveaux prêts montés et nouveaux prêts acquis<sup>1, 2, 3</sup>**

	31 octobre 2019			Pour les 12 mois clos les 31 octobre 2018		
	Prêts hypothécaires résidentiels	Lignes de crédit domiciliaires <sup>4, 5</sup>	Total	Prêts hypothécaires résidentiels	Lignes de crédit domiciliaires <sup>4, 5</sup>	Total
<b>Canada</b>						
Provinces de l'Atlantique	73 %	69 %	72 %	74 %	70 %	73 %
Colombie-Britannique <sup>6</sup>	66	62	65	66	62	64
Ontario <sup>6</sup>	68	65	67	67	65	67
Prairies <sup>6</sup>	73	70	72	73	71	72
Québec	73	72	73	73	73	73
Total – Canada	69	66	68	68	66	67
États-Unis	70	62	68	69	61	65
<b>Total</b>	<b>69 %</b>	<b>65 %</b>	<b>68 %</b>	<b>68 %</b>	<b>65 %</b>	<b>67 %</b>

<sup>1</sup> Région géographique selon l'adresse du bien immobilier hypothéqué.

<sup>2</sup> Ne tiennent pas compte des prêts classés comme détenus à des fins de transaction puisque la Banque entend les vendre immédiatement ou dans un avenir proche, ni des prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net à l'égard desquels aucune provision n'est comptabilisée.

<sup>3</sup> D'après le prix des maisons au moment du montage.

<sup>4</sup> Le ratio prêt-valeur attribuable aux lignes de crédit domiciliaires comprend les hypothèques subsidiaires de premier rang, le cas échéant.

<sup>5</sup> L'option de l'avantage du taux fixe des lignes de crédit domiciliaires est incluse dans le calcul du ratio prêt-valeur.

<sup>6</sup> Les territoires sont répartis de la façon suivante : le Yukon avec la Colombie-Britannique; le Nunavut avec l'Ontario; et les Territoires du Nord-Ouest avec la région des Prairies.

## PRÊTS DOUTEUX

Un prêt est considéré comme douteux et est transféré à l'étape 3 lorsque les paiements sont en souffrance depuis 90 jours ou plus pour les expositions de détail, lorsque la NRE est de 9 pour les expositions autres que de détail, ou lorsqu'il y a une indication objective que la qualité du crédit s'est détériorée au point où la Banque n'est plus raisonnablement assurée de recouvrer le plein montant du principal et des intérêts en temps voulu. Compte non tenu des prêts assurés par la FDIC et des autres prêts dépréciés acquis, les prêts douteux bruts ont diminué de 122 millions de dollars, ou 4 %, en regard de ceux de l'exercice précédent.

Au Canada, les prêts douteux, déduction faite des provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3, ont augmenté de 92 millions de dollars, ou 14 %, en 2019. Les prêts hypothécaires résidentiels, les prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers, et les cartes de crédit ont compris des prêts douteux nets de 491 millions de dollars, soit une hausse de 37 millions de dollars, ou 8 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent attribuable à tous les portefeuilles de prêts à la consommation. Les prêts douteux, déduction faite des provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3, aux entreprises et aux gouvernements se sont établis à 253 millions de dollars, soit une hausse de 55 millions de dollars, ou 28 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent surtout en raison des nouveaux prêts douteux générés dans le portefeuille commercial au Canada.

Aux États-Unis, les prêts douteux nets ont diminué de 262 millions de dollars, ou 14 %, en 2019. Les prêts hypothécaires résidentiels, les prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers, et les cartes de crédit ont compris des prêts douteux nets de 1 200 millions de dollars, soit une baisse de 274 millions de dollars, ou 19 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent, essentiellement en raison des résolutions, dont le nombre a dépassé celui des créances générées, dans le portefeuille de lignes de crédit domiciliaire aux États-Unis, y compris un reclassement dans les prêts productifs de certains clients américains qui sont à jour dans leurs paiements. Les prêts douteux nets aux entreprises et aux gouvernements se sont établis à 354 millions de dollars, soit une augmentation de 12 millions de dollars, ou 4 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

Sur le plan géographique, 32 % du total des prêts douteux nets ont été générés au Canada et 68 %, aux États-Unis. La plus importante concentration régionale de prêts douteux nets au Canada a été en Ontario, où ils ont augmenté pour atteindre 17 % du total des prêts douteux nets, par rapport à 13 % à l'exercice précédent. La plus importante concentration régionale de prêts douteux nets aux États-Unis a été en Nouvelle-Angleterre, représentant 16 % du total des prêts douteux nets, en baisse de 2 % par rapport au niveau de l'exercice précédent.

**TABLEAU 30 : VARIATIONS DES PRÊTS DOUTEUX BRUTS ET DES ACCEPTATIONS<sup>1, 2, 3</sup>**

(en millions de dollars canadiens)	2019	2018	2017
<b>Prêts aux particuliers, aux entreprises et aux gouvernements</b>			
Prêts douteux au début de la période	3 154 \$	3 085 \$	3 509 \$
Classés comme douteux au cours de la période <sup>4</sup>	6 037	5 012	4 724
Transférés dans les prêts non douteux au cours de la période	(1 272)	(864)	(966)
Remboursements nets	(1 492)	(1 360)	(1 556)
Cessions de prêts	(292)	(21)	–
Montants radiés	(3 175)	(2 748)	(2 538)
Recouvrements des prêts et avances antérieurement radiés	–	–	–
Variations de change et autres variations	72	50	(88)
<b>Prêts douteux à la fin de l'exercice</b>	<b>3 032 \$</b>	<b>3 154 \$</b>	<b>3 085 \$</b>

<sup>1</sup> Comprennent les engagements de clients au titre d'acceptations.

<sup>2</sup> Excluent les prêts dépréciés acquis, les titres de créance classés comme prêts selon IAS 39, ainsi que les titres de créance au coût amorti et les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global selon IFRS 9.

<sup>3</sup> Incluent les prêts évalués à la JVAERG.

<sup>4</sup> Selon IFRS 9, les prêts sont considérés comme étant douteux et sont transférés à l'étape 3 lorsque les paiements sont en souffrance depuis 90 jours ou plus pour les expositions de détail (y compris les prêts immobiliers aux particuliers assurés par des gouvernements canadiens), lorsque la NRE est de 9 pour les expositions autres que de détail, ou lorsqu'il y a une indication objective que la qualité du crédit s'est détériorée au point où la Banque n'est plus raisonnablement assurée de recouvrer le plein montant du principal et des intérêts en temps voulu.

**TABLEAU 31 : PRÊTS DOUTEUX, DÉDUCTION FAITE DES PROVISIONS POUR PERTES SUR PRÊTS À L'ÉTAPE 3 (DÉDUCTION FAITE DES PROVISIONS POUR PERTES SUR PRÊTS RELATIVES À DES CONTREPARTIES PARTICULIÈRES ET QUI NE SONT PAS INDIVIDUELLEMENT SIGNIFICATIVES SELON IAS 39), PAR INDUSTRIE<sup>1, 2, 3, 4</sup>**

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

							Aux		Pourcentage du total				
	31 oct. 2019	31 oct. 2018	31 oct. 2017	31 oct. 2016	31 oct. 2015	31 oct. 2019	31 oct. 2018	31 oct. 2017	31 oct. 2016	31 oct. 2015			
	Prêts douteux bruts	Provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3 (actifs dépréciés)	Prêts douteux nets										
<b>Canada</b>													
Prêts hypothécaires résidentiels	280 \$	27 \$	253 \$	246 \$	279 \$	385 \$	378 \$	11,0 %	10,0 %	11,6 %	13,9 %	14,2 %	
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers													
Lignes de crédit domiciliaires	147	13	134	118	102	140	166	5,8	4,8	4,3	5,0	6,2	
Prêts-auto indirects	82	53	29	23	11	9	17	1,3	0,9	0,5	0,3	0,7	
Autres	51	42	9	12	19	20	19	0,4	0,5	0,8	0,7	0,7	
Cartes de crédit <sup>5</sup>	136	70	66	55	51	46	45	2,9	2,2	2,1	1,7	1,7	
<b>Total des prêts aux particuliers</b>	<b>696</b>	<b>205</b>	<b>491</b>	<b>454</b>	<b>462</b>	<b>600</b>	<b>625</b>	<b>21,4</b>	<b>18,4</b>	<b>19,3</b>	<b>21,6</b>	<b>23,5</b>	
Immobilier													
Résidentiel	8	6	2	3	3	3	6	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	
Non résidentiel	2	–	2	2	3	7	7	0,1	0,1	0,1	0,3	0,3	
<b>Total des prêts immobiliers</b>	<b>10</b>	<b>6</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>10</b>	<b>13</b>	<b>0,2</b>	<b>0,2</b>	<b>0,2</b>	<b>0,4</b>	<b>0,5</b>	
Agriculture	15	2	13	4	5	9	3	0,6	0,2	0,2	0,3	0,1	
Automobile	31	6	25	9	2	1	1	1,1	0,4	0,1	–	–	
Services financiers	1	–	1	2	–	2	1	–	0,1	–	0,1	–	
Alimentation, boissons et tabac	3	1	2	1	1	2	1	0,1	–	–	0,1	–	
Foresterie	–	–	–	1	–	–	–	–	–	–	–	–	
Gouvernements, entités du secteur public et éducation	–	–	–	–	–	–	1	–	–	–	–	–	
Services de santé et services sociaux	12	8	4	4	11	11	3	0,2	0,2	0,5	0,4	0,1	
Construction industrielle et entrepreneurs spécialisés	181	39	142	136	2	11	2	6,2	5,5	0,1	0,4	0,1	
Métaux et mines	16	10	6	7	15	18	6	0,2	0,3	0,7	0,7	0,2	
Pipelines, pétrole et gaz	37	18	19	9	22	51	68	0,8	0,4	0,9	1,8	2,6	
Énergie et services publics	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Services professionnels et autres	24	11	13	5	6	4	4	0,6	0,2	0,2	0,1	0,2	
Commerce de détail	17	6	11	5	8	11	9	0,5	0,2	0,3	0,4	0,3	
Fabrication – divers et vente de gros	16	16	–	6	7	3	2	–	0,2	0,3	0,1	0,1	
Télécommunications, câblodistribution et médias	12	6	6	1	–	–	2	0,2	–	–	–	0,1	
Transports	10	6	4	2	5	–	2	0,2	0,1	0,2	–	0,1	
Divers	9	6	3	1	2	4	3	0,1	–	0,1	0,1	0,1	
<b>Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements</b>	<b>394</b>	<b>141</b>	<b>253</b>	<b>198</b>	<b>92</b>	<b>137</b>	<b>121</b>	<b>11,0</b>	<b>8,0</b>	<b>3,8</b>	<b>4,9</b>	<b>4,5</b>	
<b>Total – Canada</b>	<b>1 090</b>	<b>346</b>	<b>744</b>	<b>652</b>	<b>554</b>	<b>737</b>	<b>746</b>	<b>32,4</b>	<b>26,4</b>	<b>23,1</b>	<b>26,5</b>	<b>28,0</b>	
<b>États-Unis</b>													
Prêts hypothécaires résidentiels	444	26	418	416	429	418	361	18,2	16,9	17,9	15,0	13,6	
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers													
Lignes de crédit domiciliaires	492	37	455	796	795	863	780	19,8	32,3	33,1	31,0	29,3	
Prêts-auto indirects	258	26	232	198	234	190	155	10,1	8,0	9,8	6,8	5,8	
Autres	7	2	5	6	4	4	5	0,2	0,2	0,2	0,1	0,2	
Cartes de crédit <sup>5</sup>	342	252	90	58	38	38	44	3,9	2,4	1,6	1,4	1,7	
<b>Total des prêts aux particuliers</b>	<b>1 543</b>	<b>343</b>	<b>1 200</b>	<b>1 474</b>	<b>1 500</b>	<b>1 513</b>	<b>1 345</b>	<b>52,2</b>	<b>59,8</b>	<b>62,6</b>	<b>54,3</b>	<b>50,6</b>	
Immobilier													
Résidentiel	25	5	20	24	27	54	68	0,9	1,0	1,1	1,9	2,6	
Non résidentiel	72	6	66	97	73	87	133	2,9	3,9	3,1	3,1	5,0	
<b>Total des prêts immobiliers</b>	<b>97</b>	<b>11</b>	<b>86</b>	<b>121</b>	<b>100</b>	<b>141</b>	<b>201</b>	<b>3,8</b>	<b>4,9</b>	<b>4,2</b>	<b>5,0</b>	<b>7,6</b>	
Agriculture	1	–	1	2	2	1	1	–	0,1	0,1	–	–	
Automobile	5	–	5	8	12	14	11	0,2	0,3	0,5	0,5	0,4	
Services financiers	15	–	15	28	39	24	26	0,7	1,1	1,6	0,9	1,0	
Alimentation, boissons et tabac	9	1	8	10	9	4	7	0,3	0,4	0,4	0,1	0,3	
Foresterie	–	–	–	1	1	12	–	–	–	–	0,4	–	
Gouvernements, entités du secteur public et éducation	11	2	9	7	9	8	8	0,4	0,3	0,4	0,3	0,3	
Services de santé et services sociaux	34	2	32	11	11	29	38	1,4	0,5	0,5	1,1	1,4	
Construction industrielle et entrepreneurs spécialisés	30	6	24	19	20	22	30	1,0	0,8	0,8	0,8	1,1	
Métaux et mines	4	–	4	3	4	4	13	0,2	0,1	0,2	0,1	0,5	
Pipelines, pétrole et gaz	–	–	–	11	17	77	6	–	0,5	0,7	2,8	0,2	
Énergie et services publics	1	–	1	1	1	–	–	–	–	–	–	–	
Services professionnels et autres	75	7	68	44	46	75	74	2,9	1,8	1,9	2,7	2,8	
Commerce de détail	44	6	38	37	37	43	65	1,7	1,5	1,6	1,6	2,4	
Fabrication – divers et vente de gros	15	2	13	15	26	41	40	0,6	0,6	1,1	1,5	1,5	
Télécommunications, câblodistribution et médias	5	1	4	3	1	9	13	0,2	0,1	–	0,3	0,5	
Transports	27	1	26	15	6	25	31	1,1	0,6	0,2	0,9	1,2	
Divers	26	6	20	6	3	6	5	0,9	0,2	0,1	0,2	0,2	
<b>Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements</b>	<b>399</b>	<b>45</b>	<b>354</b>	<b>342</b>	<b>344</b>	<b>535</b>	<b>569</b>	<b>15,4</b>	<b>13,8</b>	<b>14,3</b>	<b>19,2</b>	<b>21,4</b>	
<b>Total – États-Unis</b>	<b>1 942</b>	<b>388</b>	<b>1 554</b>	<b>1 816</b>	<b>1 844</b>	<b>2 048</b>	<b>1 914</b>	<b>67,6</b>	<b>73,6</b>	<b>76,9</b>	<b>73,5</b>	<b>72,0</b>	
<b>Autres pays</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	
<b>Total</b>	<b>3 032 \$</b>	<b>734 \$</b>	<b>2 298 \$</b>	<b>2 468 \$</b>	<b>2 398 \$</b>	<b>2 785 \$</b>	<b>2 660 \$</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	
<b>Prêts douteux nets en % des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires</b>			<b>2,81 %</b>	<b>3,33 %</b>	<b>3,45 %</b>	<b>4,09 %</b>	<b>4,24 %</b>						

<sup>1</sup> Comprennent les engagements de clients au titre d'acceptations.

<sup>2</sup> D'après surtout la région géographique de l'adresse du client.

<sup>3</sup> Incluent les prêts évalués à la JVAERG.

<sup>4</sup> Excluent les prêts dépréciés acquis, les titres de créance classés comme prêts selon IAS 39, ainsi que les titres de créance au coût amorti et les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global selon IFRS 9.

<sup>5</sup> Les prêts sur cartes de crédit sont considérés comme douteux lorsque les paiements sont en souffrance depuis 90 jours et sont radiés lorsque les paiements sont en souffrance depuis 180 jours.

**TABLEAU 32 : PRÊTS DOUTEUX, DÉDUCTION FAITE DES PROVISIONS POUR PERTES SUR PRÊTS À L'ÉTAPE 3 (DÉDUCTION FAITE DES PROVISIONS POUR PERTES SUR PRÊTS RELATIVES À DES CONTREPARTIES PARTICULIÈRES ET QUI NE SONT PAS INDIVIDUELLEMENT SIGNIFICATIVES SELON IAS 39), PAR RÉGION GÉOGRAPHIQUE<sup>1, 2, 3, 4, 5</sup>**

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Aux					Pourcentage du total		
	31 octobre 2019	31 octobre 2018	31 octobre 2017	31 octobre 2019	31 octobre 2018	31 octobre 2017		
	Prêts douteux bruts	Provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3 (actifs dépréciés)	Prêts douteux nets	Prêts douteux nets	Prêts douteux nets			
<b>Canada</b>								
Provinces de l'Atlantique	37 \$	13 \$	24 \$	30 \$	29 \$	1,1 %	1,2 %	1,2 %
Colombie-Britannique <sup>6</sup>	102	31	71	52	57	3,1	2,1	2,4
Ontario <sup>6</sup>	586	204	382	315	196	16,6	12,8	8,2
Prairies <sup>6</sup>	286	75	211	177	191	9,2	7,2	7,9
Québec	79	23	56	78	81	2,4	3,1	3,4
<b>Total – Canada</b>	<b>1 090</b>	<b>346</b>	<b>744</b>	<b>652</b>	<b>554</b>	<b>32,4</b>	<b>26,4</b>	<b>23,1</b>
<b>États-Unis</b>								
Caroline du Nord et Caroline du Sud	119	15	104	108	97	4,5	4,4	4,0
Floride	168	27	141	156	148	6,1	6,3	6,2
Nouvelle-Angleterre <sup>7</sup>	415	48	367	442	441	16,0	17,9	18,4
New Jersey	251	32	219	333	336	9,5	13,5	14,0
New York	371	47	324	354	366	14,1	14,3	15,3
Pennsylvanie	102	18	84	113	126	3,7	4,6	5,2
Autres	516	201	315	310	330	13,7	12,6	13,8
<b>Total – États-Unis</b>	<b>1 942</b>	<b>388</b>	<b>1 554</b>	<b>1 816</b>	<b>1 844</b>	<b>67,6</b>	<b>73,6</b>	<b>76,9</b>
<b>Total</b>	<b>3 032 \$</b>	<b>734 \$</b>	<b>2 298 \$</b>	<b>2 468 \$</b>	<b>2 398 \$</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>
<b>Prêts douteux nets en % des prêts nets</b>			<b>0,33 %</b>	<b>0,37 %</b>	<b>0,38 %</b>			

<sup>1</sup> Comprennent les engagements de clients au titre d'acceptations.

<sup>2</sup> D'après surtout la région géographique de l'adresse du client.

<sup>3</sup> Incluent les prêts évalués à la JVAERG.

<sup>4</sup> Excluent les prêts dépréciés acquis, les titres de créance classés comme prêts selon IAS 39, ainsi que les titres de créance au coût amorti et les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global selon IFRS 9.

<sup>5</sup> Les prêts sur cartes de crédit sont considérés comme douteux lorsque les paiements sont en souffrance depuis 90 jours et sont radiés lorsque les paiements sont en souffrance depuis 180 jours.

<sup>6</sup> Les territoires sont répartis de la façon suivante : le Yukon avec la Colombie-Britannique; le Nunavut avec l'Ontario; et les Territoires du Nord-Ouest avec la région des Prairies.

<sup>7</sup> Les États compris dans la Nouvelle-Angleterre sont le Connecticut, le Maine, le Massachusetts, le New Hampshire et le Vermont.

#### PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES (AU BILAN)

La provision pour pertes sur créances, y compris les positions hors bilan, de 5 036 millions de dollars au 31 octobre 2019 comprenait une provision pour pertes sur prêts douteux à l'étape 3 de 761 millions de dollars, une provision pour pertes sur prêts à l'étape 2 de 1 856 millions de dollars et une provision pour pertes sur prêts à l'étape 1 de 2 415 millions de dollars, collectivement pour les prêts productifs et les positions hors bilan, ainsi qu'une provision relative aux titres de créance de 4 millions de dollars.

#### Provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3 (actifs dépréciés)

La provision pour pertes sur prêts relative aux actifs dépréciés a augmenté de 55 millions de dollars, ou 8 %, par rapport à celle de l'exercice précédent, surtout en raison de la migration du crédit dans les secteurs Services de détail au Canada et Services bancaires de gros.

#### Provisions pour pertes sur prêts à l'étape 1 et à l'étape 2 (actifs productifs)

Au 31 octobre 2019, la provision relative aux actifs productifs totalisait 4 271 millions de dollars, en hausse par rapport à 3 872 millions de dollars au 31 octobre 2018. La hausse est essentiellement attribuable à la croissance des volumes et à la migration du crédit.

La provision relative aux titres de créance a diminué de 76 millions de dollars, ou 95 %, par rapport à celle de l'exercice précédent, reflétant la vente de certains titres de créance.

#### PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES (À L'ÉTAT DU RÉSULTAT)

La provision pour pertes sur créances (à l'état du résultat) est le montant imputé au résultat pour porter le total de la provision pour pertes sur créances, y compris les provisions pour pertes sur prêts à l'étape 1 et à l'étape 2 (actifs productifs) et les provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3 (actifs dépréciés), à un niveau que la direction juge adéquat pour absorber les pertes sur créances prévues et subies dans le portefeuille de prêts de la Banque. Tous les recouvrements au cours de l'exercice sont soustraits des provisions.

Au Canada, la provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés et se rapportant aux prêts hypothécaires résidentiels, aux prêts à la consommation et autres prêts personnels ainsi qu'aux prêts sur cartes de crédit a totalisé 991 millions de dollars, soit une hausse de 111 millions de dollars, ou 13 %, par rapport à celle de 2018, témoignant de la croissance des volumes et de la migration du crédit. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés et se rapportant aux prêts aux entreprises et aux gouvernements a totalisé 148 millions de dollars, en hausse de 103 millions de dollars par rapport à celle de l'exercice précédent, surtout en raison de la migration du crédit.

Aux États-Unis, la provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés et se rapportant aux prêts hypothécaires résidentiels, aux prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers ainsi qu'aux prêts sur cartes de crédit a totalisé 1 390 millions de dollars, soit une hausse de 130 millions de dollars, ou 10 %, par rapport à celle de 2018, reflétant essentiellement la croissance des volumes, le caractère saisonnier et la composition des portefeuilles de cartes de crédit et de prêts-auto. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés et se rapportant aux prêts aux entreprises et aux gouvernements a totalisé 120 millions de dollars, en hausse de 113 millions de dollars par rapport à celle de 2018, reflétant essentiellement une augmentation des provisions associées au portefeuille de prêts commerciaux.

Sur le plan géographique, 38 % de la provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés a trait au Canada, et 49 %, aux États-Unis, compte tenu des reprises enregistrées dans les portefeuilles de prêts dépréciés acquis. La plus importante concentration régionale au titre de la provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés ayant trait au Canada a été en Ontario, soit 16 % du total de la provision relative aux actifs dépréciés, en hausse de 15 % par rapport à 2018. La plus importante concentration régionale au titre de la provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés ayant trait aux États-Unis a été dans l'État de New York, représentant 6 % du total de la provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés, comme à l'exercice précédent.

Le tableau ci-après est un sommaire des provisions présentées à l'état du résultat consolidé.

<b>TABLEAU 33 : PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES (À L'ÉTAT DU RÉSULTAT) SELON IFRS 9</b>		
(en millions de dollars canadiens)	2019	2018
<b>Provision pour pertes sur créances à l'étape 3 (actifs dépréciés)</b>		
Services de détail au Canada	1 126 \$	927 \$
Services de détail aux États-Unis	936	776
Services bancaires de gros	20	(8)
Siège social <sup>1</sup>	548	471
<b>Total de la provision pour pertes sur créances à l'étape 3</b>	<b>2 630</b>	<b>2 166</b>
<b>Provision pour pertes sur créances à l'étape 1 et à l'étape 2 (actifs productifs)<sup>2</sup></b>		
Services de détail au Canada	180	71
Services de détail aux États-Unis	146	141
Services bancaires de gros	24	11
Siège social <sup>1</sup>	49	91
<b>Total de la provision pour pertes sur créances à l'étape 1 et à l'étape 2</b>	<b>399</b>	<b>314</b>
<b>Provision pour pertes sur créances</b>	<b>3 029 \$</b>	<b>2 480 \$</b>

<sup>1</sup> Comprend la provision pour pertes sur créances sur la partie revenant aux partenaires des programmes de détaillants du portefeuille de cartes stratégiques aux États-Unis.

<sup>2</sup> Comprend les actifs financiers, les engagements de prêts et les contrats de garantie financière.

<b>TABLEAU 34 : PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES (À L'ÉTAT DU RÉSULTAT) SELON IAS 39</b>	
(en millions de dollars canadiens)	2017
<b>Provision pour pertes sur créances relative à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives</b>	
Contreparties particulières	40 \$
Individuellement non significatives	2 575
Reprises	(625)
<b>Total de la provision pour pertes sur créances relative à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives</b>	<b>1 990</b>
<b>Provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées</b>	
Services de détail au Canada et Services bancaires de gros <sup>1</sup>	–
Services de détail aux États-Unis	144
Siège social <sup>2</sup>	82
<b>Total de la provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées</b>	<b>226</b>
<b>Provision pour pertes sur créances</b>	<b>2 216 \$</b>

<sup>1</sup> La provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées est comprise dans les résultats du secteur Siège social aux fins de la présentation de l'information de gestion.

<sup>2</sup> Partie revenant aux partenaires des programmes de détaillants du portefeuille de cartes stratégiques aux États-Unis.

**TABLEAU 35 : PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES PAR INDUSTRIE<sup>1, 2</sup>**

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Exercices clos les			Pourcentage du total		
	31 octobre 2019	31 octobre 2018	31 octobre 2017	31 octobre 2019	31 octobre 2018	31 octobre 2017
<b>Provision pour pertes sur créances à l'étape 3 (actifs dépréciés) (provision relative à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives selon IAS 39)</b>						
<b>Canada</b>						
Prêts hypothécaires résidentiels	26 \$	15 \$	22 \$	1,0 %	0,7 %	1,1 %
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers						
Lignes de crédit domiciliaires	11	11	7	0,4	0,5	0,4
Prêts-auto indirects	238	205	245	9,1	9,5	12,3
Autres	227	178	172	8,6	8,2	8,6
Cartes de crédit	489	471	485	18,6	21,7	24,4
<b>Total des prêts aux particuliers</b>	<b>991</b>	<b>880</b>	<b>931</b>	<b>37,7</b>	<b>40,6</b>	<b>46,8</b>
Immobilier						
Résidentiel	1	(2)	–	–	(0,1)	–
Non résidentiel	1	3	1	–	0,1	0,1
<b>Total des prêts immobiliers</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>0,1</b>
Agriculture	2	1	–	–	–	–
Automobile	8	3	–	0,3	0,1	–
Services financiers	–	–	–	–	–	–
Alimentation, boissons et tabac	3	–	–	0,1	–	–
Foresterie	–	–	1	–	–	0,1
Gouvernements, entités du secteur public et éducation	–	–	–	–	–	–
Services de santé et services sociaux	7	3	4	0,3	0,1	0,2
Construction industrielle et entrepreneurs spécialisés	48	2	9	1,9	0,1	0,4
Métaux et mines	9	4	5	0,3	0,2	0,2
Pipelines, pétrole et gaz	8	(2)	(11)	0,3	(0,1)	(0,5)
Énergie et services publics	–	–	–	–	–	–
Services professionnels et autres	15	4	6	0,6	0,2	0,3
Commerce de détail	15	14	11	0,6	0,7	0,5
Fabrication – divers et vente de gros	5	(2)	1	0,2	(0,1)	0,1
Télécommunications, câblodistribution et médias	7	2	1	0,3	0,1	0,1
Transports	8	2	2	0,3	0,1	0,1
Autres	11	13	5	0,4	0,7	0,2
<b>Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements</b>	<b>148</b>	<b>45</b>	<b>35</b>	<b>5,6</b>	<b>2,1</b>	<b>1,8</b>
<b>Total – Canada</b>	<b>1 139</b>	<b>925</b>	<b>966</b>	<b>43,3</b>	<b>42,7</b>	<b>48,6</b>
<b>États-Unis</b>						
Prêts hypothécaires résidentiels	10	13	7	0,4	0,7	0,4
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers						
Lignes de crédit domiciliaires	(12)	15	7	(0,4)	0,7	0,4
Prêts-auto indirects	318	272	229	12,1	12,5	11,5
Autres	180	155	128	6,8	7,2	6,4
Cartes de crédit	894	805	688	34,0	37,1	34,5
<b>Total des prêts aux particuliers</b>	<b>1 390</b>	<b>1 260</b>	<b>1 059</b>	<b>52,9</b>	<b>58,2</b>	<b>53,2</b>
Immobilier						
Résidentiel	3	(2)	1	0,1	(0,1)	0,1
Non résidentiel	4	(4)	(3)	0,2	(0,2)	(0,2)
<b>Total des prêts immobiliers</b>	<b>7</b>	<b>(6)</b>	<b>(2)</b>	<b>0,3</b>	<b>(0,3)</b>	<b>(0,1)</b>
Agriculture	–	–	–	–	–	–
Automobile	1	1	(1)	–	–	(0,1)
Services financiers	2	7	19	–	0,3	1,0
Alimentation, boissons et tabac	–	(1)	1	–	–	0,1
Foresterie	–	–	(7)	–	–	(0,4)
Gouvernements, entités du secteur public et éducation	1	–	(2)	–	–	(0,1)
Services de santé et services sociaux	7	–	(6)	0,3	–	(0,3)
Construction industrielle et entrepreneurs spécialisés	15	1	7	0,6	–	0,4
Métaux et mines	(1)	2	(1)	–	0,1	(0,1)
Pipelines, pétrole et gaz	–	(7)	(15)	–	(0,3)	(0,8)
Énergie et services publics	18	–	(1)	0,7	–	(0,1)
Services professionnels et autres	27	(1)	3	1,1	–	0,2
Commerce de détail	8	–	–	0,3	–	–
Fabrication – divers et vente de gros	2	1	(6)	–	–	(0,3)
Télécommunications, câblodistribution et médias	2	1	(1)	–	–	(0,1)
Transports	16	(4)	1	0,6	(0,2)	0,1
Divers	15	13	16	0,6	0,7	0,8
<b>Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements</b>	<b>120</b>	<b>7</b>	<b>5</b>	<b>4,5</b>	<b>0,3</b>	<b>0,2</b>
<b>Total – États-Unis</b>	<b>1 510</b>	<b>1 267</b>	<b>1 064</b>	<b>57,4</b>	<b>58,5</b>	<b>53,4</b>
<b>Total, compte non tenu des autres prêts</b>	<b>2 649</b>	<b>2 192</b>	<b>2 030</b>	<b>100,7</b>	<b>101,2</b>	<b>102,0</b>
<b>Autres prêts</b>						
Titres de créance classés comme prêts	s. o.	s. o.	(2)	s. o.	s. o.	(0,1)
Titres de créance au coût amorti ou à la JVAERG	–	–	s. o.	–	–	s. o.
Prêts dépréciés acquis <sup>3</sup>	(19)	(26)	(38)	(0,7)	(1,2)	(1,9)
<b>Total – Autres prêts</b>	<b>(19)</b>	<b>(26)</b>	<b>(40)</b>	<b>(0,7)</b>	<b>(1,2)</b>	<b>(2,0)</b>
<b>Total de la provision pour pertes sur créances à l'étape 3 (actifs dépréciés) (provision relative à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives selon IAS 39)</b>	<b>2 630 \$</b>	<b>2 166 \$</b>	<b>1 990 \$</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>
<b>Provision pour pertes sur créances à l'étape 1 et à l'étape 2 (provision pour pertes subies mais non encore décelées selon IAS 39)</b>						
Prêts aux particuliers, aux entreprises et aux gouvernements	400 \$	306 \$	237 \$			
Titres de créance classés comme prêts	s. o.	s. o.	(11)			
Titres de créances au coût amorti ou à la JVAERG	(1)	8	s. o.			
<b>Total de la provision pour pertes sur prêts à l'étape 1 et à l'étape 2 (provision pour pertes subies mais non encore décelées selon IAS 39)</b>	<b>399</b>	<b>314</b>	<b>226</b>			
<b>Total de la provision pour pertes sur créances</b>	<b>3 029 \$</b>	<b>2 480 \$</b>	<b>2 216 \$</b>			

<sup>1</sup> D'après surtout la région géographique de l'adresse du client.<sup>2</sup> Inclut les prêts évalués à la JVAERG.<sup>3</sup> Comprennent tous les prêts assurés par la FDIC et les autres prêts dépréciés acquis.

**TABLEAU 36 : PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES PAR RÉGION GÉOGRAPHIQUE<sup>1, 2, 3</sup>**

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Exercices clos les			Pourcentage du total		
	31 octobre 2019	31 octobre 2018	31 octobre 2017	31 octobre 2019	31 octobre 2018	31 octobre 2017
<b>Canada</b>						
Provinces de l'Atlantique	80 \$	74 \$	75 \$	2,6 %	3,0 %	3,4 %
Colombie-Britannique <sup>4</sup>	120	106	109	4,0	4,3	4,9
Ontario <sup>4</sup>	490	361	374	16,2	14,5	16,9
Prairies <sup>4</sup>	302	262	258	10,0	10,6	11,6
Québec	147	122	150	4,8	4,9	6,8
<b>Total – Canada</b>	<b>1 139</b>	<b>925</b>	<b>966</b>	<b>37,6</b>	<b>37,3</b>	<b>43,6</b>
<b>États-Unis</b>						
Caroline du Nord et Caroline du Sud	63	54	42	2,1	2,2	1,9
Floride	112	93	77	3,7	3,7	3,5
Nouvelle-Angleterre <sup>5</sup>	161	148	112	5,3	6,0	5,1
New Jersey	128	107	95	4,2	4,3	4,3
New York	174	142	143	5,7	5,7	6,4
Pennsylvanie	61	51	52	2,0	2,1	2,3
Autres <sup>6</sup>	811	672	543	26,8	27,1	24,5
<b>Total – États-Unis</b>	<b>1 510</b>	<b>1 267</b>	<b>1 064</b>	<b>49,8</b>	<b>51,1</b>	<b>48,0</b>
<b>Total, compte non tenu des autres prêts</b>	<b>2 649</b>	<b>2 192</b>	<b>2 030</b>	<b>87,4</b>	<b>88,4</b>	<b>91,6</b>
Autres prêts <sup>7</sup>	(19)	(26)	(40)	(0,6)	(1,1)	(1,8)
Total de la provision pour pertes sur créances à l'étape 3 (actifs dépréciés) (provision relative à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives selon IAS 39)	2 630	2 166	1 990	86,8	87,3	89,8
Provision pour pertes sur créances à l'étape 1 et à l'étape 2 (provision pour pertes subies mais non encore décelées selon IAS 39)	399	314	226	13,2	12,7	10,2
<b>Total de la provision pour pertes sur créances</b>	<b>3 029 \$</b>	<b>2 480 \$</b>	<b>2 216 \$</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>
<b>Provision pour pertes sur créances en % de la moyenne des prêts nets et acceptations<sup>6</sup></b>	<b>31 octobre 2019</b>	<b>31 octobre 2018</b>	<b>31 octobre 2017</b>			
<b>Canada</b>						
Prêts hypothécaires résidentiels	0,01 %	0,01 %	0,01 %			
Cartes de crédit, prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	0,65	0,63	0,73			
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	0,13	0,04	0,04			
<b>Total – Canada</b>	<b>0,25</b>	<b>0,21</b>	<b>0,24</b>			
<b>États-Unis</b>						
Prêts hypothécaires résidentiels	0,03	0,04	0,03			
Cartes de crédit, prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	2,28	2,18	1,92			
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	0,10	0,01	–			
<b>Total – États-Unis</b>	<b>0,69</b>	<b>0,63</b>	<b>0,55</b>			
<b>Autres pays</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>			
Total, compte non tenu des autres prêts	0,39	0,34	0,34			
Autres prêts	(5,29)	(4,97)	(1,47)			
Total de la provision pour pertes sur créances à l'étape 3 (actifs dépréciés) (provision relative à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives selon IAS 39)	0,39	0,34	0,33			
<b>Provision pour pertes sur créances à l'étape 1 et à l'étape 2 (provision pour pertes subies mais non encore décelées selon IAS 39)</b>	<b>0,06</b>	<b>0,05</b>	<b>0,04</b>			
<b>Total de la provision pour pertes sur créances en % de la moyenne des prêts nets et acceptations</b>	<b>0,44 %</b>	<b>0,39 %</b>	<b>0,36 %</b>			

<sup>1</sup> D'après surtout la région géographique de l'adresse du client.<sup>2</sup> Inclut les prêts évalués à la JVAERG.<sup>3</sup> Comprend les engagements de clients au titre d'acceptations.<sup>4</sup> Les territoires sont répartis de la façon suivante : le Yukon avec la Colombie-Britannique; le Nunavut avec l'Ontario; et les Territoires du Nord-Ouest avec la région des Prairies.<sup>5</sup> Les États compris dans la Nouvelle-Angleterre sont le Connecticut, le Maine, le Massachusetts, le New Hampshire et le Vermont.<sup>6</sup> Comprend les provisions pour pertes sur créances attribuables à d'autres États/régions, y compris ceux ou celles qui se trouvent à l'extérieur de l'étendue géographique principale de TD aux États-Unis.<sup>7</sup> Les autres prêts comprennent les titres de créance classés comme prêts, les titres de créance au coût amorti, les titres de créance à la JVAERG et les prêts dépréciés acquis.

## RISQUE-PAYS

Le tableau suivant fournit un sommaire du risque de crédit de la Banque à l'égard de certains pays européens, notamment la Grèce, l'Italie, l'Irlande, le Portugal et l'Espagne (GIPE).

**TABLEAU 37 : EXPOSITION À L'EUROPE – Total de l'exposition nette par pays et contrepartie<sup>1</sup>**

Pays	(en millions de dollars canadiens)												Aux
	Prêts et engagements <sup>2</sup>				Dérivés, mises en pension et prêts de titres <sup>3</sup>				Portefeuille de négociation et de placement <sup>4, 5</sup>				Exposition totale <sup>6</sup>
	Emprunteurs souverains		Institutions financières		Emprunteurs souverains		Institutions financières		Emprunteurs souverains		Institutions financières		
Entreprises	Total	Entreprises	Total	Entreprises	Total	Entreprises	Total	Entreprises	Total	Entreprises	Total	31 octobre 2019	
<b>GIPE</b>													
Grèce	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Italie	–	–	1	1	–	–	4	4	13	–	6	19	24
Irlande	–	–	296	296	14	–	247	261	–	–	1	1	558
Portugal	–	–	–	–	–	56	1	57	2	–	–	2	59
Espagne	–	36	63	99	–	–	125	125	25	588	56	669	893
<b>Total GIPE</b>	–	36	360	396	14	56	377	447	40	588	63	691	1 534
<b>Reste de l'Europe</b>													
Belgique	263	–	165	428	803	12	511	1 326	10	82	5	97	1 851
Finlande	–	93	16	109	–	49	141	190	–	940	22	962	1 261
France	576	1 163	197	1 936	23	505	1 118	1 646	162	3 508	184	3 854	7 436
Allemagne	1 301	628	50	1 979	683	832	1 163	2 678	256	8 525	139	8 920	13 577
Pays-Bas	485	477	111	1 073	412	477	687	1 576	65	2 945	274	3 284	5 933
Norvège	–	410	3	413	1	307	38	346	3	563	678	1 244	2 003
Suède	–	12	13	25	–	193	109	302	20	1 420	638	2 078	2 405
Suisse	664	58	56	778	363	–	981	1 344	19	–	90	109	2 231
Royaume-Uni	3 218	1 919	53	5 190	1 457	693	7 880	10 030	155	864	1 627	2 646	17 866
Autres <sup>7</sup>	–	92	120	212	15	226	787	1 028	7	1 167	59	1 233	2 473
<b>Total – Reste de l'Europe</b>	6 507	4 852	784	12 143	3 757	3 294	13 415	20 466	697	20 014	3 716	24 427	57 036
<b>Total – Europe</b>	6 507 \$	4 888 \$	1 144 \$	12 539 \$	3 771 \$	3 350 \$	13 792 \$	20 913 \$	737 \$	20 602 \$	3 779 \$	25 118 \$	58 570 \$
<b>Pays</b>													31 octobre 2018
<b>GIPE</b>													
Grèce	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Italie	–	178	1	179	–	–	3	3	26	22	5	53	235
Irlande	–	–	197	197	17	–	268	285	–	–	–	–	482
Portugal	–	–	–	–	–	139	56	195	1	–	–	1	196
Espagne	–	30	56	86	–	–	61	61	23	522	–	545	692
<b>Total GIPE</b>	–	208	254	462	17	139	388	544	50	544	5	599	1 605
<b>Reste de l'Europe</b>													
Belgique	263	–	225	488	140	34	486	660	40	94	2	136	1 284
Finlande	–	141	–	141	–	36	110	146	–	1 071	–	1 071	1 358
France	579	514	133	1 226	77	621	1 822	2 520	122	5 613	176	5 911	9 657
Allemagne	1 106	354	210	1 670	443	805	933	2 181	240	7 779	63	8 082	11 933
Pays-Bas	509	706	194	1 409	273	506	362	1 141	44	3 717	265	4 026	6 576
Norvège	121	33	5	159	20	288	54	362	24	426	630	1 080	1 601
Suède	–	67	95	162	–	287	235	522	15	1 548	644	2 207	2 891
Suisse	997	58	89	1 144	37	–	2 127	2 164	39	–	25	64	3 372
Royaume-Uni	2 872	1 082	19	3 973	1 558	559	9 262	11 379	336	857	2 429	3 622	18 974
Autres <sup>7</sup>	–	5	106	111	39	210	773	1 022	3	1 403	66	1 472	2 605
<b>Total – Reste de l'Europe</b>	6 447	2 960	1 076	10 483	2 587	3 346	16 164	22 097	863	22 508	4 300	27 671	60 251
<b>Total – Europe</b>	6 447 \$	3 168 \$	1 330 \$	10 945 \$	2 604 \$	3 485 \$	16 552 \$	22 641 \$	913 \$	23 052 \$	4 305 \$	28 270 \$	61 856 \$

<sup>1</sup> Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

<sup>2</sup> Les expositions comprennent les dépôts productifs d'intérêts auprès de banques et sont présentées déduction faite des imputations pour dépréciation, s'il y a lieu. Aucune imputation pour dépréciation n'avait été comptabilisée pour les expositions européennes au 31 octobre 2019 ni au 31 octobre 2018.

<sup>3</sup> Les expositions sont calculées à la juste valeur et tiennent compte des sûretés. Le total de la valeur marchande des sûretés données en garantie est de 1,1 milliard de dollars pour le GIPE (0,4 milliard de dollars au 31 octobre 2018) et de 84,5 milliards de dollars pour le reste de l'Europe (66 milliards de dollars au 31 octobre 2018). Les dérivés sont présentés comme des expositions nettes lorsqu'il existe une convention-cadre de compensation de l'International Swaps and Derivatives Association.

<sup>4</sup> Le portefeuille de négociation et de placement comprend les dépôts. Les expositions du portefeuille de négociation tiennent compte des positions vendeur admissibles.

<sup>5</sup> Les justes valeurs des expositions au GIPE du niveau 3 dans le portefeuille de négociation et de placement n'étaient pas significatives au 31 octobre 2019 ni au 31 octobre 2018.

<sup>6</sup> Les expositions comme présentées ne tiennent pas compte de la protection de 26 millions de dollars que la Banque a achetée à l'aide de swaps sur défaillance de crédit (186 millions de dollars au 31 octobre 2018).

<sup>7</sup> L'exposition «Autres» à l'Europe est répartie entre 10 pays (11 pays au 31 octobre 2018), dont l'exposition individuelle nette, comprenant notamment les prêts et engagements, les dérivés, les mises en pension et les prêts de titres, et le portefeuille de négociation et de placement, était inférieure à 1 milliard de dollars au 31 octobre 2019.

Environ 96 % (96 % au 31 octobre 2018) de l'exposition de la Banque à l'égard de l'Europe est liée à des pays notés Aa3 ou mieux par Moody's Investors Services (Moody's) ou AA ou mieux par Standard & Poor's (S&P), et la quasi-totalité de cette exposition se rapporte à la dette souveraine même de ces pays ou aux banques d'importance systémique de première qualité de ces pays. Les opérations de rachat de dérivés et de valeurs mobilières sont garanties au moment de leur conclusion. La grande majorité des risques liés aux dérivés sont contrebalancés par une sûreté sous forme de trésorerie tandis que les opérations de rachat sont garanties en grande partie par des titres de gouvernement notés AA ou mieux et par de la trésorerie. La Banque a aussi une exposition limitée à des sociétés émettrices bien cotées en Europe lorsqu'elle fait aussi des affaires avec leurs entités liées en Amérique du Nord.

En plus de l'exposition européenne présentée ci-dessus, la Banque a également une exposition de 14 milliards de dollars (11,2 milliards de dollars au 31 octobre 2018) à des entités supranationales parrainées en Europe et une exposition indirecte de 2,9 milliards de dollars (1 milliard de dollars au 31 octobre 2018) à des sûretés européennes de contreparties hors de l'Europe liées aux mises en pension et aux transactions de prêt de valeurs mobilières qui sont soumises à des exigences quotidiennes d'appel de marge.

Dans le cadre des processus normaux de surveillance du risque de crédit et de l'exposition de la Banque, toutes les expositions sont passées en revue régulièrement. Les expositions européennes sont passées en revue chaque mois ou plus souvent lorsque la situation l'exige et des évaluations des facteurs de stress sont effectuées à intervalles réguliers pour relever et comprendre où se situent les points faibles éventuels. En fonction des dernières revues, toutes les expositions européennes sont jugées raisonnables.

## SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPE

# Situation des fonds propres

<b>TABLEAU 38 : STRUCTURE DU CAPITAL ET RATIOS – Bâle III</b> (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2019	2018
<b>Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires</b>		
Actions ordinaires majorées du surplus d'apport connexe	21 828 \$	21 267 \$
Résultats non distribués	49 497	46 145
Cumul des autres éléments du résultat global	10 581	6 639
<b>Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires avant ajustements réglementaires</b>	<b>81 906</b>	<b>74 051</b>
<b>Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires</b>		
Goodwill (déduction faite du passif d'impôt correspondant)	(19 712)	(19 285)
Immobilisations incorporelles (déduction faite du passif d'impôt correspondant)	(2 389)	(2 236)
Actifs d'impôt différé, sauf s'ils résultent de différences temporaires	(245)	(317)
Réserve de couverture de flux de trésorerie	(1 389)	2 568
Insuffisance de l'encours des provisions pour pertes attendues	(1 148)	(953)
Profits et pertes attribuables à des variations de la juste valeur des passifs financiers dues à l'évolution du risque de crédit propre	(132)	(115)
Actifs nets au titre des régimes de retraite à prestations définies (déduction faite du passif d'impôt correspondant)	(13)	(113)
Actions autodétenues	(22)	(123)
Participations significatives sous forme d'actions ordinaires de banques, de compagnies d'assurance et d'autres entités financières qui sortent du périmètre de consolidation réglementaire, déduction faite des positions courtes admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %)	(1 814)	(1 088)
<b>Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires</b>	<b>(26 864)</b>	<b>(21 662)</b>
<b>Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires</b>	<b>55 042</b>	<b>52 389</b>
<b>Autres éléments de fonds propres de catégorie 1</b>		
Autres éléments de fonds propres de catégorie 1 admissibles émis directement majorés des primes liées au capital	5 795	4 996
Instruments de fonds propres émis directement qui seront progressivement éliminés des autres éléments de fonds propres de catégorie 1	1 196	2 455
Autres éléments de fonds propres de catégorie 1 émis par des filiales et détenus par des tiers qui seront progressivement éliminés	–	245
<b>Autres éléments de fonds propres de catégorie 1 avant ajustements réglementaires</b>	<b>6 991</b>	<b>7 696</b>
<b>Ajustements réglementaires appliqués aux autres éléments de fonds propres de catégorie 1</b>		
Participations significatives dans les fonds propres de banques, de compagnies d'assurance et d'autres entités financières qui sortent du périmètre de consolidation réglementaire, déduction faite des positions courtes admissibles	(350)	(350)
<b>Total des ajustements réglementaires appliqués aux autres éléments de fonds propres de catégorie 1</b>	<b>(350)</b>	<b>(350)</b>
<b>Autres éléments de fonds propres de catégorie 1</b>	<b>6 641</b>	<b>7 346</b>
<b>Fonds propres de catégorie 1</b>	<b>61 683</b>	<b>59 735</b>
<b>Fonds propres de catégorie 2 et provisions</b>		
Instruments de fonds propres de catégorie 2 admissibles émis directement majorés des primes liées au capital	10 527	8 927
Instruments de fonds propres émis directement qui seront progressivement éliminés des fonds propres de catégorie 2	198	198
Provisions collectives	1 874	1 734
<b>Fonds propres de catégorie 2 avant ajustements réglementaires</b>	<b>12 599</b>	<b>10 859</b>
<b>Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 2</b>		
Participations significatives dans les fonds propres de banques, de compagnies d'assurance et d'autres entités financières qui sortent du périmètre de consolidation réglementaire, déduction faite des positions courtes admissibles	(160)	(160)
<b>Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 2</b>	<b>(160)</b>	<b>(160)</b>
<b>Fonds propres de catégorie 2</b>	<b>12 439</b>	<b>10 699</b>
<b>Total des fonds propres</b>	<b>74 122 \$</b>	<b>70 434 \$</b>
<b>Actifs pondérés en fonction des risques<sup>1</sup></b>		
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	455 977 \$	435 632 \$
Fonds propres de catégorie 1	455 977	435 780
Total des fonds propres	455 977	435 927
<b>Ratios et multiples de fonds propres</b>		
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires)	12,1 %	12,0 %
Fonds propres de catégorie 1 (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1)	13,5	13,7
Total des fonds propres (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques aux fins du total des fonds propres)	16,3	16,2
Ratio de levier <sup>2</sup>	4,0	4,2

<sup>1</sup> Chaque ratio de fonds propres comporte sa propre composante d'actifs pondérés en fonction des risques, conformément aux facteurs scalaires d'intégration du RVC prescrits par le BSIF. Pour l'exercice 2019, les facteurs scalaires d'intégration progressive du RVC pour la composante actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de catégorie 1 et du total des fonds propres sont tous de 100 %. Pour l'exercice 2018, les facteurs scalaires étaient respectivement de 80 %, 83 % et 86 %.

<sup>2</sup> Le ratio de levier correspond au total des fonds propres de catégorie 1 divisé par l'exposition à l'endettement, telle qu'elle est définie.

## OBJECTIFS DE LA BANQUE EN MATIÈRE DE GESTION DES FONDS PROPRES

Les objectifs de la Banque en matière de gestion des fonds propres sont les suivants :

- Posséder une structure de fonds propres appropriée, comme déterminée par :
  - la prise de position de la Banque en matière d'appétit pour le risque;
  - les exigences en matière de fonds propres définies par les organismes de réglementation pertinents;
  - l'évaluation interne des besoins de fonds propres effectuée par la Banque, selon le profil de risque et les niveaux de tolérance au risque de la Banque.
- Obtenir le coût moyen pondéré le plus économiquement réalisable pour les fonds propres, tout en préservant une composition appropriée d'éléments de fonds propres afin de respecter les niveaux de capitalisation cibles.
- S'assurer d'avoir facilement accès à des sources de fonds propres appropriés, à un coût raisonnable, afin de :
  - protéger la Banque contre des événements inattendus;
  - soutenir et faciliter la croissance des affaires ou les acquisitions en respectant la stratégie de la Banque et son appétit pour le risque.
- Conserver de solides notations externes afin de gérer le coût global de financement de la Banque et de maintenir l'accessibilité au financement requis.

Ces objectifs doivent cadrer avec l'objectif global de la Banque, qui est de fournir un rendement des capitaux propres satisfaisant pour les actionnaires.

## SOURCES DES FONDS PROPRES

Les fonds propres de la Banque proviennent principalement des actionnaires ordinaires et des résultats non distribués. Les autres sources englobent les actionnaires privilégiés de la Banque et les porteurs des titres de créance subordonnés de la Banque.

## GESTION DES FONDS PROPRES

Le groupe Gestion de la trésorerie et du bilan gère les fonds propres de la Banque et est responsable de faire des prévisions et de surveiller la conformité aux cibles de fonds propres. Le conseil d'administration surveille la gestion du risque d'adéquation des fonds propres.

La Banque détient en tout temps des capitaux suffisants qui lui procurent la souplesse nécessaire pour prendre de l'expansion, tant par la croissance interne que par des acquisitions stratégiques. Les ratios de fonds propres élevés de la Banque sont attribuables à la génération interne de capitaux, à la gestion du bilan ainsi qu'à l'émission périodique de valeurs mobilières.

## CAPITAL ÉCONOMIQUE

Le capital économique est la mesure interne dont la Banque se sert pour évaluer les exigences de fonds propres et est l'une des composantes principales de l'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes de la Banque. Le capital économique est formé du capital à risque qui est nécessaire pour financer les pertes qui pourraient survenir dans des situations de crise économique ou d'exploitation et du capital de placement utilisé pour financer les acquisitions ou les investissements pour soutenir la croissance future des bénéficiaires.

La Banque recourt à des modèles internes pour déterminer le montant de capital à risque requis pour couvrir les risques découlant des activités de la Banque. Les caractéristiques de ces modèles sont décrites à la section «Gestion des risques» du présent document. Le cadre économique des fonds propres de la Banque a comme objectif de maintenir le capital à risque servant à couvrir les pertes imprévues en s'alignant sur les objectifs de la Banque en matière de gestion des fonds propres.

La Banque calcule ses fonds propres selon le dispositif sur les fonds propres de Bâle. Par conséquent, en plus de couvrir les risques de pilier 1 relatifs au risque de crédit, au risque de marché et au risque opérationnel, le cadre économique des fonds propres de la Banque couvre également d'autres risques de pilier 2 importants, notamment le risque de marché pour les activités autres que de négociation pour le portefeuille de détail (risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire), le risque de crédit additionnel imputable à la concentration (portefeuilles commerciaux et de gros) et les risques classés dans la catégorie «Autres», notamment le risque d'affaires, le risque d'assurance et les risques associés aux participations importantes de la Banque. Le cadre tient également compte des avantages de la diversification dans les types de risque et les secteurs d'exploitation.

Se reporter à la rubrique «Capital économique et actifs pondérés en fonction des risques par secteur», qui présente une ventilation par secteur d'exploitation du capital économique de la Banque.

## FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES

Les exigences en matière de fonds propres du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) sont mieux connues sous le nom de Bâle III. Selon Bâle III, le total des fonds propres comprend trois composantes, soit les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, les autres éléments de fonds propres de catégorie 1 et les fonds propres de catégorie 2. Les ratios de fonds propres réglementaires sensibles aux risques sont calculés en divisant les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, les fonds propres de catégorie 1 et le total des fonds propres par leurs actifs pondérés en fonction des risques respectifs, compte tenu de toute exigence réglementaire minimale énoncée relativement au plancher réglementaire. Bâle III a mis en œuvre, en 2015, un ratio de levier non basé sur le risque pour compléter les exigences de fonds propres sensibles aux risques. Le ratio de levier a pour objectif d'empêcher le secteur bancaire d'utiliser le levier à outrance. Le ratio de levier est calculé en divisant les fonds propres de catégorie 1 par l'exposition à l'endettement, dont les principaux éléments comprennent les actifs au bilan, avec des ajustements faits aux expositions sur les cessions temporaires de titres et les dérivés, et des montants de l'équivalent-crédit pour les positions hors bilan.

## Exigences en matière de fonds propres du BSIF en vertu de Bâle III

La ligne directrice sur les normes de fonds propres du BSIF décrit en détail la façon dont les règles en matière de fonds propres de Bâle III doivent être appliquées par les banques canadiennes.

De l'exercice 2014 à l'exercice 2018, l'exigence pour les fonds propres touchés par le RVC a été appliquée progressivement. Pour l'exercice 2018, les facteurs scalaires d'intégration progressive du RVC pour la composante actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de catégorie 1 et du total des fonds propres étaient respectivement de 80 %, 83 % et 86 %. Pour l'exercice 2019, le RVC est entièrement intégré.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, tous les instruments de fonds propres non ordinaires de catégories 1 et 2 nouvellement émis doivent comprendre des dispositions relatives aux FPUNV pour être admissibles à titre de fonds propres réglementaires. Les dispositions relatives aux FPUNV exigent que les instruments de fonds propres non ordinaires soient convertis en un nombre variable d'actions ordinaires de la Banque si un événement déclencheur survient, comme il est indiqué dans la ligne directrice. Les instruments de fonds propres non ordinaires de catégories 1 et 2 existants qui ne comprennent pas de disposition relative aux FPUNV sont des instruments de fonds propres non admissibles et sont visés par des mesures de retrait progressif sur une période ayant commencé en 2013 et se terminant en 2022.

La ligne directrice sur les fonds propres comporte deux méthodes pour le calcul des ratios de fonds propres, soit 1) la méthode «transitoire» et 2) la méthode «tout compris». Les cibles minimales à l'égard du ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, du ratio de fonds propres de catégorie 1 et du ratio du total des fonds propres, selon la méthode «tout compris», sont respectivement de 4,5 %, 6 % et 8 %. Le BSIF prévoit que les banques canadiennes

incluront des réserves de fonds propres supplémentaires de 2,5 %, élevant ainsi le ratio minimal de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, le ratio de fonds propres de catégorie 1 et le ratio du total des fonds propres respectivement à 7 %, 8,5 % et 10,5 %.

En mars 2013, le BSIF a désigné les six plus importantes banques canadiennes comme des banques d'importance systémique intérieure (BISI), et celles-ci sont assujetties à un supplément de 1 % de fonds propres en actions ordinaires depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Par conséquent, les six banques canadiennes désignées BISI, y compris la TD, sont tenues de respecter des cibles de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, de fonds propres de catégorie 1 et du total des fonds propres du pilier 1 «tout compris» respectivement de 8 %, 9,5 % et 11,5 %. Le 22 novembre 2019, la Banque a été désignée comme une banque d'importance systémique mondiale (BISM) par le Conseil de stabilité financière (CSF). En raison de cette désignation, la Banque serait assujettie à une exigence supplémentaire relative à sa capacité d'absorption des pertes (fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques) de 1 % selon les exigences de l'organisme de réglementation pertinent, membre du CSF; toutefois, conformément à la ligne directrice sur les normes de fonds propres du BSIF, pour les banques canadiennes désignées comme BISM, le plus élevé des suppléments pour les BISI et les BISM s'appliquera. Puisque le supplément pour les BISI est actuellement équivalent à l'exigence supplémentaire de 1 % relative au ratio de fonds propres sous forme d'actions ordinaires pour les BISM, la désignation de la Banque comme BISM n'a aucune incidence sur les exigences réglementaires minimales de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires que doit respecter la Banque. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique «Désignation comme banque d'importance systémique mondiale et informations à communiquer».

Le BSIF peut, à sa discrétion, rendre obligatoire la constitution d'une réserve de fonds propres anticyclique sous forme d'actions ordinaires variant entre 0 % et 2,5 %. L'objectif principal de la réserve de fonds propres anticyclique est de protéger le secteur bancaire contre d'éventuelles pertes futures découlant de périodes marquées par un excédent de croissance globale du crédit qui ont souvent été associées à une accumulation de risque dans l'ensemble du système. La réserve de fonds propres anticyclique est une extension de la réserve de conservation des fonds propres et doit être constituée de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires. La réserve de fonds propres anticyclique est calculée en utilisant la moyenne pondérée des réserves déployées au Canada et dans les États membres du CBCB et dans certains États non membres dans lesquels la Banque compte une exposition au risque de crédit du secteur privé.

Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2017, le BSIF exige que les BISI et les filiales étrangères des banques au Canada se conforment au régime en matière de réserve de fonds propres anticyclique, en le mettant en œuvre progressivement selon des mesures transitoires. Par conséquent, la réserve anticyclique maximale se rapportant aux expositions au risque de crédit du secteur privé étranger a été plafonnée à 1,25 % du total des actifs pondérés en fonction des risques au premier trimestre de 2017 et elle augmentera d'une tranche de 0,625 % chaque exercice par la suite pour atteindre le plafond maximal final de 2,5 % du total des actifs pondérés en fonction des risques au premier trimestre de 2019. Au 31 octobre 2019, la réserve de fonds propres anticyclique ne s'applique qu'aux expositions au risque de crédit du secteur privé situées en France, à Hong Kong, en Suède, en Norvège et au Royaume-Uni. Selon la répartition des expositions et les réserves constituées à l'heure actuelle en France, à Hong Kong, en Suède, en Norvège et au Royaume-Uni, l'exigence à l'égard de la réserve anticyclique de la Banque était de 0 % au 31 octobre 2019.

Le 25 juin 2018, le BSIF a accru la transparence associée aux réserves de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires du deuxième pilier qui n'étaient pas divulguées par le passé en exigeant la présentation de la réserve pour stabilité intérieure. La réserve pour stabilité intérieure est détenue par les BISI en vue de contrer les risques dont il est question dans le deuxième pilier associés aux vulnérabilités systémiques, ce qui comprend entre autres :

i) l'endettement des consommateurs canadiens, ii) le déséquilibre des actifs au Canada et iii) l'endettement des sociétés au Canada. La réserve est de l'ordre de 0 % à 2,5 % du total des actifs pondérés en fonction des risques et doit être constituée exclusivement de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires. Le BSIF réexaminera la réserve au moins deux fois par an et toute modification sera rendue publique. La réserve était initialement fixée à 1,5 %. En décembre 2018, le BSIF a annoncé que la réserve pour stabilité intérieure passerait à 1,75 % à compter du 30 avril 2019. En juin 2019, le BSIF a annoncé que la réserve pour stabilité intérieure serait relevée de 25 p.b., pour la porter à 2 % à compter du 31 octobre 2019, ce qui fera passer à 10 % la cible des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, compte tenu de la réserve pour stabilité intérieure. Un manquement à une obligation relative à la réserve ne se traduira pas automatiquement par des limites de distribution de fonds propres; toutefois, le BSIF exigera un plan de mesures correctrices.

Avec prise d'effet au deuxième trimestre de 2018, le BSIF a institué une approche révisée pour calculer le plancher de fonds propres réglementaires. Le plancher révisé est fondé sur l'approche standard de Bâle II, le coefficient de rajustement étant réparti sur trois trimestres. Le plancher est maintenant entièrement appliqué et a été fixé à un coefficient de 75 % au quatrième trimestre de 2018. La Banque n'est pas tenue de respecter le plancher de fonds propres.

Au premier trimestre de 2019, la Banque a mis en œuvre la version révisée de la ligne directrice sur les normes de fonds propres, notamment en appliquant au pays l'approche standard pour évaluer le risque de crédit de contrepartie (AS-RCC) et les exigences de fonds propres à l'égard des expositions des banques à des contreparties centrales de même que les révisions apportées au cadre de titrisation.

Le ratio de levier est calculé conformément à la ligne directrice sur les exigences de levier du BSIF et l'exigence réglementaire minimale est fixée à 3 %.

Le régime de recapitalisation interne des banques canadiennes de même que la ligne directrice sur la capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) du BSIF sont entrés en vigueur le 23 septembre 2018. En vertu de cette ligne directrice, la Banque doit respecter les exigences de TLAC relatives au ratio cible d'ici le 1<sup>er</sup> novembre 2021. La Banque doit actuellement respecter un ratio cible de TLAC fondé sur les risques de 23,50 % des actifs pondérés en fonction des risques et un ratio de levier TLAC de 6,75 %. Il n'y a aucune incidence sur les exigences en matière de ratio cible de TLAC fondé sur les risques aux fins de la surveillance ou de ratio de levier TLAC en raison de la désignation de la Banque comme BISM.

### **Situation des fonds propres et ratios des fonds propres**

Le dispositif de Bâle permet aux banques admissibles d'établir leurs fonds propres en fonction de leur méthode interne d'évaluation, de gestion et d'atténuation des risques. Il établit les méthodes d'évaluation pour le risque de crédit, le risque de marché de négociation et le risque opérationnel. La Banque utilise des approches avancées pour la majorité de ses portefeuilles. Dans le secteur Services de détail aux États-Unis, la Banque calcule la plupart des actifs pondérés en fonction du risque de crédit dans le portefeuille de détail et dans certains autres portefeuilles selon l'approche fondée sur les notations internes avancées (l'«approche NI avancée»). Les autres actifs du secteur Services de détail aux États-Unis continuent d'être calculés selon l'approche standard à l'égard du risque de crédit.

Aux fins comptables, la Banque suit les IFRS pour la consolidation des filiales et des coentreprises. Aux fins des fonds propres réglementaires, les filiales d'assurances sont déconsolidées et présentées comme une déduction des fonds propres. Les filiales d'assurances sont assujetties à leurs propres normes de communication en matière d'adéquation des fonds propres, comme le test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie du BSIF sur le montant minimal permanent requis pour le capital et l'excédent de capital et sur le test du capital minimal. À l'heure actuelle, aux fins des fonds propres réglementaires, toutes les entités de la Banque sont soit consolidées, soit déduites des fonds propres, et aucun excédent de capital provenant d'une entité n'est constaté.

Certaines des filiales de la Banque doivent respecter la réglementation du BSIF ou celle d'autres autorités de réglementation. Un grand nombre de ces filiales ont des exigences de capital minimal à respecter, et ces dernières pourraient limiter la capacité de la Banque à affecter une partie de ces capitaux ou de ces fonds à d'autres fins.

Au 31 octobre 2019, le ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, le ratio des fonds propres de catégorie 1 et le ratio du total des fonds propres de la Banque étaient respectivement de 12,1 %, 13,5 % et 16,3 %. Le ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires au 31 octobre 2019 a augmenté par rapport au ratio de 12,0 % au 31 octobre 2018 en raison de la croissance interne des fonds propres, en partie contrebalancée par le rachat d'actions ordinaires, les pertes actuarielles sur les régimes d'avantages du personnel, l'entente conclue avec Air Canada concernant le programme de fidélisation du transporteur et l'acquisition de Greystone.

Au 31 octobre 2019, le ratio de levier de la Banque s'établissait à 4,0 %. Par rapport au ratio de levier de la Banque de 4,2 % au 31 octobre 2018, le ratio de levier au 31 octobre 2019 a reculé en raison du rachat d'actions ordinaires, des pertes actuarielles sur les régimes d'avantages du personnel, de l'accroissement de l'exposition découlant de l'application de l'AS-RCC au premier trimestre de 2019 et de la croissance des activités dans tous les secteurs, le tout en partie contrebalancé par la croissance interne des fonds propres.

#### **Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires**

Au 31 octobre 2019, les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires s'élevaient à 55 milliards de dollars. La croissance des résultats a contribué en grande partie à la croissance des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires au cours de l'exercice. Parmi les activités de financement de la gestion des fonds propres au cours de l'exercice, notons l'émission d'actions ordinaires d'un capital de 482 millions de dollars aux fins du plan de réinvestissement des dividendes et de l'exercice d'options sur actions.

#### **Fonds propres de catégories 1 et 2**

Au 31 octobre 2019, les fonds propres de catégorie 1 s'élevaient à 62 milliards de dollars, soit des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires de 55 milliards de dollars et d'autres éléments de fonds propres de catégorie 1 de 7 milliards de dollars. Les activités de gestion de fonds propres de catégorie 1 au cours de l'exercice comprennent l'émission d'actions privilégiées à taux rajusté et à dividende non cumulatif d'un capital de 350 millions de dollars, série 22, et d'actions privilégiées à taux rajusté et à dividende non cumulatif d'un capital de 450 millions de dollars, série 24, lesquelles comprennent toutes les deux des dispositions relatives aux FPUNV pour s'assurer de l'absorption des pertes en cas de non-viabilité. Le 31 décembre 2018, Fiducie III, une des filiales de la Banque, a racheté la totalité des titres de Fiducie de capital TD III – série 2008 en circulation pour un montant de 1 milliard de dollars majoré de toute distribution payable non versée à la date de rachat. Le 30 juin 2019, Fiducie IV a racheté la totalité des billets de Fiducie de capital TD IV – série 1 en circulation d'un montant en principal de 550 millions de dollars, à un prix de rachat équivalant à 100 % du montant en principal majoré des intérêts courus et impayés à la date du rachat.

Les fonds propres de catégorie 2 s'établissaient à 12 milliards de dollars au 31 octobre 2019. Les activités de gestion des fonds propres de catégorie 2 au cours de l'exercice ont compris l'émission de débentures subordonnées à 3,06 %, venant à échéance le 26 janvier 2032, d'un montant en principal de 1,75 milliard de dollars, lesquels comprennent des dispositions relatives aux FPUNV pour s'assurer de l'absorption des pertes en cas de non-viabilité.

#### **PROCESSUS INTERNE D'ÉVALUATION DE L'ADÉQUATION DES FONDS PROPRES**

Le processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (PIEAFP) de la Banque est un processus intégré à l'échelle de l'entreprise qui englobe les fonctions de gouvernance, de gestion et de contrôle des risques et des fonds propres au sein de la Banque. Il prescrit un cadre permettant d'établir un lien entre les risques et les exigences en matière de fonds propres, par l'intermédiaire des pratiques connexes pour la modélisation du capital et les pratiques de simulation de crise de la Banque, qui aident à établir les normes d'adéquation des fonds propres de la Banque.

Le PIEAFP de la Banque est piloté par le groupe Gestion de la trésorerie et du bilan avec l'appui de nombreux secteurs fonctionnels qui aident à évaluer l'adéquation des fonds propres internes de la Banque. En fin de compte, cette évaluation représente la capacité de supporter le risque, conformément au profil de risque et à la prise de position en matière d'appétit pour le risque de la Banque. Le groupe Gestion de la trésorerie et du bilan évalue et surveille l'adéquation globale des fonds propres disponibles de la Banque tant en fonction des normes internes en matière de fonds propres qu'en fonction des exigences réglementaires dans des conditions normales et en situation de crise.

#### **DIVIDENDES**

Le dividende trimestriel s'établissait à 0,74 \$ par action au 31 octobre 2019, ce qui est conforme à la fourchette cible actuelle de 40 % à 50 % du résultat rajusté. Les dividendes en espèces déclarés et versés au cours de l'exercice ont totalisé 2,89 \$ par action (2,61 \$ en 2018). Pour des renseignements sur les dividendes en espèces à verser sur les actions privilégiées de la Banque, se reporter à la note 21 des états financiers consolidés de 2019. Au 31 octobre 2019, il y avait 1 812 millions d'actions ordinaires en circulation (1 828 millions en 2018). La capacité de la Banque à verser des dividendes est assujettie à la *Loi sur les banques* et aux exigences du BSIF. Se reporter à la note 21 des états financiers consolidés de 2019 pour en savoir davantage sur les restrictions concernant les dividendes.

#### **RACHAT DANS LE COURS NORMAL DES ACTIVITÉS**

Le 24 octobre 2019, la Banque a annoncé, sous réserve de l'approbation du BSIF et de la Bourse de Toronto (TSX), son intention de mettre fin à l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités présentement en vigueur (OPRCNA en vigueur) et de procéder à une nouvelle offre publique de rachat dans le cours normal des activités (nouvelle OPRCNA) visant à racheter, pour annulation, jusqu'à 30 millions de ses actions ordinaires. L'OPRCNA en vigueur visant à racheter jusqu'à 20 millions d'actions ordinaires a commencé le 18 juin 2019 et doit prendre fin le 17 juin 2020, à moins qu'elle ne soit résiliée avant conformément à ses modalités. La Banque a racheté la totalité de ses 20 millions d'actions ordinaires dans le cadre de son OPRCNA en vigueur, à un prix moyen de 75,35 \$ l'action pour une contrepartie totale de 1,5 milliard de dollars.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2019, la Banque a racheté un total de 30 millions d'actions ordinaires dans le cadre de son OPRCNA en vigueur et d'une OPRCNA antérieure à un prix moyen de 74,48 \$ l'action pour une contrepartie totale de 2,2 milliards de dollars.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2018, la Banque a racheté 20 millions d'actions ordinaires dans le cadre de son OPRCNA alors en vigueur à un prix moyen de 75,07 \$ l'action pour une contrepartie totale de 1,5 milliard de dollars.

## ACTIFS PONDÉRÉS EN FONCTION DES RISQUES

Selon Bâle III, les actifs pondérés en fonction des risques sont calculés pour chacune des composantes suivantes : le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel. Les renseignements sur les actifs pondérés en fonction des risques de la Banque sont présentés dans le tableau ci-après.

**TABLEAU 39 : ACTIFS PONDÉRÉS EN FONCTION DES RISQUES AUX FINS DES FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 1 SOUS FORME D'ACTIONS ORDINAIRES<sup>1</sup>**

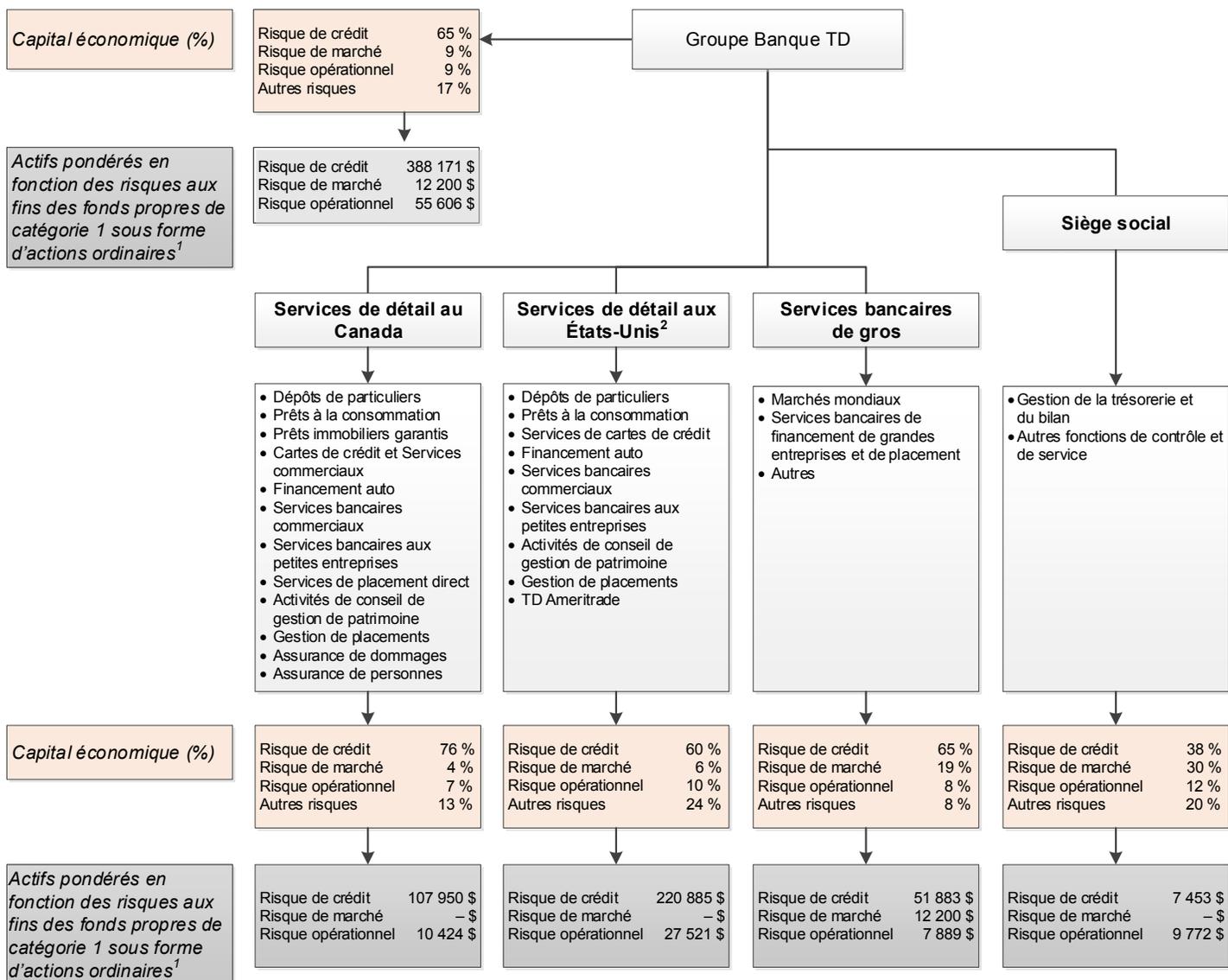
(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2019	Aux 31 octobre 2018
<b>Risque de crédit</b>		
<b>Risque de crédit de détail</b>		
Expositions garanties par l'immobilier résidentiel	33 397 \$	31 280 \$
Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles	35 693	29 276
Autres expositions aux produits de détail	44 885	44 564
<b>Risque de crédit autre que de détail</b>		
Entreprises	191 753	182 685
Emprunteurs souverains	8 997	8 370
Banques	8 540	9 001
<b>Expositions de titrisation</b>	11 533	13 142
<b>Expositions sur actions</b>	4 775	1 173
Expositions assujetties à l'approche standard et à l'approche fondée sur les notations internes (NI)	339 573	319 491
Rajustement des actifs pondérés en fonction des risques selon l'approche NI – facteur scalaire	11 062	10 189
Autres actifs exclus de l'approche standard ou de l'approche NI	37 536	40 364
Total du risque de crédit	388 171	370 044
<b>Risque de marché</b>	12 200	13 213
<b>Risque opérationnel</b>	55 606	52 375
<b>Total</b>	<b>455 977 \$</b>	<b>435 632 \$</b>

<sup>1</sup> Chaque ratio de fonds propres comporte sa propre composante d'actifs pondérés en fonction des risques, conformément aux facteurs scalaires d'intégration du RVC prescrits par le BSIF. Pour l'exercice 2019, les facteurs scalaires d'intégration progressive du RVC pour la composante actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de catégorie 1 et du total des fonds propres sont tous de 100 %. Pour l'exercice 2018, les facteurs scalaires étaient respectivement de 80 %, 83 % et 86 %.

## CAPITAL ÉCONOMIQUE ET ACTIFS PONDÉRÉS EN FONCTION DES RISQUES PAR SECTEUR

L'organigramme qui suit présente une ventilation des actifs pondérés en fonction des risques et du capital économique de la Banque au 31 octobre 2019. Les actifs pondérés en fonction des risques reflètent les exigences en matière de fonds propres établies selon les lignes directrices réglementaires pour le risque de crédit, le risque de marché lié aux transactions et le risque opérationnel. Le capital économique reflète la vision interne de la Banque des exigences de fonds propres à l'égard de ces risques et des risques qui ne sont pas inclus dans l'évaluation des actifs pondérés en fonction des risques et qui sont décrits à la rubrique «Capital économique» du présent document. Les résultats présentés dans le tableau ne reflètent pas l'attribution du goodwill et des immobilisations incorporelles. Pour en savoir plus sur les risques présentés ci-dessous, se reporter à la section «Gestion des risques» du présent document.



<sup>1</sup> Les montants sont en millions de dollars canadiens.

<sup>2</sup> Aux fins du capital économique, TD Ameritrade est incluse dans les autres risques des Services de détail aux États-Unis.

**TABLEAU 40 : ACTIONS ET AUTRES TITRES<sup>1</sup>**

(en millions d'actions / de parts, sauf indication contraire)

	<i>Aux</i>	
	31 octobre 2019	31 octobre 2018
	Nombre d'actions / de parts	Nombre d'actions / de parts
<b>Actions ordinaires en circulation</b>	<b>1 812,5</b>	1 830,4
Actions autodétenues – ordinaires	<b>(0,6)</b>	(2,1)
<b>Total des actions ordinaires</b>	<b>1 811,9</b>	1 828,3
<b>Options sur actions</b>		
Droits acquis	<b>4,7</b>	4,7
Droits non acquis	<b>8,1</b>	8,4
<b>Actions privilégiées – catégorie A</b>		
Série 1 <sup>2</sup>	<b>20,0</b>	20,0
Série 3 <sup>3</sup>	<b>20,0</b>	20,0
Série 5	<b>20,0</b>	20,0
Série 7	<b>14,0</b>	14,0
Série 9	<b>8,0</b>	8,0
Série 11	<b>6,0</b>	6,0
Série 12	<b>28,0</b>	28,0
Série 14	<b>40,0</b>	40,0
Série 16	<b>14,0</b>	14,0
Série 18	<b>14,0</b>	14,0
Série 20	<b>16,0</b>	16,0
Série 22 <sup>4</sup>	<b>14,0</b>	–
Série 24 <sup>5</sup>	<b>18,0</b>	–
Total des actions privilégiées – capitaux propres	<b>232,0</b>	200,0
Actions autodétenues – privilégiées	<b>(0,3)</b>	(0,3)
<b>Total des actions privilégiées</b>	<b>231,7</b>	199,7
<b>Titres de fiducie de capital</b> (en milliers d'actions)		
Parts de fiducie émises par Fiducie de capital TD III :		
Titres de Fiducie de capital TD III – série 2008 <sup>6</sup>	–	1 000,0
Titres de créance émis par Fiducie de capital TD IV :		
Billets de Fiducie de capital TD IV – série 1 <sup>7</sup>	–	550,0
Billets de Fiducie de capital TD IV – série 2	<b>450,0</b>	450,0
Billets de Fiducie de capital TD IV – série 3	<b>750,0</b>	750,0

<sup>1</sup> Pour plus de renseignements, y compris le montant du principal, les caractéristiques de conversion et d'échange, et les distributions, se reporter à la note 21 des états financiers consolidés de 2019.

<sup>2</sup> Le 16 octobre 2019, la Banque a annoncé qu'aucune de ses 20 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif de série 1 comprenant des dispositions relatives aux FPUNV (les «actions de série 1») ne sera convertie le 31 octobre 2019 en action privilégiée à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif de série 2 comprenant des dispositions relatives aux FPUNV. Comme il a été précédemment annoncé le 1<sup>er</sup> octobre 2019, le taux de dividende des actions de série 1 pour la période de cinq ans allant du 31 octobre 2019, inclusivement, au 31 octobre 2024, exclusivement, sera de 3,662 %.

<sup>3</sup> Le 18 juillet 2019, la Banque a annoncé qu'aucune de ses 20 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif de série 3 comprenant des dispositions relatives aux FPUNV (les «actions de série 3») ne sera convertie le 31 juillet 2019 en action privilégiée à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif de série 4 comprenant des dispositions relatives aux FPUNV. Comme il a été précédemment annoncé le 2 juillet 2019, le taux de dividende des actions de série 3 pour la période de cinq ans allant du 31 juillet 2019, inclusivement, au 31 juillet 2024, exclusivement, sera de 3,681 %.

<sup>4</sup> Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif (FPUNV) de série 22 (les «actions de séries 22») émises par la Banque le 28 janvier 2019 au prix de 25 \$ l'action, dont les dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, seront versés à un taux annuel de 5,20 % pour la période initiale se terminant le 30 avril 2024. Par la suite, le taux de dividende sera ramené tous les cinq ans à un niveau correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans alors en vigueur majoré de 3,27 %. Les porteurs de ces actions auront le droit de convertir leurs actions en actions privilégiées à taux variable et à dividende non cumulatif de série 23 comprenant des dispositions relatives aux FPUNV, sous réserve de certaines conditions, le 30 avril 2024 et le 30 avril tous les cinq ans par la suite. Les porteurs d'actions de série 23 auront le droit de recevoir des dividendes trimestriels à taux variable, s'ils sont déclarés, à un taux correspondant au rendement des bons du Trésor du gouvernement du Canada de trois mois majoré de 3,27 %. Les actions de série 22 sont rachetables par la Banque, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, à 25 \$ l'action le 30 avril 2024 et le 30 avril tous les cinq ans par la suite.

<sup>5</sup> Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif (FPUNV) de série 24 (les «actions de série 24») émises par la Banque le 4 juin 2019 au prix de 25 \$ l'action, dont les dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, seront versés à un taux annuel de 5,10 % pour la période initiale se terminant le 31 juillet 2024. Par la suite, le taux de dividende sera ramené tous les cinq ans à un niveau correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans alors en vigueur majoré de 3,56 %. Les porteurs de ces actions auront le droit de convertir leurs actions en actions privilégiées à taux variable et à dividende non cumulatif de série 25 comprenant des dispositions relatives aux FPUNV, sous réserve de certaines conditions, le 31 juillet 2024 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite. Les porteurs d'actions de série 25 auront le droit de recevoir des dividendes trimestriels à taux variable, s'ils sont déclarés, à un taux correspondant au rendement des bons du Trésor du gouvernement du Canada de trois mois majoré de 3,56 %. Les actions de série 24 sont rachetables par la Banque, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, à 25 \$ l'action le 31 juillet 2024 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite.

<sup>6</sup> Fiducie de capital TD III a racheté le 31 décembre 2018 la totalité des titres de Fiducie de capital TD III – série 2008 en circulation.

<sup>7</sup> Fiducie de capital TD IV a racheté le 30 juin 2019 la totalité des billets de Fiducie de capital TD IV – série 1 en circulation.

Toutes les actions privilégiées de catégorie A comprennent des dispositions relatives aux FPUNV. Si un événement déclencheur faisant intervenir les FPUNV devait survenir, le nombre maximal d'actions ordinaires qui pourrait être émis serait un total de 1,2 milliard d'actions, en supposant qu'aucun dividende n'est déclaré et à verser sur ces actions privilégiées au moment de la conversion.

Pour les billets et les débiteures subordonnés admissibles comme FPUNV, si un événement déclencheur faisant intervenir les FPUNV devait survenir, le nombre maximal d'actions ordinaires qui pourrait être émis serait un total de 3,1 milliards d'actions, en supposant qu'il n'y ait aucun intérêt couru ni impayé sur ces billets et débiteures subordonnés. Les débiteures subordonnées suivantes incluent des dispositions relatives aux FPUNV : débiteures subordonnées à 2,692 % venant à échéance le 24 juin 2025, débiteures subordonnées à 2,982 % venant à échéance le 30 septembre 2025, débiteures subordonnées à 3,589 % venant à échéance le 14 septembre 2028, débiteures subordonnées à 3,224 % venant à échéance le 25 juillet 2029, débiteures subordonnées à 4,859 % venant à échéance le 4 mars 2031, débiteures subordonnées à 3,625 % venant à échéance le 15 septembre 2031 et débiteures subordonnées à 3,06 % venant à échéance le 26 janvier 2032. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 19 des états financiers consolidés de 2019 de la Banque.

## Évolution future des fonds propres réglementaires

En novembre 2019, le CBCB a publié un document aux fins de consultation dans lequel il est proposé d'apporter au cadre du risque de RVC publié en décembre 2017 une série d'ajustements ciblés. Ces révisions visent à harmoniser le cadre du risque de RVC révisé en fonction des exigences de fonds propres minimums pour le risque de marché et des exigences de fonds propres à l'égard des expositions des banques sur des contreparties centrales.

En novembre 2019, le CBCB a publié un document de discussion sur les informations à fournir à l'égard des emprunteurs souverains. Le CBCB sollicite des commentaires sur trois ébauches de modèles de déclaration que les banques utiliseraient pour présenter leurs expositions au risque souverain et les actifs pondérés en fonction des risques par territoire, devise et classement comptable.

En novembre 2019, le CBCB a publié un document de discussion sur les informations à fournir à l'égard du risque de marché. Dans ce document, il est proposé d'apporter des changements à la version du 1<sup>er</sup> janvier 2022 des modèles et tableaux relatifs au risque de marché figurant dans le troisième pilier afin de refléter les changements contenus dans les nouvelles exigences minimales de fonds propres relatives au risque de marché publiées en janvier 2019.

En octobre 2019, le Conseil des gouverneurs de la Réserve fédérale des États-Unis a finalisé la règle modulée en fonction des risques visant les sociétés de portefeuille bancaires américaines et les organisations bancaires étrangères. La règle module encore davantage le cadre réglementaire des normes prudentielles resserrées et des exigences en matière de fonds propres et de liquidité de Bâle III aux États-Unis. La règle définitive prévoit le classement des institutions dans différentes catégories et établit différentes exigences réglementaires en fonction d'une évaluation de cinq indicateurs fondés sur les risques : la taille, les activités transfrontalières, la dépendance au financement de gros à court terme pondéré, les actifs non bancaires et l'exposition hors bilan. TD Group US Holding LLC (TDGUS) sera classée parmi les institutions de catégorie III à compter du 31 décembre 2019. Puisqu'il s'agit d'une règle établie par les autorités de réglementation américaines, la Banque ne s'attend à aucune incidence sur les fonds propres consolidés de la Banque.

En juillet 2019, afin de s'aligner sur les révisions finales de Bâle III qui ont été publiées par le CBCB en décembre 2017, le BSIF a publié la ligne directrice sur ses exigences en matière de fonds propres au titre du risque opérationnel. Les banques qui sont présentement autorisées à utiliser l'approche de mesure avancée (AMA) devront utiliser l'approche standard de Bâle III révisée lorsque les nouvelles exigences seront mises en œuvre au Canada au premier trimestre de 2021. Afin de faciliter leur mise en œuvre, le BSIF accordera une période de transition pour l'exercice 2020, au cours de laquelle les banques qui utilisent actuellement l'AMA aux fins de déclaration devront présenter leurs fonds propres au titre du risque opérationnel selon l'approche standard actuelle.

En juin 2019, le CBCB a publié une révision afin d'aligner le calcul du ratio de levier des dérivés de clients réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation sur le calcul défini par l'AS-RCC utilisé pour calculer les exigences de fonds propres à risque. Ce traitement permettra l'utilisation d'un dépôt de garantie séparé en espèces ou autre qu'en espèces et d'un dépôt de couverture en espèces ou autre qu'en espèces reçus d'un client pour compenser le coût de remplacement et l'exposition future éventuelle uniquement des dérivés de clients réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation. Cette révision sera en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

En juin 2019, le CBCB a publié les révisions apportées aux exigences de communication financière relative au ratio de levier. Les révisions établissent pour les banques des exigences supplémentaires de communication de leurs ratios de levier en fonction de la valeur des cessions temporaires de titres à la fin de chaque trimestre et de leur valeur moyenne quotidienne. Cette modification sera en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

En avril 2019, le BSIF a publié la version définitive de la ligne directrice *B-2, Limites régissant les expositions importantes* à l'intention des BISI. La ligne directrice énonce les pratiques en matière de gestion du risque pour les expositions importantes et offre des directives supplémentaires relativement aux méthodes à adopter pour cerner, mesurer, gérer et surveiller les expositions importantes. La ligne directrice resserre les limites régissant l'exposition aux BISM et aux autres BISI canadiennes, reconnaît les techniques admissibles d'atténuation du risque de crédit en permettant de mesurer l'exposition sur une base nette plutôt que sur une base brute et réduit les fonds propres admissibles en remplaçant le total des fonds propres par les fonds propres de catégorie 1. La date d'entrée en vigueur de la ligne directrice est le 1<sup>er</sup> novembre 2019.

En janvier 2019, le CBCB a publié la version définitive de la norme sur les exigences de fonds propres minimums pour le risque de marché. Les principaux changements apportés à la norme sont : une clarification quant au champ d'application de la norme; une amélioration de l'approche standard pour les risques de change et les instruments sur indices; une révision des pondérations en fonction des risques applicables au risque de taux d'intérêt général, au change et à certaines autres expositions; une révision du processus d'évaluation des modèles internes afin de refléter les risques liés aux pupitres de négociations individuels; et une révision relative à l'identification des facteurs de risque qui sont admissibles à la modélisation interne. La norme entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

En décembre 2018, le CBCB a publié la version définitive des exigences de communication financière au titre du troisième pilier – dispositif révisé. La révision du dispositif comprend entre autres les révisions apportées aux exigences de communication et les ajouts découlant de la finalisation des réformes de Bâle III relatifs aux secteurs suivants : le risque de crédit, le risque opérationnel, le ratio de levier et le risque de RVC; les actifs pondérés en fonction des risques calculés au moyen des modèles internes de la Banque et selon les approches standard; et un aperçu de la gestion des risques, des actifs pondérés en fonction des risques et des principales mesures prudentielles. Le dispositif comporte également de nouvelles exigences de communication relatives au grèvement d'actifs et aux contraintes en matière de distribution de fonds propres. Ces exigences de communication, de concert avec la phase 1 et la phase 2 du projet d'exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées respectivement en janvier 2015 et en mars 2017, complètent le cadre du troisième pilier. Les exigences de communication relatives aux réformes de Bâle III entrent en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

En août 2018, le BSIF a avisé la Banque qu'elle fixait le ratio cible aux fins de la surveillance de TLAC à 23,0 % des actifs pondérés en fonction des risques, compte tenu de la réserve pour stabilité intérieure, et le ratio de levier TLAC minimal à 6,75 %. Cet avis fait suite à la publication en avril 2018 de la version définitive de la ligne directrice sur la TLAC du BSIF. En juin 2019, le BSIF a annoncé que la réserve pour stabilité intérieure serait fixée à 2 % à compter du 31 octobre 2019, ce qui fera passer à 23,5 % la cible aux fins de la surveillance de la TLAC. À compter du premier trimestre de 2022, les BISI devront respecter les exigences de TLAC relatives au ratio cible aux fins de la surveillance. Les investissements dans les instruments de TLAC émis par des BISM ou des BISI canadiennes devront être déduits des fonds propres.

En juillet 2018, le BSIF a publié, à des fins de consultation publique, un document de travail sur la mise en œuvre proposée des réformes de Bâle III. Le document de travail énonce une proposition d'orientation stratégique et de calendriers du BSIF pour la mise en œuvre nationale. En décembre 2017, le CBCB a publié les réformes de Bâle III finalisées. Les réformes comportent les éléments suivants : i) une approche révisée du risque de crédit fondée sur les notations internes, limitant l'utilisation de certaines données dans les modèles internes et retirant la possibilité d'utiliser l'approche NI avancée pour certaines catégories d'actifs; ii) une approche standard révisée du risque de crédit qui est plus détaillée et sensible aux risques; iii) le remplacement du cadre de RVC par de nouvelles approches standard et de base; iv) l'allègement du cadre du risque opérationnel existant afin de passer à une approche standard sensible aux risques qui remplacera les approches existantes; v) des révisions de la mesure du ratio de levier et l'établissement d'une réserve de fonds propres lié au ratio de levier pour les BISM; vi) la mise en œuvre de l'adoption des règles relatives aux exigences minimales de fonds propres pour couvrir le risque de marché (aussi désignées Examen fondamental du portefeuille de négociation); et vii) un plancher global fondé sur les approches standard de Bâle III révisées. Les réformes seront en vigueur à compter du premier trimestre de 2022, quant au plancher global standard, il sera progressivement mis en œuvre sur une période de cinq ans, soit jusqu'en 2027.

## Désignation comme banque d'importance systémique mondiale et informations à communiquer

Le CSF, après consultation avec le CBCB et les instances nationales, désigne les BISM. En juillet 2013, le CBCB a publié une version révisée des règles définitives sur les BISM qui précise la méthodologie d'évaluation des BISM, laquelle s'appuie sur les renseignements fournis par les plus grandes banques d'envergure internationale. Douze indicateurs sont utilisés dans la méthodologie d'évaluation des BISM pour mesurer l'importance systémique. Le score pour un

indicateur particulier est obtenu en divisant la valeur fournie par la banque considérée par le montant total fourni par les banques de l'échantillon pour cet indicateur inclus dans l'évaluation. Par conséquent, le score pour un indicateur de la banque considérée dépend des résultats et des renseignements fournis par les autres banques d'envergure internationale. En outre, la version révisée a apporté des éclaircissements sur les exigences de communication publique des douze indicateurs utilisés dans la méthodologie d'évaluation.

La liste des banques désignées comme des BISM est publiée une fois par année au mois de novembre. Le 22 novembre 2019, la Banque a été désignée comme une BISM par le CSF. En raison de cette désignation, la Banque serait assujettie à une exigence supplémentaire relative à sa capacité d'absorption des pertes (fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques) de 1 % selon les exigences de l'organisme de réglementation pertinent membre du CSF; toutefois, conformément à la ligne directrice sur les normes de fonds propres du BSIF, pour les banques canadiennes désignées comme BISM, le plus élevé des suppléments pour les BISI et pour les BISM s'appliquera. Puisque le supplément pour les BISI est actuellement équivalent à l'exigence supplémentaire de 1 % relative au ratio de fonds propres sous forme d'actions ordinaires pour les BISM, la désignation de la Banque comme BISM n'a aucune incidence sur les exigences réglementaires minimales de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires que doit respecter la Banque. Il n'y a aucune incidence sur les exigences en matière de ratio cible de TLAC fondé sur les risques aux fins de la surveillance de 23,5 % ou de ratio de levier TLAC de 6,75 % en raison de la désignation de la Banque comme BISM. Des discussions auront lieu entre la Banque et les différents organismes de réglementation concernant sa désignation de BISM.

En raison de la désignation de la Banque comme BISM, la Réserve fédérale des États-Unis exige que TDGUS, à titre de société de portefeuille intermédiaire américaine de la TD, maintienne un montant minimal de TLAC et de dette à long terme. À partir de la date où la Banque a été désignée BISM, TDGUS dispose d'une période transitoire de trois ans pour respecter ces exigences.

La Banque doit publier au moins les douze indicateurs utilisés dans le cadre d'évaluation fondé sur des indicateurs des BISM, comme l'exige le BSIF. La communication publique des données de fin d'exercice est requise chaque année, au plus tard à la date de la communication publique des données financières du premier trimestre de l'exercice suivant de la banque à l'intention des actionnaires. La Banque présentera les douze indicateurs pour l'exercice 2019 de la TD au premier trimestre de 2020.

En juillet 2018, le CBCB a publié une version révisée du cadre de gestion des BISM portant sur la mise à jour de la méthode d'évaluation et l'exigence de capacité additionnelle d'absorption des pertes (*Global systemically important banks: revised assessment methodology and the higher loss absorbency requirement*). La nouvelle méthode d'évaluation établit un indicateur du volume de transaction et change les pondérations dans la catégorie relative à la substituabilité, modifie la définition des indicateurs relatifs aux activités transfrontalières, étend le périmètre de consolidation pour inclure les filiales du domaine de l'assurance, et fournit d'autres lignes directrices sur la transition d'une tranche à l'autre et sur les exigences supplémentaires liées à l'absorption des pertes connexes. La version modifiée de la méthode devrait entrer en vigueur en 2021.

---

## SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPE

### Titrisation et arrangements hors bilan

Dans le cadre normal des activités, la Banque participe à diverses opérations financières qui, selon les IFRS, ne sont pas comptabilisées au bilan consolidé de la Banque ou qui le sont, mais à des montants différents des totaux notionnels ou contractuels. Ces arrangements hors bilan comportent, entre autres risques, des risques de marché, de crédit et de liquidité qui sont traités dans la section «Gestion des risques» du présent document. Les arrangements hors bilan, notamment les titrisations, les obligations contractuelles, certains engagements et certaines garanties, servent habituellement à la gestion des risques, à la gestion des fonds propres ou au financement.

#### ENTITÉS STRUCTURÉES

La TD mène certaines activités en vertu d'arrangements avec des entités structurées. Elle utilise des entités structurées pour mobiliser des capitaux et obtenir des liquidités par la titrisation de certains actifs financiers de la Banque, pour aider les clients de la TD à titriser leurs actifs financiers, et pour créer pour eux des produits de placement. Mécanisme important des marchés de capitaux, les titrisations génèrent des liquidités en permettant aux investisseurs d'avoir facilement accès à des portefeuilles particuliers d'actifs et de risques. Pour plus de renseignements sur les liens de la Banque avec des entités structurées, se reporter aux notes 2, 9 et 10 des états financiers consolidés de 2019.

#### Titrisation d'actifs initiés par la Banque

La Banque titrise des prêts hypothécaires résidentiels, des prêts aux entreprises et aux gouvernements, des prêts sur cartes de crédit et des prêts aux particuliers pour rehausser sa situation de trésorerie, diversifier ses sources de financement et optimiser la gestion de son bilan.

La Banque titrise des prêts hypothécaires résidentiels aux termes du Programme des titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* soutenu par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). La titrisation des prêts hypothécaires résidentiels avec la SCHL n'est pas admissible à la décomptabilisation et les prêts hypothécaires demeurent donc inscrits au bilan consolidé de la Banque. En outre, la Banque titrise des prêts sur cartes de crédit et des prêts aux particuliers en les vendant à des entités structurées soutenues et consolidées par la Banque. La Banque titrise aussi des prêts hypothécaires résidentiels aux États-Unis par l'entremise d'entités soutenues par le gouvernement américain. Ces prêts sont admissibles à la décomptabilisation et sont sortis du bilan consolidé de la Banque. Pour plus de renseignements, se reporter aux notes 9 et 10 des états financiers consolidés de 2019.

**TABLEAU 41 : CRÉANCES TITRISÉES PAR LA BANQUE EN TANT QU'INITIATRICE<sup>1</sup>**

(en millions de dollars canadiens)

					<i>Aux</i>	
	Entités structurées importantes non consolidées		Entités structurées importantes consolidées		Tiers autres que des entités structurées	
	Valeur comptable des droits conservés		Valeur comptable des droits conservés		Valeur comptable des droits conservés	
	Actifs titrisés		Actifs titrisés	Actifs titrisés	Actifs titrisés	
	31 octobre 2019					
Prêts hypothécaires résidentiels	23 065	\$	–	\$	624	\$
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers <sup>2</sup>	–		–		–	
Prêts sur cartes de crédit	–		–		–	
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	–		–		1 118	19
<b>Total des créances</b>	<b>23 065</b>	<b>\$</b>	<b>–</b>	<b>\$</b>	<b>1 742</b>	<b>\$</b>
	31 octobre 2018					
Prêts hypothécaires résidentiels	22 516	\$	–	\$	818	\$
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers <sup>2</sup>	–		–		–	
Prêts sur cartes de crédit	–		–		–	
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	–		–		1 206	25
<b>Total des créances</b>	<b>22 516</b>	<b>\$</b>	<b>–</b>	<b>\$</b>	<b>2 024</b>	<b>\$</b>

<sup>1</sup> Incluent tous les actifs titrisés par la Banque, qu'ils soient présentés au bilan ou hors bilan aux fins comptables, exception faite des titrisations effectuées par l'entremise des entités soutenues par le gouvernement américain.

<sup>2</sup> La Banque, dans toutes les opérations de titrisation qu'elle a entreprises relativement à ses propres actifs, a agi en tant que banque initiatrice et a conservé un risque de titrisation du point de vue des fonds propres.

#### **Prêts hypothécaires résidentiels**

La Banque titre les prêts hypothécaires résidentiels par l'intermédiaire d'entités structurées importantes non consolidées et de tiers canadiens autres que des entités structurées. Les prêts hypothécaires résidentiels titrisés par la Banque peuvent être décomptabilisés en totalité selon les ententes propres à chacune des transactions. Dans les cas où la Banque décomptabilise en totalité les prêts hypothécaires résidentiels, la Banque peut être exposée aux risques des prêts transférés du fait des droits conservés.

#### **Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers**

La Banque titre des prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers par l'intermédiaire d'une entité structurée consolidée. La Banque consolide les entités structurées puisqu'elles servent de véhicules de financement pour les actifs de la Banque, que la Banque dispose d'un pouvoir décisionnel quant aux principales décisions économiques des entités structurées et que la Banque est exposée à la majorité des risques résiduels des entités structurées. Au 31 octobre 2019, l'encours des billets émis par les entités structurées s'établissait à 750 millions de dollars (2 milliards de dollars au 31 octobre 2018). Au 31 octobre 2019, l'exposition éventuelle maximale de la Banque aux pertes de ces conduits était de 750 millions de dollars (2 milliards de dollars au 31 octobre 2018) et la juste valeur s'élevait à 750 millions de dollars (2 milliards de dollars au 31 octobre 2018).

#### **Prêts sur cartes de crédit**

La Banque titre des prêts sur cartes de crédit par l'intermédiaire d'une entité structurée. La Banque consolide l'entité structurée puisqu'elle sert de véhicule de financement pour les actifs de la Banque, que la Banque dispose d'un pouvoir décisionnel quant aux principales décisions économiques de l'entité structurée et que la Banque est exposée à la majorité des risques résiduels de l'entité structurée. Au 31 octobre 2019, la Banque avait 5 milliards de dollars de créances titrisées sur cartes de crédit en cours (4 milliards de dollars au 31 octobre 2018). Au 31 octobre 2019, l'entité structurée consolidée avait en circulation 3 milliards de dollars US de billets à taux variable (3 milliards de dollars US au 31 octobre 2018). Les billets sont émis à des investisseurs tiers et avaient une juste valeur de 3 milliards de dollars US au 31 octobre 2019 (3 milliards de dollars US au 31 octobre 2018). Étant donné la nature des créances sur cartes de crédit, leur valeur comptable se rapproche de la juste valeur.

#### **Prêts aux entreprises et aux gouvernements**

La Banque titre les prêts aux entreprises et aux gouvernements par l'intermédiaire d'entités structurées importantes non consolidées et de tiers canadiens autres que des entités structurées. Les prêts aux entreprises et aux gouvernements titrisés par la Banque peuvent être décomptabilisés du bilan de la Banque selon les ententes propres à chacune des transactions. Dans les cas où la Banque décomptabilise en totalité les prêts aux entreprises et aux gouvernements, la Banque peut être exposée aux risques des prêts transférés du fait de droits conservés. Aucune perte sur créances n'est prévue à l'égard des droits conservés dans les prêts aux entreprises et aux gouvernements titrisés, ces prêts hypothécaires étant tous assurés par un gouvernement.

#### **Titrisation d'actifs initiés par des tiers**

##### **Entités structurées importantes non consolidées**

###### *Conduits multicédants*

La Banque gère des conduits multicédants et fournit des facilités de liquidité ainsi que des services de distribution de valeurs mobilières; elle peut également fournir des rehaussements de crédit. Les actifs initiés par des tiers sont titrisés par l'entremise d'entités structurées soutenues mais non consolidées par la Banque. Au 31 octobre 2019, l'exposition éventuelle maximale de perte que courait la Banque en raison des participations qu'elle avait dans du papier commercial et des facilités de liquidité qu'elle fournit à des conduits multicédants s'élevait à 10,2 milliards de dollars (10,4 milliards de dollars au 31 octobre 2018). De plus, au 31 octobre 2019, la Banque s'était engagée à fournir des facilités de liquidité additionnelles de 3,2 milliards de dollars (2,8 milliards de dollars au 31 octobre 2018) à l'égard de papier commercial adossé à des actifs (PCAA) qui pourraient être utilisées plus tard dans le cadre de l'acquisition d'actifs spécifiques.

Tous les actifs titrisés par des tiers soutenus par les conduits multicédants non consolidés de la Banque provenaient du Canada et ont été vendus à des structures de titrisation canadiennes. Le tableau suivant présente des informations sur les conduits de PCAA multicédants qui sont gérés par la Banque.

**TABLEAU 42 : EXPOSITION AUX ACTIFS DE TIERS TITRISÉS PAR DES CONDUITS NON CONSOLIDÉS SOUTENUS PAR LA BANQUE**

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	<i>Aux</i>			
	31 octobre 2019		31 octobre 2018	
	Exposition et notations des entités structurées non consolidées AAA <sup>1</sup>	Durée moyenne pondérée prévue (en années) <sup>2</sup>	Exposition et notations des entités structurées non consolidées AAA <sup>1</sup>	Durée moyenne pondérée prévue (en années) <sup>2</sup>
Prêts hypothécaires résidentiels	5 569	\$ 2,3	6 002	\$ 2,9
Prêts et crédit-bail – auto	4 002	1,8	3 803	1,5
Crédit-bail – équipement	451	2,4	413	1,5
Créances clients	143	1,6	143	2,5
<b>Total des créances</b>	<b>10 165</b>	<b>\$ 2,0</b>	<b>10 361</b>	<b>\$ 2,3</b>

<sup>1</sup> L'exposition totale de la Banque découlant des facilités de liquidité n'est liée qu'à des actifs notés AAA.<sup>2</sup> La durée moyenne pondérée prévue pour chaque type d'actifs est fonction de chacun des engagements d'acquisition restants du conduit pour les portefeuilles de créances renouvelables et de la durée moyenne pondérée prévue pour les actifs des portefeuilles amortissables.

Au 31 octobre 2019, la Banque détenait 39,4 millions de dollars (344,7 millions de dollars au 31 octobre 2018) de PCAA émis par des conduits multicédants soutenus par la Banque qui sont inclus au poste Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction dans son bilan consolidé.

#### EXPOSITION HORS BILAN À DES CONDUITS SOUTENUS PAR DES TIERS

La Banque avait une exposition hors bilan à des conduits soutenus par des tiers en raison de facilités de liquidité consenties et d'engagements de financement qui s'établissaient à 3,8 milliards de dollars au 31 octobre 2019 (3,0 milliards de dollars au 31 octobre 2018). Les actifs compris dans ces conduits se composent de billets individuels adossés à des créances sur prêts-auto, de créances sur cartes de crédit, de créances au titre du matériel et de créances clients. Au 31 octobre 2019, ces actifs avaient maintenu des notations attribuées par diverses agences de notation d'au moins A. Les expositions au bilan à des produits soutenus par des tiers sont incluses dans les états financiers.

#### ENGAGEMENTS

La Banque conclut différentes ententes pour répondre aux besoins financiers de ses clients et comme source de produits d'honoraires pour elle. Les engagements importants de la Banque comprennent des lettres de crédit de soutien financier et garanties d'exécution, des lettres de crédit documentaires et commerciales ainsi que des engagements de crédit. Ces produits peuvent exposer la Banque à des risques de liquidité, de crédit ou de réputation. Il y a des processus de gestion et de contrôle des risques adéquats en place pour réduire ces risques. Certains engagements restent exclus du bilan. La note 27 des états financiers consolidés de 2019 contient de l'information détaillée sur le montant de crédit additionnel maximal que la Banque pourrait être tenue de fournir.

#### GARANTIES

Dans le cadre normal des activités, la Banque conclut divers contrats de garantie visant à soutenir ses clients. Les principaux types de garanties que la Banque offre comprennent des lettres de crédit de soutien financier et garanties d'exécution, des rehaussements de crédit et des ententes d'indemnisation. Certaines garanties demeurent hors bilan. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 27 des états financiers consolidés de 2019.

### SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPE

## Transactions entre parties liées

#### TRANSACTIONS AVEC LES PRINCIPAUX DIRIGEANTS, LES MEMBRES DE LEUR FAMILLE ET LEURS ENTITÉS LIÉES

Les principaux dirigeants sont les personnes qui détiennent l'autorité et à qui incombe la responsabilité de planifier, diriger et contrôler les activités de la Banque, directement ou indirectement. La Banque considère certains de ses dirigeants et administrateurs comme ses principaux dirigeants. La Banque accorde des prêts à ses principaux dirigeants, aux membres de leur famille proche et à leurs entités liées selon les conditions du marché, à l'exception des produits et services bancaires destinés aux principaux dirigeants, lesquels sont assujettis aux lignes directrices de politiques approuvées qui visent tous les membres du personnel.

En outre, la Banque offre des plans d'unités d'actions différées et d'autres plans aux administrateurs externes, aux dirigeants et à certains autres employés clés. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 23 des états financiers consolidés de 2019.

Dans le cadre normal des activités, la Banque fournit également divers services bancaires aux sociétés affiliées et autres sociétés liées à des conditions similaires à celles offertes à des parties non liées.

#### TRANSACTIONS AVEC DES FILIALES, TD AMERITRADE ET SYMCOR INC.

Les transactions conclues entre la Banque et ses filiales répondent à la définition de transactions entre parties liées. Si ces transactions sont éliminées à la consolidation, elles ne sont pas présentées comme des transactions entre parties liées.

Les transactions conclues entre la Banque, TD Ameritrade et Symcor Inc. (Symcor) répondent également à la définition de transactions entre parties liées. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2019, aucune transaction importante n'a été conclue entre la Banque, TD Ameritrade et Symcor, outre celles qui sont décrites ci-dessous et à la note 12 des états financiers consolidés de 2019.

#### Autres transactions avec TD Ameritrade et Symcor

##### i) TD AMERITRADE HOLDING CORPORATION

La Banque a une influence notable sur TD Ameritrade et elle comptabilise sa participation dans TD Ameritrade selon la méthode de la mise en équivalence. En vertu de la convention d'actionnaires relative à la participation en actions de la Banque dans TD Ameritrade, la Banque a le droit de désigner cinq des douze membres du conseil d'administration de TD Ameritrade. Les membres du conseil d'administration que la Banque a désignés comprennent le président du Groupe et chef de la direction de la Banque, et quatre administrateurs indépendants de la TD ou de filiales américaines de la TD.

#### Convention sur les comptes de dépôt assurés

La Banque a conclu avec TD Ameritrade une convention en vertu de laquelle elle met à la disposition des clients de TD Ameritrade des comptes de dépôt du marché monétaire assurés par la FDIC à titre de comptes de passage désignés ou de comptes de dépôt autres que de passage. TD Ameritrade procure des services de marketing et de soutien relativement aux comptes de dépôt assurés. La Banque a versé des honoraires de 2,2 milliards de dollars en 2019 (1,9 milliard de dollars en 2018; 1,5 milliard de dollars en 2017) à TD Ameritrade à l'égard des comptes de dépôt. Le montant versé par la Banque est fonction du solde moyen des dépôts assurés, qui s'est établi à 140 milliards de dollars en 2019 (140 milliards de dollars en 2018; 124 milliards de dollars en 2017), et une partie du montant est liée au rendement réel que la Banque a gagné sur les placements, moins les intérêts réels versés aux clients de TD Ameritrade, et la partie résiduelle est liée au taux de rendement convenu. La Banque gagne des honoraires de gestion équivalant à 25 pdb sur le solde quotidien moyen global dans les comptes de passage (sous réserve d'ajustements fondés sur une formule précise).

Au 31 octobre 2019, les montants à recevoir de TD Ameritrade s'établissaient à 41 millions de dollars (137 millions de dollars au 31 octobre 2018). Au 31 octobre 2019, les montants à payer à TD Ameritrade s'établissaient à 168 millions de dollars (174 millions de dollars au 31 octobre 2018).

La Banque et d'autres institutions financières ont consenti à TD Ameritrade des facilités de prêt renouvelables non garanties. L'engagement total que la Banque a fourni s'établissait à 291 millions de dollars, et aucun montant n'avait été prélevé au 31 octobre 2019 (montant inutilisé de 338 millions de dollars au 31 octobre 2018).

#### ii) TRANSACTIONS AVEC SYMCOR

La Banque détient un tiers du capital de Symcor, fournisseur canadien de services d'impartition offrant une gamme diversifiée de solutions intégrées de services de traitement d'effets, de traitement et de production de relevés, et de gestion de trésorerie. La Banque comptabilise sa part des résultats de Symcor selon la méthode de la mise en équivalence. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2019, la Banque a versé 81 millions de dollars (86 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2018; 93 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2017) pour ces services. Au 31 octobre 2019, le montant à payer à Symcor était de 12 millions de dollars (14 millions de dollars au 31 octobre 2018).

La Banque et deux autres banques actionnaires ont également consenti une facilité de prêt non garantie de 100 millions de dollars à Symcor, sur laquelle aucun montant n'avait été prélevé au 31 octobre 2019 et 31 octobre 2018.

---

## SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPE

### Instrument financiers

La Banque, en tant qu'institution financière, possède des actifs et des passifs qui se composent essentiellement d'instruments financiers. Les actifs financiers de la Banque comprennent, entre autres, des liquidités, des dépôts productifs d'intérêts, des valeurs mobilières, des prêts, des instruments dérivés et des valeurs mobilières prises en pension, tandis que les passifs financiers comprennent des dépôts, des obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert, des passifs de titrisation, des obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension, des instruments dérivés et des titres de créance subordonnés.

La Banque utilise des instruments financiers à des fins de transaction et à des fins autres que de transaction. En règle générale, la Banque s'engage dans des activités de transaction par l'achat et la vente de valeurs mobilières dans le but d'obtenir des liquidités et de combler les besoins des clients et, plus rarement, par la prise de positions de négociation dans le but de dégager un profit. Les instruments financiers détenus à des fins de transaction comprennent, notamment, les valeurs mobilières détenues à des fins de transaction, les dépôts détenus à des fins de transaction et les dérivés détenus à des fins de transaction. Les instruments financiers détenus à des fins autres que de transaction se composent de la majorité du portefeuille de prêts, des valeurs mobilières détenues à des fins autres que de transaction, des dérivés de couverture et des passifs financiers de la Banque. Selon les normes comptables relatives aux instruments financiers, les actifs financiers ou passifs financiers qui sont classés comme détenus à des fins de transaction, les instruments financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net, les instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, les actifs financiers désignés à la JVAERG et tous les dérivés sont évalués à la juste valeur dans les états financiers consolidés de 2019 de la Banque. Les titres de créance au coût amorti, les prêts et les autres passifs sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour de plus amples renseignements sur la façon de calculer la juste valeur des instruments financiers, se reporter à la rubrique «Jugements, estimations et hypothèses comptables – Évaluations de la juste valeur» du présent document. L'utilisation d'instruments financiers permet à la Banque de dégager des profits sous la forme de produits de négociation, d'intérêts et d'honoraires. Les instruments financiers créent également divers risques que la Banque gère par la voie de ses politiques et procédures étendues de gestion des risques. Les principaux risques sont les risques de taux d'intérêt, de crédit, de liquidité, de marché et de change. Pour une description plus détaillée de la façon dont la Banque gère ses risques, se reporter à la section «Gestion des risques» du présent document.

---

## FACTEURS DE RISQUE ET GESTION DES RISQUES

### Facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs

Outre les risques décrits dans la section «Gestion des risques», beaucoup d'autres facteurs de risque, dont bon nombre échappent au contrôle de la Banque et dont les effets peuvent être difficiles à prévoir, pourraient faire en sorte que nos résultats diffèrent de façon importante de nos plans, de nos objectifs et de nos estimations, ce qui pourrait nuire à la réputation de la Banque ou compromettre la viabilité de son modèle d'affaires. Tous les énoncés prospectifs, y compris les énoncés prospectifs inclus dans le présent rapport de gestion, sont naturellement assujettis à des risques inhérents et à des incertitudes, de nature générale et spécifique, qui peuvent faire en sorte que les résultats réels de la Banque diffèrent considérablement de ceux avancés dans les énoncés prospectifs. Certains de ces facteurs sont présentés ci-dessous et d'autres sont cités dans la rubrique «Mise en garde à l'égard des énoncés prospectifs» du présent document.

#### PRINCIPAUX RISQUES ET RISQUES ÉMERGENTS

La TD juge qu'il est d'importance critique d'évaluer à intervalles réguliers le contexte dans lequel elle mène ses activités et de cerner les principaux risques et les risques émergents. Ces risques se définissent comme ceux qui pourraient avoir une incidence importante sur la Banque et sur lesquels les principaux responsables de la gestion du risque s'attendent du fait de l'ampleur possible ou du caractère immédiat de leur incidence.

Ces risques sont cernés par les principaux responsables de la gestion du risque qui en discutent et prennent des mesures à leur égard, en plus d'en faire rapport chaque trimestre au comité du risque du conseil d'administration et au conseil d'administration. Des plans visant à atténuer les principaux risques et les risques émergents sont préparés, suivis et ajustés au besoin.

### **Conjoncture économique et commerciale générale**

La TD et ses clients exercent leurs activités au Canada, aux États-Unis et en moindre proportion dans d'autres pays. Par conséquent, la conjoncture économique et commerciale dans ces régions influence considérablement sur les résultats de la Banque. Les facteurs conjoncturels comprennent notamment les taux d'intérêt à court et à long terme, l'inflation, les fluctuations des marchés des capitaux d'emprunt, des marchandises et des capitaux propres ainsi que de la liquidité de ces marchés, les valeurs immobilières, les niveaux d'emploi, les dépenses de consommation et le niveau d'endettement des consommateurs, l'évolution des tendances de consommation et des modèles d'affaires, les investissements des entreprises, les dépenses gouvernementales, les taux de change, les risques liés à la dette souveraine, la vigueur de l'économie, les menaces terroristes, les troubles civils, les risques de perte de réputation associés à la surveillance accrue des organismes de réglementation, du public et des médias, les effets des situations d'urgence en matière de santé publique, les effets des perturbations touchant les infrastructures publiques, les désastres naturels et le volume d'affaires réalisé dans une région donnée. La direction se tient informée du contexte macroéconomique dans lequel elle exerce ses activités et tient compte de tout changement important éventuel dans ses plans et ses stratégies d'affaires, ainsi que dans les simulations de crise auxquelles elle soumet ses portefeuilles. Par conséquent, la Banque est mieux en mesure de comprendre l'incidence probable d'un grand nombre de ces scénarios négatifs et de mieux gérer ces risques potentiels.

### **Risques géopolitiques**

Les risques liés aux politiques gouvernementales, au commerce international et aux relations politiques à l'échelle mondiale pourraient déstabiliser l'ensemble des marchés et des économies dans les régions où la Banque exerce ses activités. Bien que la nature et l'ampleur de ces risques puissent varier selon les circonstances en cause, ils pourraient donner lieu à une plus grande incertitude quant à la croissance économique mondiale et à la volatilité des taux d'intérêt, des taux de change, des prix des marchandises, des écarts de taux et des cours des actions sur les marchés, ce qui nuirait tant aux activités de négociation qu'aux activités autres que de négociation de la Banque, ainsi qu'à avoir des répercussions directes et indirectes sur la conjoncture économique et commerciale qui pourraient toucher la Banque et ses clients. Les risques géopolitiques présents tout au long de 2019 comprennent l'accentuation des tensions commerciales et un accroissement des mesures protectionnistes entre partenaires de différents pays, l'amplification de la fragmentation politique à la grandeur de l'Europe, y compris la recherche d'un règlement à l'égard du Brexit et les troubles politiques dans les régions de l'Asie-Pacifique et du Moyen-Orient. La direction se tient informée sur les risques géopolitiques afin d'évaluer leurs incidences éventuelles sur la stratégie et les activités de la Banque et les intègre régulièrement dans ses simulations de crise.

### **Réalisation des stratégies à long terme et des principales priorités stratégiques à court terme**

La Banque formule un certain nombre de stratégies et de priorités, comme celles présentées en détail pour chaque secteur à la section «Analyse des secteurs d'exploitation» du présent document. Il peut s'agir notamment des initiatives à grande échelle liées à la stratégie ou à la réglementation, qui en sont à diverses étapes d'élaboration ou de mise en œuvre. Les stratégies de croissance interne, les nouvelles acquisitions, l'intégration des activités récemment acquises, les projets visant à se conformer aux nouvelles exigences réglementaires, à mettre en œuvre de nouvelles plateformes ou technologies ou à mettre à niveau une technologie actuelle sont des exemples de telles initiatives. Les risques peuvent être plus élevés selon la taille, l'étendue, la célérité, l'interdépendance et la complexité des projets, les délais serrés pour achever les projets et les priorités concurrentes pour l'affectation limitée de ressources spécialisées.

Avant de procéder à une acquisition ou à une fusion, la Banque effectue une évaluation de la transaction et un contrôle préalable minutieux, puis surveille étroitement l'intégration des activités et le rendement postacquisition. Cependant, rien ne garantit que la Banque atteindra ses objectifs, notamment à l'égard des économies de coûts prévues, ou des synergies des produits, par suite des acquisitions et de l'intégration. En règle générale, bien que la gouvernance, la surveillance, les méthodes, les outils et les ressources nécessaires à la gestion de nos priorités et stratégies fassent l'objet d'une grande attention de la part de la direction, notre capacité à les réaliser repose sur un certain nombre d'hypothèses et de facteurs. Parmi ces hypothèses et ces facteurs figurent ceux énoncés aux rubriques «Perspectives et orientation pour 2020» et «Orientation pour 2020» et à la section «Gestion des risques» du présent document, de même qu'une gestion rigoureuse des ressources et des charges et notre capacité de mettre en œuvre les programmes à l'échelle de l'entreprise (et les coûts liés à la mise en œuvre) afin de nous conformer aux règlements nouveaux ou modifiés ou encore aux exigences accrues des organismes de réglementation, qui peuvent tous être indépendants de la volonté de la Banque et difficiles à prévoir.

Si les acquisitions, les plans stratégiques ou les priorités de la Banque ne sont pas exécutés avec succès, les activités et le rendement financier de la Banque pourraient être touchés et les bénéfices de la Banque pourraient croître plus lentement ou décroître.

### **Risque lié à la technologie et cybersécurité**

Depuis quelques années, la technologie et la cybersécurité entraînent de plus en plus de risques pour les grandes institutions financières comme la Banque. Cette situation s'explique en partie par la multiplication, le perfectionnement et l'évolution constante des technologies nouvelles et des stratégies d'attaque employées par des entités sociopolitiques, des organisations criminelles, des initiés ou des prestataires de services malveillants, par des états-nations, des pirates informatiques et d'autres parties internes ou externes. L'accroissement de ces risques tient aussi à la taille, à la portée et à l'étendue géographique de nos activités, à la complexité de notre infrastructure technologique et aux technologies que nous utilisons pour effectuer des opérations financières en ligne ou par d'autres moyens de télécommunications, notamment le développement continu de nos applications mobiles et de notre plateforme de services en ligne. Les technologies, systèmes et réseaux de la Banque ainsi que ceux de nos clients (y compris leurs appareils) et des prestataires de services indépendants de la Banque continuent d'être la cible de cyberattaques et pourraient faire l'objet d'interruptions de service, d'intrusions liées aux données ou d'autres intrusions (entre autres la perte ou la divulgation de renseignements personnels, y compris ceux de clients ou d'employés), de vols d'identité et d'espionnage industriel, ou d'autres méfaits. Le recourt par la Banque aux services de prestataires indépendants qui subissent de tels méfaits accroît notre risque d'une attaque, d'un bris ou d'une interruption, la Banque n'exerçant pas une surveillance directe ou de façon continue de leurs infrastructures technologiques ni de leur protection des données. Bien que la Banque n'ait subi aucune perte financière importante causée par ces défaillances technologiques, cyberattaques ou intrusions liées aux données ou d'autres intrusions, rien ne garantit que la Banque ne subira pas de perte ou de dommage dans l'avenir. Il peut s'agir, entre autres, de cyberattaques, notamment d'attaques ciblées et d'attaques automatisées en ligne de systèmes et d'applications bancaires, d'intrusions de logiciels malveillants, d'attaques par déni de service, d'extraction de données par des initiés ou des prestataires de services malveillants ou d'attaques par hameçonnage qui pourraient toutes conduire à l'utilisation frauduleuse, à la divulgation ou au vol de données ou de fonds de clients gérés par la Banque. Ces méfaits peuvent aussi comprendre les tentatives d'employés, d'agents ou de prestataires de services indépendants de la Banque d'accéder aux ou de divulguer des informations sensibles ou d'autres données de la Banque, de ses clients ou de ses employés. Il est probable que les tentatives de soutirer illicitement ou de façon trompeuse des renseignements d'employés, de clients, de prestataires de services indépendants ou d'autres utilisateurs des systèmes de la Banque se poursuivront dans le but d'obtenir des informations sensibles et d'accéder aux données que détient la Banque ou aux fonds de clients gérés par la Banque. En outre, les clients se servent fréquemment de leurs propres appareils, comme leur ordinateur, leur téléphone intelligent ou leur tablette électronique, pour effectuer des paiements et gérer leurs comptes, et la capacité de la Banque à assurer la sécurité des transactions de ses clients est limitée, étant donné qu'elle dépend en partie des

appareils dont se servent les clients. La Banque surveille et gère activement les risques liés à la technologie et à la cybersécurité et continue d'accroître sa capacité à les atténuer par des programmes à l'échelle de l'entreprise, au moyen de pratiques sectorielles généralement reconnues tenant compte des menaces acceptables pour le secteur ainsi que de solides évaluations des menaces et faiblesses et des mesures prises à leur égard. La Banque continue d'investir afin de renforcer sa cyberprotection conformément aux normes et pratiques sectorielles reconnues afin de permettre la détection rapide des cyberattaques internes et externes et des accès non autorisés aux données de la Banque ou de leur extraction non autorisée et de les régler prestement. La mise en œuvre de certaines technologies, comme l'infonuagique, l'intelligence artificielle et la robotique, exige que nous demeurions centrés sur la gestion efficace de nos risques et que nous investissions constamment dans celle-ci. Il est possible que la Banque ou des tiers avec qui elle fait affaire ne prévoient pas ou ne mettent pas en place des mesures efficaces pour contrer tous ces risques liés à la technologie et au cyberspace, surtout parce que les tactiques, techniques et procédures utilisées changent fréquemment et que les risques proviennent de sources très variées qui se perfectionnent constamment. L'assurance contre les cyberrisques contractée par la Banque pourrait s'avérer insuffisante pour couvrir toutes les pertes financières. Par conséquent, s'il survient une cyberattaque, une interruption de services, une violation des données, une atteinte à la sécurité ou d'autres intrusions (y compris la perte ou la divulgation de renseignements personnels), un vol d'identité, de l'espionnage industriel ou une autre compromission des systèmes technologiques ou informatiques, du matériel informatique ou des processus connexes, ou tout problème important provoqué par une insuffisance de l'infrastructure de technologie de l'information, la Banque s'expose, entre autres, à des pertes financières; à la perte de clients ou d'occasions d'affaires; à une perturbation des activités; à une appropriation illicite ou une divulgation non autorisée de renseignements confidentiels, financiers ou personnels; au bris d'ordinateurs ou de systèmes de la Banque, de ses clients ou de contreparties; à la violation des lois sur la protection de la vie privée ou d'autres lois applicables; à des litiges; à des pénalités ou à des interventions réglementaires, à des coûts de mesures correctives, d'investigation ou de rétablissement; à la hausse des coûts pour assurer la maintenance et la mise à jour de nos systèmes et infrastructures d'exploitation et de sécurité; et à des atteintes à la réputation. Si un tel incident devait survenir, la Banque pourrait devoir consacrer beaucoup de temps et d'efforts à investiguer afin d'obtenir toutes les informations fiables nécessaires à l'évaluation de son incidence. Les applications détenues et mises en œuvre par la Banque, ses processus, ses produits et ses services sont susceptibles de défaillances ou d'interruptions causées par une erreur humaine, des désastres naturels, des interruptions d'un service public, des cyberattaques ou d'autres actes criminels ou terroristes, ou des situations de non-conformité réglementaire qui peuvent nuire aux activités de la Banque. Ces répercussions négatives pourraient restreindre la capacité de la Banque d'offrir des produits et des services aux clients, ou ternir la réputation de la Banque, ce qui pourrait perturber nos activités et aboutir à des pertes financières.

#### **Activités frauduleuses et criminelles**

En tant qu'institution financière, la Banque est de facto la cible de différents types de fraude et d'autres formes de crimes financiers. Le caractère sophistiqué, la complexité et l'importance de ces crimes évoluent rapidement et leurs auteurs peuvent prendre divers visages, dont ceux de clients potentiels ou existants, d'agents, de tiers, y compris de fournisseurs, de prestataires de services ou d'impartiteurs, d'autres parties externes, d'entrepreneurs ou d'employés. Afin d'établir s'il convient de faire crédit ou de conclure d'autres transactions avec des clients ou des contreparties, la Banque peut s'en remettre à des renseignements obtenus de ces clients, de ces contreparties, d'autres parties externes ou pour leur compte, y compris des états financiers, des informations financières et des informations d'authentification. La Banque peut aussi se fier aux déclarations des clients, des contreparties et d'autres parties externes quant à l'exactitude et à l'intégralité de ces renseignements. Afin d'authentifier les clients, par l'entremise des services téléphoniques, des canaux numériques ou des succursales de la Banque, celle-ci peut aussi miser sur certaines méthodes qui pourraient faire l'objet de fraude. Outre le risque de perte importante (perte financière, appropriation illicite de renseignements confidentiels ou d'autres actifs de la Banque ou de ses clients et contreparties) que peut entraîner un crime financier, des poursuites judiciaires pourraient être intentées contre la Banque et ce genre de crime pourrait miner la confiance de la clientèle et des marchés. La Banque a investi dans une approche coordonnée de renforcement de ses défenses contre les fraudes et de perfectionnement des pratiques existantes au Canada et aux États-Unis. La Banque continue de déployer de nouveaux moyens et de nouvelles défenses pour renforcer son contrôle afin de contrecarrer les stratagèmes de fraude plus complexes, notamment les cyberattaques.

#### **Prestataires de services indépendants**

La Banque reconnaît l'importance de recourir à des tiers pour soutenir ses activités, puisqu'ils permettent l'accès à des applications, des processus, des produits et des services de pointe, des connaissances spécialisées, des innovations, des économies d'échelle et des efficacités d'exploitation. Toutefois, ce recours peut amener à présumer de la continuité, de la fiabilité et de la sécurité de ces tiers, de même que de leurs processus, de leur personnel et de leurs établissements. Puisque le secteur des services financiers et sa chaîne d'approvisionnement gagnent en complexité, la nécessité de mettre en œuvre des contrôles solides, généraux et pointus et d'en assurer la surveillance augmente. Les applications détenues et mises en œuvre par la Banque, ses processus, ses produits et ses services sont susceptibles de défaillances ou d'interruptions causées par une erreur humaine, des désastres naturels, des interruptions d'un service public, des cyberattaques ou d'autres actes criminels ou terroristes, ou des situations de non-conformité réglementaire; chacun des fournisseurs de la Banque court des risques similaires qui peuvent rejaillir sur les activités de la Banque. Ces répercussions négatives pourraient restreindre la capacité de la Banque d'offrir des produits et des services aux clients, ou ternir la réputation de la Banque, ce qui pourrait perturber nos activités et aboutir à des pertes financières. Par conséquent, la Banque s'est dotée d'une expertise établie et de ressources qui se consacrent à la gestion du risque lié aux fournisseurs tiers, ainsi que de politiques et procédures qui encadrent ses relations avec des tiers, depuis la sélection jusqu'à la fin du cycle de vie de l'arrangement commercial. La Banque élabore et teste de solides plans de gestion de la poursuite des activités qui tiennent compte du client, de l'employé et des incidences opérationnelles, y compris les éventualités liées à la technologie et à d'autres infrastructures.

#### **Promulgation de nouvelles lois ou de nouveaux règlements et modification des lois et règlements actuels**

Le secteur des services financiers est fortement réglementé. La promulgation de nouvelles lois et de nouveaux règlements et la modification des lois et des règlements actuels, et la délivrance de décisions juridiques pourraient nuire aux activités, à la rentabilité et à la réputation de la Banque. Les politiques budgétaire, économique et monétaire de différents organismes et gouvernements du Canada, des États-Unis, du Royaume-Uni et d'autres pays, y compris les changements touchant leur interprétation ou leur mise en œuvre, pourraient également avoir de telles répercussions négatives. Ces répercussions négatives pourraient contraindre la Banque à engager des coûts additionnels et des ressources supplémentaires à des fins de conformité initiale et continue; limiter les types de produits et services ou la nature des produits et services qu'elle peut offrir et les tarifs qu'elle peut pratiquer; revoir à son détriment la tarification et le mode de prestation de ses produits et services; augmenter la capacité des concurrents nouveaux et existants à rivaliser avec ses tarifs, ses produits et ses services (y compris ailleurs qu'au Canada, en favorisant certaines institutions du pays étranger); et réviser à la hausse les risques en cas de non-conformité potentielle. En plus des répercussions négatives décrites ci-dessus, tout manquement de la Banque à l'égard des lois et des règlements applicables pourrait entraîner des sanctions et des amendes pouvant miner ses résultats et ses activités, voire nuire à sa réputation. La réglementation changeante continue de modeler le contexte mondial en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et de sanctions économiques, et de nouvelles lois importantes et compliquées ainsi que de nouveaux règlements complexes et de grande portée qui sont en vigueur ou devraient entrer en vigueur à court et à moyen terme dans bon nombre de territoires où la Banque exerce ses activités. Elle influence aussi, et continue d'influencer, le contexte mondial en matière de protection des données et de la vie privée, et de nouvelles lois importantes qui ont été promulguées et entreront en vigueur à court terme dans certains territoires où la Banque exerce ses activités et d'autres devraient l'être à moyen terme. En outre, malgré la surveillance et l'évaluation effectuées par la Banque de l'incidence potentielle des règles, propositions, ordonnances de consentement et lignes directrices réglementaires, les gouvernements et les organismes de réglementation, partout dans le monde, pourraient

adopter de façon inattendue de nouveaux règlements ou rendre des décisions juridiques qui s'appliqueraient à la Banque. En Europe, l'incertitude quant à l'avenir du Royaume-Uni et à sa relation avec l'Union européenne, aux réformes mises en œuvre avec l'adoption du *Règlement sur l'infrastructure du marché européen* et à l'examen de la directive sur les marchés européens des instruments financiers et des dispositions réglementaires s'y rapportant, pourrait entraîner une hausse des coûts d'exploitation et de systèmes, et modifier les types de produits et de services offerts aux clients de cette région par la Banque. De plus, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières ont déposé un projet de règlement visant à réformer les instruments dérivés de gré à gré. La Banque surveille ce projet réglementaire, qui, s'il était mis en application, pourrait donner lieu à une augmentation des coûts de conformité. La conformité à ces exigences pourrait avoir une incidence sur les entreprises, les activités et les résultats de la Banque. Finalement, au Canada, un certain nombre d'initiatives gouvernementales en voie d'être mises en œuvre, dont des initiatives réglementaires, ciblant l'évolution et la modernisation des modes de paiement, le système bancaire ouvert, la protection des consommateurs, la protection des données des clients et la lutte contre le blanchiment d'argent pourraient avoir des répercussions sur les institutions financières. De plus, les modifications à la réglementation sur les frais d'interchange au Canada, qui seront en vigueur à compter de mai 2020, pourraient avoir une incidence sur les activités de cartes de crédit de la Banque.

#### *Loi Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act*

La loi intitulée *Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act* (la «loi Dodd-Frank»), loi fédérale des États-Unis, adoptée en 2010, a entraîné une profonde réforme structurelle du secteur des services financiers américain. Elle s'applique à tous les établissements bancaires exerçant leurs activités aux États-Unis, dont la Banque. En général, en raison de la loi Dodd-Frank, la Banque pourrait subir des pertes de produits, devoir limiter son offre de produits et de services, et engager des coûts d'exploitation et de conformité additionnels. La loi Dodd-Frank touche également, du fait de l'incidence extraterritoriale de certains aspects de cette loi, les activités de la Banque à l'extérieur des États-Unis, y compris au Canada. De nombreuses dispositions de la loi Dodd-Frank sont en vigueur et d'autres dispositions en sont à l'étape de la mise en œuvre. Les dispositions de la loi Dodd-Frank et autres exigences réglementaires qui touchent la Banque comprennent notamment : la règle intitulée «règle Volcker», laquelle restreint en général la capacité des entités bancaires à effectuer des opérations pour leur propre compte ainsi qu'à promouvoir certains fonds de couverture et fonds de capital-investissement, à détenir des participations dans de tels fonds ou à entretenir certaines relations avec de tels fonds; l'exigence selon laquelle notre société de portefeuille intermédiaire américaine de premier rang doit avoir un plan en matière de fonds propres et respecter les exigences en matière de simulation de crise; l'exigence selon laquelle TD Bank, N.A. doit procéder à des simulations de crise; et différentes «nouvelles normes prudentielles» selon les règlements de la Réserve fédérale. Pour la Banque, ces mesures ont entraîné, et continueront à le faire, des coûts d'exploitation, de capital, de liquidité et de conformité. La conformité à ces exigences pourrait avoir une incidence sur les entreprises, les activités, les résultats aux États-Unis et les résultats globaux de la Banque.

Le cadre réglementaire actuel des établissements bancaires aux États-Unis pourrait être touché par des modifications législatives récentes et futures ou par l'évolution de la réglementation. Par exemple, la *Economic Growth, Regulatory Relief and Consumer Protection Act* (Reform Act) promulguée récemment apporte des modifications aux simulations de crise et autres aspects de la loi Dodd-Frank. En outre, les organismes fédéraux de réglementation américains concernés ont proposé des modifications réglementaires à certaines de ces exigences, et dans certains cas, en ont même adoptées, y compris à l'égard des règlements de la règle Volcker, du plan en matière de fonds propres et des exigences en matière de simulation de crise. En octobre 2019, la Réserve fédérale a publié une règle définitive qui met en œuvre les modifications de la Reform Act dans le cadre de l'application des normes prudentielles resserrées visant les organisations bancaires américaines et autres qu'américaines, la *Tailoring Rule*. La *Tailoring Rule* établit quatre catégories de normes prudentielles resserrées s'appliquant aux organisations bancaires autres qu'américaines fondées sur le profil de risque de l'organisation, les normes prudentielles resserrées les plus strictes ne s'appliquant qu'aux organisations bancaires autres qu'américaines dont l'actif américain total s'élève à au moins 100 milliards de dollars US, comme la Banque, ou qu'aux sociétés de portefeuille intermédiaires américaines d'organisations bancaires autres qu'américaines dont le total de l'actif consolidé s'élève à au moins 100 milliards de dollars US, comme notre société de portefeuille intermédiaire américaine de premier rang.

Les conséquences ultimes de l'évolution de la réglementation et son incidence sur la Banque ainsi que l'adoption ou la promulgation d'autres projets de loi ou de réglementation relatifs à ces exigences demeurent incertaines.

#### *Régime de recapitalisation interne des banques*

En 2016, une loi visant à modifier la *Loi sur les banques*, la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* (la «Loi sur la SADC») ainsi que certaines autres lois fédérales se rapportant aux banques afin de créer un régime de recapitalisation interne des banques pour les BISI, dont la Banque, a été approuvée. En avril 2018, le gouvernement du Canada a publié un règlement en vertu de la Loi sur la SADC et la *Loi sur les banques* prévoyant les détails définitifs du régime d'émission et de conversion d'instruments de recapitalisation interne émis par les BISI (collectivement, le règlement sur la recapitalisation interne) qui est entré en vigueur en septembre 2018.

Aux termes de la Loi sur la SADC, si le surintendant est d'avis qu'une BISI n'est plus viable ou qu'elle est sur le point de le devenir et que sa viabilité ne peut être rétablie par l'exercice des pouvoirs du surintendant, le gouvernement du Canada peut, entre autres choses, nommer la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC) à titre de séquestre de la Banque et enjoindre à la SADC de convertir certaines actions (y compris les actions privilégiées) et certains passifs de la Banque (y compris les titres de créance de premier rang) en actions ordinaires de la Banque ou de ses filiales (une conversion au titre d'une recapitalisation interne). Toutefois, aux termes de la Loi sur la SADC, les pouvoirs de conversion de la SADC ne s'appliqueraient pas aux actions émises ni au passif créé avant le 23 septembre 2018 (la date à laquelle le règlement sur la capitalisation interne est entré en vigueur) à moins que, à compter de cette date, leurs modalités ne soient modifiées ou, dans le cas des passifs, leur durée ne soit prolongée.

Le règlement sur la recapitalisation interne prévoit les catégories d'actions et de passifs qui sont assujetties à une conversion au titre d'une recapitalisation interne. En règle générale, les créances de premier rang non garanties ou partiellement garanties auxquelles est attribué un numéro CUSIP ou ISIN ou un numéro d'identification semblable dont l'échéance initiale ou modifiée est supérieure à 400 jours sont assujetties à une conversion au titre d'une recapitalisation interne. Les actions, à l'exception des actions ordinaires, et les créances subordonnées, qui ne sont pas des instruments de FPUNV, sont également assujetties à une conversion au titre d'une recapitalisation interne. Cependant, d'autres titres de créance de la Banque comme les billets structurés (tel que défini dans le règlement sur la recapitalisation interne), les obligations garanties et certains instruments dérivés ne font pas l'objet d'une conversion au titre d'une recapitalisation interne.

Le régime de recapitalisation interne pourrait avoir une incidence défavorable sur les coûts de financement de la Banque.

#### **Surveillance réglementaire et risque de conformité**

Nos entreprises sont assujetties à une réglementation considérable et à une surveillance étendue. Des changements réglementaires sont en cours dans tous les territoires où la Banque mène ses activités. Partout dans le monde, les gouvernements et les organismes réglementaires portent de plus en plus d'attention aux risques liés aux meilleures pratiques, au contrôle, à l'utilisation et à la protection des données, et à la lutte au blanchiment d'argent et au financement des activités terroristes et aux menaces. De plus, ils ont continué à démontrer une tendance à établir de nouvelles normes et de nouvelles attentes en matière de meilleures pratiques, et la volonté d'imposer des interventions publiques qui incluent des amendes et des pénalités en cas de manquements relatifs à la conformité.

La Banque surveille et évalue sans arrêt l'incidence potentielle des faits réglementaires pertinents (y compris les règles, les projets de règles, de normes et de lignes directrices réglementaires). Cependant, bien que les importantes ressources de la Banque chargées des activités de conformité, juridiques et opérationnelles voient au respect de ces faits dans les délais prescrits en tenant compte aussi des autres attentes des gouvernements et des organismes de

réglementation, il est possible que la Banque ne soit pas en mesure de prévoir l'incidence exacte qu'auront les règles définitives mettant en œuvre de tels faits, voire leur interprétation, ou des mesures coercitives prises par les gouvernements et les organismes de réglementation à l'égard du respect de ces règles, ou elle pourrait être dans l'incapacité de concevoir ou d'améliorer les plateformes, les technologies ou les procédures et cadres opérationnels requis pour se conformer à ces règles ou à ces attentes, ou pour s'adapter à celles-ci, avant leurs entrées en vigueur. Par conséquent, la Banque pourrait devoir prendre des mesures supplémentaires ou engager plus de coûts que prévu, et faire l'objet de mesures coercitives et être exposée au risque de réputation. Les modifications réglementaires ainsi que l'incertitude entourant le champ d'application et les exigences des règles définitives mettant en œuvre ces changements continueront d'accroître nos risques de conformité et opérationnel ainsi que les coûts. En outre, si les gouvernements ou les organismes de réglementation recourent à des mesures coercitives officielles, plutôt qu'à des mesures de surveillance non officielles, la Banque, malgré ses efforts en matière de gestion des risques, pourrait subir des répercussions négatives sur ses activités, ses stratégies d'affaires et son offre de produits et services, ce qui pourrait nuire à ses résultats financiers.

Également, il pourrait être établi que la Banque n'a pas traité de façon adéquate, exhaustive et en temps opportun les faits réglementaires ou les mesures coercitives auxquels elle est assujettie de manière à satisfaire aux exigences des gouvernements ou des organismes de réglementation. La Banque pourrait donc continuer d'être visée par des enquêtes, mesures coercitives et litiges en plus grand nombre ou dont la portée serait plus large. En outre, la divulgation de l'application de mesures coercitives étant de plus en plus répandue, la réputation de la Banque pourrait en souffrir.

La Banque pourrait engager des coûts plus élevés que prévu pour le maintien de sa conformité aux exigences, ou pourrait se voir imposer des amendes ou des pénalités ou faire l'objet de jugements qui pourraient lui être défavorables, ce qui pourrait aussi entraîner des répercussions négatives sur la performance financière et la réputation de la Banque.

### **Concurrence et perturbations liées à la technologie**

La Banque exerce ses activités dans un secteur où la concurrence est très vive et le niveau de concurrence influe sur son rendement. De nombreux facteurs peuvent influencer la capacité de la Banque à fidéliser la clientèle et à acquérir de nouveaux clients, comme la réputation de la Banque de même que la tarification et le caractère distinctif de nos produits et de nos services et l'expérience client globale. La concurrence accrue exercée par les sociétés établies et les nouveaux venus peut nuire à la tarification des produits et services de la Banque et entraîner une baisse de nos produits ou la perte d'une part du marché. Une concurrence accrue nous contraint à procéder à des investissements à court et à long terme supplémentaires et à continuer de créer une valeur différenciée pour nos clients, ce qui pourrait entraîner une hausse des charges. De plus, la Banque évolue dans un contexte où des lois et règlements s'appliquant à elle pourraient ne pas s'appliquer à tous ses concurrents actuels ou aux concurrents émergents, ce qui pourrait inclure les institutions canadiennes œuvrant à l'étranger ou à l'extérieur des États-Unis, ou des prestataires de services et de produits financiers non traditionnels (comme les entreprises de technologie financière, qui sont les géants du domaine de la technologie). Les établissements n'acceptant pas de dépôts et les établissements non financiers sont souvent en mesure d'offrir des produits et des services qui n'étaient auparavant offerts que par les banques, ce qui leur permet de concurrencer les banques dans la prestation de services financiers numériques (essentiellement des services mobiles ou en ligne), sans toutefois devoir se soumettre aux mêmes exigences réglementaires ou à la même surveillance. Ces tiers peuvent tenter d'acquérir des relations clients et d'amener ces clients à délaisser leur principale institution financière, ce qui pourrait aussi accroître les risques de fraude et d'atteinte à la vie privée pour l'ensemble des clients et des institutions financières. La nature des perturbations liées à la technologie est telle qu'il peut être difficile de les prévoir ou d'y réagir de façon adéquate et rapide, ce qui entraîne des risques inhérents pour certaines activités bancaires, y compris les paiements. Par conséquent, cette forme de concurrence peut également avoir des effets néfastes sur les résultats de la Banque. Pour atténuer l'incidence de ces facteurs et évaluer comment ce changement de contexte peut accroître la proposition de valeur de la Banque, y compris constituer de nouvelles sources de produits pour la Banque et une valeur accrue pour les clients, des parties prenantes de chacun des secteurs d'exploitation de la Banque cherchent constamment à comprendre et à tirer parti des technologies et tendances émergentes, ce qui veut aussi dire de surveiller le contexte concurrentiel dans lequel ils évoluent, notamment en remettant en question ou en modifiant au besoin leurs stratégies de recrutement, de gestion et de fidélisation de la clientèle et en accroissant la diversité et l'adaptabilité de leur offre de produits et de services afin de répondre à l'évolution des attentes des clients. La Banque s'est engagée à investir afin d'offrir des expériences personnalisées et exceptionnelles à ses clients, tout particulièrement dans des technologies mobiles, de façon à ce qu'ils puissent faire des transactions aisément dans les canaux de leur choix. De plus, la Banque accroît ses capacités en matière d'intelligence artificielle (IA) afin d'éclairer encore davantage nos décisions d'affaires et nos pratiques de gestion des risques. Bien que la Banque soit favorable à l'adoption et à l'utilisation responsable de l'IA, rien ne garantit que l'IA reproduise de façon adéquate ou suffisante certains résultats ou prédise avec exactitude des événements ou risques futurs. La Banque évalue une variété de possibilités visant à favoriser l'innovation, y compris l'investissement stratégique dans des sociétés novatrices, l'étude d'occasions de partenariat, et l'expérimentation en interne de nouvelles technologies et de nouveaux concepts. Des mesures législatives ou réglementaires à l'égard de ces nouvelles technologies pourraient voir le jour et continuer à évoluer, ce qui pourrait donner lieu à une augmentation des coûts et des risques de conformité.

## **AUTRES FACTEURS DE RISQUE**

### **Procédures judiciaires**

La Banque et ses filiales sont de temps à autre nommées à titre de défenderesses ou sont autrement impliquées dans diverses actions collectives et autres litiges ou différends avec des tiers, notamment des enquêtes et des poursuites de la part d'organismes de réglementation, liés à leurs entreprises et à leurs activités. La Banque gère et atténue les risques liés à ces procédures au moyen d'une solide fonction de gestion des litiges. Les litiges importants et les poursuites de la part d'organismes de réglementation auxquels la Banque est partie sont présentés dans ses états financiers consolidés. Rien ne garantit que le volume des poursuites ou les montants des dommages et intérêts et des pénalités demandés dans le cadre de procédures judiciaires ou mesures réglementaires et d'arbitrage n'augmenteront pas dans l'avenir. Les actions actuellement en instance contre la Banque pourraient se conclure par des jugements, des règlements, des amendes, des pénalités, des restitutions, des injonctions, des ordonnances exigeant des mesures d'amélioration d'entreprise ou d'autres issues défavorables pour la Banque, lesquels pourraient grandement nuire aux activités, à la situation financière, aux résultats d'exploitation, aux flux de trésorerie, aux capitaux et aux notations de crédit de la Banque; exiger des changements importants aux activités de la Banque; entraîner la perte de clients; ou porter gravement atteinte à la réputation de la Banque. De plus, certaines poursuites intentées contre la Banque peuvent être très complexes et porter sur des théories juridiques nouvelles ou n'ayant jamais été vérifiées. L'issue de telles poursuites peut être difficile à prédire ou à estimer avant que les procédures atteignent un stade avancé, ce qui peut prendre plusieurs années. Par ailleurs, tout règlement ainsi que toute autre forme de résolution de litige sont souvent assujettis à une approbation externe, laquelle pourrait ou non être accordée. Bien que la Banque établisse des provisions pour les mesures dont elle fait l'objet en fonction de ses exigences comptables, les montants des pertes réellement subies découlant de ces litiges pourraient être sensiblement différents des montants comptabilisés. En tant que participant du secteur des services financiers, il est probable que la Banque continuera de faire l'objet de possibles procédures judiciaires et de poursuites importantes et d'enquêtes de la part d'organismes de réglementation concernant ses entreprises et ses activités. Les autorités de réglementation et d'autres organismes gouvernementaux examinent les activités de la Banque et de ses filiales en procédant tant à des examens routiniers qu'à des examens ciblés, si bien que rien ne garantit qu'ils ne tenteront pas d'obtenir des règlements liés à la réglementation ou n'adopteront pas d'autres mesures coercitives contre la Banque dans l'avenir. Pour plus de renseignements sur les principales procédures judiciaires intentées contre la Banque, se reporter à la note 27 des états financiers consolidés de 2019 de la Banque.

## **Acquisitions**

La Banque soupèse régulièrement des occasions d'acquérir d'autres sociétés, ou une partie de leurs activités, soit directement, soit indirectement, au moyen des stratégies d'acquisition de ses filiales. La Banque effectue un contrôle préalable avant de procéder à une acquisition, puis surveille étroitement l'intégration des activités et le rendement postacquisition. Toutefois, rien ne garantit que la Banque atteindra ses objectifs financiers et stratégiques, notamment les économies de coûts prévues, ou des synergies des produits, par suite des acquisitions et malgré les efforts d'intégration. La capacité de la Banque, ou de l'une de ses filiales, de conclure une acquisition est souvent assujettie à l'approbation des organismes de réglementation ou autre approbation, et la Banque ne peut être certaine ni du moment où les approbations seront accordées ni des conditions en vertu desquelles elles le seront, le cas échéant. Si la Banque n'atteint pas les objectifs financiers ou stratégiques qu'elle s'était fixés à l'égard d'une acquisition ou si elle ne parvient pas à conclure une acquisition, le rendement financier de la Banque pourrait être touché et les résultats de la Banque pourraient croître plus lentement ou décroître.

## **Capacité de recruter des dirigeants clés, de les former et de les maintenir en poste**

Le rendement futur de la Banque repose sur la disponibilité de gens de talent et sur la capacité de la Banque à les recruter, à les former et à les maintenir en poste. La direction de la Banque est consciente que la concurrence pour attirer les gens de talent continue de s'accroître dans l'ensemble des régions, des industries et des nouveaux joueurs dans certains secteurs, comme celui des services financiers. Par conséquent, la Banque se soumet annuellement à un exercice d'évaluation des talents qui permet d'évaluer les besoins essentiels en matière de main-d'œuvre de tous les secteurs d'activité de l'entreprise. Dans le cadre de cet exercice, une évaluation des compétences en leadership, techniques et générales détenues actuellement par les cadres ainsi que des occasions de perfectionnement des gens de talent est réalisée en fonction des besoins à court terme et futurs de l'entreprise. Les conclusions tirées de cet exercice servent à dresser les plans visant à retenir, à perfectionner et à attirer les gens de talent dont les services sont requis, tant pour l'entreprise que pour ses secteurs d'activité. Ces plans sont mis en œuvre en tout temps pendant l'année. Bien que le but des politiques et des pratiques de gestion des ressources de la Banque soit de recruter et de former des gens de talent, et de les maintenir en poste au sein de la Banque ou d'une société acquise par la Banque, rien ne garantit que la Banque y parviendra.

## **Taux de change, taux d'intérêt et écarts de crédit**

Les variations des taux de change, des taux d'intérêt et des écarts de crédit au Canada, aux États-Unis et dans les autres pays où la Banque exerce ses activités ont une incidence sur la situation financière de la Banque (en raison des écarts de change) et sur ses résultats futurs. Les variations du dollar canadien par rapport au dollar américain peuvent aussi influencer sur les résultats des petites entreprises, des commerces et des grandes sociétés qui sont des clients de la Banque au Canada. Une fluctuation des taux d'intérêt, des taux d'intérêt négatifs, ou une longue période de faibles taux d'intérêt, touche l'écart entre les intérêts payés par la Banque sur les dépôts et les intérêts gagnés par la Banque sur les prêts, ce qui se répercute sur les produits d'intérêts nets de la Banque. Une variation des écarts de taux de crédit se répercute sur l'évaluation relative des actifs et des passifs et, par conséquent, a une incidence sur les résultats de la Banque. La Banque gère ses activités liées au taux de change structurel, au taux d'intérêt et aux écarts de crédit selon des politiques établies par le comité du risque du conseil d'administration au moyen de son cadre de gestion de l'actif et du passif, dont il est plus amplement question dans la section «Gestion des risques» du présent rapport.

## **Transition liée à l'abandon du taux interbancaire offert**

Divers taux d'intérêt et autres taux qui sont présumés être des «taux de référence» (y compris le taux interbancaire offert) étaient et continuent d'être assujettis aux lignes directrices réglementaires internationales et aux propositions de réforme. Par suite de l'annonce du 27 juillet 2017 de la Financial Conduct Authority (FCA) du Royaume-Uni selon laquelle la FCA cessera d'obliger les banques à soumettre leurs taux pour établir le taux interbancaire offert à Londres après le 31 décembre 2021, les travaux visant à faire la transition du taux interbancaire offert vers d'autres taux de référence se poursuivent dans différents territoires. Cette transition ainsi que les incertitudes entourant le moment et la mise en œuvre de cette transition qui pourraient différer d'un territoire à l'autre présentent des risques qui pourraient nuire à la Banque, à ses clients et à l'industrie des services financiers. En outre, le remplacement du taux interbancaire offert ou d'autres taux de référence pourrait mener à un déséquilibre des marchés et avoir d'autres conséquences négatives sur les intervenants du marché.

Comme la Banque détient des obligations, des expositions et des droits contractuels importants pour lesquels le taux de référence est le taux interbancaire offert, l'abandon de ce taux de référence ou les changements apportés à ce taux pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités et nos résultats d'exploitation. La Banque a mis en place un programme à l'échelle des fonctions de l'entreprise pour évaluer l'incidence du risque de marché, du risque financier, du risque opérationnel, du risque juridique, du risque technologique et des autres risques sur ses produits, services, systèmes, modèles, documents, processus et cadres de gestion des risques dans le but de la gérer au moyen de mesures d'atténuation appropriées.

En plus des défis opérationnels à relever, il faut aussi tenir compte du risque de marché attribuable au fait que les nouveaux taux de référence différeront probablement des anciens taux de référence, ce qui entraînera un écart dans le calcul du taux d'intérêt ou du montant de paiement applicable. L'écart pourrait donner lieu à des rendements financiers différents de ceux déjà comptabilisés pour certaines transactions, exiger de nouvelles stratégies de couverture ou avoir une incidence sur la planification et la gestion des fonds propres et de la liquidité de la Banque. De plus, toute incidence négative sur la valeur et le rendement des instruments et des contrats existants touchant les clients de la Banque pourrait se traduire par un risque accru de litiges, d'interventions réglementaires et d'une possible atteinte à la réputation.

## **Méthodes comptables utilisées par la Banque**

Les méthodes et estimations comptables utilisées par la Banque sont essentielles pour faire comprendre les résultats d'exploitation et la situation financière de la Banque. Certaines méthodes comptables de la Banque amènent nécessairement à poser des jugements et à établir des estimations de nature complexe et subjective, puisqu'elles portent sur des questions qui sont de nature incertaine. Les révisions apportées à ces jugements et à ces estimations ainsi que les changements aux normes et méthodes comptables pourraient avoir une incidence néfaste marquée sur les états financiers consolidés de la Banque et, par conséquent, sur sa réputation. La Banque a instauré des procédés pour s'assurer que les méthodes comptables sont appliquées de manière uniforme et que les processus de modification des méthodes de calcul des estimations et d'adoption des nouvelles normes comptables sont adéquatement contrôlés et suivis de manière appropriée et systématique. Les principales méthodes comptables et les modifications de méthodes comptables courantes et futures sont décrites respectivement aux notes 2 et 4 des états financiers consolidés de 2019.

## **Risque environnemental et social**

Le risque lié à l'environnement est la possibilité de perte de notre valeur sur le plan stratégique et financier, et sur celui de nos activités ou de notre réputation, découlant de l'incidence des enjeux ou préoccupations écologiques, y compris les changements climatiques, en plus des risques sociaux connexes, à court et à long terme. La Banque encourt un risque environnemental et social tant en raison de ses activités que de ses clients. Le risque environnemental et social pourrait se traduire par des pertes découlant de l'incidence directe ou indirecte de la Banque sur l'environnement et la société et de l'incidence des problèmes environnementaux et sociaux sur la TD (y compris les changements climatiques). Les risques directs sont associés à la propriété et à l'exploitation de la Banque, notamment la gestion et l'exploitation de biens immobiliers, de parcs, d'installations et des services connexes que l'entreprise possède ou gère. Les risques indirects sont associés à la performance environnementale ou à des événements environnementaux comme les changements climatiques qui peuvent nuire aux

clients de détail de la Banque et aux clients à qui la Banque fournit des services financiers ou dans lesquels la Banque investit. Le risque environnemental et le risque social correspondant sont gérés conformément à la politique environnementale de la Banque et aux politiques et procédures connexes des différents secteurs d'exploitation de l'entreprise. En outre, le risque social émergent est géré grâce à des forums sur la gouvernance, entre autres les comités du risque d'atteinte à la réputation (dont l'approche fait l'objet d'un examen, y compris sur le plan de la politique).

Le risque lié aux changements climatiques est ressorti comme l'un des principaux risques environnementaux de la Banque étant donné l'accroissement et l'évolution des risques liés aux événements météorologiques extrêmes, aux changements des normes climatiques et à la transition vers une économie mondiale à faibles émissions de carbone. Les incidences associées à ces risques peuvent toucher le risque stratégique, le risque financier, le risque opérationnel, le risque juridique et le risque de réputation de la Banque et de ses clients dans les secteurs sensibles au climat. La Banque continue d'évaluer l'incidence potentielle des changements climatiques et des risques connexes sur son exploitation, ses portefeuilles de prêts, ses investissements et ses activités.

La Banque conçoit actuellement des méthodes et approches uniformes d'analyse des scénarios climatiques en s'appuyant sur le travail accompli par des groupes de travail sectoriels dont elle fait partie et voit à l'intégration de l'évaluation des risques et des possibilités liés au climat dans les processus pertinents de la Banque.

## FACTEURS DE RISQUE ET GESTION DES RISQUES

# Gestion des risques

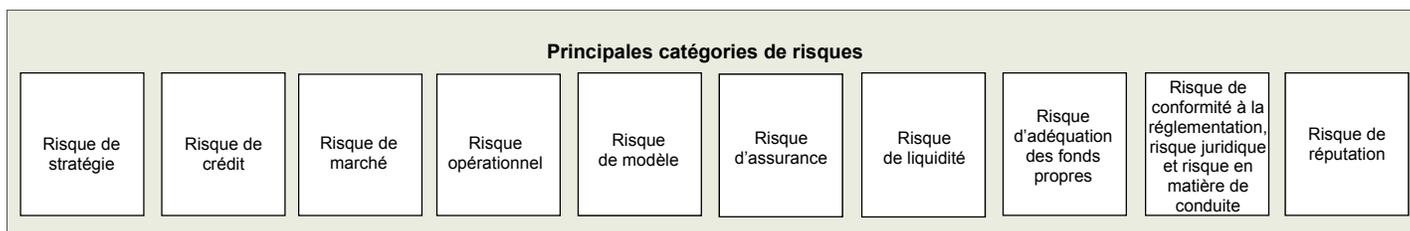
### SOMMAIRE

Faire croître la rentabilité des résultats financiers en comptant sur l'équilibre entre les produits, les charges et la croissance des fonds propres implique de prendre des risques mesurés et de les gérer en tenant compte de l'appétit de la Banque pour le risque. L'objectif de la Banque est d'obtenir un rendement stable et durable pour chaque dollar de risque qu'elle prend, tout en accordant une grande importance à l'investissement dans ses entreprises afin d'atteindre ses objectifs stratégiques futurs.

Le cadre de gestion des risques de la Banque renforce la culture de gestion des risques de la Banque, qui met l'accent sur la transparence et la responsabilisation, et permet aux parties intéressées de bien comprendre la façon dont la Banque gère les risques. Le cadre de gestion des risques tient compte des aspects suivants : 1) la nature des risques pour la stratégie et les activités de la Banque; 2) la manière dont la Banque définit les types de risque auxquels elle est exposée; 3) la gouvernance et l'organisation en matière de gestion des risques; et 4) la manière dont la Banque gère les risques au moyen de processus lui permettant de recenser, d'évaluer, de mesurer, de contrôler et de surveiller les risques et de faire rapport sur ceux-ci. Les ressources et les processus de gestion des risques de la Banque sont conçus pour permettre à toutes ses entreprises à la fois de comprendre les risques auxquels elles sont exposées et de les gérer en fonction de l'appétit de la Banque pour le risque.

### RISQUES POUR LES ENTREPRISES DE LA TD

L'inventaire des risques de la Banque énonce les principales catégories de risques et sous-catégories de risques connexes de la Banque, auxquelles peuvent être exposées ses entreprises et ses activités d'exploitation. L'inventaire des risques facilite un recensement uniforme des risques et est le point de départ pour l'élaboration de stratégies et de processus de gestion des risques. Les principales catégories de risques de la Banque sont le risque de stratégie, le risque de crédit, le risque de marché, le risque opérationnel, le risque de modèle, le risque d'assurance, le risque de liquidité, le risque d'adéquation des fonds propres, le risque de conformité à la réglementation, risque juridique et risque en matière de conduite, et le risque de réputation.



### APPÉTIT POUR LE RISQUE

La Prise de position en matière d'appétit pour le risque de la Banque est le principal moyen employé par la Banque pour définir le risque et pour déterminer le type et le niveau de risque qu'elle est prête à prendre pour exécuter sa stratégie et accroître la valeur pour les actionnaires. En définissant son appétit pour le risque, la Banque tient compte de sa vision, de son intention, de sa stratégie, de ses engagements communs, de sa philosophie face au risque et de sa capacité à supporter le risque. Les principes généraux relatifs aux risques qui guident la Prise de position en matière d'appétit pour le risque de la Banque sont comme suit :

La Banque prend les risques nécessaires pour bâtir son entreprise, mais seulement si ces risques :

1. s'inscrivent dans la stratégie d'affaires, et peuvent être compris et gérés;
2. n'exposent la Banque à aucune perte isolée importante; la TD ne met pas la Banque en péril pour une acquisition, une entreprise ou un produit pris isolément;
3. ne mettent pas la marque TD en péril.

La Banque tient compte des conditions d'exploitation actuelles et de l'incidence des risques émergents découlant de l'élaboration et de l'application de sa politique en matière d'appétit pour le risque. Le respect de l'appétit pour le risque de l'entreprise est géré et surveillé à l'échelle de la Banque et est éclairé par la Prise de position en matière d'appétit pour le risque et sur un vaste ensemble de principes, de politiques, de processus et d'outils. La Prise de position en matière d'appétit pour le risque de la Banque donne une description par principale catégorie de risque des principes de gestion des risques de la Banque et établit des mesures qualitatives et quantitatives ainsi que des indicateurs clés, des seuils et des limites, selon le cas. Les mesures de la Prise de position en matière d'appétit pour le risque tiennent compte à la fois de scénarios normaux et de scénarios de simulation de crise, incluant ceux qui peuvent être regroupés au niveau de l'entreprise ou séparés par secteur d'exploitation.

Le groupe Gestion du risque est responsable de l'établissement des pratiques et processus visant à formuler, à surveiller et à présenter les mesures de la Prise de position en matière d'appétit pour le risque de la Banque. Il a également pour tâche de surveiller et d'évaluer l'efficacité de ces pratiques et mesures. Le respect des principes et des mesures de la Prise de position en matière d'appétit pour le risque est communiqué régulièrement à la haute direction, au conseil d'administration et au comité du risque. La direction fait un suivi régulier de diverses autres mesures pour le risque et les signale au besoin à la haute direction et

au conseil d'administration. Le groupe Gestion du risque mesure régulièrement la performance de la direction par rapport aux mesures de la Prise de position en matière d'appétit pour le risque de la Banque.

## **CULTURE DE GESTION DES RISQUES**

La culture de gestion des risques de la Banque part du ton exemplaire établi par le conseil d'administration, le chef de la direction et l'équipe de la haute direction (EHD), et repose sur sa vision, son intention et ses engagements communs. Ces objectifs généraux décrivent les comportements que la Banque cherche à instiller parmi les membres de son personnel comme culture qui n'amène à prendre que les risques qui peuvent être compris et contrôlés. La culture de gestion des risques de la Banque encourage la responsabilisation, l'apprentissage des expériences passées ainsi que la communication franche et la transparence pour tous les aspects de la prise de risques. Les employés de la Banque sont invités à exprimer un désaccord ou à s'adresser à un échelon supérieur s'il leur semble que la Banque dévie de sa Prise de position en matière d'appétit pour le risque.

Un comportement éthique est une composante clé de la culture de gestion des risques de la Banque. Le *Code de conduite et d'éthique* de la Banque guide les employés et les administrateurs dans la prise de décisions qui répondent aux normes d'intégrité, de professionnalisme et de comportement éthique les plus élevées. Il appartient à chaque employé et administrateur de la Banque d'évaluer les décisions d'affaires et les mesures prises au nom de l'organisation à la lumière de ce qui est juste, honnête et équitable. La culture de gestion des risques voulue par la Banque est renforcée par une rémunération qui récompense l'équipe de direction pour son respect de la Prise de position en matière d'appétit pour le risque de la Banque. La performance à l'égard de l'appétit pour le risque est un élément important à prendre en considération dans l'établissement de la rémunération des cadres, y compris les ajustements apportés à la rémunération incitative à la fois au moment de l'attribution de cette rémunération, puis à l'acquisition des droits dans le cas d'une rémunération différée. Le comité des ressources humaines se sert d'une évaluation consolidée annuelle de la performance de la direction à l'égard de la Prise de position en matière d'appétit pour le risque qui est préparée par le groupe Gestion du risque et examinée par le Comité du risque comme source de données clés pour prendre des décisions sur la rémunération. Tous les cadres sont évalués en fonction d'objectifs, qui tiennent compte des comportements sensibles aux risques et aux contrôles. Cette approche exhaustive permet à la Banque d'évaluer si les mesures prises par l'équipe de direction ont été la source d'événements liés aux risques et aux contrôles dans leur sphère de responsabilité.

De plus, les fonctions de gouvernance, de gestion des risques et de surveillance exercent leurs activités indépendamment des secteurs d'exploitation et sont soutenues par une structure organisationnelle permettant une surveillance objective et des remises en question indépendantes. Les cadres responsables des fonctions de gouvernance, de gestion des risques et de surveillance, y compris le chef de la gestion du risque (CGR), ont librement accès aux comités du conseil d'administration pour soulever des questions liées au risque et à la conformité, ainsi que d'autres questions. Enfin, la Banque communique sa Prise de position en matière d'appétit pour le risque et son cadre de gestion des risques aux fins de sensibilisation au moyen de programmes de communication des risques, de séminaires et de formations pour les employés à l'échelle de l'organisation, et par la participation à des conférences internes sur la gestion des risques. Ces activités d'ancrage de la culture de gestion des risques de la Banque permettent de mieux diffuser et comprendre les attentes de la Banque quant à la prise de risques.

## **RESPONSABLES DE LA GESTION DES RISQUES**

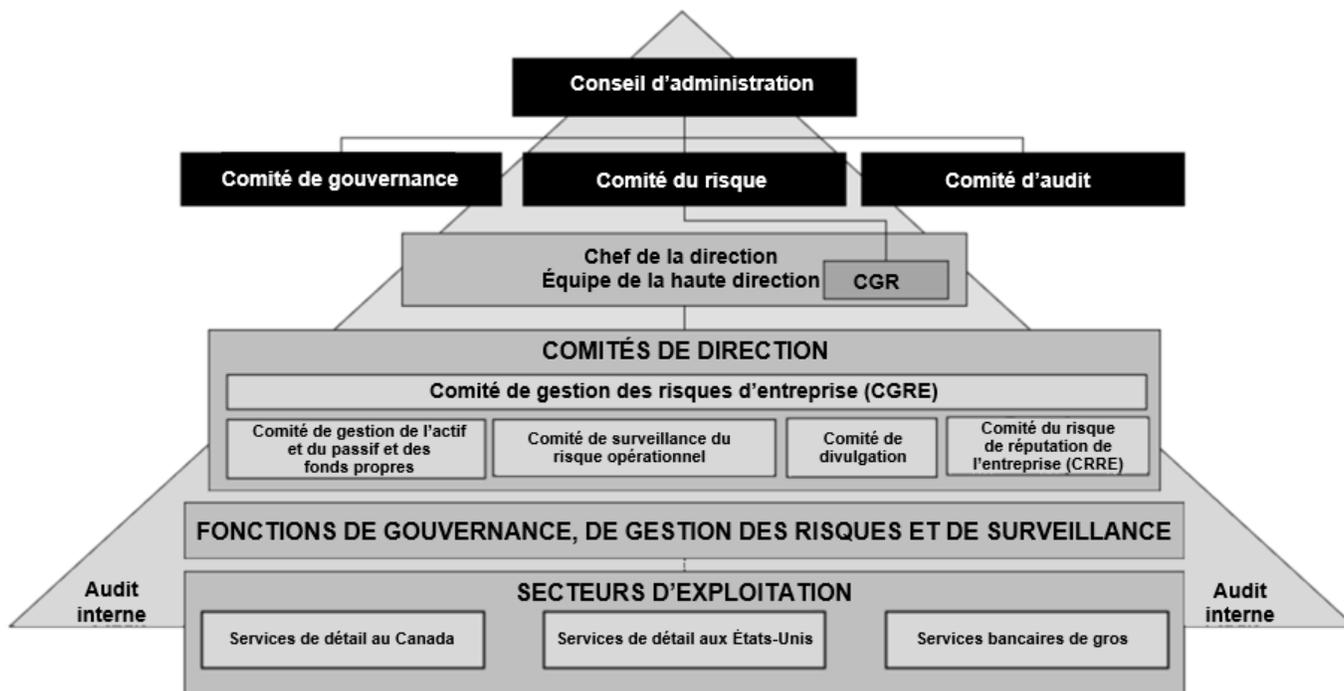
La structure de gouvernance pour la gestion des risques de la Banque met l'accent sur un équilibre entre une surveillance rigoureuse indépendante et la prise en charge claire des contrôles liés aux risques par les secteurs d'exploitation. Selon l'approche de la Banque en matière de gouvernance pour la gestion des risques, un modèle à «trois lignes de défense» est utilisé, pour lequel les propriétaires du risque constituent la première ligne de défense; la surveillance des risques, la deuxième ligne de défense; et le groupe Audit interne, la troisième ligne de défense.

Le modèle de gouvernance de la Banque pour la gestion des risques comprend un comité composé de membres de la haute direction qui a pour mandat de discuter des risques de la Banque et d'assurer la communication transparente de l'information sur les risques, la surveillance globale des risques et des contrôles étant assurée par le conseil d'administration et ses comités. Le chef de la direction et l'EHD établissent l'orientation à long terme de la Banque qui est par la suite suivie par les secteurs d'exploitation en tenant compte de l'appétit de la Banque pour le risque. Le groupe Gestion du risque, dirigé par le chef de groupe et CGR, établit la stratégie et la politique en matière de risques pour l'entreprise, et assure une surveillance indépendante à l'appui d'une approche exhaustive et proactive de gestion des risques. Le CGR, qui est aussi membre de l'EHD, a librement accès au comité du risque.

La Banque a un cadre rigoureux de gouvernance des filiales afin de soutenir sa structure de gouvernance générale pour la gestion des risques, qui englobe les conseils d'administration et les comités de diverses filiales, au besoin. Au sein du secteur Services de détail aux États-Unis, une surveillance additionnelle des risques et des contrôles est assurée par un conseil d'administration séparé et distinct, qui comprend un comité du risque et un comité d'audit du conseil d'administration entièrement indépendants. Le CGR aux États-Unis a un accès illimité au comité du risque du conseil d'administration.

La rubrique qui suit donne un aperçu des principaux rôles et responsabilités en gestion des risques. La structure de gouvernance pour la gestion des risques de la Banque est présentée dans l'organigramme suivant.

## STRUCTURE DE GOUVERNANCE POUR LA GESTION DES RISQUES



### **Le conseil d'administration**

Le conseil d'administration surveille l'orientation stratégique de la Banque, la mise en œuvre d'une culture de gestion des risques efficace et le cadre de contrôle interne à l'échelle de l'entreprise. Il accomplit son mandat à ce chapitre à la fois directement et indirectement par l'entremise de ses quatre comités, le comité d'audit, le comité du risque, le comité de gouvernance et le comité des ressources humaines. Le conseil d'administration examine et approuve chaque année la Prise de position en matière d'appétit pour le risque de la Banque, et les mesures qui s'y rattachent, et surveille le profil de risque et le rendement de la Banque par rapport aux mesures de la Prise de position en matière d'appétit pour le risque.

### **Le comité d'audit**

Le comité d'audit surveille la présentation de l'information financière ainsi que le caractère adéquat et l'efficacité des contrôles internes, y compris les contrôles internes à l'égard de l'information financière et des activités du groupe Lutte mondiale contre le blanchiment d'argent (LMCBA), du groupe Conformité et du groupe Audit interne de la Banque.

### **Le comité du risque**

Le comité du risque est chargé de revoir la Prise de position en matière d'appétit pour le risque de la TD et de la soumettre à l'approbation annuelle du conseil d'administration. Le comité du risque surveille la gestion du profil de risque et la performance de la TD en regard de son appétit pour le risque. De plus, il passe en revue et approuve certains cadres et certaines politiques de gestion des risques à l'échelle de l'entreprise qui assurent le respect de l'appétit de la TD pour le risque, et surveille la gestion des risques et les tendances en la matière.

### **Le comité des ressources humaines**

Le comité des ressources humaines, en plus de ses autres responsabilités, s'assure que les risques liés aux ressources humaines sont identifiés, évalués et gérés de façon appropriée conformément aux programmes de gestion des risques de la Banque et veille à la réalisation à long terme des objectifs d'affaires de la Banque.

### **Le comité de gouvernance**

Le comité de gouvernance, en plus de ses autres responsabilités, élabore des lignes directrices en matière de gouvernance, y compris un code de conduite et d'éthique, visant le respect d'une culture de gouvernance saine à l'échelle de la Banque et, au besoin, recommande l'approbation de ces lignes directrices par le conseil d'administration et agit aussi comme comité de révision de la Banque, notamment en assurant la surveillance du risque en matière de conduite.

### **Chef de la direction et membres de l'équipe de la haute direction (EHD)**

Le chef de la direction et les membres de l'EHD tracent l'orientation stratégique à long terme de la Banque et les recommandent au conseil d'administration et définissent également l'appétit de la TD pour le risque avant de le soumettre à l'approbation du conseil d'administration. Les membres de l'EHD établissent un ton exemplaire et gèrent le risque selon l'appétit de la Banque pour le risque tout en examinant l'incidence des risques émergents sur la stratégie et le profil de risque de la Banque. Dans le cadre de cette fonction, ils doivent relever les risques importants et les signaler au comité du risque.

### **Comités de direction**

Le chef de la direction, en consultation avec le CGR, désigne les comités de direction de la Banque, qui sont présidés par les membres de l'EHD. Les comités se réunissent régulièrement pour superviser les activités de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle, et passer en revue et surveiller les stratégies de gestion des risques ainsi que les activités et pratiques connexes liées aux risques.

Le comité de gestion des risques d'entreprise (CGRE), présidé par le chef de la direction, surveille la gestion des principales activités de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle, et fait la promotion d'une culture de gestion des risques intégrée et efficace. Les comités de direction suivants ont été mis en place pour gérer des risques importants précis, selon la nature du risque et l'activité commerciale connexe :

- Comité de gestion de l'actif et du passif et des fonds propres – présidé par le chef de groupe et chef des finances, le comité de gestion de l'actif et du passif et des fonds propres surveille directement et par l'entremise de ses sous-comités permanents (le comité de gestion des fonds propres de l'entreprise et le Forum général sur les liquidités) la gestion du risque de marché lié aux activités consolidées autres que de négociation de la Banque, ainsi que du risque lié à la situation de trésorerie, de financement, de placements et de capitaux propres consolidés.
- Comité de surveillance du risque opérationnel – présidé par le chef de groupe et CGR, le comité de surveillance du risque opérationnel assure un suivi du recensement, de la surveillance et du contrôle des principaux risques compte tenu du profil de risque opérationnel de la Banque.
- Comité de divulgation – présidé par le chef de groupe et chef des finances, le comité de divulgation veille à ce que des contrôles et des procédures adéquats soient en place et fonctionnels pour présenter, en temps opportun et en bonne et due forme, de l'information juste, conforme et objective aux organismes de réglementation (en ce qui a trait à l'information destinée au public), aux actionnaires et au marché.
- CRRE – présidé par le chef de groupe et CGR, le CRRE surveille la gestion du risque d'atteinte à la réputation de l'entreprise en tenant compte de l'appétit de la Banque pour le risque.

### **Gestion des risques**

Le groupe Gestion du risque, dirigé par le CGR, assure une surveillance indépendante de la gestion des risques à l'échelle de l'entreprise, de la gouvernance et du contrôle des risques, y compris l'élaboration d'une stratégie et de politiques en matière de risques pour veiller à ce que la gestion des risques s'aligne sur l'appétit pour le risque et la stratégie d'affaires de la Banque. L'objectif principal de la gestion des risques est de soutenir une approche exhaustive et proactive de la gestion des risques qui encourage une culture bien implantée de la gestion des risques. Ce groupe travaille en collaboration avec les secteurs d'exploitation et d'autres fonctions de surveillance du Siège social afin d'établir des politiques, des normes et des limites qui soient conformes à l'appétit de la Banque pour le risque, et surveille les risques existants et émergents ainsi que le respect de l'appétit de la Banque pour le risque, et en fait rapport. Le CGR mène et dirige une équipe diversifiée de professionnels spécialisés dans la gestion des risques qui s'occupe de surveiller les risques survenant dans chaque principale catégorie de risques de la Banque. Un processus établi pour l'identification et l'évaluation des risques principaux et émergents est en place. De plus, la Banque a des procédures précises qui indiquent à quel moment et de quelle façon les questions et événements porteurs de risques doivent être signalés à la haute direction et au comité du risque.

### **Secteurs d'exploitation**

Chaque secteur d'exploitation a sa propre fonction de gestion des risques qui fait rapport directement à un haut dirigeant responsable des risques qui en rend lui-même compte au CGR. Cette structure assure un niveau adéquat de surveillance indépendante et les lignes de responsabilité des divers risques à l'intérieur du secteur d'exploitation. La direction de chaque secteur d'exploitation a la responsabilité d'établir pour son secteur un appétit pour le risque et les mesures qui s'y rattachent, lesquels sont revus et scrutés par le groupe Gestion du risque, avalisés par le CGRE et approuvés par le chef de la direction, afin qu'ils soient conformes à l'appétit de la Banque pour le risque, et de gérer le risque selon les limites de risque approuvées.

### **Audit interne**

Le groupe d'audit interne de la Banque fournit au conseil d'administration une assurance indépendante et objective concernant la fiabilité et l'efficacité des principaux éléments des processus de gestion des risques, de contrôle interne et de gouvernance de la Banque.

### **Conformité**

Le Service de la conformité est responsable de promouvoir une culture d'intégrité, de respect de l'éthique et de conformité à l'échelle de la Banque; d'assurer la gestion indépendante du risque de réglementation et du risque en matière de conduite et la surveillance de ces risques à l'échelle mondiale de la Banque; de protéger la réputation de la Banque et de veiller à ce qu'elle exerce ses activités en fonction de son appétit pour le risque; et d'évaluer le caractère adéquat, le respect et l'efficacité des contrôles portant sur la gestion de la conformité de la Banque aux normes réglementaires à l'échelle de l'entreprise.

### **Lutte mondiale contre le blanchiment d'argent**

Le groupe LMCBA assure la gestion prudentielle du risque de réglementation associé aux exigences en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, et contre le financement des activités terroristes, aux sanctions économiques et à la lutte contre le trafic d'influence et la corruption à l'échelle de la Banque conformément aux politiques de l'entreprise, afin que les risques liés au blanchiment d'argent, au financement des activités terroristes, aux sanctions économiques et à la lutte contre le trafic d'influence et la corruption soient identifiés et atténués adéquatement.

### Trois lignes de défense

Afin d'améliorer la compréhension des responsabilités en matière de gestion des risques, la Banque utilise le modèle à «trois lignes de défense» suivant qui décrit les responsabilités respectives de chaque ligne de défense pour la gestion du risque à l'échelle de la Banque.

TROIS LIGNES DE DÉFENSE	
<b>PREMIÈRE LIGNE</b>	<b>PROPRIÉTAIRES DU RISQUE</b>
<b>RECENSEMENT ET CONTRÔLE</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Sont responsables des risques actuels et émergents, en font le recensement, la gestion, l'évaluation et la surveillance dans le cadre des activités au quotidien et à l'échelle des produits et services.</li><li>• Conçoivent, mettent en place et maintiennent des contrôles d'atténuation appropriés et évaluent l'efficacité de la conception et du fonctionnement de ces contrôles.</li><li>• Évaluent les activités afin d'assurer qu'elles respectent continuellement les lois et règlements applicables.</li><li>• Surveillent le profil de risque de façon à ce que les activités respectent l'appétit pour le risque et les politiques de la TD, et en font rapport.</li><li>• Mettent en place des processus d'approbation fondés sur le risque pour tous les nouveaux produits, processus et systèmes et toutes les nouvelles activités.</li><li>• Signalent aux échelons supérieurs les problèmes de risque, et élaborent et mettent en œuvre des plans d'action en temps opportun.</li><li>• Dispensent de la formation et fournissent des outils et des conseils afin de s'acquitter de leurs responsabilités.</li><li>• Encouragent une culture bien implantée de la gestion des risques.</li></ul>
<b>DEUXIÈME LIGNE</b>	<b>SURVEILLANCE DES RISQUES</b>
<b>ÉTABLISSEMENT DES NORMES ET EXAMEN CRITIQUE</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Établit les stratégies, les cadres et les politiques de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle de l'entreprise, et en assure la diffusion.</li><li>• Assure une surveillance et un examen critique indépendant de la première ligne en effectuant une évaluation objective efficace, qui est attestée et documentée lorsque les risques sont importants, entre autres :<ul style="list-style-type: none"><li>– Fait un examen critique de la qualité et de l'exhaustivité des activités de gestion du risque de la première ligne.</li><li>– Recense les risques actuels et émergents ainsi que les contrôles, et les évalue en utilisant une approche fondée sur le risque, selon le cas.</li><li>– Surveille le caractère adéquat et l'efficacité des activités de contrôle interne.</li><li>– Examine et analyse les hypothèses, les décisions importantes à l'égard du risque et leurs résultats.</li><li>– Rassemble les résultats et en assure la diffusion à l'ensemble des secteurs d'exploitation et de contrôle afin de recenser les événements et schémas qui sont similaires ou les tendances générales.</li></ul></li><li>• Recense les changements réglementaires pertinents, les évalue et les communique.</li><li>• Conçoit des outils de mesure du risque et les met en œuvre pour faire en sorte que les activités respectent l'appétit pour le risque de la TD.</li><li>• Surveille le respect de l'appétit pour le risque et des politiques de gestion des risques de la TD et en fait rapport.</li><li>• Signale aux échelons supérieurs les problèmes de risque en temps opportun.</li><li>• Fait rapport au conseil d'administration et aux cadres supérieurs des risques de la Banque à l'échelle de l'entreprise et à un niveau non-consolidé de la hiérarchie, sans égard aux lignes d'affaires et à la gestion opérationnelle.</li><li>• Donne de la formation et fournit des outils et des conseils pour appuyer la première ligne dans l'exercice de ses responsabilités.</li><li>• Encourage une culture bien implantée de la gestion des risques.</li></ul>
<b>TROISIÈME LIGNE</b>	<b>GROUPE AUDIT INTERNE</b>
<b>ASSURANCE INDÉPENDANTE</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Fournit une assurance indépendante de la conception et du fonctionnement efficace du cadre de gestion des risques de la TD.</li><li>• S'assure que les première et deuxième lignes ont rempli leur mandat et géré les risques de manière efficace.</li></ul>

Dans l'esprit d'une culture de gestion des risques solide, la Banque applique les principes suivants indiquant sa façon de gérer les risques :

- **Champ d'action illimité** – Le groupe Gestion du risque vise tous les secteurs de la Banque, y compris les alliances avec des tiers et les coentreprises dans la mesure où elles peuvent avoir une incidence sur la Banque, et traverse toutes les frontières aussi bien géographiques que réglementaires.
- **Communication transparente et efficace** – Les questions liées aux risques sont communiquées et signalées aux échelons supérieurs en temps opportun, de façon précise et transparente.
- **Responsabilité accrue** – La responsabilisation à l'égard des risques incombe expressément à la direction de l'entreprise et à tous les employés, qui doivent s'assurer de bien les comprendre et en assumer la gestion active, individuellement et collectivement.
- **Surveillance indépendante** – Les politiques de gestion des risques, la surveillance et la communication des risques sont établies et mises en œuvre de façon indépendante et objective.
- **Culture intégrée de sensibilisation aux risques et de contrôle** – Les règles de gestion des risques sont intégrées dans les tâches quotidiennes, le processus décisionnel et la formulation de la stratégie de la Banque.
- **Équilibre stratégique** – Les risques sont gérés jusqu'à un niveau acceptable d'exposition, compte tenu de la nécessité de protéger et d'accroître la valeur pour les actionnaires.

### APPROCHE À L'ÉGARD DES PROCESSUS DE GESTION DES RISQUES

L'approche exhaustive et proactive de la Banque en matière de gestion des risques comprend quatre processus : recensement et évaluation des risques, quantification des risques, contrôle des risques, et surveillance des risques et production de rapports.

#### Recensement et évaluation des risques

Le volet recensement et évaluation des risques consiste à reconnaître et à comprendre les risques existants, les risques qui pourraient découler de projets nouveaux ou en cours, les risques globaux et les risques émergents associés au contexte en constante évolution. L'objectif de la Banque est d'établir et de maintenir des processus de recensement et d'évaluation des risques intégrés qui permettent de mieux comprendre les interdépendances des risques, d'examiner la manière dont les risques se recoupent et de relever les risques émergents. Pour atteindre cet objectif, le programme d'évaluation des facteurs de stress à l'échelle de la Banque permet à la haute direction, au conseil d'administration et à ses comités de recenser et d'articuler les risques qui sont présents à l'échelle de l'entreprise et de comprendre les vulnérabilités possibles de la Banque.

### **Quantification des risques**

La capacité de quantifier les risques est un élément clé du processus de gestion des risques de la Banque. Le processus de quantification des risques de la Banque est aligné sur les exigences réglementaires comme les lignes directrices sur l'adéquation des fonds propres, les ratios de levier, les mesures de la liquidité, l'évaluation des facteurs de stress et les directives sur l'exposition au risque de crédit maximum établies par les organismes de réglementation. De plus, la Banque a mis en place un processus lui permettant de quantifier les risques dans le but de fournir des mesures précises et en temps opportun des risques qu'elle assume.

Pour quantifier les risques, la Banque utilise diverses méthodes d'évaluation des risques, notamment l'analyse de la valeur à risque (VaR), des analyses de scénario, des évaluations des facteurs de stress et des limites d'évaluation des facteurs de stress. L'exposition aux risques de crédit, la provision pour pertes sur créances, la comparaison avec ses pairs, l'analyse des tendances, la couverture des liquidités, les ratios de levier, les paramètres d'adéquation des fonds propres et les indicateurs d'alerte d'occurrences de risque opérationnel sont d'autres exemples de quantification des risques. La Banque exige également que les fonctions de surveillance de ses secteurs d'exploitation et du Siège social évaluent les risques les plus importants de même que leurs contrôles internes au moyen d'un programme d'autoévaluation des risques et des contrôles structuré. La Banque surveille les occurrences de risque internes et externes afin d'évaluer l'efficacité des contrôles internes de la Banque. La Banque peut ainsi cerner les problèmes de risque importants, les signaler aux échelons supérieurs et les surveiller, au besoin.

### **Contrôle des risques**

Les processus de contrôle des risques de la Banque sont établis et communiqués par la voie de politiques approuvées par le comité du risque et la direction, ainsi que de procédures connexes, limites de contrôle et pouvoirs délégués approuvés par la direction qui reflètent l'appétit pour le risque et la tolérance au risque de la Banque.

L'approche de la Banque en matière de contrôle des risques comprend également les évaluations des risques et des fonds propres pour prendre en compte de façon appropriée les principaux risques dans l'évaluation et la gestion de l'adéquation des fonds propres de la Banque. Pour cela, les comités de la haute direction doivent critiquer et avaliser le PIEAFP et les pratiques connexes touchant le capital économique. À la Banque, le rendement est mesuré d'après la répartition des fonds propres à risque entre les unités opérationnelles et des coûts correspondants imputés.

### **Surveillance des risques et production de rapports**

La Banque surveille régulièrement les niveaux de risque en regard de son appétit pour le risque et le groupe Gestion du risque fait rapport de ses activités de surveillance à la haute direction, au conseil d'administration et à ses comités, et aux comités de direction et de gestion concernés. En complément des activités régulières de surveillance des risques et de production de rapports, des rapports spéciaux portant sur les risques nouveaux et émergents ou sur tout changement important du profil de risque de la Banque sont présentés à la haute direction, au comité du risque et au conseil d'administration.

### **Évaluation des facteurs de stress**

L'évaluation des facteurs de stress fait partie intégrante du cadre de gestion des risques de la Banque et est une composante importante des processus de planification des fonds propres, de planification stratégique et de planification financière de la Banque. L'évaluation des facteurs de stress de la Banque comprend une évaluation annuelle des facteurs de stress à l'échelle de l'entreprise reposant sur une fourchette de degrés de sévérité, des évaluations des facteurs de stress prescrites par les organismes de réglementation de différents territoires pour diverses entités juridiques et une sélection d'évaluations ponctuelles des facteurs de stress. Les résultats de ces évaluations des facteurs de stress permettent à la direction d'évaluer l'incidence d'événements géopolitiques et de l'évolution des facteurs économiques et d'autres facteurs de marché sur la situation financière de la Banque, y compris la liquidité et l'adéquation des fonds propres. De plus, l'identification des vulnérabilités et leur quantification, la surveillance des changements touchant le profil de risque, l'établissement de limites pour l'appétit pour le risque et l'évaluation de l'incidence des décisions d'affaires stratégiques et des mesures que pourrait prendre la direction sont également appuyés par la réalisation de ces évaluations des facteurs de stress.

La Banque se sert d'une combinaison de techniques de modélisation quantitatives et d'approches qualitatives pour estimer l'incidence de crises éventuelles et de crise hypothétiques sur le rendement de la Banque. L'évaluation des facteurs de stress incombe à la haute direction de l'ensemble des secteurs d'exploitation, des fonctions Finances, Gestion de la trésorerie et du bilan, Services économiques et Gestion du risque. Les comités de surveillance comprennent tant ceux formés dans chaque secteur ou entreprise que le comité du risque du conseil d'administration de la Banque. Les résultats des évaluations des facteurs de stress sont remis ou présentés aux organismes de réglementation, au besoin et sur demande.

### **Évaluation des facteurs de stress à l'échelle de l'entreprise**

La Banque procède à une évaluation des facteurs de stress à l'échelle de l'entreprise dans le cadre de l'exercice exhaustif de planification stratégique, de planification financière et de planification des fonds propres, élément clé du PIEAFP qui aide à valider l'appétit pour le risque de la Banque. Ce programme repose sur une structure de gouvernance bien définie et rigoureuse qui favorise la surveillance et l'engagement à l'échelle de la Banque. Le programme d'évaluation des facteurs de stress à l'échelle de l'entreprise de la Banque comprend l'élaboration, l'application et l'évaluation de scénarios de stress graves, mais plausibles, sur le bilan, l'état du résultat, les fonds propres, les liquidités et le levier. La direction peut ainsi recenser et articuler clairement les risques à l'échelle de l'entreprise et comprendre où se situent les points faibles éventuels et ainsi modifier le profil de risque des scénarios de stress en tenant compte des principales activités, expositions et vulnérabilités de la Banque. Les scénarios couvrent une grande variété de facteurs de risque qui sont significatifs pour le profil de risque de la Banque dans les économies nord-américaine et mondiale, entre autres le chômage, le PIB, le prix des maisons et les taux d'intérêt. Dans le cadre de son programme pour 2019, la Banque a élaboré et évalué deux scénarios de simulation de crise macroéconomiques conçus en interne. L'un des scénarios était un scénario reproductible et adapté en fonction de récessions passées survenues au Canada et aux États-Unis et a servi à évaluer les risques de détérioration. L'autre scénario était un scénario d'un degré de sévérité très élevé, mais de faible probabilité de survenance visant à évaluer les risques et les vulnérabilités propres à la TD dans le cadre du PIEAFP. L'évaluation des scénarios a démontré que la Banque exerce ses activités dans les limites de son appétit pour le risque et dispose de fonds propres suffisants pour faire face à des périodes de crise sévère, mais plausible.

### **Autres évaluations des facteurs de stress**

Des évaluations des facteurs de stress sont également effectuées au niveau de certaines entités juridiques et de certains territoires conformément aux exigences réglementaires prescrites. Le processus de planification des fonds propres des filiales bancaires de la Banque qui exercent leurs activités aux États-Unis tient compte des activités réalisées dans le cadre du programme de simulations de crise prévu aux fins de conformité à la loi américaine Dodd-Frank régi par l'OCC et des résultats obtenus à cet égard. Le processus de planification des fonds propres de la société de portefeuille bancaire américaine de la Banque tient compte des activités réalisées dans le cadre des évaluations des facteurs de stress aux fins de conformité aux exigences du Conseil des gouverneurs de la Réserve fédérale en matière de plan de fonds propres et du processus connexe d'analyse et d'examen exhaustifs des fonds propres ainsi que des résultats obtenus à cet égard. De plus, certaines filiales de la Banque aux Pays-Bas, en Irlande et au Royaume-Uni effectuent des exercices d'évaluations des facteurs de stress dans le cadre de leurs programmes d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes respectifs. La Banque procède à d'autres évaluations des facteurs de stress

qui sont élaborées en interne ou prescrites par des organismes de réglementation portant entre autres sur le risque de liquidité et le risque de marché, lesquelles sont décrites dans les rubriques respectives.

La Banque procède également à des simulations de crise inversées dans le cadre d'un programme de planification de sortie de crise afin d'évaluer des mesures possibles d'atténuation des risques et des stratégies de planification d'urgence, au besoin. En outre, la Banque effectue des évaluations ponctuelles des facteurs de stress, par exemple à l'échelle de la Banque ou d'un portefeuille en particulier, afin d'évaluer les points faibles éventuels découlant d'une certaine évolution de la conjoncture de l'économie et des marchés.

## Risque de stratégie

*Le risque de stratégie est la possibilité qu'une perte financière ou une atteinte à la réputation découle de l'adoption de stratégies moins qu'optimales ou inefficaces, de la mise en œuvre inadéquate des stratégies privilégiées, de la décision de renoncer à certaines stratégies ou de l'absence de mesures pour faire face aux changements de l'environnement d'affaires. Les stratégies comprennent les activités de fusion et d'acquisition.*

### RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE DE STRATÉGIE

Le chef de la direction gère le risque de stratégie avec l'aide des membres de l'EHD et du CGRE. Le chef de la direction, en collaboration avec l'EHD, définit la stratégie globale, en consultation avec le conseil d'administration et sous réserve de son approbation. Le groupe Stratégie de l'entreprise et aide à la prise de décision, sous la direction du chef de groupe et chef des finances, est chargé d'élaborer la stratégie globale à long terme et les priorités stratégiques à court terme de la Banque avec la collaboration et le soutien de hauts dirigeants à l'échelle de la Banque.

Chaque membre de l'EHD est responsable d'établir et de gérer la stratégie à long terme et les priorités stratégiques à court terme dans sa sphère de responsabilité (secteur d'exploitation et fonction du Siège social) et d'assurer que ces stratégies sont alignées sur la stratégie globale à long terme et les priorités stratégiques à court terme de la Banque et tiennent compte de l'appétit pour le risque de l'entreprise. Chacun des membres de l'EHD est également responsable, devant le chef de la direction, du recensement, de l'évaluation, de la quantification, du contrôle et de la surveillance des risques liés à leurs stratégies d'affaires, en plus de rendre compte de l'efficacité de ces dernières.

Le chef de la direction, les membres de l'EHD et d'autres membres de la haute direction font rapport au conseil d'administration sur la mise en œuvre des stratégies de la Banque, sur le recensement des risques inhérents à ces stratégies et sur la méthode de gestion de ces risques.

Le CGRE assure un suivi du recensement et de la surveillance des risques principaux et émergents découlant des stratégies de la Banque, et vise à faire en sorte que les mesures d'atténuation requises sont prises, au besoin.

### MODE DE GESTION DU RISQUE DE STRATÉGIE DE LA TD

Le chef de la direction et les membres de l'EHD examinent régulièrement les stratégies et le rendement opérationnel à l'échelle de la Banque et les stratégies et le rendement opérationnel des secteurs d'exploitation importants et des fonctions du Siège social en recourant au processus de planification stratégique et financière intégré, à l'examen des résultats d'exploitation et aux plans d'affaires stratégiques.

La Prise de position en matière d'appétit pour le risque de la Banque permet d'établir des mesures du risque de stratégie à l'échelle de l'entreprise et des secteurs d'exploitation.

Le processus annuel de planification stratégique et financière intégré de la Banque permet d'établir des stratégies à long terme et à court terme à l'échelle de l'entreprise qui tiennent compte de l'appétit pour le risque et d'évaluer la concordance des stratégies.

Les examens des résultats d'exploitation sont réalisés à intervalles réguliers au cours de l'exercice afin de suivre le rendement des secteurs d'exploitation par rapport à la planification stratégique et financière intégrée. Ces examens comprennent une évaluation de la stratégie à long terme et des priorités stratégiques à court terme de chaque secteur d'exploitation, notamment : l'environnement opérationnel, la position concurrentielle, l'évaluation du rendement, les initiatives d'exécution de la stratégie et les principaux risques d'affaires. La fréquence des examens des résultats d'exploitation dépend du profil de risque et de la taille du secteur d'exploitation ou de la fonction du Siège social en cause.

Les plans d'affaires stratégiques sont élaborés par les lignes d'affaires, soit les sous-secteurs des secteurs d'exploitation. Les plans énoncent la stratégie de chaque ligne d'affaires, ce qui comprend entre autres : la vision, la situation actuelle, les principales tendances en matière d'exploitation, la stratégie à long terme, les mesures cibles, les principaux risques et les mesures d'atténuation de ces risques et l'alignement sur la stratégie de l'entreprise et sur son appétit pour le risque. La fréquence à laquelle ces plans sont élaborés est fonction du profil de risque et de la taille de la ligne d'affaires.

Le CGRE ainsi que le conseil d'administration examinent le risque de stratégie et le respect de l'appétit pour le risque de la Banque dans le cadre normal des activités. De plus, les acquisitions importantes sont évaluées afin de déterminer si elles s'inscrivent dans la stratégie et l'appétit pour le risque de la Banque conformément à la politique de la Banque en matière de contrôle préalable. Cette évaluation est revue par l'EHD et le conseil d'administration dans le cadre du processus décisionnel.

Les zones ombragées du présent rapport de gestion présentent une analyse des politiques et procédures de gestion des risques pour le risque de crédit, le risque de marché et le risque de liquidité conformément à la norme IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, qui permet la présentation de ces informations particulières dans le rapport de gestion. Par conséquent, les zones ombragées, qui portent sur le risque de crédit, le risque de marché et le risque de liquidité, font partie intégrante des états financiers consolidés audités des exercices clos les 31 octobre 2019 et 2018. Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> novembre 2017, la Banque a adopté IFRS 9, qui remplace les lignes directrices d'IAS 39. Pour un résumé des méthodes comptables de la Banque et des jugements, estimations et hypothèses comptables importants ayant trait à IFRS 9, se reporter aux notes 2 et 3 des états financiers consolidés de 2019.

## Risque de crédit

*Le risque de crédit correspond à l'éventualité d'une perte financière si un emprunteur ou la contrepartie à une opération ne respecte pas les obligations de paiement convenues.*

Le risque de crédit est l'un des risques les plus importants et les plus généralisés qui planent sur les activités bancaires. Tout prêt, tout crédit ou toute opération qui comporte le transfert de paiements entre la Banque et d'autres parties ou d'autres institutions financières expose la Banque à un certain degré de risque de crédit.

Le principal objectif de la Banque est de procéder à une évaluation méthodique de son risque de crédit de façon à pouvoir comprendre, choisir et gérer ses expositions afin d'atténuer les variations importantes de ses résultats.

La stratégie de la Banque vise à inclure une surveillance centrale du risque de crédit dans chaque secteur d'exploitation et à renforcer une culture de transparence, de responsabilisation, d'indépendance et d'équilibre.

## RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE DE CRÉDIT

La responsabilité de la gestion du risque de crédit incombe à l'ensemble de l'entreprise. Afin d'ancrer la prise en charge du risque de crédit, les fonctions de contrôle du risque de crédit sont intégrées dans chaque secteur d'exploitation, mais relèvent aussi du groupe Gestion du risque afin d'assurer l'objectivité et la responsabilisation.

L'équipe de contrôle du risque de crédit à l'intérieur de chaque secteur d'exploitation est responsable de ses décisions de crédit et doit se conformer aux politiques, aux lignes directrices sur les expositions aux risques et aux limites d'approbation du crédit déjà établies, de même qu'aux procédures d'exception d'application des politiques ou des limites. Elle doit aussi se conformer aux normes d'évaluation du crédit établies à l'échelle de l'entreprise et obtenir l'approbation du groupe Gestion du risque pour les décisions en matière de crédit qui dépassent son pouvoir discrétionnaire.

Le groupe Gestion du risque assume la responsabilité de la surveillance du risque de crédit en élaborant des politiques de gestion et de contrôle des risques de portefeuille et en approuvant les politiques spécifiques sur les produits, au besoin.

Le comité du risque est chargé de la surveillance de la gestion du risque de crédit et approuve chaque année certaines politiques importantes sur le risque de crédit.

## MODE DE GESTION DU RISQUE DE CRÉDIT DE LA TD

Le cadre de gestion du risque de crédit décrit la structure interne de contrôle et de gestion des risques visant à gérer le risque de crédit et tient compte de l'appétit pour le risque, des politiques, des processus, des limites et de la gouvernance. Le cadre de gestion du risque de crédit est maintenu par le groupe Gestion du risque et est aligné sur l'appétit de la Banque pour le risque de crédit.

Les politiques sur le risque de crédit et les stratégies de prise de décisions en matière de crédit, ainsi que les limites discrétionnaires d'approbation des marges de crédit des dirigeants à l'échelle de la Banque, sont approuvées de façon centralisée par le groupe Gestion du risque et le conseil d'administration, le cas échéant.

Des limites sont fixées pour surveiller et contrôler le risque-pays, le risque lié à chaque industrie, le risque lié aux produits, le risque géographique et les expositions groupées au sein des portefeuilles, conformément aux politiques à l'échelle de l'entreprise.

Dans les entreprises de détail de la Banque, la Banque utilise des lignes directrices établies relativement au crédit (qui comprennent des contraintes à l'égard des sûretés et du ratio prêt-valeur) ainsi que des techniques de pointage et des normes approuvées pour l'octroi de crédit personnel, la surveillance et la communication d'information à cet égard. Elle utilise des notations de crédit et des stratégies de décision dès le départ et pour la gestion continue des expositions au risque de crédit de détail nouvelles et existantes. Les modèles de pointage et les stratégies de décision font appel à une combinaison d'attributs de l'emprunteur, comme la situation d'emploi, le risque et le dossier de crédit existant et tiennent compte de la taille de la relation bancaire, ainsi que des données externes comme les renseignements provenant des bureaux de crédit, que la Banque utilise pour établir le montant du crédit qu'elle est prête à accorder à un client de détail et pour estimer le dossier de crédit futur. Des politiques et des procédures établies régissent la bonne utilisation, la surveillance continue et l'évaluation des modèles de pointage et des stratégies de décision afin d'assurer l'atteinte des résultats de performance prévus. Le groupe Gestion du risque de détail assure une surveillance continue des risques de crédit de détail approuvés au sein des centres de crédit régionaux aux fins d'évaluer l'efficacité des décisions et des contrôles des risques de crédit et de relever les tendances et les problèmes émergents ou systémiques. Les exceptions importantes d'application des politiques font l'objet d'un suivi et de rapports et les expositions les plus importantes en dollars et les transgressions importantes aux politiques sont signalées au groupe Gestion du risque de détail.

Les secteurs Services bancaires commerciaux et Services bancaires de gros de la Banque utilisent, pour le risque de crédit, des modèles et des politiques qui servent à établir des pointages de risque pour les emprunteurs et les facilités, à quantifier et à surveiller le niveau de risque et à faciliter la gestion des risques connexes. Les notations de risque servent aussi à établir le montant de crédit que ces secteurs sont prêts à accorder à un emprunteur particulier. Des processus de gestion servent à surveiller les notations relatives au risque-pays, au risque lié à chaque industrie et au risque-emprunteur ou risque de contrepartie, et ils comprennent des exigences d'examen quotidiens, mensuels, trimestriels et annuels des risques de crédit. Les principaux paramètres utilisés dans les modèles de risque de crédit de la Banque font l'objet d'une surveillance permanente.

Un changement imprévu de nature économique ou politique dans un pays étranger pourrait nuire aux paiements transfrontaliers relatifs aux produits et services, aux prêts, aux dividendes, aux crédits liés aux échanges ainsi qu'à la capacité de rapatrier les capitaux de la Banque du pays étranger. Actuellement, la Banque est exposée à un risque de crédit dans plusieurs pays, cette exposition étant majoritairement concentrée en Amérique du Nord. La Banque quantifie le risque-pays au moyen de modèles de notation de risque approuvés et de facteurs qualitatifs qui sont aussi employés pour établir les limites relatives au risque-pays, et ce, compte tenu de tous les aspects du risque de crédit auxquels s'exposent ses diverses entreprises. Les notations de risque-pays sont gérées de façon continue et sont soumises à une révision détaillée au moins annuellement.

Dans le cadre de la stratégie touchant le risque de crédit de la Banque, la Banque établit des limites quant au montant de crédit qu'elle est prête à accorder dans un secteur industriel en particulier. La Banque surveille sa concentration par secteur industriel afin de diversifier son portefeuille de prêts et de réduire le risque d'une concentration excessive. La Banque gère son risque au moyen de limites établies d'après une notation de risque interne fondée sur le modèle de notation du risque lié à chaque secteur industriel de la TD et une analyse du secteur, et elle passe régulièrement en revue les notations de risque par secteur pour évaluer que ces notations internes reflètent bien le risque lié à chaque industrie. La Banque attribue une limite d'exposition au risque ou de concentration maximale pour chaque secteur industriel important, exprimée en pourcentage de son exposition totale aux risques de gros et aux risques commerciaux du secteur privé.

La Banque peut fixer également des limites sur le montant du crédit qu'elle est prête à accorder à une entité ou à un groupe d'entités donné (également appelé «risque-entité»). Le risque-entité doit être approuvé par l'autorité décisionnaire appropriée, qui prend les décisions à l'aide de limites fondées sur la notation de risque-emprunteur (NRE) de l'entité et, pour certains portefeuilles, la notation de risque du secteur industriel dans lequel l'entité mène ses activités. Ce risque fait l'objet d'une surveillance continue.

Dans le cadre de ses techniques de gestion des risques de portefeuille, il arrive aussi que la Banque ait recours à des dérivés de crédit pour atténuer les risques propres à l'emprunteur.

Pour établir l'importance des pertes possibles selon divers scénarios, la Banque soumet ses portefeuilles de crédit à des évaluations des facteurs de stress. Les évaluations des facteurs de stress servent à évaluer la vulnérabilité des portefeuilles aux effets de situations graves, mais plausibles, telles qu'un ralentissement économique marqué ou une perturbation importante du marché.

### **Le dispositif Bâle**

L'objectif du dispositif Bâle est d'améliorer l'uniformité des exigences de fonds propres à l'échelle internationale et de rendre les fonds propres réglementaires requis plus sensibles aux risques. Le dispositif Bâle établit plusieurs options qui représentent des approches de plus en plus sensibles aux risques pour calculer le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel, de même que les actifs pondérés en fonction des risques.

### **Risque de crédit et dispositif Bâle**

La Banque a reçu du BSIF l'autorisation d'utiliser depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2007 l'approche NI avancée pour le risque de crédit selon Bâle. La Banque a recours à l'approche NI avancée pour tous les portefeuilles importants, sauf dans les cas qui suivent :

- La TD a approuvé des exemptions permettant l'utilisation de l'approche standard (AS) pour certaines expositions au risque de crédit en Amérique du Nord. Le groupe Gestion du risque confirme annuellement si cette approche demeure adéquate.
- Depuis le troisième trimestre de 2016, la Banque a l'autorisation du BSIF de se servir de l'approche NI avancée pour calculer la plupart des actifs pondérés en fonction du risque de crédit dans le portefeuille de détail du secteur Services de détail aux États-Unis. Dans le cas du portefeuille autre que de détail du secteur Services de détail aux États-Unis, la Banque continue d'utiliser l'AS tout en s'employant à obtenir l'approbation réglementaire autorisant la transition à l'approche NI avancée.

Pour pouvoir continuer d'utiliser l'approche NI avancée, la Banque doit respecter les conditions et exigences courantes imposées par le BSIF et le dispositif Bâle. La Banque évalue régulièrement sa conformité à ces exigences.

### **Expositions au risque de crédit selon l'approche NI avancée**

Les banques qui adoptent l'approche NI avancée à l'égard du risque de crédit doivent présenter les expositions au risque de crédit par type de contreparties, chacun caractérisé par des risques sous-jacents différents. Ces types de contreparties peuvent être différents de ceux utilisés pour la présentation des états financiers consolidés de 2019 de la Banque. Les expositions au risque de crédit de la Banque sont divisées en deux principaux portefeuilles : le portefeuille autre que de détail et le portefeuille de détail.

### **Paramètres de risque**

Selon l'approche NI avancée, le risque de crédit est mesuré selon les paramètres de risque suivants :

- La probabilité de défaillance (PD) – la probabilité que l'emprunteur ne soit pas en mesure de respecter l'échéancier de ses remboursements sur un horizon de un an.
- La perte en cas de défaillance (PCD) – la perte que la Banque subirait probablement en cas de défaillance de l'emprunteur à l'égard d'un prêt, exprimée en pourcentage de l'ECD.
- L'exposition en cas de défaillance (ECD) – la valeur totale de l'exposition prévue à la date de la défaillance.

En appliquant ces paramètres de risque, la Banque peut mesurer et surveiller le risque de crédit afin de s'assurer qu'il demeure dans les limites des seuils préétablis.

### **Expositions de détail**

En ce qui a trait aux expositions dans le portefeuille de détail, notamment en ce qui concerne les particuliers et les petites entreprises, la Banque gère les expositions par groupe, à l'aide de techniques de notation de crédit prédictives. Il y a trois sous-types d'expositions de détail : les créances adossées à l'immobilier résidentiel (p. ex., les hypothèques individuelles et les lignes de crédit domiciliaires), les produits de détail renouvelables admissibles (p. ex., les cartes de crédit individuelles, les lignes de crédit non garanties et les produits de protection de découvert) et toutes les autres expositions de détail (p. ex., les prêts personnels, y compris les prêts-auto garantis, les lignes de crédit pour étudiants et les produits de crédit bancaires pour petites entreprises).

La Banque calcule les actifs pondérés en fonction des risques de ses expositions de détail à l'aide de l'approche NI avancée. Tous les modèles fondés sur des paramètres de PD, de PCD et d'ECD de détail ne tiennent compte que de l'historique de défaillances internes et de pertes subies pour chacun des trois sous-types d'expositions de détail.

Des modèles fondés sur des paramètres de PD, de PCD et d'ECD sont réalisés pour chaque portefeuille de produits et calibrés d'après les statistiques de défaillances et de pertes observées pour les comptes individuels dans le portefeuille.

Conformément à l'approche NI avancée, la Banque définit, pour les expositions, une défaillance comme étant un retard de 90 jours et plus pour la plupart des portefeuilles de crédit de détail. Les estimations de la PCD qui entrent dans le calcul des actifs pondérés en fonction des risques reflètent les pertes économiques, comme les coûts directs et indirects de même que les escomptes appropriés, afin de tenir compte des délais entre la défaillance et le recouvrement ultime. Les estimations d'ECD reflètent l'utilisation observée historique des limites de crédit au moment de la défaillance. Les modèles fondés sur la PD, la PCD et l'ECD sont calibrés à l'aide de méthodes statistiques reconnues, comme des techniques logistiques et de régression linéaire. Les caractéristiques prédictives des modèles peuvent comprendre des caractéristiques propres aux comptes, telles que la taille des prêts, les taux d'intérêt et la sûreté, le cas échéant; l'historique et la situation courante des comptes; l'âge des comptes; la notation de crédit du client; et les autres relations du client avec la Banque; ainsi que des données macroéconomiques, comme le taux de chômage. Pour ce qui est des produits garantis, comme les prêts hypothécaires résidentiels, les caractéristiques de la propriété, les ratios prêt-valeur et la valeur nette du client dans la propriété jouent un rôle important dans les modèles de PD et de PCD.

Toutes les estimations des paramètres de risque sont mises à jour chaque trimestre, selon les nouvelles données de modèles. Le processus d'estimation des paramètres est automatisé et se fait à partir des formules approuvées qui ne peuvent être contournées.

Les expositions sont ensuite distribuées à l'un des neuf segments de PD prédéfinis, inférées de la moyenne sur longue durée de la PD à un an.

La capacité des modèles de crédit de détail de la Banque pour l'évaluation des risques de façon discriminative et prédictive est évaluée par rapport à l'historique trimestriel le plus récent disponible sur les défaillances et les pertes sur un an. Tous les modèles sont également soumis à une validation indépendante globale comme décrit dans la rubrique «Mode de gestion du risque de modèle de la TD» de la présente section.

Les estimations de la PD sur longue durée sont générées en incluant des indicateurs économiques clés comme les taux d'intérêt et de chômage et en utilisant leur moyenne sur longue durée sur le cycle de crédit pour estimer la PD.

Les estimations de la PCD sont nécessaires pour refléter un scénario de ralentissement. Les estimations de PCD dans un scénario de ralentissement sont générées à l'aide de données macroéconomiques comme les variations des prix de vente des maisons et le taux de chômage attendus dans un scénario de ralentissement d'une sévérité appropriée.

Pour les produits non garantis, les estimations de PCD dans un scénario de ralentissement reflètent les recouvrements moins élevés observés pour des expositions en défaut au cours de la récente récession de 2008 à 2009. Pour les produits garantis par un bien immobilier résidentiel (comme les prêts hypothécaires et les lignes domiciliaires), la PCD en cas de ralentissement reflète l'incidence possible d'un ralentissement sévère du secteur de l'immobilier. Les estimations de l'ECD reflètent aussi un scénario de ralentissement.

Le tableau suivant présente les fourchettes de PD par rapport aux niveaux de risque :

Évaluation du risque	Segment de PD	Fourchette de PD
Risque faible	1	De 0,00 à 0,15 %
Risque normal	2	De 0,16 à 0,41
	3	De 0,42 à 1,10
Risque moyen	4	De 1,11 à 2,93
	5	De 2,94 à 4,74
Risque élevé	6	De 4,75 à 7,59
	7	De 7,60 à 18,24
	8	De 18,25 à 99,99
Défaillance	9	100,00

#### Expositions autres que de détail

Pour les expositions dans le portefeuille autre que de détail, la Banque gère les expositions par emprunteur individuel, d'après des modèles de risque de crédit propres aux industries et d'après le jugement d'experts. La Banque a classé les expositions au risque de crédit dans son portefeuille autre que de détail selon les types de contreparties de Bâle, soit : entreprises, y compris les activités de gros et commerciales, emprunteurs souverains et banques. Selon l'approche NI avancée, les prêts hypothécaires assurés par la SCHL sont considérés comme des expositions à des emprunteurs souverains et sont, par conséquent, classés dans les expositions au risque de crédit autre que de détail.

La Banque évalue le risque de crédit pour les expositions dans le portefeuille autre que de détail à la fois en attribuant une NRE et une notation de risque par facilité (NRF). La Banque procède de la sorte pour toutes les expositions aux grandes entreprises, aux emprunteurs souverains et aux banques. La Banque détermine les notations de risque selon des modèles de risque de crédit propres aux industries et aux secteurs qui sont fondés sur les données historiques internes pour les années 1994-2018 couvrant l'historique de prêts de gros et de prêts commerciaux. Tous les emprunteurs et toutes les facilités reçoivent une notation de risque interne qui doit être passée en revue au moins une fois par année. Des données externes comme les taux de défaillance rapportés par les agences de notation ou des données tirées des bases de données sur les pertes servent à valider les paramètres.

Les notations de risque internes (NRE et NRF) font partie intégrante de la surveillance et de la gestion du portefeuille et servent à établir les limites d'exposition au risque et les taux de prêt. Les notations de risque internes servent aussi à calculer les fonds propres réglementaires, le capital économique et les provisions pour pertes sur créances.

#### Notation de risque-emprunteur et PD

Une NRE est attribuée à chaque emprunteur selon sa PD, d'après des modèles exclusifs et selon des jugements d'experts. Pour évaluer le risque que représente un emprunteur, la Banque tient compte de la situation concurrentielle de l'emprunteur, de son rendement financier, des tendances de l'économie et de l'industrie, de la qualité de sa gestion et de son accès aux capitaux. Selon l'approche NI avancée, les emprunteurs sont groupés par catégories de NRE qui ont des PD similaires. L'utilisation de projections pour les notations de risque implicites du modèle est interdite et les NRE ne peuvent pas intégrer un renversement projeté, la stabilisation des tendances négatives, ni l'accélération des tendances positives existantes. Toutefois, les résultats financiers historiques peuvent être sensibilisés pour qu'ils tiennent compte d'événements survenus ou qui sont sur le point de survenir comme une nouvelle émission de titres de créance par un emprunteur depuis la date de ses plus récents états financiers. Pour l'évaluation des NRE, il faut tenir compte de tous les renseignements importants et pertinents et les renseignements utilisés doivent être à jour. Les modèles de notations quantitatives servent à classer la PD prévue pour tout le cycle, et ces modèles sont segmentés en catégories fondées sur l'industrie et la taille des emprunteurs. Les résultats des modèles quantitatives peuvent être modifiés dans certains cas, selon un jugement d'expert, comme prescrit par les directives de la Banque en matière de crédit.

Afin de calibrer la PD de chaque fourchette de NRE, la Banque élabore des matrices de transition annuelles d'après des cohortes annuelles, puis estime la PD annuelle moyenne pour chaque NRE. La PD est établie à un niveau d'estimation moyen plus un rajustement approprié pour couvrir l'incertitude statistique et inhérente au modèle. Le processus de calibration de la PD est une approche qui s'étale sur un cycle. L'échelle de NRE en 21 points de la TD est largement alignée sur les notations de crédit externes, comme suit :

Description	Catégorie de notation	Standard & Poor's	Moody's Investor Services
Première qualité	De 0 à 1C	De AAA à AA-	De Aaa à Aa3
	De 2A à 2C	De A+ à A-	De A1 à A3
	De 3A à 3C	De BBB+ à BBB-	De Baa1 à Baa3
Qualité inférieure	De 4A à 4C	De BB+ à BB-	De Ba1 à Ba3
	De 5A à 5C	De B+ à B-	De B1 à B3
Actifs surveillés et classés	De 6 à 8	De CCC+ à CC et moins	De Caa1 à Ca et moins
Actif douteux ou en défaillance	De 9A à 9B	Défaillance	Défaillance

#### Notation de risque par facilité et PCD

La NRF établit une concordance avec la PCD et tient compte des caractéristiques propres à la facilité, comme la sûreté, le rang de subordination de la créance et la structure du prêt.

Différents modèles de NRF sont utilisés selon l'industrie et la taille des débiteurs. Les données prises en considération dans la calibration du modèle de PCD comprennent des variables comme la couverture de la sûreté, la structure de la dette et la valeur d'entreprise de l'emprunteur. La PCD moyenne et l'incertitude statistique de la PCD sont estimées pour chaque catégorie de NRF. Pour certains modèles de NRF, le manque de données historiques exige que le modèle génère un classement ordonné qui est ensuite mis en concordance, selon un jugement d'expert, avec l'échelle de PCD quantitatives.

L'approche NI avancée requiert l'utilisation d'une PCD en cas de ralentissement où la période de ralentissement, selon l'expérience interne et/ou externe, suppose des taux de pertes plus élevés que la normale ou des recouvrements moins élevés que la normale. Pour refléter ces paramètres, les PCD calibrées tiennent compte à la fois de l'incertitude statistique qui entache les estimations et des PCD plus élevées que la normale subies pendant les périodes de ralentissement.

### Exposition en cas de défaillance

La Banque calcule l'ECD sur la clientèle autre que de détail d'abord en mesurant le montant emprunté sur une facilité, puis en ajoutant à la tranche utilisée, le cas échéant, l'utilisation additionnelle potentielle en cas de défaillance. L'utilisation en cas de défaillance (UCD) correspond au pourcentage du crédit disponible engagé qui devrait être utilisé par l'emprunteur qui deviendrait en défaillance au cours de l'année suivante, en sus du montant déjà emprunté. Faute de facteurs d'atténuation du risque de crédit ou d'autres détails, l'ECD est établie au montant utilisé plus (UCD x montant inutilisé consenti), l'UCD étant un pourcentage situé entre 0 % et 100 %.

La NRE jusqu'à un an avant la défaillance demeure un indicateur de l'UCD. Les estimations de l'UCD moyenne sont calibrées par NRE.

L'historique des UCD est étudié afin de repérer les impacts de ralentissement, comme pour l'analyse des PCD en cas de ralentissement. La Banque n'a pas découvert, dans un scénario de ralentissement, d'UCD qui sont significativement différentes de la moyenne des UCD, de sorte que les UCD sont établies au niveau moyen calibré, par NRE, plus un rajustement approprié pour tenir compte de l'incertitude statistique et de l'incertitude liée au modèle.

### Expositions au risque de crédit selon l'approche standard

L'AS à l'égard du risque de crédit est actuellement utilisée principalement pour les actifs du portefeuille de crédit autre que de détail aux États-Unis. La Banque procède actuellement à la transition de cette tranche de portefeuille à l'approche NI avancée, sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation. Selon l'AS, les actifs sont multipliés par les coefficients de pondération des risques prescrits par le BSIF pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques. Ces coefficients de pondération en fonction des risques sont attribués d'après certains facteurs, notamment le type de contrepartie, le type de produit et la nature et l'étendue de l'atténuation du risque de crédit. Pour ce qui est de ses expositions aux emprunteurs souverains (gouvernements, banques centrales et certaines entités du secteur public) et aux banques (institutions de dépôts réglementées, maisons de courtage en valeurs mobilières et certaines entités du secteur public), la Banque utilise les notations de crédit externes, notamment de Moody's et de S&P, pour établir le coefficient approprié de pondération en fonction des risques.

La Banque applique les coefficients de pondération en fonction des risques suivants pour les expositions au bilan selon l'AS :

Emprunteurs souverains	0 % <sup>1</sup>
Banques	20 % <sup>1</sup>
Entreprises	100 %

<sup>1</sup> La pondération du risque peut varier selon la notation de risque externe.

Des coefficients de pondération en fonction des risques moins élevés s'appliquent lorsqu'il y a des éléments modérateurs du risque de crédit approuvés. Pour les prêts autres que de détail en souffrance depuis plus de 90 jours, le coefficient de pondération en fonction des risques est de 150 %. Pour ce qui est des expositions hors bilan, des facteurs de conversion du crédit précis sont utilisés pour convertir le montant notionnel de l'exposition en équivalent-crédit.

### Expositions sur dérivés

Le risque de crédit lié aux instruments financiers dérivés, aussi appelé «risque de crédit de contrepartie», est le risque de subir une perte financière si une contrepartie manque à son obligation envers la Banque. La Banque applique l'AS-RCC pour calculer le montant de l'ECD, qui est défini par le BSIF comme un multiple de la somme du coût de remplacement et du risque futur éventuel, servant à estimer le risque et établir les exigences de fonds propres réglementaires relatives aux expositions sur dérivés. Le groupe mondial de contrôle de contrepartie, qui fait partie de Gestion du risque des marchés financiers, est responsable de l'estimation et de la gestion du risque de crédit de contrepartie conformément aux politiques de crédit établies par le groupe Gestion du risque.

La Banque utilise diverses méthodes qualitatives et quantitatives pour évaluer et gérer le risque de crédit de contrepartie. Elle utilise, entre autres, des méthodes statistiques pour mesurer le risque potentiel courant et futur, ainsi que des évaluations continues des facteurs de stress pour déterminer et quantifier l'exposition à des événements extrêmes. La Banque établit diverses limites, dont des limites quant aux notionnels bruts pour gérer les volumes d'affaires et les concentrations. De plus, elle évalue à intervalles réguliers les conditions de marché et la valeur des instruments financiers sous-jacents. Le risque de crédit de contrepartie peut augmenter durant les périodes de contraction des liquidités sur le marché pour certains instruments. Le groupe mondial de Gestion du risque des marchés financiers se réunit à intervalles réguliers avec les groupes Gestion du risque de marché et de crédit et Négociation afin de discuter de la façon dont des conditions changeantes du marché peuvent avoir une incidence sur le risque de marché et le risque de crédit de contrepartie de la Banque.

La Banque applique activement des stratégies d'atténuation des risques en recourant à des accords-cadres de compensation portant sur des dérivés multiproduits, à des sûretés affectées en garantie et à d'autres techniques d'atténuation du risque de crédit. La Banque est également partie à des dérivés réglés par l'entremise d'une chambre de compensation centrale, ce qui réduit le risque de contrepartie en raison de la possibilité de régler sur la base des soldes nets après compensation. Les risques de crédit liés aux instruments financiers dérivés sont assujettis aux mêmes normes d'approbation de crédit, de limite et de surveillance des limites et aux mêmes lignes directrices sur les expositions que celles que la Banque utilise pour gérer d'autres transactions qui créent un risque de crédit. Ces normes incluent l'évaluation de la solvabilité des contreparties, l'évaluation et la surveillance des expositions, y compris le risque de fausse orientation connexe, de même que le contrôle de la taille des portefeuilles, de leur diversification et de leur profil d'échéances.

Il y a deux types de risque de fausse orientation : la fausse orientation générale et la fausse orientation spécifique. Un risque de fausse orientation générale survient lorsque la PD des contreparties suit la même trajectoire qu'un facteur de risque de marché donné. Un risque de fausse orientation spécifique survient lorsque l'exposition à une contrepartie particulière suit la même trajectoire que la PD de la contrepartie en raison de la nature des transactions conclues avec cette contrepartie. Ces types d'expositions au risque nécessitent une approbation particulière dans le cadre du processus d'approbation du crédit. La Banque évalue et gère les risques de fausse orientation spécifique de la même manière que les obligations de crédit directes et elle en assure le suivi en appliquant des limites approuvées par facilité de crédit.

Dans le cadre du processus de surveillance du risque de crédit, la direction se réunit à intervalles réguliers afin de passer en revue toutes les expositions, y compris les expositions à des contreparties plus à risque, qui découlent des instruments financiers dérivés. Au 31 octobre 2019, compte tenu des stratégies d'atténuation des risques, la Banque n'avait pas d'exposition importante sur des dérivés à des contreparties considérées plus à risque comme défini par les politiques de crédit de la Banque. En outre, la Banque n'a pas de rajustement important de valeur lié au risque de crédit pour quelque contrepartie que ce soit.

### Validation du système de notation du risque de crédit

Les systèmes et les méthodes de notation du risque de crédit font régulièrement l'objet d'une validation indépendante afin de vérifier qu'ils constituent toujours des indicateurs de risque adéquats. Le processus de validation tient compte des considérations suivantes :

- Estimations des paramètres de risque – La PD, la PCD et l'ECD sont révisées et mises à jour en fonction des pertes réelles afin de s'assurer que les estimations constituent toujours des indicateurs raisonnables de perte éventuelle.
- Performance des modèles – Les estimations continuent d'être discriminatoires, constantes et prédictives.
- Qualité des données – Les données utilisées dans le système de notation du risque sont exactes, adéquates et suffisantes.
- Hypothèses – Les principales hypothèses sous-jacentes du modèle demeurent valides pour le portefeuille et la conjoncture actuels.

Le groupe Gestion du risque veille à ce que le système de notation du risque de crédit soit conforme à la politique en matière de modélisation des risques de la Banque. Le comité du risque est informé de la performance du système de notation du risque de crédit au moins annuellement. Le comité du risque doit approuver les changements importants apportés au système de notation du risque de crédit de la Banque.

#### Atténuation des risques de crédit

Les techniques que la Banque utilise pour réduire et atténuer le risque de crédit comprennent des politiques et des procédures écrites qui visent l'évaluation et la gestion des actifs financiers et non financiers affectés en garantie (sûretés) et l'examen et la négociation des accords de compensation. Les types de sûretés et leurs montants et les autres techniques d'atténuation du risque de crédit exigés sont fondés sur l'évaluation interne par la Banque de la qualité du crédit et de la capacité de remboursement de l'emprunteur ou de la contrepartie.

Dans les activités bancaires de détail et commerciales, les actifs affectés en garantie de prêts sont essentiellement non financiers et comprennent des résidences, des biens immobiliers en cours d'aménagement, des immeubles commerciaux, des automobiles et d'autres actifs commerciaux comme des débiteurs, des stocks et des immobilisations corporelles. Dans les Services bancaires de gros, une grande part des prêts va à des emprunteurs qui ont une bonne note de crédit et à qui l'on n'exige pas l'affectation d'actifs en garantie. Les emprunteurs n'ayant pas une bonne note de crédit affectent généralement en garantie des actifs commerciaux comme le font les emprunteurs commerciaux. Des normes communes s'appliquent à l'échelle de la Banque pour évaluer les sûretés, établir la fréquence des recalculs, et pour consigner, enregistrer, améliorer et surveiller les sûretés.

La Banque utilise aussi des sûretés et des conventions-cadres de compensation pour atténuer l'exposition aux contreparties de dérivés. Les actifs affectés en garantie d'expositions sur dérivés sont essentiellement financiers et comprennent des liquidités et des titres négociables émis par des gouvernements de première qualité et des émetteurs de bonne qualité. Cette approche comprend des décotes et procédures préétablies pour la réception, la garde et la libération des titres donnés en garantie.

Dans tous les cas sauf exception, la Banque protège les actifs en en prenant possession et en les contrôlant dans un territoire où elle peut légalement faire valoir ses droits sur la sûreté. Exceptionnellement, et lorsque la contrepartie de la Banque l'exige, la Banque garde les actifs ou les confie à un dépositaire indépendant acceptable. La Banque consigne tous les accords conclus avec les dépositaires dans un contrat standard pour le secteur.

Il arrive parfois que la Banque prenne des cautionnements pour réduire l'exposition au risque de crédit. Pour les expositions au risque de crédit soumises à l'approche NI avancée, la Banque ne comptabilise que les cautionnements irrévocables pour les risques de crédit des Services bancaires commerciaux et des Services bancaires de gros, qui sont fournis par des entités ayant une meilleure notation des risques que celle de l'emprunteur ou de la contrepartie à la transaction.

La Banque utilise des dérivés de crédit pour atténuer le risque de crédit. Le risque de crédit, le risque juridique et les autres risques associés à ces transactions sont contrôlés au moyen de procédures bien établies. La politique de la Banque est de ne conclure ces transactions qu'avec des institutions financières de grande qualité et de demander des garanties de prêts. Le risque de crédit lié à une telle contrepartie est géré selon les mêmes processus d'approbation, de limite et de surveillance que la Banque applique à toutes les contreparties pour lesquelles elle a une exposition au risque de crédit.

La Banque utilise des évaluations et des modèles d'évaluation automatisés pour valider les valeurs immobilières lorsqu'elle accorde un prêt garanti par une résidence. Ces outils informatisés permettent d'estimer ou de valider la valeur de marché des résidences à l'aide de comparables de marché et de courbes de prix dans un marché local. L'utilisation de ces outils comporte comme risque principal celui que la valeur d'une propriété en particulier puisse être très différente de la moyenne du marché local. La Banque a des lignes directrices qui s'appliquent spécifiquement aux circonstances permettant l'utilisation de ces outils ainsi que des processus de validation périodique des évaluations et modèles, notamment l'obtention d'évaluations indépendantes.

#### Exposition brute au risque de crédit

L'exposition brute au risque de crédit, aussi appelée ECD, est le montant total auquel la Banque est exposée à la date de la défaillance d'un prêt et qui est évalué sans tenir compte des provisions relatives à une contrepartie particulière ou des radiations. Une exposition brute au risque de crédit ne reflète pas l'incidence des mesures d'atténuation du risque de crédit et englobe les expositions, qu'elles soient au bilan ou hors bilan. Les expositions au bilan comprennent principalement l'encours des prêts, les acceptations, les titres détenus à des fins autres que de transaction, les dérivés et certaines autres transactions assimilables aux prises en pension. Les expositions hors bilan consistent essentiellement en des montants sur les engagements non utilisés, des cautionnements et certaines autres transactions assimilables aux prises en pension.

Les expositions brutes au risque de crédit pour les deux approches que la Banque utilise pour mesurer le risque de crédit se présentent comme suit :

**TABLEAU 43 : EXPOSITIONS BRUTES AU RISQUE DE CRÉDIT – Approches standard et fondées sur les notations internes avancées<sup>1</sup>**

(en millions de dollars canadiens)	Aux					
	31 octobre 2019			31 octobre 2018		
	Standard	NI avancée	Total	Standard	NI avancée	Total
<b>Expositions de détail</b>						
Expositions garanties par l'immobilier résidentiel	4 380 \$	386 840 \$	391 220 \$	3 091 \$	371 450 \$	374 541 \$
Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles	–	131 863	131 863	–	112 388	112 388
Autres expositions de détail	8 015	84 658	92 673	12 835	80 513	93 348
<b>Total – Risque de crédit de détail</b>	<b>12 395</b>	<b>603 361</b>	<b>615 756</b>	<b>15 926</b>	<b>564 351</b>	<b>580 277</b>
<b>Expositions autres que de détail</b>						
Entreprises	135 283	401 096	536 379	132 030	346 751	478 781
Emprunteurs souverains	104 412	140 304	244 716	95 411	136 951	232 362
Banques	18 165	118 418	136 583	18 019	110 295	128 314
<b>Total – Expositions autres que de détail</b>	<b>257 860</b>	<b>659 818</b>	<b>917 678</b>	<b>245 460</b>	<b>593 997</b>	<b>839 457</b>
<b>Expositions brutes au risque de crédit</b>	<b>270 255 \$</b>	<b>1 263 179 \$</b>	<b>1 533 434 \$</b>	<b>261 386 \$</b>	<b>1 158 348 \$</b>	<b>1 419 734 \$</b>

<sup>1</sup> Les expositions brutes au risque de crédit représentent l'ECD et ne tiennent pas compte de l'incidence des mesures d'atténuation du risque de crédit. Ce tableau ne tient compte ni des titrisations, ni des titres de capitaux propres, ni des autres actifs pondérés en fonction du risque de crédit.

### **Autres expositions au risque de crédit**

#### *Expositions sur titres de participation détenus à des fins autres que de transaction*

Les expositions sur titres de participation détenus à des fins autres que de transaction de la Banque sont à un niveau qui représente moins de 5 % des fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2 combinés de la Banque. Par conséquent, la Banque utilise des pondérations en fonction des risques prescrites par le BSIF pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques sur les expositions sur titres de participation détenus à des fins autres que de transaction.

#### **Expositions de titrisation**

Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2018, la Banque applique des pondérations en fonction des risques à toutes les expositions de titrisation conformément au cadre de titrisation révisé publié par le CBCB. Le cadre de titrisation révisé comprend une hiérarchie révisée permettant de déterminer le traitement aux fins des fonds propres, ainsi que le traitement privilégié aux fins des fonds propres pour les transactions qui respectent les critères des titrisations simples, transparentes et comparables.

Pour les expositions notées par des agences externes, la Banque utilise l'approche de la titrisation fondée sur les notations externes (SEC-ERBA). Les pondérations en fonction des risques des expositions sont attribuées selon les notations externes des agences externes, y compris Moody's et S&P. La SEC-ERBA tient aussi compte de facteurs additionnels, notamment le type de notation (long terme ou court terme), l'échéance et le rang de subordination de la position.

Pour les expositions qui ne font pas l'objet d'une notation externe et qui sont détenues par un conduit émetteur de PCAA, la Banque utilise l'approche fondée sur les évaluations internes (AEI).

Selon l'AEI, la Banque prend en compte tous les facteurs de risque pertinents au moment d'évaluer la qualité du crédit de ces expositions, y compris ceux publiés par les agences de notation Moody's et S&P. La Banque utilise également des modèles de couverture de perte et des politiques visant à quantifier et à surveiller le niveau de risque et à en faciliter la gestion. L'AEI de la Banque consiste notamment à évaluer dans quelle mesure l'amélioration disponible de la protection contre les pertes couvre les pertes prévues. Les niveaux de couverture des facteurs de stress dont la Banque a besoin pour chaque notation de risque interne sont conformes aux exigences en matière de facteurs de risque publiées par les agences de notation pour des notations externes équivalentes par catégorie d'actifs. Selon l'AEI, les expositions sont multipliées par les coefficients de pondération prescrits par le BSIF pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres.

Pour les expositions qui ne font pas l'objet d'une notation externe et qui ne sont pas détenues par un conduit émetteur de PCAA, la Banque utilise l'approche standard de la titrisation (SEC-SA). Selon la SEC-SA, les principaux facteurs qui permettent de déterminer les pondérations en fonction des risques comprennent la catégorie d'actifs des prêts sous-jacents, le rang de subordination de la position, le niveau des rehaussements de crédit et les taux de défaillance historiques.

Sans égard à l'approche utilisée pour déterminer les pondérations en fonction des risques, toutes les expositions reçoivent une notation de risque interne fondée sur l'évaluation de la Banque, laquelle doit être passée en revue au moins une fois par année. L'échelle de notation que la TD utilise correspond aux échelles de notation à long terme utilisées par les agences de notation.

Le processus de notation interne de la Banque est assujéti à tous les principaux éléments et principes de sa structure de gouvernance du risque et est géré comme décrit dans la présente rubrique «Risque de crédit».

La Banque utilise les résultats de la notation interne pour tous les volets de sa gestion du risque de crédit, y compris le suivi du rendement, les mécanismes de contrôle et la présentation de l'information de gestion.

## **Risque de marché**

*Le risque de marché de négociation est le risque de perte dans les instruments financiers détenus dans des positions de négociation qui est imputable à des mouvements défavorables de facteurs de marché. Ces facteurs de marché comprennent les taux d'intérêt, les taux de change, le cours des actions, le prix des marchandises, les écarts de taux et leur volatilité respective.*

*Le risque de marché autre que de négociation est le risque de perte dans le bilan ou le risque de volatilité des résultats provenant des activités autres que de négociation comme la gestion actif-passif ou des placements, qui sont imputables à des mouvements défavorables de facteurs de marché. Ces facteurs de marché sont principalement les taux d'intérêt, les écarts de taux, les taux de change et le cours des actions.*

La Banque est exposée au risque de marché dans son portefeuille de négociation et dans son portefeuille de placements ainsi que dans ses activités autres que de négociation. Pour ce qui est des portefeuilles de négociation et de placements de la Banque, elle participe activement à des transactions sur le marché afin d'obtenir des rendements pour la TD par la gestion prudente de ses positions et de ses stocks. Lorsque la Banque exerce des activités bancaires autres que de négociation, elle est exposée au risque de marché du fait des transactions bancaires courantes que des clients effectuent avec la TD.

Au 31 octobre 2019, la Banque se conformait aux exigences de Bâle III en matière de gestion du risque de marché selon l'approche des modèles internes.

## LIENS ENTRE LE RISQUE DE MARCHÉ ET LE BILAN

Le tableau ci-dessous présente la ventilation des actifs et des passifs au bilan entre ceux qui sont exposés aux risques de marché de négociation et ceux qui sont exposés aux risques de marché autre que de négociation. Le risque de marché touchant les actifs et les passifs inclus dans le calcul de la VaR et d'autres mesures employées aux fins des fonds propres exposés au risque de marché réglementaire est classé comme risque de marché de négociation.

**TABLEAU 44 : LIENS ENTRE LE RISQUE DE MARCHÉ ET LE BILAN<sup>1</sup>**

	31 octobre 2019				31 octobre 2018				Aux
	Risque de marché de Bilan négociation	Risque de marché autre que de négociation	Risque de marché Autres	Bilan	Risque de marché de négociation	Risque de marché autre que de négociation	Bilan	Risque de marché autre que de négociation – sensibilité au risque primaire	
<b>Actifs exposés au risque de marché</b>									
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	25 583 \$	215 \$	25 368 \$	– \$	30 720 \$	729 \$	29 991 \$	– \$	Risque de taux d'intérêt
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction	146 000	143 342	2 658	–	127 897	125 437	2 460	–	Risque de taux d'intérêt
Actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net	6 503	–	6 503	–	4 015	–	4 015	–	Risque actions, risque de change, risque de taux d'intérêt
Dérivés	48 894	45 716	3 178	–	56 996	53 087	3 909	–	Risque actions, risque de change, risque de taux d'intérêt
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	4 040	–	4 040	–	3 618	–	3 618	–	Risque de taux d'intérêt
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	111 104	–	111 104	–	130 600	–	130 600	–	Risque actions, risque de change, risque de taux d'intérêt
Titres de créance au coût amorti, déduction faite de la provision pour pertes sur créances	130 497	–	130 497	–	107 171	–	107 171	–	Risque de change, risque de taux d'intérêt
Valeurs mobilières prises en pension	165 935	4 843	161 092	–	127 379	3 920	123 459	–	Risque de taux d'intérêt
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts	684 608	–	684 608	–	646 393	–	646 393	–	Risque de taux d'intérêt
Engagements de clients au titre d'acceptations	13 494	–	13 494	–	17 267	–	17 267	–	Risque de taux d'intérêt
Participation dans TD Ameritrade	9 316	–	9 316	–	8 445	–	8 445	–	Risque actions
Autres actifs <sup>2</sup>	1 774	–	1 774	–	1 751	–	1 751	–	Risque de taux d'intérêt
Actifs non exposés au risque de marché	67 542	–	–	67 542	72 651	–	–	72 651	
<b>Total de l'actif</b>	<b>1 415 290 \$</b>	<b>194 116 \$</b>	<b>1 153 632 \$</b>	<b>67 542 \$</b>	<b>1 334 903 \$</b>	<b>183 173 \$</b>	<b>1 079 079 \$</b>	<b>72 651 \$</b>	
<b>Passifs exposés au risque de marché</b>									
Dépôts détenus à des fins de transaction	26 885 \$	10 182 \$	16 703 \$	– \$	114 704 \$	6 202 \$	108 502 \$	– \$	Risque de taux d'intérêt
Dérivés	50 051	45 361	4 690	–	48 270	44 119	4 151	–	Risque actions, risque de change, risque de taux d'intérêt
Passifs de titrisation à la juste valeur	13 058	13 058	–	–	12 618	12 618	–	–	Risque de taux d'intérêt
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	105 131	9	105 122	–	16	2	14	–	Risque de taux d'intérêt
Dépôts	886 977	–	886 977	–	851 439	–	851 439	–	Risque de taux d'intérêt, risque de change
Acceptations	13 494	–	13 494	–	17 269	–	17 269	–	Risque de taux d'intérêt
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert	29 656	28 419	1 237	–	39 478	37 323	2 155	–	Risque de taux d'intérêt
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension	125 856	2 973	122 883	–	93 389	3 797	89 592	–	Risque de taux d'intérêt
Passifs de titrisation au coût amorti	14 086	–	14 086	–	14 683	–	14 683	–	Risque de taux d'intérêt
Billets et débiteures subordonnés	10 725	–	10 725	–	8 740	–	8 740	–	Risque de taux d'intérêt
Autres passifs <sup>2</sup>	17 597	–	17 597	–	16 134	–	16 134	–	Risque actions, risque de taux d'intérêt
Passifs et capitaux propres non exposés au risque de marché	121 774	–	–	121 774	118 163	–	–	118 163	
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>	<b>1 415 290 \$</b>	<b>100 002 \$</b>	<b>1 193 514 \$</b>	<b>121 774 \$</b>	<b>1 334 903 \$</b>	<b>104 061 \$</b>	<b>1 112 679 \$</b>	<b>118 163 \$</b>	

<sup>1</sup> Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

<sup>2</sup> Se rapportent aux prestations de retraite, aux assurances et aux passifs liés aux entités structurées.

## **RISQUE DE MARCHÉ DANS LES ACTIVITÉS DE NÉGOCIATION**

Les activités de négociation de la Banque ont pour objectif global de fournir des services bancaires de gros, notamment de facilitation et de liquidité, à ses clients. La Banque doit prendre des risques afin d'être en mesure de servir efficacement ses clients, là où ils font affaire. En particulier, la Banque doit tenir des stocks, agir à titre de contrepartiste dans l'exécution des transactions de clients et agir à titre de preneur ferme pour les nouvelles émissions de titres. En outre, la Banque exécute des transactions afin d'acquérir une connaissance approfondie des conditions des marchés afin d'offrir les meilleurs prix et le service le plus efficace aux clients, tout en équilibrant les risques inhérents à ses activités de négociation.

## **RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE DE MARCHÉ DE NÉGOCIATION**

La responsabilité de la gestion du risque de marché de négociation incombe principalement aux Services bancaires de gros, sous la surveillance du groupe Contrôle du risque de marché qui fait partie du groupe Gestion du risque. Le comité de contrôle du risque de marché se réunit à intervalles réguliers pour réviser le profil de risque de marché, les résultats des activités de négociation de la Banque et les modifications aux politiques sur les risques de marché. Le comité est présidé par le premier vice-président, Risque de marché et conception de modèles, et est composé de cadres supérieurs des Services bancaires de gros.

Il n'y a eu aucun reclassement important entre les portefeuilles de négociation et autres que de négociation au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2019.

## **MODE DE GESTION DU RISQUE DE MARCHÉ DE NÉGOCIATION DE LA TD**

Le risque de marché joue un rôle clé dans l'évaluation de toute stratégie liée aux activités de négociation. La Banque lance de nouvelles initiatives de négociation ou étend celles qui existent seulement si le risque a été évalué de façon exhaustive et est jugé conforme à l'appétit pour le risque et aux compétences en affaires de la Banque, et si elle possède l'infrastructure adéquate pour surveiller, contrôler et gérer le risque. Le cadre de gestion du risque de marché dans les activités de négociation intègre l'appétit pour le risque, la structure de gouvernance du risque ainsi que le recensement, l'évaluation et le contrôle du risque. Ce cadre est maintenu par le groupe Gestion du risque et est aligné sur l'appétit de la Banque pour le risque de marché dans les activités de négociation.

### ***Limites de transaction***

La Banque fixe des limites de transaction qui sont conformes à la stratégie d'affaires approuvée pour une activité donnée et à sa tolérance à l'égard du risque de marché qui y est associé, dans le respect de son appétit pour le risque de marché. En établissant ces limites, la Banque tient compte de la volatilité et de la liquidité du marché, de l'expérience organisationnelle et de la stratégie d'affaires. Des limites sont établies au niveau global des Services bancaires de gros, ainsi qu'à des niveaux plus détaillés.

Les principales limites de risque de marché sont fondées sur les principaux facteurs de risque de l'activité et comprennent des limites quant aux notionnels, aux différentiels de taux, aux variations de la courbe de rendement, aux variations de prix et à la volatilité.

Une autre mesure importante des limites de transaction est la VaR que la Banque utilise pour surveiller et contrôler le niveau global du risque et pour calculer les fonds propres réglementaires requis pour le risque de marché dans les activités de négociation. La VaR mesure l'incidence négative que d'éventuelles fluctuations des taux et des prix du marché pourraient avoir sur la valeur d'un portefeuille au cours d'une période donnée.

À la fin de chaque journée, les positions de risque sont comparées aux limites de risque, et tous les dépassements sont constatés conformément aux politiques et procédures établies en matière de risque de marché.

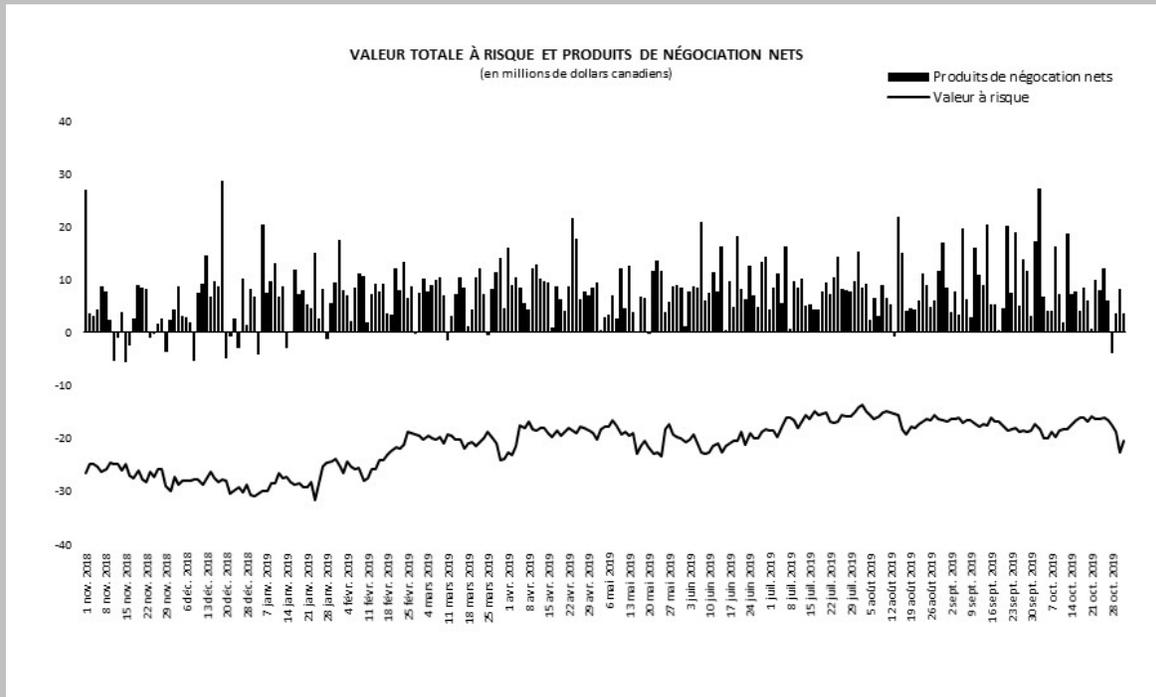
### ***Calcul de la VaR***

La Banque calcule la VaR quotidiennement en combinant le risque de marché général et le risque idiosyncrasique propre à des titres de créance qui est associé à ses positions de négociation.

Le risque de marché général est établi en créant une distribution des variations possibles de la valeur de marché du portefeuille courant au moyen d'une simulation historique. La Banque évalue le portefeuille courant au moyen des variations des cours et des taux des 259 derniers jours de Bourse pour les produits sur titres de capitaux propres, de taux d'intérêt, de change, de crédit et sur marchandises. Le risque de marché général est calculé pour constituer le seuil que les pertes possibles du portefeuille ne devraient pas dépasser plus de un jour de Bourse sur 100. Le risque de marché général est calculé sur une période de détention de un jour prolongée jusqu'à dix jours aux fins du calcul des fonds propres réglementaires.

Le risque idiosyncrasique propre à des titres de créance mesure le risque idiosyncrasique d'écart de taux de crédit (lié à une seule institution) pour les expositions au crédit du portefeuille de négociation au moyen d'une simulation de Monte-Carlo. Le modèle de risque idiosyncrasique propre à des titres de créance repose sur le comportement historique des écarts de crédit idiosyncrasique sur cinq ans. Le risque idiosyncrasique propre à des titres de créance, tout comme le risque de marché général, est calculé pour constituer le seuil que les pertes possibles du portefeuille ne devraient pas dépasser plus de un jour de Bourse sur 100. Le risque idiosyncrasique propre à des titres de créance est calculé sur une période de détention de dix jours.

Le graphique ci-après présente, à une date particulière, l'utilisation de la VaR quotidienne et les produits de négociation nets, présentés en équivalence fiscale, dans le secteur Services bancaires de gros. Les produits de négociation nets comprennent les produits de négociation et les produits d'intérêts nets liés aux positions des portefeuilles de négociation de la Banque utilisés pour la gestion des fonds propres exposés au risque de marché. L'exercice clos le 31 octobre 2019 a compté 20 jours de pertes de négociation et les produits de négociation nets ont été positifs pendant 92 % des jours de Bourse, ce qui reflète une activité de négociation normale. Au cours de l'exercice, les pertes pour un jour de Bourse donné n'ont jamais dépassé la VaR.



La VaR constitue une mesure utile, mais elle devrait être utilisée en tenant compte de certaines limites, notamment :

- la VaR recourt à des données historiques pour prédire des événements futurs, ce qui limite sa capacité d'effectuer des prévisions;
- elle ne donne pas d'information sur les pertes au-delà du niveau de confiance choisi;
- elle suppose que toutes les positions peuvent être liquidées au cours de la période de détention ayant servi pour calculer le montant de la VaR.

La Banque améliore sans cesse ses méthodes pour calculer la VaR et elle prévoit de nouvelles mesures du risque qui sont conformes aux habitudes du marché, aux meilleures pratiques de l'industrie et aux exigences réglementaires. En 2019, la Banque a mis en œuvre une modification visant à améliorer la qualité des données historiques sur la volatilité des actions utilisées dans le calcul de la VaR.

Afin de réduire quelques-unes des faiblesses de la VaR, la Banque se sert de paramètres additionnels conçus expressément pour la gestion des risques et pour les fonds propres. Ces paramètres comprennent la VaR en contexte de crise, les exigences supplémentaires liées au risque (IRC), le cadre de simulation de crise, ainsi que des limites fondées sur la sensibilité de divers facteurs de risque de marché.

#### **Calcul de la VaR en contexte de crise**

Outre la VaR, la Banque calcule aussi la VaR en contexte de crise, laquelle comprend le risque de marché général en contexte de crise et le risque idiosyncrasique propre à des titres de créance en contexte de crise. La VaR en contexte de crise mesure l'incidence négative que d'éventuelles fluctuations des taux et des prix du marché pourraient avoir sur la valeur d'un portefeuille pendant une période donnée de tensions sur les marchés. La VaR en contexte de crise est calculée au moyen de techniques et d'hypothèses semblables à celles utilisées pour la VaR liée au risque de marché général en contexte de crise et au risque idiosyncrasique propre à des titres de créance en contexte de crise. Toutefois, au lieu d'utiliser les 259 derniers jours de Bourse (une année), la Banque choisit une année où des tensions se sont exercées sur les marchés. Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2019, la VaR en contexte de crise a été calculée au moyen d'une période de un an qui a commencé le 1<sup>er</sup> février 2008. La période de un an historique appropriée pour utiliser la VaR en contexte de crise est établie trimestriellement. La VaR en contexte de crise fait partie des exigences de fonds propres réglementaires.

#### **Calcul des exigences supplémentaires liées au risque**

Les IRC sont appliquées à tous les instruments du portefeuille de négociation assujettis au risque de migration et de défaillance. Le risque de migration représente le risque que des modifications soient apportées aux notations de crédit des expositions de la Banque. La Banque applique une simulation de Monte-Carlo sur un horizon de un an et un niveau de confiance de 99,9 % pour calculer les IRC, ce qui est conforme aux exigences réglementaires. Les IRC sont fondées sur l'hypothèse d'un «niveau de risque constant», qui oblige les banques à attribuer un horizon de liquidité aux positions qui sont assujetties à ces exigences. Les IRC font partie des exigences de fonds propres réglementaires.

Le tableau qui suit présente les mesures du portefeuille de la TD à la date de clôture de l'exercice, la moyenne de la période et les extrêmes (haut et bas).

**TABLEAU 45 : MESURES DU RISQUE DE MARCHÉ DU PORTEFEUILLE**

	2019				2018			
	Clôture	Moyenne	Haut	Bas	Clôture	Moyenne	Haut	Bas
Risque de taux d'intérêt	8,6 \$	9,4 \$	17,2 \$	4,3 \$	14,2 \$	14,0 \$	25,7 \$	5,3 \$
Risque d'écart de taux	13,8	13,2	22,5	7,5	17,2	11,8	18,2	7,7
Risque actions	7,1	6,5	11,5	3,6	6,1	7,2	12,9	4,0
Risque de change	4,3	4,7	10,2	1,0	8,7	4,4	8,7	2,2
Risque sur marchandises	2,2	2,1	4,8	1,0	3,0	2,6	6,8	1,3
Risque idiosyncrasique propre à des titres de créance	16,5	15,6	23,5	10,6	17,2	16,5	22,4	11,3
Effet de diversification <sup>1</sup>	(32,1)	(30,3)	négl. <sup>2</sup>	négl.	(41,9)	(32,7)	négl.	négl.
<b>Valeur à risque totale (une journée)</b>	<b>20,4</b>	<b>21,2</b>	<b>31,8</b>	<b>13,6</b>	<b>24,5</b>	<b>23,8</b>	<b>33,1</b>	<b>16,9</b>
<b>Valeur à risque en contexte de crise (une journée)</b>	<b>51,5</b>	<b>47,9</b>	<b>84,4</b>	<b>33,4</b>	<b>54,2</b>	<b>49,8</b>	<b>84,8</b>	<b>28,8</b>
<b>Exigences de fonds propres supplémentaires liées au risque (une année)</b>	<b>230,7</b>	<b>225,0</b>	<b>279,6</b>	<b>173,1</b>	<b>237,1</b>	<b>205,8</b>	<b>269,8</b>	<b>156,2</b>

<sup>1</sup> La VaR globale est moins élevée que la somme de la VaR des différents types de risque, étant donné que certains risques sont atténués par la diversification des portefeuilles.

<sup>2</sup> Négligeable. Il n'est pas important de calculer un effet de diversification, du fait que le haut et le bas peuvent survenir à différents jours pour différents types de risque.

La VaR moyenne a diminué par rapport celle de l'exercice précédent en raison de la variation du risque de taux d'intérêt. La diminution de la VaR moyenne en contexte de crise par rapport à celle de l'exercice précédent est attribuable aux variations des positions dans des obligations du gouvernement et des obligations du secteur financier.

L'augmentation des IRC moyennes par rapport à celles de l'exercice précédent découle des positions dans des banques et des provinces canadiennes.

#### Validation du modèle de la VaR

La Banque utilise un test de validité rétroactif pour comparer les profits et les pertes réels et théoriques à la VaR afin de vérifier qu'ils correspondent aux résultats statistiques du modèle de la VaR. Les profits et pertes théoriques sont générés par les mouvements de prix quotidiens en supposant que la composition du portefeuille ne change pas. La validation du modèle fondé sur les IRC doit suivre une approche différente étant donné qu'un horizon de un an et un niveau de confiance de 99,9 % rendent impossible l'utilisation de contrôles prudentiels *ex post* standard. En lieu et place, les paramètres clés du modèle fondé sur les IRC, comme les matrices de transition et de corrélation, sont soumis à une validation indépendante à l'aide de certains points de référence par rapport aux résultats d'études externes ou par une analyse à partir de données internes ou externes.

#### Simulations de crise

Les activités de négociation de la Banque sont soumises à une limite d'exposition mondiale globale aux facteurs de stress (chocs). En outre, les secteurs d'exploitation mondiaux doivent obéir à une limite d'évaluation des facteurs de stress et chaque grande catégorie de risques est assortie d'un seuil global d'évaluation des facteurs de stress. Des scénarios de crise sont conçus pour modéliser des événements économiques extrêmes, reproduire les pires résultats historiques ou apporter des modifications hypothétiques importantes, mais plausibles, des principaux facteurs de risque de marché. Le programme d'évaluation des facteurs de stress comprend des scénarios élaborés au moyen de données du marché historiques qui ont eu cours pendant des périodes de perturbation du marché, en plus des scénarios hypothétiques élaborés par le groupe Gestion du risque. Les événements que la Banque a reproduits sont notamment le krach boursier de 1987, la crise déclenchée par le défaut de paiement de la dette russe en 1998, les séquences du 11 septembre 2001, la crise du PCAA en 2007, la crise du crédit à l'automne de 2008 ainsi que le référendum sur le Brexit de juin 2016.

Les évaluations des facteurs de stress sont effectuées et revues à intervalles réguliers par le comité de contrôle du risque de marché.

#### RISQUE DE MARCHÉ DANS LES AUTRES ACTIVITÉS BANCAIRES DE GROS

La Banque est également exposée à un risque de marché découlant d'un portefeuille existant d'obligations et d'actions privilégiées détenu par Valeurs Mobilières TD et de ses placements résiduels dans des banques d'affaires. Le groupe Gestion du risque examine et approuve les politiques et procédures, lesquelles sont mises en place pour surveiller, évaluer et atténuer ces risques.

## Gestion de l'actif et du passif

La gestion de l'actif et du passif consiste à gérer les risques de marché qui entourent les activités bancaires traditionnelles de la TD. Elle tient compte en général des risques de marché découlant des produits bancaires personnels et commerciaux (les prêts et les dépôts) ainsi que du financement connexe, des placements et des actifs liquides de haute qualité (HQLA). Ces risques de marché structurels comprennent principalement le risque de taux d'intérêt et le risque de change.

#### RESPONSABLES DE LA GESTION DE L'ACTIF ET DU PASSIF

Le groupe Gestion de la trésorerie et du bilan évalue et gère les risques de marché des activités bancaires autres que de négociation de la Banque, sous la surveillance du comité de gestion de l'actif et du passif et des fonds propres, qui est présidé par le chef de groupe et chef des finances, et comprend d'autres membres de la haute direction. La fonction de contrôle des risques de marché assure une surveillance, une gouvernance et un contrôle indépendants de ces risques de marché. Le comité du risque revoit et approuve périodiquement les principales politiques relatives au risque de marché pour la gestion de l'actif et du passif et les activités autres que de négociation, et reçoit des rapports sur la conformité aux limites de risque approuvées.

#### MODE DE GESTION DES POSITIONS D'ACTIF ET DE PASSIF DE LA TD

Le risque de taux d'intérêt lié aux activités autres que de négociation est considéré comme un risque non productif, car il pourrait faire augmenter la volatilité des résultats et générer des pertes sans ajouter une valeur attendue à long terme. Par conséquent, l'objectif du groupe Gestion de la trésorerie et du bilan est de structurer les positions d'actifs et de passifs du bilan afin d'atteindre un profil cible qui contrôle l'incidence des changements de taux d'intérêt sur les produits d'intérêts nets et la valeur économique de la Banque, conformément à la Prise de position de la Banque en matière d'appétit pour le risque.

## Gestion du risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt correspond aux effets que les fluctuations des taux d'intérêt pourraient avoir sur les marges, les résultats et la valeur économique de la Banque. La gestion du risque de taux d'intérêt est conçue de façon à obtenir des résultats stables et prévisibles au fil du temps. La Banque a adopté une méthode de couverture rigoureuse pour la gestion de l'apport aux produits d'intérêts nets de ses positions d'actif et de passif, y compris un profil d'échéances modélisé selon une cible assignée pour les actifs, les passifs et les capitaux propres non sensibles aux taux d'intérêt. Les principaux aspects de cette méthode sont les suivants :

- Évaluer et gérer l'incidence d'une hausse ou d'une baisse des taux d'intérêt sur les produits d'intérêts nets et la valeur économique, et élaborer des stratégies pour gérer la sensibilité globale aux taux selon divers scénarios de taux d'intérêt
- Mesurer la contribution de chaque produit TD en fonction des risques et compte tenu d'une couverture intégrale, y compris l'incidence des options financières accordées aux clients, comme les engagements hypothécaires
- Élaborer et instaurer des stratégies pour stabiliser les produits d'intérêts nets de tous les produits bancaires de détail et commerciaux

La Banque est exposée à un risque de taux d'intérêt lorsque les flux de trésorerie liés au principal et aux intérêts de l'actif et du passif, calculés au moyen des flux de trésorerie contractuels et du profil d'échéance modélisé selon une cible pour les produits sans échéance, comportent des dates de paiement d'intérêts ou d'échéance différentes. Il s'agit alors d'une position asymétrique qui a une incidence sur les résultats de la Banque lorsque le prix de l'actif ou du passif sensible aux taux d'intérêt est révisé par suite d'un changement du taux ou lorsque l'actif ou le passif arrive à échéance, qu'il est amorti dans le cours normal des activités ou qu'une option est exercée (comme un remboursement anticipé, un rachat ou une conversion).

Le risque de taux d'intérêt de la Banque dépend de l'ampleur et de l'orientation des fluctuations des taux d'intérêt ainsi que de l'importance et de l'échéance des positions asymétriques. Il subit aussi l'incidence des volumes de nouvelles affaires, des renouvellements de prêts et de dépôts ainsi que de la fréquence à laquelle les clients exercent les options incorporées, comme le remboursement d'un prêt ou d'un dépôt avant son échéance.

L'exposition au risque de taux d'intérêt, après la prise en compte des activités de couverture économique, est mesurée à l'aide de simulations «chocs» des mouvements des taux d'intérêt. Deux des mesures utilisées sont la sensibilité des produits d'intérêts nets et la valeur économique à risque. La sensibilité des produits d'intérêts nets correspond à la variation des produits d'intérêts nets au cours des douze mois suivants qui découle de positions asymétriques résultant d'un choc immédiat et soutenu de 100 pdb des taux d'intérêt. La sensibilité des produits d'intérêts nets évalue dans quelle mesure les flux de trésorerie de l'actif et du passif réappréciés et arrivés à échéance s'apparieront au cours de la prochaine période de douze mois et reflète les variations que subiront les produits d'intérêts nets de la Banque au cours de cette période en raison de l'incidence du choc des taux d'intérêt sur les positions asymétriques. La valeur économique à risque correspond à l'écart entre la variation de la valeur actualisée du portefeuille d'actifs de la Banque et la variation de la valeur actualisée de son portefeuille de passifs, compte tenu des instruments hors bilan et des profils présumés de produits non sensibles aux taux d'intérêt, qui résulte d'un choc défavorable immédiat et soutenu de 100 pdb des taux d'intérêt. La valeur économique à risque mesure la sensibilité relative des flux de trésorerie de l'actif et du passif asymétriques à des fluctuations des taux d'intérêt à long terme. Des flux de trésorerie de l'actif et du passif en étroite symétrie réduisent la valeur économique à risque et atténuent le risque de volatilité des produits d'intérêts nets futurs.

Dans la mesure où les taux d'intérêt sont suffisamment bas et dans les cas où il est impossible de mesurer l'incidence d'une baisse de 100 pdb des taux d'intérêt, notre exposition, telle qu'elle est mesurée par la valeur économique à risque et la sensibilité des produits d'intérêts nets, sera calculée en évaluant l'incidence d'une baisse des taux d'intérêt lorsque les taux en résultant ne deviennent pas négatifs.

La méthode utilisée pour calculer la sensibilité des produits d'intérêts nets et la valeur économique à risque rend compte de l'incidence de changements dans les comportements présumés de clients, comme des paiements anticipés de prêts hypothécaires sensibles aux taux d'intérêt, mais ne présume pas d'une croissance du bilan, de changement dans la composition des activités, de la fixation de prix des produits, ni de mesures de la part de la direction par suite de changements dans les conditions du marché.

La politique de la Banque, approuvée par le comité du risque, établit des limites globales pour la valeur économique à risque et la sensibilité des produits d'intérêts nets, qui sont liées respectivement aux fonds propres et aux produits d'intérêts nets. Ces limites sont fixées en fonction de l'appétit de la Banque pour le risque et sont revues à intervalles réguliers et approuvées par le comité du risque. Les expositions par rapport aux limites imposées par le conseil d'administration font l'objet de contrôles réguliers qui sont consignés, et tout dépassement de ces limites, le cas échéant, est signalé au comité de gestion de l'actif et du passif et des fonds propres et au comité du risque du conseil d'administration.

Outre ces limites imposées par le conseil d'administration, le groupe Gestion du risque fixe des limites quant aux instruments de négociation pour la gestion, par le groupe Gestion de la trésorerie et du bilan, du risque de taux d'intérêt lié aux activités autres que de négociation. Les limites quant aux instruments de négociation sont établies à un niveau plus détaillé que celles fixées par le conseil d'administration pour la sensibilité des produits d'intérêts nets et la valeur économique à risque, et sont élaborées pour être conformes à la politique globale du conseil d'administration sur le risque de marché. Tout dépassement de ces limites, le cas échéant, est signalé sans délai au comité de gestion de l'actif et du passif et des fonds propres.

Le risque de taux d'intérêt et autres expositions liés aux produits comportant des flux de trésorerie à taux fixe fermés (sans option) sont évalués et gérés séparément des produits qui offrent des options de remboursement anticipé aux clients. La Banque fait des projections sur les flux de trésorerie futurs en observant l'incidence des facteurs suivants :

- Un profil cible de sensibilité aux taux d'intérêt pour ses actifs et ses passifs sans échéance
- Son profil cible de placement d'après sa position nette en actions
- Les hypothèses de règlement des prêts hypothécaires, à l'exception des options incorporées de remboursement anticipé

La Banque mesure aussi son exposition aux passifs sans échéance, comme les dépôts de base, en évaluant l'élasticité des taux d'intérêt et la permanence des soldes à l'aide de données historiques et de jugements d'affaires. Il est possible que surviennent des changements dans les dépôts sans échéance du fait de facteurs comme les variations des taux d'intérêt, les variations du marché des titres de participation et les variations de la préférence des clients pour des placements liquides.

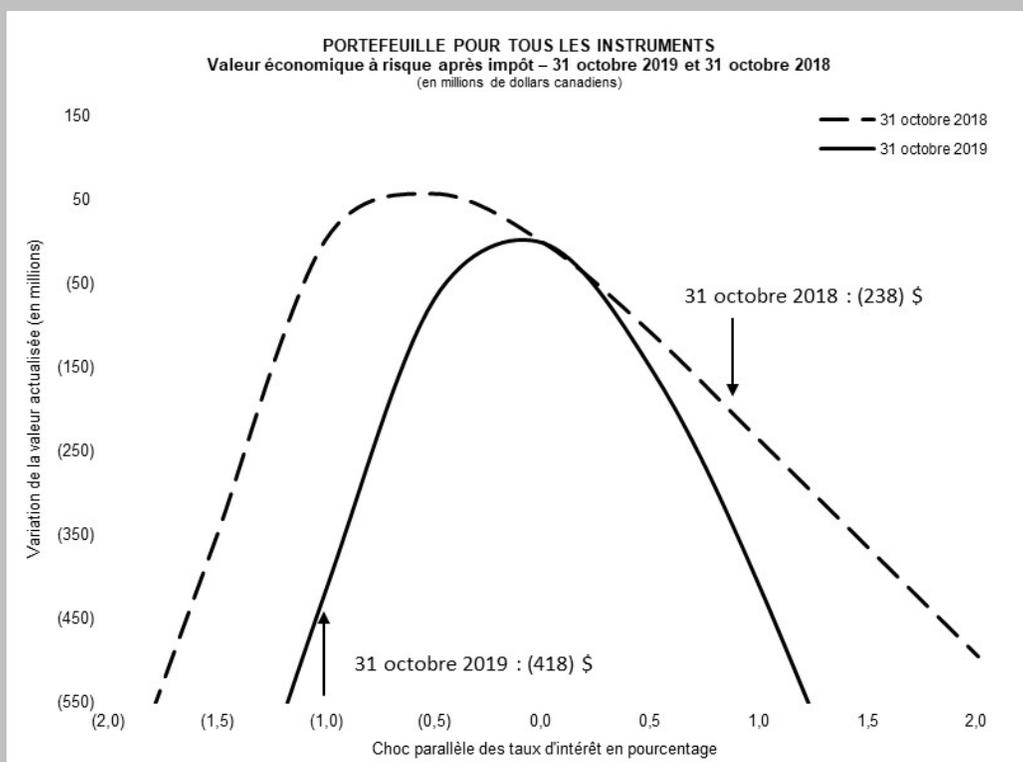
La gestion du portefeuille à l'égard du portefeuille de flux de trésorerie d'instruments fermés a pour objectif d'éliminer, dans la mesure du possible, l'asymétrie des flux de trésorerie, de façon que les produits d'intérêts nets deviennent plus prévisibles.

Les options rattachées aux produits, qu'elles soient autonomes comme celles des engagements de taux hypothécaires ou qu'elles soient incorporées dans un prêt ou un dépôt, exposent la Banque à un risque financier considérable. Pour gérer ces expositions, la Banque achète des options ou utilise un processus de couverture dynamique conçu pour reproduire l'avantage des options achetées.

- **Engagements de taux :** La Banque mesure son exposition à l'égard des options autonomes en vertu d'engagements de taux hypothécaires d'après un taux de prêt prévu fondé sur des résultats historiques. La propension des clients à emprunter et leur préférence pour des produits hypothécaires à taux fixe ou variable sont influencées par des facteurs comme les taux hypothécaires du marché, les prix des maisons et les facteurs saisonniers.
- **Remboursement anticipé d'actifs :** La Banque modélise son exposition aux options vendues incorporées dans d'autres produits, comme un droit de remboursement anticipé de prêts hypothécaires résidentiels, d'après une analyse des comportements des clients. Des modèles économétriques sont utilisés pour modéliser les paiements anticipés et les effets des comportements de remboursement anticipé sur la Banque. En général, les remboursements anticipés de prêts hypothécaires sont aussi tributaires de facteurs comme l'âge des prêts, les prix des maisons et la croissance du PIB. En outre, les incidences combinées de ces paramètres sont évaluées pour établir la cadence de liquidation repère qui est indépendante des incitatifs liés au marché.

### Risque de taux d'intérêt

Le graphique suivant présente l'exposition de la Banque au risque de taux d'intérêt mesurée par la valeur économique à risque, à l'égard de tous les actifs, passifs et instruments dérivés détenus à des fins autres que de transaction, utilisés dans le cadre de la gestion du taux d'intérêt structurel. Elle tient compte du risque de taux d'intérêt des produits bancaires personnels et commerciaux (les prêts et les dépôts) ainsi que du financement, des placements et des HQLA connexes. La valeur économique à risque correspond à l'écart entre la variation de la valeur actualisée du portefeuille d'actifs de la Banque et la variation de la valeur actualisée de son portefeuille de passifs, compte tenu des instruments hors bilan et des profils présumés de produits non sensibles aux taux d'intérêt, qui résulte d'un choc défavorable immédiat et soutenu de 100 pdb des taux d'intérêt. La valeur économique à risque mesure la sensibilité relative des flux de trésorerie de l'actif et du passif asymétriques à des fluctuations des taux d'intérêt. Des flux de trésorerie de l'actif et du passif en étroite symétrie réduisent la valeur économique à risque et atténuent le risque de volatilité des produits d'intérêts nets futurs.



Pour gérer le risque de taux d'intérêt, la Banque utilise des instruments financiers dérivés, des placements de gros, des instruments de financement, d'autres solutions du marché financier et, dans une moindre mesure, des stratégies de fixation de prix. Au 31 octobre 2019, une augmentation immédiate et soutenue de 100 pdb des taux d'intérêt aurait fait diminuer de 413 millions de dollars (diminution de 238 millions de dollars au 31 octobre 2018) après impôt la valeur économique des capitaux propres attribuables aux actionnaires. Une diminution immédiate et soutenue de 100 pdb des taux d'intérêt aurait fait diminuer de 418 millions de dollars (augmentation de 2 millions de dollars au 31 octobre 2018) après impôt la valeur économique des capitaux propres attribuables aux actionnaires.

Le risque de taux d'intérêt, ou la valeur économique à risque, des activités d'assurance n'est pas présenté dans le graphique ci-dessus. Le risque de taux d'intérêt des activités d'assurance est géré au moyen de limites et de processus définis de contrôle du risque, établis et régis par le conseil d'administration du secteur Assurance.

Le tableau qui suit présente la sensibilité de la valeur économique des capitaux propres attribuables aux actionnaires (après impôt) par monnaie pour les monnaies qui exposent la Banque à un risque important.

**TABLEAU 46 : SENSIBILITÉ DE LA VALEUR ÉCONOMIQUE À RISQUE APRÈS IMPÔT PAR MONNAIE**

Monnaie	31 octobre 2019		31 octobre 2018	
	Augmentation de 100 pdb	Diminution de 100 pdb	Augmentation de 100 pdb	Diminution de 100 pdb
Dollar canadien	(39) \$	(43) \$	(41) \$	(17) \$
Dollar américain	(374)	(375)	(197)	19
	(413) \$	(418) \$	(238) \$	2 \$

Pour la mesure de la sensibilité des produits d'intérêts nets (non incluse dans le graphique), une augmentation de 100 pdb des taux d'intérêt au 31 octobre 2019 aurait fait diminuer les produits d'intérêts nets avant impôt de 171 millions de dollars (diminution de 73 millions de dollars au 31 octobre 2018) au cours des douze mois suivants en raison des positions asymétriques. Une diminution de 100 pdb des taux d'intérêt au 31 octobre 2019 aurait fait diminuer les produits d'intérêts nets avant impôt de 73 millions de dollars (diminution de 114 millions de dollars au 31 octobre 2018) au cours des douze mois suivants en raison des positions asymétriques. La sensibilité des produits d'intérêts nets telle qu'elle est présentée demeure conforme à l'appétit pour le risque de la Banque et dans les limites fixées par le conseil d'administration.

Le tableau suivant présente la sensibilité des produits d'intérêts nets (avant impôt) par monnaie pour les monnaies qui exposent la Banque à un risque important.

**TABLEAU 47 : SENSIBILITÉ DES PRODUITS D'INTÉRÊTS NETS AVANT IMPÔT PAR MONNAIE**

Monnaie	31 octobre 2019		31 octobre 2018	
	Augmentation de 100 pdb	Diminution de 100 pdb	Augmentation de 100 pdb	Diminution de 100 pdb
Dollar canadien	(103) \$	103 \$	(49) \$	49 \$
Dollar américain	(68)	(176)	(24)	(163)
	(171) \$	(73) \$	(73) \$	(114) \$

#### Modifications futures des mesures du risque de taux d'intérêt

En avril 2016, le CBCB a publié la nouvelle norme *Risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire* (RTIPB) qui modifiait la version qu'il avait publiée en 2004 de façon à refléter l'évolution du marché et des méthodes et de rendre compte des modifications apportées aux pratiques en matière de supervision à l'égard de la mesure du RTIPB. En mai 2019, le BSIF a publié une nouvelle version de sa ligne directrice *B-12 Gestion du risque de taux d'intérêt* qui reprend la plupart des principes de la norme du CBCB. La nouvelle ligne directrice du BSIF prescrit des mesures du RTIPB, des scénarios de crise standard, et des améliorations à apporter aux processus de gouvernance et de modélisation. La Banque adoptera ces nouvelles normes d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2020 aux fins de la présentation des informations pour le premier trimestre de l'exercice 2020.

Par conséquent, la mesure actuelle de la valeur économique à risque sera remplacée par la mesure de la valeur économique de l'avoire propre. La principale différence entre ces deux mesures est l'exclusion du profil de l'avoire propre. De plus, l'approche de l'évaluation de la sensibilité des produits d'intérêts nets présentée par la Banque sera modifiée pour mieux refléter les exigences en matière du RTIPB et le risque lié aux bénéfices de la Banque découlant des fluctuations des taux d'intérêt.

#### Gestion du risque de change hors du compte de négociation

Le risque de change correspond aux pertes qui pourraient découler des fluctuations des taux de change. Les actifs et passifs libellés en monnaies étrangères comportent un risque de change.

La Banque est exposée à un risque de change hors du compte de négociation surtout en raison de ses investissements dans des établissements à l'étranger. Lorsque les actifs libellés dans une monnaie étrangère de la Banque sont supérieurs ou inférieurs à ses passifs libellés dans la même monnaie, la situation donne lieu à une position ouverte en monnaie étrangère. Des fluctuations défavorables des taux de change peuvent avoir une incidence sur le résultat net comme présenté, sur les capitaux propres attribuables aux actionnaires ainsi que sur les ratios de fonds propres de la Banque.

Réduire au minimum l'incidence de fluctuations défavorables des taux de change sur les capitaux propres comme présentés donne lieu à une variation des ratios de fonds propres en raison du montant des actifs pondérés en fonction des risques qui sont libellés dans une monnaie étrangère. Si le dollar canadien fléchit, l'équivalent en dollars canadiens des actifs pondérés en fonction des risques libellés dans une monnaie étrangère de la Banque augmente, ce qui accroît les exigences en matière de fonds propres de la Banque. Donc, le risque de change découlant des investissements nets de la Banque dans des établissements à l'étranger est couvert dans la mesure où la variation de certains ratios de fonds propres ne dépasse pas un montant acceptable pour une variation donnée des taux de change.

#### Autres risques de marché autres que de négociation

Les autres risques de marché qui sont passés en revue régulièrement comprennent ce qui suit :

- **Risque de base** – La Banque est exposée aux risques posés par les écarts entre différents indices du marché.
- **Risque actions** – La Banque est exposée au risque actions du fait de son offre de produits de certificats de placement garanti fondés sur le rendement d'indices boursiers. L'exposition est gérée par l'achat d'options pour reproduire le rendement versé sur les actions. La Banque est exposée aussi au risque lié au cours des actions détenues à des fins autres que de transaction du fait surtout de ses plans de rémunération fondée sur des actions selon lesquels certains employés se voient attribuer des unités d'actions équivalent aux actions ordinaires de la Banque en contrepartie des services qu'ils ont rendus à la Banque. Ces unités d'actions sont comptabilisées à titre de passif au cours de la période d'acquisition des droits et sont réévaluées à chaque période de présentation de l'information financière jusqu'à ce qu'elles soient réglées en trésorerie. Les fluctuations du cours de l'action de la Banque peuvent avoir une incidence sur les charges autres que d'intérêts. Pour gérer le risque lié au cours des actions détenues à des fins autres que de transaction, la Banque a recouru à des dérivés.

### **Gestion des portefeuilles de placements**

La Banque gère un portefeuille de titres qui est intégré dans le processus global de gestion de l'actif et du passif. La gestion du portefeuille de titres au moyen de titres de haute qualité comportant peu de risques vise les objectifs suivants : 1) générer un crédit de fonds ciblé par rapport aux soldes des dépôts excédant les soldes des prêts; 2) procurer un bloc suffisant d'actifs liquides pour faire face aux fluctuations des dépôts et des prêts et atteindre les objectifs globaux de gestion de la liquidité; 3) fournir des titres admissibles visant à respecter les exigences en matière de sûreté et compatibles avec la gestion de la trésorerie; et 4) gérer le profil de risque de taux d'intérêt cible du bilan. Le comité du risque examine et approuve la politique de placement à l'échelle de l'entreprise qui établit les limites pour le portefeuille de placements de la Banque.

### **LES RAISONS POUR LESQUELLES LA MARGE D'INTÉRÊTS NETTE FLUCTUE AU FIL DU TEMPS**

Comme indiqué plus haut, la méthode de gestion de l'actif et du passif de la Banque vise à assurer que des résultats stables et prévisibles sont obtenus au fil du temps, compte non tenu de l'asymétrie des flux de trésorerie et de l'exercice des options attribuées aux clients. Cette méthode crée également une certitude à l'égard des marges sur les prêts et les dépôts à mesure qu'ils sont comptabilisés. Malgré cette méthode, la marge d'intérêts nette de la Banque sur les actifs productifs moyens pourrait varier au fil du temps pour entre autres les raisons suivantes :

- Les écarts entre les marges gagnées sur les produits nouveaux et renouvelés et les marges déjà gagnées sur les produits parvenus à échéance.
- La marge moyenne pondérée sur les actifs productifs moyens variera à mesure que la composition des activités changera.
- Les changements de taux de base entre le taux préférentiel et le taux des acceptations bancaires ou entre le taux préférentiel et le taux interbancaire offert à Londres.
- Le décalage de la correction des prix des produits en réaction à des changements de taux de gros.

Le niveau général des taux d'intérêt influera sur le rendement que la Banque générera à partir de son profil d'échéances modélisé pour les dépôts de base et du profil de placements de sa position nette en actions à mesure qu'elle évoluera au fil du temps. Le niveau général des taux d'intérêt constitue également un facteur clé de certains risques modélisés sur options et aura une incidence sur le coût de couverture de ces risques.

La méthode de la Banque pour gérer ces facteurs tend à atténuer leur incidence au fil du temps, ce qui donne lieu à des résultats plus réguliers et plus prévisibles.

## **Risque opérationnel**

*Le risque opérationnel est le risque de perte découlant du caractère inadéquat ou de la défaillance des processus ou des technologies ou des activités humaines ainsi que des sources externes. Cette définition inclut le risque juridique, mais exclut les risques stratégiques et d'atteinte à la réputation.*

Le risque opérationnel est inhérent à toutes les activités de la Banque, y compris les pratiques et contrôles utilisés pour la gestion d'autres risques comme le risque de crédit, le risque de marché et le risque de liquidité. L'incapacité de gérer le risque opérationnel peut entraîner des pertes financières (directes ou indirectes), nuire à la réputation, ou donner lieu à des amendes ou à des blâmes.

La Banque fait tout pour atténuer et gérer le risque opérationnel de façon à pouvoir créer de la valeur pour les actionnaires de manière durable, exécuter avec succès les stratégies d'affaires de la Banque, fonctionner efficacement et procurer un accès fiable, sécuritaire et commode à des services financiers. La Banque maintient un cadre de gestion du risque opérationnel officiel à l'échelle de l'entreprise, qui met l'accent sur une culture bien implantée de gestion du risque et du contrôle interne partout au sein de la TD.

Pour l'exercice 2019, les pertes dues au risque opérationnel demeurent conformes à l'appétit pour le risque de la Banque. Se reporter à la note 27 des états financiers consolidés de 2019 pour obtenir de plus amples renseignements sur les principales poursuites judiciaires intentées contre la Banque ou les principales mesures réglementaires à l'encontre de la Banque.

### **RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE OPÉRATIONNEL**

La Gestion du risque opérationnel est une fonction indépendante qui assume la responsabilité du cadre de gestion du risque opérationnel de la Banque et de sa mise à niveau. Ce cadre définit les processus, les politiques et les pratiques de gouvernance à l'échelle de l'entreprise afin de recenser et d'évaluer, de mesurer, de contrôler et de surveiller le risque opérationnel, de communiquer aux échelons supérieurs toute problématique à l'égard de ce risque et de faire rapport sur ce risque. La Gestion du risque opérationnel est conçue de façon à surveiller adéquatement le profil de risque opérationnel de la Banque et son exposition à ce risque, et présente le risque opérationnel à la haute direction par l'entremise du comité de surveillance du risque opérationnel, du CGRE et du comité du risque du conseil d'administration.

Outre ce cadre, la Gestion du risque opérationnel est responsable des politiques de gestion du risque opérationnel de la Banque, et assume leur mise à niveau ou leur surveillance. Ces politiques régissent les activités des groupes du Siège social responsables de la gestion et de la surveillance appropriées des questions touchant la poursuite des activités et la gestion des crises, la gestion des tiers, la gestion des données, la gestion du crime financier et de la fraude, la gestion de projets, et la gestion des technologies et de la cybersécurité. Parmi les autres fonctions liées aux risques opérationnels qui n'incombent pas à la Gestion du risque opérationnel, mais pour lesquelles elle exerce une supervision, on compte la gestion des risques de fraude, la gestion des tiers et la gestion des projets.

La responsabilité de la gestion courante du risque opérationnel incombe à la haute direction de chaque unité d'exploitation et groupe du Siège social selon le cadre et les politiques de gestion du risque opérationnel ainsi que le modèle à trois lignes de défense de la Banque. Une fonction de surveillance de la gestion des risques indépendante apporte son soutien à chaque secteur d'exploitation et à chaque groupe du Siège social et fait le suivi de la mise en œuvre et de l'utilisation des programmes du cadre de gestion du risque opérationnel, procède à une analyse critique de la mise en œuvre et de l'utilisation de ces programmes, en fonction de la nature et de l'étendue des risques opérationnels qui sont propres au secteur d'exploitation ou groupe du Siège social. Chaque unité d'exploitation et groupe du Siège social a un comité de gestion des risques composé de cadres supérieurs, qui voit à la bonne gestion des questions et initiatives touchant le risque opérationnel.

Tout compte fait, chaque employé a un rôle à jouer dans la gestion du risque opérationnel. Outre les politiques et lignes directrices qui guident les activités des employés, tout le personnel a accès à une formation concernant des types précis de risques opérationnels et son rôle dans la protection des intérêts et des actifs de la Banque.

### **MODE DE GESTION DU RISQUE OPÉRATIONNEL DE LA TD**

Le cadre de gestion du risque opérationnel décrit la structure de gestion des risques et de contrôle interne visant à gérer le risque opérationnel et tient compte de l'appétit pour le risque opérationnel, de la gouvernance, des processus et des politiques. Le cadre de gestion du risque opérationnel est aligné sur le cadre de gestion des risques et l'appétit de la Banque. Le cadre intègre les pratiques appropriées ayant cours dans l'industrie et respecte les exigences réglementaires. Les principales composantes du cadre sont les suivantes :

### **Gouvernance et politique**

La présentation de l'information de gestion et les structures organisationnelles mettent l'accent sur la responsabilisation, la prise en charge et la surveillance efficace du risque opérationnel de chaque groupe de chaque secteur d'exploitation et du Siège social. En outre, des politiques et des pratiques à l'échelle de l'entreprise fixent les attentes du comité du risque et de la haute direction en matière de gestion du risque opérationnel.

### **Autoévaluation des risques et des contrôles**

Les contrôles internes sont l'une des principales méthodes qui assurent la protection des employés, des clients, des actifs et de l'information de la Banque, et qui servent à la prévention et à la détection des erreurs et des fraudes. La direction procède à une évaluation complète des principaux risques et des contrôles internes en place afin de réduire ou d'atténuer ces risques. La haute direction passe en revue les résultats de ces évaluations afin de déterminer que la gestion du risque et les contrôles internes sont efficaces, appropriés et conformes aux politiques de la Banque.

### **Surveillance des occurrences de risque opérationnel**

Afin de réduire l'exposition à des pertes futures de la Banque, il est très important que la Banque demeure au fait de ses propres risques opérationnels et de ceux de l'industrie et qu'elle y réponde adéquatement. Les politiques et processus de la Banque exigent que les événements liés au risque opérationnel soient recensés, surveillés et présentés au bon échelon de la direction afin de faciliter l'analyse et la gestion par la Banque de ses risques et de servir de source d'information pour prendre les mesures correctives et préventives qui s'imposent. De plus, la Banque examine, analyse et évalue ses propres résultats en regard des pertes dues au risque opérationnel qui sont survenues dans d'autres institutions financières, à partir de l'information obtenue auprès de fournisseurs de données reconnus dans l'industrie.

### **Analyse de scénario**

L'analyse de scénario est un processus systématique et reproductible utilisé pour évaluer la probabilité et la conséquence d'une perte découlant d'incidents opérationnels importants et peu fréquents (risques extrêmes). La Banque met en œuvre ce processus afin d'atteindre ses objectifs de quantification et de gestion des risques. Le processus requiert l'utilisation de données pertinentes relatives à une perte à la suite d'un incident opérationnel externe. Les données sont évaluées en fonction du profil de risque opérationnel et de la structure de contrôle de la Banque. Ce processus vise à informer et à former les responsables sur les risques existants et émergents, ce qui pourrait se traduire par l'élaboration de nouveaux scénarios et de plans d'action d'atténuation du risque visant à minimiser le risque extrême et par la mise en œuvre de ces plans.

### **Rapports sur les risques**

Le groupe Gestion du risque, en collaboration avec la haute direction, surveille régulièrement le profil des risques à l'échelle de la Banque et les mesures prises à l'égard des risques afin d'en faire rapport à la haute direction et au comité du risque. Les mesures prises à l'égard du risque opérationnel font l'objet d'un suivi, d'une évaluation et d'une communication systématiques afin de s'assurer que la direction s'acquitte de son obligation de rendre compte de sa gestion et qu'elle accorde le bon niveau d'attention aux enjeux courants et émergents.

### **Assurance**

L'équipe Assurance du Siège social de la TD se sert de contrats d'assurance et d'autres mesures de transfert de risques pour atténuer et réduire les pertes futures éventuelles liées au risque opérationnel, sous la surveillance exercée par le groupe Gestion du risque de la TD. Le groupe Gestion du risque effectue notamment la surveillance de l'utilisation efficace des protections d'assurance conformément à la stratégie de gestion des risques et à l'appétit pour le risque de la Banque. Les dispositions des contrats d'assurance, y compris les types et les niveaux de couverture, sont évaluées régulièrement pour valider que la tolérance au risque de la Banque et, le cas échéant, les exigences réglementaires sont respectées. Le processus de gestion consiste à faire des analyses de risques et des analyses financières régulières et poussées et à trouver des possibilités de transfert d'éléments de risque de la Banque à des tiers, au besoin. La Banque négocie avec des assureurs externes qui respectent ses exigences en matière de notation financière minimale.

### **Technologie et cybersécurité**

Pratiquement toutes les sphères des activités de la Banque utilisent des technologies et de l'information pour créer et soutenir de nouveaux marchés, des produits concurrentiels, des canaux de distribution ainsi que d'autres activités et possibilités d'affaires. La Banque gère ces risques afin de soutenir le déroulement adéquat et approprié de ses activités courantes et de protéger les technologies, l'infrastructure, les systèmes, et l'information ou les données contre les accès non autorisés. Pour y arriver, la Banque surveille activement, gère et améliore constamment sa capacité à atténuer ces risques liés à la technologie et à la cybersécurité par des programmes à l'échelle de l'entreprise, selon les pratiques de gestion des cybermenaces reconnues par l'industrie, afin de permettre une détection et une résolution rapides. Le sous-comité chargé de la cybersécurité de la Banque est formé de membres de la haute direction dont le rôle est d'assurer une surveillance et de fournir des lignes directrices et des directives à l'égard de la gestion du risque lié à la cybersécurité, y compris le cyberterrorisme et le cybermilitantisme, la cyberfraude, l'extorsion et le vol ainsi que le vol d'identité et de données. Ce sous-comité approuve les mesures et fait des recommandations au chef de la direction et au CGRE au besoin, y compris dans certains cas, à l'appui des recommandations subséquentes au comité du risque. Le cadre de gestion du risque opérationnel de la Banque ainsi que les programmes liés aux technologies et à la cybersécurité comprennent également une meilleure planification et la mise en œuvre des tests de résilience, de même que des processus liés à des pratiques méthodiques de gestion des changements.

### **Gestion des données**

Les données de la Banque sont des actifs stratégiques qui sont traités et gérés de façon à conserver leur valeur et à appuyer les objectifs d'affaires. Des pratiques irrégulières en matière de gouvernance et de gestion des données pourraient compromettre les actifs de la Banque sous forme de données ou de renseignements, ce qui pourrait avoir des incidences sur la situation financière de la Banque et sur sa réputation. Le Bureau du chef des données, le secteur Siège social et le groupe Technologie de la Banque élaborent et mettent en œuvre des normes et des pratiques à l'échelle de l'entreprise qui décrivent comment les actifs sous forme de données et de renseignements doivent être gérés, traités, utilisés et protégés.

### **Gestion de la poursuite des activités et des crises**

La Banque maintient un programme de gestion de la poursuite des activités et des crises à l'échelle de l'entreprise qui aide la direction à gérer les entreprises de la Banque et à mener ses activités (y compris maintenir l'accès des clients aux produits et aux services) en cas d'incident perturbant les activités. Tous les groupes de la Banque sont tenus de mettre à jour et d'évaluer régulièrement leurs programmes de poursuite des activités pour faciliter la poursuite ou la reprise des activités. Le programme de la Banque s'appuie sur des mesures de gestion des crises établies de façon à ce qu'un niveau approprié de leadership, de supervision et de gestion soit appliqué aux incidents ayant une incidence sur la Banque.

### **Gestion des tiers**

Un fournisseur tiers est une entité qui fournit un produit ou un service en particulier à la Banque ou en son nom. Ce type de relations est avantageux pour les activités et la clientèle de la Banque, mais la Banque doit également gérer et réduire au minimum les risques qui y sont rattachés. Pour ce faire, la Banque a mis en œuvre un programme de gestion des risques liés aux tiers à l'échelle de l'entreprise qui vise à gérer les activités menées avec des tiers tout au long de la durée d'un contrat et à fournir le niveau approprié de gestion des risques et de surveillance par la haute direction qui est à la mesure de la portée et de l'importance de l'entente conclue avec le tiers et du risque s'y rattachant.

### **Gestion des projets**

La Banque a établi une approche rigoureuse pour la gestion de projets à l'échelle de l'entreprise qui est coordonnée par le groupe Excellence de la livraison des projets à l'échelle de l'entreprise de la Banque. Cette approche fait intervenir la haute direction pour ce qui est de la gouvernance et de la gestion du portefeuille de projets de la Banque et comporte des pratiques exemplaires de l'industrie, afin de guider l'application par la Banque d'une méthodologie de gestion de projets standardisée, un cahier bien défini de responsabilités et de compétences de gestion de projets et, pour assurer le succès de la livraison des projets, des outils de gestion et de communication de l'information sur le portefeuille de projets.

### **Gestion du crime financier et de la fraude**

La Banque conçoit et met en œuvre des stratégies, des politiques et des pratiques de gestion du crime financier et de la fraude à l'échelle de la Banque. La Banque dispose de capacités de prévention, de détection et de suivi visant à renforcer les défenses de la Banque contre la fraude et à accroître la gouvernance, la surveillance et la collaboration dans l'ensemble de l'entreprise, afin de protéger les clients, les actionnaires et les employés contre les crimes financiers et les fraudes de plus en plus sophistiqués.

### **Calcul des fonds propres exposés au risque opérationnel**

Les fonds propres exposés au risque opérationnel de la Banque sont calculés selon l'AMA, modèle de calcul des fonds propres sensibles au risque, et l'approche standard (AS). Le BSIF a autorisé la Banque à utiliser l'AMA au troisième trimestre de 2016. Les entités dont les fonds propres ne sont pas présentés selon l'AMA utilisent l'AS. Depuis le premier trimestre de 2019, toutes les entités utilisent l'AMA.

Le modèle AMA de calcul des fonds propres de la Banque consiste en une méthode de répartition des pertes qui intègre des données sur les pertes internes et des résultats d'analyse de scénarios. Le modèle tient indirectement compte de données sur les pertes externes, par l'identification et l'évaluation d'hypothèses formulées dans les analyses de scénarios. Des facteurs représentatifs de la situation des affaires, de l'environnement opérationnel et du contrôle interne sont utilisés pour rajuster les estimations des fonds propres postmodèles afin de refléter les indicateurs précurseurs d'une exposition au risque.

Le modèle AMA de calcul des fonds propres de la Banque incorpore un avantage de diversification qui exprime les corrélations entre les types de risque et les lignes d'affaires, étant donné l'improbabilité que des événements de pertes extrêmes surviennent simultanément dans toutes les catégories. Les fonds propres sont estimés à un niveau de confiance de 99,9 %.

Même si la Banque a un vaste portefeuille de protections d'assurance et d'autres arrangements d'atténuation des risques afin de mieux se protéger contre les pertes, son modèle AMA ne tient pas compte de l'incidence atténuante des assurances.

## **Risque de modèle**

*Le risque de modèle est défini comme étant la possibilité que des conséquences défavorables découlent de décisions prises à partir de modèles, d'autres méthodes d'estimation ou de résultats produits par ceux-ci erronés ou mal utilisés, ce qui pourrait aboutir à une perte financière, à un risque d'atteinte à la réputation ou à la prise de décisions d'affaires et stratégiques inappropriées.*

### **RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE DE MODÈLE**

La responsabilité de la gestion du risque de modèle incombe principalement à la haute direction de chaque entreprise selon les modèles utilisés par cette dernière. Le Comité de gouvernance du risque de modèle assure une surveillance de la gouvernance, du risque et du contrôle, ce qui lui donne l'occasion de guider, mettre au défi et conseiller les décideurs et les propriétaires de modèle quant aux enjeux liés au risque de modèle. Les responsables de la gestion du risque de modèle guettent les risques de modèle existants et émergents, en font rapport, et traitent de l'état du modèle de la TD et de son alignement sur l'appétit de la Banque pour le risque de modèle dans leur rapport périodique à la haute direction, aux responsables de la gestion du risque, au comité du risque du conseil d'administration et aux organismes de réglementation. Le comité du risque du conseil d'administration approuve le cadre de gestion du risque de modèle et la politique en matière de risque de modèle de la Banque.

### **MODE DE GESTION DU RISQUE DE MODÈLE DE LA TD**

La Banque gère le risque de modèle conformément à des politiques approuvées par la direction en matière de risque de modèle et selon des règles de supervision qui couvrent le cycle de vie d'un modèle, notamment la validation du concept, l'élaboration, la validation, la mise en œuvre et l'utilisation du modèle ainsi que la surveillance continue de sa performance. Le cadre de gestion du risque de modèle de la Banque intègre aussi les principaux processus qui peuvent être partiellement ou entièrement qualitatifs ou fondés sur le jugement d'un expert.

Les secteurs d'exploitation décident s'il faut un nouveau modèle ou un nouveau processus et sont responsables de l'élaboration et de la documentation du modèle selon les politiques et les normes de la Banque. Pendant l'élaboration du modèle, les contrôles relatifs à la génération de codes, aux tests d'acceptation et à l'utilisation sont définis et documentés avec un certain niveau de détail et d'exhaustivité convenant à l'importance et à la complexité du modèle. Une fois les modèles mis en œuvre, les responsables du secteur s'acquittent de leur responsabilité de surveillance continue de l'application et de la performance en conformité avec la politique en matière de risque de modèle de la Banque. Si un modèle devient désuet ou ne convient plus à l'utilisation initiale, il est abandonné conformément aux politiques de la Banque.

Les groupes Gestion du risque de modèle et Validation de modèles exercent un rôle de surveillance, ont une collection centralisée de tous les modèles qui est mise à jour comme il est défini dans la politique de la Banque en matière de risque de modèle, valident et approuvent les modèles existants et les nouveaux modèles selon un calendrier préétabli convenant à la complexité, à l'importance et au caractère critique des modèles, établissent des normes de surveillance de la performance des modèles et dispensent de la formation à toutes les parties prenantes. Le processus de validation varie quant à la rigueur selon la notation de risque du modèle, mais il comprend au minimum une évaluation détaillée :

- du bien-fondé conceptuel des méthodes de modélisation et des hypothèses quantitatives et qualitatives sous-jacentes;
- du risque de modèle selon la complexité, l'importance et le caractère critique du modèle;
- de la sensibilité du modèle aux hypothèses sous-jacentes et aux modifications des données d'entrée, y compris les simulations de crise;
- des limites d'un modèle et des mécanismes compensatoires d'atténuation du risque qui sont en place pour pallier les limites.

Au besoin, la validation comprend une évaluation comparative, notamment la réalisation d'un modèle indépendant fondé sur une autre approche de modélisation. Les résultats de l'étude comparative sont comparés à ceux du modèle évalué afin de valider que la méthodologie employée et l'utilisation du modèle sont appropriées. Comme pour les approches de modélisation traditionnelles, les modèles d'apprentissage machine sont assujettis aux mêmes normes et pratiques rigoureuses de gestion des risques.

À la fin du processus de validation, un modèle sera approuvé aux fins d'utilisation ou sera rejeté et révisé ou d'autres mesures seront prises. Les modèles jugés désuets ou qui ne conviennent plus du fait de changements survenus dans les pratiques de l'industrie, l'environnement d'affaires ou les stratégies de la Banque, peuvent être abandonnés.

Le risque de modèle est inhérent à toutes sortes de modèles, allant des modèles les plus complexes et importants aux outils d'analyse (désignés outils autres que des modèles), dont l'utilisation inappropriée ou les résultats erronés peuvent exposer la Banque à un risque. La Banque a instauré des politiques et des procédés conçus pour s'assurer que les modèles et les outils autres que des modèles font l'objet d'une critique et d'une surveillance indépendante suffisante compte tenu de leur importance et de leur complexité.

## Risque d'assurance

*Le risque d'assurance est le risque de perte financière imputable aux différences entre l'expérience réelle et les attentes à l'égard des prix des produits d'assurance ou à l'égard de la conception, de la souscription, des indemnisations ou du provisionnement à la date de passation d'un contrat d'assurance. Une expérience défavorable pourrait être attribuable à des variations défavorables du calendrier, de l'importance ou de la fréquence des demandes d'indemnisation (p. ex., entraînée par le risque de prime et risque de réserve d'assurance sauf sur la vie, le risque de catastrophe, le risque de mortalité, le risque de morbidité et le risque de longévité) et du comportement des titulaires de police, ou des charges connexes.*

Les contrats d'assurance procurent une protection financière en transférant les risques assurés à l'assureur en échange de primes. La Banque se livre à des activités d'assurance qui comprennent l'assurance de dommages, l'assurance de personnes et la réassurance par l'intermédiaire de diverses filiales; c'est dans le cadre de ces activités que la Banque est exposée au risque d'assurance.

### RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE

La gestion du risque d'assurance incombe principalement à la haute direction de chaque unité d'exploitation ayant des activités d'assurance, sous la surveillance du CGR du secteur Assurance qui relève de Gestion du risque. Le comité d'audit du conseil d'administration agit comme comité d'audit et comité de révision pour les filiales d'assurances canadiennes. Ces filiales ont également leur propre conseil d'administration qui assure un suivi additionnel de la gestion du risque.

### MODE DE GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE DE LA TD

Les pratiques de gouvernance en matière de gestion des risques de la Banque sont élaborées de façon à appuyer une surveillance et un contrôle indépendants et rigoureux des risques dans le secteur Assurance. Le comité du risque de TD Assurance et ses sous-comités font un suivi essentiel des activités de gestion du risque pour le secteur Assurance et s'assurent de la conformité aux politiques sur le risque d'assurance. Le cadre de gestion du risque d'assurance et la politique liée au risque d'assurance de la Banque décrivent ensemble la structure de gestion des risques et de contrôle interne visant à gérer le risque d'assurance et tiennent compte de l'appétit pour le risque, des politiques, des processus, des limites et de la gouvernance. Ces documents sont maintenus par Gestion du risque et sont alignés sur l'appétit de la Banque pour le risque d'assurance.

L'évaluation des polices (primes et demandes d'indemnisation) au titre des passifs liés aux assurances est fondamentale dans les activités d'assurance. La Banque établit des provisions pour couvrir les paiements futurs estimatifs (y compris les frais d'indemnisation) sur l'ensemble des demandes d'indemnisation ou des résiliations ou cessations de primes associées aux contrats d'assurance souscrits. Les provisions ne peuvent être constituées avec une certitude absolue et représentent les meilleures estimations de la direction des paiements futurs au titre des demandes d'indemnisation. Ainsi, la Banque examine régulièrement les estimations par rapport à l'expérience réelle et aux résultats émergents et ajuste les provisions au besoin si l'expérience diffère de ce qui avait été prévu. Les passifs liés aux assurances et aux primes sont régis par les politiques de la Banque en matière de provisionnement pour l'assurance générale et l'assurance de personnes.

À cette fin, une bonne conception des produits est un élément déterminant de la gestion des risques. L'exposition de la Banque au risque d'assurance est surtout à court terme, le risque de souscription principal étant lié à l'assurance auto et habitation pour les particuliers.

Les cycles du marché de l'assurance de même que les modifications de la réglementation en matière d'assurance, l'environnement réglementaire, l'environnement judiciaire, les tendances relatives aux sommes accordées par les tribunaux, les tendances climatiques et le contexte économique peuvent avoir une incidence sur la performance des activités d'assurance. Des politiques précises sur l'établissement des prix et des normes en matière de souscription sont maintenues.

Il existe aussi une exposition au risque de concentration en ce qui a trait à la couverture d'assurance générale et d'assurance de personnes. L'exposition à la concentration du risque d'assurance est gérée au moyen de lignes directrices, de limites et de niveaux d'autorisation établis relativement à la souscription d'une police d'assurance qui gouvernent l'acceptation du risque. La concentration du risque d'assurance est également atténuée par l'achat de réassurance. Les programmes de réassurance du secteur Assurance sont régis par des politiques de gestion du risque de catastrophe et du risque de réassurance.

Des stratégies sont en place pour gérer le risque dans les activités de réassurance de la Banque. Le risque de souscription de polices assumées est géré au moyen d'une politique qui limite l'exposition à certains types d'affaires et à certains pays. La grande majorité des ententes de réassurance sont renouvelables annuellement, ce qui réduit le risque à long terme. Pour les activités de réassurance, le risque en cas de pandémie est revu et estimé chaque année afin de gérer le risque de concentration.

## Risque de liquidité

*Le risque de liquidité est le risque de ne pas disposer de suffisamment de trésorerie ou de sûretés pour faire face aux obligations financières et de ne pas être en mesure de mobiliser des fonds ou de monétiser des actifs à des prix raisonnables en temps opportun. Les obligations financières peuvent découler de la sortie de dépôts, de l'échéance d'une dette, des engagements à accorder un crédit ou à fournir un concours de trésorerie ou de l'obligation de fournir des sûretés additionnelles en garantie.*

## APPÉTIT POUR LE RISQUE DE LIQUIDITÉ DE LA TD

La Banque maintient une approche prudente et disciplinée de gestion de son exposition éventuelle au risque de liquidité. La Banque cible un horizon de survie de 90 jours dans des conditions de stress combiné propres aux banques et à l'échelle du marché, et des réserves minimales selon les exigences réglementaires prescrites par la ligne directrice sur les normes de liquidité du BSIF. D'après cette norme, les banques canadiennes doivent maintenir un ratio de liquidité à court terme (LCR) d'au moins 100 %, et à compter de janvier 2020, elles devront maintenir un ratio de liquidité à long terme (NSFR) d'au moins 100 %. Le programme de financement de la Banque privilégie les dépôts comme principale source de financement tout en offrant la possibilité d'accéder rapidement aux diverses modalités et devises et divers types de financement des marchés du financement de gros, soit une approche conçue de façon à assurer une exposition faible à toute contraction soudaine de la capacité de financement de gros et à réduire les écarts structurels de liquidité. En outre, la Banque maintient un plan de financement d'urgence exhaustif afin d'être fin prête à la reprise par suite d'une éventuelle crise de liquidité. Les stratégies de gestion et les mesures qui en découlent comprennent un programme de gestion du risque de liquidité intégré, conçu de façon à assurer une exposition faible au risque de liquidité et la conformité aux exigences réglementaires.

## RESPONSABILITÉ EN MATIÈRE DE GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le comité de gestion de l'actif et du passif et des fonds propres surveille le programme de gestion du risque de liquidité de la Banque. Ce programme veille à ce que des structures et des pratiques de gestion efficace soient en place pour mesurer et gérer adéquatement le risque de liquidité. Le Forum général sur les liquidités, un sous-comité du comité de gestion de l'actif et du passif et des fonds propres, comprend des cadres supérieurs des groupes Gestion de la trésorerie et du bilan, Gestion du risque ainsi que du secteur Services bancaires de gros, et relève et surveille les risques de liquidité de la Banque. La gestion du risque de liquidité incombe au chef, Gestion de la trésorerie et du bilan, alors que la surveillance et la remise en question sont assurées par le comité de gestion de l'actif et du passif et des fonds propres et, de manière indépendante, par Gestion du risque. Le comité du risque du conseil d'administration revoit régulièrement la situation de trésorerie de la Banque et approuve semestriellement le cadre de gestion du risque de liquidité de la Banque et annuellement les politiques connexes.

La Banque a établi TDGUS en tant que société de portefeuille intermédiaire de la TD aux États-Unis et a créé une unité d'exploitation combinée aux États-Unis (CUSO) qui comprend la société de portefeuille intermédiaire et le réseau des succursales et d'agences de la TD aux États-Unis. TDGUS et la CUSO sont toutes deux soumises aux exigences de liquidité imposées par les nouvelles normes prudentielles américaines, en plus d'être soumises au cadre de gestion de la liquidité de la TD.

Les groupes suivants sont responsables d'évaluer, de superviser et de gérer les risques de liquidité des principaux secteurs d'exploitation :

- Gestion du risque est responsable de la politique de gestion du risque de liquidité et de la politique de cession d'actifs en garantie ainsi que des limites, normes et processus connexes, lesquelles sont établies afin d'assurer l'application uniforme et efficace des approches de gestion du risque de liquidité dans l'ensemble des activités de la Banque. Le groupe Gestion du risque est responsable, avec le chef des finances, du cadre de gestion du risque de liquidité. La fonction de contrôle du risque de marché de l'entreprise assure une surveillance du risque de liquidité à l'échelle de l'entreprise et offre une évaluation indépendante du risque et un examen critique du risque de liquidité. Il revient au groupe Gestion du risque des marchés financiers de faire rapport sur les mesures indépendantes du risque de liquidité.
- Gestion de liquidité du groupe Gestion de la trésorerie et du bilan gère la situation de trésorerie du secteur Services de détail au Canada (y compris des activités de gestion de patrimoine), du Siège social, du secteur Services bancaires de gros et du secteur Services de détail aux États-Unis, ainsi que la situation de trésorerie de la CUSO.
- D'autres services régionaux, notamment ceux compris dans les activités d'assurance de la TD, ses succursales à l'étranger et ses filiales, sont responsables de gérer leurs propres risques de liquidité conformément à leurs propres politiques et aux exigences réglementaires locales, de même que de veiller à ce qu'ils respectent le cadre de l'entreprise.

## MODE DE GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ DE LA TD

La Banque gère le profil de liquidité de ses secteurs de façon à respecter l'appétit pour le risque de liquidité établi et maintient des cibles de liquidité pour assurer sa survie si celles-ci venaient à manquer au moyen d'une combinaison de mesures internes et de mesures réglementaires. Les exigences globales en matière de liquidité de la Banque sont définies comme la somme d'actifs liquides que la Banque doit détenir pour être en mesure de financer les besoins attendus futurs de flux de trésorerie, plus une réserve prudente visant à combler d'éventuelles sorties de fonds en cas de dérèglement des marchés financiers ou d'autres événements qui pourraient influencer sur l'accès à du financement de la Banque ou déstabiliser la base de ses dépôts.

La Banque a une vision interne de l'évaluation et de la gestion de la liquidité qui se fonde sur un scénario de stress combiné critique présumé. Le scénario de stress combiné critique tient compte des besoins en liquidités potentiels durant une crise provoquée par une perte de confiance dans la capacité de la Banque de s'acquitter de ses obligations au fur et à mesure qu'elles viennent à échéance. Outre cet événement propre aux banques, le scénario de stress combiné critique intègre également l'incidence d'un événement de liquidité à l'échelle du marché qui comporte des contraintes donnant lieu à une importante réduction de la disponibilité de financement pour toutes les institutions et d'une baisse de la négociabilité des actifs. La politique en matière de liquidité de la Banque stipule que la Banque doit maintenir un niveau suffisant d'actifs liquides pour soutenir la croissance des activités et pour répondre aux besoins en liquidités en contexte de crise relevés associés au scénario de stress combiné critique sur une période d'au plus 90 jours. La Banque calcule ses besoins en liquidités en contexte de crise pour ce scénario relativement aux conditions suivantes :

- Le financement de gros qui arrive à échéance dans les 90 prochains jours (suppose que la dette qui arrive à échéance sera remboursée au lieu d'être renouvelée).
- L'attrition ou la liquidation accélérée des soldes de dépôt.
- L'utilisation accrue des facilités de crédit et de liquidité.
- Le rehaussement des exigences de sûreté en cas d'abaissement de la notation de la Banque et de mouvements défavorables des taux de référence pour les cessions temporaires de titres et les dérivés.

La Banque gère aussi ses liquidités de façon à respecter les exigences de liquidité réglementaires incluses dans la ligne directrice sur les normes de liquidité du BSIF (le LCR, le NSFR et l'outil de suivi des flux de trésorerie nets cumulatifs (NCCF)). En matière de LCR, les banques doivent maintenir un ratio de liquidité d'au moins 100 % pendant une période de crise de 30 jours. Pour ce qui est du NSFR, elles doivent maintenir un financement stable disponible supérieur au financement stable exigé à compter de janvier 2020 (un NSFR minimum de 100 %), tandis que l'outil de suivi des NCCF est employé pour surveiller les écarts que présentent les flux de trésorerie détaillés de la Banque pour différentes tranches d'échéance. Par conséquent, la Banque gère ses liquidités selon ce qui est le plus exigeant entre ses besoins internes en liquidités et le niveau cible de réserves en sus des minimums réglementaires.

La Banque tient compte des restrictions réglementaires qui pourraient s'appliquer aux transferts de liquidités dans les calculs de la situation de trésorerie de l'entreprise. Par conséquent, les liquidités excédentaires détenues par des filiales réglementées peuvent être exclues de la situation de trésorerie consolidée, selon le cas.

Selon le processus de calcul de cession interne des fonds de la Banque, le risque de liquidité est un déterminant clé du coût ou du crédit des fonds attribués aux services de détail et aux services bancaires de gros. Les coûts de liquidité appliqués aux prêts et aux actifs détenus à des fins de transaction sont établis en fonction du profil des flux de trésorerie ou du profil de liquidité en contexte de crise, tandis que les dépôts sont évalués en fonction des réserves de liquidités requises et de la stabilité des soldes. Des coûts de liquidité sont aussi appliqués à d'autres obligations conditionnelles, comme des lignes de crédit non utilisées consenties à des clients.

#### **ACTIFS LIQUIDES**

Les actifs liquides non grevés que la Banque détient pour répondre à ses obligations en matière de liquidité doivent être des titres de haute qualité que la Banque croit être rapidement convertissables en liquidités en contexte de crise, moyennant une perte minimale de la valeur marchande. La valeur de liquidité des actifs liquides non grevés tient compte de la capacité d'absorption du marché, des délais de règlement et d'autres restrictions connues qui limitent la vente des actifs ou leur cession en garantie possible. Dans l'ensemble, la Banque ne s'attend qu'à un rajustement à la baisse modeste des valeurs de marché compte tenu de la qualité élevée du crédit et de la liquidité démontrée de son portefeuille d'actifs liquides sous-jacent.

Les actifs détenus par la Banque pour répondre à ses obligations en matière de liquidité sont présentés dans les tableaux ci-après. Les tableaux excluent les actifs détenus par les activités d'assurance de la Banque en raison de restrictions de placement.

**TABLEAU 48 : SOMMAIRE DES ACTIFS LIQUIDES PAR TYPE ET PAR MONNAIE<sup>1, 2</sup>**

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Aux

	Actifs liquides détenus par la Banque	Valeurs mobilières obtenues en garantie au titre de transactions de financement sur valeurs mobilières et sur dérivés	Total des actifs liquides	% du total	Actifs liquides grevés	Actifs liquides non grevés
<b>31 octobre 2019</b>						
Trésorerie et montants à recevoir de banques	5 140 \$	– \$	5 140 \$	1 %	566 \$	4 574 \$
Obligations du gouvernement du Canada	13 872	77 275	91 147	14	56 337	34 810
Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la <i>Loi nationale sur l'habitation</i>	38 138	15	38 153	6	3 816	34 337
Obligations de gouvernements provinciaux	15 679	25 151	40 830	6	31 287	9 543
Obligations de sociétés émettrices	11 149	3 623	14 772	2	3 882	10 890
Actions	13 636	2 770	16 406	3	11 225	5 181
Autres titres ou prêts négociables	2 512	311	2 823	–	1 078	1 745
<b>Total (libellé en dollars canadiens)</b>	<b>100 126</b>	<b>109 145</b>	<b>209 271</b>	<b>32</b>	<b>108 191</b>	<b>101 080</b>
Trésorerie et montants à recevoir de banques	19 225	–	19 225	3	33	19 192
Obligations du gouvernement des États-Unis	34 103	47 803	81 906	13	37 367	44 539
Obligations d'agences fédérales des États-Unis, y compris leurs obligations adossées à des créances hypothécaires	58 222	11 873	70 095	11	20 939	49 156
Autres obligations souveraines	47 854	49 304	97 158	15	39 500	57 658
Obligations de sociétés émettrices	84 835	1 856	86 691	13	7 070	79 621
Actions	40 550	34 607	75 157	12	39 403	35 754
Autres titres ou prêts négociables	4 658	667	5 325	1	712	4 613
<b>Total (non libellé en dollars canadiens)</b>	<b>289 447</b>	<b>146 110</b>	<b>435 557</b>	<b>68</b>	<b>145 024</b>	<b>290 533</b>
<b>Total</b>	<b>389 573 \$</b>	<b>255 255 \$</b>	<b>644 828 \$</b>	<b>100 %</b>	<b>253 215 \$</b>	<b>391 613 \$</b>
<b>31 octobre 2018</b>						
Trésorerie et montants à recevoir de banques	3 002 \$	– \$	3 002 \$	1 %	1 098 \$	1 904 \$
Obligations du gouvernement du Canada	18 256	63 463	81 719	14	47 572	34 147
Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la <i>Loi nationale sur l'habitation</i>	39 649	42	39 691	6	3 057	36 634
Obligations de gouvernements provinciaux	12 720	19 241	31 961	5	23 651	8 310
Obligations de sociétés émettrices	6 622	3 767	10 389	2	3 769	6 620
Actions	10 554	1 637	12 191	2	6 028	6 163
Autres titres ou prêts négociables	2 655	349	3 004	1	277	2 727
<b>Total (libellé en dollars canadiens)</b>	<b>93 458</b>	<b>88 499</b>	<b>181 957</b>	<b>31</b>	<b>85 452</b>	<b>96 505</b>
Trésorerie et montants à recevoir de banques	24 046	–	24 046	4	28	24 018
Obligations du gouvernement des États-Unis	30 163	37 691	67 854	12	32 918	34 936
Obligations d'agences fédérales des États-Unis, y compris leurs obligations adossées à des créances hypothécaires	47 150	927	48 077	8	7 522	40 555
Autres obligations souveraines	56 034	45 912	101 946	18	41 993	59 953
Obligations de sociétés émettrices	78 160	1 576	79 736	14	7 234	72 502
Actions	33 514	37 666	71 180	12	32 206	38 974
Autres titres ou prêts négociables	4 786	4	4 790	1	191	4 599
<b>Total (non libellé en dollars canadiens)</b>	<b>273 853</b>	<b>123 776</b>	<b>397 629</b>	<b>69</b>	<b>122 092</b>	<b>275 537</b>
<b>Total</b>	<b>367 311 \$</b>	<b>212 275 \$</b>	<b>579 586 \$</b>	<b>100 %</b>	<b>207 544 \$</b>	<b>372 042 \$</b>

<sup>1</sup> Les positions présentées comprennent les valeurs brutes des actifs ayant trait aux cessions temporaires de titres.<sup>2</sup> Les actifs liquides comprennent des sûretés reçues pouvant faire l'objet d'un nouveau prêt hypothécaire ou être autrement redistribuées.

L'augmentation du total des actifs liquides non grevés de 18 milliards de dollars par rapport à celui au 31 octobre 2018 est attribuable principalement aux activités de gros habituelles et à la croissance de dépôts dans les secteurs Services de détail au Canada et Services de détail aux États-Unis. Les actifs liquides détenus par La Banque Toronto-Dominion ainsi que par diverses filiales canadiennes et étrangères et des succursales à l'étranger sont résumés dans le tableau suivant.

**TABLEAU 49 : SOMMAIRE DES ACTIFS LIQUIDES NON GREVÉS PAR LA BANQUE, LES FILIALES ET LES SUCCURSALES**

(en millions de dollars canadiens)

Aux

	31 octobre 2019	31 octobre 2018
La Banque Toronto-Dominion (société mère)	139 550 \$	136 544 \$
Filiales bancaires	228 978	217 565
Succursales à l'étranger	23 085	17 933
<b>Total</b>	<b>391 613 \$</b>	<b>372 042 \$</b>

La moyenne mensuelle des actifs liquides (compte non tenu de ceux détenus par les filiales d'assurances) de la Banque pour les exercices clos les 31 octobre 2019 et 31 octobre 2018 est présentée dans le tableau ci-après.

**TABLEAU 50 : SOMMAIRE DES ACTIFS LIQUIDES MOYENS PAR TYPE ET PAR MONNAIE<sup>1, 2</sup>**

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	<i>Moyenne pour les exercices clos les</i>					
	Actifs liquides détenus par la Banque	Valeurs mobilières obtenues en garantie au titre de transactions de financement sur valeurs mobilières et sur dérivés	Total des actifs liquides	% du total	Actifs liquides grevés	Actifs liquides non grevés
	<b>31 octobre 2019</b>					
Trésorerie et montants à recevoir de banques	3 404 \$	– \$	3 404 \$	1 %	457 \$	2 947 \$
Obligations du gouvernement du Canada	13 779	69 160	82 939	13	49 895	33 044
Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la <i>Loi nationale sur l'habitation</i>	41 436	32	41 468	7	3 607	37 861
Obligations de gouvernements provinciaux	14 042	23 145	37 187	6	27 559	9 628
Obligations de sociétés émettrices	8 311	3 907	12 218	2	4 038	8 180
Actions	10 742	3 876	14 618	2	9 540	5 078
Autres titres ou prêts négociables	3 130	397	3 527	1	566	2 961
<b>Total (libellé en dollars canadiens)</b>	<b>94 844</b>	<b>100 517</b>	<b>195 361</b>	<b>32</b>	<b>95 662</b>	<b>99 699</b>
Trésorerie et montants à recevoir de banques	27 019	–	27 019	4	34	26 985
Obligations du gouvernement des États-Unis	32 168	44 473	76 641	12	37 573	39 068
Obligations d'agences fédérales des États-Unis, y compris leurs obligations adossées à des créances hypothécaires	51 854	7 139	58 993	10	16 393	42 600
Autres obligations souveraines	51 841	45 645	97 486	16	36 818	60 668
Obligations de sociétés émettrices	80 482	2 391	82 873	13	7 028	75 845
Actions	37 818	36 572	74 390	12	39 191	35 199
Autres titres ou prêts négociables	4 680	770	5 450	1	955	4 495
<b>Total (non libellé en dollars canadiens)</b>	<b>285 862</b>	<b>136 990</b>	<b>422 852</b>	<b>68</b>	<b>137 992</b>	<b>284 860</b>
<b>Total</b>	<b>380 706 \$</b>	<b>237 507 \$</b>	<b>618 213 \$</b>	<b>100 %</b>	<b>233 654 \$</b>	<b>384 559 \$</b>
	<b>31 octobre 2018</b>					
Trésorerie et montants à recevoir de banques	3 115 \$	– \$	3 115 \$	1 %	573 \$	2 542 \$
Obligations du gouvernement du Canada	15 548	54 782	70 330	12	42 407	27 923
Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la <i>Loi nationale sur l'habitation</i>	41 365	48	41 413	7	4 517	36 896
Obligations de gouvernements provinciaux	11 160	17 390	28 550	5	21 266	7 284
Obligations de sociétés émettrices	6 347	3 729	10 076	2	2 018	8 058
Actions	10 360	2 279	12 639	2	4 965	7 674
Autres titres ou prêts négociables	2 216	348	2 564	1	278	2 286
<b>Total (libellé en dollars canadiens)</b>	<b>90 111</b>	<b>78 576</b>	<b>168 687</b>	<b>30</b>	<b>76 024</b>	<b>92 663</b>
Trésorerie et montants à recevoir de banques	34 805	–	34 805	6	127	34 678
Obligations du gouvernement des États-Unis	30 349	40 533	70 882	13	38 668	32 214
Obligations d'agences fédérales des États-Unis, y compris leurs obligations adossées à des créances hypothécaires	44 929	677	45 606	8	8 731	36 875
Autres obligations souveraines	53 068	55 008	108 076	19	38 663	69 413
Obligations de sociétés émettrices	71 142	1 579	72 721	13	5 864	66 857
Actions	29 341	30 034	59 375	10	24 974	34 401
Autres titres ou prêts négociables	4 977	14	4 991	1	557	4 434
<b>Total (non libellé en dollars canadiens)</b>	<b>268 611</b>	<b>127 845</b>	<b>396 456</b>	<b>70</b>	<b>117 584</b>	<b>278 872</b>
<b>Total</b>	<b>358 722 \$</b>	<b>206 421 \$</b>	<b>565 143 \$</b>	<b>100 %</b>	<b>193 608 \$</b>	<b>371 535 \$</b>

<sup>1</sup> Les positions présentées comprennent les valeurs brutes des actifs ayant trait aux cessions temporaires de titres.

<sup>2</sup> Les actifs liquides comprennent des sûretés reçues pouvant faire l'objet d'un nouveau prêt hypothécaire ou être autrement redistribuées.

Les actifs liquides moyens détenus par La Banque Toronto-Dominion ainsi que par diverses filiales canadiennes et étrangères (compte non tenu des filiales d'assurances) et des succursales à l'étranger sont résumés dans le tableau suivant :

**TABLEAU 51 : SOMMAIRE DES ACTIFS LIQUIDES MOYENS NON GREVÉS PAR LA BANQUE, LES FILIALES ET LES SUCCURSALES**

(en millions de dollars canadiens)

	<i>Moyenne pour les exercices clos les</i>	
	31 octobre 2019	31 octobre 2018
La Banque Toronto-Dominion (société mère)	140 192 \$	124 181 \$
Filiales bancaires	224 533	217 036
Succursales à l'étranger	19 834	30 318
<b>Total</b>	<b>384 559 \$</b>	<b>371 535 \$</b>

## GRÈVEMENT D'ACTIFS

Dans le cadre des activités courantes de la Banque, des actifs sont donnés en garantie afin d'obtenir du financement, soutenir les activités de négociation et de courtage et participer à des systèmes de compensation et de règlement. Un sommaire des actifs grevés et non grevés (compte non tenu des actifs détenus par des filiales d'assurances) figure dans le tableau ci-dessous pour indiquer les actifs utilisés ou disponibles à des fins de financement éventuel.

**TABLEAU 52 : ACTIFS GREVÉS ET ACTIFS NON GREVÉS**

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Aux

31 octobre 2019

	Grevés <sup>1</sup>		Non grevés		Total des actifs	Actifs grevés en pourcentage du total des actifs
	Donnés en garantie <sup>2</sup>	Autres <sup>3</sup>	Disponibles comme garantie <sup>4</sup>	Autres <sup>5</sup>		
Trésorerie et montants à recevoir de banques	185 \$	– \$	– \$	4 678 \$	4 863 \$	– %
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	5 394	90	17 798	2 301	25 583	0,5
Valeurs mobilières, prêts détenus à des fins de transaction et autres <sup>6</sup>	73 165	12 342	283 384	29 253	398 144	6,0
Dérivés	–	–	–	48 894	48 894	–
Valeurs mobilières prises en pension <sup>7</sup>	–	–	–	165 935	165 935	–
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts	25 851	61 633	83 598	513 526	684 608	6,2
Engagements de clients au titre d'acceptations	–	–	–	13 494	13 494	–
Participation dans TD Ameritrade	–	–	–	9 316	9 316	–
Goodwill	–	–	–	16 976	16 976	–
Autres immobilisations incorporelles	–	–	–	2 503	2 503	–
Terrains, bâtiments, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables	–	–	–	5 513	5 513	–
Actifs d'impôt différé	–	–	–	1 799	1 799	–
Autres actifs <sup>8</sup>	580	–	–	37 082	37 662	–
<b>Total des actifs au bilan</b>	<b>105 175 \$</b>	<b>74 065 \$</b>	<b>384 780 \$</b>	<b>851 270 \$</b>	<b>1 415 290 \$</b>	<b>12,7 %</b>
<b>Éléments hors bilan<sup>9</sup></b>						
Valeurs mobilières prises en pension	143 664	–	32 397	(165 935)		
Emprunts de valeurs mobilières et sûretés reçues	60 941	3 707	17 328	–		
Prêts sur marge et autre activité de la clientèle	8 900	–	20 439	(14 149)		
<b>Total des éléments hors bilan</b>	<b>213 505</b>	<b>3 707</b>	<b>70 164</b>	<b>(180 084)</b>		
<b>Total</b>	<b>318 680 \$</b>	<b>77 772 \$</b>	<b>454 944 \$</b>	<b>671 186 \$</b>		
						31 octobre 2018
Total des actifs au bilan	100 719 \$	72 086 \$	377 068 \$	785 030 \$	1 334 903 \$	12,9 %
Total des éléments hors bilan	185 323	559	57 845	(142 072)		
Total	286 042 \$	72 645 \$	434 913 \$	642 958 \$		

<sup>1</sup> Le grèvement d'actifs a été analysé pour chaque actif pris isolément. Lorsqu'un actif en particulier est grevé et que la TD présente cet actif au bilan et hors bilan, aux fins de la présentation de cette information, l'actif présenté au bilan et hors bilan est classé comme grevé conformément à la pratique courante.

<sup>2</sup> Représentent les actifs qui ont été fournis à l'externe pour soutenir les opérations quotidiennes de la Banque, y compris les cessions temporaires de titres, la compensation et les paiements, et les transactions sur dérivés. Incluent également les actifs qui ont été affectés en garantie afin de soutenir les activités de la Federal Home Loan Bank (FHLB).

<sup>3</sup> Actifs qui soutiennent des activités de financement à long terme de la TD, actifs affectés en garantie contre des passifs au titre de la titrisation, actifs détenus par des véhicules de titrisation consolidés ou dans des portefeuilles en vue de l'émission d'obligations sécurisées.

<sup>4</sup> Actifs qui sont disponibles facilement dans leur forme juridique actuelle pour générer du financement ou soutenir les besoins en matière de sûreté. Cette catégorie inclut les actifs de la FHLB comptabilisés qui demeurent inutilisés et les titres de créance au coût amorti qui peuvent être cédés en garantie, quoique peu fréquemment cédés en pratique.

<sup>5</sup> Actifs qui ne peuvent servir à soutenir les besoins de financement ou les besoins en matière de sûreté dans leur forme actuelle. Cette catégorie inclut les actifs qui sont admissibles éventuellement comme sûreté de programme de financement (p. ex., les prêts hypothécaires assurés par la SCHL qui peuvent être titrisés en titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*).

<sup>6</sup> Les valeurs mobilières comprennent les prêts détenus à des fins de transaction, les valeurs mobilières, les actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net et les autres actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, les valeurs mobilières à la JVAERG et les titres de créance au coût amorti.

<sup>7</sup> Les actifs présentés comme valeurs mobilières prises en pension représentent la valeur des prêts consentis, et non la valeur de la sûreté reçue.

<sup>8</sup> Les autres actifs comprennent les montants à recevoir des courtiers et des clients.

<sup>9</sup> Les éléments hors bilan comprennent la valeur des sûretés sur des valeurs mobilières reçues dans le cadre des prises en pension, des emprunts de valeurs mobilières, des prêts sur marge et autre activité de la clientèle. La valeur des prêts relatifs à des opérations de prises en pension et aux activités de prêts sur marge et de la clientèle est soustraite de la catégorie Autres des actifs non grevés au bilan.

## SIMULATIONS DE CRISE DE LIQUIDITÉ ET PLANS DE LIQUIDITÉ D'URGENCE

Outre le scénario de «stress combiné critique», la Banque effectue des simulations de crise de liquidité au moyen d'une multitude de scénarios différents. Ces scénarios de crise constituent une combinaison d'événements propres à la TD et d'événements de crise généralisés à l'ensemble des marchés, qui sont conçus pour tester l'incidence de facteurs de risque importants pour le profil de risque de la Banque. Les évaluations de la liquidité font également partie du programme d'évaluation des facteurs de crise à l'échelle de la Banque.

La Banque a en place des plans de liquidité d'urgence pour l'ensemble de la Banque et pour les filiales qui exercent leurs activités dans les territoires étrangers (plans de liquidité d'urgence régionaux). Les plans de liquidité d'urgence de la Banque fournissent un cadre formel afin de gérer les situations de liquidité imprévues qui, par conséquent, fait partie intégrante du programme de gestion du risque de liquidité global de la Banque. Ce cadre décrit les différentes étapes d'un plan d'urgence fondées sur la gravité et la durée de la situation de liquidité et énumère les mesures de sortie de crise appropriées pour chacune des étapes. Pour chaque mesure de sortie de crise, il fournit les principales mesures opérationnelles pour mettre en œuvre la mesure. Les plans de liquidité d'urgence régionaux énumèrent les mesures de sortie de crise visant à traiter les événements de crise particuliers à chaque région. Les mesures et la structure de gouvernance présentées dans les plans de liquidité d'urgence de la Banque sont alignées sur le plan de sortie de crise de la Banque.

## NOTATIONS DE CRÉDIT

Les notations de crédit ont une incidence sur les coûts d'emprunt et la capacité à mobiliser des capitaux de la Banque. Un abaissement des notations de crédit pourrait entraîner une hausse des coûts de financement, accroître les obligations de fournir des sûretés, réduire l'accès aux marchés financiers et nuire à la capacité de la Banque de conclure des transactions sur dérivés.

Les notations de crédit et les perspectives fournies par les agences de notation reflètent les perceptions que celles-ci ont de la Banque et peuvent changer de temps à autre en fonction de nombreux facteurs, notamment la solidité financière, la situation concurrentielle et la situation de trésorerie de la Banque, de même que de facteurs qui ne sont pas entièrement sous le contrôle de la Banque, comme les méthodes utilisées par les agences de notation et les conditions touchant l'ensemble de l'industrie des services financiers.

**TABLEAU 53 : NOTATIONS DE CRÉDIT<sup>1</sup>**

			<i>Au</i>
			<b>31 octobre 2019</b>
	<b>Moody's</b>	<b>S&amp;P</b>	<b>DBRS</b>
Dépôts/contrepartie <sup>2</sup>	<b>Aa1</b>	<b>AA-</b>	<b>AA (haut)</b>
Ancienne dette de premier rang <sup>3</sup>	<b>Aa1</b>	<b>AA-</b>	<b>AA (haut)</b>
Dette de premier rang <sup>4</sup>	<b>Aa3</b>	<b>A</b>	<b>AA</b>
Obligations sécurisées	<b>Aaa</b>	<b>-</b>	<b>AAA</b>
Titres de créance subordonnés	<b>A2</b>	<b>A</b>	<b>AA (bas)</b>
Titres de créance subordonnés – FPUNV	<b>A2 (hyb)</b>	<b>A-</b>	<b>A</b>
Actions privilégiées – FPUNV	<b>Baa1 (hyb)</b>	<b>BBB</b>	<b>Pfd-2 (haut)</b>
Dette à court terme (dépôts)	<b>P-1</b>	<b>A-1+</b>	<b>R-1 (haut)</b>
Perspectives	<b>Stable</b>	<b>Stable</b>	<b>Stable</b>

<sup>1</sup> Les notations ci-dessus s'appliquent à l'entité juridique La Banque Toronto-Dominion. Les notations des filiales sont disponibles sur le site Web de la Banque à l'adresse <http://www.td.com/francais/investisseurs/accueil/reseignements-sur-les-creances/notes-de-credit/credit.jsp>. Les notations de crédit ne constituent pas des recommandations visant l'achat, la vente ou la conservation d'une obligation financière, car elles ne fournissent pas de commentaires sur le cours du marché ni sur la pertinence pour un investisseur en particulier. Les notations de crédit peuvent en tout temps faire l'objet d'une révision ou d'un retrait par l'agence de notation.

<sup>2</sup> Représentent les notations des dépôts à long terme et la notation du risque de contrepartie attribuées par Moody's, la notation de crédit d'émetteur attribuée par S&P et la notation d'émetteur à long terme attribuée par DBRS.

<sup>3</sup> Comprend a) la dette de premier rang émise avant le 23 septembre 2018; et b) la dette de premier rang émise à partir du 23 septembre 2018 qui est exclue du régime de recapitalisation interne des banques, y compris la dette dont la durée initiale est de moins de 400 jours et la plupart des billets structurés.

<sup>4</sup> Assujettie à une conversion au titre du régime de recapitalisation interne des banques.

La Banque examine régulièrement le niveau des sûretés additionnelles que ses contreparties exigeraient en cas d'abaissement de la notation de crédit de la TD. La Banque détient des actifs liquides pour s'assurer qu'elle peut effectuer des paiements additionnels de sûreté qui seraient exigés par des contreparties en cas d'abaissement de trois crans des notations de l'ancienne dette de premier rang de la Banque. Le tableau suivant présente les sûretés additionnelles qui auraient pu être exigées aux termes de contrats par les contreparties de dérivés à la date de présentation de l'information financière en cas d'abaissement de un, deux et trois crans des notations de crédit de la Banque.

**TABLEAU 54 : EXIGENCES DE SÛRETÉS ADDITIONNELLES POUR ABAISSEMENT DES NOTATIONS<sup>1</sup>**

(en millions de dollars canadiens)	<i>Moyenne pour les exercices clos les</i>	
	<b>31 octobre 2019</b>	31 octobre 2018
Abaissement de un cran	<b>98 \$</b>	92 \$
Abaissement de deux crans	<b>118</b>	120
Abaissement de trois crans	<b>648</b>	462

<sup>1</sup> Les exigences de sûretés ci-dessus sont fondées sur l'annexe de soutien au crédit pour les contreparties et sur les notations de crédit de la Banque attribuées par les agences de notation pertinentes.

## RATIO DE LIQUIDITÉ À COURT TERME

Le LCR, mesure selon Bâle III, correspond au quotient de l'encours des HQLA non grevés sur les besoins de sorties nettes de trésorerie pour les 30 prochains jours dans l'hypothèse d'une crise de liquidité.

La Banque doit maintenir un LCR de plus de 100 % dans des conditions d'exploitation normales selon la ligne directrice sur les normes de liquidité du BSIF. Le LCR de la Banque est calculé selon les paramètres des scénarios de la ligne directrice sur les normes de liquidité, y compris selon les critères d'admissibilité et la décote des HQLA, les taux de retrait des dépôts, et les autres taux de sorties et d'entrées de trésorerie prescrits par la ligne directrice. Les HQLA détenus par la Banque qui sont admissibles aux fins du calcul du LCR selon les normes de liquidité sont constitués essentiellement de réserves auprès de banques centrales, de titres émis ou garantis par des emprunteurs souverains, de titres ou d'actions de haute qualité émis par des entités non financières et de certaines obligations sécurisées.

Le tableau ci-dessous présente la position quotidienne propre au LCR de la Banque pour le quatrième trimestre de 2019.

**TABLEAU 55 : RATIO DE LIQUIDITÉ À COURT TERME MOYEN SELON BÂLE III<sup>1</sup>**

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	<i>Moyenne pour les trois mois clos le</i>	
	<b>31 octobre 2019</b>	
	<b>Valeur non pondérée totale (moyenne)<sup>2</sup></b>	<b>Valeur pondérée totale (moyenne)<sup>3</sup></b>
<b>Actifs liquides de haute qualité</b>		
Total des actifs liquides de haute qualité	<b>s. o. \$</b>	<b>228 860 \$</b>
<b>Sorties de trésorerie</b>		
Dépôts de détail et dépôts de petites entreprises, dont :	<b>486 895 \$</b>	<b>34 569 \$</b>
Dépôts stables <sup>4</sup>	<b>201 722</b>	<b>6 052</b>
Dépôts moins stables	<b>285 173</b>	<b>28 517</b>
Financement de gros non garanti, dont :	<b>252 326</b>	<b>129 771</b>
Dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts dans les réseaux de banques coopératives <sup>5</sup>	<b>96 617</b>	<b>23 001</b>
Dépôts non opérationnels (toutes contreparties)	<b>112 943</b>	<b>64 004</b>
Dettes non garanties	<b>42 766</b>	<b>42 766</b>
Financement de gros garanti	<b>s. o.</b>	<b>20 466</b>
Exigences supplémentaires, dont :	<b>207 875</b>	<b>59 827</b>
Sorties associées aux expositions sur dérivés et autres sûretés exigées	<b>29 191</b>	<b>21 757</b>
Sorties associées à une perte de financement sur produits de dette	<b>5 786</b>	<b>5 786</b>
Facilités de crédit et de liquidité	<b>172 898</b>	<b>32 284</b>
Autres obligations de financement contractuelles	<b>16 112</b>	<b>10 221</b>
Autres obligations de financement conditionnelles <sup>6</sup>	<b>588 405</b>	<b>9 223</b>
<b>Total des sorties de trésorerie</b>	<b>s. o. \$</b>	<b>264 077 \$</b>
<b>Entrées de trésorerie</b>		
Prêts garantis	<b>206 652 \$</b>	<b>27 156 \$</b>
Entrées liées aux expositions parfaitement productives	<b>16 882</b>	<b>8 000</b>
Autres entrées de trésorerie	<b>56 864</b>	<b>56 864</b>
<b>Total des entrées de trésorerie</b>	<b>280 398 \$</b>	<b>92 020 \$</b>
	<i>Moyenne pour les trois mois clos les</i>	
	<b>31 octobre 2019</b>	<b>31 juillet 2019</b>
	<b>Valeur ajustée totale</b>	<b>Valeur ajustée totale</b>
<b>Total des actifs liquides de haute qualité<sup>7</sup></b>	<b>228 860 \$</b>	<b>220 622 \$</b>
<b>Total des sorties nettes de trésorerie<sup>8</sup></b>	<b>172 057</b>	<b>166 520</b>
<b>Ratio de liquidité à court terme</b>	<b>133 %</b>	<b>132 %</b>

<sup>1</sup> Le LCR pour le trimestre clos le 31 octobre 2019 représente la moyenne des 60 données quotidiennes du trimestre.

<sup>2</sup> Les valeurs non pondérées des entrées et des sorties de trésorerie représentent les soldes impayés qui arrivent à échéance ou qui deviennent exigibles dans les 30 jours.

<sup>3</sup> Les valeurs pondérées sont calculées après l'application des décotes des HQLA ou des taux des entrées et des sorties de trésorerie prescrits par la ligne directrice sur les normes de liquidité du BSIF.

<sup>4</sup> Selon la ligne directrice sur les normes de liquidité du BSIF, les dépôts stables des clients de détail et des petites et moyennes entreprises (PME) représentent des dépôts assurés qui sont soit placés sur des comptes courants, soit détenus par des déposants qui entretiennent avec la Banque d'autres relations durables qui rendent un retrait très improbable.

<sup>5</sup> Les dépôts opérationnels des clients autres que des PME sont des dépôts conservés par la Banque afin d'accéder plus aisément aux fonctions, comme les services de compensation, de garde et de gestion de trésorerie.

<sup>6</sup> Comprendent les facilités de crédit et de liquidité sans engagement, les fonds de placement monétaires à capital garanti, l'encours des titres de dette ayant une échéance supérieure à 30 jours et d'autres sorties contractuelles de trésorerie. La TD n'a aucune obligation contractuelle de racheter l'encours de ces titres de dette de la TD et, par conséquent, un taux de sorties de trésorerie de 0 % a été appliqué conformément à la ligne directrice sur les normes de liquidité du BSIF.

<sup>7</sup> Les HQLA ajustés sont présentés compte tenu de la décote des actifs et des plafonds applicables, comme la ligne directrice sur les normes de liquidité du BSIF le prescrit (les HQLA compte tenu de la décote sont plafonnés à 40 % pour le niveau 2 et à 15 % pour le niveau 2B).

<sup>8</sup> Les sorties nettes de trésorerie ajustées sont présentées compte tenu des taux des entrées et des sorties de trésorerie et des plafonds applicables, comme la ligne directrice sur les normes de liquidité du BSIF le prescrit (les entrées de trésorerie sont plafonnées à 75 % des sorties de trésorerie).

Le LCR moyen de la Banque de 133 % pour le trimestre clos le 31 octobre 2019 continue à satisfaire aux exigences réglementaires.

La Banque détient une variété d'actifs liquides en proportion des besoins de liquidités de l'organisation. Un bon nombre de ces actifs sont admissibles à titre de HQLA selon la ligne directrice sur les normes de liquidité du BSIF. La moyenne des HQLA de la Banque pour le trimestre clos le 31 octobre 2019 a été de 229 milliards de dollars (221 milliards de dollars pour le trimestre clos le 31 juillet 2019), les actifs du niveau 1 représentant 81 % (82 % au 31 juillet 2019). Les HQLA comme présentés de la Banque ne tiennent pas compte des HQLA excédentaires des Services de détail aux États-Unis, conformément aux exigences de la ligne directrice sur les normes de liquidité du BSIF afin de refléter les motifs de transfert de liquidités entre les Services de détail aux États-Unis et leurs sociétés affiliées en conformité avec les règlements de la Réserve fédérale des États-Unis. En excluant les HQLA excédentaires, le LCR des Services de détail aux États-Unis se trouve effectivement plafonné à 100 % avant la consolidation totale de la Banque.

## FINANCEMENT

La Banque a accès à une variété de sources de financement garanties et non garanties. Les activités de financement de la Banque sont menées conformément à la politique de gestion de la liquidité, laquelle exige que tous les actifs soient financés selon la durée appropriée et selon un profil de diversification prudent.

L'approche principale de gestion des activités de financement de la Banque consiste à maximiser l'utilisation des dépôts mobilisés par l'entremise des services bancaires aux particuliers et des services bancaires commerciaux. Le tableau ci-dessous illustre l'importante réserve de dépôts personnels et commerciaux de la Banque et les comptes de passage de ses activités de gestion de patrimoine et de TD Ameritrade (collectivement les dépôts personnels et commerciaux) qui comptent pour plus de 70 % du financement total de la Banque.

### TABLEAU 56 : SOMMAIRE DU FINANCEMENT PROVENANT DES DÉPÔTS

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2019	31 octobre 2018
Dépôts personnels et commerciaux – Services de détail au Canada	382 252 \$	359 473 \$
Dépôts personnels et commerciaux – Services de détail aux États-Unis	360 761	346 624
Autres dépôts	23	36
<b>Total</b>	<b>743 036 \$</b>	<b>706 133 \$</b>

## FINANCEMENT DE GROS

La Banque a différents programmes actifs de financement de gros externe à terme (plus de un an) inscrits pour accéder à une grande variété de sources de financement, y compris la titrisation d'actifs, les obligations sécurisées et les titres de créance de gros non garantis. La Banque recourt à du financement à terme sous forme de billets de premier rang, de titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*, d'obligations hypothécaires du Canada et de billets adossés à des créances sur cartes de crédit (la «Fiducie de cartes de crédit Evergreen»). Le financement de gros de la Banque est réparti par région, par monnaie et par type de financement. La Banque recourt à du financement à court terme (un an ou moins) au moyen de certificats de dépôt et du papier commercial.

Le tableau suivant présente les programmes de financement à terme inscrits de la Banque par région ainsi que le montant de financement de chacun.

Canada	États-Unis	Europe
Programme de titres de fiducie de capital (10 milliards de dollars)	Programme de titres de fiducie de capital et de créance inscrit à la SEC des États-Unis (F-3) (45 milliards de dollars US)	Programme d'obligations sécurisées législatives inscrit à la United Kingdom Listing Authority (UKLA) (55 milliards de dollars)
Programme de billets à moyen terme de premier rang liés du Canada (4 milliards de dollars)		Programme de billets à moyen terme – marché européen inscrit à la UKLA (20 milliards de dollars US)
Programme de titres adossés à des créances – lignes de crédit domiciliaires (Genesis Trust II) (7 milliards de dollars)		

La Banque évalue régulièrement les occasions de diversification de son financement dans de nouveaux marchés et auprès de nouveaux investisseurs afin de gérer le risque de financement et les coûts. Le tableau ci-après présente la ventilation de la dette à terme de la Banque par monnaie et type de financement. Le financement à terme au 31 octobre 2019 s'élevait à 129,8 milliards de dollars (127,7 milliards de dollars au 31 octobre 2018).

### TABLEAU 57 : FINANCEMENT À LONG TERME

	31 octobre 2019	31 octobre 2018
<b>Financement à long terme par devise</b>		
Dollar canadien	32 %	32 %
Dollar américain	37	39
Euro	21	19
Livre sterling	6	7
Autres	4	3
<b>Total</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>
<b>Financement à long terme par type</b>		
Billets à moyen terme non garantis de premier rang	54 %	55 %
Obligations sécurisées	31	29
Titrisation de prêts hypothécaires <sup>1</sup>	11	12
Titres adossés à des créances mobilières à terme	4	4
<b>Total</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

<sup>1</sup> La titrisation de prêts hypothécaires est présentée compte non tenu des activités de négociation de prêts hypothécaires résidentiels.

La Banque maintient des limites de concentration à l'égard des montants des dépôts de gros à court terme de façon à ne pas dépendre excessivement de déposants particuliers comme source de financement. Qui plus est, elle limite la concentration des échéances à court terme du financement de gros afin de réduire les expositions au risque de refinancement durant un événement de stress.

Le tableau ci-dessous présente la durée restante des diverses sources du financement en cours respectivement aux 31 octobre 2019 et 31 octobre 2018.

**TABLEAU 58 : FINANCEMENT DE GROS**

(en millions de dollars canadiens)

								31 octobre 2019	Aux 31 octobre 2018
	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 mois à 1 an	Jusqu'à 1 an	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans	Total	Total
Dépôts auprès de banques <sup>1</sup>	6 931 \$	3 378 \$	1 480 \$	104 \$	11 893 \$	– \$	– \$	11 893 \$	14 176 \$
Billet de dépôt au porteur	359	939	1 520	2 624	5 442	–	–	5 442	3 872
Certificats de dépôt	6 839	13 572	11 607	29 620	61 638	357	–	61 995	51 401
Papier commercial	18 227	11 606	5 472	13 567	48 872	–	–	48 872	55 570
Obligations sécurisées	907	–	2 296	1 835	5 038	13 713	21 122	39 873	36 284
Titrisation de prêts hypothécaires	–	1 181	1 686	1 579	4 446	3 754	18 944	27 144	27 301
Anciens billets à moyen terme non garantis de premier rang <sup>2</sup>	2 305	13	2 099	16 219	20 636	18 046	16 595	55 277	69 518
Billets à moyen terme non garantis de premier rang <sup>3</sup>	–	–	–	–	–	1 645	12 762	14 407	–
Billets et débiteures subordonnés <sup>4</sup>	–	–	–	–	–	–	10 725	10 725	8 740
Titres adossés à des créances mobilières à terme	–	–	748	986	1 734	2 901	1 222	5 857	5 626
Divers <sup>5</sup>	6 774	1 500	130	344	8 748	342	2 082	11 172	6 534
<b>Total</b>	<b>42 342 \$</b>	<b>32 189 \$</b>	<b>27 038 \$</b>	<b>66 878 \$</b>	<b>168 447 \$</b>	<b>40 758 \$</b>	<b>83 452 \$</b>	<b>292 657 \$</b>	<b>279 022 \$</b>
Dont :									
Garantis	907 \$	1 181 \$	4 730 \$	4 400 \$	11 218 \$	20 368 \$	41 298 \$	72 884 \$	69 225 \$
Non garantis	41 435	31 008	22 308	62 478	157 229	20 390	42 154	219 773	209 797
<b>Total</b>	<b>42 342 \$</b>	<b>32 189 \$</b>	<b>27 038 \$</b>	<b>66 878 \$</b>	<b>168 447 \$</b>	<b>40 758 \$</b>	<b>83 452 \$</b>	<b>292 657 \$</b>	<b>279 022 \$</b>

<sup>1</sup> Comprennent les dépôts à échéance déterminée auprès des banques.

<sup>2</sup> Comprennent a) la dette de premier rang émise avant le 23 septembre 2018; et b) la dette de premier rang émise à partir du 23 septembre 2018 qui est exclue du régime de recapitalisation interne des banques, y compris la dette dont la durée initiale est de moins de 400 jours.

<sup>3</sup> Comprennent la dette de premier rang qui est assujettie à une conversion au titre du régime de recapitalisation interne des banques. Excluent des billets structurés d'un montant de 2,2 milliards de dollars qui sont assujettis à une conversion au titre du régime de recapitalisation des banques (néant au 31 octobre 2018).

<sup>4</sup> Les billets et débiteures subordonnés ne sont pas considérés en tant que financement de gros étant donné qu'ils peuvent être engagés essentiellement à des fins de gestion des fonds propres.

<sup>5</sup> Comprend des dépôts à échéance déterminée auprès d'institutions autres que des banques (non garantis) de 11,2 milliards de dollars (6,5 milliards de dollars au 31 octobre 2018).

À l'exclusion des activités de regroupement des prêts hypothécaires du secteur Services bancaires de gros, la Banque a émis au total en 2019 des titres adossés à des créances hypothécaires s'élevant à 2,3 milliards de dollars (2,6 milliards de dollars en 2018), de même que d'autres titres adossés à des créances de 2,7 milliards de dollars (1,8 milliard de dollars en 2018). La Banque a émis aussi 19,3 milliards de dollars de billets à moyen terme non garantis (29,1 milliards de dollars en 2018) et des obligations sécurisées de 8,9 milliards de dollars (9,9 milliards de dollars en 2018) dans différentes monnaies et différents marchés au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2019.

#### FAITS RÉGLEMENTAIRES NOUVEAUX CONCERNANT LA LIQUIDITÉ ET LE FINANCEMENT

En juillet 2019, le BSIF a publié des modifications proposées de sa ligne directrice B-6, *Principes de liquidité*, aux fins de consultation publique. Les modifications proposées visent à faire en sorte que la ligne directrice demeure à jour et pertinente et qu'elle précise les attentes du BSIF à l'égard des pratiques de gestion du risque de liquidité des institutions. Le BSIF prévoit les mettre en œuvre en janvier 2020.

En avril 2019, le BSIF a publié la ligne directrice définitive sur l'application au Canada du NSFR qui fait partie de la ligne directrice sur les normes de liquidité. Selon le NSFR, le ratio du montant du financement stable disponible sur le montant du financement stable exigé doit être supérieur à 100 %. Le NSFR est conçu pour réduire le risque de financement structurel en exigeant des banques de disposer de suffisamment de sources de financement stables et de réduire leur dépendance au financement venant à échéance dans moins d'un an pour soutenir leurs activités. La mise en œuvre du NSFR pour les BISI par le BSIF sera en janvier 2020 et l'application des exigences de communication financière publique, en janvier 2021.

En avril 2019, le BSIF a également publié des modifications à la ligne directrice sur les normes de liquidité qui entreront en vigueur en janvier 2020. Les modifications ont pour effet d'augmenter les exigences à l'égard des réserves pour certains types de dépôts de détail qui, de l'avis du BSIF, présentent un risque de retrait plus élevé en période de crise. En outre, ce projet introduit de nouvelles mesures de suivi des liquidités.

## **ANALYSE DES ÉCHÉANCES DES ACTIFS, DES PASSIFS ET DES ENGAGEMENTS HORS BILAN**

Le tableau suivant présente les catégories au bilan et hors bilan par durée contractuelle restante. Les engagements hors bilan incluent les obligations contractuelles d'effectuer des paiements futurs pour respecter des engagements découlant de contrats de location simple et de location-financement, certaines obligations d'achats et d'autres obligations. La valeur des instruments de crédit indiqués dans le tableau suivant représente le montant maximal du crédit additionnel que la TD pourrait être obligée de consentir si les instruments étaient entièrement épuisés ou utilisés. Comme une partie importante des garanties et des engagements devraient arriver à échéance sans avoir été utilisés, le total des montants contractuels n'est pas représentatif des besoins futurs attendus en liquidités. Ces obligations contractuelles influent sur les besoins de liquidités et de fonds propres à court et à long terme de la Banque.

L'analyse des échéances présentée ne décrit pas le degré de transformation des échéances de la Banque ni son exposition au risque de taux d'intérêt ou au risque de liquidité. La Banque s'assure que les actifs sont financés de façon adéquate pour les protéger de la volatilité des coûts d'emprunt ou contre les réductions éventuelles des liquidités disponibles sur les marchés de financement. La Banque se sert de dépôts stables sans échéance (comptes chèques et comptes d'épargne) et de dépôts à terme comme principale source de financement à long terme pour les actifs détenus à des fins autres que de transaction de la Banque, y compris les prêts à terme aux particuliers et aux entreprises et la partie stable du solde des lignes de crédit renouvelables. La Banque accorde du financement à long terme d'après essentiellement la projection de croissance nette des actifs détenus à des fins autres que de transaction et a recours à du financement à court terme surtout pour financer des actifs détenus à des fins de transaction. La liquidité des actifs détenus à des fins de transaction quand ils sont soumis aux tensions des marchés est prise en compte pour déterminer l'échéance appropriée du financement.

**TABLEAU 59 : DURÉE CONTRACTUELLE RESTANTE**

(en millions de dollars canadiens)

	Au									
	31 octobre 2019									
	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 mois à 1 an	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Aucune échéance précise	Total
<b>Actif</b>										
Trésorerie et montants à recevoir de banques	4 857	\$ 6	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	4 863
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	19 892	1 137	77	-	-	-	-	-	4 477	25 583
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction <sup>1</sup>	1 197	3 990	3 916	3 171	2 873	15 672	25 939	19 014	70 228	146 000
Actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net	147	2	37	668	314	1 301	1 803	1 488	743	6 503
Dérivés	5 786	8 472	3 255	2 109	2 222	5 610	8 652	12 788	-	48 894
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	195	696	156	82	83	404	1 725	699	-	4 040
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	1 431	3 818	4 161	6 339	6 426	18 205	40 289	28 594	1 841	111 104
Titres de créance au coût amorti, déduction faite de la provision pour pertes sur créances	1 878	5 233	2 254	1 050	764	8 791	45 127	65 401	(1)	130 497
Valeurs mobilières prises en pension <sup>2</sup>	98 904	34 839	24 000	6 331	1 765	44	52	-	-	165 935
Prêts										
Prêts hypothécaires résidentiels	2 006	5 595	8 013	9 832	11 719	34 029	101 591	62 855	-	235 640
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	850	1 819	3 170	3 620	3 544	17 256	61 736	28 236	60 103	180 334
Cartes de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	36 564	36 564
Entreprises et gouvernements	29 460	5 573	7 970	9 496	8 830	21 078	71 071	61 266	21 773	236 517
<b>Total des prêts</b>	<b>32 316</b>	<b>12 987</b>	<b>19 153</b>	<b>22 948</b>	<b>24 093</b>	<b>72 363</b>	<b>234 398</b>	<b>152 357</b>	<b>118 440</b>	<b>689 055</b>
Provision pour pertes sur prêts	-	-	-	-	-	-	-	-	(4 447)	(4 447)
<b>Prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts</b>	<b>32 316</b>	<b>12 987</b>	<b>19 153</b>	<b>22 948</b>	<b>24 093</b>	<b>72 363</b>	<b>234 398</b>	<b>152 357</b>	<b>113 993</b>	<b>684 608</b>
Engagements de clients au titre d'acceptations	11 127	2 211	152	4	-	-	-	-	-	13 494
Participation dans TD Ameritrade	-	-	-	-	-	-	-	-	9 316	9 316
Goodwill <sup>3</sup>	-	-	-	-	-	-	-	-	16 976	16 976
Autres immobilisations incorporelles <sup>3</sup>	-	-	-	-	-	-	-	-	2 503	2 503
Terrains, bâtiments, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables <sup>3</sup>	-	-	-	-	-	-	-	-	5 513	5 513
Actifs d'impôt différé	-	-	-	-	-	-	-	-	1 799	1 799
Montants à recevoir des courtiers et des clients	20 575	-	-	-	-	-	-	-	-	20 575
Autres actifs	2 548	1 391	2 830	168	103	169	157	97	9 624	17 087
<b>Total de l'actif</b>	<b>200 853</b>	<b>\$ 74 782</b>	<b>\$ 59 991</b>	<b>\$ 42 870</b>	<b>\$ 38 643</b>	<b>\$ 122 559</b>	<b>\$ 358 142</b>	<b>\$ 280 438</b>	<b>\$ 237 012</b>	<b>\$ 1 415 290</b>
<b>Passif</b>										
Dépôts détenus à des fins de transaction	5 837	\$ 3 025	\$ 4 166	\$ 2 606	\$ 3 185	\$ 2 430	\$ 4 014	\$ 1 622	\$ -	26 885
Dérivés	7 180	7 968	3 603	2 062	1 763	5 546	8 148	13 781	-	50 051
Passifs de titrisation à la juste valeur	-	668	412	494	387	1 656	7 499	1 942	-	13 058
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	22 193	25 370	15 799	20 496	20 907	356	1	9	-	105 131
Dépôts <sup>4, 5</sup>										
Particuliers	5 218	8 990	9 459	7 691	7 583	9 374	9 670	21	445 424	503 430
Banques	6 771	1 459	150	1	6	-	3	7	8 354	16 751
Entreprises et gouvernements <sup>6</sup>	18 576	10 049	7 569	10 482	10 670	34 130	46 188	7 594	221 538	366 796
<b>Total des dépôts</b>	<b>30 565</b>	<b>20 498</b>	<b>17 178</b>	<b>18 174</b>	<b>18 259</b>	<b>43 504</b>	<b>55 861</b>	<b>7 622</b>	<b>675 316</b>	<b>886 977</b>
Acceptations	11 127	2 211	152	4	-	-	-	-	-	13 494
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert <sup>1</sup>	384	654	398	819	1 171	3 351	9 882	12 115	882	29 656
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension <sup>2</sup>	101 856	20 224	2 993	694	30	47	12	-	-	125 856
Passifs de titrisation au coût amorti	-	513	1 274	355	342	2 098	6 586	2 918	-	14 086
Montants à payer aux courtiers et aux clients	23 746	-	-	-	-	-	-	-	-	23 746
Passifs liés aux assurances	190	315	388	330	318	940	1 612	874	1 953	6 920
Autres passifs <sup>7</sup>	2 845	3 142	1 334	1 293	641	3 339	1 663	138	6 609	21 004
Billets et débentures subordonnés	-	-	-	-	-	-	-	10 725	-	10 725
<b>Capitaux propres</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>87 701</b>	<b>87 701</b>
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>	<b>205 923</b>	<b>\$ 84 588</b>	<b>\$ 47 697</b>	<b>\$ 47 327</b>	<b>\$ 47 003</b>	<b>\$ 63 267</b>	<b>\$ 95 278</b>	<b>\$ 51 746</b>	<b>\$ 772 461</b>	<b>\$ 1 415 290</b>
<b>Engagements hors bilan</b>										
Engagements au titre du crédit et des liquidités <sup>8, 9</sup>	19 388	\$ 21 652	\$ 18 391	\$ 13 537	\$ 12 034	\$ 27 207	\$ 111 281	\$ 5 856	\$ 1 294	\$ 230 640
Engagements en vertu de contrats de location simple <sup>10</sup>	82	165	250	247	244	936	2 332	3 365	-	7 621
Autres obligations d'achat	82	182	185	206	177	753	1 031	556	-	3 172
Engagements à l'égard d'entités structurées non consolidées	408	793	1 360	461	97	81	-	-	-	3 200
<b>Total des engagements hors bilan</b>	<b>19 960</b>	<b>\$ 22 792</b>	<b>\$ 20 186</b>	<b>\$ 14 451</b>	<b>\$ 12 552</b>	<b>\$ 28 977</b>	<b>\$ 114 644</b>	<b>\$ 9 777</b>	<b>\$ 1 294</b>	<b>\$ 244 633</b>

<sup>1</sup> Les montants ont été présentés en fonction des durées contractuelles restantes du titre sous-jacent.

<sup>2</sup> Certains contrats considérés comme étant à court terme sont présentés dans la catégorie «moins de 1 mois».

<sup>3</sup> Pour les besoins de ce tableau, les actifs non financiers ont été présentés comme s'ils n'avaient pas d'échéance précise.

<sup>4</sup> Comme les dépôts payables à vue et les dépôts payables sur préavis n'ont pas d'échéance précise et peuvent être rachetés au gré du déposant, les obligations sont considérées comme n'ayant «aucune échéance précise».

<sup>5</sup> Comprendent 40 milliards de dollars d'obligations sécurisées dont une tranche de 1 milliard de dollars comporte une durée contractuelle restante de «moins de 1 mois», une tranche de 2 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de «plus de 3 à 6 mois», une tranche de 2 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de «plus de 6 à 9 mois», une tranche de 14 milliards de dollars comporte une durée contractuelle de «plus de 1 an à 2 ans», une tranche de 18 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de «plus de 2 à 5 ans» et une tranche de 3 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de «plus de 5 ans».

<sup>6</sup> Le 30 juin 2019, Fiducie de capital TD IV a racheté la totalité des billets de Fiducie de capital TD IV – série 1 en circulation d'un montant en principal de 550 millions de dollars, à un prix de rachat équivalant à 100 % du montant en principal majoré des intérêts courus et impayés à la date du rachat.

<sup>7</sup> Comprendent 83 millions de dollars d'engagements découlant de contrats de location-financement dont une tranche de 2 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de «moins de 1 mois», une tranche de 4 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de «1 à 3 mois», une tranche de 5 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de «3 à 6 mois», une tranche de 5 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de «plus de 1 an à 2 ans», une tranche de «6 à 9 mois», une tranche de 5 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de «9 mois à 1 an», une tranche de 22 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de «plus de 1 an à 2 ans», une tranche de 39 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de «plus de 2 ans à 5 ans» et une tranche de 1 million de dollars comporte une durée contractuelle restante de «plus de 5 ans».

<sup>8</sup> Comprendent 374 millions de dollars d'engagements de crédit à l'égard de placements dans des actions de sociétés à capital fermé.

<sup>9</sup> Les engagements de crédit excluent les lignes de crédit personnelles et sur cartes de crédit, lesquelles sont annulables sans condition en tout temps, au gré de la Banque.

<sup>10</sup> Comprendent les paiements au titre de la location, les taxes connexes et les charges d'exploitation estimées.

**TABLEAU 59 : DURÉE CONTRACTUELLE RESTANTE (suite)<sup>1</sup>**

(en millions de dollars canadiens)

	Au									
	31 octobre 2018									
	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 mois à 1 an	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Aucune échéance précise	Total
<b>Actif</b>										
Trésorerie et montants à recevoir de banques	4 733	\$ 2	\$ –	\$ –	\$ –	\$ –	\$ –	\$ –	\$ –	4 735
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	28 332	924	154	21	16	–	–	–	1 273	30 720
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction <sup>2</sup>	1 971	5 244	2 111	3 653	3 998	9 683	25 772	25 895	49 570	127 897
Actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net	–	12	99	460	906	227	841	848	622	4 015
Dérivés	7 343	9 263	5 275	3 276	2 321	7 130	12 436	9 952	–	56 996
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	30	95	535	243	90	297	1 532	796	–	3 618
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat global	1 111	4 214	4 150	5 354	3 962	19 777	57 922	31 936	2 174	130 600
Titres de créance au coût amorti, déduction faite de la provision pour pertes sur créances	881	2 577	3 010	3 594	4 059	8 103	34 032	50 990	(75)	107 171
Valeurs mobilières prises en pension <sup>3</sup>	77 612	30 047	14 426	3 807	1 458	29	–	–	–	127 379
Prêts										
Prêts hypothécaires résidentiels	908	3 234	6 614	11 166	11 061	43 063	113 852	35 293	–	225 191
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	753	1 332	2 628	3 724	4 131	14 313	56 632	26 321	62 245	172 079
Cartes de crédit	–	–	–	–	–	–	–	–	35 018	35 018
Entreprises et gouvernements	23 052	4 320	5 539	7 131	9 269	19 637	67 922	59 251	21 533	217 654
<b>Total des prêts</b>	<b>24 713</b>	<b>8 886</b>	<b>14 781</b>	<b>22 021</b>	<b>24 461</b>	<b>77 013</b>	<b>238 406</b>	<b>120 865</b>	<b>118 796</b>	<b>649 942</b>
Provision pour pertes sur prêts	–	–	–	–	–	–	–	–	(3 549)	(3 549)
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts	24 713	8 886	14 781	22 021	24 461	77 013	238 406	120 865	115 247	646 393
Engagements de clients au titre d'acceptations	14 984	2 145	132	6	–	–	–	–	–	17 267
Participation dans TD Ameritrade	–	–	–	–	–	–	–	–	8 445	8 445
Goodwill <sup>4</sup>	–	–	–	–	–	–	–	–	16 536	16 536
Autres immobilisations incorporelles <sup>4</sup>	–	–	–	–	–	–	–	–	2 459	2 459
Terrains, bâtiments, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables <sup>4</sup>	–	–	–	–	–	–	–	–	5 324	5 324
Actifs d'impôt différé	–	–	–	–	–	–	–	–	2 812	2 812
Montants à recevoir des courtiers et des clients	26 940	–	–	–	–	–	–	–	–	26 940
Autres actifs	3 432	854	1 926	120	142	136	301	90	8 595	15 596
<b>Total de l'actif</b>	<b>192 082</b>	<b>\$ 64 263</b>	<b>\$ 46 599</b>	<b>\$ 42 555</b>	<b>\$ 41 413</b>	<b>\$ 122 395</b>	<b>\$ 371 242</b>	<b>\$ 241 372</b>	<b>\$ 212 982</b>	<b>\$ 1 334 903</b>
<b>Passif</b>										
Dépôts détenus à des fins de transaction	16 145	\$ 37 337	\$ 31 081	\$ 12 954	\$ 11 739	\$ 1 183	\$ 3 260	\$ 1 005	\$ –	<b>114 704</b>
Dérivés	6 195	8 684	4 230	3 103	2 263	5 510	9 282	9 003	–	48 270
Passifs de titrisation à la juste valeur	–	981	194	661	272	1 822	6 719	1 969	–	12 618
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	10	5	–	–	–	–	–	1	–	16
Dépôts <sup>5, 6</sup>										
Particuliers	4 330	7 094	7 541	6 245	7 718	10 222	9 876	38	424 580	477 644
Banques	6 499	1 941	255	24	54	–	3	8	7 928	16 712
Entreprises et gouvernements	18 840	19 337	7 033	9 984	11 299	21 345	54 780	8 000	206 465	357 083
<b>Total des dépôts</b>	<b>29 669</b>	<b>28 372</b>	<b>14 829</b>	<b>16 253</b>	<b>19 071</b>	<b>31 567</b>	<b>64 659</b>	<b>8 046</b>	<b>638 973</b>	<b>851 439</b>
Acceptations	14 986	2 145	132	6	–	–	–	–	–	17 269
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert <sup>2</sup>	2 621	3 679	1 500	387	904	4 330	13 771	11 474	812	39 478
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension <sup>3</sup>	73 759	15 508	3 516	428	108	43	27	–	–	93 389
Passifs de titrisation au coût amorti	22	1 240	625	503	575	2 496	6 232	2 990	–	14 683
Montants à payer aux courtiers et aux clients	28 385	–	–	–	–	–	–	–	–	28 385
Passifs liés aux assurances	213	294	353	309	310	937	1 624	903	1 755	6 698
Autres passifs <sup>7</sup>	2 916	2 631	538	1 326	1 394	2 205	2 308	152	5 704	19 174
Billets et débentures subordonnés	–	–	–	–	–	–	–	8 740	–	8 740
<b>Capitaux propres</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>80 040</b>	<b>80 040</b>
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>	<b>174 921</b>	<b>\$ 100 876</b>	<b>\$ 56 998</b>	<b>\$ 35 930</b>	<b>\$ 36 636</b>	<b>\$ 50 093</b>	<b>\$ 107 882</b>	<b>\$ 44 283</b>	<b>\$ 727 284</b>	<b>\$ 1 334 903</b>
<b>Engagements hors bilan</b>										
Engagements au titre du crédit et des liquidités <sup>8, 9</sup>	18 341	\$ 16 732	\$ 17 222	\$ 13 105	\$ 9 159	\$ 25 720	\$ 101 210	\$ 5 260	\$ 1 293	208 042
Engagements en vertu de contrats de location simple <sup>10</sup>	79	159	240	237	233	902	2 188	3 229	–	7 267
Autres obligations d'achat	64	181	169	159	166	591	1 081	549	–	2 960
Engagements à l'égard d'entités structurées non consolidées	–	1 079	940	329	–	7	408	–	–	2 763
<b>Total des engagements hors bilan</b>	<b>18 484</b>	<b>\$ 18 151</b>	<b>\$ 18 571</b>	<b>\$ 13 830</b>	<b>\$ 9 558</b>	<b>\$ 27 220</b>	<b>\$ 104 887</b>	<b>\$ 9 038</b>	<b>\$ 1 293</b>	<b>\$ 221 032</b>

<sup>1</sup> Certains montants comparatifs ont été retraités afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

<sup>2</sup> Les montants ont été présentés en fonction des durées contractuelles restantes du titre sous-jacent.

<sup>3</sup> Certains contrats considérés comme étant à court terme sont présentés dans la catégorie «moins de 1 mois».

<sup>4</sup> Pour les besoins de ce tableau, les actifs non financiers ont été présentés comme s'ils n'avaient pas d'échéance précise.

<sup>5</sup> Comme les dépôts payables à vue et les dépôts payables sur préavis n'ont pas d'échéance précise et peuvent être rachetés au gré du déposant, les obligations sont considérées comme n'ayant «aucune échéance précise».

<sup>6</sup> Comprennent 36 milliards de dollars d'obligations sécurisées dont une tranche de 1 milliard de dollars comporte une durée contractuelle restante de «3 à 6 mois», une tranche de 3 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de «6 à 9 mois», une tranche de 2 milliards de dollars comporte une durée contractuelle de «9 mois à 1 an», une tranche de 5 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de «plus de 1 an à 2 ans», une tranche de 22 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de «plus de 2 à 5 ans» et une tranche de 3 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de «plus de 5 ans».

<sup>7</sup> Comprennent 60 millions de dollars d'engagements découlant de contrats de location-financement dont une tranche de 2 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de «moins de 1 mois», une tranche de 5 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de «1 à 3 mois», une tranche de 7 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de «3 à 6 mois», une tranche de 6 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de «6 à 9 mois», une tranche de 6 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de «9 mois à 1 an», une tranche de 12 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de «plus de 1 an à 2 ans», une tranche de 17 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de «plus de 2 à 5 ans» et une tranche de 5 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de «plus de 5 ans».

<sup>8</sup> Comprennent 205 millions de dollars d'engagements de crédit à l'égard de placements dans des actions de sociétés à capital fermé.

<sup>9</sup> Les engagements de crédit excluent les lignes de crédit personnelles et sur cartes de crédit, lesquelles sont annulables sans condition en tout temps, au gré de la Banque.

<sup>10</sup> Comprennent les paiements au titre de la location, les taxes connexes et les charges d'exploitation estimées.

## Risque d'adéquation des fonds propres

*Le risque d'adéquation des fonds propres est le risque pour la Banque de ne pas disposer de fonds propres suffisants par rapport aux montants requis pour exécuter sa stratégie et répondre aux exigences réglementaires et internes en matière de fonds propres.*

Des fonds propres sont détenus afin de protéger la viabilité de la Banque en cas de pertes financières imprévues. Les fonds propres représentent le financement requis pour protéger les déposants et autres créanciers contre des pertes imprévues.

La gestion des niveaux de fonds propres exige de la Banque qu'elle détienne suffisamment de fonds propres dans les situations normales et les situations de stress afin d'éviter le risque de non-respect des niveaux de fonds propres minimums prescrits par les organismes de réglementation.

### RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE D'ADÉQUATION DES FONDS PROPRES

Le conseil d'administration vérifie si les cibles de fonds propres sont respectées et approuve le plan de financement annuel et la politique globale de gestion des fonds propres. Le comité du risque examine et approuve le cadre de gestion du risque d'adéquation des fonds propres, et s'assure que la direction a pris les mesures nécessaires pour le maintien d'un PIEAFP approprié correspondant au profil de risque de la Banque. Le chef de la gestion des risques et le chef des finances veillent à ce que le PIEAFP de la Banque permette de satisfaire efficacement aux exigences de fonds propres.

Le comité de gestion de l'actif et du passif et des fonds propres recommande et maintient le cadre de gestion du risque d'adéquation des fonds propres, ainsi que la politique globale de gestion des fonds propres afin d'assurer une gestion efficace et prudente de la situation des fonds propres de la Banque, et appuie le maintien de fonds propres adéquats. Il supervise l'affectation des cibles de fonds propres pour les secteurs d'exploitation et s'assure que ceux-ci respectent les cibles établies.

Le groupe Gestion de la trésorerie et du bilan est responsable de faire des prévisions et de surveiller la conformité aux cibles de fonds propres, sur une base consolidée, sous la supervision du comité de gestion de l'actif et du passif et des fonds propres. Le groupe Gestion de la trésorerie et du bilan met à jour les prévisions de fonds propres, entre autres en apportant les changements appropriés aux émissions, aux rachats et aux remboursements de fonds propres. Les prévisions de fonds propres sont revues par le comité de gestion de l'actif et du passif. De plus, le groupe Gestion de la trésorerie et du bilan dirige le PIEAFP et les processus d'évaluation des facteurs de stress à l'échelle de l'entreprise. Les secteurs d'exploitation de la Banque sont responsables de la gestion des limites de fonds propres attribuées.

De plus, les filiales réglementées de la Banque, y compris certaines filiales d'assurances et filiales aux États-Unis et dans d'autres pays gèrent leur risque d'adéquation des fonds propres conformément aux exigences réglementaires applicables. Les politiques et procédures de gestion des fonds propres de ces filiales doivent également être conformes à celles de la Banque. Les filiales réglementées de la Banque aux États-Unis doivent se conformer à plusieurs lignes directrices réglementaires, règles et attentes liées à la planification des fonds propres et à l'évaluation des facteurs de stress, y compris la réglementation YY de la Réserve fédérale des États-Unis qui énonce les règles prudentielles resserrées pour les banques étrangères, et le règlement sur l'évaluation des facteurs de stress et le règlement visant le plan de fonds propres qui s'appliquent tous les deux aux sociétés de portefeuille bancaires américaines. Pour plus de renseignements, se reporter aux rubriques «Évolution future des fonds propres réglementaires», «Évaluation des facteurs de stress à l'échelle de l'entreprise» et à la rubrique «Principaux risques et risques émergents» de la section «Facteurs de risques qui pourraient avoir une incidence sur la Banque et les résultats futurs».

### MODE DE GESTION DU RISQUE D'ADÉQUATION DES FONDS PROPRES DE LA TD

Les ressources en fonds propres sont gérées de manière à ce que la situation des fonds propres de la Banque puisse soutenir les stratégies d'affaires dans le contexte d'affaires actuel et futur. La Banque gère ses activités selon des contraintes de fonds propres définies par les exigences de fonds propres tant internes que réglementaires, de façon à satisfaire les plus élevées de ces exigences.

Les exigences de fonds propres réglementaires représentent les niveaux de fonds propres minimums. Le conseil d'administration approuve des cibles de fonds propres qui prévoient des réserves suffisantes, de sorte que la Banque respecte les exigences minimales de fonds propres en périodes de crise. Les cibles de fonds propres visent à réduire le risque de manquement aux exigences minimales de fonds propres pouvant découler d'un événement de crise inattendu, donnant ainsi à la direction la possibilité de réagir à une baisse des niveaux de fonds propres avant que ceux-ci ne descendent sous les exigences minimales. Les cibles de fonds propres sont définies dans la politique mondiale de gestion des fonds propres.

Un processus de surveillance périodique complet est suivi pour planifier et prévoir les besoins en fonds propres. Dans le cadre du processus de planification annuel, une limite d'actifs pondérés en fonction du risque et de levier est attribuée aux secteurs d'exploitation. La génération et l'utilisation des fonds propres font l'objet d'une surveillance et de rapports au comité de gestion de l'actif et du passif et des fonds propres.

La Banque évalue la sensibilité de ses besoins en fonds propres prévus et la génération de nouveaux fonds propres aux diverses conditions économiques au moyen de son processus d'évaluation des facteurs de stress à l'échelle de l'entreprise. Les résultats du processus d'évaluation des facteurs de stress à l'échelle de l'entreprise sont pris en compte dans l'établissement des cibles de fonds propres.

La Banque établit également ses besoins de fonds propres internes dans le cadre du PIEAFP, en utilisant des modèles pour mesurer les fonds propres à risque requis d'après sa propre tolérance au risque de pertes imprévues. La tolérance au risque est calibrée en fonction du niveau de confiance requis pour que la Banque puisse respecter ses obligations, même après l'absorption des pires pertes imprévues sur une période de un an.

De plus, la Banque a un plan de financement d'urgence conçu pour préparer la direction à assurer l'adéquation des fonds propres pendant des périodes de stress systémique ou propre aux banques. Le plan de financement d'urgence définit la gouvernance et les procédures à suivre si on prévoit que les niveaux de fonds propres consolidés de la Banque chuteront sous les cibles établies. Il décrit aussi les mesures que pourrait prendre la direction pour empêcher qu'une telle situation se produise.

## Risque de réglementation, risque juridique et risque en matière de conduite

*Le risque de réglementation, risque juridique et risque en matière de conduite est le risque associé au non-respect des obligations légales de la Banque sur le plan légal, réglementaire ou contractuel, des obligations aux termes du Code de conduite et d'éthique ou des exigences en matière de conduite commerciale loyale ou de bonnes pratiques commerciales. Il comprend, entre autres risques, celui de ne pas recenser, communiquer et respecter les lois, les règlements et les règles en vigueur et leurs modifications, les lignes directrices réglementaires ou les normes d'autoréglementation et les codes internes, notamment la gestion prudentielle du risque lié au blanchiment d'argent, au financement des activités terroristes, aux sanctions économiques, au trafic d'influence et à la corruption (les «exigences légales, réglementaires et en matière de conduite»). Parmi les conséquences potentielles de l'incapacité à atténuer le risque de réglementation, risque juridique et risque en matière de conduite, mentionnons une perte financière, des sanctions réglementaires et une atteinte à la réputation, ce qui pourrait nuire à la Banque.*

La Banque est exposée à un risque de réglementation, risque juridique et risque en matière de conduite dans la quasi-totalité de ses activités. L'incapacité à atténuer le risque de réglementation, risque juridique et risque en matière de conduite et le non-respect des exigences légales et réglementaires peuvent nuire à la capacité de la Banque à atteindre les objectifs stratégiques, peuvent donner lieu à des amendes ou à des blâmes, mener à une poursuite, et poser un risque pour la réputation de la Banque. Les amendes, atteintes à la réputation et autres coûts associés aux poursuites judiciaires ainsi que les décisions défavorables d'un tribunal ou d'une autorité de réglementation peuvent aussi avoir une incidence négative sur les activités, les résultats d'exploitation et la situation financière

de la Banque. Le risque de réglementation, risque juridique et risque en matière de conduite diffère des autres risques bancaires, comme le risque de crédit ou le risque de marché, car il ne s'agit pas d'un risque que la direction prend activement et consciemment en prévision d'un rendement et que ce risque ne peut pas en général être atténué efficacement en tentant de limiter son incidence à un seul secteur ou territoire, puisque si ce risque survenait, il pourrait nuire à des secteurs ou territoires qui n'ont pas rapport avec le secteur ou le territoire touché. Le risque de réglementation, risque juridique et risque en matière de conduite est inhérent au cours normal des activités de la Banque.

#### **RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE DE RÉGLEMENTATION, RISQUE JURIDIQUE ET RISQUE EN MATIÈRE DE CONDUITE**

Le risque de réglementation, risque juridique et risque en matière de conduite étant étendu et omniprésent, la gestion proactive et efficace de celui-ci est complexe. Le cadre de gestion du risque de réglementation, risque juridique et risque en matière de conduite s'applique à l'échelle de la Banque ainsi qu'à toutes les fonctions du Siège social, à tous ses secteurs d'exploitation, à toutes ses fonctions de gouvernance, de gestion des risques et de surveillance. Il incombe à chacun des secteurs d'activité de la Banque de se conformer aux exigences légales, réglementaires et en matière de conduite applicables aux pays où ils exercent leurs activités ainsi qu'aux exigences propres à l'entreprise et de se conformer aux exigences légales, réglementaires et en matière de conduite dans le cadre de leurs activités, notamment de donner le ton approprié aux fins de la gestion du risque de réglementation, risque juridique et risque en matière de conduite. Pour exercer cette responsabilité, les secteurs doivent évaluer le risque, concevoir et mettre en place des contrôles, surveiller leur efficacité continue et en rendre compte afin d'éviter de dévier de la prise de position en matière d'appétit pour le risque de la Banque. Le Service juridique, le Service de la conformité et le groupe LMCBA, en collaboration avec les groupes chargés du risque réglementaire et des relations avec les organismes de réglementation et des affaires gouvernementales, donnent des indications objectives et des conseils, et assurent la surveillance de ce qui touche la gestion du risque de réglementation, risque juridique et risque en matière de conduite. Des représentants de ces groupes interagissent régulièrement avec les membres de la haute direction des secteurs de la Banque. Également, la haute direction du Service juridique, du Service de la conformité et du groupe LMCBA se réunit régulièrement avec le comité d'audit et lui fait rapport. Le comité d'audit supervise l'établissement et la mise à niveau des politiques et des programmes raisonnablement conçus de façon à permettre à la Banque de respecter en tout temps les lois et règlements qui s'appliquent à elle. Les cadres supérieurs du Service de la conformité font aussi rapport régulièrement au comité de gouvernance qui est responsable de la gestion du risque en matière de conduite de la Banque. De plus, la haute direction du groupe chargé du risque réglementaire présente des rapports périodiques au conseil d'administration et à ses comités.

#### **MODE DE GESTION DU RISQUE DE RÉGLEMENTATION, RISQUE JURIDIQUE ET RISQUE EN MATIÈRE DE CONDUITE DE LA TD**

La gestion efficace du risque de réglementation, risque juridique et risque en matière de conduite résulte d'une collaboration à l'échelle de l'entreprise et exige :

- a) l'identification et l'évaluation indépendantes et objectives du risque de réglementation, risque juridique et risque en matière de conduite, b) des indications et services-conseils objectifs afin d'identifier, d'évaluer, de contrôler et de surveiller le risque de réglementation, risque juridique et risque en matière de conduite et c) une série approuvée de cadres, politiques, procédures, lignes directrices et pratiques. Chaque secteur d'exploitation a le devoir d'exercer ses activités conformément aux lois et règlements applicables et de gérer efficacement le risque de réglementation, risque juridique et risque en matière de conduite. Chacun du Service juridique, du Service de la conformité et du groupe LMCBA joue un rôle essentiel dans la gestion du risque de réglementation, risque juridique et risque en matière de conduite de la Banque. Selon les circonstances, ces groupes remplissent divers rôles à différents moments : le rôle de conseiller de confiance, celui qui donne des indications objectives, celui qui assure une analyse critique indépendante et celui qui effectue la surveillance et le contrôle (entre autres celui de gardien ou d'approbateur).

En particulier, le Service de la conformité assume les fonctions suivantes : la gestion et la surveillance indépendantes du risque de réglementation et du risque en matière de conduite, l'évaluation du caractère adéquat, du respect et de l'efficacité des contrôles de gestion de la conformité à la réglementation de la Banque, la responsabilité de gérer la gouvernance du risque en matière de conduite à l'échelle de l'entreprise et du cadre de communication, et le soutien au chef de la conformité en fournissant un avis au comité d'audit sur le caractère suffisant de la solidité des contrôles de gestion de la conformité à la réglementation afin de respecter les exigences réglementaires applicables. Le Service de la conformité travaille en collaboration avec les Ressources humaines et la Gestion du risque opérationnel afin d'assurer la surveillance et l'examen des activités de gestion du risque en matière de conduite réalisées par les secteurs d'activité.

Le groupe LMCBA exerce une surveillance indépendante de la gestion du risque et de la conformité à la réglementation et est responsable de la conformité à la réglementation et des composantes globales de la gestion prudente du risque des programmes à l'égard du risque lié à la lutte mondiale contre le blanchiment d'argent, au financement des activités terroristes et aux sanctions économiques et à la lutte contre le trafic d'influence et la corruption (les «programmes de lutte mondiale contre le blanchiment d'argent»), y compris de la conception, du contenu et de la mise en œuvre de ces programmes à l'échelle de l'entreprise; établit des normes, surveille et évalue les contrôles de ces programmes, leur conception et leur exécution, et en fait rapport; et fait rapport sur le caractère adéquat de l'efficacité de l'ensemble des programmes de lutte mondiale contre le blanchiment d'argent, y compris de leur conception et de leur exécution. En outre, le Service de la conformité et le groupe LMCBA ont élaboré des méthodes et des processus visant à mesurer et à grouper les risques de conformité à la réglementation et les risques en matière de conduite de façon continue afin d'établir un repère pour évaluer si les contrôles internes de la Banque sont efficaces pour atténuer ces risques et pour déterminer si l'appétit pour le risque de la Banque est respecté dans le cadre de la réalisation d'une activité en particulier ou de l'ensemble des activités de l'entreprise.

Le Service juridique offre des services et des conseils juridiques indépendants et protège la Banque contre tout risque juridique injustifié. Le Service juridique a élaboré également des méthodes pour vérifier que le risque de litiges respecte l'appétit pour le risque de la Banque.

Les processus dont se servent le Service juridique, le Service de la conformité et le groupe LMCBA (y compris les politiques et cadres, la formation et l'éducation et le *Code de conduite et d'éthique*) aident chaque secteur à assumer ses responsabilités afin de respecter les exigences légales, réglementaires et en matière de conduite.

Enfin, les groupes chargés du risque de réglementation et des affaires gouvernementales de la Banque établissent et facilitent la communication avec des représentants élus et des organismes de réglementation, surveillent les lois et règlements, veillent au maintien des relations d'affaires avec les gouvernements, coordonnent les examens réglementaires et l'établissement de mesures correctives découlant de constatations réglementaires, guident les discussions sur la réglementation visant les nouveaux produits, les propositions de produits ou les initiatives d'affaires et contribuent à la réalisation des objectifs d'intérêt général de la Banque.

## **Risque de réputation**

*Le risque de réputation est la possibilité que des perceptions de parties prenantes, qu'elles soient fondées ou non, concernant les pratiques commerciales, les actions ou les inactions de la Banque, entraînent ou puissent entraîner une perte de valeur significative de la TD ou de sa marque, une baisse de sa liquidité ou un effritement de sa clientèle, ou qu'elles nécessitent l'adoption de mesures correctives coûteuses.*

La réputation d'une société est en soi un bien précieux, essentiel pour optimiser la valeur pour les actionnaires. Voilà pourquoi elle est toujours sensible aux risques. Le risque de réputation peut découler de perceptions négatives inspirées par les pratiques commerciales de la Banque qui touchent n'importe quel aspect des activités de la Banque et est habituellement lié à des préoccupations relatives à l'éthique et à l'intégrité, à la compétence, ou à la qualité ou à la pertinence des produits et services. Comme toutes les catégories de risque peuvent porter atteinte à la réputation de l'entreprise, le risque de réputation n'est pas

géré à part des autres principaux risques auxquels la Banque est exposée puisqu'il pourrait aller jusqu'à ternir sa marque et miner son résultat et ses fonds propres.

## RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE DE RÉPUTATION

L'EHD et les comités de direction qui examinent le risque de réputation dans le cadre de leurs fonctions habituelles sont responsables en dernier ressort de la gestion des risques pouvant entacher la réputation de la Banque. Le CRRE est le comité de direction principal chargé d'examiner le risque de réputation à la TD. Son mandat est de surveiller la gestion du risque de réputation en fonction de l'appétit pour le risque de la Banque. Il est principalement responsable d'examiner et d'évaluer les initiatives et activités commerciales au niveau de l'entreprise et les activités pour lesquelles un profil de risque de réputation important a été établi et signalé.

De plus, tous les employés et les représentants de la Banque doivent contribuer positivement à la réputation de la Banque et à la gestion du risque de réputation. Il appartient donc à chaque employé de la Banque de respecter des pratiques éthiques en tout temps, de se conformer aux politiques, aux lois et aux règlements applicables et aussi de favoriser des relations harmonieuses avec les parties prenantes de la Banque. La gestion du risque de réputation est plus efficace lorsque chacun a continuellement à cœur de protéger et d'améliorer la réputation de la Banque.

## MODE DE GESTION DU RISQUE DE RÉPUTATION DE LA TD

L'approche de la Banque en matière de gestion du risque de réputation combine l'expérience et la connaissance des unités d'exploitation individuelles, des secteurs de services communs du Siège social et des fonctions de gouvernance, de gestion des risques et de surveillance. Elle repose sur la capacité des entreprises de la TD à bien comprendre leurs risques et à élaborer les politiques, processus et contrôles nécessaires à la gestion appropriée de ces risques, conformément à la stratégie de la Banque et à son appétit pour le risque de réputation. Le cadre de gestion du risque de réputation de la Banque donne un aperçu complet de son approche à la gestion de ce risque. Comme les autres politiques importantes, la politique à l'égard du risque de réputation appliquée à l'échelle de l'entreprise de la Banque est approuvée par le chef de groupe et CGR et établit des exigences selon lesquelles les secteurs d'exploitation et les services communs de l'entreprise sont tenus de gérer le risque de réputation, notamment la mise en œuvre de procédures et le fait de charger un comité sectoriel (lorsque la politique le prévoit) d'examiner et d'évaluer le risque de réputation et de recommander le signalement des questions touchant ce risque, le cas échéant, au CRRE.

La Banque a également une politique d'approbation des nouveaux produits et des nouvelles activités à l'échelle de l'entreprise qui est approuvée par le CGR et qui établit des pratiques courantes dans le but d'appuyer des processus uniformes pour l'approbation des nouvelles activités et des nouveaux produits et services à l'échelle de la Banque. La politique est soutenue par des processus propres aux secteurs d'exploitation, lesquels font intervenir un examen indépendant des fonctions de surveillance et consistent, entre autres, à prendre en considération tous les aspects d'un nouveau produit, y compris le risque de réputation.

## Risque lié à l'environnement

*Le risque lié à l'environnement est la possibilité de perte de notre valeur sur le plan stratégique et financier, et sur celui de nos activités ou de notre réputation, découlant de l'incidence des enjeux ou préoccupations écologiques, y compris les changements climatiques, en plus des risques sociaux connexes, à court et à long terme.*

La gestion du risque lié à l'environnement est une priorité à l'échelle de l'entreprise. Parmi les principaux risques liés à l'environnement, citons : 1) les risques directs associés à la propriété et à l'exploitation de la Banque, notamment la gestion et l'exploitation de biens immobiliers, d'installations et des services connexes que l'entreprise possède ou gère; 2) les risques indirects associés à la performance environnementale ou à des événements environnementaux comme les changements climatiques qui peuvent nuire aux clients de la Banque et aux clients à qui la TD fournit du financement ou dans lesquels la TD investit, ainsi que les risques sociaux; 3) la détermination et la gestion des enjeux écologiques nouveaux ou émergents qui pourraient représenter un risque important; et 4) le fait de ne pas comprendre les tendances en matière environnementale ni d'en tirer parti de façon appropriée dans le but de satisfaire aux demandes des consommateurs et des clients pour des produits et des services.

## RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE LIÉ À L'ENVIRONNEMENT

À la haute direction, la responsabilité de la gestion environnementale incombe au vice-président à la direction et chef du marketing. Celui-ci est soutenu par la vice-présidente, Responsabilité sociale à l'échelle mondiale, qui est chargée de la surveillance de la direction à l'égard de la gestion environnementale, et la chef des initiatives environnementales, qui est responsable de la gestion environnementale et dirige l'équipe des affaires environnementales. L'équipe des affaires environnementales a pour mission d'élaborer une stratégie environnementale, d'établir des normes et des cibles de performance environnementale et de faire rapport sur la performance. En outre, le groupe Gestion du risque est responsable pour la Banque de la surveillance du risque lié à l'environnement, y compris d'établir des politiques, des processus et une gouvernance liés à ce risque afin d'exercer une surveillance de ce risque et de faire rapport sur celui-ci. Les différents comités sur le risque, propres au secteur ou à l'échelle de l'entreprise, de la Banque participent également au suivi des risques importants et agissent comme des instances de gouvernance pour la transmission à un niveau supérieur des problèmes importants liés au risque environnemental et social.

## MODE DE GESTION DU RISQUE LIÉ À L'ENVIRONNEMENT DE LA TD

La Banque gère le risque lié à l'environnement grâce à une politique environnementale appuyée par plusieurs politiques et procédures mises en œuvre par l'ensemble des secteurs d'exploitation de la Banque. La politique environnementale de la Banque reflète la portée mondiale de ses activités.

Les mesures, les cibles et la performance environnementales de la Banque sont communiquées publiquement dans le rapport ESG annuel. Les principales mesures de performance sont présentées selon l'Initiative mondiale sur les rapports de performance (GRI) et certifiées de façon indépendante.

La Banque applique ses procédures de gestion du risque de crédit environnemental et social aux activités de crédit et de prêts dans les secteurs de gros et commercial. Ces procédures comprennent l'évaluation des politiques, des procédures et du rendement des clients de la TD à l'égard des enjeux environnementaux et sociaux connexes importants, comme le risque lié à l'air, au sol et à l'eau, la biodiversité, l'engagement des parties prenantes et le consentement éclairé, préalable et libre des peuples autochtones. Au sein des Services bancaires de gros et des services bancaires commerciaux, des lignes directrices propres au secteur ont été élaborées précisément pour les secteurs sensibles à l'environnement. La Banque est signataire des Principes de l'Équateur depuis 2007 et présente les projets liés aux Principes de l'Équateur dans son rapport ESG.

La Banque traite des risques liés au climat dans son rapport ESG. Dans ce rapport publié en 2018, la Banque présente des informations sur l'harmonisation de ses pratiques en fonction des recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (TCFD) du Conseil de stabilité financière qui vise à uniformiser l'approche adoptée à l'égard de l'évaluation et de la présentation des risques et occasions que représentent les changements climatiques. La Banque est membre de l'Initiative Financière du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (UNEP FI) et participe aux études pilotes du TCFD menées par l'UNEP FI dont les objectifs sont de concevoir des approches uniformes à l'échelle de l'industrie pour l'analyse des scénarios climatiques pour les portefeuilles de prêts, de placements et d'assurance des banques.

GPTD est signataire des Principes pour l'investissement responsable (PRI) de l'Organisation des Nations Unies (ONU). D'après ces principes, les investisseurs s'engagent à tenir compte des questions ESG dans l'analyse et la prise de décisions liées à l'investissement. GPTD applique depuis 2009 sa politique

d'investissement durable partout au sein de ses activités d'exploitation. La politique donne un aperçu de la façon dont GPTD respecte ses engagements à l'égard des six principes directeurs énoncés dans les PRI de l'ONU. En 2015, TD Assurance est devenue signataire des principes pour une assurance responsable élaborés par l'UNEP FI, qui définissent un cadre mondial permettant au secteur de l'assurance de gérer les risques ESG.

La Banque surveille et évalue de façon proactive les changements apportés aux politiques et aux dispositions législatives, et maintient une politique de la «porte ouverte» avec des organismes communautaires et environnementaux, des associations industrielles et des organismes de placement responsables.

Des renseignements additionnels sur la politique, la gestion et la performance environnementales de la TD sont présentés dans le rapport ESG, qui se trouve sur le site Web de la Banque.

## TD Ameritrade

### MODE DE GESTION DU RISQUE DE TD AMERITRADE

La direction de TD Ameritrade est le principal responsable de la gestion du risque au sein de TD Ameritrade, sous la surveillance du conseil d'administration de TD Ameritrade, notamment de son comité du risque et de son comité d'audit. La TD surveille le processus de gestion des risques de TD Ameritrade en participant à la gouvernance, aux protocoles et aux lignes directrices en matière de relations de TD Ameritrade et aussi en siégeant à son conseil d'administration.

Les modalités de la convention d'actionnaires prévoient des droits de partage de certaines informations en faveur de la TD dans la mesure où la Banque a besoin de ces informations de TD Ameritrade pour gérer et évaluer sa participation de façon adéquate et se conformer à ses obligations légales et réglementaires. Par conséquent, les processus, protocoles et lignes directrices de gestion de la Banque et de TD Ameritrade sont conçus afin d'assurer la bonne circulation de l'information nécessaire entre les deux sociétés. La Banque a délégué au chef de groupe et chef des finances la responsabilité de la participation dans TD Ameritrade. Le président du Groupe et chef de la direction et le chef de groupe et chef des finances ont des rencontres régulières avec le chef de la direction et le chef des finances de TD Ameritrade. Outre la communication régulière à l'échelon du chef de la direction et du chef des finances, des revues d'exploitation régulières avec TD Ameritrade permettent à la TD d'examiner et d'analyser les résultats d'exploitation et les principaux risques de TD Ameritrade. De même, certaines fonctions, dont l'audit interne, la trésorerie, les finances et la conformité ont des protocoles de communication qui permettent l'accès à l'information sur les questions de risque et de contrôle et le partage de celle-ci. La TD évalue les facteurs de risque et examine les questions liées aux fournisseurs et aux secteurs dans le cadre de la surveillance de sa participation dans TD Ameritrade. À l'image des autres questions de risques importantes, le cas échéant, celles qui se rapportent à TD Ameritrade sont communiquées au conseil d'administration de la TD ou à un comité du conseil approprié.

Comme l'exigent les «règles prudentielles resserrées» de la Réserve fédérale en vertu de la réglementation YY, la participation de la TD dans TD Ameritrade est détenue par TDGUS, la société de portefeuille intermédiaire. Les activités et relations susmentionnées s'ajoutent aux responsabilités de gestion du risque de TDGUS en vertu de la réglementation YY.

En vertu de la convention d'actionnaires relative à la participation de la Banque dans TD Ameritrade, la Banque a le droit de désigner cinq des douze membres du conseil d'administration de TD Ameritrade. Parmi les administrateurs actuellement désignés par la Banque, mentionnons le président du Groupe et chef de la direction de la Banque, quatre administrateurs indépendants de la TD ou des filiales aux États-Unis de la TD. Les règlements de TD Ameritrade, qui stipulent que la nomination du chef de la direction doit être approuvée par les deux tiers des membres du conseil d'administration, font en sorte que le choix du chef de la direction de TD Ameritrade doit nécessairement obtenir un vaste appui du conseil d'administration de TD Ameritrade, nécessitant à l'heure actuelle l'approbation d'au moins un administrateur désigné par la TD. Selon la convention d'actionnaires, les comités du conseil d'administration de TD Ameritrade doivent inclure au moins deux administrateurs désignés par la TD, sous réserve du pourcentage de la participation de la TD dans TD Ameritrade et de certaines autres exceptions. À l'heure actuelle, les administrateurs que la Banque désigne siègent à certains comités du conseil d'administration de TD Ameritrade, y compris comme présidents du comité d'audit et du comité des ressources humaines et de la rémunération et comme membres du comité du risque et du comité de gouvernance.

---

## NORMES ET MÉTHODES COMPTABLES

### Méthodes et estimations comptables critiques

Les méthodes et estimations comptables utilisées par la Banque sont essentielles pour faire comprendre les résultats d'exploitation et la situation financière de la Banque. Un sommaire des principales méthodes et estimations comptables de la Banque est présenté dans les notes aux états financiers consolidés de 2019. Certaines méthodes comptables de la Banque amènent nécessairement à poser des jugements et à établir des estimations de nature complexe et subjective, puisqu'elles portent sur des questions qui sont de nature incertaine. Toute modification de ces jugements et estimations et toute modification des normes et méthodes comptables pourraient avoir une incidence négative importante sur les états financiers consolidés de la Banque. La Banque a instauré des procédés pour s'assurer que les méthodes comptables sont appliquées de manière uniforme et que les processus de modification des méthodes de calcul des estimations et d'adoption des nouvelles normes comptables sont adéquatement contrôlés et suivis de manière appropriée et systématique. En outre, les méthodes comptables critiques de la Banque sont régulièrement passées en revue avec le comité d'audit. Les méthodes comptables critiques qui font appel au jugement de la direction et qui reposent sur des estimations incluent le classement et l'évaluation des actifs financiers, la comptabilisation des dépréciations d'actifs financiers, le calcul de la juste valeur des instruments financiers, la décomptabilisation, l'évaluation du goodwill et des autres immobilisations incorporelles, la comptabilisation des avantages du personnel, la comptabilisation de l'impôt sur le résultat, la comptabilisation des provisions, la comptabilisation des activités d'assurance, la consolidation des entités structurées et la comptabilisation des produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients.

### MÉTHODES ET ESTIMATIONS COMPTABLES

Les états financiers consolidés de 2019 de la Banque ont été dressés selon les IFRS. Pour plus de renseignements sur les méthodes comptables ainsi que sur les jugements, estimations et hypothèses importants selon les IFRS, se reporter aux notes 2 et 3 des états financiers consolidés de 2019 de la Banque.

### JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES COMPTABLES

Les estimations utilisées dans l'application des méthodes comptables de la Banque sont essentielles pour faire comprendre les résultats d'exploitation et la situation financière de la Banque. Certaines méthodes comptables de la Banque amènent nécessairement à poser des jugements et à établir des estimations de nature complexe et subjective, puisqu'elles portent sur des questions qui sont de nature incertaine. Toute modification de ces jugements et estimations et toute modification des normes et méthodes comptables pourraient avoir une incidence négative importante sur les états financiers consolidés de la Banque. La Banque a instauré des procédés pour s'assurer que les méthodes comptables sont appliquées de manière uniforme et que les processus de modification des méthodes de calcul des estimations et d'adoption des nouvelles normes comptables sont adéquatement contrôlés et suivis de manière appropriée et systématique.

## CLASSEMENT ET ÉVALUATION DES ACTIFS FINANCIERS

### Évaluation des modèles économiques

La Banque établit ses modèles économiques en fonction de l'objectif selon lequel ses portefeuilles d'actifs financiers sont gérés. Pour des renseignements sur les modèles économiques de la Banque, se reporter à la note 2. Pour établir ses modèles économiques, la Banque prend en compte ce qui suit :

- L'intention de la direction et ses objectifs stratégiques ainsi que l'application dans la pratique des politiques énoncées
- Les principaux risques qui influent sur la performance du modèle économique et la façon dont ces risques sont gérés
- La façon dont le rendement du portefeuille est évalué et dont on en fait rapport à la direction
- La fréquence et l'importance des ventes d'actifs financiers effectuées au cours des périodes précédentes, les raisons de ces ventes et les activités de ventes futures attendues

Les ventes ne permettent pas de déterminer à elles seules le modèle économique et ne sont pas considérées isolément. Les ventes témoignent plutôt de la façon dont les flux de trésorerie sont générés. Un modèle économique de type détention aux fins de la perception sera réévalué par la Banque afin de déterminer si les ventes sont conformes à l'objectif de percevoir des flux de trésorerie contractuels lorsque ces ventes sont de valeur importante ou qu'elles sont fréquentes.

### Critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels

Pour évaluer si les flux de trésorerie contractuels correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts (critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels), la Banque tient compte des modalités contractuelles de l'instrument, notamment si l'actif financier est assorti de modalités contractuelles qui pourraient modifier l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie contractuels et qui feraient en sorte qu'il ne correspond pas à un contrat de prêt de base. Dans le cadre de cette évaluation, la Banque tient compte des principales modalités comme suit et évalue si les flux de trésorerie contractuels des instruments satisfont toujours au critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels :

- Caractéristiques liées à la performance
- Modalités qui limitent les droits de la Banque aux flux de trésorerie d'actifs spécifiés (absence d'un droit de recours)
- Modalités de remboursement anticipé et de prolongation
- Caractéristiques liées à l'effet de levier
- Caractéristiques qui modifient des éléments de la valeur temps de l'argent

## DÉPRÉCIATION D'ACTIFS FINANCIERS

### Augmentation importante du risque de crédit

Pour les expositions de détail, les critères d'évaluation d'une augmentation importante du risque de crédit sont définis pour le produit ou pour le portefeuille approprié et varient en fonction de l'exposition au risque de crédit à la création de l'actif financier. Les critères comprennent les variations relatives de la PD, un filet de sécurité absolu en cas de PD et un filet de sécurité en cas de défaillance lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 30 jours. Le risque de crédit a augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale lorsque l'un de ces critères est rempli.

Pour les expositions autres que de détail, la NRE est établie par emprunteur individuel, d'après des modèles de risque de crédit propres aux industries qui sont fondés sur des données historiques. Les informations actuelles et prospectives qui sont propres à l'emprunteur et aux industries sont prises en compte en fonction du jugement d'experts en matière de crédit. Les critères d'évaluation d'une augmentation importante du risque de crédit sont définis pour la segmentation appropriée et varient en fonction de la NRE à la création de l'actif financier. Les critères comprennent les variations relatives de la NRE, un filet de sécurité relatif à la NRE et un filet de sécurité en cas de défaillance lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 30 jours. Le risque de crédit a augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale lorsque l'un de ces critères est rempli.

### Évaluation des pertes de crédit attendues

Pour les expositions de détail, les pertes de crédit attendues sont calculées en fonction du produit de la PD, de la PCD et de l'ECD à chaque période de la durée de vie attendue restante de l'actif financier, et actualisées au taux d'intérêt effectif à la date de clôture. Les estimations de la PD correspondent à la PD à un moment précis et sont mises à jour trimestriellement en fonction des antécédents, des conditions actuelles et des informations prospectives pertinentes de la Banque sur la durée de vie attendue de l'exposition pour déterminer la courbe de la PD pour la durée de vie. Les estimations de la PCD sont fondées sur les radiations et les recouvrements de paiement passés, les données actuelles sur les caractéristiques propres à l'emprunteur et les coûts directs. Les flux de trésorerie attendus des sûretés, des garanties et d'autres rehaussements de crédit sont intégrés dans la PCD s'ils font partie intégrante des modalités contractuelles. Les variables macroéconomiques pertinentes sont intégrées dans le calcul afin de déterminer la PCD attendue. L'ECD correspond au solde attendu au moment de la défaillance sur la durée de vie attendue restante de l'exposition. L'ECD incorpore les anticipations prospectives à l'égard des remboursements des soldes prélevés et des anticipations à l'égard des prélèvements futurs, le cas échéant.

Pour les expositions autres que de détail, les pertes de crédit attendues sont calculées en fonction de la valeur actualisée des insuffisances de flux de trésorerie, déterminées comme la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux de trésorerie attendus au cours de la durée de vie attendue restante de l'instrument financier. La PD pour la durée de vie est déterminée en établissant une concordance entre la NRE de l'exposition et la PD à un moment précis sur la durée de vie attendue. Les estimations de la PCD sont déterminées en établissant une concordance entre la notation de risque par facilité (NRF) de l'exposition et la PCD attendue, laquelle tient compte des caractéristiques propres à la facilité comme la sûreté, le rang de subordination de la créance et la structure du prêt. Les variables macroéconomiques pertinentes sont intégrées dans le calcul afin de déterminer la PD et la PCD attendues. Les flux de trésorerie attendus sont établis en appliquant la PCD attendue aux flux de trésorerie contractuels afin de calculer les insuffisances de flux de trésorerie sur la durée de vie attendue de l'exposition.

### Informations prospectives

Pour calculer les pertes de crédit attendues, la Banque se sert de modèles internes fondés sur des paramètres de PD, de PCD et d'ECD. Des facteurs macroéconomiques prospectifs, y compris des facteurs propres aux régions, sont intégrés aux paramètres de risque selon le cas. Des facteurs de risque additionnels qui sont propres aux industries ou aux secteurs sont également intégrés, lorsque pertinent. Trois scénarios macroéconomiques prospectifs sont produits par les Services économiques TD dans le processus relatif aux pertes de crédit attendues : un scénario de base, un scénario optimiste et un scénario pessimiste. Le scénario de base est mis à jour tous les trimestres. Le scénario optimiste et le scénario pessimiste sont produits tous les trimestres à partir de résultats possibles réalistes tirés de statistiques par rapport au scénario de base fondé sur la distribution historique. Les Services économiques TD exerceront leur jugement pour recommander chaque trimestre les pondérations probabilistes de chacun des scénarios. Les scénarios macroéconomiques et les pondérations probabilistes proposés font l'objet d'un examen critique approfondi de la direction par l'entremise d'un comité regroupant des représentants des Services économiques TD et des fonctions Gestion du risque, Finances et Entreprise. La Banque appliquera des facteurs de pondération probabiliste propres aux pertes de crédit attendues calculées selon chacun des trois scénarios afin de déterminer les pertes de crédit attendues fondées sur des pondérations

probabilistes. Pour plus de renseignements sur les variables macroéconomiques et la sensibilité des pertes de crédit attendues, se reporter à la note 8 des états financiers consolidés.

### **Jugement d'expert en matière de crédit**

Les pertes sur crédit attendues sont comptabilisées au moment de la comptabilisation initiale des actifs financiers. La provision pour pertes sur créances représente la meilleure estimation de la direction du risque de défaillance et des pertes de crédit attendues sur les actifs financiers, y compris les expositions hors bilan, à la date du bilan. La direction exercera un jugement d'expert en matière de crédit pour déterminer si le risque de crédit d'une exposition a augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale et pour établir le montant des pertes de crédit attendues à chaque date de clôture en tenant compte des informations raisonnables et justifiables qui ne sont pas déjà comprises dans les modèles quantitatifs.

La direction exerce son jugement pour établir le montant de la fourchette qui constitue la meilleure estimation de la composante qualitative qui contribue aux pertes de crédit attendues, d'après l'évaluation de la conjoncture économique, l'historique des pertes, la composition du portefeuille de prêts et d'autres indicateurs et informations prospectives pertinents qui ne sont pas totalement intégrés dans le calcul des modèles. Toute modification de ces hypothèses aurait une incidence directe sur la provision pour pertes sur créances (à l'état du résultat) et pourrait entraîner une modification de la provision pour pertes sur créances (au bilan).

### **ÉVALUATIONS DE LA JUSTE VALEUR**

La juste valeur des instruments financiers négociés sur un marché actif à la date du bilan est fondée sur leurs cours de marché disponibles. Pour tous les autres instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif, la juste valeur peut être fondée sur d'autres transactions de marché courantes observables portant sur les mêmes instruments ou des instruments similaires, sans modification ni reconditionnement, ou sur la base d'une autre technique d'évaluation qui maximise l'utilisation de données de marché observables. Les données de marché observables peuvent comprendre les courbes de taux d'intérêt, les taux de change et la volatilité des options. Les techniques d'évaluation comprennent des comparaisons avec des instruments similaires lorsqu'il existe des prix de marché observables, des analyses fondées sur la valeur actualisée des flux de trésorerie, des modèles d'évaluation des options et d'autres techniques d'évaluation couramment utilisées par les intervenants du marché.

Dans le cas de certains instruments financiers complexes ou illiquides, la juste valeur est établie d'après des techniques d'évaluation qui ne s'appuient pas sur des transactions de marché courantes ou sur des données de marché observables. Le choix de la technique d'évaluation à appliquer fait appel au jugement. Les techniques d'évaluation reposent aussi sur certaines estimations et certains jugements. Les jugements touchent notamment les critères de liquidité et les données de modélisation comme les volatilités, les corrélations, les écarts de crédit, les taux d'actualisation, les taux de remboursements anticipés et les prix des instruments sous-jacents. Toute imprécision de ces estimations peut influencer sur la juste valeur qui en découlera.

Il faut aussi porter des jugements pour comptabiliser les rajustements de justes valeurs issues de modèles afin de tenir compte de l'incertitude relative à la mesure dans l'évaluation d'instruments financiers complexes et négociés moins activement sur le marché. Si le marché pour un instrument financier complexe se développait, le cours de cet instrument pourrait devenir plus transparent, ce qui permettrait de peaufiner les modèles d'évaluation. Par exemple, la réforme des taux interbancaires offerts pourrait également avoir une incidence sur la juste valeur des produits qui font référence à des modèles d'évaluation incorporant des taux interbancaires offerts à titre d'intrants ou qui utilisent ces modèles.

Une analyse de la juste valeur des instruments financiers et des renseignements sur le mode d'évaluation sont présentés à la note 5 des états financiers consolidés de 2019 de la Banque.

### **DÉCOMPTABILISATION**

Certains actifs transférés dans le cadre d'une transaction de titrisation peuvent être admissibles à la décomptabilisation du bilan consolidé de la Banque. Pour déterminer si les actifs sont admissibles à la décomptabilisation, certaines questions importantes doivent être tranchées. Il faut établir si les droits de recevoir des flux de trésorerie des actifs financiers ont été conservés ou transférés et dans quelle mesure les risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier ont été conservés ou transférés. Si la Banque n'a ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif financier, il faut établir si la Banque a conservé le contrôle de l'actif financier. Au moment de la décomptabilisation, la Banque comptabilise un profit ou une perte à la vente de ces actifs qui correspond à la différence entre la valeur comptable de l'actif transféré et la somme du produit en espèces reçu, y compris tout actif financier reçu ou passif financier pris en charge, et tout profit ou perte cumulé attribué à l'actif transféré qui avait été comptabilisé dans le cumul des autres éléments du résultat global. Pour calculer la juste valeur de l'actif financier reçu, la Banque évalue les flux de trésorerie futurs à partir du montant estimé des intérêts attendus sur les actifs trinités, du rendement à verser aux investisseurs, de la tranche des actifs trinités qui sera remboursée avant l'échéance prévue, des pertes de crédit attendues, du coût de gestion des actifs et du taux d'actualisation de ces flux de trésorerie futurs attendus. Les flux de trésorerie réels peuvent être très différents des estimations de la Banque. Les droits conservés sont classés comme valeurs mobilières détenues à des fins de transaction et sont initialement comptabilisés à la juste valeur relative au bilan consolidé de la Banque. Par la suite, la juste valeur des droits conservés comptabilisée par la Banque est calculée au moyen de l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus. La différence entre les flux de trésorerie réels et les flux de trésorerie futurs estimés par la Banque est comptabilisée en produits de négociation. Les hypothèses sont révisées périodiquement et peuvent être modifiées en cas de changements économiques importants.

### **GOODWILL ET AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

La valeur recouvrable des UGT de la Banque est calculée à l'aide de modèles d'évaluation internes qui tiennent compte de divers facteurs et hypothèses comme les résultats prévus, les taux de croissance, les ratios cours-bénéfice, les taux d'actualisation et les multiples finaux. La direction doit exercer son jugement pour estimer la valeur recouvrable des UGT, et l'utilisation de différentes hypothèses et estimations pour le calcul pourrait influencer sur la détermination de l'existence d'une dépréciation et l'évaluation du goodwill. La direction est d'avis que les hypothèses et estimations utilisées sont raisonnables et justifiables. Si possible, les hypothèses émises en interne sont comparées à des données de marché pertinentes. Les valeurs comptables des UGT de la Banque sont établies par la direction à l'aide de modèles de capital basés sur le risque aux fins de l'ajustement des actifs et passifs nets par UGT. Ces modèles intègrent divers facteurs, notamment le risque de marché, le risque de crédit et le risque opérationnel, y compris le capital investi (composé du goodwill et des autres immobilisations incorporelles). Tout capital qui n'est pas directement attribuable aux UGT est détenu dans le secteur Siège social. Les comités de surveillance du capital de la Banque surveillent les méthodes de répartition du capital de la Banque.

### **AVANTAGES DU PERSONNEL**

Les obligations et les charges projetées au titre des prestations des régimes de retraite et du régime d'avantages complémentaires de retraite de la Banque sont établies au moyen de multiples hypothèses qui peuvent influencer de façon significative sur la valeur de ces montants. Les hypothèses actuarielles, notamment les taux d'actualisation, les augmentations de salaire, les taux de progression du coût des soins de santé et les taux de mortalité, représentent les meilleures estimations de la direction et sont révisées annuellement de concert avec les actuaires de la Banque. La Banque élabore chaque hypothèse d'après des résultats techniques passés pertinents de la Banque et des données liées au marché, et évalue si ces données ont une incidence prolongée ou importante sur les hypothèses. Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les passifs est établi d'après le rendement de marché d'obligations de sociétés de haute qualité dont les

modalités correspondent à celles des flux de trésorerie propres aux régimes. Les autres hypothèses sont également des estimations à long terme. Toutes les hypothèses supposent un certain degré d'incertitude. Les écarts entre les résultats réels et les hypothèses ainsi que les modifications des hypothèses découlant des changements quant aux attentes futures entraînent des écarts actuariels qui sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global au cours de l'exercice et ont en outre une incidence sur les charges au cours des périodes futures.

## **IMPÔT SUR LE RÉSULTAT**

La Banque est assujettie à l'impôt dans de nombreux territoires. La détermination définitive de l'impôt applicable à bon nombre d'opérations et de calculs dans le cadre normal des activités est incertaine. La Banque constitue des provisions pour positions fiscales incertaines qui, selon elle, reflètent de façon appropriée les risques liés aux positions fiscales faisant l'objet de discussions, de vérifications, de différends ou d'appels auprès des autorités fiscales, ou qui sont autrement incertaines. Ces provisions sont établies à l'aide des meilleures estimations de la Banque quant au montant prévu à payer, en fonction d'une évaluation de tous les facteurs pertinents, lesquels sont révisés à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Cependant, il se peut qu'une vérification de la part d'autorités fiscales compétentes puisse donner lieu à un passif d'impôt additionnel.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que s'il est probable que les résultats imposables des périodes futures seront suffisants pour permettre d'utiliser les différences temporaires déductibles. Cependant, le montant d'un actif d'impôt différé comptabilisé et considéré comme réalisable peut être réduit si les résultats projetés ne sont pas réalisés à cause de divers facteurs, comme une conjoncture économique défavorable. Si la Banque estime que les résultats projetés ne seront pas atteints, elle ramène l'actif d'impôt différé à un montant qu'elle croit réalisable. L'ordre de grandeur de la réduction repose en grande partie sur les prévisions de la Banque quant à ses résultats, qui donnent une indication de l'utilisation possible de l'actif d'impôt différé.

## **PROVISIONS**

Une provision est comptabilisée lorsque le montant d'une perte et le moment où elle sera réalisée sont incertains. Les provisions sont fondées sur les meilleures estimations de la Banque à l'égard des dépenses qui pourraient être requises pour régler ses obligations actuelles, compte tenu de tous les risques et incertitudes pertinents, de même que, si elle est importante, de la valeur temps de l'argent.

Nombre de provisions de la Banque ont trait à diverses poursuites intentées contre elle dans le cadre normal des activités. Les provisions pour litiges nécessitent l'implication de la direction et des conseillers juridiques de la Banque pour évaluer la probabilité de perte et estimer toute incidence financière. Tant qu'une provision existe, la direction ou les conseillers juridiques de la Banque peuvent obtenir de nouvelles informations qui peuvent modifier leur évaluation quant à la probabilité de perte et au montant estimatif de la perte. Toute modification d'une évaluation peut mener à des variations dans le montant comptabilisé pour ces provisions. De plus, les coûts réels de résolution de ces litiges peuvent être sensiblement supérieurs ou inférieurs aux provisions. La Banque examine chacune de ses provisions pour litiges, après prise en compte de différents facteurs, notamment l'évolution de chaque cas, l'expérience de la Banque, l'expérience de tiers dans des cas similaires, et l'opinion et l'avis des conseillers juridiques.

Certaines des provisions découlent d'initiatives de restructuration entreprises par la Banque. Les provisions de restructuration exigent la meilleure estimation de la direction, y compris sur les prévisions à l'égard des conditions économiques. Tout au long de la durée d'une provision, la Banque peut prendre connaissance de nouvelles informations qui pourraient avoir une incidence sur l'évaluation des montants à être engagés. Toute modification d'une évaluation peut mener à des variations dans le montant comptabilisé pour ces provisions.

## **ASSURANCE**

Les hypothèses utilisées pour établir les demandes d'indemnisation et les obligations liées aux indemnités d'assurance de la Banque sont fondées sur les meilleures estimations quant aux résultats possibles.

Pour l'assurance de dommages, le coût définitif des engagements d'indemnisation est estimé au moyen de techniques actuarielles appropriées en matière d'évaluation prospective des sinistres, conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada. Un jugement qualitatif supplémentaire est utilisé pour évaluer la mesure dans laquelle les tendances passées pourraient ne pas se répéter dans l'avenir afin d'établir le coût final estimé d'indemnisation des sinistres qui présente le résultat le plus vraisemblable, compte tenu de toutes les incertitudes présentes.

Pour l'assurance de personnes, les passifs actuariels tiennent compte de tous les flux de trésorerie futurs des polices, y compris les primes, les demandes d'indemnisation et les coûts nécessaires pour administrer les polices. Les hypothèses critiques utilisées dans l'évaluation des passifs au titre des contrats d'assurance de personnes sont établies par l'actuaire désigné.

De plus amples renseignements sur les hypothèses utilisées pour établir le risque d'assurance sont présentés à la note 22.

## **CONSOLIDATION DES ENTITÉS STRUCTURÉES**

La direction doit exercer son jugement pour évaluer si la Banque doit consolider une entité. Par exemple, il pourrait être impossible de déterminer si la Banque contrôle une entité en évaluant uniquement les droits de vote pour certaines entités structurées. En pareil cas, le jugement de la direction est nécessaire pour déterminer si la Banque dispose d'un pouvoir décisionnel quant aux principales activités pertinentes de l'entité et si la Banque peut utiliser ce pouvoir pour absorber une partie importante des rendements variables de l'entité. S'il est déterminé que la Banque dispose d'un pouvoir décisionnel et qu'elle absorbe une forte proportion des rendements variables de l'entité, elle exerce aussi son jugement afin de déterminer si elle détient ce pouvoir à titre de mandant, soit pour son propre compte, ou à titre de mandataire, soit pour le compte d'une autre partie.

Pour évaluer si la Banque dispose d'un pouvoir décisionnel, elle doit comprendre l'objet et la conception de l'entité de façon à déterminer les principales activités économiques de cette dernière. Dans ce contexte, les principales activités économiques d'une entité sont celles qui ont une incidence prédominante sur la performance économique de l'entité. Lorsque la Banque a la capacité actuelle de diriger les principales activités économiques de l'entité, elle est considérée disposer d'un pouvoir décisionnel sur l'entité.

La Banque évalue également son exposition aux rendements variables de l'entité structurée afin de déterminer si elle absorbe une forte proportion des rendements variables pour lesquels l'entité structurée a été conçue. Dans cette évaluation, la Banque tient compte du but et de la conception de l'entité afin de déterminer si elle absorbe des rendements variables de l'entité structurée aux termes d'accords contractuels, qui peuvent être sous forme de valeurs mobilières émises par l'entité, de dérivés conclus avec l'entité ou d'autres accords comme des garanties, des facilités de liquidité ou des engagements de crédit.

Si la Banque dispose d'un pouvoir décisionnel sur l'entité et absorbe une partie importante des rendements variables de l'entité, alors elle doit déterminer si elle agit pour son propre compte ou comme mandataire lorsqu'elle exerce son pouvoir décisionnel. Les principaux facteurs à prendre en considération sont l'étendue des pouvoirs décisionnels; les droits détenus par d'autres parties associées à l'entité, y compris tout droit de révocation de la capacité de la Banque à agir à titre de décideur ou de participer aux décisions principales; si les droits détenus par d'autres parties peuvent réellement être exercés; et les rendements variables absorbés par la Banque et par les autres parties associées à l'entité. Pour évaluer la consolidation, il est présumé que la Banque exerce un pouvoir décisionnel pour son propre compte si elle est aussi exposée à une partie importante des rendements variables, à moins qu'une analyse des facteurs mentionnés précédemment n'indique le contraire.

Ces prises de décision se fondent sur des faits et circonstances précis et pertinents pour l'entité et pour des transactions connexes envisagées.

## **PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRÉS DE CONTRATS CONCLUS AVEC DES CLIENTS**

La Banque porte des jugements pour déterminer quand les obligations de prestation sont remplies, ce qui influe sur le moment de la comptabilisation des produits, en évaluant le rythme auquel la Banque transfère le contrôle des services promis au client. Une obligation de prestation est remplie progressivement lorsque le client reçoit et consomme simultanément les avantages procurés par la prestation des services par la Banque. Pour les obligations de prestation remplies progressivement, ce qui est le cas par exemple des produits tirés de forfaits liés aux comptes de dépôts des particuliers, les produits sont habituellement comptabilisés au moyen de la méthode du temps écoulé, laquelle se fonde sur le temps écoulé en proportion de la période au cours de laquelle le service est fourni. La méthode du temps écoulé reflète fidèlement le transfert du contrôle de ces services puisque le contrôle est transféré uniformément au client lorsque la Banque fournit un service consistant à se tenir prête pour la prestation d'autres services ou que les efforts de la Banque sont déployés uniformément pour fournir un service sur la durée du contrat. Dans le cas de contrats où la Banque a le droit à une contrepartie d'un client dont le montant correspond directement à la valeur qu'ont pour le client les obligations de prestation que la Banque a remplies jusqu'à la date considérée, elle comptabilise les produits au montant qu'elle a droit de facturer.

La Banque remplit une obligation de prestation à un moment précis si le client obtient le contrôle des services promis au même moment. La détermination du moment où le contrôle est transféré exige l'exercice de jugement. Pour les services fondés sur les opérations, la Banque détermine que le contrôle est transféré au client à un moment précis lorsque le client obtient la quasi-totalité des avantages du service rendu et que la Banque a un droit actuel à un paiement, ce qui coïncide généralement avec le moment où l'opération est exécutée.

La Banque pose des jugements pour déterminer si les coûts engagés liés à l'obtention de nouveaux contrats générateurs de produits satisfont aux conditions pour être inscrits à l'actif comme des coûts marginaux d'obtention ou d'exécution d'un contrat conclu avec des clients.

## **DÉPRÉCIATION D'ACTIFS FINANCIERS AVANT LE 1<sup>ER</sup> NOVEMBRE 2017, SELON IAS 39**

Les méthodes suivantes s'appliquent aux périodes avant le 1<sup>er</sup> novembre 2017 pour les instruments financiers comptabilisés selon IAS 39.

### ***Valeurs mobilières disponibles à la vente***

Les pertes de valeur pour les valeurs mobilières classées comme disponibles à la vente étaient comptabilisées s'il existait une indication objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements survenus après leur comptabilisation initiale et si ces événements générateurs de pertes avaient donné lieu à une diminution des flux de trésorerie estimés de l'instrument. La Banque soumettait chacune de ces valeurs mobilières à un examen trimestriellement ou plus souvent pour déceler la présence d'un pareil événement. Dans le cas des titres de capitaux propres disponibles à la vente, une diminution significative ou prolongée de la juste valeur en deçà du coût était considérée comme une indication objective qu'une dépréciation pouvait être survenue. Dans le cas des titres de créance disponibles à la vente, une détérioration de la qualité du crédit était considérée comme une indication objective qu'une dépréciation pouvait être survenue. Le test de dépréciation tenait compte d'autres facteurs, notamment la situation financière et les indicateurs financiers clés de l'émetteur de l'instrument, les pertes importantes passées et soutenues de l'émetteur ainsi que son historique de ruptures de contrat, y compris les défauts de paiement des intérêts et les violations de clauses restrictives du contrat de prêt.

### ***Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance***

Les pertes de valeur pour les valeurs mobilières classées comme détenues jusqu'à leur échéance étaient comptabilisées s'il existait une indication objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements survenus après leur comptabilisation initiale et si ces événements générateurs de pertes avaient donné lieu à une diminution des flux de trésorerie estimés de l'instrument. La Banque soumettait ces valeurs mobilières à un examen trimestriellement ou plus souvent pour déceler la présence d'une dépréciation au niveau des contreparties particulières. S'il n'y avait pas d'indication objective de dépréciation au niveau des contreparties particulières, la valeur mobilière était regroupée avec les autres valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance qui présentaient des caractéristiques de risque de crédit similaires et le groupe était soumis collectivement à un test de dépréciation qui tenait compte des pertes subies mais non encore décelées. Une détérioration de la qualité du crédit était considérée comme une indication objective qu'une dépréciation pouvait être survenue. Le test de dépréciation tenait compte d'autres facteurs, notamment la situation financière et les indicateurs financiers clés de l'émetteur, les pertes importantes passées et soutenues de l'émetteur ainsi que son historique de ruptures de contrat, y compris les défauts de paiement des intérêts et les violations de clauses restrictives du contrat de prêt.

### ***Prêts***

Un prêt, y compris un titre de créance classé comme prêt, était considéré comme douteux lorsqu'il y avait une indication objective que la qualité du crédit s'était détériorée après la comptabilisation initiale du prêt, au point où la Banque n'était plus raisonnablement assurée de recouvrer le plein montant du principal et des intérêts en temps voulu. La Banque évaluait un par un les prêts individuellement significatifs pour déceler la présence d'une indication objective de dépréciation et elle évaluait collectivement les prêts qui n'étaient pas individuellement significatifs. La provision pour pertes sur créances représentait la meilleure estimation de la direction de la dépréciation survenue dans les portefeuilles de prêts, y compris les expositions hors bilan, à la date du bilan. La direction exerçait son jugement pour établir le moment pour désigner un prêt comme prêt douteux, le montant de la provision nécessaire et le montant qui serait recouvré en cas de défaillance de l'emprunteur. Toute modification du montant que la direction prévoyait recouvrer avait une incidence directe sur la provision pour pertes sur créances et pouvait entraîner une modification de cette provision.

S'il n'y avait pas d'indication objective de dépréciation d'un prêt individuel, qu'il soit significatif ou non, celui-ci était inclus dans un groupe d'actifs qui présentaient des caractéristiques de risque de crédit similaires et qui étaient soumis collectivement à un test de dépréciation pour pertes subies mais non encore décelées. Pour calculer la fourchette probable de la provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées, la Banque se servait de modèles internes fondés sur des paramètres de PD, de PCD et d'ECD. La direction exerçait son jugement pour établir le montant de la fourchette qui constituait la meilleure estimation des pertes, d'après l'évaluation de la conjoncture économique, l'historique des pertes, la composition du portefeuille de prêts et d'autres indicateurs pertinents qui n'étaient pas totalement intégrés dans le calcul des modèles. Toute modification de ces hypothèses avait une incidence directe sur la provision pour pertes sur créances et pouvait entraîner une modification de la provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées.

# Modifications de méthodes comptables courantes et futures

## MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES COURANTES

Les normes nouvelles ou modifiées ci-après ont été adoptées par la Banque.

### Réforme des taux interbancaires offerts et incidence sur l'information financière

En raison des effets de la réforme des taux interbancaires offerts, l'IASB a publié le 26 septembre 2019 le document intitulé *Réforme des taux d'intérêt de référence (modifications d'IFRS 9, d'IAS 39 et d'IFRS 7)*. La Banque a adopté les modifications applicables d'IFRS 7 relatives à la comptabilité de couverture et appliquera à ses relations de couverture les autres modifications relatives à IAS 39, s'il y a lieu. Les modifications prévoient des exceptions temporaires à l'application de certaines dispositions relatives à la comptabilité de couverture à l'égard de toutes les relations de couverture directement touchées par la réforme des taux d'intérêt de référence. Selon ces modifications, les entités appliqueraient les dispositions relatives à la comptabilité de couverture en présumant que le taux d'intérêt de référence ne serait pas modifié, permettant ainsi de maintenir la comptabilité de couverture pendant la période d'incertitude qui précède le remplacement du taux de référence actuel par un taux de référence alternatif. Les modifications prévoient également une exception à l'exigence selon laquelle l'entité doit cesser d'utiliser la comptabilité de couverture lorsque les résultats réels de l'opération de couverture ne respectent pas les contraintes d'efficacité en raison de la réforme des taux d'intérêt de référence. Des modifications ont également été apportées à IFRS 7 établissant de nouvelles obligations d'information relatives à la version d'IAS 39 modifiée. Pour plus de renseignements, se reporter aux notes 2 et 11.

### Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

Le 1<sup>er</sup> novembre 2018, la Banque a adopté IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* (IFRS 15), qui établit les principes de comptabilisation des produits et des flux de trésorerie tirés de contrats conclus avec des clients et qui prescrit l'application d'un modèle de comptabilisation et d'évaluation en cinq étapes. La norme exclut de son champ d'application les produits tirés de certains éléments comme les instruments financiers, les contrats d'assurance et les contrats de location. La Banque a adopté cette norme sur une base rétrospective modifiée, en comptabilisant l'incidence cumulée de l'application initiale de la norme comme un rajustement du solde d'ouverture des résultats non distribués sans retraiter l'information financière des périodes comparatives.

L'adoption d'IFRS 15 a entraîné un rajustement total à la baisse de 41 millions de dollars des capitaux propres attribuables aux actionnaires lié à certaines charges qui ne peuvent pas être différées selon IFRS 15. Certains produits et certaines charges ont été reclassés de façon prospective en raison de changements dans leur présentation attribuables à l'adoption d'IFRS 15. Ces changements à la présentation ne sont pas importants et n'ont pas d'incidence sur le résultat net.

En plus des modifications découlant de l'adoption d'IFRS 15, la Banque a également modifié la méthode comptable qu'elle applique aux transactions de prêt et d'emprunt de valeurs mobilières. Lorsque les valeurs mobilières sont prises ou données en garantie, les produits de prêt de valeurs mobilières et les frais d'emprunt de valeurs mobilières sont comptabilisés respectivement à titre de produits autres que d'intérêts et de charges autres que d'intérêts dans l'état du résultat consolidé. Cette modification a été appliquée rétrospectivement.

### Paiement fondé sur des actions

En juin 2016, l'IASB a publié des modifications à IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions* (IFRS 2), qui fournissent des indications supplémentaires sur le classement et l'évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions. Les modifications clarifient la comptabilisation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions réglées en trésorerie et assorties d'une condition de performance, le classement des transactions dont le paiement est fondé sur des actions qui comportent des caractéristiques de règlement net aux fins des obligations de retenue à la source et la comptabilisation de modifications qui font en sorte que des transactions dont le paiement est fondé sur des actions réglées en trésorerie sont reclassées comme étant réglées en instruments de capitaux propres. Les modifications d'IFRS 2 sont entrées en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, soit le 1<sup>er</sup> novembre 2018 pour la Banque. Ces modifications ont été appliquées de façon prospective et n'ont eu aucune incidence importante sur la Banque.

## MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES FUTURES

Les normes suivantes ont été publiées, mais n'étaient pas encore en vigueur en date de la publication des états financiers consolidés de la Banque. La Banque évalue actuellement l'incidence de l'application de ces normes sur les états financiers consolidés et adoptera les normes lorsqu'elles entreront en vigueur.

### Contrats de location

En janvier 2016, l'IASB a publié IFRS 16, *Contrats de location* (IFRS 16), qui remplace IAS 17, *Contrats de location*, et qui présente un seul modèle comptable pour les preneurs applicable à tous les contrats de location, lequel supprime la distinction entre un contrat de location simple et un contrat de location-financement. IFRS 16 exige que les preneurs comptabilisent au bilan un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative pour presque tous les contrats de location. Les preneurs devront aussi comptabiliser à l'état du résultat l'amortissement de l'actif au titre du droit d'utilisation et une charge d'intérêts sur l'obligation locative, et constateront un changement dans le moment de la comptabilisation des charges. Les contrats de location à court terme, soit les contrats dont la durée est d'au plus douze mois, et les contrats de location relatifs à des actifs de faible valeur ne sont pas visés par cette comptabilisation. Pour les bailleurs, la comptabilisation demeure essentiellement la même. IFRS 16 entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, soit le 1<sup>er</sup> novembre 2019 pour la Banque. La Banque adoptera la nouvelle norme selon l'approche rétrospective modifiée en comptabilisant l'effet cumulé des incidences transitoires dans le solde d'ouverture des résultats non distribués du bilan consolidé au 1<sup>er</sup> novembre 2019, sans retraitement des périodes comparatives. Le programme IFRS 16 de la Banque est régi par une structure de gouvernance multifonctionnelle officielle à l'échelle de l'entreprise et un plan d'exécution de projet. D'autres processus et contrôles internes à l'égard de l'information financière ont également été conçus.

À l'adoption d'IFRS 16, la Banque appliquera certaines mesures de simplification autorisées selon IFRS 16, y compris : en recourant à des connaissances acquises *a posteriori* pour déterminer la durée du contrat de location lorsqu'il comporte des options de prolongation ou de résiliation, en évaluant l'actif au titre du droit d'utilisation de façon rétrospective pour une sélection de contrats de location, en ne réappréciant pas en fonction d'IFRS 16 les contrats de location qui étaient identifiés comme des contrats de location selon les normes comptables précédentes (IAS 17, *Contrats de location*, et IFRIC 4, *Déterminer si un accord contient un contrat de location*) et en appliquant l'exemption qui permet de passer en charges les contrats de location à court terme.

Les contrats de location immobiliers de la Banque qui étaient auparavant classés comme contrats de location simple seront les plus touchés par l'adoption d'IFRS 16. La Banque loue également du matériel et mobilier et d'autres actifs selon des modalités de paiement semblables. La Banque estime qu'au 1<sup>er</sup> novembre 2019, les actifs au titre de droits d'utilisation augmenteront de 4,4 milliards de dollars, les obligations locatives augmenteront de 5,5 milliards de dollars et les autres ajustements et reclassements au bilan totaliseront 0,6 milliard de dollars. La diminution des résultats non distribués s'élèvera à environ 0,5 milliard de dollars après impôt. Selon les exigences réglementaires actuelles, l'incidence attendue sur les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires sera une diminution de 24 pdb.

#### **Contrats d'assurance**

En mai 2017, l'IASB a publié IFRS 17, *Contrats d'assurance* (IFRS 17), qui remplace les lignes directrices d'IFRS 4, *Contrats d'assurance*, et qui établit les principes pour la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des contrats d'assurance ainsi que pour les informations à fournir sur ceux-ci. IFRS 17 est actuellement en vigueur pour la période de présentation de l'information financière de la Banque commençant le 1<sup>er</sup> novembre 2021. En juin 2019, l'IASB a publié un exposé-sondage qui propose l'apport de modifications ciblées à IFRS 17 comprenant, entre autres, le report d'un an de la date d'entrée en vigueur. La finalisation des modifications à la norme par l'IASB est attendue à la mi-2020. Tout changement à la date d'entrée en vigueur pour la Banque est sous réserve des mises à jour du préavis connexe publié par le BSIF. La Banque en est aux dernières étapes de ses activités de planification, qui consistent à élaborer le plan de projet en fonction des résultats des évaluations des répercussions sur les activités, à évaluer les exigences en matière de ressources afin d'appuyer cette approche et à surveiller l'incidence des modifications de la norme IFRS 17 introduites par l'IASB.

#### **Incertitude relative aux traitements fiscaux**

En juin 2017, l'IASB a publié l'interprétation IFRIC 23, *Incertitude relative aux traitements fiscaux*, qui apporte des précisions sur l'application d'IAS 12, *Impôts sur le résultat*, en lien avec la comptabilisation et l'évaluation des traitements fiscaux incertains. L'interprétation entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, soit le 1<sup>er</sup> novembre 2019 pour la Banque. L'interprétation permet une application rétrospective intégrale ou une application rétrospective modifiée sans retraitement des montants comparatifs et ne devrait pas avoir une incidence importante sur la Banque.

#### **Cadre conceptuel de l'information financière**

En mars 2018, l'IASB a publié le Cadre conceptuel de l'information financière révisé (le cadre conceptuel révisé), qui propose un ensemble de concepts en vue d'aider l'IASB à élaborer des normes et les préparateurs à appliquer des méthodes comptables cohérentes en l'absence d'une norme comptable précise. Ce cadre n'est pas une norme comptable et n'a pas préséance sur les dispositions contenues dans d'autres normes IFRS. Le cadre conceptuel révisé stipule que l'information financière doit être pertinente et donner une image fidèle de ce qu'elle doit représenter pour être utile, propose des définitions et des critères de comptabilisation révisés des actifs et des passifs et confirme que les différentes bases d'évaluation sont utiles et permises. Le cadre conceptuel révisé entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, soit le 1<sup>er</sup> novembre 2020 pour la Banque. L'application anticipée est permise. La Banque évalue actuellement l'incidence de l'adoption du cadre conceptuel révisé.

#### **Regroupements d'entreprises**

En octobre 2018, l'IASB a publié des modifications de portée limitée d'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises* (IFRS 3). Les modifications fournissent des indications supplémentaires sur la définition d'une entreprise qui permettent de déterminer si une acquisition constitue une acquisition d'entreprise ou d'un groupe d'actifs. Un acquéreur comptabilise un goodwill uniquement lorsqu'il acquiert une entreprise et non lorsqu'il acquiert un groupe d'actifs. Les modifications d'IFRS 3 entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, soit le 1<sup>er</sup> novembre 2020 pour la Banque. L'application anticipée est permise et les modifications doivent faire l'objet d'une application prospective. La Banque évaluera l'incidence de cette modification sur ses acquisitions futures.

#### **Présentation des états financiers et méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs**

En octobre 2018, l'IASB a publié des modifications d'IAS 1, *Présentation des états financiers*, et d'IAS 8, *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*, lesquelles précisent la définition du terme « significatif ». En particulier, les modifications clarifient que l'information est significative si l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que son omission, son inexactitude ou son obscurcissement influence les décisions que les principaux utilisateurs des états financiers à usage général prennent sur la base de ces états financiers. De plus, les explications accompagnant la définition ont été clarifiées. Les modifications entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, soit le 1<sup>er</sup> novembre 2020 pour la Banque. L'application anticipée est permise et les modifications doivent faire l'objet d'une application prospective. La Banque évalue actuellement l'incidence de l'adoption de ces modifications.

---

## **NORMES ET MÉTHODES COMPTABLES**

# **Contrôles et procédures**

### **CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION**

Sous la surveillance et avec la participation de la direction de la Banque, y compris le chef de la direction et le chef des finances, une appréciation de l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information de la Banque, selon les règles de la SEC et des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, a été effectuée en date du 31 octobre 2019. Selon cette appréciation, la direction de la Banque, y compris le chef de la direction et le chef des finances, a conclu que les contrôles et procédures de communication de l'information de la Banque étaient efficaces en date du 31 octobre 2019.

### **RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE**

La direction de la Banque est responsable de la mise en place et du maintien d'un processus de contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière pour la Banque. Le contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière s'entend des politiques et des procédures qui : 1) concernent la tenue de comptes suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs de la Banque; 2) fournissent l'assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers selon les IFRS, et que les encaissements et décaissements de la Banque ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration; et 3) fournissent l'assurance raisonnable que toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée des actifs de la Banque qui pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers est soit interdite, soit détectée à temps.

La direction de la Banque a utilisé les critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework*, publié en 2013 par le Committee of Sponsoring Organizations de la Commission Treadway, pour effectuer, avec la participation du chef de la direction et du chef des finances, une appréciation de l'efficacité du contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière. D'après cette appréciation, la direction a conclu que le contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière était efficace, selon les critères applicables, en date du 31 octobre 2019. L'efficacité du contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière a été audité par les auditeurs indépendants de la Banque, Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., cabinet d'experts-comptables inscrit, qui ont aussi audité les états financiers consolidés de la Banque au 31 octobre 2019 et pour l'exercice clos à cette date. Dans leur rapport sur les contrôles internes selon les normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis) joint aux états financiers consolidés, les auditeurs expriment une opinion sans réserve sur l'efficacité du contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière en date du 31 octobre 2019.

#### **MODIFICATIONS DU CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE**

Au cours de l'exercice et du trimestre clos le 31 octobre 2019, il n'y a eu aucune modification des politiques, procédures et autres processus sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque qui a eu ou qui pourrait raisonnablement avoir une incidence importante sur son contrôle interne à l'égard de l'information financière.

# Informations financières supplémentaires

Sauf indication contraire, tous les montants sont en dollars canadiens et proviennent essentiellement des états financiers consolidés annuels de la Banque, qui sont dressés selon les IFRS publiées par l'IASB.

**TABLEAU 60 : PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS – Calendrier des échéances des valeurs mobilières<sup>1, 2</sup>**

	Durée restante jusqu'à l'échéance <sup>3</sup>						Aux		
	1 an et moins	Plus de 1 an à 3 ans	Plus de 3 à 5 ans	Plus de 5 à 10 ans	Plus de 10 ans	Aucune échéance précise	Total		
							31 octobre 2019	31 octobre 2018	31 octobre 2017
<b>Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (valeurs mobilières disponibles à la vente selon IAS 39)</b>									
<b>Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement</b>									
Obligations des gouvernements canadiens									
<i>Fédéral</i>									
Juste valeur	4 165 \$	4 104 \$	283 \$	607 \$	504 \$	– \$	9 663 \$	12 731 \$	16 225 \$
Coût amorti	4 163	4 090	282	605	463	–	9 603	12 740	16 200
Rendement	1,95 %	2,18 %	2,58 %	2,65 %	2,70 %	– %	2,15 %	2,12 %	1,91 %
<i>Provinces</i>									
Juste valeur	1 168	2 255	2 199	7 091	214	–	12 927	9 507	7 922
Coût amorti	1 166	2 239	2 181	7 089	215	–	12 890	9 443	7 859
Rendement	2,19 %	2,64 %	3,37 %	3,52 %	2,27 %	– %	3,20 %	3,12 %	2,71 %
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis									
Juste valeur	3 618	17 904	1 352	2 302	–	–	25 176	27 060	27 258
Coût amorti	3 615	17 893	1 355	2 303	–	–	25 166	26 898	27 087
Rendement	1,12 %	1,76 %	2,10 %	1,57 %	– %	– %	1,67 %	1,58 %	1,58 %
Obligations émises par des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains									
Juste valeur	4 180	1 629	1 836	700	7 216	–	15 561	18 706	21 022
Coût amorti	4 161	1 619	1 842	694	7 221	–	15 537	18 959	20 995
Rendement	2,20 %	2,47 %	2,19 %	2,43 %	2,39 %	– %	2,33 %	2,44 %	2,17 %
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE									
Juste valeur	5 162	8 524	250	471	–	–	14 407	20 096	21 122
Coût amorti	5 161	8 508	250	475	–	–	14 394	20 034	21 067
Rendement	1,05 %	2,00 %	2,04 %	2,55 %	– %	– %	1,68 %	1,53 %	1,35 %
Titres adossés à des créances hypothécaires canadiennes									
Juste valeur	907	4 370	160	–	–	–	5 437	6 633	8 812
Coût amorti	901	4 347	159	–	–	–	5 407	6 575	8 757
Rendement	1,41 %	1,65 %	2,18 %	– %	– %	– %	1,63 %	1,67 %	1,72 %
<b>Autres titres de créance</b>									
Titres adossés à des actifs									
Juste valeur	61	4 188	4 490	2 490	4 659	–	15 888	21 969	29 981
Coût amorti	61	4 189	4 476	2 487	4 677	–	15 890	21 901	29 879
Rendement	2,19 %	1,93 %	2,12 %	2,42 %	2,65 %	– %	2,27 %	2,37 %	1,85 %
Obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes									
Juste valeur	–	–	–	–	247	–	247	472	1 715
Coût amorti	–	–	–	–	247	–	247	471	1 706
Rendement	– %	– %	– %	– %	2,52 %	– %	2,52 %	3,06 %	2,51 %
Obligations de sociétés et autres									
Juste valeur	1 021	4 016	895	1 879	23	–	7 834	8 507	9 790
Coût amorti	1 020	3 995	894	1 893	30	–	7 832	8 534	9 753
Rendement	2,14 %	2,55 %	2,92 %	2,66 %	2,30 %	– %	2,56 %	2,82 %	2,48 %
<b>Titres de capitaux propres</b>									
Actions ordinaires									
Juste valeur	–	–	–	–	–	1 598	1 598	1 804	1 922
Coût amorti	–	–	–	–	–	1 594	1 594	1 725	1 821
Rendement	– %	– %	– %	– %	– %	3,07 %	3,07 %	3,43 %	2,88 %
Actions privilégiées									
Juste valeur	–	–	–	–	–	242	242	370	365
Coût amorti	–	–	–	–	–	302	302	376	313
Rendement	– %	– %	– %	– %	– %	4,07 %	4,07 %	4,17 %	4,44 %
<b>Titres de créance reclassés hors de la catégorie détenus à des fins de transaction</b>									
Juste valeur	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	277
Coût amorti	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	250
Rendement	s. o. %	s. o. %	s. o. %	s. o. %	s. o. %	s. o. %	s. o. %	s. o. %	5,51 %
<b>Total des valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (valeurs mobilières disponibles à la vente selon IAS 39)</b>									
Juste valeur	20 282 \$	46 990 \$	11 465 \$	15 540 \$	12 863 \$	1 840 \$	108 980 \$	127 855 \$	146 411 \$
Coût amorti	20 248	46 880	11 439	15 546	12 853	1 896	108 862	127 656	145 687
Rendement	1,62 %	1,98 %	2,44 %	2,84 %	2,50 %	3,23 %	2,17 %	2,13 %	1,88 %

<sup>1</sup> Les rendements représentent le rendement moyen pondéré de chaque titre détenu à la fin de la période. Le rendement réel comprend l'intérêt contractuel ou le taux de dividende stipulé et il est rajusté compte tenu de l'amortissement des primes et des escomptes; l'incidence des activités de couverture connexe est exclue.

<sup>2</sup> Au 31 octobre 2019, comprenait des valeurs mobilières de 9,6 milliards de dollars émises par le gouvernement du Japon (au 31 octobre 2018, comprenait des valeurs mobilières de 9,5 milliards de dollars émises par le gouvernement du Japon), dont la valeur comptable représentait plus de 10 % des capitaux propres attribuables aux actionnaires.

<sup>3</sup> Représente les échéances contractuelles. Les échéances réelles peuvent différer en raison des privilèges de remboursement anticipé incorporés au contrat.

**TABLEAU 60 : PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS – Calendrier des échéances des valeurs mobilières (suite)<sup>1, 2</sup>**

(en millions de dollars canadiens)

Aux

	Durée restante jusqu'à l'échéance <sup>3</sup>						Total	31 octobre 2019	31 octobre 2018	Total 31 octobre 2017
	1 an et moins	Plus de 1 an à 3 ans	Plus de 3 à 5 ans	Plus de 5 à 10 ans	Plus de 10 ans	Aucune				
						échéance précise				
<b>Titres de créance au coût amorti (valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance selon IAS 39)</b>										
<b>Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement</b>										
Obligations des gouvernements canadiens										
<i>Fédéral</i>										
Juste valeur	992 \$	515 \$	871 \$	422 \$	1 959 \$	– \$	4 759 \$	4 914 \$	661 \$	
Coût amorti	992	515	872	435	1 957	–	4 771	4 922	661	
Rendement	1,60 %	1,84 %	2,45 %	2,23 %	2,47 %	– %	2,19 %	1,97 %	1,87 %	
<i>Provinces</i>										
Juste valeur	–	40	766	1 241	221	–	2 268	783	s. o.	
Coût amorti	–	40	766	1 243	222	–	2 271	782	s. o.	
Rendement	– %	2,76 %	3,16 %	4,07 %	5,93 %	– %	3,92 %	3,07 %	s. o. %	
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis et ses agences										
Juste valeur	16	69	1 040	1 684	–	–	2 809	111	–	
Coût amorti	16	67	1 039	1 684	–	–	2 806	114	–	
Rendement	1,83 %	1,54 %	1,63 %	1,70 %	– %	– %	1,67 %	0,03 %	– %	
Obligations émises par des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains										
Juste valeur	1 347	3 686	8 305	10 395	16 616	–	40 349	28 372	22 417	
Coût amorti	1 349	3 677	8 247	10 489	16 646	–	40 408	29 034	22 531	
Rendement	1,99 %	2,35 %	2,25 %	2,84 %	2,28 %	– %	2,42 %	2,47 %	2,15 %	
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE										
Juste valeur	7 165	10 197	9 574	1 254	–	–	28 190	25 768	22 629	
Coût amorti	7 161	10 138	9 512	1 208	–	–	28 019	25 683	22 431	
Rendement	0,08 %	0,60 %	1,10 %	0,49 %	– %	– %	0,63 %	0,72 %	0,43 %	
<b>Autres titres de créance</b>										
Titres adossés à des actifs										
Juste valeur	11	5 052	8 945	4 045	10 645	–	28 698	23 728	s. o.	
Coût amorti	11	5 053	8 950	4 049	10 700	–	28 763	23 709	s. o.	
Rendement	2,27 %	2,50 %	2,69 %	2,78 %	2,74 %	– %	2,69 %	2,91 %	s. o. %	
Obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes										
Juste valeur	–	–	–	–	16 384	–	16 384	15 525	s. o.	
Coût amorti	–	–	–	–	16 236	–	16 236	15 867	s. o.	
Rendement	– %	– %	– %	– %	2,83 %	– %	2,83 %	2,85 %	s. o. %	
Émetteurs canadiens										
Juste valeur	–	–	–	99	–	–	99	–	s. o.	
Coût amorti	–	–	–	99	–	–	99	–	s. o.	
Rendement	– %	– %	– %	2,56 %	– %	– %	2,56 %	– %	s. o. %	
Autres émetteurs										
Juste valeur	1 653	2 472	2 629	433	2	–	7 189	7 064	s. o.	
Coût amorti	1 649	2 454	2 601	418	2	–	7 124	7 060	s. o.	
Rendement	1,21 %	0,91 %	1,25 %	0,27 %	5,80 %	– %	1,07 %	1,17 %	s. o. %	
<b>Total des titres de créance au coût amorti (valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance selon IAS 39)</b>										
Juste valeur	11 184 \$	22 031 \$	32 130 \$	19 573 \$	45 827 \$	– \$	130 745 \$	106 265 \$	71 426 \$	
Coût amorti	11 178	21 944	31 987	19 625	45 763	–	130 497	107 171	71 363	
Rendement	0,62 %	1,40 %	1,96 %	2,59 %	2,61 %	– %	2,07 %	2,09 %	1,59 %	

<sup>1</sup> Les rendements représentent le rendement moyen pondéré de chaque titre détenu à la fin de la période. Le rendement réel comprend l'intérêt contractuel ou le taux de dividende stipulé et il est rajusté compte tenu de l'amortissement des primes et des escomptes; l'incidence des activités de couverture connexe est exclue.

<sup>2</sup> Au 31 octobre 2019, comprenait des valeurs mobilières de 9,6 milliards de dollars émises par le gouvernement du Japon (au 31 octobre 2018, comprenait des valeurs mobilières de 9,5 milliards de dollars émises par le gouvernement du Japon), dont la valeur comptable représentait plus de 10 % des capitaux propres attribuables aux actionnaires.

<sup>3</sup> Représente les échéances contractuelles. Les échéances réelles peuvent différer en raison des privilèges de remboursement anticipé incorporés au contrat.

**TABLEAU 61 : PORTEFEUILLE DE PRÊTS – Échéance des prêts**

(en millions de dollars canadiens)

	Durée restante jusqu'à l'échéance				Aux				
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Total				
					31 octobre 2019	31 octobre 2018	31 octobre 2017	31 octobre 2016	31 octobre 2015
<b>Canada</b>									
Prêts hypothécaires résidentiels	37 363 \$	157 902 \$	5 687 \$	200 952 \$	193 829 \$	190 325 \$	189 299 \$	185 009 \$	
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers									
Lignes de crédit domiciliaires	45 530	45 509	14	91 053	86 159	74 937	65 068	61 317	
Prêts-auto indirects	574	13 180	11 943	25 697	24 216	22 282	20 577	19 038	
Divers	16 612	921	922	18 455	18 574	17 355	16 456	16 075	
Cartes de crédit	18 428	–	–	18 428	18 046	18 028	18 226	17 941	
<b>Total des prêts aux particuliers</b>	<b>118 507</b>	<b>217 512</b>	<b>18 566</b>	<b>354 585</b>	<b>340 824</b>	<b>322 927</b>	<b>309 626</b>	<b>299 380</b>	
Prêts immobiliers									
Résidentiels	8 299	7 621	3 898	19 818	18 364	17 981	16 001	14 862	
Non résidentiels	9 214	3 881	2 837	15 932	13 635	12 832	12 780	11 330	
<b>Total des prêts immobiliers</b>	<b>17 513</b>	<b>11 502</b>	<b>6 735</b>	<b>35 750</b>	<b>31 999</b>	<b>30 813</b>	<b>28 781</b>	<b>26 192</b>	
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements (y compris les prêts immobiliers)	76 712	32 094	10 227	119 033	111 145	97 033	91 054	84 155	
<b>Total des prêts – Canada</b>	<b>195 219</b>	<b>249 606</b>	<b>28 793</b>	<b>473 618</b>	<b>451 969</b>	<b>419 960</b>	<b>400 680</b>	<b>383 535</b>	
<b>États-Unis</b>									
Prêts hypothécaires résidentiels	716	168	33 617	34 501	31 128	31 460	27 662	26 922	
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers									
Lignes de crédit domiciliaires	9 924	7	1 595	11 526	12 334	12 434	13 208	13 334	
Prêts-auto indirects	352	18 329	13 773	32 454	29 870	29 182	28 370	24 862	
Divers	166	932	15	1 113	874	846	745	693	
Cartes de crédit	18 129	–	–	18 129	16 964	14 972	13 680	12 274	
<b>Total des prêts aux particuliers</b>	<b>29 287</b>	<b>19 436</b>	<b>49 000</b>	<b>97 723</b>	<b>91 170</b>	<b>88 894</b>	<b>83 665</b>	<b>78 085</b>	
Prêts immobiliers									
Résidentiels	1 641	3 199	4 023	8 863	8 050	7 316	6 852	5 691	
Non résidentiels	2 937	11 705	9 508	24 150	22 426	22 163	21 675	18 317	
<b>Total des prêts immobiliers</b>	<b>4 578</b>	<b>14 904</b>	<b>13 531</b>	<b>33 013</b>	<b>30 476</b>	<b>29 479</b>	<b>28 527</b>	<b>24 008</b>	
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements (y compris les prêts immobiliers)	24 201	58 463	48 554	131 218	124 090	119 350	116 713	97 217	
<b>Total des prêts – États-Unis</b>	<b>53 488</b>	<b>77 899</b>	<b>97 554</b>	<b>228 941</b>	<b>215 260</b>	<b>208 244</b>	<b>200 378</b>	<b>175 302</b>	
<b>Autres pays</b>									
Prêts aux particuliers	12	–	–	12	14	14	16	5	
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	924	789	76	1 789	2 258	1 579	1 513	1 978	
<b>Total des prêts – Autres pays</b>	<b>936</b>	<b>789</b>	<b>76</b>	<b>1 801</b>	<b>2 272</b>	<b>1 593</b>	<b>1 529</b>	<b>1 983</b>	
<b>Autres prêts</b>									
Titres de créance classés comme prêts	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	3 209	1 674	2 187	
Prêts dépréciés acquis	7	40	266	313	453	665	974	1 414	
<b>Total – Autres prêts</b>	<b>7</b>	<b>40</b>	<b>266</b>	<b>313</b>	<b>453</b>	<b>3 874</b>	<b>2 648</b>	<b>3 601</b>	
<b>Total des prêts</b>	<b>249 650 \$</b>	<b>328 334 \$</b>	<b>126 689 \$</b>	<b>704 673 \$</b>	<b>669 954 \$</b>	<b>633 671 \$</b>	<b>605 235 \$</b>	<b>564 421 \$</b>	

**TABLEAU 62 : PORTEFEUILLE DE PRÊTS – Sensibilité aux taux**

(en millions de dollars canadiens)

	Aux									
	31 octobre 2019		31 octobre 2018		31 octobre 2017		31 octobre 2016		31 octobre 2015	
	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Taux fixe	228 904 \$	91 698 \$	218 098 \$	84 450 \$	197 483 \$	84 080 \$	212 257 \$	82 507 \$	176 316 \$	66 949 \$
Taux variable	99 430	34 991	95 861	34 018	79 447	36 093	85 139	34 260	72 663	32 208
<b>Total</b>	<b>328 334 \$</b>	<b>126 689 \$</b>	<b>313 959 \$</b>	<b>118 468 \$</b>	<b>276 930 \$</b>	<b>120 173 \$</b>	<b>297 396 \$</b>	<b>116 767 \$</b>	<b>248 979 \$</b>	<b>99 157 \$</b>

Les variations de la provision pour pertes sur créances de la Banque pour les exercices clos les 31 octobre sont présentées dans les tableaux ci-après.

**TABLEAU 63 : PROVISION POUR PERTES SUR PRÊTS<sup>1</sup>**

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2019	2018	2017	2016	2015
<b>Provision pour pertes sur prêts – solde au début de l'exercice</b>	<b>3 549 \$</b>	<b>3 475 \$</b>	<b>3 873 \$</b>	<b>3 434 \$</b>	<b>3 028 \$</b>
<b>Provision pour pertes sur créances</b>	<b>3 030</b>	<b>2 472</b>	<b>2 216</b>	<b>2 330</b>	<b>1 683</b>
<b>Radiations</b>					
<b>Canada</b>					
Prêts hypothécaires résidentiels	17	15	22	18	23
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers					
Lignes de crédit domiciliaires	11	8	11	11	13
Prêts-auto indirects	284	251	337	334	224
Divers	256	216	216	221	218
Cartes de crédit	585	557	595	623	638
<b>Total des prêts aux particuliers</b>	<b>1 153</b>	<b>1 047</b>	<b>1 181</b>	<b>1 207</b>	<b>1 116</b>
Prêts immobiliers					
Résidentiels	2	2	1	3	4
Non résidentiels	1	1	2	2	3
<b>Total des prêts immobiliers</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>5</b>	<b>7</b>
<b>Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements (y compris les prêts immobiliers)</b>	<b>96</b>	<b>75</b>	<b>75</b>	<b>107</b>	<b>74</b>
<b>Total – Canada</b>	<b>1 249</b>	<b>1 122</b>	<b>1 256</b>	<b>1 314</b>	<b>1 190</b>
<b>États-Unis</b>					
Prêts hypothécaires résidentiels	14	16	19	22	16
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers					
Lignes de crédit domiciliaires	15	22	39	38	47
Prêts-auto indirects	450	387	315	232	206
Divers	204	192	152	121	101
Cartes de crédit	1 114	958	777	530	454
<b>Total des prêts aux particuliers</b>	<b>1 797</b>	<b>1 575</b>	<b>1 302</b>	<b>943</b>	<b>824</b>
Prêts immobiliers					
Résidentiels	2	1	3	3	5
Non résidentiels	7	10	6	11	22
<b>Total des prêts immobiliers</b>	<b>9</b>	<b>11</b>	<b>9</b>	<b>14</b>	<b>27</b>
<b>Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements (y compris les prêts immobiliers)</b>	<b>129</b>	<b>79</b>	<b>91</b>	<b>76</b>	<b>124</b>
<b>Total – États-Unis</b>	<b>1 926</b>	<b>1 654</b>	<b>1 393</b>	<b>1 019</b>	<b>948</b>
<b>Autres pays</b>					
Prêts aux particuliers	–	–	–	–	–
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	–	–	–	–	–
<b>Total – Autres pays</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>
<b>Autres prêts</b>					
Titres de créance classés comme prêts	s. o.	s. o.	9	14	13
Prêts dépréciés acquis <sup>2,3</sup>	3	2	1	4	6
<b>Total – Autres prêts</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>10</b>	<b>18</b>	<b>19</b>
<b>Total des radiations en diminution du portefeuille</b>	<b>3 178</b>	<b>2 778</b>	<b>2 659</b>	<b>2 351</b>	<b>2 157</b>
<b>Reprises</b>					
<b>Canada</b>					
Prêts hypothécaires résidentiels	–	1	2	1	1
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers					
Lignes de crédit domiciliaires	–	1	1	–	2
Prêts-auto indirects	54	58	90	91	78
Divers	36	37	41	52	58
Cartes de crédit	87	87	98	118	124
<b>Total des prêts aux particuliers</b>	<b>177</b>	<b>184</b>	<b>232</b>	<b>262</b>	<b>263</b>
Prêts immobiliers					
Résidentiels	–	–	1	1	1
Non résidentiels	–	–	–	3	1
<b>Total des prêts immobiliers</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>2</b>
<b>Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements (y compris les prêts immobiliers)</b>	<b>20</b>	<b>17</b>	<b>20</b>	<b>27</b>	<b>33</b>
<b>Total – Canada</b>	<b>197</b>	<b>201</b>	<b>252</b>	<b>289</b>	<b>296</b>
<b>États-Unis</b>					
Prêts hypothécaires résidentiels	1	2	4	9	11
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers					
Lignes de crédit domiciliaires	4	4	11	5	5
Prêts-auto indirects	132	116	100	85	83
Divers	26	35	24	26	23
Cartes de crédit	210	173	154	114	113
<b>Total des prêts aux particuliers</b>	<b>373</b>	<b>330</b>	<b>293</b>	<b>239</b>	<b>235</b>
Prêts immobiliers					
Résidentiels	2	2	2	4	9
Non résidentiels	2	7	8	4	9
<b>Total des prêts immobiliers</b>	<b>4</b>	<b>9</b>	<b>10</b>	<b>8</b>	<b>18</b>
<b>Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements (y compris les prêts immobiliers)</b>	<b>23</b>	<b>42</b>	<b>58</b>	<b>54</b>	<b>50</b>
<b>Total – États-Unis</b>	<b>396</b>	<b>372</b>	<b>351</b>	<b>293</b>	<b>285</b>
<b>Autres pays</b>					
Prêts aux particuliers	–	–	–	–	–
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	–	–	–	–	1
<b>Total – Autres pays</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>1</b>
<b>Autres prêts</b>					
Titres de créance classés comme prêts	s. o.	s. o.	–	–	–
Prêts dépréciés acquis <sup>2,3</sup>	16	16	22	20	19
<b>Total – Autres prêts</b>	<b>16</b>	<b>16</b>	<b>22</b>	<b>20</b>	<b>19</b>
<b>Total des reprises portées au portefeuille</b>	<b>609</b>	<b>589</b>	<b>625</b>	<b>602</b>	<b>601</b>
<b>Radiations nettes</b>	<b>(2 569)</b>	<b>(2 189)</b>	<b>(2 034)</b>	<b>(1 749)</b>	<b>(1 556)</b>
Cessions	(3)	(46)	(83)	(2)	(3)
Écarts de conversion et autres ajustements	(4)	49	(122)	47	321
<b>Total de la provision pour pertes sur prêts, y compris les positions hors bilan</b>	<b>4 003</b>	<b>3 761</b>	<b>3 850</b>	<b>4 060</b>	<b>3 473</b>
Moins la variation de la provision pour les positions hors bilan <sup>4,5</sup>	(444)	212	67	187	39
<b>Provision pour pertes sur prêts, à la fin de l'exercice<sup>5</sup></b>	<b>4 447 \$</b>	<b>3 549 \$</b>	<b>3 783 \$</b>	<b>3 873 \$</b>	<b>3 434 \$</b>
Ratio des radiations nettes au cours de la période par rapport à l'encours moyen des prêts	<b>0,38 %</b>	<b>0,34 %</b>	<b>0,33 %</b>	<b>0,30 %</b>	<b>0,30 %</b>

<sup>1</sup> Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2017, le solde d'ouverture de la provision pour pertes sur prêts est comptabilisé conformément à IFRS 9. La provision pour pertes sur prêts avant le 1<sup>er</sup> novembre 2017 était comptabilisée conformément à IAS 39.

<sup>2</sup> Comprennent tous les prêts assurés par la FDIC et les autres prêts dépréciés acquis.

<sup>3</sup> D'autres ajustements ont été nécessaires par suite de la comptabilisation des prêts assurés par la FDIC.

<sup>4</sup> La provision pour pertes sur prêts pour les positions hors bilan est comptabilisée dans les autres passifs au bilan consolidé.

<sup>5</sup> Au cours du quatrième trimestre de 2019, la Banque a révisé sa méthode de répartition aux fins de présentation de la provision pour pertes sur créance pour les instruments hors bilan de certains portefeuilles de détail.

**TABLEAU 64 : DÉPÔTS MOYENS**

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Exercices clos les								
	31 octobre 2019			31 octobre 2018			31 octobre 2017		
	Solde moyen	Total des charges d'intérêts	Taux moyen versé	Solde moyen	Total des charges d'intérêts	Taux moyen versé	Solde moyen	Total des charges d'intérêts	Taux moyen versé
<b>Dépôts comptabilisés au Canada<sup>1</sup></b>									
Dépôts à vue non productifs d'intérêts	14 058 \$	– \$	– %	13 156 \$	– \$	– %	11 201 \$	– \$	– %
Dépôts à vue productifs d'intérêts	75 709	1 579	2,09	57 030	1 094	1,92	57 521	648	1,13
Dépôts sur préavis	222 249	786	0,35	222 394	567	0,25	209 939	321	0,15
Dépôts à terme	246 078	5 609	2,28	223 295	4 215	1,89	176 345	2 730	1,55
<b>Total – Dépôts comptabilisés au Canada</b>	<b>558 094</b>	<b>7 974</b>	<b>1,43</b>	<b>515 875</b>	<b>5 876</b>	<b>1,14</b>	<b>455 006</b>	<b>3 699</b>	<b>0,81</b>
<b>Dépôts comptabilisés aux États-Unis</b>									
Dépôts à vue non productifs d'intérêts	9 745	1	0,01	10 037	–	–	10 405	–	–
Dépôts à vue productifs d'intérêts	5 147	43	0,84	2 859	16	0,56	3 152	11	0,35
Dépôts sur préavis	330 301	3 795	1,15	317 218	3 233	1,02	298 639	1 695	0,57
Dépôts à terme	59 534	1 435	2,41	52 461	958	1,83	79 090	973	1,23
<b>Total – Dépôts comptabilisés aux États-Unis</b>	<b>404 727</b>	<b>5 274</b>	<b>1,30</b>	<b>382 575</b>	<b>4 207</b>	<b>1,10</b>	<b>391 286</b>	<b>2 679</b>	<b>0,68</b>
<b>Dépôts comptabilisés dans d'autres pays</b>									
Dépôts à vue non productifs d'intérêts	162	–	–	155	–	–	(7)	–	–
Dépôts à vue productifs d'intérêts	627	1	0,16	1 025	1	0,10	1 442	3	0,21
Dépôts sur préavis	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Dépôts à terme	26 449	426	1,61	37 435	405	1,08	28 153	234	0,83
<b>Total – Dépôts comptabilisés dans d'autres pays</b>	<b>27 238</b>	<b>427</b>	<b>1,57</b>	<b>38 615</b>	<b>406</b>	<b>1,05</b>	<b>29 588</b>	<b>237</b>	<b>0,80</b>
<b>Total – Dépôts moyens</b>	<b>990 059 \$</b>	<b>13 675 \$</b>	<b>1,38 %</b>	<b>937 065 \$</b>	<b>10 489 \$</b>	<b>1,12 %</b>	<b>875 880 \$</b>	<b>6 615 \$</b>	<b>0,76 %</b>

<sup>1</sup> Au 31 octobre 2019, les dépôts effectués dans les lieux bancaires de la TD au Canada par des déposants étrangers totalisaient 152 milliards de dollars (152 milliards de dollars au 31 octobre 2018, 100 milliards de dollars au 31 octobre 2017).

**TABLEAU 65 : DÉPÔTS – Dépôts en coupures de 100 000 \$ ou plus<sup>1</sup>**

(en millions de dollars canadiens)

	Durée restante jusqu'à l'échéance					Total
	Aux					
	Moins de 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 12 mois	Plus de 12 mois		
						<b>31 octobre 2019</b>
Canada	64 039 \$	17 069 \$	43 559 \$	97 659 \$		222 326 \$
États-Unis	19 616	12 220	28 143	2 755		62 734
Autres pays	17 234	2 880	3 601	–		23 715
<b>Total</b>	<b>100 889 \$</b>	<b>32 169 \$</b>	<b>75 303 \$</b>	<b>100 414 \$</b>		<b>308 775 \$</b>
						<b>31 octobre 2018</b>
Canada	65 253 \$	22 761 \$	37 652 \$	92 105 \$		217 771 \$
États-Unis	20 203	16 547	11 654	2 166		50 570
Autres pays	20 225	2 016	2 787	–		25 028
<b>Total</b>	<b>105 681 \$</b>	<b>41 324 \$</b>	<b>52 093 \$</b>	<b>94 271 \$</b>		<b>293 369 \$</b>
						<b>31 octobre 2017</b>
Canada	41 862 \$	19 392 \$	20 623 \$	79 649 \$		161 526 \$
États-Unis	34 955	15 607	11 821	1 390		63 773
Autres pays	20 037	9 058	3 714	–		32 809
<b>Total</b>	<b>96 854 \$</b>	<b>44 057 \$</b>	<b>36 158 \$</b>	<b>81 039 \$</b>		<b>258 108 \$</b>

<sup>1</sup> Les dépôts au Canada, aux États-Unis et pour les autres pays incluent les dépôts de gros et de détail.

**TABLEAU 66 : EMPRUNTS À COURT TERME**

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Aux		
	31 octobre 2019	31 octobre 2018	31 octobre 2017
<b>Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension</b>			
Solde à la clôture de l'exercice	125 856 \$	93 389 \$	88 591 \$
Solde moyen au cours de l'exercice	119 782	95 286	76 136
Solde maximal à la fin du mois	126 115	98 539	88 986
Taux moyen pondéré aux 31 octobre	1,54 %	1,63 %	0,87 %
Taux moyen pondéré au cours de l'exercice	1,98	1,65	0,92

**TABLEAU 67 : PRODUITS D'INTÉRÊTS NETS SUR LES SOLDES PRODUCTIFS MOYENS<sup>1, 2, 3</sup>**

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)			2019			2018			2017		
	Solde moyen	Intérêts <sup>4</sup>	Taux moyen	Solde moyen	Intérêts <sup>4</sup>	Taux moyen	Solde moyen	Intérêts <sup>4</sup>	Taux moyen		
<b>Actifs productifs d'intérêts</b>											
<b>Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques</b>											
Canada	6 846 \$	128 \$	1,87 %	5 204 \$	102 \$	1,96 %	5 629 \$	21 \$	0,37 %		
États-Unis	24 078	532	2,21	34 424	592	1,72	42 899	405	0,94		
<b>Valeurs mobilières</b>											
Détenues à des fins de transaction											
Canada	62 433	1 973	3,16	55 519	1 684	3,03	47 985	1 332	2,78		
États-Unis	20 254	506	2,50	20 496	517	2,52	20 186	403	2,00		
Détenues à des fins autres que de transaction											
Canada	46 854	1 387	2,96	47 761	1 219	2,55	48 109	949	1,97		
États-Unis	169 275	4 641	2,74	155 892	3 719	2,39	130 611	2 378	1,82		
<b>Valeurs mobilières prises en pension</b>											
Canada	66 015	1 250	1,89	41 518	665	1,60	33 725	371	1,10		
États-Unis	45 423	1 381	3,04	44 238	1 020	2,31	43 087	496	1,15		
<b>Prêts</b>											
Prêts hypothécaires résidentiels <sup>5</sup>											
Canada	207 289	6 133	2,96	201 772	5 656	2,80	200 251	4 916	2,45		
États-Unis	32 821	1 253	3,82	29 514	1 110	3,76	27 982	1 041	3,72		
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers											
Canada	130 719	5 762	4,41	120 273	5 215	4,34	106 614	4 704	4,41		
États-Unis	43 372	2 015	4,65	41 762	1 711	4,10	41 263	1 455	3,53		
Cartes de crédit											
Canada	19 197	2 422	12,62	18 708	2 323	12,42	18 571	2 270	12,22		
États-Unis	17 679	2 913	16,48	15 853	2 550	16,09	13 771	2 213	16,07		
Prêts aux entreprises et aux gouvernements <sup>5</sup>											
Canada	100 408	3 506	3,49	92 348	2 943	3,19	80 673	2 187	2,71		
États-Unis	125 914	4 800	3,81	115 147	4 203	3,65	112 416	3 795	3,38		
<b>Autres pays</b>	<b>105 401</b>	<b>1 397</b>	<b>1,33</b>	<b>102 855</b>	<b>1 193</b>	<b>1,16</b>	<b>88 963</b>	<b>896</b>	<b>1,01</b>		
<b>Total des actifs productifs d'intérêts</b>	<b>1 223 978</b>	<b>41 999</b>	<b>3,43</b>	<b>1 143 284</b>	<b>36 422</b>	<b>3,19</b>	<b>1 062 735</b>	<b>29 832</b>	<b>2,81</b>		
<b>Passifs portant intérêt</b>											
<b>Dépôts</b>											
Particuliers <sup>6</sup>											
Canada	224 374	1 634	0,73	215 320	1 228	0,57	208 027	983	0,47		
États-Unis	246 986	3 179	1,29	238 005	2 788	1,17	221 560	1 426	0,64		
Banques <sup>7, 8</sup>											
Canada	11 414	169	1,48	11 612	135	1,16	10 686	71	0,66		
États-Unis	2 346	44	1,88	7 214	135	1,87	9 460	115	1,22		
Dépôts des entreprises et des gouvernements <sup>7, 8</sup>											
Canada	279 571	6 171	2,21	248 013	4 513	1,82	199 236	2 645	1,33		
États-Unis	101 874	2 051	2,01	84 575	1 284	1,52	108 078	1 138	1,05		
<b>Billets et débiteures subordonnés</b>	<b>9 589</b>	<b>395</b>	<b>4,12</b>	<b>7 946</b>	<b>337</b>	<b>4,24</b>	<b>9 045</b>	<b>391</b>	<b>4,32</b>		
<b>Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert et mises en pension</b>											
Canada	60 173	1 281	2,13	46 981	1 091	2,32	34 719	540	1,56		
États-Unis	57 028	1 602	2,81	57 384	1 274	2,22	56 587	696	1,23		
<b>Passifs de titrisation<sup>9</sup></b>	<b>27 023</b>	<b>524</b>	<b>1,94</b>	<b>27 805</b>	<b>586</b>	<b>2,11</b>	<b>29 761</b>	<b>472</b>	<b>1,59</b>		
<b>Autres passifs</b>											
Canada	5 669	154	2,72	5 706	132	2,31	5 306	92	1,73		
États-Unis	35	4	11,43	34	4	11,76	34	4	11,76		
<b>Autres pays<sup>7, 8</sup></b>	<b>67 833</b>	<b>860</b>	<b>1,27</b>	<b>68 074</b>	<b>676</b>	<b>0,99</b>	<b>48 787</b>	<b>412</b>	<b>0,84</b>		
<b>Total des passifs portant intérêt</b>	<b>1 093 915</b>	<b>18 068</b>	<b>1,65</b>	<b>1 018 669</b>	<b>14 183</b>	<b>1,39</b>	<b>941 286</b>	<b>8 985</b>	<b>0,95</b>		
<b>Total des produits d'intérêts nets sur les actifs productifs moyens</b>	<b>1 223 978 \$</b>	<b>23 931 \$</b>	<b>1,96 %</b>	<b>1 143 284 \$</b>	<b>22 239 \$</b>	<b>1,95 %</b>	<b>1 062 735 \$</b>	<b>20 847 \$</b>	<b>1,96 %</b>		

<sup>1</sup> Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

<sup>2</sup> Les produits d'intérêts nets comprennent les dividendes sur les valeurs mobilières.

<sup>3</sup> Le classement géographique des actifs et des passifs est fondé sur le lieu d'inscription des actifs et des passifs.

<sup>4</sup> Les produits d'intérêts comprennent les frais gagnés sur les prêts par la Banque, lesquels sont comptabilisés dans les produits d'intérêts nets sur la durée des prêts d'après la méthode du taux d'intérêt effectif.

<sup>5</sup> Comprennent des prêts détenus à des fins de transaction moyens de 12 milliards de dollars (11 milliards de dollars en 2018; 12 milliards de dollars en 2017).

<sup>6</sup> Comprennent les charges engagées à l'égard des comptes de dépôt assurés de TD Ameritrade de 2,2 milliards de dollars (1,9 milliard de dollars en 2018; 1,5 milliard de dollars en 2017).

<sup>7</sup> Comprennent des dépôts détenus à des fins de transaction moyens d'une juste valeur de 61 milliards de dollars (102 milliards de dollars en 2018; 87 milliards de dollars en 2017).

<sup>8</sup> Comprennent des dépôts moyens désignés à la juste valeur par le biais du résultat net de 59 milliards de dollars.

<sup>9</sup> Comprennent des passifs de titrisation moyens d'une juste valeur de 13 milliards de dollars (12 milliards de dollars en 2018; 13 milliards de dollars en 2017) et des passifs de titrisation moyens au coût amorti de 14 milliards de dollars (16 milliards de dollars en 2018; 17 milliards de dollars en 2017).

Le tableau ci-dessous présente une analyse de la variation des produits d'intérêts nets découlant de la variation des volumes et des taux d'intérêt. Dans cette analyse, les variations découlant des variations des volumes et des taux d'intérêt ont été affectées au taux d'intérêt moyen.

**TABLEAU 68 : ANALYSE DE LA VARIATION DES PRODUITS D'INTÉRÊTS NETS<sup>1, 2, 3</sup>**

(en millions de dollars canadiens)	2019 par rapport à 2018			2018 par rapport à 2017		
	Augmentation (diminution) attribuable aux variations du			Augmentation (diminution) attribuable aux variations du		
	Volume moyen	Taux moyen	Variation nette	Volume moyen	Taux moyen	Variation nette
<b>Actifs productifs d'intérêts</b>						
<b>Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques</b>						
Canada	32 \$	(6) \$	26 \$	(2) \$	83 \$	81 \$
États-Unis	(178)	118	(60)	(80)	267	187
<b>Valeurs mobilières</b>						
Détenues à des fins de transaction						
Canada	210	79	289	210	142	352
États-Unis	(6)	(5)	(11)	6	108	114
Détenues à des fins autres que de transaction						
Canada	(23)	191	168	(7)	277	270
États-Unis	319	603	922	460	881	1 341
<b>Valeurs mobilières prises en pension</b>						
Canada	392	193	585	86	208	294
États-Unis	27	334	361	13	511	524
<b>Prêts</b>						
Prêts hypothécaires résidentiels						
Canada	154	323	477	38	702	740
États-Unis	124	19	143	57	12	69
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers						
Canada	453	94	547	603	(92)	511
États-Unis	66	238	304	17	239	256
Cartes de crédit						
Canada	60	39	99	17	36	53
États-Unis	294	69	363	334	3	337
Prêts aux entreprises et aux gouvernements						
Canada	257	306	563	316	440	756
États-Unis	393	204	597	92	316	408
<b>Autres pays</b>	<b>112</b>	<b>92</b>	<b>204</b>	<b>182</b>	<b>115</b>	<b>297</b>
<b>Total des produits d'intérêts</b>	<b>2 686</b>	<b>2 891</b>	<b>5 577</b>	<b>2 342</b>	<b>4 248</b>	<b>6 590</b>
<b>Passifs portant intérêt</b>						
<b>Dépôts</b>						
Particuliers						
Canada	52	354	406	34	211	245
États-Unis	106	285	391	106	1 256	1 362
Banques						
Canada	(2)	36	34	6	58	64
États-Unis	(92)	1	(91)	(27)	47	20
Dépôts d'entreprises et de gouvernements						
Canada	574	1 084	1 658	648	1 220	1 868
États-Unis	263	504	767	(247)	393	146
<b>Billets et débetures subordonnés</b>	<b>70</b>	<b>(12)</b>	<b>58</b>	<b>(48)</b>	<b>(6)</b>	<b>(54)</b>
<b>Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert et mises en pension</b>						
Canada	306	(116)	190	191	360	551
États-Unis	(7)	335	328	9	569	578
<b>Passifs de titrisation</b>	<b>(17)</b>	<b>(45)</b>	<b>(62)</b>	<b>(31)</b>	<b>145</b>	<b>114</b>
<b>Autres passifs</b>						
Canada	(1)	23	22	7	33	40
États-Unis	-	-	-	-	-	-
<b>Autres pays</b>	<b>(15)</b>	<b>199</b>	<b>184</b>	<b>195</b>	<b>69</b>	<b>264</b>
<b>Total de la charge d'intérêts</b>	<b>1 237</b>	<b>2 648</b>	<b>3 885</b>	<b>843</b>	<b>4 355</b>	<b>5 198</b>
<b>Produits d'intérêts nets</b>	<b>1 449 \$</b>	<b>243 \$</b>	<b>1 692 \$</b>	<b>1 499 \$</b>	<b>(107) \$</b>	<b>1 392 \$</b>

<sup>1</sup> Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

<sup>2</sup> Le classement géographique des actifs et des passifs est fondé sur le lieu d'inscription des actifs et des passifs.

<sup>3</sup> Les produits d'intérêts comprennent les frais gagnés sur les prêts par la Banque, lesquels sont comptabilisés dans les produits d'intérêts nets sur la durée des prêts d'après la méthode du taux d'intérêt effectif.

## ANNEXE 99.3

## ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

	Page
<b>Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière</b>	2
<b>Rapport de l'auditeur indépendant – Normes d'audit généralement reconnues du Canada</b>	3
<b>Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant – Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis)</b>	7
<b>Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant – Contrôle interne à l'égard de l'information financière</b>	10
<b>États financiers consolidés</b>	
Bilan consolidé	11
État du résultat consolidé	12
État du résultat global consolidé	13
État des variations des capitaux propres consolidé	14
État des flux de trésorerie consolidé	15
<b>Notes des états financiers consolidés</b>	
Note 1 Nature des activités	16
Note 2 Sommaire des principales méthodes comptables	16
Note 3 Jugements, estimations et hypothèses comptables importants	30
Note 4 Modifications de méthodes comptables courantes et futures	34
Note 5 Évaluations à la juste valeur	36
Note 6 Compensation des actifs financiers et des passifs financiers	46
Note 7 Valeurs mobilières	48
Note 8 Prêts, prêts douteux et provision pour pertes sur créances	51
Note 9 Transferts d'actifs financiers	57
Note 10 Entités structurées	58
Note 11 Dérivés	61
Note 12 Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	70
Note 13 Acquisitions et cessions importantes	72
Note 14 Goodwill et autres immobilisations incorporelles	73
Note 15 Terrains, bâtiments, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables	75
Note 16 Autres actifs	75
Note 17 Dépôts	76
Note 18 Autres passifs	77
Note 19 Billets et débiteures subordonnés	78
Note 20 Titres de fiducie de capital	78
Note 21 Capitaux propres	79
Note 22 Assurance	82
Note 23 Rémunération fondée sur des actions	85
Note 24 Avantages du personnel	86
Note 25 Impôt sur le résultat	91
Note 26 Résultat par action	93
Note 27 Provisions, passifs éventuels, engagements, garanties, actifs donnés en garantie et sûretés	94
Note 28 Transactions entre parties liées	98
Note 29 Informations sectorielles	99
Note 30 Produits d'intérêts et charges d'intérêts	101
Note 31 Risque de crédit	102
Note 32 Fonds propres réglementaires	103
Note 33 Gestion des risques	104
Note 34 Renseignements sur les filiales	105
Note 35 Événements postérieurs à la date de clôture, et transactions en cours	106

## RÉSULTATS FINANCIERS

# États financiers consolidés

### RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La direction de La Banque Toronto-Dominion et de ses filiales (la «Banque») est responsable de l'intégrité, de l'uniformité, de l'objectivité et de la fiabilité des états financiers consolidés de la Banque ainsi que de l'information financière connexe incluse aux présentes. Les Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board, de même que les exigences de la *Loi sur les banques* (Canada) et les règlements connexes ont été appliqués, et la direction a exercé son jugement et effectué les meilleures estimations possibles quand elle l'a jugé opportun.

Le système comptable de la Banque et les contrôles internes connexes, de même que les procédés à l'appui utilisés, sont conçus de manière à fournir une assurance raisonnable de l'intégralité et de l'exactitude des comptes financiers et de la protection des biens contre les pertes attribuables à un usage ou à une cession non autorisés de ceux-ci. Les procédés à l'appui comprennent le choix judicieux et la formation appropriée d'employés qualifiés, la mise en place de structures organisationnelles assurant une division précise des responsabilités et l'obligation de rendre compte sur le rendement, ainsi que la communication de politiques et de directives sur la conduite des activités à l'échelle de la Banque.

La direction a utilisé les critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Commission Treadway (cadre de 2013) pour une appréciation de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque en date du 31 octobre 2019. D'après cette appréciation, la direction a conclu que le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque était efficace en date du 31 octobre 2019.

Le conseil d'administration de la Banque, par l'intermédiaire du comité d'audit qui est composé entièrement d'administrateurs indépendants, s'assure que la direction s'acquie de ses responsabilités relativement à la présentation de l'information financière. Le comité d'audit examine les états financiers consolidés et les soumet à l'approbation du conseil d'administration. Les autres responsabilités du comité d'audit incluent la surveillance du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque et la formulation de recommandations au conseil d'administration et aux actionnaires à l'égard de la nomination de l'auditeur externe.

L'auditeur en chef de la Banque, qui a pleinement et librement accès au comité d'audit, procède à un vaste programme d'audits. Ce programme soutient le système de contrôle interne et est exécuté par une équipe professionnelle d'auditeurs.

Le Bureau du surintendant des institutions financières Canada examine les affaires de la Banque et prend les renseignements qu'il juge nécessaires pour s'assurer que les dispositions de la *Loi sur les banques* relatives à la sécurité des déposants sont dûment observées et que la situation financière de la Banque est saine.

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., auditeurs indépendants nommés par les actionnaires de la Banque, ont audité l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque en date du 31 octobre 2019, en plus d'auditer les états financiers consolidés de la Banque à cette même date. Leurs rapports, dans lesquels ils expriment une opinion sans réserve, figurent aux pages suivantes des états financiers consolidés. Les auditeurs d'Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. ont pleinement et librement accès au comité d'audit, qu'ils rencontrent périodiquement, afin de discuter de leur audit et des questions s'y rapportant, comme les commentaires qu'ils peuvent avoir à formuler relativement à la fidélité de l'information financière et au caractère approprié des contrôles internes.

**Bharat B. Masrani**  
Président du Groupe et  
chef de la direction

**Riaz Ahmed**  
Chef de groupe et  
chef des finances

Toronto, Canada  
Le 4 décembre 2019

Intentionnellement laissé en blanc

Intentionnellement laissé en blanc

Intentionnellement laissé en blanc

Intentionnellement laissé en blanc

## RAPPORT DU CABINET D'EXPERTS-COMPTABLES INSCRIT INDÉPENDANT

### Aux actionnaires et administrateurs de La Banque Toronto-Dominion

#### **Opinion sur les états financiers consolidés**

Nous avons effectué l'audit des bilans consolidés ci-joints de La Banque Toronto-Dominion (la «TD») aux 31 octobre 2019 et 2018, de même que des états du résultat consolidés, des états du résultat global consolidés, des états des variations des capitaux propres consolidés et des états des flux de trésorerie consolidés connexes pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 octobre 2019, ainsi que des notes annexes (collectivement, les «états financiers consolidés»).

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la TD aux 31 octobre 2019 et 2018, ainsi que des résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie consolidés pour chacun des exercices de la période de trois ans close le 31 octobre 2019, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board.

#### **Adoption d'IFRS 9**

Comme il est indiqué à la note 2 des états financiers consolidés, TD a effectué des changements de méthodes comptables aux fins de classement et d'évaluation des instruments financiers en 2018 par suite de l'adoption de l'IFRS 9, *Instruments financiers*. Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ce point.

#### **Rapport portant sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière**

Nous avons également effectué l'audit, conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis) («PCAOB»), du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la TD en date du 31 octobre 2019, selon les critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Commission Treadway (cadre 2013), et notre rapport daté du 4 décembre 2019 exprime une opinion sans réserve à leur égard.

#### **Fondement de l'opinion**

La responsabilité de ces états financiers consolidés incombe à la direction de la TD. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés de la TD, sur la base de nos audits. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du PCAOB et nous sommes tenus d'être indépendants de la TD conformément aux lois fédérales sur les valeurs mobilières des États-Unis et aux règles et règlements applicables de la Securities and Exchange Commission et du PCAOB.

Nous avons effectué nos audits conformément aux normes du PCAOB. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Nos audits impliquent la mise en œuvre de procédures en vue d'évaluer les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et la mise en œuvre de procédures pour répondre à ces risques. Ces procédures comprennent le contrôle par sondages d'éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Nos audits comportent également l'appréciation des méthodes comptables retenues et des estimations importantes faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés. Nous estimons que nos audits constituent un fondement raisonnable à notre opinion.

#### **Questions critiques de l'audit**

Les questions critiques de l'audit ci-dessous sont des questions relevées au cours de l'audit des états financiers consolidés de la période considérée qui ont été ou doivent être communiquées au comité d'audit et qui 1) se rapportent à des comptes ou des informations fournies qui sont significatifs par rapport aux états financiers consolidés et 2) requièrent des jugements particulièrement difficiles, subjectifs ou complexes de notre part. La communication des questions critiques de l'audit ne modifie en rien notre opinion sur les états financiers consolidés pris dans leur ensemble et ne signifie pas que nous exprimons des opinions distinctes sur les questions critiques de l'audit ou sur les comptes ou les informations fournies connexes.

#### **Provision pour pertes sur créances**

##### *Description de la question*

La TD décrit ses jugements, estimations et hypothèses comptables importants à l'égard de la provision pour pertes sur créances à la note 3 des états financiers consolidés. Comme il est indiqué à la note 7 et à la note 8 des états financiers consolidés, TD a eu recours à un modèle fondé sur les pertes de crédit attendues pour comptabiliser une provision pour pertes sur créances de 5 036 millions de dollars à son bilan consolidé. Le montant des pertes de crédit attendues correspond à une estimation objective et fondée sur des pondérations probabilistes des pertes de crédit qui devraient se réaliser dans l'avenir, laquelle est fondée sur la probabilité de défaillance (PD), la perte en cas de défaillance (PCD) et l'exposition en cas de défaillance (ECD) ou les insuffisances de flux de trésorerie attendus liées à l'actif financier sous-jacent. Les pertes de crédit attendues sont déterminées par l'évaluation d'un intervalle de résultats possibles intégrant la valeur temps de l'argent et des informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, les circonstances actuelles et des prévisions sur l'évolution de la conjoncture économique à venir.

L'audit de la provision pour pertes sur créances a constitué un processus complexe qui, en raison de la complexité inhérente des modèles, de la nature prospective des principales hypothèses et de l'interrelation entre les variables importantes ayant servi à évaluer les pertes de crédit attendues, a nécessité une grande part de jugement. Les principales questions faisant appel au jugement comprennent l'évaluation i) des modèles et méthodes utilisés pour calculer les pertes de crédit attendues tant pour les 12 mois à venir que pour la durée de la vie; ii) des hypothèses utilisées dans les scénarios de pertes de crédit attendues, y compris les informations prospectives et l'attribution de pondérations probabilistes; iii) de la question de savoir si une augmentation importante du risque de crédit s'est produite; et iv) de la composante qualitative appliquée aux pertes de crédit attendues modélisées en fonction du jugement d'expert en matière de crédit de la direction.

##### *Façon dont nous avons traité de la question dans le cadre de notre audit*

Nous avons acquis une compréhension, évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement des contrôles de la direction sur la provision pour pertes sur créances. Les contrôles que nous avons testés comprennent, notamment, les contrôles sur l'élaboration et la revue des données d'entrée et des modèles ayant servi au calcul des pertes de crédit attendues, l'intégrité des données utilisées, y compris les contrôles connexes à l'égard des systèmes de technologie de l'information pertinents, ainsi que les

contrôles sur la gouvernance et la surveillance en ce qui a trait aux résultats modélisés et à l'application d'un jugement d'expert en matière de crédit.

Pour tester la provision pour pertes sur créances, nos procédures d'audit comprenaient, entre autres, avec l'aide de nos spécialistes en matière de modélisation du risque de crédit, l'évaluation de la méthode et des hypothèses utilisées dans les modèles importants ayant servi à estimer les pertes de crédit attendues dans l'ensemble des différents portefeuilles et l'évaluation des déclencheurs d'une augmentation importante du risque de crédit utilisés par la direction. Avec l'aide de nos experts en économie, nous avons évalué le processus mis en œuvre par la direction pour élaborer les informations prospectives et déterminer les pondérations probabilistes appliquées aux scénarios pour établir les pertes de crédit attendues. À partir d'un échantillon, nous avons recalculé, de façon indépendante, les pertes de crédit attendues. Nous avons également évalué la méthode et les processus de gouvernance de la direction à l'égard des composantes qualitatives contribuant aux pertes de crédit attendues en fonction de l'application d'un jugement d'expert en matière de crédit.

#### **Évaluation à la juste valeur des dérivés**

*Description de la question*

La TD décrit ses jugements, estimations et hypothèses comptables importants à l'égard de l'évaluation à la juste valeur des dérivés à la note 3 des états financiers consolidés. Comme il est indiqué à la note 5 des états financiers consolidés, TD détient des actifs dérivés totalisant 48 894 millions de dollars et des passifs dérivés totalisant 50 051 millions de dollars qui sont comptabilisés à la juste valeur. Parmi ces dérivés, certains découlent de transactions complexes et illiquides et nécessitent le recours à des techniques d'évaluation qui peuvent comprendre des modèles complexes et des données d'entrée non observables, qui font appel aux estimations et au jugement de la direction.

L'audit de l'évaluation de certains dérivés a nécessité que nous portions des jugements importants, en plus de nécessiter la participation de spécialistes en évaluation pour évaluer les modèles complexes et les données d'entrée non observables utilisés, y compris tout rajustement important de valeur. Certaines données d'entrée servant à l'évaluation, comme les volatilités, les corrélations et les écarts de crédit, utilisées pour déterminer la juste valeur peuvent de ne pas être observables. L'évaluation de certains dérivés est sensible à ces données d'entrée, car elles sont de nature prospective et peuvent être influencées par la conjoncture économique et les conditions du marché futures.

*Façon dont nous avons traité de la question dans le cadre de notre audit*

Nous avons acquis une compréhension, évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement des contrôles de la direction sur l'évaluation du portefeuille de dérivés de la TD. Les contrôles que nous avons testés comprennent, notamment, les contrôles à l'égard de la pertinence et l'exactitude des calculs des modèles ayant servi à l'évaluation des dérivés, les contrôles liés à l'évaluation indépendante de la juste valeur par la direction, y compris l'intégrité des données utilisées dans le cadre de l'évaluation, telles que les données d'entrée importantes mentionnées précédemment, les contrôles à l'égard des systèmes de technologie de l'information pertinents et l'examen des rajustements de valeur importants effectués.

Pour tester l'évaluation de ces dérivés, nos procédures d'audit comprenaient, entre autres, une évaluation des méthodes et des données d'entrée importantes utilisées par la TD. Avec l'aide de nos spécialistes en évaluation, nous avons réalisé une évaluation indépendante d'un échantillon de dérivés afin d'évaluer les hypothèses de modélisation et les données d'entrée importantes utilisées pour estimer leur juste valeur, ce qui a signifié obtenir de façon indépendante des données d'entrée importantes à partir de sources externes. Nous avons également évalué la méthode appliquée et les processus de gouvernance à l'égard du calcul des rajustements de valeur importants apportés aux dérivés et recalculé un échantillon de ces rajustements.

#### **Évaluation de la provision pour sinistres impayés**

*Description de la question*

TD décrit ses jugements, estimations et hypothèses comptables importants à l'égard de la provision pour sinistres impayés à la note 3 des états financiers consolidés. Comme il est indiqué à la note 22 des états financiers consolidés, la TD a comptabilisé des passifs liés aux assurances de 6 920 millions de dollars à son bilan consolidé. Les passifs liés aux assurances comprennent une provision pour sinistres impayés, laquelle est calculée conformément aux pratiques actuarielles reconnues. De plus, la provision pour sinistres impayés tient compte des variables comme les pertes passées, les tendances actuelles en matière de demandes d'indemnisation et les changements survenus dans les contextes social, économique et juridique en vigueur.

L'audit de la provision pour sinistres impayés comprend l'application de modèles et de méthodes qui nécessite une grande part de jugement. La principale hypothèse servant de fondement aux estimations des passifs au titre des demandes d'indemnisation est le montant et l'échéancier liés aux événements assurés survenus, y compris ceux qui n'ont pas encore été déclarés par les assurés. Le taux d'actualisation, la marge pour écarts défavorables et les tendances quant à la gravité et la fréquence sont d'autres hypothèses qui impliquent une grande part de jugement.

*Façon dont nous avons traité de la question dans le cadre de notre audit*

Nous avons acquis une compréhension, évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement des contrôles de la direction sur l'évaluation de la provision pour sinistres impayés. Les contrôles que nous avons testés comprennent, notamment, les contrôles liés aux processus de sinistres et aux processus actuariels de la TD, y compris les contrôles entourant l'exhaustivité et l'exactitude des flux de données dans les systèmes d'administration des sinistres ainsi que les contrôles visant la revue périodique de la provision pour sinistres impayés effectuée par la direction.

Pour tester l'évaluation des sinistres impayés dans le cadre de nos procédures d'audit, nous avons notamment dû faire appel à nos actuaire afin de calculer de façon indépendante les composantes importantes de la provision pour sinistres impayés. Nos actuaire ont, entre autres, évalué l'exactitude des données de la TD et effectué une analyse comparative des hypothèses par rapport aux tendances sectorielles et aux faits réglementaires nouveaux. Nous avons fait appel à nos actuaire afin d'évaluer les méthodes actuarielles et les hypothèses importantes de la TD, y compris le raisonnement derrière les jugements appliqués. Nous avons également testé un échantillon de sinistres survenus, de sinistres payés et de primes gagnées ayant servi à l'estimation de la provision pour sinistres impayés.

*Description de la question*

**Évaluation des provisions pour positions fiscales incertaines**

La TD décrit ses jugements, estimations et hypothèses comptables importants à l'égard de l'impôt sur le résultat à la note 3 des états financiers consolidés. En tant qu'institution financière exerçant ses activités dans divers territoires, la TD est assujettie à des lois fiscales complexes et en constante évolution. L'incertitude à l'égard d'une position fiscale peut découler du fait que les lois fiscales peuvent prêter à interprétation. La TD exerce une grande part de jugement pour i) déterminer s'il est probable que la TD devra verser un paiement aux autorités fiscales par suite de leur examen de certaines positions fiscales incertaines; et ii) évaluer le montant du passif, lorsque probable.

L'audit de la comptabilisation et de l'évaluation des provisions pour positions fiscales incertaines de la TD a nécessité le recours au jugement et tient compte de l'interprétation de la législation fiscale et de la jurisprudence.

*Façon dont nous avons traité de la question dans le cadre de notre audit*

Nous avons acquis une compréhension, évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement des contrôles de la direction sur la comptabilisation et l'évaluation des provisions pour positions fiscales incertaines de la TD, y compris les contrôles à l'égard de l'évaluation du fondement technique des positions fiscales et du processus appliqué par la direction pour calculer les provisions pour positions fiscales incertaines.

Avec l'aide de nos professionnels de la fiscalité, nous avons, entre autres procédures d'audit, évalué le fondement technique des positions fiscales adoptées et le montant comptabilisé à titre de provisions pour positions fiscales incertaines. Pour ce faire, nous avons dû avoir recours à nos connaissances et à notre expérience en matière d'application des lois fiscales par les autorités fiscales compétentes et tenir des discussions avec la direction. Nous avons évalué l'incidence des constatations issues de la correspondance reçue par la TD des autorités fiscales compétentes ainsi que les avis fiscaux et autres avis de tiers obtenus. Nous avons également évalué les informations relatives à l'impôt sur le résultat de la TD présentées à la note 25 des états financiers consolidés à l'égard de ces questions.

Nous agissons en tant que seuls auditeurs de la TD depuis 2006. Avant 2006, nous avons agi ou notre société prédécesseure a agi en tant que coauditeurs de concert avec plusieurs autres cabinets depuis 1955.

**Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.**

Comptables professionnels agréés  
Experts-comptables autorisés

Toronto, Canada  
Le 4 décembre 2019

## RAPPORT DU CABINET D'EXPERTS-COMPTABLES INSCRIT INDÉPENDANT

### Aux actionnaires et administrateurs de La Banque Toronto-Dominion

#### **Opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière**

Nous avons effectué l'audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière de La Banque Toronto-Dominion (la «TD») en date du 31 octobre 2019, selon les critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Commission Treadway (les «critères du COSO») (le cadre 2013). À notre avis, la TD maintenait, à tous les égards importants, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière en date du 31 octobre 2019, selon les critères du COSO.

Nous avons également effectué l'audit, conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis) («PCAOB»), des bilans consolidés de la TD aux 31 octobre 2019 et 2018, et des états du résultat consolidés, des états du résultat global consolidés, des états des variations des capitaux propres consolidés et des états des flux de trésorerie consolidés pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 octobre 2019, ainsi que des notes annexes et notre rapport daté du 4 décembre 2019 exprime une opinion sans réserve à leur égard.

#### **Fondement de l'opinion**

La direction de la TD est responsable du maintien d'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière et de l'appréciation qu'elle fait de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière incluse dans le rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière qui figure dans le rapport de gestion ci-joint. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la TD sur la base de notre audit. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du PCAOB et nous sommes tenus d'être indépendants de la TD conformément aux lois fédérales sur les valeurs mobilières des États-Unis et aux règles et règlements applicables de la Securities and Exchange Commission et du PCAOB.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes du PCAOB. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable qu'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière était maintenu à tous les égards importants. Notre audit a comporté l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, une évaluation du risque de l'existence d'une faiblesse significative, des tests et une évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne en fonction de notre appréciation du risque, ainsi que la mise en œuvre des autres procédures que nous avons jugées nécessaires dans les circonstances. Nous estimons que notre audit constitue un fondement raisonnable à notre opinion.

#### **Définition et limites du contrôle interne à l'égard de l'information financière**

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société est un processus conçu pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux Normes internationales d'information financière telles que publiées par l'International Accounting Standards Board. Il comprend les politiques et procédures qui 1) concernent la tenue de comptes suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs de la société; 2) fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers selon les Normes internationales d'information financière telles que publiées par l'International Accounting Standards Board et que les encaissements et décaissements de la société ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration; et 3) fournissent une assurance raisonnable quant à la prévention ou à la détection à temps de toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée d'actifs de la société qui pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers.

En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de détecter certaines anomalies. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de son efficacité sur des périodes futures comporte le risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

**Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.**

Comptables professionnels agréés  
Experts-comptables autorisés

Toronto, Canada  
Le 4 décembre 2019

# États financiers consolidés

## BILAN CONSOLIDÉ

(aux dates indiquées et en millions de dollars canadiens)

31 octobre 2019 31 octobre 2018

	31 octobre 2019	31 octobre 2018
<b>ACTIF</b>		
Trésorerie et montants à recevoir de banques	4 863 \$	4 735 \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	25 583	30 720
	<b>30 446</b>	<b>35 455</b>
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction (Notes 5, 7)	146 000	127 897
Actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net (Notes 5, 7)	6 503	4 015
Dérivés (Notes 5, 11)	48 894	56 996
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net (Notes 5, 7)	4 040	3 618
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (Notes 5, 7, 8)	111 104	130 600
	<b>316 541</b>	<b>323 126</b>
Titres de créance au coût amorti, déduction faite de la provision pour pertes sur créances (Notes 5, 7)	130 497	107 171
Valeurs mobilières prises en pension (Note 5)	165 935	127 379
<b>Prêts (Notes 5, 8)</b>		
Prêts hypothécaires résidentiels	235 640	225 191
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	180 334	172 079
Cartes de crédit	36 564	35 018
Entreprises et gouvernements	236 517	217 654
	<b>689 055</b>	<b>649 942</b>
Provision pour pertes sur prêts (Note 8)	(4 447)	(3 549)
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts	684 608	646 393
<b>Divers</b>		
Engagements de clients au titre d'acceptations	13 494	17 267
Participation dans TD Ameritrade (Note 12)	9 316	8 445
Goodwill (Note 14)	16 976	16 536
Autres immobilisations incorporelles (Note 14)	2 503	2 459
Terrains, bâtiments, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables (Note 15)	5 513	5 324
Actifs d'impôt différé (Note 25)	1 799	2 812
Montants à recevoir des courtiers et des clients	20 575	26 940
Autres actifs (Note 16)	17 087	15 596
	<b>87 263</b>	<b>95 379</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>1 415 290 \$</b>	<b>1 334 903 \$</b>
<b>PASSIF</b>		
Dépôts détenus à des fins de transaction (Notes 5, 17)	26 885 \$	114 704 \$
Dérivés (Notes 5, 11)	50 051	48 270
Passifs de titrisation à la juste valeur (Notes 5, 9)	13 058	12 618
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net (Notes 5, 17)	105 131	16
	<b>195 125</b>	<b>175 592</b>
<b>Dépôts (Notes 5, 17)</b>		
Particuliers	503 430	477 644
Banques	16 751	16 712
Entreprises et gouvernements	366 796	357 083
	<b>886 977</b>	<b>851 439</b>
<b>Divers</b>		
Acceptations	13 494	17 269
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert (Note 5)	29 656	39 478
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension (Note 5)	125 856	93 389
Passifs de titrisation au coût amorti (Notes 5, 9)	14 086	14 683
Montants à payer aux courtiers et aux clients	23 746	28 385
Passifs liés aux assurances (Note 22)	6 920	6 698
Autres passifs (Note 18)	21 004	19 174
	<b>234 762</b>	<b>219 076</b>
Billets et débiteures subordonnés (Notes 5, 19)	10 725	8 740
<b>Total du passif</b>	<b>1 327 589</b>	<b>1 254 863</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
<b>Capitaux propres attribuables aux actionnaires</b>		
Actions ordinaires (Note 21)	21 713	21 221
Actions privilégiées (Note 21)	5 800	5 000
Actions autodétenues – ordinaires (Note 21)	(41)	(144)
Actions autodétenues – privilégiées (Note 21)	(6)	(7)
Surplus d'apport	157	193
Résultats non distribués	49 497	46 145
Cumul des autres éléments du résultat global	10 581	6 639
	<b>87 701</b>	<b>79 047</b>
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales (Note 21)	–	993
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>87 701</b>	<b>80 040</b>
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>	<b>1 415 290 \$</b>	<b>1 334 903 \$</b>

Les notes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

Bharat B. Masrani  
Président du Groupe et chef de la direction

Alan N. MacGibbon  
Président, comité d'audit

## ÉTAT DU RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	<i>Pour les exercices clos les 31 octobre</i>		
	2019	2018	2017
<b>Produits d'intérêts<sup>1</sup></b>			
Prêts	31 925 \$	27 790 \$	23 663 \$
Valeurs mobilières			
Intérêts	7 843	6 685	4 595
Dividendes	1 548	1 234	1 128
Dépôts auprès de banques	683	713	446
	<b>41 999</b>	<b>36 422</b>	<b>29 832</b>
<b>Charges d'intérêts (Note 30)</b>			
Dépôts	13 675	10 489	6 615
Passifs de titrisation	524	586	472
Billets et débiteures subordonnés	395	337	391
Divers	3 474	2 771	1 507
	<b>18 068</b>	<b>14 183</b>	<b>8 985</b>
	<b>23 931</b>	<b>22 239</b>	<b>20 847</b>
<b>Produits d'intérêts nets</b>			
<b>Produits autres que d'intérêts</b>			
Services de placement et de valeurs mobilières	4 872	4 714	4 512
Commissions sur crédit	1 289	1 210	1 130
Profits nets (pertes nettes) sur les valeurs mobilières (Note 7)	78	111	128
Produits (pertes) de négociation	1 047	1 052	303
Produits (pertes) sur les instruments financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net	121	48	s. o. <sup>2</sup>
Produits (pertes) sur les instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	8	(170)	(254)
Frais de service	2 885	2 716	2 648
Services de cartes	2 465	2 376	2 388
Produits d'assurance (Note 22)	4 282	4 045	3 760
Autres produits (pertes)	87	551	740
	<b>17 134</b>	<b>16 653</b>	<b>15 355</b>
<b>Total des produits</b>	<b>41 065</b>	<b>38 892</b>	<b>36 202</b>
<b>Provision pour pertes sur créances (Note 8)</b>	<b>3 029</b>	<b>2 480</b>	<b>2 216</b>
<b>Indemnisations d'assurance et charges connexes (Note 22)</b>	<b>2 787</b>	<b>2 444</b>	<b>2 246</b>
<b>Charges autres que d'intérêts</b>			
Salaires et avantages du personnel (Note 24)	11 244	10 377	10 018
Charges d'occupation des locaux, amortissement compris	1 835	1 765	1 794
Charges de matériel et de mobilier, amortissement compris	1 165	1 073	992
Amortissement des autres immobilisations incorporelles	800	815	704
Marketing et développement des affaires	769	803	726
Frais (recouvrement de frais) de restructuration	175	73	2
Frais liés aux activités de courtage et honoraires de sous-conseiller	336	359	360
Services professionnels et services-conseils	1 322	1 194	1 119
Divers	4 374	3 736	3 704
	<b>22 020</b>	<b>20 195</b>	<b>19 419</b>
<b>Résultat avant impôt sur le résultat et quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade</b>	<b>13 229</b>	<b>13 773</b>	<b>12 321</b>
<b>Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat (Note 25)</b>	<b>2 735</b>	<b>3 182</b>	<b>2 253</b>
<b>Quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade (Note 12)</b>	<b>1 192</b>	<b>743</b>	<b>449</b>
<b>Résultat net</b>	<b>11 686</b>	<b>11 334</b>	<b>10 517</b>
<b>Dividendes sur actions privilégiées</b>	<b>252</b>	<b>214</b>	<b>193</b>
<b>Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires et aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales</b>	<b>11 434 \$</b>	<b>11 120 \$</b>	<b>10 324 \$</b>
Attribuable aux :			
Actionnaires ordinaires	11 416 \$	11 048 \$	10 203 \$
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	18	72	121
<b>Résultat par action (en dollars canadiens) (Note 26)</b>			
De base	6,26 \$	6,02 \$	5,51 \$
Dilué	6,25	6,01	5,50
<b>Dividendes par action ordinaire (en dollars canadiens)</b>	<b>2,89</b>	<b>2,61</b>	<b>2,35</b>

<sup>1</sup> Pour l'exercice clos le 31 octobre 2019, comprennent des produits d'intérêts de 34 828 millions de dollars (30 639 millions de dollars au 31 octobre 2018) qui ont été calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Se reporter à la note 30.

<sup>2</sup> Sans objet.

Les notes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Certains montants comparatifs ont été retraités afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

## ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ<sup>1</sup>

(en millions de dollars canadiens)

	Pour les exercices clos les 31 octobre		
	2019	2018	2017
<b>Résultat net</b>	<b>11 686 \$</b>	<b>11 334 \$</b>	<b>10 517 \$</b>
<b>Autres éléments du résultat global, après impôt sur le résultat</b>			
<b>Éléments qui seront reclassés par la suite dans le résultat net</b>			
<b>Variation nette des profits latents (pertes latentes) sur les actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (valeurs mobilières disponibles à la vente selon IAS 39)<sup>2</sup></b>			
Variation des profits latents (pertes latentes) sur les valeurs mobilières disponibles à la vente	s. o.	s. o.	467
Variation des profits latents (pertes latentes) sur les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	110	(261)	s. o.
Reclassement en résultat de pertes nettes (profits nets) liés aux valeurs mobilières disponibles à la vente	s. o.	s. o.	(143)
Reclassement en résultat de pertes nettes (profits nets) liés aux titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	(31)	(22)	s. o.
Reclassement en résultat de la variation de la provision pour pertes sur créances relative aux titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	(1)	(1)	s. o.
	<b>78</b>	<b>(284)</b>	<b>324</b>
<b>Variation nette des profits latents (pertes latentes) de change sur les participations dans des établissements à l'étranger, déduction faite des activités de couverture</b>			
Profits latents (pertes latentes) sur les participations dans des établissements à l'étranger	(165)	1 323	(2 534)
Reclassement en résultat de pertes nettes (profits nets) sur les participations dans des établissements à l'étranger	–	–	(17)
Profits nets (pertes nettes) sur les couvertures des participations dans des établissements à l'étranger	132	(288)	659
Reclassement en résultat de pertes nettes (profits nets) sur les couvertures des participations dans des établissements à l'étranger	–	–	4
	<b>(33)</b>	<b>1 035</b>	<b>(1 888)</b>
<b>Variation nette des profits (pertes) sur les dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie</b>			
Variation des profits (pertes) sur les dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	3 459	(1 624)	(1 454)
Reclassement en résultat de pertes (profits) sur les couvertures de flux de trésorerie	519	(455)	(810)
	<b>3 978</b>	<b>(2 079)</b>	<b>(2 264)</b>
<b>Éléments qui ne seront pas reclassés par la suite dans le résultat net</b>			
Écarts actuariels sur les régimes d'avantages du personnel	(921)	622	325
Variation des profits nets latents (pertes nettes latentes) sur les titres de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	(95)	38	s. o.
Variation de la juste valeur attribuable au risque de crédit des passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	14	–	s. o.
	<b>(1 002)</b>	<b>660</b>	<b>325</b>
<b>Total des autres éléments du résultat global, après impôt sur le résultat</b>	<b>3 021</b>	<b>(668)</b>	<b>(3 503)</b>
<b>Total du résultat global, après impôt sur le résultat</b>	<b>14 707 \$</b>	<b>10 666 \$</b>	<b>7 014 \$</b>
Attribuable aux :			
Actionnaires ordinaires	14 437 \$	10 380 \$	6 700 \$
Actionnaires privilégiés	252	214	193
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	18	72	121

<sup>1</sup> Les montants sont présentés déduction faite des charges (recouvrements) d'impôt sur le résultat figurant dans le tableau ci-après.

<sup>2</sup> IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (IAS 39).

## Charges (recouvrements) d'impôt sur le résultat associés aux éléments de l'état du résultat global consolidé

(en millions de dollars canadiens)

	Pour les exercices clos les 31 octobre		
	2019	2018	2017
Variation des profits latents (pertes latentes) sur les valeurs mobilières disponibles à la vente	s. o. \$	s. o. \$	150 \$
Variation des profits latents (pertes latentes) sur les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	21	(139)	s. o.
Moins le reclassement en résultat de pertes nettes (profits nets) liés aux valeurs mobilières disponibles à la vente	s. o.	s. o.	(36)
Moins le reclassement en résultat de pertes nettes (profits nets) liés aux titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	(1)	13	s. o.
Moins le reclassement en résultat de la variation de la provision pour pertes sur créances relative aux titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	–	–	s. o.
Profits latents (pertes latentes) sur les participations dans des établissements à l'étranger	–	–	–
Moins le reclassement en résultat de pertes nettes (profits nets) sur les participations dans des établissements à l'étranger	–	–	–
Profits nets (pertes nettes) sur les couvertures des participations dans des établissements à l'étranger	48	(104)	237
Moins le reclassement en résultat de pertes nettes (profits nets) sur les couvertures des participations dans des établissements à l'étranger	–	–	(1)
Variation des profits (pertes) sur les dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	1 235	(473)	(789)
Moins le reclassement en résultat de pertes (profits) sur les couvertures de flux de trésorerie	(157)	283	258
Écarts actuariels sur les régimes d'avantages du personnel	(324)	243	129
Variation des profits nets latents (pertes nettes latentes) sur les titres de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	(35)	20	s. o.
Variation de la juste valeur attribuable au risque de crédit des passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	4	–	s. o.
<b>Total de l'impôt sur le résultat</b>	<b>1 107 \$</b>	<b>(749) \$</b>	<b>(494) \$</b>

Les notes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

## ÉTAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉ

(en millions de dollars canadiens)

Pour les exercices clos les 31 octobre

	2019	2018	2017
<b>Actions ordinaires (Note 21)</b>			
Solde au début de l'exercice	21 221 \$	20 931 \$	20 711 \$
Produit des actions émises à l'exercice d'options sur actions	124	152	148
Actions émises dans le cadre du plan de réinvestissement des dividendes	357	366	329
Actions émises dans le cadre d'acquisitions (Note 13)	366	–	–
Rachat d'actions aux fins d'annulation et autres	(355)	(228)	(257)
Solde à la fin de l'exercice	21 713	21 221	20 931
<b>Actions privilégiées (Note 21)</b>			
Solde au début de l'exercice	5 000	4 750	4 400
Émission d'actions	800	750	350
Rachat d'actions	–	(500)	–
Solde à la fin de l'exercice	5 800	5 000	4 750
<b>Actions autodétenues – ordinaires (Note 21)</b>			
Solde au début de l'exercice	(144)	(176)	(31)
Achat d'actions	(9 782)	(8 295)	(9 654)
Vente d'actions	9 885	8 327	9 509
Solde à la fin de l'exercice	(41)	(144)	(176)
<b>Actions autodétenues – privilégiées (Note 21)</b>			
Solde au début de l'exercice	(7)	(7)	(5)
Achat d'actions	(151)	(129)	(175)
Vente d'actions	152	129	173
Solde à la fin de l'exercice	(6)	(7)	(7)
<b>Surplus d'apport</b>			
Solde au début de l'exercice	193	214	203
Prime nette (escompte net) sur la vente d'actions autodétenues	(22)	(2)	23
Émission d'options sur actions, déduction faite des options exercées (Note 23)	(8)	(12)	(8)
Divers	(6)	(7)	(4)
Solde à la fin de l'exercice	157	193	214
<b>Résultats non distribués</b>			
Solde au début de l'exercice	46 145	40 489	35 452
Incidence de l'adoption d'IFRS 15 <sup>1</sup>	(41)	s. o.	s. o.
Incidence de l'adoption d'IFRS 9 <sup>2</sup>	–	53	s. o.
Résultat net attribuable aux actionnaires	11 668	11 262	10 396
Dividendes sur actions ordinaires	(5 262)	(4 786)	(4 347)
Dividendes sur actions privilégiées	(252)	(214)	(193)
Frais liés à l'émission d'actions et autres frais	(9)	(10)	(4)
Prime nette sur le rachat d'actions ordinaires, d'actions privilégiées et autres	(1 880)	(1 273)	(1 140)
Écarts actuariels sur les régimes d'avantages du personnel	(921)	622	325
Profits réalisés (pertes réalisées) sur les titres de capitaux propres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	49	2	s. o.
Solde à la fin de l'exercice	49 497	46 145	40 489
<b>Cumul des autres éléments du résultat global</b>			
<i>Profit net latent (perte nette latente) sur les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global :</i>			
Solde au début de l'exercice	245	510	s. o.
Incidence de l'adoption d'IFRS 9	–	19	s. o.
Autres éléments du résultat global	79	(283)	s. o.
Provision pour pertes sur créances	(1)	(1)	s. o.
Solde à la fin de l'exercice	323	245	s. o.
<i>Profit net latent (perte nette latente) sur les titres de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global :</i>			
Solde au début de l'exercice	55	113	s. o.
Incidence de l'adoption d'IFRS 9	–	(96)	s. o.
Autres éléments du résultat global	(46)	40	s. o.
Reclassement de la perte (du profit) dans les résultats non distribués	(49)	(2)	s. o.
Solde à la fin de l'exercice	(40)	55	s. o.
<i>Profit net latent (perte nette latente) sur les valeurs mobilières disponibles à la vente :</i>			
Solde au début de l'exercice	s. o.	s. o.	299
Autres éléments du résultat global	s. o.	s. o.	324
Solde à la fin de l'exercice	s. o.	s. o.	623
<i>Variation de la juste valeur attribuable au risque de crédit des passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net :</i>			
Solde au début de l'exercice	–	–	s. o.
Autres éléments du résultat global	14	–	s. o.
Solde à la fin de l'exercice	14	–	s. o.
<i>Profit net latent (perte nette latente) de change sur les participations dans des établissements à l'étranger, déduction faite des activités de couverture :</i>			
Solde au début de l'exercice	8 826	7 791	9 679
Autres éléments du résultat global	(33)	1 035	(1 888)
Solde à la fin de l'exercice	8 793	8 826	7 791
<i>Profit net (perte nette) sur les dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie :</i>			
Solde au début de l'exercice	(2 487)	(408)	1 856
Autres éléments du résultat global	3 978	(2 079)	(2 264)
Solde à la fin de l'exercice	1 491	(2 487)	(408)
<b>Total du cumul des autres éléments du résultat global</b>	<b>10 581</b>	<b>6 639</b>	<b>8 006</b>
<b>Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires</b>	<b>87 701</b>	<b>79 047</b>	<b>74 207</b>
<b>Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales (Note 21)</b>			
Solde au début de l'exercice	993	983	1 650
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	18	72	121
Rachat de participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	(1 000)	–	(617)
Divers	(11)	(62)	(171)
Solde à la fin de l'exercice	–	993	983
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>87 701 \$</b>	<b>80 040 \$</b>	<b>75 190 \$</b>

<sup>1</sup> IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients (IFRS 15).

<sup>2</sup> IFRS 9, Instruments financiers (IFRS 9).

Les notes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

## ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

(en millions de dollars canadiens)

	<i>Pour les exercices clos les 31 octobre</i>		
	2019	2018	2017
<b>Flux de trésorerie des activités d'exploitation</b>			
Résultat net avant impôt sur le résultat, y compris quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade	14 421 \$	14 516 \$	12 770 \$
Ajustements pour déterminer les flux de trésorerie nets des activités d'exploitation			
Provision pour pertes sur créances (Note 8)	3 029	2 480	2 216
Amortissement (Note 15)	605	576	603
Amortissement des autres immobilisations incorporelles	800	815	704
Pertes nettes (profits nets) sur les valeurs mobilières (Note 7)	(78)	(111)	(128)
Quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade (Note 12)	(1 192)	(743)	(449)
Profit de dilution (Note 12)	–	–	(204)
Impôt différé (Note 25)	(33)	385	175
Variations des actifs et passifs d'exploitation			
Intérêts à recevoir et à payer (Notes 16, 18)	(26)	(104)	(283)
Valeurs mobilières mises en pension	32 467	4 798	39 618
Valeurs mobilières prises en pension	(38 556)	7 050	(48 377)
Valeurs mobilières vendues à découvert	(9 822)	3 996	2 367
Prêts et valeurs mobilières détenus à des fins de transaction	(18 103)	(24 065)	(4 661)
Prêts, déduction faite de la titrisation et des ventes	(41 693)	(45 620)	(22 332)
Dépôts	(52 281)	53 379	40 150
Dérivés	9 883	(3 745)	1 836
Actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net	(2 397)	5 257	s. o.
Actifs et passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	104 693	(460)	245
Passifs de titrisation	(157)	(1 532)	(1 575)
Impôt exigible	(771)	(780)	(419)
Montants à recevoir des courtiers et des clients ou à payer à ceux-ci	1 726	(1 435)	2 459
Divers	(2 244)	(8 964)	1 412
<b>Flux de trésorerie nets des activités d'exploitation</b>	<b>271</b>	<b>5 693</b>	<b>26 127</b>
<b>Flux de trésorerie des activités de financement</b>			
Émission de billets et débetures subordonnés (Note 19)	1 749	1 750	1 500
Rachat de billets et débetures subordonnés (Note 19)	24	(2 468)	(2 536)
Émission d'actions ordinaires (Note 21)	105	128	125
Émission d'actions privilégiées (Note 21)	791	740	346
Rachat d'actions ordinaires (Note 21)	(2 235)	(1 501)	(1 397)
Rachat d'actions privilégiées (Note 21)	–	(500)	–
Rachat de participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales (Note 21)	(1 000)	–	(626)
Vente d'actions autodétenues (Note 21)	10 015	8 454	9 705
Achat d'actions autodétenues (Note 21)	(9 933)	(8 424)	(9 829)
Dividendes versés	(5 157)	(4 634)	(4 211)
Distributions aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	(11)	(72)	(112)
<b>Flux de trésorerie nets des activités de financement</b>	<b>(5 652)</b>	<b>(6 527)</b>	<b>(7 035)</b>
<b>Flux de trésorerie des activités d'investissement</b>			
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	5 137	20 465	2 529
Activités relatives aux actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (Note 7)			
Achats	(24 898)	(20 269)	s. o.
Produit tiré des échéances	37 835	30 101	s. o.
Produit tiré des ventes	10 158	2 731	s. o.
Activités relatives aux valeurs mobilières disponibles à la vente (Note 7)			
Achats	s. o.	s. o.	(63 339)
Produit tiré des échéances	s. o.	s. o.	30 775
Produit tiré des ventes	s. o.	s. o.	4 977
Activités relatives aux titres de créance au coût amorti (Note 7)			
Achats	(51 202)	(51 663)	s. o.
Produit tiré des échéances	28 392	20 101	s. o.
Produit tiré des ventes	1 418	670	s. o.
Activités relatives aux valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance (Note 7)			
Achats	s. o.	s. o.	(17 807)
Produit tiré des échéances	s. o.	s. o.	27 729
Produit tiré des ventes	s. o.	s. o.	452
Activités relatives aux titres de créance classés comme prêts			
Achats	s. o.	s. o.	(2 471)
Produit tiré des échéances	s. o.	s. o.	337
Produit tiré des ventes	s. o.	s. o.	447
Achats nets de terrains, de bâtiments, de matériel et mobilier et d'autres actifs amortissables	(794)	(587)	(434)
Trésorerie nette acquise (payée) dans le cadre de dessaisissements, d'acquisitions et de l'achat d'actions de TD Ameritrade (Notes 12, 13)	(540)	–	(2 129)
<b>Flux de trésorerie nets des activités d'investissement</b>	<b>5 506</b>	<b>1 549</b>	<b>(18 934)</b>
Incidence des variations du taux de change sur la trésorerie et les montants à recevoir de banques	3	49	(94)
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des montants à recevoir de banques</b>	<b>128</b>	<b>764</b>	<b>64</b>
Trésorerie et montants à recevoir de banques au début de l'exercice	4 735	3 971	3 907
<b>Trésorerie et montants à recevoir de banques à la fin de l'exercice</b>	<b>4 863 \$</b>	<b>4 735 \$</b>	<b>3 971 \$</b>
<b>Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie des activités d'exploitation</b>			
Montant d'impôt sur le résultat payé (recouvré) au cours de l'exercice	3 589 \$	3 535 \$	2 866 \$
Montant des intérêts payés au cours de l'exercice	17 958	13 888	8 957
Montant des intérêts reçus au cours de l'exercice	40 315	34 789	28 393
Montant des dividendes reçus au cours de l'exercice	1 584	1 202	1 153

Les notes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

# Notes des états financiers consolidés

## NOTE 1 : NATURE DES ACTIVITÉS

### INFORMATION SUR LA SOCIÉTÉ

La Banque Toronto-Dominion est une banque à charte en vertu de la *Loi sur les banques*. Les actionnaires d'une banque ne sont pas responsables, en tant que tels, des dettes, actes ou défauts de celle-ci, sauf dans les cas prévus par la *Loi sur les banques*. La Banque Toronto-Dominion et ses filiales sont désignées collectivement par l'appellation Groupe Banque TD (la «TD» ou la «Banque»). La Banque est issue de la fusion, le 1<sup>er</sup> février 1955, de la Banque de Toronto, qui a obtenu une charte en 1855, et de la Banque Dominion, dont la charte remonte à 1869. La Banque est constituée au Canada, et son siège social et sa principale place d'affaires sont situés au 66 Wellington Street West, Toronto (Ontario). La TD offre ses services dans trois secteurs d'exploitation qui exercent leurs activités dans plusieurs centres financiers dans le monde : Services de détail au Canada, Services de détail aux États-Unis et Services bancaires de gros.

### BASE D'ÉTABLISSEMENT

Les états financiers consolidés ci-joints dressés par la Banque et les principes comptables qu'elle a suivis sont conformes aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB), y compris les exigences comptables du Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF). Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, sauf indication contraire.

Les présents états financiers consolidés ont été préparés à l'aide des méthodes comptables décrites aux notes 2 et 4. Certains montants comparatifs ont été révisés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

La préparation des états financiers consolidés exige que la direction fasse des estimations, pose des hypothèses et exerce son jugement à l'égard des montants présentés d'actifs, de passifs, de produits et de charges, et de l'information à fournir à l'égard des actifs ou passifs éventuels, comme il est décrit plus en détail à la note 3. Par conséquent, les résultats réels peuvent différer des montants estimatifs, au fur et à mesure que surviennent des événements qui les confirment.

Les états financiers consolidés ci-joints de la Banque ont été approuvés et leur publication a été autorisée par le conseil d'administration de la Banque, conformément à une recommandation du comité d'audit, le 4 décembre 2019.

Certaines informations sont présentées dans les passages ombragés de la section «Gestion des risques» du rapport de gestion de 2019 ci-joint, comme le permettent les IFRS, et font partie intégrante des états financiers consolidés. Les états financiers consolidés ont été préparés sur la base du coût historique, à l'exception de certains éléments comptabilisés à la juste valeur comme il est mentionné à la note 2.

## NOTE 2 : SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

### PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés comprennent les actifs, les passifs, les résultats d'exploitation ainsi que les flux de trésorerie de la Banque et de ses filiales, dont certaines entités structurées que la Banque contrôle. La Banque contrôle une entité : 1) lorsqu'elle a le pouvoir de diriger les activités de l'entité ayant l'incidence la plus importante sur les risques ou les rendements de l'entité; 2) qu'elle est exposée à des risques ou des rendements importants liés à l'entité; 3) et qu'elle a la capacité d'exercer son pouvoir de manière à influencer sur les risques ou les rendements auxquels elle est exposée.

Les états financiers consolidés de la Banque ont été préparés en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et événements semblables se produisant dans des circonstances similaires. Toutes les opérations intersociétés, tous les soldes intersociétés et tous les profits latents et pertes latentes intersociétés comptabilisés sur ces opérations sont éliminés à la consolidation.

### Filiales

Les filiales sont des sociétés ou d'autres entités juridiques contrôlées par la Banque, généralement parce qu'elle détient directement plus de la moitié des droits de vote de ces entités. Le contrôle des filiales est fondé sur l'exercice du pouvoir par la détention de droits de vote qui correspond généralement à l'exposition aux risques et aux rendements (désigné collectivement comme les «rendements variables») de filiales absorbés par la Banque du fait de la détention de ces droits de vote. Par conséquent, la Banque contrôle et consolide les filiales lorsqu'elle détient la majorité des droits de vote de la filiale, à moins d'indications qu'un autre investisseur dispose du contrôle sur la filiale. L'existence et l'effet des droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables ou convertibles sont pris en considération pour apprécier si la Banque contrôle une entité. Les filiales sont consolidées à partir de la date à laquelle la Banque obtient le contrôle et le sont jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse d'exister.

La Banque peut consolider certaines filiales lorsqu'elle détient la moitié ou moins des droits de vote. La plupart de ces filiales sont des entités structurées comme il est décrit à la rubrique ci-dessous.

### Entités structurées

Les entités structurées sont des entités créées pour réaliser un objectif limité et bien défini. Les entités structurées peuvent prendre la forme d'une société par actions, d'une fiducie, d'une société de personnes ou d'une entité sans personnalité morale. Elles sont souvent créées aux termes d'accords juridiques qui imposent des limites au pouvoir de décision du conseil d'administration, du fiduciaire ou de la direction quant aux activités de l'entité. Généralement, les entités structurées sont contrôlées autrement que par la détention directe par la Banque de plus de la moitié des droits de vote de ces entités, puisque la détention des droits de vote peut ne pas correspondre à l'exposition aux rendements variables absorbés de l'entité. Par conséquent, les entités structurées sont consolidées si la substance de la relation entre la Banque et l'entité indique que la Banque contrôle l'entité structurée. Pour déterminer si elle doit consolider une entité structurée, la Banque évalue trois critères importants afin de conclure si, dans les faits :

- elle a le pouvoir de diriger les activités de l'entité structurée ayant l'incidence la plus importante sur les risques ou les rendements de l'entité;
- elle est exposée à une forte proportion des rendements variables liés à l'entité;
- elle a la capacité d'exercer son pouvoir de manière à influencer sur les risques ou les rendements auxquels elle est exposée.

Les conclusions portant sur la consolidation sont réévaluées à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. La politique de la Banque est de tenir compte de l'incidence de tous les changements importants de circonstances sur la consolidation, surtout les suivants :

- Modifications substantielles des droits de propriété, comme l'acquisition ou la cession de participations non négligeables dans une entité
- Modifications des accords contractuels ou des arrangements relatifs à la gouvernance inhérents à une entité

- Activités qui s'ajoutent à la structure, telles que l'octroi d'une facilité de trésorerie autrement qu'en vertu des modalités initiales ou la conclusion d'une transaction qui n'avait pas été envisagée initialement
- Modifications apportées à la structure de financement d'une entité

#### **Participations dans des entreprises associées et des coentreprises**

Les sociétés sur lesquelles la Banque exerce une influence notable sont des entreprises associées et les entités sur lesquelles la Banque exerce un contrôle conjoint sont des coentreprises. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions en matière de politiques financières et d'exploitation de l'entreprise détenue, sans toutefois exercer un contrôle ou un contrôle conjoint sur ces entités. Les entreprises associées et les coentreprises sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Les participations dans des entreprises associées et des coentreprises sont portées au bilan consolidé initialement au coût, puis leur valeur comptable est augmentée ou diminuée pour comptabiliser la quote-part de la Banque dans le résultat net de l'entreprise associée ou de la coentreprise, les opérations portant sur les capitaux propres, y compris la réception de dividendes, et les moins-values afin de tenir compte de toute dépréciation de ces entreprises. Les augmentations et les diminutions, ainsi que les profits et pertes réalisés à la cession, sont présentés dans l'état du résultat consolidé.

À la date du bilan, la Banque détermine s'il existe une indication objective d'une dépréciation de la participation dans une entreprise associée ou une coentreprise. La Banque calcule le montant de la dépréciation comme la différence entre sa juste valeur ou sa valeur d'utilité, selon le montant le plus élevé, et sa valeur comptable.

#### **Participations ne donnant pas le contrôle**

Lorsque la Banque ne détient pas toutes les actions d'une entité consolidée, la participation ne donnant pas le contrôle dans la filiale est présentée au bilan consolidé parmi les participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales comme une composante du total des capitaux propres, mais séparément des capitaux propres de la Banque. Le résultat attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle, après impôt, est présenté sous un poste distinct dans l'état du résultat consolidé.

#### **TRÉSORERIE ET MONTANTS À RECEVOIR DE BANQUES**

La trésorerie et les montants à recevoir de banques se composent de trésorerie et de montants à recevoir de banques qui sont émis par des institutions financières de première qualité. Ces montants sont remboursables à vue ou ont une échéance initiale de trois mois ou moins.

#### **COMPTABILISATION DES PRODUITS**

Les produits sont comptabilisés au montant qui représente le montant de contrepartie auquel la Banque s'attend à avoir droit en échange de la prestation des services au client, à l'exclusion des sommes perçues pour le compte de tiers. La Banque comptabilise les produits lorsqu'elle transfère le contrôle du bien ou du service fourni au client à un moment précis ou progressivement. L'exercice de jugement est requis pour déterminer à quel moment les obligations de prestation sont remplies. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 3.

La Banque identifie les contrats conclus avec des clients qui entrent dans le champ d'application d'IFRS 15 et qui créent des droits et des obligations exécutoires. La Banque détermine les obligations de prestation en fonction des services distincts promis aux clients aux termes du contrat. Les contrats de la Banque ont en général une durée qui ne dépasse pas un an et constituent une seule obligation de prestation. Les obligations de prestation représentent généralement les services à fournir.

Pour chaque contrat, la Banque détermine le prix de transaction, en outre en estimant la contrepartie variable et en appréciant si une limitation s'applique au prix. La contrepartie variable est incluse dans le prix de transaction dans la mesure où il est hautement probable que le dénouement ultérieur de l'incertitude relative au montant de contrepartie variable ne donnera pas lieu à un rajustement à la baisse important des produits comptabilisés. Par conséquent, une limitation s'applique à l'estimation de la contrepartie variable jusqu'à la fin de la période de facturation. Comme l'incertitude est généralement levée à la fin de la période de présentation de l'information financière, aucun jugement important n'est exercé pour la comptabilisation de la contrepartie variable dans les produits.

La réception du paiement des clients par la Banque survient habituellement lorsque la Banque a rempli ses obligations de prestation ou peu après qu'elle les a remplies. Par conséquent, la Banque n'a comptabilisé aucun actif sur contrat important (créances non facturées) ou passif sur contrat important (produits différés). De plus, aucune composante financement importante n'est associée à la contrepartie à payer à la Banque.

Lorsqu'un tiers intervient dans le transfert de services au client, une appréciation est réalisée afin de déterminer si la Banque agit pour son propre compte, ce qui entraîne la présentation des produits au montant brut, ou comme mandataire, ce qui entraîne la présentation des produits au montant net. La Banque agit pour son propre compte lorsqu'elle contrôle les services spécifiés dans le contrat avant qu'ils ne soient fournis au client. La Banque exerce un contrôle lorsque la responsabilité première de transférer les services au client lui incombe ou lorsqu'elle dispose d'une latitude pour fixer le prix des services, ou les deux.

Les intérêts sur les actifs et passifs productifs d'intérêts qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à titre de produits d'intérêts nets selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les flux de trésorerie futurs attendus sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable de l'instrument. Le calcul tient compte du taux d'intérêt contractuel ainsi que des honoraires ou des coûts marginaux directement attribuables à l'instrument et de tous les autres escomptes ou primes.

#### **Services de placement et de valeurs mobilières**

Les produits tirés des services de placement et de valeurs mobilières englobent les honoraires de gestion d'actifs, les honoraires d'administration et les commissions, de même que les honoraires de services de placements bancaires. La Banque comptabilise les honoraires d'administration et de gestion d'actifs selon l'écoulement du temps, afin de refléter la manière dont sont rendus les services de gestion de placements et services connexes au fil du temps. Les honoraires sont principalement calculés à partir de la moyenne des actifs gérés quotidiens ou des actifs administrés quotidiens, ou en fonction des actifs gérés ou administrés à une date donnée, dépendamment du mandat de placement.

Les commissions englobent les commissions de courtage, de suivi et de vente. Les commissions de vente et de courtage sont habituellement comptabilisées au moment où la transaction est exécutée. Les commissions de suivi sont comptabilisées progressivement et sont généralement déterminées en fonction de la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds au cours d'une période donnée.

Les honoraires de services de placements bancaires comprennent les honoraires de services-conseils et les honoraires de prise ferme, et sont habituellement comptabilisés au moment de la conclusion fructueuse des transactions.

#### **Commissions sur crédit**

Les commissions sur crédit comprennent les commissions de liquidité, les commissions de restructuration, les commissions de lettres de crédit et les commissions de syndication de prêts. Les commissions de liquidité, de restructuration et de lettres de crédit sont comptabilisées en résultat sur la période au cours de laquelle les services sont rendus. Les commissions de syndication de prêts sont habituellement comptabilisées au moment de la conclusion du placement.

#### *Frais de service*

Les produits tirés des frais de service sont gagnés sur les comptes de dépôt de particuliers et d'entreprises et comprennent les frais de compte et les frais de service sur les opérations. Les frais de compte ont trait aux activités relatives à la gestion de compte et sont comptabilisés en résultat sur la période au cours de laquelle les services sont rendus. Les frais de service sur les opérations sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés, au moment où les opérations sont réalisées.

#### *Services de cartes*

Les produits tirés des services de cartes comprennent les frais d'interchange de même que les honoraires d'administration des cartes, notamment les frais annuels et les frais de transaction. Les frais d'interchange sont comptabilisés à un moment précis, soit au moment où les transactions sont autorisées et financées. Les honoraires d'administration des cartes sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés à la date des opérations, à l'exception des frais annuels, lesquels sont comptabilisés sur une période de douze mois.

### **IFRS 9, INSTRUMENTS FINANCIERS**

Le 1<sup>er</sup> novembre 2017, la Banque a adopté IFRS 9, *Instruments financiers* (IFRS 9), qui remplace les lignes directrices d'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (IAS 39). IFRS 9 comprend des exigences relatives à ce qui suit : 1) Classement et évaluation des actifs financiers et des passifs financiers; 2) Dépréciation des actifs financiers; et 3) Comptabilité de couverture générale. La comptabilité de macro-couverture a été dissociée d'IFRS 9. La Banque peut choisir d'appliquer les exigences relatives à la comptabilité de couverture selon IFRS 9 ou IAS 39. La Banque a décidé de continuer d'appliquer les exigences relatives à la comptabilité de couverture selon IAS 39, mais se conforme aux obligations d'information annuelle révisées relatives à la comptabilité de couverture énoncées dans les modifications corrélatives à IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir* (IFRS 7).

Divers indices de taux d'intérêt et autres indices qui sont présumés être des «indices de référence» (y compris les taux interbancaires offerts comme taux de référence) ont fait l'objet, et continuent de faire l'objet, d'indications réglementaires à l'échelle internationale et de propositions de réforme. Par suite de l'annonce du 27 juillet 2017 de la Financial Conduct Authority (FCA) du Royaume-Uni selon laquelle la FCA cessera d'obliger les banques à soumettre leurs taux pour établir le taux interbancaire offert à Londres (LIBOR) après le 31 décembre 2021, les travaux visant à faire la transition du taux interbancaire offert comme taux de référence vers d'autres taux de référence se poursuivent dans différents territoires. Cette transition, ainsi que les incertitudes entourant le moment et la mise en œuvre de cette transition qui pourraient différer d'un territoire à l'autre, présentent des risques qui pourraient nuire à la Banque, à ses clients et à l'industrie des services financiers. De plus, la transition du taux interbancaire offert ou d'autres taux de référence pourrait perturber les marchés et avoir d'autres répercussions défavorables pour les participants du marché.

En raison des effets de la réforme des taux interbancaires offerts, l'IASB a publié, le 26 septembre 2019 le document intitulé *Réforme des taux d'intérêt de référence (modifications d'IFRS 9, d'IAS 39 et d'IFRS 7)* («Réforme des taux d'intérêt de référence»). La Banque a adopté les modifications applicables d'IFRS 7 relatives à la comptabilité de couverture et appliquera à ses relations de couverture les autres modifications relatives à IAS 39, s'il y a lieu. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 4.

#### **Classement et évaluation des actifs financiers**

La Banque classe ses actifs financiers selon les catégories suivantes :

- Au coût amorti
- À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG)
- Détenus à des fins de transaction
- Détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN)
- Désignés à la JVRN

La Banque comptabilise les actifs financiers à la date de règlement, à l'exception des dérivés et des valeurs mobilières, qui sont comptabilisés à la date de transaction.

#### ***Instruments de créance***

Le classement et l'évaluation des instruments de créance sont fondés sur les modèles économiques de la Banque pour gérer ses actifs financiers et selon que les flux de trésorerie contractuels correspondent ou non uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts (critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels). Pour le jugement à l'égard des modèles économiques et du critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels, se reporter à la note 3.

La Banque a établi ses modèles économiques comme suit :

- Détenus aux fins de la perception : L'objectif est de percevoir des flux de trésorerie contractuels.
- Détenus aux fins de la perception et de la vente : L'objectif est de percevoir des flux de trésorerie contractuels et de vendre les actifs financiers.
- Détenus en vue de la vente ou autres modèles économiques : L'objectif ne correspond à aucun des objectifs susmentionnés.

La Banque vérifie le critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels pour les actifs financiers qui s'inscrivent dans les modèles économiques de types détention aux fins de la perception et détention aux fins de la perception et de la vente. Si ces actifs financiers comportent des flux de trésorerie contractuels qui ne concordent pas avec un contrat de prêt de base, ils sont classés comme des actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction évalués à la JVRN. Dans un contrat de prêt de base, l'intérêt ne comprend qu'une contrepartie pour la valeur temps de l'argent, le risque de crédit et les autres risques qui se rattachent à un prêt de base, ainsi qu'une marge raisonnable.

#### ***Titres de créance et prêts évalués au coût amorti***

Les titres de créance et prêts détenus qui s'inscrivent dans un modèle économique de type détention aux fins de la perception et dont les flux de trésorerie contractuels satisfont au critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels sont évalués au coût amorti. La valeur comptable de ces actifs financiers est ajustée pour tenir compte d'une provision pour pertes sur créances (au bilan) comptabilisée et évaluée comme il est décrit à la rubrique «Dépréciation – Modèle fondé sur les pertes de crédit attendues» de la présente note, ainsi que des radiations et des produits non gagnés, qui comprennent l'intérêt payé d'avance, des commissions et coûts de montage de prêts, des commissions d'engagement, des commissions de syndication de prêts et des primes ou escomptes non amortis. Les produits d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les commissions et coûts de montage de prêts sont considérés comme des ajustements du rendement du prêt et sont comptabilisés dans les produits d'intérêts sur la durée du prêt. Les commissions d'engagement sont comptabilisées dans les commissions sur crédit sur la période d'engagement lorsqu'il est improbable que l'engagement soit appelé. Sinon, elles sont comptabilisées dans les produits d'intérêts sur la durée du prêt connexe. Les commissions de syndication de prêts sont comptabilisées dans les commissions sur crédit au moment de la conclusion du placement, à moins que le rendement de tout prêt conservé par la Banque ne soit inférieur à celui d'autres établissements

de crédit comparables participant au syndicat financier, auquel cas une fraction appropriée des commissions est comptabilisée à titre d'ajustement du rendement dans les produits d'intérêts sur la durée du prêt.

#### *Titres de créance et prêts évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global*

Les titres de créance et prêts détenus qui s'inscrivent dans un modèle économique de type détention aux fins de la perception et de la vente et dont les flux de trésorerie contractuels satisfont au critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels sont évalués à la JVAERG. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global, à l'exception des gains ou des pertes de valeur, des produits d'intérêts et des profits et pertes de change sur le coût amorti des instruments, lesquels sont comptabilisés dans l'état du résultat consolidé. La provision pour pertes de crédit attendues est comptabilisée et évaluée comme il est décrit à la rubrique «Dépréciation – Modèle fondé sur les pertes de crédit attendues» de la présente note. Lorsque l'actif financier est décomptabilisé, les profits et les pertes cumulés qui avaient été comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sont reclassés hors des capitaux propres en résultat et inscrits au poste Profits nets (pertes nettes) sur les valeurs mobilières. Les produits d'intérêts tirés de ces actifs financiers sont inclus dans les produits d'intérêts selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

#### *Actifs financiers détenus à des fins de transaction*

Les actifs financiers dans un portefeuille de négociation s'inscrivent dans le modèle économique de type détention en vue de la vente lorsqu'ils ont été créés, acquis ou contractés principalement dans le but d'être vendus dans un proche avenir, ou s'ils font partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés qui sont gérés ensemble et qui présentent des indications de prise de profits à court terme. Les actifs financiers qui s'inscrivent dans ce modèle économique comprennent les valeurs mobilières détenues à des fins de transaction, les prêts détenus à des fins de transaction ainsi que certains titres de créance et certaines marchandises physiques aux fins de financement qui sont comptabilisés comme des valeurs mobilières prises en pension dans le bilan consolidé.

Les actifs du portefeuille de négociation sont comptabilisés à la juste valeur, et les variations de juste valeur de même que tous les profits ou pertes réalisés à la cession sont comptabilisés dans les produits (pertes) de négociation. Les coûts de transaction sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Les dividendes sont comptabilisés à la date ex-dividende et les produits d'intérêts sont comptabilisés selon la comptabilité d'engagement. Les dividendes et les intérêts sont inclus dans les produits d'intérêts.

#### *Actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction évalués à la juste valeur par le biais du résultat net*

Les actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction évalués à la JVRN comprennent les actifs financiers qui s'inscrivent dans le modèle économique de type détention en vue de la vente ou autres modèles économiques, comme les titres de créance et prêts gérés sur la base de leur juste valeur. Les actifs financiers qui s'inscrivent dans les modèles économiques de types détention aux fins de la perception ou détention aux fins de la perception et de la vente et qui ne satisfont pas au critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels sont également classés dans les actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction évalués à la JVRN. Les variations de la juste valeur ainsi que tous les profits ou pertes réalisés à la cession sont comptabilisés dans les produits (pertes) sur les instruments financiers détenus à des fins autres que de transaction à la JVRN. Les produits d'intérêts tirés des instruments de créance sont inclus dans les produits d'intérêts selon la comptabilité d'engagement.

#### *Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net*

Les instruments de créance qui s'inscrivent dans les modèles économiques de types détention aux fins de la perception ou détention aux fins de la perception et de la vente peuvent être désignés au moment de leur comptabilisation initiale comme étant évalués à la JVRN, dans la mesure où cette désignation permet d'éliminer ou de réduire de façon importante une non-concordance comptable qui autrement découlerait de l'évaluation de ces actifs financiers sur une base différente. La désignation à la JVRN n'est possible que pour les instruments financiers dont la juste valeur peut être établie de façon fiable. Une fois que les actifs financiers ont été désignés à la JVRN, cette désignation ne peut être révoquée. Les variations de la juste valeur ainsi que tous les profits ou pertes réalisés à la cession sont comptabilisés dans les produits (pertes) sur les instruments financiers désignés à la JVRN. Les produits d'intérêts tirés de ces actifs financiers sont inclus dans les produits d'intérêts selon la comptabilité d'engagement.

#### *Engagements de clients au titre d'acceptations*

Les acceptations représentent une forme de titres de créance à court terme négociables émis par des clients, que la Banque garantit moyennant une commission. Les produits sont comptabilisés selon la comptabilité d'engagement. L'obligation éventuelle de la Banque est comptabilisée à titre de passif au poste Acceptations dans le bilan consolidé. Le recours de la Banque contre le client dans le cas d'un appel de fonds à l'égard de tels engagements est comptabilisé à titre d'actif d'un montant équivalent.

#### *Instruments de capitaux propres*

Les instruments de capitaux propres doivent être évalués à la JVRN (classés comme des actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la JVRN), sauf si au moment de la comptabilisation initiale, la Banque a irrévocablement choisi de désigner une participation en actions, détenue à des fins autres que de transaction, à la JVAERG. Si ce choix a été effectué, les variations de la juste valeur, y compris les profits ou les pertes de change correspondants, sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global et ne sont pas ultérieurement reclassées en résultat net, même au moment de la cession de la participation. Les profits et pertes réalisés sont transférés directement dans les résultats non distribués au moment de la cession. Par conséquent, la participation n'est pas soumise à un test de dépréciation. En général, les dividendes seront comptabilisés dans les produits d'intérêts à moins que les dividendes ne représentent le recouvrement d'une partie du coût de la participation. Les profits et les pertes sur les participations en actions détenues à des fins autres que de transaction évaluées à la JVRN sont compris dans les produits (pertes) sur les instruments financiers détenus à des fins autres que de transaction à la JVRN.

#### **Classement et évaluation des passifs financiers**

La Banque classe ses passifs financiers selon les catégories suivantes :

- Détenus à des fins de transaction
- Désignés à la JVRN
- Autres passifs

#### **Passifs financiers détenus à des fins de transaction**

Les passifs financiers sont détenus dans un portefeuille de négociation s'ils ont été contractés principalement dans le but de les racheter dans un avenir proche ou font partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés qui sont gérés ensemble et qui présentent des indications d'un profil récent de prise de profit à court terme. Les passifs financiers détenus à des fins de transaction sont principalement les dépôts détenus à des fins de transaction, les passifs de titrisation à la juste valeur, les obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert et certaines obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension.

Les passifs du portefeuille de négociation sont comptabilisés à la juste valeur et les variations de juste valeur, de même que tous les profits ou pertes réalisés à la cession, sont comptabilisés dans les produits (pertes) de négociation. Les coûts de transaction sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Les intérêts sont comptabilisés selon la comptabilité d'engagement et sont inclus dans les charges d'intérêts.

#### **Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net**

Certains passifs financiers peuvent être désignés à la JVRN au moment de leur comptabilisation initiale. Pour être désignés à la JVRN, les passifs financiers doivent satisfaire à un des critères suivants : 1) la désignation élimine ou réduit significativement une incohérence d'évaluation ou de comptabilisation; 2) un groupe de passifs financiers est géré et sa performance est évaluée sur la base de la juste valeur conformément à une stratégie documentée de gestion de risques ou d'investissement; 3) l'instrument comprend un ou plusieurs dérivés incorporés à moins : a) que les dérivés incorporés ne modifient pas significativement les flux de trésorerie qui autrement seraient imposés par le contrat, ou b) qu'il soit évident sans analyse approfondie, voire sans analyse, que la séparation du dérivé incorporé de l'instrument financier est interdite. En outre, la désignation à la JVRN n'est possible que pour les instruments financiers dont la juste valeur peut être établie de façon fiable. Une fois que les passifs financiers ont été désignés à la JVRN, cette désignation ne peut être révoquée.

Les passifs financiers désignés à la JVRN sont comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé, et les variations de la juste valeur de même que tous les profits ou pertes réalisés à la cession sont comptabilisés dans les produits (pertes) sur les instruments financiers désignés à la JVRN, à l'exception du montant de la variation de la juste valeur attribuable aux variations du risque de crédit propre à la Banque, lequel est présenté dans les autres éléments du résultat global. Les montants comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ne sont pas ultérieurement reclassés en résultat net au moment de la décomptabilisation du passif financier, ils sont plutôt transférés directement dans les résultats non distribués.

Les variations de la juste valeur attribuables aux variations du risque de crédit propre à la Banque correspondent à la différence entre i) la variation d'une période à l'autre de la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus calculée à l'aide d'une courbe d'actualisation globale reflétant tant la courbe de taux d'intérêt de référence que le risque de crédit propre à la Banque, et ii) la variation d'une période à l'autre de la valeur actualisée de ces mêmes flux de trésorerie attendus calculée à l'aide d'une courbe d'actualisation fondée uniquement sur la courbe de taux d'intérêt de référence.

Pour les engagements de prêt et les contrats de garantie financière qui ont été désignés à la JVRN, la variation de la juste valeur du passif est comptabilisée dans les produits (pertes) sur les instruments financiers désignés à la JVRN.

Les intérêts sont constatés selon la comptabilité d'engagement dans les charges d'intérêts.

#### **Autres passifs financiers**

##### **Dépôts**

Les dépôts, à l'exception des dépôts inclus dans le portefeuille de négociation et les dépôts désignés à la JVRN, sont comptabilisés au coût amorti. Les intérêts courus sur les dépôts sont inclus dans les autres passifs au bilan consolidé. Les intérêts, y compris les coûts de transaction incorporés à l'actif, sont comptabilisés à titre de charges d'intérêts dans l'état du résultat consolidé selon la comptabilité d'engagement au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

##### **Billets et débetures subordonnés**

Les billets et débetures subordonnés sont comptabilisés au coût amorti. Les intérêts courus sur les billets et débetures subordonnés sont inclus dans les autres passifs au bilan consolidé. Les intérêts, y compris les coûts de transaction incorporés à l'actif, sont comptabilisés à titre de charges d'intérêts dans l'état du résultat consolidé selon la comptabilité d'engagement, au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

#### **Reclassement des actifs et passifs financiers**

Les actifs financiers et les passifs financiers ne sont pas reclassés après leur comptabilisation initiale, à l'exception des actifs financiers pour lesquels la Banque change de modèle économique pour les gérer. Ces reclassements d'actifs financiers devraient, en principe, être rares.

#### **Dépréciation – Modèle fondé sur les pertes de crédit attendues**

Le modèle fondé sur les pertes de crédit attendues s'applique aux actifs financiers, y compris aux prêts et titres de créance, évalués au coût amorti, aux prêts et titres de créance évalués à la JVAERG, aux engagements de prêts et contrats de garantie financière qui ne sont pas évalués à la JVRN.

Le modèle des pertes de crédit attendues comprend trois étapes : étape 1 – pertes de crédit attendues pour les douze mois à venir pour les actifs financiers productifs, étape 2 – pertes de crédit attendues pour la durée de vie pour les actifs financiers dont le risque de crédit a augmenté de façon importante depuis leur comptabilisation initiale, et étape 3 – pertes de crédit attendues pour la durée de vie pour les actifs financiers qui sont dépréciés. Les pertes de crédit attendues correspondent à la différence entre tous les flux de trésorerie contractuels qui sont dus à la Banque aux termes d'un contrat et tous les flux de trésorerie que la Banque s'attend à recevoir, actualisés au taux d'intérêt effectif initial. Si le risque de crédit a augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale, la dépréciation correspondra alors aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie, sinon elle correspondra aux pertes de crédit attendues pour les douze mois à venir, soit la portion des pertes de crédit attendues pour la durée de vie qui devraient être subies en fonction des cas de défaillance possibles dans les douze mois suivant la date de clôture. Si la qualité du crédit s'améliore dans une période ultérieure, au point où l'augmentation du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale n'est plus considérée comme importante, la provision pour pertes est de nouveau évaluée en fonction des pertes de crédit attendues pour les douze mois à venir.

#### **Augmentation importante du risque de crédit**

Pour les expositions de détail, une augmentation importante du risque de crédit est évaluée en fonction des variations de la probabilité de défaillance (PD) pour les douze mois à venir depuis la comptabilisation initiale, à l'aide d'une combinaison de renseignements individuels et collectifs qui intègre des attributs particuliers à l'emprunteur et au compte ainsi que des variables macroéconomiques prospectives pertinentes.

Pour les expositions autres que de détail, une augmentation importante du risque de crédit est évaluée en fonction des variations des cotes de risque internes (notation de risque-emprunteur (NRE)) depuis la comptabilisation initiale.

La Banque définit une défaillance comme étant un retard de 90 jours et plus pour la plupart des produits de détail et une NRE de 9 pour les expositions autres que de détail. Les expositions sont considérées comme étant douteuses et sont transférées à l'étape 3 lorsque les paiements sont en souffrance depuis 90 jours ou plus pour les expositions de détail, lorsque la NRE est de 9 pour les expositions autres que de détail, ou lorsqu'il y a une indication objective que la qualité du crédit s'est détériorée au point où la Banque n'est plus raisonnablement assurée de recouvrer le plein montant du principal et des intérêts en temps voulu.

Pour déterminer si le risque de crédit d'un actif financier a augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale, la Banque prend en considération toutes les informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions de la conjoncture économique encore à venir qu'il est possible d'obtenir sans devoir engager des coûts ou des efforts déraisonnables. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 3.

### **Évaluation des pertes de crédit attendues**

Les pertes de crédit attendues correspondent à la pondération probabiliste de la valeur actualisée des insuffisances de flux de trésorerie attendus sur la durée de vie attendue restante de l'instrument financier et tiennent compte des informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions d'événements et de la conjoncture économique à venir ayant une incidence sur l'évaluation du risque de crédit de la Banque. La durée de vie attendue correspond à la période contractuelle maximale au cours de laquelle la Banque est exposée au risque de crédit, y compris les options de prorogations que l'emprunteur peut exercer unilatéralement. Pour certains instruments financiers qui comprennent un prêt et un engagement de prêt non utilisé et pour lesquels la capacité contractuelle de la Banque d'exiger le remboursement et d'annuler l'engagement de prêt non utilisé ne limite pas l'exposition de la Banque aux pertes de crédit à la période de préavis contractuelle, les pertes de crédit attendues sont évaluées sur la période pendant laquelle la Banque est exposée au risque de crédit. Par exemple, les pertes de crédit attendues sur les cartes de crédit sont évaluées en fonction du cycle de vie comportemental de l'emprunteur en y intégrant des hypothèses relatives à l'espérance de vie et les caractéristiques propres à l'emprunteur.

La Banque se sert de l'approche fondée sur les notations internes avancées (l'approche NI avancée) qu'elle utilise aux fins des fonds propres réglementaires et y apporte des ajustements au besoin afin de calculer les pertes de crédit attendues.

### **Informations prospectives et jugement d'expert en matière de crédit**

Les informations prospectives sont prises en compte afin de déterminer si le risque de crédit a augmenté de manière importante et d'évaluer les pertes de crédit attendues. Les facteurs macroéconomiques prospectifs sont intégrés aux paramètres de risque dans la mesure où ils sont pertinents.

Les facteurs qualitatifs qui ne sont pas déjà pris en compte par les modèles sont intégrés en exerçant un jugement d'expert en matière de crédit afin de déterminer les pertes de crédit attendues définitives. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 3.

### **Prêts modifiés**

Dans le cas où un emprunteur éprouve des difficultés financières, la Banque peut consentir certaines modifications aux modalités du prêt. Les modifications peuvent comporter un report des remboursements, une prolongation de la période d'amortissement, une réduction de taux d'intérêt, une renonciation de principal, une consolidation de dettes, une abstention et d'autres mesures visant à atténuer la perte économique et à éviter la saisie ou la reprise de la sûreté. La Banque a des politiques pour établir les mesures correctives appropriées pour chaque emprunteur.

Si la Banque établit qu'une modification entraîne l'expiration des droits sur les flux de trésorerie, l'actif initial est décomptabilisé tandis que le nouvel actif est comptabilisé selon les nouvelles modalités contractuelles. Une augmentation importante du risque de crédit est évaluée par rapport au risque de défaillance à la date de la modification.

Si la Banque établit qu'une modification n'entraîne pas une décomptabilisation, l'augmentation importante du risque de crédit est évaluée selon le risque de défaillance au moment de la comptabilisation initiale de l'actif initial. Les flux de trésorerie attendus de la modification des modalités contractuelles sont pris en compte dans le calcul de la perte de crédit attendue pour l'actif modifié. Pour les prêts qui ont été modifiés alors qu'ils étaient évalués en fonction des pertes de crédit attendues pour la durée de vie, après une période de rendement et une amélioration de la situation financière de l'emprunteur, ils peuvent être de nouveau évalués en fonction des pertes de crédit attendues pour les douze mois à venir.

### **Provision pour pertes sur prêts, compte non tenu des prêts dépréciés acquis**

La provision pour pertes sur prêts représente le calcul de la direction des pertes de crédit attendues fondées sur des pondérations probabilistes dans les portefeuilles de prêts, y compris les expositions hors bilan, à la date du bilan. La provision pour pertes sur prêts pour les portefeuilles de prêts présentés au bilan consolidé, qui comprend les provisions relatives au crédit pour les prêts hypothécaires résidentiels, les prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers, les cartes de crédit, et les prêts aux entreprises et aux gouvernements, est déduite des prêts au bilan consolidé. La provision pour pertes sur prêts pour les prêts évalués à la JVAERG est présentée dans l'état des variations des capitaux propres consolidé. La provision pour pertes sur prêts pour les instruments hors bilan, qui est liée à certaines garanties ou lettres de crédit et à certaines lignes de crédit non utilisées, est comptabilisée dans les autres passifs au bilan consolidé. Les provisions pour les portefeuilles de prêts présentées dans les expositions au bilan et hors bilan sont calculées selon la même méthode. La provision au bilan consolidé est augmentée de la provision pour pertes sur créances à l'état du résultat consolidé et diminuée des radiations nettes des recouvrements et des cessions. Chaque trimestre, les provisions sont réévaluées et ajustées en fonction des modifications apportées par la direction à l'estimation des pertes de crédit attendues. Les pertes sur prêts pour les prêts douteux se retrouvant à l'étape 3 continuent d'être constatées au moyen d'une provision pour pertes sur prêts jusqu'à ce que le prêt soit radié.

Un prêt est radié à même la provision pour pertes sur prêts connexe lorsqu'il n'est plus réaliste d'envisager son recouvrement. Les prêts autres que de détail sont généralement radiés lorsque tous les efforts raisonnables de recouvrement ont été épuisés, y compris la vente du prêt, la réalisation des biens donnés en garantie ou le règlement de la question des garanties avec le séquestre ou devant le tribunal en matière de faillite. Les prêts de détail autres que pour des biens immobiliers sont généralement radiés lorsque les versements sont en souffrance depuis 180 jours aux termes du contrat ou lorsque le prêt est vendu. Les prêts de détail garantis par des biens immobiliers sont généralement radiés lorsque la garantie est réalisée. La période au cours de laquelle la Banque accomplit des activités de recouvrement du montant contractuel dû au titre des actifs financiers qui sont radiés varie d'un territoire à l'autre et s'étale habituellement sur une période allant de moins de un an jusqu'à cinq ans.

### **Provision pour pertes sur créances relative aux titres de créance**

La provision pour pertes sur créances relative aux titres de créance représente le calcul de la direction des pertes de crédit attendues fondées sur des pondérations probabilistes. Les titres de créance évalués au coût amorti sont présentés déduction faite de la provision pour pertes sur créances dans le bilan consolidé. La provision pour pertes sur créances relative aux titres de créance évalués à la JVAERG est présentée dans l'état des variations des capitaux propres consolidé. La provision pour pertes sur créances au bilan consolidé est augmentée de la provision pour pertes sur créances à l'état du résultat consolidé et diminuée des radiations nettes des recouvrements et des cessions. Chaque trimestre, les provisions sont réévaluées et ajustées en fonction des modifications apportées par la direction à l'estimation des pertes de crédit attendues.

### **Prêts acquis**

Les prêts acquis sont initialement évalués à la juste valeur, compte tenu des pertes de crédit subies et attendues estimées à la date d'acquisition ainsi que des ajustements en fonction du taux d'intérêt du prêt acquis par rapport aux taux de marché en vigueur. À l'acquisition, les pertes de crédit attendues pour les douze mois à venir sont comptabilisées pour les prêts acquis, ce qui se traduit par des prêts acquis ayant une valeur comptable inférieure à leur juste valeur. Lorsque les prêts acquis ont manifestement déjà subi une perte de crédit et qu'il est probable dès la date d'acquisition que la Banque n'arrivera pas à encaisser tous les remboursements de principal et paiements d'intérêts exigés aux termes du contrat, ils sont en général considérés comme étant des prêts dépréciés acquis, sans qu'une perte de crédit attendue soit comptabilisée à l'acquisition. Les prêts productifs acquis sont par la suite comptabilisés au coût amorti selon les flux de trésorerie contractuels, et tout escompte ou prime lié à l'acquisition, y compris les escomptes relatifs au crédit, est considéré comme un ajustement du rendement du prêt et est comptabilisé dans les produits d'intérêts selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée du prêt ou sur la durée de vie prévue du prêt pour les prêts renouvelables acquis.

### **Prêts dépréciés acquis**

Les prêts dépréciés acquis sont désignés douteux à l'acquisition en fonction des risques spécifiques qui les caractérisent, notamment le retard observé dans les paiements, l'historique de performance et les notes de crédit récentes de l'emprunteur. Les prêts dépréciés acquis sont comptabilisés d'après la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus plutôt que selon leurs flux de trésorerie contractuels. La Banque établit la juste valeur de ces prêts à la date d'acquisition en actualisant les flux de trésorerie attendus selon un taux d'actualisation qui tient compte de facteurs qu'un intervenant du marché utiliserait pour établir cette juste valeur, y compris les hypothèses de la direction relatives aux taux de défaillance, à la gravité des pertes subies, au montant et à l'échéancier des remboursements anticipés et à d'autres facteurs qui reflètent la situation actuelle des marchés. Certains prêts dépréciés acquis qui sont individuellement significatifs sont comptabilisés individuellement. Les prêts dépréciés acquis restants sont regroupés, pourvu qu'ils aient été acquis au cours d'un même trimestre et qu'ils présentent des caractéristiques de risques communes. Les prêts regroupés sont comptabilisés comme un seul actif comportant des flux de trésorerie regroupés et un taux d'intérêt composé unique. Après l'acquisition, la Banque réévalue régulièrement son montant estimatif des flux de trésorerie et le met à jour pour tenir compte des changements apportés aux hypothèses liés aux taux de défaillance, à la gravité des pertes subies, au montant et à l'échéancier des remboursements anticipés et à d'autres facteurs qui reflètent la situation actuelle des marchés. Des baisses probables des flux de trésorerie attendus entraînent la comptabilisation d'une dépréciation additionnelle, qui est déterminée en fonction de l'écart entre la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus révisés, calculée au moyen du taux d'intérêt effectif des prêts, et la valeur comptable des prêts. Le montant des pertes de crédit attendues excédant les escomptes initiaux relatifs au crédit est comptabilisé dans la provision pour pertes sur créances. Les produits d'intérêts sur les prêts dépréciés acquis sont calculés en multipliant le taux d'intérêt effectif ajusté en fonction de la qualité du crédit par le coût amorti des prêts dépréciés acquis.

### **CAPITAL SOCIAL**

La Banque classe les instruments financiers qu'elle émet soit comme des passifs financiers, des instruments de capitaux propres ou des instruments hybrides.

Les instruments émis qui sont à rachat obligatoire ou convertibles au gré du porteur en un nombre variable d'actions ordinaires de la Banque sont classés dans le passif au bilan consolidé. Les versements de dividendes ou d'intérêts sur ces instruments sont comptabilisés dans les charges d'intérêts dans l'état du résultat consolidé.

Les instruments émis sont classés à titre de capitaux propres lorsqu'il n'y a aucune obligation contractuelle de transférer de la trésorerie ou d'autres actifs financiers. De plus, les instruments émis qui ne sont ni à rachat obligatoire ni convertibles au gré du porteur en un nombre variable d'actions ordinaires de la Banque sont classés comme des capitaux propres et présentés dans le capital social. Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission d'instruments de capitaux propres sont inclus dans les capitaux propres comme une déduction du produit, après impôt. Les versements de dividendes sur ces instruments sont portés en déduction des capitaux propres.

Les instruments hybrides comportent des composantes passif et capitaux propres selon la substance de l'accord contractuel. Au moment de leur création, la juste valeur de la composante passif est initialement comptabilisée, et tout montant résiduel est attribué à la composante capitaux propres. Les coûts de transaction sont répartis proportionnellement entre les composantes passif et capitaux propres.

Les actions ordinaires ou les actions privilégiées détenues par la Banque sont classées comme des actions autodétenues dans les capitaux propres, et leur coût est porté en déduction des capitaux propres. Au moment de la vente d'actions autodétenues, la différence entre le produit de la vente et le coût de ces actions est comptabilisée dans le surplus d'apport.

### **GARANTIES**

La Banque émet des contrats de garantie qui exigent que des paiements soient effectués aux bénéficiaires de la garantie en raison : 1) de changements survenus dans les caractéristiques économiques sous-jacentes se rapportant à un actif ou à un passif détenu par le bénéficiaire de la garantie; 2) de l'inexécution d'une obligation contractuelle de la part d'une autre partie; ou 3) du manquement d'une autre partie à son obligation de rembourser sa dette à l'échéance. Les garanties sont initialement évaluées et comptabilisées à leur juste valeur. La juste valeur d'un passif au titre de garantie à sa comptabilisation initiale correspond généralement à la valeur actualisée des frais de garantie reçus sur la durée du contrat. Toute diminution de risques par la Banque est comptabilisée sur la durée de la garantie à l'aide d'une méthode d'amortissement systématique et rationnelle.

Si une garantie répond à la définition d'un dérivé, elle est comptabilisée à la juste valeur au bilan consolidé et présentée comme un dérivé dans les actifs financiers ou passifs financiers à la juste valeur. Les garanties présentées comme des dérivés sont un type de contrats dérivés de crédit négociés hors Bourse qui permettent de transférer le risque de crédit d'un instrument financier sous-jacent d'une partie à une autre.

### **DÉRIVÉS**

Les dérivés sont des instruments dont la valeur tient aux variations des taux d'intérêt, des taux de change, des écarts de crédit, des prix des marchandises, du cours des actions et autres mesures financières ou non financières sous-jacentes. Ces instruments comprennent les contrats de taux d'intérêt, les contrats de change, les dérivés d'actions, les contrats de marchandises et les contrats dérivés de crédit. La Banque les utilise à des fins de transaction et à des fins autres que de transaction. Les dérivés sont portés au bilan consolidé à leur juste valeur.

#### ***Dérivés détenus à des fins de transaction***

La Banque recourt à des contrats de dérivés détenus à des fins de transaction afin de répondre aux besoins de ses clients, de fournir des liquidités et des activités de tenue de marché, et, dans certains cas, à des fins de gestion des risques dans ses portefeuilles de négociation. Les profits et les pertes réalisés et latents sur les dérivés détenus à des fins de transaction sont comptabilisés dans les produits (pertes) de négociation.

#### ***Dérivés détenus à des fins autres que de transaction***

Les dérivés détenus à des fins autres que de transaction sont surtout utilisés pour gérer le risque de taux d'intérêt, le risque de change et d'autres risques de marché qui entourent les activités bancaires traditionnelles de la Banque. Lorsque des dérivés sont détenus à des fins autres que de transaction et que les opérations satisfont aux exigences de comptabilité de couverture d'IAS 39, les dérivés sont présentés comme dérivés détenus à des fins autres que de transaction et sont comptabilisés selon la comptabilité de couverture, selon ce qui convient. Certains instruments dérivés qui sont détenus à des fins de couverture économique, mais qui ne répondent pas aux exigences de la comptabilité de couverture d'IAS 39, sont également présentés comme dérivés détenus à des fins autres que de transaction et les variations de la juste valeur de ces dérivés sont comptabilisées dans les produits autres que d'intérêts.

### **Relations de couverture**

#### ***Comptabilité de couverture***

Au moment de la création d'une relation de couverture, la Banque documente la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert, ses objectifs de gestion des risques et la stratégie qui l'a conduite à établir cette relation de couverture. La Banque exige également une évaluation documentée, non seulement au début de la relation de couverture, mais aussi de façon continue, pour savoir si les dérivés utilisés dans des relations de couverture sont très efficaces pour contrebalancer les variations des justes valeurs ou des flux de trésorerie des éléments couverts attribuables aux risques couverts. Pour que la couverture soit

considérée comme efficace, l'instrument de couverture et l'élément couvert doivent avoir un degré élevé et inverse de corrélation, de sorte que les variations de la juste valeur de l'instrument de couverture compenseront pour ainsi dire les effets du risque couvert de la Banque pendant toute la durée de la relation de couverture. Si une relation de couverture devient inefficace, elle cesse d'être admissible à la comptabilité de couverture, et toute variation ultérieure de la juste valeur de l'instrument de couverture est comptabilisée dans les produits autres que d'intérêts à l'état du résultat consolidé.

Les variations de juste valeur liées à la composante du dérivé exclue de l'évaluation de l'efficacité de la couverture sont comptabilisées dans les produits autres que d'intérêts à l'état du résultat consolidé.

Lorsque des dérivés sont désignés comme éléments constitutifs d'une couverture, la Banque les classe comme : 1) couvertures de l'exposition aux variations de la juste valeur d'actifs ou de passifs comptabilisés ou d'engagements fermes (couvertures de juste valeur); 2) couvertures de l'exposition aux variations de flux de trésorerie futurs hautement probables, attribuables à un actif ou à un passif comptabilisé ou à une opération prévue (couvertures de flux de trésorerie); ou 3) couvertures d'un investissement net dans un établissement à l'étranger (couvertures d'un investissement net).

#### *Réforme des taux d'intérêt de référence*

Une relation de couverture est touchée par la réforme des taux d'intérêt de référence si cette réforme donne naissance à des incertitudes quant à l'un ou l'autre des éléments suivants ou aux deux : a) le taux d'intérêt de référence (spécifié contractuellement ou non contractuellement) désigné comme risque couvert; b) l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie fondés sur un taux d'intérêt de référence de l'élément couvert ou de l'instrument de couverture.

Pour pareilles relations de couverture, les exceptions temporaires suivantes s'appliquent pendant la période d'incertitude :

- Pour évaluer si une opération prévue est hautement probable ou devrait se produire, la Banque suppose que la réforme des taux d'intérêt de référence ne change pas le taux d'intérêt de référence sur lequel sont fondés les flux de trésorerie couverts (spécifiés contractuellement ou non contractuellement).
- Pour évaluer si une couverture devrait être hautement efficace, la Banque suppose que la réforme des taux d'intérêt de référence ne change pas le taux d'intérêt de référence sur lequel sont fondés les flux de trésorerie couverts ou le risque couvert (spécifiés contractuellement ou non contractuellement) ou celui sur lequel sont fondés les flux de trésorerie de l'instrument de couverture.
- La Banque n'est pas tenue de mettre fin à une couverture si les résultats réels de la couverture sont à l'extérieur de la fourchette de 80 % à 125 % à la suite de la réforme des taux d'intérêt de référence.
- Pour une couverture de la portion taux de référence contractuellement spécifiée d'un risque de taux d'intérêt, l'exigence voulant que la composante du risque soit séparément identifiable s'applique uniquement lors de la mise en place de la relation de couverture.

#### *Couvertures de juste valeur*

Les couvertures de juste valeur de la Banque consistent essentiellement en des swaps de taux d'intérêt utilisés comme protection contre les variations de la juste valeur des instruments financiers à long terme à taux fixe amenées par des fluctuations des taux d'intérêt du marché.

Les variations de la juste valeur des dérivés qui sont désignés et admissibles comme instruments de couverture de juste valeur sont comptabilisées comme des produits autres que d'intérêts dans l'état du résultat consolidé, de même que les variations de la juste valeur des actifs, des passifs ou d'un groupe mixte composé des deux, attribuables au risque couvert. Les variations de juste valeur qui se rapportent à la partie inefficace de la relation de couverture sont immédiatement comptabilisées dans les produits autres que d'intérêts.

Le rajustement cumulé de la valeur comptable de l'élément couvert (l'ajustement au montant de base) est amorti dans les produits d'intérêts nets à l'état du résultat consolidé d'après un taux d'intérêt effectif recalculé sur la durée de vie restante prévue de l'élément couvert, l'amortissement commençant au plus tard lorsque l'élément couvert cesse d'être ajusté pour prendre en compte les variations de sa juste valeur attribuables au risque couvert. Si l'élément couvert a été décomptabilisé, l'ajustement au montant de base sera immédiatement constaté selon le cas dans les produits d'intérêts nets ou les produits autres que d'intérêts à l'état du résultat consolidé.

#### *Couvertures de flux de trésorerie*

La Banque est exposée aux variations de flux de trésorerie futurs attribuables aux risques liés au taux d'intérêt, au taux de change et au prix des actions. Les montants et le calendrier des flux de trésorerie futurs font l'objet de projections pour chaque risque couvert selon les modalités du contrat et d'autres éléments pertinents, notamment les estimations quant aux remboursements anticipés et aux défauts de paiement.

La partie efficace de la variation de la juste valeur de l'instrument dérivé qui est désigné et admissible comme couverture de flux de trésorerie est comptabilisée initialement dans les autres éléments du résultat global. La variation de la juste valeur de l'instrument dérivé qui se rapporte à la partie inefficace est immédiatement comptabilisée dans les produits autres que d'intérêts.

Les montants dans le cumul des autres éléments du résultat global attribuables aux composantes du taux d'intérêt, du taux de change et du prix des actions, selon le cas, sont reclassés dans les produits d'intérêts nets ou les produits autres que d'intérêts à l'état du résultat consolidé de la période au cours de laquelle l'élément couvert se répercute sur le résultat et sont présentés sous le même poste dans l'état du résultat que les éléments couverts.

Lorsqu'un instrument de couverture expire ou est vendu, ou lorsqu'une couverture ne répond plus aux critères de la comptabilité de couverture, les profits ou les pertes cumulés jusqu'alors dans le cumul des autres éléments du résultat global demeurent dans le cumul des autres éléments du résultat global jusqu'à ce que la transaction prévue se répercute dans l'état du résultat consolidé. Lorsqu'on ne s'attend plus à ce qu'une transaction prévue soit réalisée, les profits et les pertes cumulés comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat global sont immédiatement reclassés dans les produits d'intérêts nets ou les produits autres que d'intérêts, selon ce qui convient, à l'état du résultat consolidé.

#### *Couvertures d'un investissement net*

Les couvertures d'un investissement net dans un établissement à l'étranger sont comptabilisées de la même façon que les couvertures de flux de trésorerie.

La variation de la juste valeur de l'instrument de couverture qui se rapporte à la partie efficace est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global.

La variation de la juste valeur de l'instrument de couverture qui se rapporte à la partie inefficace est immédiatement comptabilisée dans les produits autres que d'intérêts. Les profits et les pertes dans le cumul des autres éléments du résultat global sont reclassés à l'état du résultat consolidé lorsqu'une sortie totale ou partielle de la participation dans l'établissement à l'étranger survient. La Banque désigne des instruments dérivés et des instruments non dérivés (comme des passifs de dépôt en monnaies étrangères) à titre d'instruments de couverture dans le cadre des couvertures d'un investissement net.

#### *Dérivés incorporés*

Des dérivés peuvent être incorporés dans certains instruments, comme un passif financier (l'instrument hôte). Les dérivés incorporés sont traités comme des dérivés distincts lorsque leurs caractéristiques économiques et leurs risques ne sont pas clairement et étroitement liés à ceux de l'instrument hôte, qu'un instrument séparé comportant les mêmes conditions que le dérivé incorporé répondrait à la définition d'un dérivé, et que le contrat pris dans son ensemble n'est pas détenu à des fins de transaction ou désigné comme détenu selon l'option de la JVRN. Les dérivés incorporés, séparés du contrat hôte, sont comptabilisés au

bilan consolidé à titre de dérivés et sont évalués à la juste valeur; toute variation subséquente est comptabilisée dans les produits autres que d'intérêts dans l'état du résultat consolidé.

## **CONVERSION ET PRÉSENTATION DES MONNAIES ÉTRANGÈRES**

Les états financiers consolidés de la Banque sont présentés en dollars canadiens. Les éléments inclus dans les états financiers de chaque entité de la Banque sont évalués selon la monnaie fonctionnelle de l'entité, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel l'entité exerce ses activités.

Les actifs et passifs monétaires libellés dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle de l'entité sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité au taux de change prévalant à la date du bilan. Les actifs et passifs non monétaires sont convertis au taux de change historique. Les produits et les charges sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité aux taux de change moyens de la période. Les profits et pertes de change sont inclus dans les produits autres que d'intérêts, à l'exception des profits et pertes de change latents sur les instruments de capitaux propres désignés à la JVAERG qui sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

Les établissements à l'étranger sont ceux dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien. Pour les besoins de la conversion dans la monnaie de présentation de la Banque, tous les actifs et passifs sont évalués dans un premier temps selon la monnaie fonctionnelle de l'établissement à l'étranger, et par la suite, convertis au taux de change prévalant à la date du bilan. Les produits et charges sont convertis aux taux de change moyens pour la période. Les profits et pertes de change latents relatifs à ces établissements à l'étranger, déduction faite de tout profit ou de toute perte découlant des couvertures d'un investissement net et de l'impôt sur le résultat applicable, sont inclus dans les autres éléments du résultat global. Les profits et pertes de change dans le cumul des autres éléments du résultat global sont comptabilisés dans l'état du résultat consolidé quand survient une sortie totale ou partielle de l'établissement à l'étranger. Le solde de la participation dans des entités à l'étranger comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence, y compris TD Ameritrade, est converti en dollars canadiens au taux de change prévalant à la date du bilan, et les profits ou pertes de change sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

## **COMPENSATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS**

Les actifs et passifs financiers sont compensés et le solde net est présenté dans le bilan consolidé, seulement si la Banque a actuellement un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Dans tous les autres cas, le montant brut des actifs et passifs est présenté.

## **CALCUL DE LA JUSTE VALEUR**

La juste valeur d'un instrument financier au moment de la comptabilisation initiale est généralement le prix de la transaction, comme la juste valeur de la contrepartie donnée ou reçue. Les prix cotés sur des marchés actifs représentent la meilleure indication de la juste valeur. Lorsque les actifs et les passifs financiers présentent des risques de marché ou des risques de crédit qui se compensent, la Banque applique l'exception aux fins de l'évaluation d'un portefeuille, comme décrit à la note 5, et utilise les cours milieu de marché comme base d'établissement de la juste valeur des positions de risques qui se compensent et applique, selon le cas, le cours le plus représentatif à l'intérieur de l'écart cours acheteur-cours vendeur à la position nette ouverte. S'il n'existe pas de marché actif pour l'instrument, la juste valeur peut être fondée sur d'autres transactions courantes sur le marché qui peuvent être observées pour le même instrument ou un instrument semblable, sans modification ni reconditionnement, ou sur la base d'une autre technique d'évaluation qui maximise l'utilisation de données de marché observables.

La Banque comptabilise divers types de rajustements de valeur pour tenir compte des facteurs qu'utiliseraient les intervenants du marché pour établir la juste valeur, lesquels ne sont pas inclus dans les techniques d'évaluation en raison des limites de système ou de l'incertitude relative à la mesure. Les rajustements de valeur reflètent l'évaluation faite par la Banque des facteurs utilisés par les intervenants du marché pour évaluer les actifs ou les passifs. Ils comprennent, sans toutefois s'y restreindre, le caractère inobservable des données utilisées dans le modèle d'évaluation, ou les hypothèses relatives au risque, telles que la solvabilité de chaque contrepartie et les primes de risque requises par les intervenants du marché compte tenu du risque inhérent du modèle d'évaluation.

S'il existe une différence entre le prix de transaction initial et la valeur fondée sur une autre technique d'évaluation, cette différence correspond alors au profit ou à la perte initial. Le profit ou la perte initial est constaté à la comptabilisation initiale de l'instrument seulement si la juste valeur se fonde sur des données observables. Lorsqu'une technique d'évaluation fait appel à des données non observables importantes pour évaluer un instrument, ce dernier est d'abord évalué au prix de transaction, qui est considéré comme la meilleure estimation de la juste valeur. Après la comptabilisation initiale, toute différence entre le prix de transaction et la valeur établie par la technique d'évaluation au moment de la comptabilisation initiale est constatée à mesure que les données non observables deviennent observables.

Si la juste valeur d'un actif financier évalué à la juste valeur devient négative, l'actif est comptabilisé comme un passif financier jusqu'à ce que sa juste valeur redevienne positive, auquel moment il est comptabilisé à titre d'actif financier, ou jusqu'à ce qu'il soit éteint.

## **DÉCOMPTABILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS**

### ***Actifs financiers***

La Banque décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels de cet actif ont expiré. Il peut aussi être approprié de recourir à la décomptabilisation lorsque le droit contractuel de recevoir des flux de trésorerie futurs de l'actif a été transféré, ou lorsque la Banque conserve les droits aux flux de trésorerie futurs de l'actif, mais prend en charge l'obligation de payer ces flux de trésorerie à un tiers sous réserve de certains critères.

Quand la Banque transfère un actif financier, elle doit évaluer dans quelle mesure elle conserve les risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif transféré. Si la Banque conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier, elle continue de comptabiliser l'actif financier, et comptabilise également un passif financier pour la contrepartie reçue. Certains coûts de transaction engagés sont aussi incorporés à l'actif et sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Si la Banque transfère la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier, elle décomptabilise l'actif financier et comptabilise séparément comme éléments d'actif ou de passif tous les droits et obligations créés ou conservés au moment du transfert. La Banque détermine si la quasi-totalité des risques et avantages a été transférée en effectuant une comparaison quantitative de la variabilité des flux de trésorerie avant et après le transfert. Si la variabilité des flux de trésorerie ne change pas de façon importante par suite du transfert, la Banque conserve la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété.

Si la Banque ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier, elle décomptabilise l'actif financier si elle n'en a pas conservé le contrôle. La Banque est considérée comme ayant abandonné le contrôle de l'actif financier si le cessionnaire a la capacité pratique de vendre l'actif financier transféré. Si la Banque conserve le contrôle de l'actif financier, elle continue de comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication continue dans l'actif financier. Dans ce cas, la Banque conserve généralement les droits aux flux de trésorerie futurs relatifs à l'actif par le biais d'une participation résiduelle et est exposée à un certain degré de risque associé à cet actif financier.

Les critères de décomptabilisation sont également appliqués au transfert d'une partie d'un actif, par opposition à la totalité de l'actif, ou à un groupe entier d'actifs financiers similaires, selon le cas. Dans le cas du transfert d'une partie d'un actif, la partie ne comprend que des flux de trésorerie identifiés de manière spécifique, qu'une part parfaitement proportionnelle de l'actif ou qu'une part parfaitement proportionnelle des flux de trésorerie identifiés de manière spécifique.

### **Titrisation**

La titrisation est l'opération par laquelle des actifs financiers sont transformés en valeurs mobilières. La Banque titre les actifs financiers en les transférant à un tiers et, dans le cadre de la titrisation, certains actifs financiers (collectivement, les «droits conservés») peuvent être conservés et comprendre des coupons d'intérêts et, dans certains cas, un compte de réserve au comptant. Si le transfert satisfait aux conditions de décomptabilisation, un profit ou une perte à la vente des actifs est comptabilisé immédiatement dans les autres produits, compte tenu de l'incidence des couvertures sur l'actif vendu, le cas échéant. Le montant du profit ou de la perte correspond à la différence entre la valeur comptable de l'actif transféré et la somme du produit en espèces reçu, y compris tout actif financier reçu ou passif financier pris en charge, et tout profit ou perte cumulé attribué à l'actif transféré qui avait été comptabilisé dans le cumul des autres éléments du résultat global. Pour établir la valeur des droits conservés initialement comptabilisée, la valeur comptable antérieure de l'actif cédé est répartie entre le montant décomptabilisé au bilan et les droits conservés comptabilisés, en proportion de leur juste valeur relative à la date du transfert. Après la comptabilisation initiale, puisqu'il n'y a généralement pas de prix cotés pour les droits conservés, la Banque estime la juste valeur en estimant la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus selon les meilleures estimations de la direction au sujet des hypothèses clés qu'utiliseraient les intervenants du marché pour établir la juste valeur. Pour plus de renseignements sur les hypothèses utilisées par la direction pour déterminer la juste valeur des droits conservés, se reporter à la note 3. Les droits conservés sont classés à titre de valeur mobilière détenue à des fins de transaction, et les variations ultérieures de la juste valeur sont comptabilisées dans les produits de négociation.

Lorsque la Banque conserve les droits de gestion, les avantages résultant de la gestion sont évalués en regard des attentes du marché. Lorsque les avantages résultant de la gestion sont plus qu'adéquats, un actif de gestion est comptabilisé. De la même façon, lorsque les avantages de la gestion sont moins qu'adéquats, un passif de gestion est comptabilisé. Les actifs de gestion et les passifs de gestion sont initialement comptabilisés à la juste valeur et par la suite, au coût amorti.

### **Passifs financiers**

La Banque décomptabilise un passif financier lorsque l'obligation résultant du passif est éteinte ou annulée ou qu'elle arrive à expiration. Si un passif financier existant est remplacé par un autre passif financier du même prêteur selon des termes substantiellement différents ou si des modifications substantielles ont été apportées aux termes du passif existant, le passif initial est décomptabilisé et un nouveau passif est comptabilisé, et la différence entre les valeurs comptables respectives est comptabilisée dans l'état du résultat consolidé.

### **Prises en pension, mises en pension, prêts et emprunts de valeurs mobilières**

Les prises en pension consistent, pour la Banque, à acheter des valeurs mobilières qu'elle s'engage à revendre à une date ultérieure en vertu de contrats de revente. Ces contrats sont comptabilisés à titre de transactions de prêts garantis, qui consistent pour la Banque à prendre possession des valeurs mobilières acquises, sans toutefois acquérir les risques et avantages rattachés au droit de propriété. La Banque surveille la valeur de marché des valeurs mobilières acquises par rapport aux paiements prévus en vertu des contrats et, au besoin, exige l'apport d'une garantie additionnelle. En cas de défaillance de la contrepartie, la Banque a le droit contractuel de liquider le bien qu'elle détient en garantie et de porter le produit en diminution des paiements à recevoir de la contrepartie.

Pour ce qui est des obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension, elles consistent, pour la Banque, à vendre des valeurs mobilières à des contreparties qu'elle s'engage à racheter à une date ultérieure en vertu de contrats de rachat. Ces contrats ne représentent pas une renonciation aux risques et avantages rattachés au droit de propriété et sont comptabilisés à titre de transactions d'emprunts garantis. La Banque surveille la valeur de marché des valeurs mobilières vendues par rapport aux paiements prévus en vertu des contrats de mise en pension et, au besoin, transfère une garantie additionnelle et peut exiger que les contreparties rendent les sûretés données en garantie. Certaines transactions qui ne satisfont pas aux critères de décomptabilisation sont également incluses dans les obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 9.

Les valeurs mobilières prises en pension et les obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension sont comptabilisées initialement au bilan consolidé aux prix auxquels elles ont été initialement acquises ou cédées, plus les intérêts courus. Par la suite, les contrats sont évalués au coût amorti dans le bilan consolidé, plus les intérêts courus. Les intérêts gagnés sur les prises en pension et les intérêts engagés sur les mises en pension sont établis à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif et sont comptabilisés respectivement à titre de produits d'intérêts et de charges d'intérêts dans l'état du résultat consolidé.

Dans le cas des transactions de prêt de valeurs mobilières, la Banque prête à une contrepartie des valeurs mobilières et reçoit en retour des garanties sous forme de trésorerie ou de valeurs mobilières. Si de la trésorerie est prise en garantie, la Banque la comptabilise, de même qu'une obligation de remettre la trésorerie, à titre d'obligation liée aux valeurs mobilières mises en pension au bilan consolidé. Si des valeurs mobilières sont prises en garantie, la Banque ne les comptabilise pas au bilan consolidé.

Dans le cas des transactions d'emprunt de valeurs mobilières, la Banque emprunte des valeurs mobilières à une contrepartie en donnant des garanties sous forme de trésorerie ou de valeurs mobilières. Si de la trésorerie est donnée en garantie, la Banque comptabilise les transactions comme des valeurs mobilières prises en pension dans le bilan consolidé. Les valeurs mobilières données en garantie demeurent au bilan consolidé de la Banque.

Quand des valeurs mobilières sont données ou prises en garantie, les frais d'emprunt de valeurs mobilières et les produits de prêt de valeurs mobilières sont comptabilisés dans les produits autres que d'intérêts dans l'état du résultat consolidé sur la durée de la transaction. Quand de la trésorerie est donnée ou prise en garantie, les intérêts reçus ou engagés sont comptabilisés respectivement à titre de produits d'intérêts et de charges d'intérêts dans l'état du résultat consolidé.

Les marchandises physiques achetées ou vendues en vertu d'un contrat qui en prévoit la vente ou le rachat à une date ultérieure à un prix fixe sont aussi incluses respectivement dans les valeurs mobilières prises en pension et les obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension, si les critères de décomptabilisation ne sont pas respectés. Ces instruments sont évalués à la juste valeur.

### **GOODWILL**

Le goodwill représente l'excédent du prix d'acquisition sur la juste valeur nette des actifs identifiables et des passifs acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises. Le goodwill est comptabilisé au coût initial diminué du cumul des pertes de valeur.

Le goodwill est affecté à une unité génératrice de trésorerie (UGT) ou à un groupe d'UGT qui devrait bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises, indifféremment du fait que des actifs acquis et des passifs repris sont assignés à l'UGT ou au groupe d'UGT. Une UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Chaque UGT ou groupe d'UGT auquel le goodwill est affecté représente au sein de la Banque le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi pour des besoins de gestion interne et n'est pas plus grand qu'un secteur d'exploitation.

Le goodwill est soumis au moins annuellement à un test de dépréciation et chaque fois qu'un événement ou un changement de situation indique que la valeur comptable peut avoir subi une perte de valeur. Lorsque des indications de dépréciation sont présentes, la valeur recouvrable de l'UGT ou du groupe d'UGT, laquelle correspond à la valeur la plus élevée entre sa juste valeur estimée, diminuée des coûts de sortie, et sa valeur d'utilité, est calculée. Une perte de valeur existe lorsque la valeur comptable de l'UGT ou du groupe d'UGT est supérieure à sa valeur recouvrable. La perte de valeur est comptabilisée à l'état du résultat consolidé et ne peut pas être reprise au cours des périodes ultérieures.

## IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles représentent des actifs non monétaires identifiables qui sont acquis séparément ou dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, ou des logiciels internes. Les immobilisations incorporelles de la Banque sont principalement des immobilisations incorporelles liées aux dépôts de base et des immobilisations incorporelles relatives aux cartes de crédit et aux logiciels. Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées initialement à la juste valeur et sont amorties sur leur durée d'utilité estimée (3 à 20 ans) au prorata de leurs avantages économiques attendus, sauf pour les logiciels, qui sont amortis sur leur durée d'utilité estimée (3 à 7 ans) de façon linéaire.

Chaque trimestre, la Banque soumet ses immobilisations incorporelles à un test de dépréciation. Lorsque des indications de dépréciation sont présentes, la valeur recouvrable de l'actif, laquelle correspond à la valeur la plus élevée entre sa juste valeur estimée, diminuée des coûts de sortie, et sa valeur d'utilité, est calculée. Si la valeur comptable de l'actif excède la valeur recouvrable, l'actif est ramené à sa valeur recouvrable. Lorsqu'il est impossible d'estimer la valeur recouvrable d'un actif pris isolément, la Banque estime la valeur recouvrable de l'UGT à laquelle appartient l'actif. Une perte de valeur est comptabilisée à l'état du résultat consolidé dans la période au cours de laquelle la dépréciation est décelée. Les pertes de valeur déjà comptabilisées sont évaluées et reprises si les circonstances qui ont mené à la dépréciation ne sont plus présentes. La reprise d'une perte de valeur ne doit pas excéder la valeur comptable de l'immobilisation incorporelle qui aurait été établie si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour l'actif au cours de périodes antérieures.

## TERRAINS, BÂTIMENTS, MATÉRIEL ET MOBILIER, ET AUTRES ACTIFS AMORTISSABLES

Les terrains sont comptabilisés au coût. Les bâtiments, le matériel informatique, le mobilier et les agencements, le matériel divers et les améliorations locatives sont comptabilisés au coût moins l'amortissement cumulé et les provisions pour dépréciation, le cas échéant. Les profits et les pertes découlant des cessions sont inclus dans les produits autres que d'intérêts à l'état du résultat consolidé.

Les actifs loués en vertu d'un contrat de location-financement sont incorporés à l'actif et sont amortis sur une base linéaire sur la durée la moins longue entre la durée du contrat et la durée d'utilité estimée de l'actif.

La Banque comptabilise à la juste valeur l'obligation associée à la mise hors service d'un actif à long terme dans la période au cours de laquelle cette obligation est engagée et peut être raisonnablement estimée, et comptabilise une augmentation correspondante de la valeur comptable de l'actif. L'actif est amorti sur une base linéaire sur sa durée d'utilité restant à courir, et le passif est désactualisé pour refléter le passage du temps jusqu'au règlement éventuel de l'obligation.

L'amortissement est comptabilisé sur une base linéaire sur la durée d'utilité estimée des actifs par catégorie d'actifs, comme suit :

Actif	Durée d'utilité
Bâtiments	15 à 40 ans
Matériel informatique	2 à 8 ans
Mobilier et agencements	3 à 15 ans
Autre matériel	5 à 15 ans
Améliorations locatives	moindre de la durée restante du contrat et de la durée d'utilité restant à courir de l'actif

Chaque trimestre, la Banque soumet ses actifs amortissables à un test de dépréciation. Lorsque des indications de dépréciation sont présentes, la valeur recouvrable de l'actif, laquelle correspond à la valeur la plus élevée entre sa juste valeur estimée, diminuée des coûts de sortie, et sa valeur d'utilité, est calculée. Si la valeur comptable de l'actif excède la valeur recouvrable, l'actif est ramené à sa valeur recouvrable. Lorsqu'il est impossible d'estimer la valeur recouvrable d'un actif pris isolément, la Banque estime la valeur recouvrable de l'UGT à laquelle appartient l'actif. Une perte de valeur est comptabilisée à l'état du résultat consolidé dans la période au cours de laquelle la dépréciation est décelée. Les pertes de valeur déjà comptabilisées sont évaluées et reprises si les circonstances qui ont mené à la dépréciation ne sont plus présentes. La reprise d'une perte de valeur ne doit pas excéder la valeur comptable de l'actif amortissable qui aurait été établie si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour l'actif au cours de périodes antérieures.

## ACTIFS NON COURANTS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE

Les actifs non courants pris individuellement ou les groupes destinés à être cédés sont classés comme détenus en vue de la vente s'ils sont disponibles en vue de la vente immédiate dans leur état actuel, sous réserve uniquement des conditions qui sont habituelles et coutumières pour la vente de tels actifs ou groupes destinés à être cédés, et leur vente doit être hautement probable dans un délai d'une année. Pour qu'une vente soit hautement probable, la direction doit être engagée à l'égard d'un plan de vente et avoir mis en œuvre un programme actif de mise en vente des actifs non courants ou des groupes destinés à être cédés. Les actifs non courants ou les groupes destinés à être cédés classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de la vente dans le bilan consolidé. Après le classement initial d'un actif non courant ou d'un groupe destiné à être cédé comme détenu en vue de la vente, celui-ci n'est plus amorti et toute baisse de valeur subséquente de la juste valeur diminuée des coûts de la vente ou toute augmentation n'excédant pas le cumul des baisses de valeur est comptabilisée dans les autres produits dans l'état du résultat consolidé.

## RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS

La Banque attribue des options sur actions à certains employés en contrepartie des services qu'ils ont rendus à la Banque. La Banque utilise un modèle d'évaluation des options fondé sur un arbre binomial pour estimer la juste valeur de toutes les attributions d'options sur actions dans le cadre de la rémunération. Le coût des options sur actions repose sur la juste valeur estimée à la date d'attribution et est comptabilisé à titre de charge de rémunération et de surplus d'apport sur la période de service requise pour que les employés soient entièrement admissibles aux attributions. Cette période correspond généralement à la période d'acquisition des droits en plus d'une période précédant la date d'attribution. En ce qui concerne les options sur actions de la Banque, la période est généralement de cinq ans. Lorsque les options sont exercées, le montant comptabilisé initialement dans le solde du surplus d'apport est diminué, puis une augmentation correspondante est comptabilisée dans les actions ordinaires.

La Banque a établi divers autres plans de rémunération fondée sur des actions selon lesquels certains employés se voient attribuer des unités d'actions équivalant aux actions ordinaires de la Banque en contrepartie des services qu'ils ont rendus à la Banque. L'obligation relative aux unités d'actions est incluse dans les autres passifs. La charge de rémunération est comptabilisée en fonction de la juste valeur des unités d'actions à la date d'attribution ajustée selon les variations de juste valeur survenues entre la date d'attribution et la date d'acquisition des droits, déduction faite des activités de couverture, sur la période de prestation de services au cours de laquelle les employés acquièrent pleinement les droits rattachés aux attributions. Cette période correspond généralement à la période d'acquisition des droits, en plus d'une période précédant la date d'attribution. En ce qui concerne les unités d'actions de la Banque, la période est généralement de quatre ans.

## **AVANTAGES DU PERSONNEL**

### ***Régimes à prestations définies***

Les évaluations actuarielles sont effectuées au moins tous les trois ans afin d'établir la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations projetées pour les régimes de retraite principaux et le principal régime d'avantages complémentaires de retraite de la Banque. Entre les périodes d'évaluations actuarielles, une extrapolation est faite en fonction des dernières évaluations effectuées. Les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement dans les autres éléments du résultat global, et les profits ou les pertes cumulés sont reclassés dans les résultats non distribués. Les charges découlant des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite sont établies d'après des évaluations actuarielles distinctes selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les hypothèses les plus probables de la direction à l'égard du taux d'actualisation, de l'augmentation des salaires, du taux de variation des coûts des soins de santé et des taux de mortalité, qui sont évalués annuellement avec les actuaires de la Banque. Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les passifs est établi d'après le rendement de marché d'obligations de sociétés de haute qualité dont les modalités correspondent à celles des flux de trésorerie propres aux régimes. La charge comptabilisée inclut le coût des prestations pour les services rendus au cours de l'exercice considéré, les charges d'intérêts nettes ou les produits d'intérêts nets sur le passif ou l'actif net au titre des prestations définies, le coût des services passés liés aux modifications, aux réductions ou aux liquidations de régimes et les charges administratives. Les coûts de modification de régime sont comptabilisés au cours de la période d'une modification de régime, que les droits soient acquis ou non. Les réductions ou liquidations sont comptabilisées par la Banque au moment où elles surviennent. Une réduction survient lorsque le nombre de personnes bénéficiant du régime baisse significativement. Il y a liquidation lorsque la Banque conclut une transaction éliminant toute obligation juridique ou implicite ultérieure pour tout ou partie des prestations prévues par un régime à prestations définies.

La juste valeur des actifs des régimes et la valeur actualisée des obligations au titre des prestations projetées sont évaluées au 31 octobre. L'actif ou le passif net au titre des régimes à prestations définies correspond à la différence entre les écarts actuariels cumulés, les charges et les cotisations comptabilisées et est présenté dans les autres actifs ou autres passifs.

L'actif net au titre des prestations définies comptabilisé par la Banque est assujéti à un plafonnement qui limite la valeur de l'actif inscrit au bilan consolidé au montant recouvrable par des remboursements de cotisations ou des congés de cotisations futurs. De plus, lorsqu'on détermine, à des fins réglementaires, qu'un déficit de capitalisation existe pour un régime à prestations définies, la Banque doit comptabiliser un passif équivalant à la valeur actualisée de l'ensemble des paiements futurs en trésorerie nécessaires pour éliminer ce déficit.

### ***Régimes à cotisations définies***

Pour les régimes à cotisations définies, la charge de retraite annuelle est égale aux cotisations de la Banque à ces régimes.

## **ASSURANCE**

Les primes de contrats d'assurance de courte durée sont différées comme primes non acquises et sont comptabilisées sur une base linéaire dans les produits autres que d'intérêts sur la durée contractuelle généralement de douze mois des polices sous-jacentes. Ces primes sont comptabilisées, déduction faite des montants cédés en réassurance, et s'appliquent principalement pour les contrats d'assurance de dommages. Les primes non acquises sont comptabilisées dans les passifs liés aux assurances, déduction non faite des primes cédées aux réassureurs, lesquelles sont comptabilisées dans les autres actifs. Les primes pour les polices d'assurance de personnes sont comptabilisées en résultat à mesure qu'elles sont gagnées dans les produits d'assurance.

Pour l'assurance de dommages, les demandes d'indemnisation et les obligations liées aux indemnités d'assurance représentent les demandes d'indemnisation réelles et les estimations des demandes d'indemnisation futures relatives à des événements pouvant faire l'objet d'une réclamation d'assurance survenus au plus tard à la date du bilan consolidé. Elles sont calculées par l'actuaire désigné conformément aux pratiques actuarielles reconnues, et sont comptabilisées dans les autres passifs. Les indemnisations attendues et les obligations liées aux indemnités d'assurance attendues sont évaluées individuellement et tiennent compte de variables comme les pertes passées, les tendances en matière de demandes d'indemnisation réelles et les changements survenus dans les contextes social, économique et légal en vigueur. Ces obligations sont passées en revue constamment et, au fur et à mesure que des événements surviennent et que de nouvelles informations sont disponibles, les obligations sont ajustées au besoin. Outre les informations sur les demandes d'indemnisation significatives, les obligations comptabilisées par la Banque comprennent une provision pour tenir compte des prévisions de réclamations, y compris les sinistres subis, mais non encore signifiés par les titulaires de police. Les sinistres subis, mais non encore signifiés sont évalués en fonction des tendances de développement historiques et des méthodologies actuarielles pour les groupes de sinistres qui présentent des caractéristiques similaires. Les passifs actuariels pour l'assurance de personnes représentent la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs de la police établie au moyen de méthodes d'évaluation actuarielle standard. Les passifs actuariels sont comptabilisés dans les passifs liés aux assurances et les variations sont comptabilisées dans les indemnisations d'assurance et charges connexes.

## **PROVISIONS**

Une provision est comptabilisée lorsque la Banque a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, dont le montant peut être estimé de façon fiable, et qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour l'éteindre.

Les provisions reposent sur la meilleure estimation par la direction de la contrepartie qui sera nécessaire pour éteindre l'obligation à la fin de la période de présentation de l'information financière, en tenant compte des risques et des incertitudes qui touchent l'obligation. Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont évaluées à la valeur actualisée des dépenses qui devraient être nécessaires pour éteindre l'obligation, au moyen d'un taux d'actualisation reflétant l'appréciation actuelle par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'obligation.

## **IMPÔT SUR LE RÉSULTAT**

L'impôt sur le résultat est composé de l'impôt exigible et de l'impôt différé. L'impôt sur le résultat est comptabilisé dans l'état du résultat consolidé, sauf dans la mesure où il est rattaché aux éléments comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres, auquel cas cet impôt est aussi comptabilisé respectivement dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres.

L'impôt différé est comptabilisé pour les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et passifs inscrits au bilan consolidé et les valeurs attribuées à ces actifs et passifs aux fins fiscales. Les actifs et passifs d'impôt différé sont calculés d'après les taux d'imposition qui devraient s'appliquer lorsque les actifs ou les passifs seront déclarés aux fins fiscales. Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que s'il est probable que les résultats imposables des périodes futures, auxquels les différences temporaires déductibles pourront être imputées, seront suffisants. Aucun passif d'impôt différé n'est comptabilisé pour les différences temporaires liées aux participations dans des filiales, succursales et entreprises associées et aux investissements dans des coentreprises si la Banque contrôle la date à laquelle la différence temporaire s'inversera et s'il est probable que la différence temporaire ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

La Banque comptabilise une provision pour positions fiscales incertaines s'il est probable qu'elle devra verser un montant aux autorités fiscales par suite de leur examen d'une position fiscale. Cette provision est évaluée selon la meilleure estimation par la Banque du montant prévu à payer. Les provisions sont reprises en résultat dans la charge (le recouvrement) d'impôt sur le résultat au cours de la période pendant laquelle la direction établit qu'elles ne sont plus requises, ou selon les dispositions de la loi.

## **INSTRUMENTS FINANCIERS AUTRES QUE LES DÉRIVÉS AVANT LE 1<sup>ER</sup> NOVEMBRE 2017, SELON IAS 39**

Les méthodes suivantes s'appliquent aux périodes avant le 1<sup>er</sup> novembre 2017 pour les instruments financiers comptabilisés selon IAS 39, dans la mesure où elles n'ont pas déjà été présentées précédemment dans la présente note.

### **Classement et évaluation des actifs financiers et des passifs financiers**

#### ***Valeurs mobilières disponibles à la vente***

Les actifs financiers qui n'étaient pas classés comme détenus à des fins de transaction, comme désignés à la JVRN, comme détenus jusqu'à leur échéance ou comme prêts étaient classés comme disponibles à la vente et comprenaient des titres de capitaux propres et des titres de créance.

Les valeurs mobilières disponibles à la vente étaient comptabilisées à la date de transaction et étaient de façon générale incluses dans le bilan consolidé à la juste valeur, et les variations de juste valeur étaient comptabilisées dans les autres éléments du résultat global.

Les profits et pertes réalisés à la cession d'actifs financiers classés comme disponibles à la vente étaient calculés selon le coût moyen pondéré et étaient comptabilisés dans les profits nets (pertes nettes) sur les valeurs mobilières à même les produits autres que d'intérêts. Les dividendes étaient comptabilisés à la date ex-dividende et les produits d'intérêts étaient comptabilisés selon la comptabilité d'engagement au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les dividendes et les intérêts étaient inclus dans les produits d'intérêts à l'état du résultat consolidé.

Les pertes de valeur étaient comptabilisées s'il existait une indication objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements qui étaient survenus (un «événement générateur de pertes») et si ces événements générateurs de pertes avaient donné lieu à une diminution des flux de trésorerie futurs estimés de l'instrument. Une diminution significative ou prolongée de la juste valeur en deçà du coût était considérée comme une indication objective d'une dépréciation des titres de capitaux propres disponibles à la vente. Une détérioration de la qualité du crédit était considérée comme une indication objective de dépréciation pour les titres de créance disponibles à la vente. Des facteurs qualitatifs étaient également utilisés pour évaluer la dépréciation des valeurs mobilières disponibles à la vente. Lorsqu'une dépréciation était décelée, la perte nette cumulée déjà comptabilisée dans les autres éléments du résultat global, réduite de toute perte de valeur déjà comptabilisée dans l'état du résultat consolidé, était reclassée des autres éléments du résultat global et comptabilisée dans les profits nets (pertes nettes) sur les valeurs mobilières à même les produits autres que d'intérêts à l'état du résultat consolidé.

Si la juste valeur d'un titre de capitaux propres déjà déprécié augmentait ultérieurement, la perte de valeur n'était pas reprise dans l'état du résultat consolidé. Les augmentations ultérieures de la juste valeur étaient comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Si la juste valeur d'un titre de créance déjà déprécié augmentait ultérieurement et si l'augmentation pouvait être objectivement liée à un événement postérieur à la comptabilisation de la dépréciation dans l'état du résultat consolidé, alors la perte de valeur était reprise par le biais de l'état du résultat consolidé. Une augmentation de la juste valeur excédant la dépréciation comptabilisée antérieurement dans l'état du résultat consolidé était comptabilisée dans les autres éléments du résultat global.

#### ***Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance***

Les titres de créance comportant des paiements déterminés ou déterminables et à date d'échéance fixe, qui ne répondaient pas à la définition de prêts et créances, et que la Banque avait l'intention manifeste et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, étaient classés comme détenus jusqu'à leur échéance et étaient comptabilisés au coût amorti, déduction faite des pertes de valeur. Les valeurs mobilières classées comme détenues jusqu'à leur échéance étaient évaluées afin de déceler la présence d'une indication objective de dépréciation au niveau des contreparties particulières. S'il n'y avait pas d'indication objective de dépréciation au niveau des contreparties particulières, la valeur mobilière était regroupée avec les autres valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance qui présentaient des caractéristiques de risque de crédit similaires et le groupe était soumis collectivement à un test de dépréciation qui tenait compte des pertes subies mais non encore décelées. Les produits d'intérêts étaient comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif et étaient inclus dans les produits d'intérêts à l'état du résultat consolidé.

#### ***Actifs financiers et passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net***

Certains actifs financiers ou passifs financiers qui ne répondaient pas à la définition des actifs ou passifs détenus à des fins de transaction pouvaient être désignés à la JVRN au moment de leur comptabilisation initiale. Pour être désignés à la JVRN, les actifs financiers ou passifs financiers devaient satisfaire à un des critères suivants : 1) la désignation éliminait ou réduisait significativement une incohérence d'évaluation ou de comptabilisation (également appelée «une non-concordance comptable»); 2) un groupe d'actifs financiers, de passifs financiers, ou les deux, était géré, et sa performance était évaluée sur la base de la juste valeur conformément à une stratégie documentée de gestion de risques ou d'investissement; 3) l'instrument comprenait un ou plusieurs dérivés incorporés à moins : a) que les dérivés incorporés ne modifiaient pas significativement les flux de trésorerie qui autrement étaient imposés par le contrat, ou b) qu'il n'était évident sans analyse approfondie, voire sans analyse, que la séparation du dérivé incorporé de l'instrument financier était interdite. En outre, la désignation à la JVRN n'était possible que pour les instruments financiers dont la juste valeur pouvait être établie de façon fiable. Une fois que les actifs financiers et les passifs financiers étaient désignés à la JVRN, cette désignation ne pouvait être révoquée.

Les actifs financiers et les passifs financiers désignés à la JVRN étaient comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé, et les variations de juste valeur de même que tous les profits ou pertes réalisés à la cession étaient comptabilisés dans les produits (pertes) sur les instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net. Les intérêts étaient comptabilisés selon la comptabilité d'engagement et étaient inclus dans les produits d'intérêts ou les charges d'intérêts.

#### ***Dérivés incorporés***

Les dérivés qui ont été incorporés dans des actifs ou passifs financiers étaient séparés de leur instrument hôte et traités comme des dérivés distincts lorsque leurs caractéristiques économiques et leurs risques n'étaient pas étroitement liés à ceux de l'instrument hôte, qu'un instrument séparé comportant les mêmes conditions que le dérivé incorporé répondait à la définition d'un dérivé, et que le contrat pris dans son ensemble n'était pas détenu à des fins de transaction ou désigné comme détenu à la juste valeur par le biais du résultat net. Ces dérivés incorporés, séparés du contrat hôte, étaient comptabilisés au bilan consolidé à titre de dérivés et étaient évalués à la juste valeur; toute variation subséquente était comptabilisée dans les produits autres que d'intérêts dans l'état du résultat consolidé.

## **Dépréciation – Provision pour pertes sur créances**

### ***Dépréciation des prêts, compte non tenu des prêts dépréciés acquis***

Un prêt, y compris un titre de créance classé comme prêt, était considéré comme douteux lorsqu'il y avait une indication objective que la qualité du crédit s'était détériorée après la comptabilisation initiale du prêt, au point où la Banque n'était plus raisonnablement assurée de recouvrer le plein montant du principal et des intérêts en temps voulu. Les exemples d'indications de dépréciation comprenaient, notamment :

- les difficultés financières importantes de l'émetteur ou du débiteur;
- la rupture de contrat telle qu'un défaut de paiement des intérêts ou de remboursement du principal;
- la probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière de l'emprunteur; ou
- la disparition d'un marché actif pour cet actif financier.

Un prêt récupérait son statut de prêt productif lorsqu'il était établi que le remboursement du plein montant du principal et que le paiement du plein montant des intérêts en temps voulu était raisonnablement assuré selon les modalités contractuelles initiales ou révisées du prêt et que tous les critères ayant justifié le classement à titre de prêt douteux étaient rectifiés. Pour les titres de créance douteux bruts classés comme prêts, après toute comptabilisation de dépréciation, les produits d'intérêts continuaient d'être comptabilisés sur la base de la méthode du taux d'intérêt effectif utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs aux fins de l'évaluation de la perte sur créances.

### ***Prêts renégociés***

Dans le cas où un emprunteur éprouvait des difficultés financières, la Banque pouvait consentir certaines modifications aux modalités du prêt. Les modifications pouvaient comporter un report des remboursements, une prolongation de la période d'amortissement, une réduction de taux d'intérêt, une renonciation de capital, une consolidation de dettes, une abstention et d'autres mesures visant à atténuer la perte économique et à éviter la saisie ou la reprise de la sûreté. La Banque avait des politiques pour établir les mesures correctives appropriées pour chaque emprunteur. Une fois le prêt modifié, une dépréciation additionnelle était comptabilisée si la Banque déterminait que la valeur de réalisation estimée du prêt modifié avait diminué en raison de cette modification. Les prêts modifiés étaient soumis à un test de dépréciation, conformément aux politiques de la Banque en matière de dépréciation.

### ***Provision pour pertes sur créances, compte non tenu des prêts dépréciés acquis***

La provision pour pertes sur créances représentait la meilleure estimation de la direction des dépréciations survenues dans les portefeuilles de prêts, y compris les expositions hors bilan, à la date du bilan. La provision pour pertes sur prêts, qui comprenait les provisions relatives au crédit pour les prêts hypothécaires résidentiels, les prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers, les cartes de crédit, les prêts aux entreprises et aux gouvernements et les titres de créance classés comme prêts, était déduite des prêts au bilan consolidé. La provision pour pertes sur créances pour les instruments hors bilan, qui était liée à certaines garanties ou lettres de crédit et à certaines lignes de crédit non utilisées, était comptabilisée dans les autres passifs au bilan consolidé. Les provisions pour les portefeuilles de prêts présentées dans les expositions au bilan et hors bilan étaient calculées selon la même méthode. La provision au bilan consolidé était augmentée de la provision pour pertes sur créances à l'état du résultat consolidé et diminuée des radiations nettes des recouvrements et des cessions. La Banque établissait des provisions relatives à des contreparties particulières et des provisions évaluées collectivement. Chaque trimestre, les provisions étaient réévaluées et ajustées en fonction des modifications apportées par la direction à l'estimation des flux de trésorerie futurs qui devaient être recouverts. Les pertes sur créances pour les prêts douteux étaient constatées au moyen d'une provision pour pertes sur créances jusqu'à ce que le prêt soit radié.

Un prêt était radié à même la provision pour pertes sur créances connexe lorsqu'il n'était plus réaliste d'envisager son recouvrement. Les prêts autres que de détail étaient généralement radiés lorsque tous les efforts raisonnables de recouvrement avaient été épuisés, y compris la vente du prêt, la réalisation des biens donnés en garantie ou le règlement de la question des garanties avec le séquestre ou devant le tribunal en matière de faillite. Les prêts de détail garantis par des biens autres qu'immobiliers étaient généralement radiés lorsque les versements étaient en souffrance depuis 180 jours aux termes du contrat ou lorsque le prêt était vendu. Les prêts de détail garantis par des biens immobiliers étaient généralement radiés lorsque la garantie était réalisée.

### ***Provision relative à des contreparties particulières***

Les prêts individuellement significatifs, comme les prêts aux moyennes et aux grandes entreprises et aux gouvernements et les titres de créance classés comme prêts de la Banque, étaient soumis à un test de dépréciation au niveau des contreparties particulières. Le test de dépréciation reposait sur les notations de crédit et la situation financière générale de la contrepartie et, le cas échéant, la valeur de réalisation des biens donnés en garantie. Les biens donnés en garantie étaient passés en revue au moins une fois l'an et lorsque des circonstances survenaient qui indiquaient la nécessité de procéder à une revue plus tôt. Au besoin, une provision était établie, égale à la différence entre la valeur comptable du prêt et la valeur recouvrable estimée. La valeur recouvrable estimée correspondait à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés au moyen du taux d'intérêt effectif initial du prêt.

### ***Provision évaluée collectivement pour les prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs***

Les prêts douteux qui n'étaient pas individuellement significatifs, comme les prêts aux particuliers et aux petites entreprises et les prêts sur cartes de crédit, étaient soumis collectivement à un test de dépréciation. Les provisions étaient calculées à l'aide d'une formule qui tenait compte des pertes récentes, des taux de défaillance passés à des niveaux de défaut de remboursement des intérêts ou du principal qui indiquaient une dépréciation, d'autres données observables qui étaient pertinentes, et du type d'actif tenant lieu de sûreté.

### ***Provision évaluée collectivement pour les pertes sur créances subies mais non encore décelées***

S'il n'y avait pas d'indication objective de dépréciation pour un prêt individuel, qu'il soit significatif ou non, le prêt était inclus dans un groupe d'actifs qui présentaient des caractéristiques de risque de crédit similaires et qui étaient soumis collectivement à un test de dépréciation pour pertes subies mais non encore décelées. Cette provision était désignée comme la provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées. Le niveau de la provision établie pour chaque groupe dépendait de l'évaluation de la situation économique, de l'historique de pertes, de la composition du portefeuille de prêts et d'autres indicateurs pertinents. L'historique de pertes était ajusté sur la base des données observables afin de refléter les effets des circonstances qui existaient à ce moment-là. Le calcul d'une provision pour les pertes sur créances subies mais non encore décelées était effectué à l'aide de modèles de risque de crédit qui tenaient compte de la probabilité de défaillance (fréquence des pertes), de la perte en cas de défaillance de crédit (importance des pertes) et de l'exposition en cas de défaillance (ECD). Aux fins de l'évaluation de la provision évaluée collectivement pour pertes sur créances subies mais non encore décelées, la défaillance était définie en fonction des niveaux de défaut de remboursement des intérêts ou du principal qui indiquent une dépréciation.

### ***Prêts acquis***

Les prêts acquis étaient initialement évalués à la juste valeur, compte tenu des pertes sur créances subies et attendues estimées à la date d'acquisition ainsi que des ajustements en fonction du taux d'intérêt du prêt acquis par rapport aux taux de marché. Par conséquent, aucune provision pour pertes sur créances n'était comptabilisée à la date d'acquisition. Lorsque les prêts acquis avaient manifestement déjà subi une perte de valeur et qu'il était probable dès la date d'acquisition

que la Banque n'arriverait pas à encaisser tous les remboursements de principal et paiements d'intérêts exigés aux termes du contrat, ils étaient en général considérés comme étant des prêts dépréciés acquis.

Les prêts productifs acquis étaient par la suite comptabilisés au coût amorti selon les flux de trésorerie contractuels, et tout escompte ou prime lié à l'acquisition était considéré comme un ajustement du rendement du prêt et était comptabilisé dans les produits d'intérêts selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée du prêt ou sur la durée de vie prévue du prêt pour les prêts renouvelables acquis. Les escomptes relatifs au crédit liés aux pertes subies pour les prêts acquis n'étaient pas amortis. Les prêts acquis étaient soumis à des tests de dépréciation, selon le cadre instauré par la Banque relativement aux pertes sur créances semblable à celui visant le portefeuille de prêts accordés par la Banque.

#### **Prêts dépréciés acquis**

Les prêts dépréciés acquis étaient désignés douteux à l'acquisition en raison des risques spécifiques qui les caractérisaient, notamment le retard observé dans les paiements, l'historique de performance et les notes de crédit récentes de l'emprunteur.

Les prêts dépréciés acquis étaient comptabilisés d'après la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus plutôt que selon leurs flux de trésorerie contractuels. La Banque établissait la juste valeur de ces prêts à la date d'acquisition en actualisant les flux de trésorerie attendus selon un taux d'actualisation qui tenait compte de facteurs qu'un intervenant du marché utiliserait pour établir cette juste valeur, y compris les hypothèses de la direction relatives aux taux de défaillance, à la gravité des pertes subies, au montant et à l'échéancier des remboursements anticipés et à d'autres facteurs qui reflétaient la situation des marchés. Certains prêts dépréciés acquis qui étaient individuellement significatifs étaient comptabilisés individuellement. Les prêts dépréciés acquis restants étaient regroupés, pourvu qu'ils aient été acquis au cours d'un même trimestre et qu'ils présentaient des caractéristiques de risques communes. Les prêts regroupés étaient comptabilisés comme un seul actif comportant des flux de trésorerie regroupés et un taux d'intérêt composé unique.

Après l'acquisition, la Banque réévaluait régulièrement son montant estimatif des flux de trésorerie et le mettait à jour pour tenir compte des changements apportés aux hypothèses liés aux taux de défaillance, à la gravité des pertes subies, au montant et au moment des remboursements anticipés et à d'autres facteurs qui reflétaient la situation des marchés. Des baisses probables des flux de trésorerie attendus entraînaient la comptabilisation d'une dépréciation additionnelle qui était déterminée en fonction de l'écart entre la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus révisés, calculée au moyen du taux d'intérêt effectif des prêts, et la valeur comptable des prêts. La dépréciation était comptabilisée dans la provision pour pertes sur créances.

Des augmentations probables et importantes des flux de trésorerie attendus entraînaient d'abord la reprise de toute dépréciation comptabilisée précédemment, et toute augmentation restante était comptabilisée immédiatement dans les produits d'intérêts. De plus, pour les prêts dépréciés acquis qui étaient à taux fixe, le calendrier des flux de trésorerie attendus pouvait augmenter ou diminuer, de sorte que des rajustements de la valeur comptable par le biais des produits d'intérêts pouvaient être nécessaires afin de maintenir le rendement initial des prêts visés.

Si le calendrier ou le montant des flux de trésorerie attendus sur les prêts dépréciés acquis ne pouvaient pas être estimés de façon raisonnable, les intérêts n'étaient pas constatés.

### **NOTE 3 : JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES COMPTABLES IMPORTANTS**

Les estimations utilisées dans l'application des méthodes comptables de la Banque sont essentielles pour faire comprendre les résultats d'exploitation et la situation financière de la Banque. Certaines méthodes comptables de la Banque amènent nécessairement à poser des jugements et à établir des estimations de nature complexe et subjective, puisqu'elles portent sur des questions qui sont de nature incertaine. Toute modification de ces jugements et estimations et toute modification des normes et méthodes comptables pourraient avoir une incidence négative importante sur les états financiers consolidés de la Banque. La Banque a instauré des procédés pour s'assurer que les méthodes comptables sont appliquées de manière uniforme et que les processus de modification des méthodes de calcul des estimations et d'adoption des nouvelles normes comptables sont adéquatement contrôlés et suivis de manière appropriée et systématique.

## **CLASSEMENT ET ÉVALUATION DES ACTIFS FINANCIERS**

### **Évaluation des modèles économiques**

La Banque établit ses modèles économiques en fonction de l'objectif selon lequel ses portefeuilles d'actifs financiers sont gérés. Pour des renseignements sur les modèles économiques de la Banque, se reporter à la note 2. Pour établir ses modèles économiques, la Banque prend en compte ce qui suit :

- L'intention de la direction et ses objectifs stratégiques ainsi que l'application dans la pratique des politiques énoncées
- Les principaux risques qui influent sur la performance du modèle économique et la façon dont ces risques sont gérés
- La façon dont le rendement du portefeuille est évalué et dont on en fait rapport à la direction
- La fréquence et l'importance des ventes d'actifs financiers effectuées au cours des périodes précédentes, les raisons de ces ventes et les activités de ventes futures attendues

Les ventes ne permettent pas de déterminer à elles seules le modèle économique et ne sont pas considérées isolément. Les ventes témoignent plutôt de la façon dont les flux de trésorerie sont générés. Un modèle économique de type détention aux fins de la perception sera réévalué par la Banque afin de déterminer si les ventes sont conformes à l'objectif de percevoir des flux de trésorerie contractuels lorsque ces ventes sont de valeur importante ou qu'elles sont fréquentes.

### **Critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels**

Pour évaluer si les flux de trésorerie contractuels correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts, la Banque tient compte des modalités contractuelles de l'instrument, notamment si l'actif financier est assorti de modalités contractuelles qui pourraient modifier l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie contractuels et qui feraient en sorte qu'il ne correspond pas à un contrat de prêt de base. Dans le cadre de cette évaluation, la Banque tient compte des principales modalités comme suit et évalue si les flux de trésorerie contractuels des instruments satisfont toujours au critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels :

- Caractéristiques liées à la performance
- Modalités qui limitent les droits de la Banque aux flux de trésorerie d'actifs spécifiés (absence d'un droit de recours)
- Modalités de remboursement anticipé et de prolongation
- Caractéristiques liées à l'effet de levier
- Caractéristiques qui modifient des éléments de la valeur temps de l'argent

## DÉPRÉCIATION D'ACTIFS FINANCIERS

### **Augmentation importante du risque de crédit**

Pour les expositions de détail, les critères d'évaluation d'une augmentation importante du risque de crédit sont définis pour le produit ou pour le portefeuille approprié et varient en fonction de l'exposition au risque de crédit à la création de l'actif financier. Les critères comprennent les variations relatives de la PD, un filet de sécurité absolu en cas de PD et un filet de sécurité en cas de défaillance lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 30 jours. Le risque de crédit a augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale lorsque l'un de ces critères est rempli.

Pour les expositions autres que de détail, la NRE est établie par emprunteur individuel, d'après des modèles de risque de crédit propres aux industries qui sont fondés sur des données historiques. Les informations actuelles et prospectives qui sont propres à l'emprunteur et aux industries sont prises en compte en fonction du jugement d'experts en matière de crédit. Les critères d'évaluation d'une augmentation importante du risque de crédit sont définis pour la segmentation appropriée et varient en fonction de la NRE à la création de l'actif financier. Les critères comprennent les variations relatives de la NRE, un filet de sécurité absolu relatif à la NRE et un filet de sécurité en cas de défaillance lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 30 jours. Le risque de crédit a augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale lorsque l'un de ces critères est rempli.

### **Évaluation des pertes de crédit attendues**

Pour les expositions de détail, les pertes de crédit attendues sont calculées en fonction du produit de la PD, de la perte en cas de défaillance (PCD) et de l'ECD à chaque période de la durée de vie attendue restante de l'actif financier, et actualisées au taux d'intérêt effectif à la date de clôture. Les estimations de la PD correspondent à la PD à un moment précis et sont mises à jour trimestriellement en fonction des antécédents, des conditions actuelles et des informations prospectives pertinentes de la Banque sur la durée de vie attendue de l'exposition pour déterminer la courbe de la PD pour la durée de vie. Les estimations de la PCD sont fondées sur les radiations et les recouvrements de paiement passés, les données actuelles sur les caractéristiques propres à l'emprunteur et les coûts directs. Les flux de trésorerie attendus des sûretés, des garanties et d'autres rehaussements de crédit sont intégrés dans la PCD s'ils font partie intégrante des modalités contractuelles. Les variables macroéconomiques pertinentes sont intégrées dans le calcul afin de déterminer la PCD attendue. L'ECD correspond au solde attendu au moment de la défaillance sur la durée de vie attendue restante de l'exposition. L'ECD incorpore les anticipations prospectives à l'égard des remboursements des soldes prélevés et des anticipations à l'égard des prélèvements futurs, le cas échéant.

Pour les expositions autres que de détail, les pertes de crédit attendues sont calculées en fonction de la valeur actualisée des insuffisances de flux de trésorerie, déterminées comme la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux de trésorerie attendus au cours de la durée de vie attendue restante de l'instrument financier. La PD pour la durée de vie est déterminée en établissant une concordance entre la NRE de l'exposition et la PD à un moment précis sur la durée de vie attendue. Les estimations de la PCD sont déterminées en établissant une concordance entre la notation de risque par facilité (NRF) de l'exposition et la PCD attendue, laquelle tient compte des caractéristiques propres à la facilité comme la sûreté, le rang de subordination de la créance et la structure du prêt. Les variables macroéconomiques pertinentes sont intégrées dans le calcul afin de déterminer la PD et la PCD attendues. Les flux de trésorerie attendus sont établis en appliquant la PCD attendue aux flux de trésorerie contractuels afin de calculer les insuffisances de flux de trésorerie sur la durée de vie attendue de l'exposition.

### **Informations prospectives**

Pour calculer les pertes de crédit attendues, la Banque se sert de modèles internes fondés sur des paramètres de PD, de PCD et d'ECD. Des facteurs macroéconomiques prospectifs, y compris des facteurs propres aux régions, sont intégrés aux paramètres de risque selon le cas. Des facteurs de risque additionnels qui sont propres aux industries ou aux secteurs sont également intégrés, lorsque pertinent. Perte de valeur joncture économique plausible. Tous les scénarios économiques sont mis à jour trimestriellement en fonction de chacune des variables régionales, le cas échéant, et sont incorporés selon le cas dans la modélisation trimestrielle des paramètres de risque du scénario de base, du scénario optimiste ou du scénario pessimiste utilisés dans le calcul des pertes de crédit attendues et des pertes de crédit attendues fondées sur des pondérations probabilistes. Les estimations des variables macroéconomiques sont tirées de statistiques découlant du scénario de base à partir de la distribution historique de chaque variable. Les Services économiques TD exerceront leur jugement pour recommander chaque trimestre les pondérations probabilistes de chacun des scénarios. Les scénarios macroéconomiques et les pondérations probabilistes proposés font l'objet d'un examen critique approfondi de la direction par l'entremise d'un comité regroupant des représentants des Services économiques TD et des fonctions Gestion du risque, Finances et Entreprise. La Banque applique des facteurs de pondération probabiliste propres aux pertes de crédit attendues calculées selon chacun des trois scénarios afin de déterminer les pertes de crédit attendues fondées sur des pondérations probabilistes. Pour plus de renseignements sur les variables macroéconomiques et la sensibilité des pertes de crédit attendues, se reporter à la note 8.

### **Jugement d'expert en matière de crédit**

Les pertes sur crédit attendues sont comptabilisées au moment de la comptabilisation initiale des actifs financiers. La provision pour pertes sur créances représente la meilleure estimation de la direction du risque de défaillance et des pertes de crédit attendues sur les actifs financiers, y compris les expositions hors bilan, à la date du bilan. La direction exercera un jugement d'expert en matière de crédit pour déterminer si le risque de crédit d'une exposition a augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale et pour établir le montant des pertes de crédit attendues à chaque date de clôture en tenant compte des informations raisonnables et justifiables qui ne sont pas déjà comprises dans les modèles quantitatifs.

La direction exerce son jugement pour établir le montant de la fourchette qui constitue la meilleure estimation de la composante qualitative qui contribue aux pertes de crédit attendues, d'après l'évaluation de la conjoncture économique, l'historique des pertes, la composition du portefeuille de prêts et d'autres indicateurs et informations prospectives pertinents qui ne sont pas totalement intégrés dans le calcul des modèles. Toute modification de ces hypothèses aurait une incidence directe sur la provision pour pertes sur créances (à l'état du résultat) et pourrait entraîner une modification de la provision pour pertes sur créances (au bilan).

## ÉVALUATIONS DE LA JUSTE VALEUR

La juste valeur des instruments financiers négociés sur un marché actif à la date du bilan est fondée sur leurs cours de marché disponibles. Pour tous les autres instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif, la juste valeur peut être fondée sur d'autres transactions de marché courantes observables portant sur les mêmes instruments ou des instruments similaires, sans modification ni reconditionnement, ou sur la base d'une autre technique d'évaluation qui maximise l'utilisation de données de marché observables. Les données de marché observables peuvent comprendre les courbes de taux d'intérêt, les taux de change et la volatilité des options. Les techniques d'évaluation comprennent des comparaisons avec des instruments similaires lorsqu'il existe des prix de marché observables, des analyses fondées sur la valeur actualisée des flux de trésorerie, des modèles d'évaluation des options et d'autres techniques d'évaluation couramment utilisées par les intervenants du marché.

Dans le cas de certains instruments financiers complexes ou illiquides, la juste valeur est établie d'après des techniques d'évaluation qui ne s'appuient pas sur des transactions de marché courantes ou sur des données de marché observables. Le choix de la technique d'évaluation à appliquer fait appel au jugement. Les

techniques d'évaluation reposent aussi sur certaines estimations et certains jugements. Les jugements touchent notamment les critères de liquidité et les données de modélisation comme les volatilités, les corrélations, les écarts de crédit, les taux d'actualisation, les taux de remboursements anticipés et les prix des instruments sous-jacents. Toute imprécision de ces estimations peut influencer sur la juste valeur qui en découlera.

Il faut aussi porter des jugements pour comptabiliser les rajustements de justes valeurs issues de modèles afin de tenir compte de l'incertitude relative à la mesure dans l'évaluation d'instruments financiers complexes et négociés moins activement sur le marché. Si le marché pour un instrument financier complexe se développait, le cours de cet instrument pourrait devenir plus transparent, ce qui permettrait de peaufiner les modèles d'évaluation. Par exemple, la réforme des taux interbancaires offerts pourrait également avoir une incidence sur la juste valeur des produits qui font référence à des modèles d'évaluation incorporant des taux interbancaires offerts à titre d'intrants ou qui utilisent ces modèles.

Une analyse de la juste valeur des instruments financiers et des renseignements sur le mode d'évaluation sont présentés à la note 5.

## DÉCOMPTABILISATION

Certains actifs transférés dans le cadre d'une transaction de titrisation peuvent être admissibles à la décomptabilisation du bilan consolidé de la Banque. Pour déterminer si les actifs sont admissibles à la décomptabilisation, certaines questions importantes doivent être tranchées. Il faut établir si les droits de recevoir des flux de trésorerie des actifs financiers ont été conservés ou transférés et dans quelle mesure les risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier ont été conservés ou transférés. Si la Banque n'a ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif financier, il faut établir si la Banque a conservé le contrôle de l'actif financier. Au moment de la décomptabilisation, la Banque comptabilise un profit ou une perte à la vente de ces actifs qui correspond à la différence entre la valeur comptable de l'actif transféré et la somme du produit en espèces reçu, y compris tout actif financier reçu ou passif financier pris en charge, et tout profit ou perte cumulé attribué à l'actif transféré qui avait été comptabilisé dans le cumul des autres éléments du résultat global. Pour calculer la juste valeur de l'actif financier reçu, la Banque évalue les flux de trésorerie futurs à partir du montant estimé des intérêts attendus sur les actifs titrisés, du rendement à verser aux investisseurs, de la tranche des actifs titrisés qui sera remboursée avant l'échéance prévue, des pertes de crédit attendues du coût de gestion des actifs et du taux d'actualisation de ces flux de trésorerie futurs attendus. Les flux de trésorerie réels peuvent être très différents des estimations de la Banque. Les droits conservés sont classés comme valeurs mobilières détenues à des fins de transaction et sont initialement comptabilisés à la juste valeur relative au bilan consolidé de la Banque. Par la suite, la juste valeur des droits conservés comptabilisée par la Banque est calculée au moyen de l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus. La différence entre les flux de trésorerie réels et les flux de trésorerie futurs estimés par la Banque est comptabilisée en produits de négociation. Les hypothèses sont révisées périodiquement et peuvent être modifiées en cas de changements économiques importants.

## GOODWILL ET AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

La valeur recouvrable des UGT de la Banque est calculée à l'aide de modèles d'évaluation internes qui tiennent compte de divers facteurs et hypothèses comme les résultats prévus, les taux de croissance, les ratios cours-bénéfice, les taux d'actualisation et les multiples finaux. La direction doit exercer son jugement pour estimer la valeur recouvrable des UGT, et l'utilisation de différentes hypothèses et estimations pour le calcul pourrait influencer sur la détermination de l'existence d'une dépréciation et l'évaluation du goodwill. La direction est d'avis que les hypothèses et estimations utilisées sont raisonnables et justifiables. Si possible, les hypothèses émises en interne sont comparées à des données de marché pertinentes. Les valeurs comptables des UGT de la Banque sont établies par la direction à l'aide de modèles de capital basés sur le risque aux fins de l'ajustement des actifs et passifs nets par UGT. Ces modèles intègrent divers facteurs, notamment le risque de marché, le risque de crédit et le risque opérationnel, y compris le capital investi (composé du goodwill et des autres immobilisations incorporelles). Tout capital qui n'est pas directement attribuable aux UGT est détenu dans le secteur Siège social. Les comités de surveillance du capital de la Banque surveillent les méthodes de répartition du capital de la Banque.

## AVANTAGES DU PERSONNEL

Les obligations et les charges projetées au titre des prestations des régimes de retraite et du régime d'avantages complémentaires de retraite de la Banque sont établies au moyen de multiples hypothèses qui peuvent influencer de façon significative sur la valeur de ces montants. Les hypothèses actuarielles, notamment les taux d'actualisation, les augmentations de salaire, les taux de progression du coût des soins de santé et les taux de mortalité, représentent les meilleures estimations de la direction et sont révisées annuellement de concert avec les actuaires de la Banque. La Banque élabore chaque hypothèse d'après des résultats techniques passés pertinents de la Banque et des données liées au marché, et évalue si ces données ont une incidence prolongée ou importante sur les hypothèses. Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les passifs est établi d'après le rendement de marché d'obligations de sociétés de haute qualité dont les modalités correspondent à celles des flux de trésorerie propres aux régimes. Les autres hypothèses sont également des estimations à long terme. Toutes les hypothèses supposent un certain degré d'incertitude. Les écarts entre les résultats réels et les hypothèses ainsi que les modifications des hypothèses découlant des changements quant aux attentes futures entraînent des écarts actuariels qui sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global au cours de l'exercice et ont en outre une incidence sur les charges au cours des périodes futures.

## IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

La Banque est assujettie à l'impôt dans de nombreux territoires. La détermination définitive de l'impôt applicable à bon nombre d'opérations et de calculs dans le cadre normal des activités est incertaine. La Banque constitue des provisions pour positions fiscales incertaines qui, selon elle, reflètent de façon appropriée les risques liés aux positions fiscales faisant l'objet de discussions, de vérifications, de différends ou d'appels auprès des autorités fiscales, ou qui sont autrement incertaines. Ces provisions sont établies à l'aide des meilleures estimations de la Banque quant au montant prévu à payer, en fonction d'une évaluation de tous les facteurs pertinents, lesquels sont révisés à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Cependant, il se peut qu'une vérification de la part d'autorités fiscales compétentes puisse donner lieu à un passif d'impôt additionnel.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que s'il est probable que les résultats imposables des périodes futures seront suffisants pour permettre d'utiliser les différences temporaires déductibles. Cependant, le montant d'un actif d'impôt différé comptabilisé et considéré comme réalisable peut être réduit si les résultats projetés ne sont pas réalisés à cause de divers facteurs, comme une conjoncture économique défavorable. Si la Banque estime que les résultats projetés ne seront pas atteints, elle ramène l'actif d'impôt différé à un montant qu'elle croit réalisable. L'ordre de grandeur de la réduction repose en grande partie sur les prévisions de la Banque quant à ses résultats, qui donnent une indication de l'utilisation possible de l'actif d'impôt différé.

## PROVISIONS

Une provision est comptabilisée lorsque le montant d'une perte et le moment où elle sera réalisée sont incertains. Les provisions sont fondées sur les meilleures estimations de la Banque à l'égard des dépenses qui pourraient être requises pour régler ses obligations actuelles, compte tenu de tous les risques et incertitudes pertinents, de même que, si elle est importante, de la valeur temps de l'argent.

Nombre de provisions de la Banque ont trait à diverses poursuites intentées contre elle dans le cadre normal des activités. Les provisions pour litiges nécessitent l'implication de la direction et des conseillers juridiques de la Banque pour évaluer la probabilité de perte et estimer toute incidence financière. Tant qu'une provision existe, la direction ou les conseillers juridiques de la Banque peuvent obtenir de nouvelles informations qui peuvent modifier leur évaluation

quant à la probabilité de perte et au montant estimatif de la perte. Toute modification d'une évaluation peut mener à des variations dans le montant comptabilisé pour ces provisions. De plus, les coûts réels de résolution de ces litiges peuvent être sensiblement supérieurs ou inférieurs aux provisions. La Banque examine chacune de ses provisions pour litiges, après prise en compte de différents facteurs, notamment l'évolution de chaque cas, l'expérience de la Banque, l'expérience de tiers dans des cas similaires, et l'opinion et l'avis des conseillers juridiques.

Certaines des provisions découlent d'initiatives de restructuration entreprises par la Banque. Les provisions de restructuration exigent la meilleure estimation de la direction, y compris sur les provisions à l'égard des conditions économiques. Tout au long de la durée d'une provision, la Banque peut prendre connaissance de nouvelles informations qui pourraient avoir une incidence sur l'évaluation des montants à être engagés. Toute modification d'une évaluation peut mener à des variations dans le montant comptabilisé pour ces provisions.

## **ASSURANCE**

Les hypothèses utilisées pour établir les demandes d'indemnisation et les obligations liées aux indemnités d'assurance de la Banque sont fondées sur les meilleures estimations quant aux résultats possibles.

Pour l'assurance de dommages, le coût définitif des engagements d'indemnisation est estimé au moyen de techniques actuarielles appropriées en matière d'évaluation prospective des sinistres, conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada. Un jugement qualitatif supplémentaire est utilisé pour évaluer la mesure dans laquelle les tendances passées pourraient ne pas se répéter dans l'avenir afin d'établir le coût final estimé d'indemnisation des sinistres qui présente le résultat le plus vraisemblable, compte tenu de toutes les incertitudes présentes.

Pour l'assurance de personnes, les passifs actuariels tiennent compte de tous les flux de trésorerie futurs des polices, y compris les primes, les demandes d'indemnisation et les coûts nécessaires pour administrer les polices. Les hypothèses critiques utilisées dans l'évaluation des passifs au titre des contrats d'assurance de personnes sont établies par l'actuaire désigné.

De plus amples renseignements sur les hypothèses utilisées pour établir le risque d'assurance sont présentés à la note 22.

## **CONSOLIDATION DES ENTITÉS STRUCTURÉES**

La direction doit exercer son jugement pour évaluer si la Banque doit consolider une entité. Par exemple, il pourrait être impossible de déterminer si la Banque contrôle une entité en évaluant uniquement les droits de vote pour certaines entités structurées. En pareil cas, le jugement de la direction est nécessaire pour déterminer si la Banque dispose d'un pouvoir décisionnel quant aux principales activités pertinentes de l'entité et si la Banque peut utiliser ce pouvoir pour absorber une partie importante des rendements variables de l'entité. S'il est déterminé que la Banque dispose d'un pouvoir décisionnel et qu'elle absorbe une forte proportion des rendements variables de l'entité, elle exerce aussi son jugement afin de déterminer si elle détient ce pouvoir à titre de mandant, soit pour son propre compte, ou à titre de mandataire, soit pour le compte d'une autre partie.

Pour évaluer si la Banque dispose d'un pouvoir décisionnel, elle doit comprendre l'objet et la conception de l'entité de façon à déterminer les principales activités économiques de cette dernière. Dans ce contexte, les principales activités économiques d'une entité sont celles qui ont une incidence prédominante sur la performance économique de l'entité. Lorsque la Banque a la capacité actuelle de diriger les principales activités économiques de l'entité, elle est considérée disposer d'un pouvoir décisionnel sur l'entité.

La Banque évalue également son exposition aux rendements variables de l'entité structurée afin de déterminer si elle absorbe une forte proportion des rendements variables pour lesquels l'entité structurée a été conçue. Dans cette évaluation, la Banque tient compte du but et de la conception de l'entité afin de déterminer si elle absorbe des rendements variables de l'entité structurée aux termes d'accords contractuels, qui peuvent être sous forme de valeurs mobilières émises par l'entité, de dérivés conclus avec l'entité ou d'autres accords comme des garanties, des facilités de liquidité ou des engagements de crédit.

Si la Banque dispose d'un pouvoir décisionnel sur l'entité et absorbe une partie importante des rendements variables de l'entité, alors elle doit déterminer si elle agit pour son propre compte ou comme mandataire lorsqu'elle exerce son pouvoir décisionnel. Les principaux facteurs à prendre en considération sont l'étendue des pouvoirs décisionnels; les droits détenus par d'autres parties associées à l'entité, y compris tout droit de révocation de la Banque à agir à titre de décideur ou de participer aux décisions principales; si les droits détenus par d'autres parties peuvent réellement être exercés; et les rendements variables absorbés par la Banque et par les autres parties associées à l'entité. Pour évaluer la consolidation, il est présumé que la Banque exerce un pouvoir décisionnel pour son propre compte si elle est aussi exposée à une partie importante des rendements variables, à moins qu'une analyse des facteurs mentionnés précédemment n'indique le contraire.

Ces prises de décision se fondent sur des faits et circonstances précis et pertinents pour l'entité et pour des transactions connexes envisagées.

## **PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRÉS DE CONTRATS CONCLUS AVEC DES CLIENTS**

La Banque porte des jugements pour déterminer quand les obligations de prestation sont remplies, ce qui influe sur le moment de la comptabilisation des produits, en évaluant le rythme auquel la Banque transfère le contrôle des services promis au client. Une obligation de prestation est remplie progressivement lorsque le client reçoit et consomme simultanément les avantages procurés par la prestation des services par la Banque. Pour les obligations de prestation remplies progressivement, ce qui est le cas par exemple des produits tirés de forfaits liés aux comptes de dépôts des particuliers, les produits sont habituellement comptabilisés au moyen de la méthode du temps écoulé, laquelle se fonde sur le temps écoulé en proportion de la période au cours de laquelle le service est fourni. La méthode du temps écoulé reflète fidèlement le transfert du contrôle de ces services puisque le contrôle est transféré uniformément au client lorsque la Banque fournit un service consistant à se tenir prête pour la prestation d'autres services ou que les efforts de la Banque sont déployés uniformément pour fournir un service sur la durée du contrat. Dans le cas de contrats où la Banque a le droit à une contrepartie d'un client dont le montant correspond directement à la valeur qu'ont pour le client les obligations de prestation que la Banque a remplies jusqu'à la date considérée, elle comptabilise les produits au montant qu'elle a droit de facturer.

La Banque remplit une obligation de prestation à un moment précis si le client obtient le contrôle des services promis au même moment. La détermination du moment où le contrôle est transféré exige l'exercice de jugement. Pour les services fondés sur les opérations, la Banque détermine que le contrôle est transféré au client à un moment précis lorsque le client obtient la quasi-totalité des avantages du service rendu et que la Banque a un droit actuel à un paiement, ce qui coïncide généralement avec le moment où l'opération est exécutée.

La Banque pose des jugements pour déterminer si les coûts engagés liés à l'obtention de nouveaux contrats générateurs de produits satisfont aux conditions pour être inscrits à l'actif comme des coûts marginaux d'obtention ou d'exécution d'un contrat conclu avec des clients.

## **DÉPRÉCIATION D'ACTIFS FINANCIERS AVANT LE 1<sup>ER</sup> NOVEMBRE 2017, SELON IAS 39**

Les méthodes suivantes s'appliquent aux périodes avant le 1<sup>er</sup> novembre 2017 pour les instruments financiers comptabilisés selon IAS 39.

### ***Valeurs mobilières disponibles à la vente***

Les pertes de valeur pour les valeurs mobilières classées comme disponibles à la vente étaient comptabilisées s'il existait une indication objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements survenus après leur comptabilisation initiale et si ces événements générateurs de pertes avaient donné lieu à une diminution des flux de trésorerie estimés de l'instrument. La Banque soumettait chacune de ces valeurs mobilières à un examen trimestriellement ou plus souvent

pour déceler la présence d'un pareil événement. Dans le cas des titres de capitaux propres disponibles à la vente, une diminution significative ou prolongée de la juste valeur en deçà du coût était considérée comme une indication objective qu'une dépréciation pouvait être survenue. Dans le cas des titres de créance disponibles à la vente, une détérioration de la qualité du crédit était considérée comme une indication objective qu'une dépréciation pouvait être survenue. Le test de dépréciation tenait compte d'autres facteurs, notamment la situation financière et les indicateurs financiers clés de l'émetteur de l'instrument, les pertes importantes passées et soutenues de l'émetteur ainsi que son historique de ruptures de contrat, y compris les défauts de paiement des intérêts et les violations de clauses restrictives du contrat de prêt.

#### **Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance**

Les pertes de valeur pour les valeurs mobilières classées comme détenues jusqu'à leur échéance étaient comptabilisées s'il existait une indication objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements survenus après leur comptabilisation initiale et si ces événements générateurs de pertes avaient donné lieu à une diminution des flux de trésorerie estimés de l'instrument. La Banque soumettait ces valeurs mobilières à un examen trimestriellement ou plus souvent pour déceler la présence d'une dépréciation au niveau des contreparties particulières. S'il n'y avait pas d'indication objective de dépréciation au niveau des contreparties particulières, la valeur mobilière était regroupée avec les autres valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance qui présentaient des caractéristiques de risque de crédit similaires et le groupe était soumis collectivement à un test de dépréciation qui tenait compte des pertes subies mais non encore décelées. Une détérioration de la qualité du crédit était considérée comme une indication objective qu'une dépréciation pouvait être survenue. Le test de dépréciation tenait compte d'autres facteurs, notamment la situation financière et les indicateurs financiers clés de l'émetteur, les pertes importantes passées et soutenues de l'émetteur ainsi que son historique de ruptures de contrat, y compris les défauts de paiement des intérêts et les violations de clauses restrictives du contrat de prêt.

#### **Prêts**

Un prêt, y compris un titre de créance classé comme prêt, était considéré comme douteux lorsqu'il y avait une indication objective que la qualité du crédit s'était détériorée après la comptabilisation initiale du prêt, au point où la Banque n'était plus raisonnablement assurée de recouvrer le plein montant du principal et des intérêts en temps voulu. La Banque évaluait un par un les prêts individuellement significatifs pour déceler la présence d'une indication objective de dépréciation et elle évaluait collectivement les prêts qui n'étaient pas individuellement significatifs. La provision pour pertes sur créances représentait la meilleure estimation de la direction de la dépréciation survenue dans les portefeuilles de prêts, y compris les expositions hors bilan, à la date du bilan. La direction exerçait son jugement pour établir le moment pour désigner un prêt comme prêt douteux, le montant de la provision nécessaire et le montant qui serait recouvré en cas de défaillance de l'emprunteur. Toute modification du montant que la direction prévoyait recouvrer avait une incidence directe sur la provision pour pertes sur créances et pouvait entraîner une modification de cette provision.

S'il n'y avait pas d'indication objective de dépréciation d'un prêt individuel, qu'il soit significatif ou non, celui-ci était inclus dans un groupe d'actifs qui présentaient des caractéristiques de risque de crédit similaires et qui étaient soumis collectivement à un test de dépréciation pour pertes subies mais non encore décelées. Pour calculer la fourchette probable de la provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées, la Banque se servait de modèles internes fondés sur des paramètres de PD, de PCD et d'ECD. La direction exerçait son jugement pour établir le montant de la fourchette qui constituait la meilleure estimation des pertes, d'après l'évaluation de la conjoncture économique, l'historique des pertes, la composition du portefeuille de prêts et d'autres indicateurs pertinents qui n'étaient pas totalement intégrés dans le calcul des modèles. Toute modification de ces hypothèses avait une incidence directe sur la provision pour pertes sur créances et pouvait entraîner une modification de la provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées.

### **NOTE 4 : MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES COURANTES ET FUTURES**

#### **MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES COURANTES**

Les normes nouvelles ou modifiées ci-après ont été adoptées par la Banque.

#### **Réforme des taux interbancaires offerts et incidence sur l'information financière**

En raison des effets de la réforme des taux interbancaires offerts, l'IASB a publié le 26 septembre 2019 le document intitulé *Réforme des taux d'intérêt de référence (modifications d'IFRS 9, d'IAS 39 et d'IFRS 7)*. La Banque a adopté les modifications applicables d'IFRS 7 relatives à la comptabilité de couverture et appliquera à ses relations de couverture les autres modifications relatives à IAS 39, s'il y a lieu. Les modifications prévoient des exceptions temporaires à l'application de certaines dispositions relatives à la comptabilité de couverture à l'égard de toutes les relations de couverture directement touchées par la réforme des taux d'intérêt de référence. Selon ces modifications, les entités appliqueraient les dispositions relatives à la comptabilité de couverture en présumant que le taux d'intérêt de référence ne serait pas modifié, permettant ainsi de maintenir la comptabilité de couverture pendant la période d'incertitude qui précède le remplacement du taux de référence actuel par un taux de référence alternatif. Les modifications prévoient également une exception à l'exigence selon laquelle l'entité doit cesser d'utiliser la comptabilité de couverture lorsque les résultats réels de l'opération de couverture ne respectent pas les contraintes d'efficacité en raison de la réforme des taux d'intérêt de référence. Des modifications ont également été apportées à IFRS 7 établissant de nouvelles obligations d'information relatives à la version d'IAS 39 modifiée. Pour plus de renseignements, se reporter aux notes 2 et 11.

#### **Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients**

Le 1<sup>er</sup> novembre 2018, la Banque a adopté IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* (IFRS 15), qui établit les principes de comptabilisation des produits et des flux de trésorerie tirés de contrats conclus avec des clients et qui prescrit l'application d'un modèle de comptabilisation et d'évaluation en cinq étapes. La norme exclut de son champ d'application les produits tirés de certains éléments comme les instruments financiers, les contrats d'assurance et les contrats de location. La Banque a adopté cette norme sur une base rétrospective modifiée, en comptabilisant l'incidence cumulée de l'application initiale de la norme comme un rajustement du solde d'ouverture des résultats non distribués sans retraiter l'information financière des périodes comparatives.

L'adoption d'IFRS 15 a entraîné un rajustement total à la baisse de 41 millions de dollars des capitaux propres attribuables aux actionnaires lié à certaines charges qui ne peuvent pas être différées selon IFRS 15. Certains produits et certaines charges ont été reclassés de façon prospective en raison de changements dans leur présentation attribuables à l'adoption d'IFRS 15. Ces changements à la présentation ne sont pas importants et n'ont pas d'incidence sur le résultat net.

En plus des modifications découlant de l'adoption d'IFRS 15, la Banque a également modifié la méthode comptable qu'elle applique aux transactions de prêt et d'emprunt de valeurs mobilières. Lorsque les valeurs mobilières sont prises ou données en garantie, les produits de prêt de valeurs mobilières et les frais d'emprunt de valeurs mobilières sont comptabilisés respectivement à titre de produits autres que d'intérêts et de charges autres que d'intérêts dans l'état du résultat consolidé. Cette modification a été appliquée rétrospectivement.

### **Paiement fondé sur des actions**

En juin 2016, l'IASB a publié des modifications à IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions* (IFRS 2), qui fournissent des indications supplémentaires sur le classement et l'évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions. Les modifications clarifient la comptabilisation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions réglées en trésorerie et assorties d'une condition de performance, le classement des transactions dont le paiement est fondé sur des actions qui comportent des caractéristiques de règlement net aux fins des obligations de retenue à la source et la comptabilisation de modifications qui font en sorte que des transactions dont le paiement est fondé sur des actions réglées en trésorerie sont reclassées comme étant réglées en instruments de capitaux propres. Les modifications d'IFRS 2 sont entrées en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, soit le 1<sup>er</sup> novembre 2018 pour la Banque. Ces modifications ont été appliquées de façon prospective et n'ont eu aucune incidence importante sur la Banque.

### **MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES FUTURES**

Les normes suivantes ont été publiées, mais n'étaient pas encore en vigueur en date de la publication des états financiers consolidés de la Banque. La Banque évalue actuellement l'incidence de l'application de ces normes sur les états financiers consolidés et adoptera les normes lorsqu'elles entreront en vigueur.

#### **Contrats de location**

En janvier 2016, l'IASB a publié IFRS 16, *Contrats de location* (IFRS 16), qui remplace IAS 17, *Contrats de location*, et qui présente un seul modèle comptable pour les preneurs applicable à tous les contrats de location, lequel supprime la distinction entre un contrat de location simple et un contrat de location-financement. IFRS 16 exige que les preneurs comptabilisent au bilan un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative pour presque tous les contrats de location. Les preneurs devront aussi comptabiliser à l'état du résultat l'amortissement de l'actif au titre du droit d'utilisation et une charge d'intérêts sur l'obligation locative, et constateront un changement dans le moment de la comptabilisation des charges. Les contrats de location à court terme, soit les contrats dont la durée est d'au plus douze mois, et les contrats de location relatifs à des actifs de faible valeur ne sont pas visés par cette comptabilisation. Pour les bailleurs, la comptabilisation demeure essentiellement la même. IFRS 16 entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, soit le 1<sup>er</sup> novembre 2019 pour la Banque. La Banque adoptera la nouvelle norme selon l'approche rétrospective modifiée en comptabilisant l'effet cumulé des incidences transitoires dans le solde d'ouverture des résultats non distribués du bilan consolidé au 1<sup>er</sup> novembre 2019, sans retraitement des périodes comparatives. Le programme IFRS 16 de la Banque est régi par une structure de gouvernance multifonctionnelle officielle à l'échelle de l'entreprise et un plan d'exécution de projet. D'autres processus et contrôles internes à l'égard de l'information financière ont également été conçus.

À l'adoption d'IFRS 16, la Banque appliquera certaines mesures de simplification autorisées selon IFRS 16, y compris : en recourant à des connaissances acquises *a posteriori* pour déterminer la durée du contrat de location lorsqu'il comporte des options de prolongation ou de résiliation, en évaluant l'actif au titre du droit d'utilisation de façon rétrospective pour une sélection de contrats de location, en ne réappréciant pas en fonction d'IFRS 16 les contrats de location qui étaient identifiés comme des contrats de location selon les normes comptables précédentes (IAS 17, *Contrats de location*, et IFRIC 4, *Déterminer si un accord contient un contrat de location*) et en appliquant l'exemption qui permet de passer en charges les contrats de location à court terme.

Les contrats de location immobiliers de la Banque qui étaient auparavant classés comme contrats de location simple seront les plus touchés par l'adoption d'IFRS 16. La Banque loue également du matériel et mobilier et d'autres actifs selon des modalités de paiement semblables. La Banque estime qu'au 1<sup>er</sup> novembre 2019 les actifs au titre de droits d'utilisation augmenteront de 4,4 milliards de dollars, les obligations locatives augmenteront de 5,5 milliards de dollars, et les autres ajustements et reclassements au bilan totaliseront 0,6 milliard de dollars. La diminution des résultats non distribués s'élèvera à environ 0,5 milliard de dollars après impôt. Selon les exigences réglementaires actuelles, l'incidence attendue sur les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires sera une diminution de 24 points de base (pdb).

#### **Contrats d'assurance**

En mai 2017, l'IASB a publié IFRS 17, *Contrats d'assurance* (IFRS 17), qui remplace les lignes directrices d'IFRS 4, *Contrats d'assurance*, et qui établit les principes pour la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des contrats d'assurance ainsi que pour les informations à fournir sur ceux-ci. IFRS 17 est actuellement en vigueur pour la période de présentation de l'information financière de la Banque commençant le 1<sup>er</sup> novembre 2021. En juin 2019, l'IASB a publié un exposé-sondage qui propose l'apport de modifications ciblées à IFRS 17 comprenant, entre autres, le report d'un an de la date d'entrée en vigueur. La finalisation des modifications à la norme par l'IASB est attendue à la mi-2020. Tout changement à la date d'entrée en vigueur pour la Banque est sous réserve des mises à jour du préavis connexe publié par le BSIF. La Banque en est aux dernières étapes de ses activités de planification, qui consistent à élaborer le plan de projet en fonction des résultats des évaluations des répercussions sur les activités, à évaluer les exigences en matière de ressources afin d'appuyer cette approche et à surveiller l'incidence des modifications de la norme IFRS 17 introduites par l'IASB.

#### **Incertitude relative aux traitements fiscaux**

En juin 2017, l'IASB a publié l'interprétation IFRIC 23, *Incertitude relative aux traitements fiscaux*, qui apporte des précisions sur l'application d'IAS 12, *Impôts sur le résultat*, en lien avec la comptabilisation et l'évaluation des traitements fiscaux incertains. L'interprétation entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, soit le 1<sup>er</sup> novembre 2019 pour la Banque. L'interprétation permet une application rétrospective intégrale ou une application rétrospective modifiée sans retraitement des montants comparatifs et ne devrait pas avoir une incidence importante sur la Banque.

#### **Cadre conceptuel de l'information financière**

En mars 2018, l'IASB a publié le Cadre conceptuel de l'information financière révisé (le cadre conceptuel révisé), qui propose un ensemble de concepts en vue d'aider l'IASB à élaborer des normes et les préparateurs à appliquer des méthodes comptables cohérentes en l'absence d'une norme comptable précise. Ce cadre n'est pas une norme comptable et n'a pas préséance sur les dispositions contenues dans d'autres normes IFRS. Le cadre conceptuel révisé stipule que l'information financière doit être pertinente et donner une image fidèle de ce qu'elle doit représenter pour être utile, propose des définitions et des critères de comptabilisation révisés des actifs et des passifs et confirme que les différentes bases d'évaluation sont utiles et permises. Le cadre conceptuel révisé entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, soit le 1<sup>er</sup> novembre 2020 pour la Banque. L'application anticipée est permise. La Banque évalue actuellement l'incidence de l'adoption du cadre conceptuel révisé.

#### **Regroupements d'entreprises**

En octobre 2018, l'IASB a publié des modifications de portée limitée d'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises* (IFRS 3). Les modifications fournissent des indications supplémentaires sur la définition d'une entreprise qui permettent de déterminer si une acquisition constitue une acquisition d'entreprise ou d'un groupe d'actifs. Un acquéreur comptabilise un goodwill uniquement lorsqu'il acquiert une entreprise et non lorsqu'il acquiert un groupe d'actifs. Les modifications d'IFRS 3 entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, soit le 1<sup>er</sup> novembre 2020 pour la Banque. L'application anticipée est permise et les modifications doivent faire l'objet d'une application prospective. La Banque évaluera l'incidence de cette modification sur ses acquisitions futures.

## **Présentation des états financiers et méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs**

En octobre 2018, l'IASB a publié des modifications d'IAS 1, *Présentation des états financiers*, et d'IAS 8, *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*, lesquelles précisent la définition du terme «significatif». En particulier, les modifications clarifient que l'information est significative si l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que son omission, son inexactitude ou son obscurcissement influence les décisions que les principaux utilisateurs des états financiers à usage général prennent sur la base de ces états financiers. De plus, les explications accompagnant la définition ont été clarifiées. Les modifications entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, soit le 1<sup>er</sup> novembre 2020 pour la Banque. L'application anticipée est permise et les modifications doivent faire l'objet d'une application prospective. La Banque évalue actuellement l'incidence de l'adoption de ces modifications.

### **NOTE 5 : ÉVALUATIONS À LA JUSTE VALEUR**

Certains actifs et passifs, surtout les instruments financiers, sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur sur une base récurrente. Ces instruments financiers comprennent les prêts et valeurs mobilières détenus à des fins de transaction, les actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la JVRN, les actifs et passifs désignés à la JVRN, les actifs financiers à la JVAERG, les dérivés, certaines valeurs mobilières prises en pension, certains dépôts classés comme détenus à des fins de transaction, les passifs de titrisation à la juste valeur, les obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert et certaines obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension. Tous les autres actifs financiers et passifs financiers sont comptabilisés au coût amorti.

#### **GOVERNANCE EN MATIÈRE D'ÉVALUATION**

Les processus d'évaluation suivent des politiques et des procédures approuvées par la haute direction et par des spécialistes en la matière. La surveillance par la haute direction du processus d'évaluation relève de divers comités responsables des questions d'évaluation. De plus, la Banque met en place un certain nombre de contrôles supplémentaires, notamment un processus de vérification indépendante des prix assurant l'exactitude des évaluations de la juste valeur présentées dans les états financiers. Les sources utilisées pour l'évaluation indépendante des prix respectent les critères établis dans les politiques approuvées touchant l'évaluation, qui prennent en compte l'évaluation de la fiabilité, la pertinence et la fréquence des données.

#### **MÉTHODES ET HYPOTHÈSES**

Aux fins de l'évaluation et de la présentation de l'information financière, la Banque calcule la juste valeur selon les méthodes d'évaluation et les hypothèses qui suivent.

##### ***Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement***

La juste valeur des titres de créance des gouvernements canadiens repose sur les prix cotés sur des marchés actifs, s'ils sont disponibles. Si aucun prix coté n'est disponible, des techniques d'évaluation comme les modèles de flux de trésorerie actualisés peuvent être utilisés, ce qui maximise le recours aux données observables telles que les courbes de rendement des obligations de gouvernements.

La juste valeur des titres de créance du gouvernement fédéral américain et des gouvernements d'États américains, de même que des titres de créance des organismes gouvernementaux américains, est établie en se référant aux prix des transactions récentes, aux cours de courtiers ou aux prix de fournisseurs indépendants. Il est possible que les courtiers et les fournisseurs indépendants utilisent un modèle d'évaluation propre à une catégorie d'actifs pour évaluer ces valeurs mobilières. Les données de marché observables du modèle comprennent les prix du marché prévus, mais non encore annoncés, les indices applicables et des données telles que le coupon, l'échéance et l'échéance moyenne pondérée de la catégorie. Les données de marché utilisées dans le modèle d'évaluation comprennent, sans toutefois s'y restreindre, les courbes de rendement indexées et les écarts de négociation.

La juste valeur des titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles est établie à l'aide des cours de courtiers, des prix de fournisseurs indépendants et d'autres techniques d'évaluation, comme l'utilisation de modèles d'écart redressé en fonction des options recourant à des données telles que des hypothèses de taux de remboursements anticipés rattachées à la garantie sous-jacente. Les données observables comprennent, sans toutefois s'y restreindre, les courbes de rendement indexées et les écarts cours acheteur-cours vendeur. D'autres données peuvent comprendre les hypothèses relatives à la volatilité formulées à partir de simulations de Monte-Carlo et tiennent compte de facteurs comme la qualité du crédit de la contrepartie et la liquidité.

##### ***Autres titres de créance***

La juste valeur des titres de créance de sociétés et des autres titres de créance repose sur des cours de courtiers, des prix de fournisseurs indépendants ou d'autres techniques d'évaluation, comme les techniques fondées sur les flux de trésorerie actualisés. Les données de marché utilisées dans les autres techniques d'évaluation ou les prix des fournisseurs indépendants ou les cours de courtiers sous-jacents comprennent des courbes de rendement de titres de référence et d'obligations de gouvernements, des écarts de crédit et des données sur les transactions exécutées.

Les titres adossés à des actifs sont évalués à la juste valeur principalement à partir des prix de fournisseurs indépendants. Les fournisseurs indépendants utilisent un modèle d'évaluation qui optimise le recours à des données observables telles que les courbes de rendement de titres de référence et des écarts cours acheteur-cours vendeur. Le modèle tient également compte des données pertinentes à l'égard des garanties sous-jacentes, comme les hypothèses relatives à la durée moyenne pondérée jusqu'à l'échéance et au taux des remboursements anticipés.

##### ***Titres de capitaux propres***

La juste valeur des titres de capitaux propres repose sur les prix cotés sur des marchés actifs, s'ils sont disponibles. S'il n'y a pas de prix cotés disponibles facilement, comme pour les titres de capitaux propres privés, ou si l'écart cours acheteur-cours vendeur est important, la juste valeur est calculée d'après les prix cotés de titres semblables ou au moyen de techniques d'évaluation, y compris l'analyse des flux de trésorerie actualisés et les multiples du résultat avant impôt et amortissement, et d'autres techniques d'évaluation pertinentes.

S'il existe des restrictions quant à la négociation des titres de capitaux propres détenus, un rajustement de valeur est comptabilisé par rapport aux prix disponibles, afin de tenir compte de la nature des restrictions. Cependant, les restrictions qui ne font pas partie du titre détenu et qui représentent un accord contractuel distinct conclu par la Banque et un tiers n'influent pas sur la juste valeur de l'instrument initial.

##### ***Droits conservés***

Les droits conservés sont classés comme valeurs mobilières détenues à des fins de transaction et sont initialement comptabilisés à leur juste valeur marchande relative. Par la suite, la juste valeur des droits conservés comptabilisée par la Banque est calculée au moyen de l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus. La différence entre les flux de trésorerie réels et les flux de trésorerie futurs estimés par la Banque est comptabilisée en résultat. Les hypothèses sont révisées périodiquement et peuvent être modifiées en cas de changements économiques importants.

## **Prêts**

La juste valeur estimée des prêts comptabilisés au coût amorti reflète les variations survenues dans les cours du marché depuis que les prêts ont été consentis ou achetés. En ce qui a trait aux prêts productifs à taux fixe, la juste valeur estimée est établie par l'actualisation des flux de trésorerie futurs prévus liés à ces prêts aux taux d'intérêt actuels du marché pour des prêts ayant des risques de crédit similaires. En ce qui a trait aux prêts productifs à taux variable, les variations des taux d'intérêt ont peu d'incidence sur la juste valeur étant donné que les taux d'intérêt imputés aux prêts sont révisés régulièrement en fonction du marché. Ainsi, la juste valeur est présumée se rapprocher de la valeur comptable. La juste valeur des prêts n'est pas rajustée pour tenir compte de la valeur de toute protection de crédit que la Banque a pu acheter pour atténuer le risque de crédit.

La juste valeur des prêts comptabilisés à la JVRN, qui comprennent les prêts détenus à des fins de transaction et les prêts désignés à la JVRN, est établie d'après les prix de marché observables, s'ils sont disponibles. Lorsque la Banque est teneur de marché pour des prêts négociés sur le marché secondaire, la juste valeur est établie à l'aide des prix réels, ou des prix pour des transactions comparables. Quant aux prêts pour lesquels la Banque n'est pas teneur de marché, la Banque obtient des cours de courtiers d'autres courtiers dignes de confiance, et corrobore ces informations en recourant à des techniques d'évaluation ou en obtenant des prix de consensus ou des prix composites auprès de services d'évaluation.

La juste valeur des prêts comptabilisés à la JVAERG est présumée se rapprocher de leur coût amorti, étant donné que ces prêts sont habituellement des prêts productifs à taux variable et, par nature, sont à court terme.

## **Marchandises**

La juste valeur des marchandises est déterminée d'après les prix cotés sur des marchés actifs, lorsqu'ils sont disponibles. La Banque négocie également des contrats de dérivés de marchandises qui peuvent être négociés sur une Bourse ou sur des marchés hors cote.

## **Instruments financiers dérivés**

La juste valeur des instruments financiers dérivés négociés en Bourse est déterminée d'après les prix cotés. La juste valeur des instruments financiers dérivés négociés hors Bourse est estimée à l'aide de techniques d'évaluation bien établies comme les techniques fondées sur les flux de trésorerie actualisés, le modèle Black-Scholes et la simulation de Monte-Carlo. Les modèles d'évaluation utilisent des données observables sur le marché ou qui peuvent être tirées de celles-ci.

Les prix obtenus en utilisant ces modèles sont comptabilisés déduction faite des rajustements de valeur. Les données utilisées dans les modèles d'évaluation sont fonction du type de dérivé et de la nature de l'instrument sous-jacent et sont propres à l'instrument évalué. Les données peuvent comprendre, sans toutefois s'y restreindre, les courbes de taux d'intérêt, les taux de change, les ratios dividende/cours projetés, les prix au comptant et à terme des marchandises, les taux de recouvrement, la volatilité, les cours au comptant et la corrélation.

Un rajustement de valeur lié au risque de crédit (RVRC) est appliqué à la valeur selon le modèle des dérivés négociés hors Bourse pour tenir compte de l'incertitude liée à la possibilité qu'une des deux contreparties à un dérivé ne soit pas en mesure de respecter ses obligations dans le cadre du contrat. Pour établir les rajustements de valeur liés au risque de crédit, la Banque tient compte des conventions-cadres de compensation et des garanties, et évalue la solvabilité de la contrepartie et sa propre qualité de crédit, en évaluant les montants futurs pouvant être dus à la Banque ou dus par la Banque.

La juste valeur d'un dérivé est en partie une fonction du nantissement. La Banque utilise la courbe de swap indexé sur le taux à un jour pertinente pour actualiser les flux de trésorerie des dérivés garantis puisque la majorité des sûretés sont fournies sous forme de trésorerie et peuvent être financées au taux de financement à un jour.

Un rajustement de la valeur lié au financement (RVF) est appliqué à la valeur selon le modèle des dérivés négociés hors Bourse pour tenir compte des coûts de financement et avantages implicites du marché dans la fixation des prix et l'évaluation de la juste valeur des dérivés non garantis. Certains des principaux facteurs du RVF comprennent l'écart du coût de financement implicite du marché et l'exposition moyenne attendue par contrepartie.

La Banque continuera à surveiller les pratiques de l'industrie en matière de rajustements de valeur et pourrait peaufiner la méthode qu'elle utilise en fonction de l'évolution des pratiques sur le marché.

## **Dépôts**

La juste valeur estimée des dépôts à terme est établie par l'actualisation des flux de trésorerie contractuels au moyen des taux d'intérêt en vigueur pour les dépôts assortis de modalités similaires.

La Banque considère la juste valeur des dépôts dont l'échéance n'est pas définie comme égale à la valeur comptable, soit l'équivalent du montant à payer à la date du bilan.

La juste valeur des dépôts détenus à des fins de transaction et des dépôts désignés à la JVRN, qui sont compris dans les passifs financiers désignés à la JVRN, est établie d'après des techniques d'évaluation fondées sur les flux de trésorerie actualisés qui maximisent l'utilisation de données de marché observables comme les courbes de rendement de titres de référence et les taux de change. La Banque tient compte de l'incidence de son propre risque de crédit dans l'évaluation de ces dépôts par rapport aux données de marché observables.

## **Passifs de titrisation**

La juste valeur des passifs de titrisation est calculée d'après les prix cotés ou les prix cotés d'instruments financiers similaires, s'ils sont disponibles. Si les prix cotés ne sont pas disponibles, la juste valeur est établie au moyen de techniques d'évaluation qui maximisent l'utilisation de données observables comme les courbes de rendement des obligations hypothécaires du Canada et les courbes de rendement des titres adossés à des créances hypothécaires.

## **Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert**

La juste valeur de ces obligations est fondée sur la juste valeur des valeurs mobilières sous-jacentes, qui peuvent comprendre des titres de capitaux propres ou des titres de créance. Étant donné que ces obligations sont entièrement garanties, la méthode utilisée pour calculer la juste valeur serait la même que celle qui est utilisée pour les titres de capitaux propres et les titres de créance sous-jacents.

## **Valeurs mobilières prises en pension et obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension**

Les marchandises et les obligations achetées ou vendues en vertu d'un contrat qui prévoit la vente ou le rachat des marchandises ou obligations à une date ultérieure à un prix fixe sont comptabilisées à la juste valeur. La juste valeur de ces contrats est établie d'après des techniques d'évaluation comme les modèles de flux de trésorerie actualisés qui maximisent l'utilisation des données de marché observables comme les courbes de swaps de taux et les prix à terme des marchandises.

## **Billets et débiteures subordonnés**

La juste valeur des billets et débiteures subordonnés est fondée sur les prix cotés pour des émissions semblables ou sur les taux actuellement disponibles pour la Banque pour des titres de créance ayant une même qualité de crédit et une même durée jusqu'à l'échéance.

### Exception aux fins de l'évaluation d'un portefeuille

En vertu de l'exception aux fins de l'évaluation énoncée par IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, une entité peut évaluer la juste valeur d'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers dont les risques se compensent sur la base de la vente ou du transfert de son exposition nette à un risque particulier ou à plusieurs risques. La Banque gère certains actifs financiers et passifs financiers, notamment des actifs dérivés et des passifs dérivés, selon leur exposition nette et se prévaut de l'exception aux fins de l'évaluation d'un portefeuille pour établir la juste valeur de ces actifs financiers et passifs financiers.

### Juste valeur d'actifs et de passifs non comptabilisés à la juste valeur

Les actifs et les passifs qui ne sont pas ultérieurement comptabilisés à la juste valeur comprennent la plupart des prêts, la plupart des dépôts, certains passifs de titrisation, la plupart des valeurs mobilières prises en pension, la plupart des obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension et les billets et débiteures subordonnés. La juste valeur de ces instruments est calculée seulement aux fins de la présentation de l'information financière et les techniques d'évaluation utilisées sont décrites ci-dessus. De plus, la Banque a déterminé que la valeur comptable des actifs et des passifs suivants se rapproche de leur juste valeur, puisqu'ils sont habituellement des instruments financiers liquides à taux variable et des instruments financiers à court terme : trésorerie et montants à recevoir de banques, dépôts productifs d'intérêts auprès de banques, valeurs mobilières prises en pension, engagements de clients au titre d'acceptations, montants à recevoir des courtiers et des clients, autres actifs, acceptations, obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension, montants à payer aux courtiers et aux clients et autres passifs.

### Valeur comptable et juste valeur des instruments financiers non comptabilisés à la juste valeur

Les justes valeurs figurant dans le tableau ci-après excluent les actifs qui ne sont pas des instruments financiers comme les terrains, les bâtiments et le matériel et mobilier, ainsi que le goodwill et les autres immobilisations incorporelles, y compris les relations clients, qui sont importants pour la Banque.

### Actifs et passifs financiers non comptabilisés à la juste valeur<sup>1</sup>

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2019		31 octobre 2018	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>				
Titres de créance au coût amorti, déduction faite de la provision pour pertes sur créances				
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement	78 275 \$	78 374 \$	60 535 \$	59 948 \$
Autres titres de créance	52 222	52 370	46 636	46 316
Total des titres de créance au coût amorti, déduction faite de la provision pour pertes sur créances	130 497	130 744	107 171	106 264
Total des prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts	684 608	688 154	646 393	642 542
Total des actifs financiers non comptabilisés à la juste valeur	815 105 \$	818 898 \$	753 564 \$	748 806 \$
<b>PASSIFS FINANCIERS</b>				
Dépôts	886 977 \$	892 597 \$	851 439 \$	846 148 \$
Passifs de titrisation au coût amorti	14 086	14 258	14 683	14 654
Billets et débiteures subordonnés	10 725	11 323	8 740	9 027
Total des passifs financiers non comptabilisés à la juste valeur	911 788 \$	918 178 \$	874 862 \$	869 829 \$

<sup>1</sup> Ce tableau ne tient pas compte des actifs et passifs financiers dont la valeur comptable correspond à une estimation raisonnable de la juste valeur.

### Hiérarchie des justes valeurs

Les IFRS précisent les informations à fournir selon une hiérarchie d'évaluation de la juste valeur à trois niveaux en fonction du caractère observable des données utilisées pour l'évaluation d'un actif ou d'un passif à la date d'évaluation. Les trois niveaux se définissent comme suit :

**Niveau 1 :** La juste valeur est fondée sur les prix cotés pour des actifs ou des passifs identiques qui sont négociés sur un marché actif ou qui sont très liquides et activement négociés sur des marchés hors cote.

**Niveau 2 :** La juste valeur repose sur des données observables autres que les prix du niveau 1, telles que les prix cotés d'actifs ou de passifs semblables (non identiques) sur des marchés actifs, les prix cotés d'actifs ou de passifs identiques sur des marchés inactifs, et d'autres données observables ou pouvant être corroborées par des données de marché observables pour pratiquement toute la durée des actifs ou des passifs. Les actifs et passifs du niveau 2 comprennent les titres de créance ayant un prix coté qui sont négociés moins souvent que les instruments cotés en Bourse, et les contrats de dérivés dont la valeur est établie à l'aide de techniques d'évaluation utilisant des données observables sur le marché ou pouvant être dérivées essentiellement des données observables sur le marché ou corroborées par ces dernières.

**Niveau 3 :** La juste valeur est fondée sur des données non observables soutenues par peu ou pas d'activité sur le marché et qui influent largement sur la juste valeur des actifs ou des passifs. Les instruments financiers classés au niveau 3 de la hiérarchie pour l'évaluation de la juste valeur sont initialement comptabilisés à leur prix de transaction, qui est considéré comme la meilleure estimation de la juste valeur. Après l'évaluation initiale, la juste valeur des actifs et passifs du niveau 3 est établie à l'aide de modèles d'évaluation, de méthodes d'actualisation des flux de trésorerie ou de techniques similaires.

Le tableau ci-après présente, aux 31 octobre, le classement dans les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs de chaque actif et passif évalué à la juste valeur sur une base récurrente.

### Hiérarchie des justes valeurs des actifs et passifs évalués à la juste valeur sur une base récurrente

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2019				Aux 31 octobre 2018			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total <sup>1</sup>	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total <sup>1</sup>
<b>ACTIFS FINANCIERS ET MARCHANDISES</b>								
<b>Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction<sup>2</sup></b>								
<b>Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement</b>								
Obligations des gouvernements canadiens								
Fédéral	395	\$ 10 521	\$ -	\$ 10 916	127	\$ 14 335	\$ -	\$ 14 462
Provinces	-	8 510	8	8 518	-	7 535	3	7 538
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains	-	19 133	-	19 133	-	19 732	-	19 732
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	-	4 132	-	4 132	-	3 324	-	3 324
Titres adossés à des créances hypothécaires	-	1 746	-	1 746	-	2 029	-	2 029
<b>Autres titres de créance</b>								
Émetteurs canadiens	-	5 129	3	5 132	-	5 630	1	5 631
Autres émetteurs	-	13 547	1	13 548	-	14 459	16	14 475
<b>Titres de capitaux propres</b>								
Actions ordinaires	56 058	61	-	56 119	43 699	53	-	43 752
Actions privilégiées	57	-	-	57	33	26	-	59
<b>Prêts détenus à des fins de transaction</b>								
Marchandises	13 761	437	-	14 198	5 540	340	-	5 880
Droits conservés	-	19	-	19	-	25	-	25
	70 271	75 717	12	146 000	49 399	78 478	20	127 897
<b>Actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net</b>								
Valeurs mobilières	229	3 985	493	4 707	176	2 095	408	2 679
Prêts	-	1 791	5	1 796	-	1 317	19	1 336
	229	5 776	498	6 503	176	3 412	427	4 015
<b>Dérivés</b>								
Contrats de taux d'intérêt	22	14 794	-	14 816	33	12 365	-	12 398
Contrats de change	24	30 623	3	30 650	24	39 647	4	39 675
Contrats dérivés de crédit	-	16	-	16	-	9	-	9
Dérivés d'actions	1	1 298	589	1 888	-	3 170	453	3 623
Contrats de marchandises	266	1 246	12	1 524	144	1 112	35	1 291
	313	47 977	604	48 894	201	56 303	492	56 996
<b>Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net</b>								
Valeurs mobilières <sup>2</sup>	-	4 040	-	4 040	-	3 618	-	3 618
	-	4 040	-	4 040	-	3 618	-	3 618
<b>Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global</b>								
<b>Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement</b>								
Obligations des gouvernements canadiens								
Fédéral	-	9 663	-	9 663	-	12 731	-	12 731
Provinces	-	12 927	-	12 927	-	9 507	-	9 507
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains	-	40 737	-	40 737	-	45 766	-	45 766
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	-	14 407	-	14 407	-	19 896	200	20 096
Titres adossés à des créances hypothécaires	-	5 437	-	5 437	-	6 633	-	6 633
<b>Autres titres de créance</b>								
Titres adossés à des actifs	-	15 888	-	15 888	-	21 407	562	21 969
Portefeuille d'obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes	-	247	-	247	-	472	-	472
Obligations de sociétés et autres	-	7 810	24	7 834	-	8 483	24	8 507
<b>Titres de capitaux propres</b>								
Actions ordinaires	89	2	1 507	1 598	309	3	1 492	1 804
Actions privilégiées	198	-	44	242	235	-	135	370
Prêts	-	2 124	-	2 124	-	2 745	-	2 745
	287	109 242	1 575	111 104	544	127 643	2 413	130 600
<b>Valeurs mobilières prises en pension</b>	-	4 843	-	4 843	-	3 920	-	3 920
<b>PASSIFS FINANCIERS</b>								
<b>Dépôts détenus à des fins de transaction</b>								
<b>Dérivés</b>								
Contrats de taux d'intérêt	19	14 404	83	14 506	24	9 646	63	9 733
Contrats de change	21	29 374	4	29 399	18	34 897	3	34 918
Contrats dérivés de crédit	-	420	-	420	-	386	-	386
Dérivés d'actions	-	2 877	1 514	4 391	-	1 319	1 077	2 396
Contrats de marchandises	266	1 040	29	1 335	134	695	8	837
	306	48 115	1 630	50 051	176	46 943	1 151	48 270
<b>Passifs de titrisation à la juste valeur</b>								
	-	13 058	-	13 058	-	12 618	-	12 618
<b>Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net</b>								
	-	105 110	21	105 131	-	2	14	16
<b>Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert<sup>2</sup></b>								
	878	28 778	-	29 656	1 142	38 336	-	39 478
<b>Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension</b>								
	-	2 973	-	2 973	-	3 797	-	3 797

<sup>1</sup> La juste valeur est la même que la valeur comptable.

<sup>2</sup> Les soldes reflètent la diminution des valeurs mobilières détenues (positions acheteur) du montant équivalant aux valeurs mobilières identiques vendues mais non encore achetées (positions vendeur).

La politique de la Banque est de comptabiliser le transfert des actifs et des passifs entre les différents niveaux de la hiérarchie des justes valeurs selon les justes valeurs à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Les actifs sont transférés entre le niveau 1 et le niveau 2 si la fréquence et le volume de transactions sont suffisants sur un marché actif.

Il n'y a eu aucun transfert important entre le niveau 1 et le niveau 2 au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2019. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2018, la Banque a transféré des valeurs mobilières représentant des actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la JVRN d'un montant de 20 millions de dollars hors du niveau 1 dans le niveau 2.

### **Transferts des instruments du niveau 3**

Les transferts importants au niveau 3 ou hors de ce niveau sont surtout effectués dans les circonstances suivantes :

- Il y a transfert du niveau 3 au niveau 2 lorsque les techniques utilisées pour établir la valeur de l'instrument intègrent des données de marché observables importantes ou des cours de courtiers qui n'étaient pas observables auparavant.
- Il y a transfert du niveau 2 au niveau 3 d'un instrument lorsque la juste valeur de l'instrument, qui était auparavant établie selon des techniques d'évaluation faisant appel à des données de marché observables importantes, est maintenant établie selon des techniques d'évaluation intégrant des données non observables importantes.

En raison de la nature non observable des données utilisées pour évaluer les instruments financiers de niveau 3, il peut y avoir une incertitude à l'égard de l'évaluation de ces instruments. La juste valeur d'instruments financiers de niveau 3 peut être déterminée au moyen de diverses hypothèses raisonnables possibles. Pour déterminer les niveaux appropriés pour ces données non observables, les paramètres sont choisis de manière à tenir compte des indications actuelles du marché et du jugement de la direction.

Les tableaux ci-après font le rapprochement des variations de la juste valeur de tous les actifs et passifs qui sont évalués à la juste valeur à l'aide de données non observables importantes de niveau 3 respectivement pour les exercices clos le 31 octobre.

#### Rapprochement des variations de la juste valeur des actifs et passifs de niveau 3

(en millions de dollars canadiens)

	Total des profits réalisés et latents (pertes réalisées et latentes)		Activités		Transferts		Juste valeur au 31 octobre 2019	Variation des profits latents (pertes latentes) sur les instruments encore détenus <sup>5</sup>	
	Juste valeur au 1 <sup>er</sup> nov. 2018	Inclus dans le résultat net <sup>1</sup>	Inclus dans les autres éléments du résultat global <sup>2,3</sup>	Achats/ émissions	Ventes/ règlements <sup>4</sup>	Au niveau 3			Hors du niveau 3
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>									
<b>Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction</b>									
<b>Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement</b>									
Obligations des gouvernements canadiens									
Provinces	3 \$	- \$	- \$	- \$	(50) \$	55 \$	- \$	8 \$	- \$
<b>Autres titres de créance</b>									
Émetteurs canadiens	1	-	-	1	(2)	4	(1)	3	-
Autres émetteurs	16	1	-	2	(24)	20	(14)	1	-
	20	1	-	3	(76)	79	(15)	12	-
<b>Actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net</b>									
Valeurs mobilières									
Prêts	408	97	-	317	(329)	-	-	493	20
	19	4	-	5	(23)	-	-	5	1
	427	101	-	322	(352)	-	-	498	21
<b>Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global</b>									
<b>Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement</b>									
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE									
	200	24	-	-	(224)	-	-	-	-
<b>Autres titres de créance</b>									
Titres adossés à des actifs	562	-	-	-	-	-	(562)	-	-
Obligations de sociétés et autres	24	-	-	-	-	-	-	24	-
<b>Titres de capitaux propres</b>									
Actions ordinaires	1 492	-	(3)	31	(13)	-	-	1 507	(4)
Actions privilégiées	135	-	(16)	1	(75)	-	(1)	44	(23)
	2 413 \$	24 \$	(19) \$	32 \$	(312) \$	- \$	(563) \$	1 575 \$	(27) \$
<b>PASSIFS FINANCIERS</b>									
<b>Dépôts détenus à des fins de transaction<sup>6</sup></b>									
	(3 024) \$	(380) \$	- \$	(2 030) \$	1 342 \$	- \$	- \$	(4 092) \$	(243) \$
<b>Dérivés<sup>7</sup></b>									
Contrats de taux d'intérêt									
	(63)	(22)	-	-	6	(4)	-	(83)	(32)
Contrats de change									
	1	-	-	-	-	(5)	3	(1)	(1)
Dérivés d'actions									
	(624)	(472)	-	(127)	298	-	-	(925)	(460)
Contrats de marchandises									
	27	(33)	-	-	(11)	-	-	(17)	(20)
	(659)	(527)	-	(127)	293	(9)	3	(1 026)	(513)
<b>Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net</b>									
	(14)	104	-	(187)	76	-	-	(21)	65
<b>Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert</b>									
	-	-	-	1	-	-	(1)	-	-

<sup>1</sup> Les profits (pertes) sur les actifs et passifs financiers sont comptabilisés dans les produits autres que d'intérêts dans l'état du résultat consolidé.

<sup>2</sup> Autres éléments du résultat global.

<sup>3</sup> Comprennent les profits et pertes réalisés transférés dans les résultats non distribués au moment de la cession d'actions désignées à la JVAERG. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 7.

<sup>4</sup> Comprennent les variations de change.

<sup>5</sup> Les variations des profits latents (pertes latentes) sur les actifs financiers à la JVAERG sont comptabilisées dans le cumul des autres éléments du résultat global.

<sup>6</sup> Les émissions et les rachats des dépôts détenus à des fins de transaction sont présentés au montant brut.

<sup>7</sup> Composés au 31 octobre 2019 d'actifs dérivés de 0,6 milliard de dollars (0,5 milliard de dollars au 1<sup>er</sup> novembre 2018) et de passifs dérivés de 1,6 milliard de dollars (1,2 milliard de dollars au 1<sup>er</sup> novembre 2018), qui ont été présentés au montant net dans ce tableau aux fins de la présentation seulement.

**Rapprochement des variations de la juste valeur des actifs et passifs de niveau 3<sup>1</sup>**

(en millions de dollars canadiens)

	Total des profits réalisés et latents (pertes réalisées et latentes)			Activités		Transferts		Juste valeur au 31 octobre 2018	Variation des profits latents (pertes latentes) sur les instruments encore détenus <sup>5</sup>
	Juste valeur au 1 <sup>er</sup> nov. 2017	Inclus dans le résultat net <sup>2</sup>	Inclus dans les autres éléments du résultat global <sup>3</sup>	Achats/ émissions	Ventes/ règlements <sup>4</sup>	Au niveau 3	Hors du niveau 3		
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>									
<b>Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction</b>									
<b>Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement</b>									
Obligations des gouvernements canadiens									
Provinces	– \$	– \$	– \$	1 \$	– \$	2 \$	– \$	3 \$	– \$
<b>Autres titres de créance</b>									
Émetteurs canadiens	6	–	–	–	(4)	1	(2)	1	(1)
Autres émetteurs	8	(5)	–	46	(31)	172	(174)	16	(2)
	14	(5)	–	47	(35)	175	(176)	20	(3)
<b>Actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net</b>									
Valeurs mobilières	305	60	–	54	(11)	–	–	408	51
Prêts	15	(4)	–	8	–	–	–	19	(4)
	320	56	–	62	(11)	–	–	427	47
<b>Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global</b>									
<b>Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement</b>									
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE									
	203	15	(18)	–	–	–	–	200	(18)
<b>Autres titres de créance</b>									
Titres adossés à des actifs	553	–	(2)	–	11	–	–	562	(2)
Obligations de sociétés et autres	95	12	2	–	(85)	–	–	24	2
<b>Titres de capitaux propres</b>									
Actions ordinaires	1 469	–	(5)	23	5	–	–	1 492	(7)
Actions privilégiées	108	–	27	–	–	–	–	135	26
	2 428 \$	27 \$	4 \$	23 \$	(69) \$	– \$	– \$	2 413 \$	1 \$
<b>PASSIFS FINANCIERS</b>									
<b>Dépôts détenus à des fins de transaction<sup>6</sup></b>									
	(2 521) \$	78 \$	– \$	(1 729) \$	1 128 \$	(46) \$	66 \$	(3 024) \$	122 \$
<b>Dérivés<sup>7</sup></b>									
Contrats de taux d'intérêt	(70)	10	–	–	(3)	–	–	(63)	6
Contrats de change	1	–	–	–	1	–	(1)	1	3
Dérivés d'actions	(893)	131	–	(121)	260	–	(1)	(624)	125
Contrats de marchandises	2	43	–	–	(18)	–	–	27	26
	(960)	184	–	(121)	240	–	(2)	(659)	160
<b>Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net</b>									
	(7)	(14)	–	(117)	124	–	–	(14)	(11)
<b>Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert</b>									
	–	–	–	–	4	(4)	–	–	–

<sup>1</sup> Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée. La présentation des passifs financiers a également été revue de façon à la rendre conforme à celle adoptée pour la période considérée.

<sup>2</sup> Les profits (pertes) sur les actifs et passifs financiers sont comptabilisés dans les produits autres que d'intérêts dans l'état du résultat consolidé.

<sup>3</sup> Comprennent les profits et pertes réalisés transférés dans les résultats non distribués au moment de la cession d'actions désignées à la JVAERG. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 7.

<sup>4</sup> Comprennent les variations de change.

<sup>5</sup> Les variations des profits latents (pertes latentes) sur les actifs financiers à la JVAERG sont comptabilisées dans le cumul des autres éléments du résultat global.

<sup>6</sup> Les émissions et les rachats des dépôts détenus à des fins de transaction sont présentés au montant brut.

<sup>7</sup> Composés au 31 octobre 2018 d'actifs dérivés de 0,5 milliard de dollars (0,9 milliard de dollars au 1<sup>er</sup> novembre 2017) et de passifs dérivés de 1,2 milliard de dollars (1,9 milliard de dollars au 1<sup>er</sup> novembre 2017), qui ont été présentés au montant net dans ce tableau aux fins de la présentation seulement.

## ÉVALUATIONS DES ACTIFS ET PASSIFS CLASSÉS DANS LE NIVEAU 3

### Données non observables importantes des positions de niveau 3

La présente rubrique porte sur les données non observables importantes incluses dans les positions de niveau 3 et présente une évaluation de l'incidence potentielle que pourrait avoir une variation de chacune des données non observables sur l'évaluation de la juste valeur.

#### *Équivalent de prix*

Certains instruments financiers, surtout des titres de créance et des titres de capitaux propres, sont évalués au moyen d'équivalents de prix lorsqu'il n'y a pas de prix cotés, et la juste valeur est mesurée par comparaison avec des données observables sur le prix d'instruments ayant des caractéristiques semblables. Pour les titres de créance, l'équivalent de prix est exprimé en points et représente un pourcentage de la valeur nominale, et les prix qui se retrouvent à la limite inférieure de la fourchette sont en général rattachés à des titres qui ont subi une perte de valeur. Pour les titres de capitaux propres, l'équivalent de prix se fonde sur un pourcentage d'un prix de référence. Il peut y avoir des écarts importants en fonction de la liquidité des titres. Pour les nouvelles émissions de titres de créance et de titres de participation, le prix équivaut à 100 % du prix d'émission.

#### *Corrélation*

Les variations de certaines données ne sont pas nécessairement indépendantes de celles d'autres données. Pareilles relations, lorsqu'elles sont importantes pour la juste valeur d'un instrument, sont intégrées dans les modèles d'évaluation sous la forme de données de corrélation. La Banque inclut la corrélation existant entre les actifs d'une même catégorie de même que la corrélation existant entre les catégories d'actifs. Par exemple, la corrélation de prix représente la relation entre les prix des titres de capitaux propres dans un panier de dérivés d'actions et la corrélation quanto représente la relation entre les instruments réglés dans une monnaie et les titres sous-jacents qui sont libellés dans une autre monnaie.

#### *Volatilité implicite*

La volatilité implicite désigne la valeur de la volatilité d'un instrument sous-jacent qui, si elle est utilisée dans un modèle d'évaluation des options (comme le modèle Black-Scholes), donnera une valeur théorique égale au prix courant du marché de l'option. La volatilité implicite est une mesure prospective et subjective, et elle diffère de la volatilité passée puisque celle-ci est calculée à partir de rendements passés connus d'un titre.

#### *Ratio de financement*

Le ratio de financement est une donnée non observable importante requise pour évaluer les engagements de prêt contractés par la Banque. Le ratio de financement correspond à une estimation du pourcentage des engagements qui sont en fin de compte financés par la Banque. Le ratio de financement est fondé sur un certain nombre de facteurs tels que les pourcentages de financement passés observables au sein de divers canaux de crédit et les perspectives économiques, compte tenu de facteurs comme, sans toutefois s'y limiter, la concurrence sur le plan des prix et l'écart entre le taux hypothécaire fixe et le taux hypothécaire variable. Une augmentation/diminution du ratio de financement fera augmenter/diminuer la valeur de l'engagement de crédit compte tenu des taux d'intérêt en vigueur.

#### *Ratio cours/bénéfice, taux d'actualisation et escompte de liquidité*

Le ratio cours/bénéfice, le taux d'actualisation et l'escompte de liquidité sont des données importantes utilisées pour évaluer certains titres de capitaux propres et certains droits conservés. Le choix des ratios cours/bénéfice se fait pour des entités comparables, et plus un ratio est élevé, plus la juste valeur sera élevée. Les taux d'actualisation entrent dans le calcul des prévisions de flux de trésorerie pour refléter la valeur temps de l'argent et les risques associés aux flux de trésorerie. Plus un taux d'actualisation est élevé, moins la juste valeur sera élevée. Les escomptes de liquidité peuvent être appliqués quand il y a une différence de liquidité entre l'entité comparée et les titres de capitaux propres qui sont évalués.

#### *Courbe de swaps propre à une devise*

La juste valeur des contrats de change est établie au moyen de données comme les cours au comptant de devises et les courbes de swaps. En général, les courbes de swaps sont observables, mais certaines durations ou certains cours au comptant propres à une devise et certaines courbes de swaps propres à une devise ne sont pas observables.

#### *Rendement de l'action*

Le rendement de l'action est une importante donnée servant à évaluer les dérivés d'actions et il est en général exprimé en pourcentage du cours de l'action. Le rendement de l'action peut être obtenu à partir du prix d'une prise en pension ou des prix à terme de l'action dont on cherche à établir la juste valeur. Le rendement au comptant de l'action peut également être obtenu à partir de sources de prix, s'il peut être établi que le rendement au comptant de l'action est une bonne indication des dividendes à venir.

#### *Courbe de swaps indexés sur l'inflation*

La juste valeur des contrats de swaps indexés sur l'inflation résulte de l'échange de valeur entre la courbe de taux d'intérêt et l'indice d'inflation. L'écart de rendement d'un swap indexé sur l'inflation n'est pas observable et est établi à l'aide de données d'entrée de substitution telles que les taux de l'indice d'inflation et le rendement des obligations dans l'indice des prix à la consommation (IPC). Les courbes de swaps sont généralement observables; toutefois, il peut arriver que certaines courbes de swaps particulières ne le soient pas.

#### *Valeur liquidative*

La juste valeur de certains fonds privés est fondée sur la valeur liquidative fournie par les gestionnaires de fonds qui ont recours à des méthodes d'évaluation puisqu'aucun prix n'est observable pour ces instruments.

### Techniques d'évaluation et données utilisées pour l'évaluation à la juste valeur des actifs et passifs de niveau 3

Le tableau ci-après présente les actifs et passifs de la Banque qui sont comptabilisés à la juste valeur et classés dans le niveau 3 ainsi que les techniques d'évaluation utilisées pour évaluer la juste valeur, les données importantes utilisées pour une technique d'évaluation qui sont considérées comme non observables et une fourchette de valeurs pour ces données non observables. La fourchette de valeurs représente l'échelle des données utilisées dans le calcul de la juste valeur, allant de la plus basse à la plus haute.

#### Techniques d'évaluation et données utilisées pour l'évaluation à la juste valeur des actifs et passifs de niveau 3

				31 octobre 2019		31 octobre 2018		Aux
		Données non observables importantes (niveau 3)		Bas de la fourchette	Haut de la fourchette	Bas de la fourchette	Haut de la fourchette	Unité
Technique d'évaluation								
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement	Comparable de marché	Équivalent de prix d'obligations		101	158	76	172	points
Autres titres de créance	Comparable de marché	Équivalent de prix d'obligations		–	113	–	104	points
Titres de capitaux propres <sup>1</sup>	Comparable de marché	Prix de nouvelles émissions		100	100	s. o.	s. o.	%
	Flux de trésorerie actualisés	Taux d'actualisation		9	9	6	9	%
	Multiple du BAIIA	Ratio cours/bénéfice		3,5	3,5	5,0	20,5	fois
	Comparable de marché	Équivalent de prix		79	80	84	117	%
Actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net	Comparable de marché	Prix de nouvelles émissions		100	100	100	100	%
	Flux de trésorerie actualisés	Taux d'actualisation		8	20	8	40	%
	Multiple du BAIIA	Ratio cours/bénéfice		1,1	6,7	0,3	5,3	fois
	Comparable du marché	Escompte de liquidité		–	–	50	50	%
	Fondée sur le prix	Valeur liquidative <sup>2</sup>		s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	
Dérivés								
Contrats de taux d'intérêt	Modèle d'évaluation des options sur swap	Volatilité propre aux devises		27	325	15	346	%
			Flux de trésorerie actualisés	Courbes de swaps indexés sur l'inflation	1	2	1	2
	Modèle d'évaluation des options	Ratio de financement	60	75	65	75	%	
Contrats de change	Modèle d'évaluation des options	Volatilité propre aux devises		4	12	7	14	%
Dérivés d'actions	Modèle d'évaluation des options	Corrélation de prix		(19)	97	1	96	%
		Corrélation quanto		10	68	(65)	68	%
		Rendement de l'action		–	8	–	8	%
		Volatilité des actions		7	124	10	105	%
	Comparable de marché	Prix de nouvelles émissions		100	100	100	100	%
Contrats de marchandises	Modèle d'évaluation des options	Corrélation quanto		(66)	(46)	(66)	(46)	%
		Corrélation des options sur swap		44	56	s. o.	s. o.	%
Dépôts détenus à des fins de transaction	Modèle d'évaluation des options	Corrélation de prix		(19)	97	1	96	%
		Corrélation quanto		(43)	68	(85)	68	%
		Rendement de l'action		–	16	–	13	%
		Volatilité des actions		7	96	8	131	%
	Modèle d'évaluation des options sur swap	Volatilité propre aux devises		25	325	15	346	%
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Modèle d'évaluation des options	Ratio de financement		2	70	2	70	%

<sup>1</sup> Au 31 octobre 2019, les actions ordinaires ne comprenaient pas la juste valeur des actions de la Réserve fédérale et des actions de la Federal Home Loan Bank de 1,5 milliard de dollars (1,4 milliard de dollars au 31 octobre 2018), rachetables par l'émetteur au coût, lequel se rapproche de la juste valeur. Ces titres ne peuvent pas être négociés sur le marché; ils n'ont donc pas fait l'objet de l'analyse de sensibilité.

<sup>2</sup> Aucune information n'a été fournie sur la valeur liquidative des fonds privés en raison de la large fourchette de prix de ces instruments.

Le tableau ci-après présente l'effet qu'aurait pu avoir l'utilisation d'autres hypothèses raisonnablement possibles sur les actifs financiers et les passifs financiers détenus et qui sont classés dans le niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs aux 31 octobre. Pour les contrats de taux d'intérêt, la Banque a effectué une analyse de sensibilité sur la volatilité implicite non observable. La sensibilité des dérivés d'actions a été calculée en utilisant des hypothèses raisonnablement possibles pour analyser les effets de la variation des dividendes, de la corrélation ou du prix de l'instrument de capitaux propres sous-jacent et de la volatilité de l'instrument en question. La sensibilité des titres de capitaux propres à la JVAERG a été calculée en soumettant la juste valeur présentée à un choc à la hausse et à un choc à la baisse. La sensibilité des dépôts détenus à des fins de transaction a été calculée en faisant varier les données non observables qui peuvent inclure la volatilité, les écarts de crédit et la corrélation.

### Analyse de sensibilité des actifs et passifs financiers de niveau 3

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2019		Aux 31 octobre 2018	
	Incidence sur l'actif net		Incidence sur l'actif net	
	Diminution de la juste valeur	Augmentation de la juste valeur	Diminution de la juste valeur	Augmentation de la juste valeur
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>				
<b>Actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net</b>				
Valeurs mobilières	49 \$	23 \$	46 \$	26 \$
Prêts	1	1	2	2
	50	24	48	28
<b>Dérivés</b>				
Dérivés d'actions	14	17	16	21
Contrats de marchandises	–	–	1	1
	14	17	17	22
<b>Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global</b>				
<b>Autres titres de créance</b>				
Titres adossés à des actifs	–	–	40	40
Obligations de sociétés et autres	2	2	2	2
<b>Titres de capitaux propres</b>				
Actions ordinaires	6	3	4	2
Actions privilégiées	10	4	26	7
	18	9	72	51
<b>PASSIFS FINANCIERS</b>				
<b>Dépôts détenus à des fins de transaction</b>				
Dérivés				
Contrats de taux d'intérêt	20	14	15	12
Dérivés d'actions	41	35	45	36
	61	49	60	48
<b>Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net</b>				
	2	2	2	2
<b>Total</b>	<b>168 \$</b>	<b>133 \$</b>	<b>217 \$</b>	<b>177 \$</b>

La meilleure indication de la juste valeur d'un instrument financier lors de sa comptabilisation initiale est le prix de la transaction, à moins que la juste valeur de cet instrument ne soit attestée par comparaison avec d'autres transactions de marché courantes observables portant sur les mêmes instruments (sans modification ni reconditionnement) ou sur la base d'une technique d'évaluation dont les variables ne comprennent que des données provenant de marchés observables. Par conséquent, la différence entre la juste valeur établie au moyen d'autres transactions de marché courantes observables ou d'une technique d'évaluation faisant appel à des données observables et le prix de la transaction correspond à un profit latent ou une perte latente lors de sa comptabilisation initiale.

La différence entre le prix de transaction au moment de la comptabilisation initiale et la valeur établie à cette date d'après une technique d'évaluation intégrant des données non observables importantes n'est passée en résultat que lorsque les données non observables importantes utilisées par cette technique d'évaluation pour évaluer les instruments deviennent observables. Le tableau ci-après résume la différence totale non encore comptabilisée dans le résultat net qui est attribuable à l'écart entre le prix de transaction et le montant établi d'après des techniques d'évaluation qui font appel à des données non observables importantes au moment de la comptabilisation initiale.

(en millions de dollars canadiens)

	Exercices clos les 31 octobre	
	2019	2018
Solde au début de l'exercice	14 \$	19 \$
Nouvelles transactions	38	25
Comptabilisés dans l'état du résultat consolidé au cours de l'exercice	(37)	(30)
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>15 \$</b>	<b>14 \$</b>

## ACTIFS FINANCIERS DÉSIGNÉS À LA JUSTE VALEUR

### Valeurs mobilières désignées à la juste valeur par le biais du résultat net

Certaines valeurs mobilières utilisées à l'appui des provisions d'assurance dans les filiales de souscription d'assurances de la Banque ont été désignées à la JVRN. L'évaluation actuarielle des provisions d'assurance est établie au moyen d'un facteur d'actualisation fondé sur le rendement des actifs investis utilisés à l'appui des provisions, y compris les valeurs mobilières désignées à la JVRN, les variations du facteur d'actualisation étant comptabilisées à l'état du résultat consolidé. Les profits latents ou les pertes latentes sur les valeurs mobilières désignées à la JVRN sont comptabilisés à l'état du résultat consolidé dans la même période que les pertes ou les profits résultant des variations du taux d'actualisation utilisé pour évaluer les passifs d'assurance.

En outre, certains titres de créance ont été désignés à la JVRN étant donné qu'ils sont couverts économiquement par des dérivés et que cette désignation permet d'éliminer ou de réduire sensiblement une non-concordance comptable. Les dérivés sont comptabilisés à la juste valeur et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les produits autres que d'intérêts.

### Hiérarchie des justes valeurs pour les actifs et passifs non comptabilisés à la juste valeur

Le tableau ci-après présente, aux 31 octobre, le classement dans les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs de chaque actif et passif financier qui n'était pas comptabilisé à la juste valeur, mais dont la juste valeur est présentée.

### Hiérarchie des justes valeurs pour les actifs et passifs non comptabilisés à la juste valeur<sup>1</sup>

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2019				31 octobre 2018			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>ACTIFS</b>								
Titres de créance au coût amorti, déduction faite de la provision pour pertes sur créances								
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement	169 \$	78 195 \$	10 \$	78 374 \$	119 \$	59 828 \$	1 \$	59 948 \$
Autres titres de créance	–	52 368	2	52 370	–	43 826	2 490	46 316
Total des titres de créance au coût amorti, déduction faite de la provision pour pertes sur créances	169	130 563	12	130 744	119	103 654	2 491	106 264
Total des prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts	–	221 405	466 749	688 154	–	208 794	433 748	642 542
Total des actifs dont la juste valeur est présentée	169 \$	351 968 \$	466 761 \$	818 898 \$	119 \$	312 448 \$	436 239 \$	748 806 \$
<b>PASSIFS</b>								
Dépôts	– \$	892 597 \$	– \$	892 597 \$	– \$	846 148 \$	– \$	846 148 \$
Passifs de titrisation au coût amorti	–	14 258	–	14 258	–	14 654	–	14 654
Billets et débentures subordonnés	–	11 323	–	11 323	–	9 027	–	9 027
Total des passifs dont la juste valeur est présentée	– \$	918 178 \$	– \$	918 178 \$	– \$	869 829 \$	– \$	869 829 \$

<sup>1</sup> Ce tableau ne tient pas compte des actifs et passifs financiers dont la valeur comptable correspond à une estimation raisonnable de la juste valeur.

## NOTE 6 : COMPENSATION DES ACTIFS FINANCIERS ET DES PASSIFS FINANCIERS

La Banque conclut des accords de compensation avec des contreparties (comme des chambres de compensation) pour gérer le risque de crédit associé principalement aux opérations de mise en pension et de prise en pension, de prêts et d'emprunts de valeurs mobilières et de dérivés négociés hors Bourse et en Bourse. Ces accords de compensation et accords similaires permettent généralement aux contreparties de compenser les passifs contre des actifs disponibles reçus. Le droit d'opérer compensation est un droit établi de régler ou d'éliminer de toute autre façon, en totalité ou en partie, un montant dû en imputant sur ce montant un montant à recevoir de l'autre partie. Ces accords réduisent effectivement le risque de crédit de la Banque autant qu'il le serait si les mêmes contreparties étaient responsables de l'exposition brute aux termes des mêmes contrats sous-jacents.

Les accords de compensation sont constitués habituellement d'une convention-cadre de compensation qui précise les modalités générales de l'entente entre les contreparties, y compris des informations sur le mode de calcul du montant compensé, le type de sûretés et la définition de cas de défaillance et d'autres circonstances entraînant la résiliation liés à des transactions relevant de l'entente. Les conventions-cadres de compensation comprennent les modalités visant toutes les opérations pertinentes (ou le plus grand nombre possible) entre les contreparties. Plusieurs transactions distinctes sont regroupées sous cette convention-cadre de compensation générale, qui agit comme contrat juridique unique qui régit la conduite des activités entre les contreparties. En plus d'atténuer le risque de crédit, le regroupement de transactions distinctes sous une seule convention-cadre de compensation qui permet de compenser les transactions visées, contribue aussi à atténuer les risques de règlement liés aux transactions couvrant plusieurs territoires ou comportant plusieurs contrats. Ces accords comprennent les accords de compensation, les conventions-cadres de pension livrée sur titres et les conventions-cadres de prêt de titres.

Dans le cadre normal des activités, la Banque conclut de nombreux contrats pour acheter et vendre des produits et des services avec divers fournisseurs. Certains de ces contrats peuvent comporter des dispositions en matière de compensation qui permettent la compensation de différentes dettes fournisseurs et créances clients en cas de défaillance de l'une des parties. Bien qu'il ne soit pas présenté dans le tableau ci-après, le montant brut de tous les montants à payer aux fournisseurs de la Banque ou à recevoir de ceux-ci est présenté au poste Créances clients et autres éléments dans le tableau à la note 16 et au poste Comptes fournisseurs, charges à payer et autres éléments dans le tableau à la note 18.

La Banque conclut également des transactions normalisées sur actions et obligations. Dans certains cas, des mécanismes de compensation peuvent permettre de compenser les montants à payer aux courtiers et à recevoir des courtiers relativement à ces acquisitions ou cessions. Bien qu'ils ne soient pas présentés dans le tableau ci-après, les montants à recevoir sont présentés au poste Montants à recevoir des courtiers et des clients, et les montants à payer sont présentés au poste Montants à payer aux courtiers et aux clients.

Le tableau ci-dessous présente un sommaire des actifs et passifs financiers qui font l'objet d'une convention-cadre de compensation exécutoire ou d'un accord similaire, y compris les montants qui ne sont pas autrement compensés dans le bilan consolidé ainsi que les actifs financiers affectés en garantie reçus pour atténuer le risque de crédit de ces actifs et passifs financiers. Les montants bruts des actifs et passifs financiers sont rapprochés aux montants nets présentés au poste pertinent du bilan consolidé, compte tenu des opérations réalisées avec les mêmes contreparties qui ont été compensées dans le bilan consolidé. Les montants connexes et les actifs affectés en garantie reçus qui ne sont pas compensés dans le bilan consolidé, mais qui autrement font l'objet de la même convention-cadre de compensation exécutoire ou d'un accord similaire, sont alors présentés de façon à obtenir un montant net.

#### Compensation des actifs financiers et des passifs financiers

(en millions de dollars canadiens)

Aux

	31 octobre 2019					
	Montants faisant l'objet d'une convention-cadre de compensation exécutoire ou d'un accord similaire, qui ne sont pas compensés dans le bilan consolidé <sup>1,2</sup>					
	Montants bruts des instruments financiers comptabilisés, avant la compensation d'éléments du bilan	Montants bruts des instruments financiers comptabilisés qui sont compensés dans le bilan consolidé	Montant net des instruments financiers présentés dans le bilan consolidé	Montants faisant l'objet d'une convention-cadre de compensation exécutoire	Actifs affectés en garantie	Montant net
<b>Actifs financiers</b>						
Dérivés	55 973 \$	7 079 \$	48 894 \$	32 664 \$	8 840 \$	7 390 \$
Valeurs mobilières prises en pension	180 054	14 119	165 935	14 430	141 903	9 602
<b>Total</b>	<b>236 027</b>	<b>21 198</b>	<b>214 829</b>	<b>47 094</b>	<b>150 743</b>	<b>16 992</b>
<b>Passifs financiers</b>						
Dérivés	57 130	7 079	50 051	32 664	17 387	–
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension	139 975	14 119	125 856	14 430	110 995	431
<b>Total</b>	<b>197 105 \$</b>	<b>21 198 \$</b>	<b>175 907 \$</b>	<b>47 094 \$</b>	<b>128 382 \$</b>	<b>431 \$</b>
31 octobre 2018						
<b>Actifs financiers</b>						
Dérivés	59 661 \$	2 665 \$	56 996 \$	34 205 \$	11 678 \$	11 113 \$
Valeurs mobilières prises en pension	157 832	30 453	127 379	7 452	119 797	130
<b>Total</b>	<b>217 493</b>	<b>33 118</b>	<b>184 375</b>	<b>41 657</b>	<b>131 475</b>	<b>11 243</b>
<b>Passifs financiers</b>						
Dérivés	50 935	2 665	48 270	34 205	12 127	1 938
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension	123 842	30 453	93 389	7 452	85 793	144
<b>Total</b>	<b>174 777 \$</b>	<b>33 118 \$</b>	<b>141 659 \$</b>	<b>41 657 \$</b>	<b>97 920 \$</b>	<b>2 082 \$</b>

<sup>1</sup> La garantie excédante découlant du surdimensionnement n'est pas reflétée dans le tableau.

<sup>2</sup> Comprennent des montants dont les droits à compensation contractuels sont sujets à une incertitude en vertu des lois du territoire en cause.

**NOTE 7 : VALEURS MOBILIÈRES**
**Durées contractuelles restantes jusqu'à l'échéance des valeurs mobilières**

Les durées contractuelles restantes jusqu'à l'échéance des valeurs détenues par la Banque sont présentées dans le tableau suivant.

**Calendrier des échéances des valeurs mobilières**

(en millions de dollars canadiens)

	Durée restante jusqu'à l'échéance <sup>1</sup>						31 octobre 2019	Aux 31 octobre 2018
	1 an et moins	Plus de 1 an à 3 ans	Plus de 3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Aucune échéance précise	Total	Total
	<b>Valeurs mobilières détenues à des fins de transaction</b>							
<b>Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement</b>								
Obligations des gouvernements canadiens								
Fédéral	4 159 \$	3 212 \$	1 219 \$	1 519 \$	807 \$	– \$	10 916 \$	14 462 \$
Provinces	1 979	982	1 017	1 381	3 159	–	8 518	7 538
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains	2 417	8 140	3 105	2 085	3 386	–	19 133	19 732
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	1 202	794	961	868	307	–	4 132	3 324
Titres adossés à des créances hypothécaires								
Résidentiel	474	676	453	–	–	–	1 603	1 946
Commercial	24	–	50	69	–	–	143	83
	10 255	13 804	6 805	5 922	7 659	–	44 445	47 085
<b>Autres titres de créance</b>								
Émetteurs canadiens	694	1 177	1 412	1 190	659	–	5 132	5 631
Autres émetteurs	3 010	5 926	2 909	1 273	430	–	13 548	14 475
	3 704	7 103	4 321	2 463	1 089	–	18 680	20 106
<b>Titres de capitaux propres</b>								
Actions ordinaires	–	–	–	–	–	56 119	56 119	43 752
Actions privilégiées	–	–	–	–	–	57	57	59
	–	–	–	–	–	56 176	56 176	43 811
<b>Droits conservés</b>	–	3	8	8	–	–	19	25
<b>Total des valeurs mobilières détenues à des fins de transaction</b>	13 959 \$	20 910 \$	11 134 \$	8 393 \$	8 748 \$	56 176 \$	119 320 \$	111 027 \$
<b>Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net</b>								
<b>Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement</b>								
Obligations des gouvernements canadiens								
Fédéral	148 \$	– \$	– \$	– \$	16 \$	– \$	164 \$	45 \$
Provinces	143	6	107	33	99	–	388	454
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains	–	67	–	–	–	–	67	127
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	697	9	88	–	–	–	794	771
	988	82	195	33	115	–	1 413	1 397
<b>Autres titres de créance</b>								
Émetteurs canadiens	24	564	764	529	7	–	1 888	1 609
Autres émetteurs	200	285	239	15	–	–	739	612
	224	849	1 003	544	7	–	2 627	2 221
<b>Total des actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net</b>	1 212 \$	931 \$	1 198 \$	577 \$	122 \$	– \$	4 040 \$	3 618 \$
<b>Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global</b>								
<b>Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement</b>								
Obligations des gouvernements canadiens								
Fédéral	4 165 \$	4 104 \$	283 \$	607 \$	504 \$	– \$	9 663 \$	12 731 \$
Provinces	1 168	2 255	2 199	7 091	214	–	12 927	9 507
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains	7 798	19 533	3 188	3 002	7 216	–	40 737	45 766
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	5 162	8 524	250	471	–	–	14 407	20 096
Titres adossés à des créances hypothécaires	907	4 370	160	–	–	–	5 437	6 633
	19 200	38 786	6 080	11 171	7 934	–	83 171	94 733
<b>Autres titres de créance</b>								
Titres adossés à des actifs	61	4 188	4 490	2 490	4 659	–	15 888	21 969
Portefeuille d'obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes	–	–	–	–	247	–	247	472
Obligations de sociétés et autres	1 021	4 016	895	1 879	23	–	7 834	8 507
	1 082	8 204	5 385	4 369	4 929	–	23 969	30 948
<b>Titres de capitaux propres</b>								
Actions ordinaires	–	–	–	–	–	1 598	1 598	1 804
Actions privilégiées	–	–	–	–	–	242	242	370
	–	–	–	–	–	1 840	1 840	2 174
<b>Total des valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global</b>	20 282 \$	46 990 \$	11 465 \$	15 540 \$	12 863 \$	1 840 \$	108 980 \$	127 855 \$

<sup>1</sup> Représente les échéances contractuelles. Les échéances réelles peuvent différer en raison des privilèges de remboursement anticipé incorporés au contrat.

**Calendrier des échéances des valeurs mobilières (suite)**

(en millions de dollars canadiens)

							31 octobre	Aux
							2019	31 octobre
	Durée restante jusqu'à l'échéance <sup>1</sup>							2018
	1 an et moins	Plus de 1 an à 3 ans	Plus de 3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Aucune échéance précise	Total	Total
<b>Titres de créance au coût amorti, déduction faite de la provision pour pertes sur créances</b>								
<b>Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement</b>								
Obligations des gouvernements canadiens								
Fédéral	992 \$	515 \$	872 \$	435 \$	1 957 \$	– \$	4 771 \$	4 922 \$
Provinces	–	40	766	1 243	222	–	2 271	782
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains	1 365	3 744	9 286	12 173	16 646	–	43 214	29 148
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	7 161	10 138	9 512	1 208	–	–	28 019	25 683
	9 518	14 437	20 436	15 059	18 825	–	78 275	60 535
<b>Autres titres de créance</b>								
Titres adossés à des actifs	11	5 053	8 950	4 049	10 700	–	28 763	23 709
Portefeuille d'obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes	–	–	–	–	16 236	–	16 236	15 867
Émetteurs canadiens	–	–	–	99	–	–	99	–
Autres émetteurs	1 649	2 454	2 601	418	2	–	7 124	7 060
	1 660	7 507	11 551	4 566	26 938	–	52 222	46 636
<b>Total des titres de créance au coût amorti, déduction faite de la provision pour pertes sur créances</b>	<b>11 178</b>	<b>21 944</b>	<b>31 987</b>	<b>19 625</b>	<b>45 763</b>	<b>–</b>	<b>130 497</b>	<b>107 171</b>
<b>Total des valeurs mobilières</b>	<b>46 631 \$</b>	<b>90 775 \$</b>	<b>55 784 \$</b>	<b>44 135 \$</b>	<b>67 496 \$</b>	<b>58 016 \$</b>	<b>362 837 \$</b>	<b>349 671 \$</b>

<sup>1</sup> Représente les échéances contractuelles. Les échéances réelles peuvent différer en raison des privilèges de remboursement anticipé incorporés au contrat.

**Profits latents (pertes latentes) sur les valeurs mobilières**

Le tableau suivant présente un sommaire des profits latents et des pertes latentes aux 31 octobre.

**Profits latents (pertes latentes) sur les valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global**

(en millions de dollars canadiens)

							Aux	
							31 octobre 2019	31 octobre 2018
	Coût/ coût amorti <sup>1</sup>	Profits bruts latents	(Pertes brutes latentes)	Juste valeur	Coût/ coût amorti <sup>1</sup>	Profits bruts latents	(Pertes brutes latentes)	Juste valeur
<b>Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global</b>								
<b>Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement</b>								
Obligations des gouvernements canadiens								
Fédéral	9 603 \$	62 \$	(2) \$	9 663 \$	12 740 \$	38 \$	(47) \$	12 731 \$
Provinces	12 890	77	(40)	12 927	9 443	75	(11)	9 507
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains	40 703	86	(52)	40 737	45 857	265	(356)	45 766
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	14 394	21	(8)	14 407	20 034	65	(3)	20 096
Titres adossés à des créances hypothécaires	5 407	31	(1)	5 437	6 575	59	(1)	6 633
	82 997	277	(103)	83 171	94 649	502	(418)	94 733
<b>Autres titres de créance</b>								
Titres adossés à des actifs	15 890	29	(31)	15 888	21 901	87	(19)	21 969
Portefeuille d'obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes	247	–	–	247	471	1	–	472
Obligations de sociétés et autres	7 832	27	(25)	7 834	8 534	31	(58)	8 507
	23 969	56	(56)	23 969	30 906	119	(77)	30 948
<b>Total des titres de créance</b>	<b>106 966</b>	<b>333</b>	<b>(159)</b>	<b>107 140</b>	<b>125 555</b>	<b>621</b>	<b>(495)</b>	<b>125 681</b>
<b>Titres de capitaux propres</b>								
Actions ordinaires	1 594	31	(27)	1 598	1 725	118	(39)	1 804
Actions privilégiées	302	4	(64)	242	376	20	(26)	370
	1 896	35	(91)	1 840	2 101	138	(65)	2 174
<b>Total des valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global</b>	<b>108 862 \$</b>	<b>368 \$</b>	<b>(250) \$</b>	<b>108 980 \$</b>	<b>127 656 \$</b>	<b>759 \$</b>	<b>(560) \$</b>	<b>127 855 \$</b>

<sup>1</sup> Comprend la conversion des soldes au coût amorti au taux de change au comptant à la fin de la période.

### Titres de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

La Banque a désigné certains titres de capitaux propres présentés dans le tableau suivant comme des titres de capitaux propres à la JVAERG. Cette désignation est attribuable au fait que ces placements sont détenus à des fins autres que de transaction.

### Titres de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

(en millions de dollars canadiens)	Aux		Exercices clos les	
	31 octobre 2019	31 octobre 2018	31 octobre 2019	31 octobre 2018
	Juste valeur		Revenus de dividendes comptabilisés	
Actions ordinaires	1 598 \$	1 804 \$	64 \$	71 \$
Actions privilégiées	242	370	15	16
<b>Total</b>	<b>1 840 \$</b>	<b>2 174 \$</b>	<b>79 \$</b>	<b>87 \$</b>

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2019, la Banque a cédé certains titres de capitaux propres conformément à sa stratégie de placement d'une juste valeur de 323 millions de dollars (22 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2018). Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2019, la Banque a dégagé des profits (pertes) cumulés de 68 millions de dollars (2 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2018) à la cession de ces titres de capitaux propres et a comptabilisé des revenus de dividendes de 3 millions de dollars (néant pour l'exercice clos le 31 octobre 2018).

### Profits nets (pertes nettes) sur les valeurs mobilières

(en millions de dollars canadiens)	Exercices clos les	
	31 octobre 2019	31 octobre 2018
<b>Titres de créance au coût amorti</b>		
Profits nets (pertes nettes) réalisés	49 \$	76 \$
<b>Titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global</b>		
Profits nets (pertes nettes) réalisés	29	35
<b>Total</b>	<b>78 \$</b>	<b>111 \$</b>

### Qualité du crédit des titres de créance

La Banque évalue le risque de crédit des expositions autres que de détail par emprunteur individuel, en utilisant la NRE et la NRF, comme il est décrit dans les passages ombragés de la section «Gestion des risques» du rapport de gestion de 2019. Ce système sert à évaluer toutes les expositions autres que de détail, y compris les titres de créance.

Le tableau suivant présente la valeur comptable brute des titres de créance évalués au coût amorti et des titres de créance à la JVAERG par notation de risque interne aux fins de la gestion du risque de crédit et ventile les titres de créance selon qu'ils font l'objet de provisions à l'étape 1, à l'étape 2 ou à l'étape 3.

### Titres de créance par notation de risque

(en millions de dollars canadiens)	31 octobre 2019				Aux			
					31 octobre 2018			
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total
<b>Titres de créance</b>								
Première qualité	235 475 \$	– \$	s. o. \$	235 475 \$	230 488 \$	– \$	s. o. \$	230 488 \$
Qualité inférieure	2 109	54	s. o.	2 163	2 140	54	s. o.	2 194
Actifs surveillés et classés	s. o.	–	s. o.	–	s. o.	11	s. o.	11
Défaillance	s. o.	s. o.	–	–	s. o.	s. o.	234	234
<b>Total des titres de créance</b>	<b>237 584</b>	<b>54</b>	<b>–</b>	<b>237 638</b>	<b>232 628</b>	<b>65</b>	<b>234</b>	<b>232 927</b>
<b>Provision pour pertes sur créances relative aux titres de créance au coût amorti</b>	1	–	–	1	1	4	70	75
<b>Titres de créance, déduction faite de la provision</b>	<b>237 583 \$</b>	<b>54 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>237 637 \$</b>	<b>232 627 \$</b>	<b>61 \$</b>	<b>164 \$</b>	<b>232 852 \$</b>

Au 31 octobre 2019, la provision pour pertes sur créances relative aux titres de créance s'élevait à 4 millions de dollars (80 millions de dollars au 31 octobre 2018), dont un montant de 1 million de dollars (75 millions de dollars au 31 octobre 2018) pour des titres de créance au coût amorti et un montant de 3 millions de dollars (5 millions de dollars au 31 octobre 2018) pour des titres de créance à la JVAERG. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2019, la Banque a comptabilisé à l'état du résultat une provision (reprise de provision) pour pertes sur créances relative aux titres de créances au coût amorti de 1 million de dollars (provision (reprise de provision) pour pertes sur créances de (2) millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2018). Pour l'exercice clos le 31 octobre 2019, la Banque a comptabilisé à l'état du résultat une provision (reprise de provision) pour pertes sur créances relative aux titres de créances à la JVAERG de (2) millions de dollars (provision (reprise de provision) pour pertes sur créances de 10 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2018).

Au 31 octobre 2019 et 2018, la différence entre les pertes de crédit attendues fondées sur des pondérations probabilistes et les pertes de crédit attendues selon le scénario de base sur les titres de créance à la JVAERG ou au coût amorti n'était pas significative. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 3.

**NOTE 8 : PRÊTS, PRÊTS DOUTEUX ET PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES**

**Qualité du crédit des prêts**

En ce qui a trait aux expositions dans le portefeuille de détail, notamment en ce qui concerne les particuliers et les petites entreprises, la Banque gère les expositions par groupe, à l'aide de techniques de notation de crédit prédictives. Pour les expositions autres que de détail, une NRE est attribuée à chaque emprunteur selon sa PD, d'après des modèles exclusifs d'évaluation des risques propres à une industrie ou un secteur et selon des jugements d'experts. Pour plus de renseignements et pour consulter les fourchettes de PD s'alignant sur les notations de risque des expositions de détail et l'échelle de NRE en 21 points de la Banque s'alignant sur les notations de risque et les notations de crédit externes pour les expositions autres que de détail, se reporter aux passages ombragés de la section «Gestion des risques» du rapport de gestion de 2019.

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable brute des prêts et des expositions au risque de crédit sur les engagements de prêt et les contrats de garantie financière par notation de risque interne aux fins de la gestion du risque de crédit et ventilent les prêts et expositions selon qu'ils font l'objet de provisions à l'étape 1, à l'étape 2 ou à l'étape 3.

**Prêts par notation de risque<sup>1</sup>**

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2019				31 octobre 2018			
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total
<b>Prêts hypothécaires résidentiels<sup>2, 3, 4</sup></b>								
Risque faible	181 748 \$	77 \$	s. o.	181 825 \$	168 690 \$	32 \$	s. o.	168 722 \$
Risque normal	43 988	248	s. o.	44 236	47 821	176	s. o.	47 997
Risque moyen	5 817	433	s. o.	6 250	5 106	267	s. o.	5 373
Risque élevé	964	1 454	366	2 784	892	1 264	317	2 473
Défaillance	s. o.	s. o.	545	545	s. o.	s. o.	626	626
<b>Total</b>	<b>232 517</b>	<b>2 212</b>	<b>911</b>	<b>235 640</b>	<b>222 509</b>	<b>1 739</b>	<b>943</b>	<b>225 191</b>
<b>Provision pour pertes sur prêts</b>	<b>28</b>	<b>26</b>	<b>56</b>	<b>110</b>	<b>24</b>	<b>34</b>	<b>52</b>	<b>110</b>
<b>Prêts, déduction faite de la provision</b>	<b>232 489</b>	<b>2 186</b>	<b>855</b>	<b>235 530</b>	<b>222 485</b>	<b>1 705</b>	<b>891</b>	<b>225 081</b>
<b>Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers<sup>5</sup></b>								
Risque faible	92 601	953	s. o.	93 554	87 906	983	s. o.	88 889
Risque normal	46 878	973	s. o.	47 851	48 008	1 190	s. o.	49 198
Risque moyen	27 576	879	s. o.	28 455	23 008	1 063	s. o.	24 071
Risque élevé	6 971	2 435	618	10 024	6 158	2 386	817	9 361
Défaillance	s. o.	s. o.	450	450	s. o.	s. o.	560	560
<b>Total</b>	<b>174 026</b>	<b>5 240</b>	<b>1 068</b>	<b>180 334</b>	<b>165 080</b>	<b>5 622</b>	<b>1 377</b>	<b>172 079</b>
<b>Provision pour pertes sur prêts</b>	<b>690</b>	<b>384</b>	<b>175</b>	<b>1 249</b>	<b>574</b>	<b>349</b>	<b>180</b>	<b>1 103</b>
<b>Prêts, déduction faite de la provision</b>	<b>173 336</b>	<b>4 856</b>	<b>893</b>	<b>179 085</b>	<b>164 506</b>	<b>5 273</b>	<b>1 197</b>	<b>170 976</b>
<b>Cartes de crédit</b>								
Risque faible	7 188	48	s. o.	7 236	7 234	11	s. o.	7 245
Risque normal	10 807	82	s. o.	10 889	9 780	66	s. o.	9 846
Risque moyen	11 218	275	s. o.	11 493	11 347	246	s. o.	11 593
Risque élevé	4 798	1 670	355	6 823	4 435	1 445	333	6 213
Défaillance	s. o.	s. o.	123	123	s. o.	s. o.	121	121
<b>Total</b>	<b>34 011</b>	<b>2 075</b>	<b>478</b>	<b>36 564</b>	<b>32 796</b>	<b>1 768</b>	<b>454</b>	<b>35 018</b>
<b>Provision pour pertes sur prêts</b>	<b>732</b>	<b>521</b>	<b>322</b>	<b>1 575</b>	<b>379</b>	<b>283</b>	<b>341</b>	<b>1 003</b>
<b>Prêts, déduction faite de la provision</b>	<b>33 279</b>	<b>1 554</b>	<b>156</b>	<b>34 989</b>	<b>32 417</b>	<b>1 485</b>	<b>113</b>	<b>34 015</b>
<b>Entreprises et gouvernements<sup>2, 3, 4, 6</sup></b>								
Première qualité ou risque faible ou normal	120 940	153	s. o.	121 093	118 414	57	s. o.	118 471
Qualité inférieure ou risque moyen	119 256	5 298	s. o.	124 554	108 678	5 272	s. o.	113 950
Actifs surveillés et classés ou risque élevé	951	4 649	158	5 758	666	3 746	97	4 509
Défaillance	s. o.	s. o.	730	730	s. o.	s. o.	736	736
<b>Total</b>	<b>241 147</b>	<b>10 100</b>	<b>888</b>	<b>252 135</b>	<b>227 758</b>	<b>9 075</b>	<b>833</b>	<b>237 666</b>
<b>Provision pour pertes sur prêts</b>	<b>672</b>	<b>648</b>	<b>193</b>	<b>1 513</b>	<b>651</b>	<b>551</b>	<b>131</b>	<b>1 333</b>
<b>Prêts, déduction faite de la provision</b>	<b>240 475</b>	<b>9 452</b>	<b>695</b>	<b>250 622</b>	<b>227 107</b>	<b>8 524</b>	<b>702</b>	<b>236 333</b>
<b>Total des prêts<sup>6, 7</sup></b>	<b>681 701</b>	<b>19 627</b>	<b>3 345</b>	<b>704 673</b>	<b>648 143</b>	<b>18 204</b>	<b>3 607</b>	<b>669 954</b>
<b>Total de la provision pour pertes sur prêts<sup>7</sup></b>	<b>2 122</b>	<b>1 579</b>	<b>746</b>	<b>4 447</b>	<b>1 628</b>	<b>1 217</b>	<b>704</b>	<b>3 549</b>
<b>Total des prêts, déduction faite de la provision<sup>6, 7</sup></b>	<b>679 579 \$</b>	<b>18 048 \$</b>	<b>2 599 \$</b>	<b>700 226 \$</b>	<b>646 515 \$</b>	<b>16 987 \$</b>	<b>2 903 \$</b>	<b>666 405 \$</b>

<sup>1</sup> Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

<sup>2</sup> Au 31 octobre 2019, aucune provision pour pertes sur prêts n'avait été établie pour les prêts douteux d'un montant de 127 millions de dollars (124 millions de dollars au 31 octobre 2018), étant donné que la valeur réalisable de la garantie dépasse le montant du prêt.

<sup>3</sup> Au 31 octobre 2019, excluent les prêts détenus à des fins de transaction et les prêts détenus à des fins autres que de transaction à la JVRN d'une juste valeur respectivement de 12 milliards de dollars (11 milliards de dollars au 31 octobre 2018) et 2 milliards de dollars (1 milliard de dollars au 31 octobre 2018).

<sup>4</sup> Au 31 octobre 2019, comprennent les prêts hypothécaires assurés de 88 milliards de dollars (95 milliards de dollars au 31 octobre 2018).

<sup>5</sup> Au 31 octobre 2019, comprennent les prêts immobiliers aux particuliers assurés par des gouvernements canadiens de 13 milliards de dollars (14 milliards de dollars au 31 octobre 2018).

<sup>6</sup> Au 31 octobre 2019, comprennent les prêts évalués à la JVAERG de 2 milliards de dollars (3 milliards de dollars au 31 octobre 2018) et les engagements de clients au titre d'acceptations de 13 milliards de dollars (17 milliards de dollars au 31 octobre 2018).

<sup>7</sup> Au 31 octobre 2019, l'étape 3 comprenait les prêts dépréciés acquis d'un montant de 313 millions de dollars (453 millions de dollars au 31 octobre 2018) et la provision pour pertes sur prêts connexes d'un montant de 12 millions de dollars (18 millions de dollars au 31 octobre 2018) qui sont inclus dans la catégorie de notation de risque «Défaillance» puisque ces prêts étaient dépréciés au moment de leur acquisition.

**Prêts par notation de risque – Instruments de crédit hors bilan<sup>1, 2</sup>**

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2019				31 octobre 2018				<i>Aux</i>
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total	
<b>Expositions de détail<sup>3</sup></b>									
Risque faible	227 757 \$	732 \$	s. o. \$	228 489 \$	236 456 \$	1 007 \$	s. o. \$	237 463 \$	
Risque normal	67 245	570	s. o.	67 815	50 116	654	s. o.	50 770	
Risque moyen	13 204	277	s. o.	13 481	12 005	349	s. o.	12 354	
Risque élevé	1 869	854	–	2 723	1 423	986	–	2 409	
Défaillance	s. o.	s. o.	–	–	s. o.	s. o.	–	–	
<b>Expositions autres que de détail<sup>4</sup></b>									
Première qualité	179 650	–	s. o.	179 650	166 769	–	s. o.	166 769	
Qualité inférieure	64 553	3 397	s. o.	67 950	61 763	1 957	s. o.	63 720	
Actifs surveillés et classés	2	2 126	–	2 128	–	2 004	–	2 004	
Défaillance	s. o.	s. o.	108	108	s. o.	s. o.	96	96	
<b>Total des instruments de crédit hors bilan</b>	<b>554 280</b>	<b>7 956</b>	<b>108</b>	<b>562 344</b>	<b>528 532</b>	<b>6 957</b>	<b>96</b>	<b>535 585</b>	
<b>Provision pour les instruments de crédit hors bilan</b>	<b>293</b>	<b>277</b>	<b>15</b>	<b>585</b>	<b>550</b>	<b>477</b>	<b>2</b>	<b>1 029</b>	
<b>Total des instruments de crédit hors bilan, déduction faite de la provision</b>	<b>553 987 \$</b>	<b>7 679 \$</b>	<b>93 \$</b>	<b>561 759 \$</b>	<b>527 982 \$</b>	<b>6 480 \$</b>	<b>94 \$</b>	<b>534 556 \$</b>	

<sup>1</sup> Certains montants comparatifs ont été retraités afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

<sup>2</sup> Compte non tenu des engagements hypothécaires.

<sup>3</sup> Au 31 octobre 2019, comprennent des lignes de crédit personnelles et sur cartes de crédit de 311 milliards de dollars (302 milliards de dollars au 31 octobre 2018), lesquelles sont annulables sans condition en tout temps, au gré de la Banque.

<sup>4</sup> Au 31 octobre 2019, comprennent la tranche non utilisée de 41 milliards de dollars (37 milliards de dollars au 31 octobre 2018) des facilités de crédit et de liquidité sans engagement.

Le tableau ci-après présente des informations sur les prêts douteux de la Banque aux 31 octobre.

**Prêts douteux<sup>1</sup>**

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2019				31 octobre 2018				<i>Aux</i>
	Solde de principal non remboursé <sup>2</sup>	Valeur comptable	Provision connexe pour pertes sur créances	Moyenne des prêts douteux bruts	Solde de principal non remboursé <sup>2</sup>	Valeur comptable	Provision connexe pour pertes sur créances	Moyenne des prêts douteux bruts	
Prêts hypothécaires résidentiels	788 \$	724 \$	53 \$	698 \$	776 \$	709 \$	47 \$	726 \$	
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	1 159	1 037	173	1 160	1 465	1 331	178	1 325	
Cartes de crédit	478	478	322	465	454	454	341	422	
Entreprises et gouvernements	870	793	186	906	726	660	120	580	
<b>Total</b>	<b>3 295 \$</b>	<b>3 032 \$</b>	<b>734 \$</b>	<b>3 229 \$</b>	<b>3 421 \$</b>	<b>3 154 \$</b>	<b>686 \$</b>	<b>3 053 \$</b>	

<sup>1</sup> Les soldes excluent les prêts dépréciés acquis.

<sup>2</sup> Représentent le solde exigible aux termes du contrat.

Les variations de la provision pour pertes sur prêts de la Banque, aux 31 octobre et pour les exercices clos à cette date, sont présentées dans les tableaux ci-après.

### Provision pour pertes sur prêts<sup>1</sup>

(en millions de dollars canadiens)

	Exercices clos les 31 octobre							
	2019				2018			
	Étape 1	Étape 2	Étape 3 <sup>2</sup>	Total	Étape 1	Étape 2	Étape 3 <sup>2</sup>	Total
<b>Prêts hypothécaires résidentiels</b>								
Solde au début de la période	24 \$	34 \$	52 \$	110 \$	24 \$	26 \$	57 \$	107 \$
Provision pour pertes sur créances								
Transfert à l'étape 1 <sup>3</sup>	35	(33)	(2)	—	24	(23)	(1)	—
Transfert à l'étape 2	(5)	13	(8)	—	(4)	8	(4)	—
Transfert à l'étape 3	(2)	(8)	10	—	—	(9)	9	—
Réévaluation nette en raison des transferts <sup>4</sup>	(16)	6	—	(10)	(14)	6	—	(8)
Nouveaux montages ou acquisitions <sup>5</sup>	14	s. o.	s. o.	14	14	s. o.	s. o.	14
Remboursements nets <sup>6</sup>	—	(1)	—	(1)	(1)	(1)	(5)	(7)
Décomptabilisation d'actifs financiers (à l'exclusion des cessions et des radiations) <sup>7</sup>	(4)	(5)	(17)	(26)	(3)	(2)	(4)	(9)
Modifications des risques, paramètres et modèles <sup>8</sup>	(18)	20	49	51	(16)	29	24	37
Cessions	—	—	—	—	—	—	—	—
Radiations	—	—	(31)	(31)	—	—	(31)	(31)
Reprises	—	—	1	1	—	—	3	3
Écart de conversion et autres ajustements	—	—	2	2	—	—	4	4
Solde à la fin de la période	28 \$	26 \$	56 \$	110 \$	24 \$	34 \$	52 \$	110 \$
<b>Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers</b>								
Solde, y compris les instruments hors bilan, au début de la période	599 \$	392 \$	180 \$	1 171 \$	529 \$	355 \$	171 \$	1 055 \$
Provision pour pertes sur créances								
Transfert à l'étape 1 <sup>3</sup>	352	(333)	(19)	—	303	(285)	(18)	—
Transfert à l'étape 2	(121)	164	(43)	—	(114)	152	(38)	—
Transfert à l'étape 3	(15)	(164)	179	—	(21)	(172)	193	—
Réévaluation nette en raison des transferts <sup>4</sup>	(149)	160	11	22	(125)	139	11	25
Nouveaux montages ou acquisitions <sup>5</sup>	326	s. o.	s. o.	326	322	s. o.	s. o.	322
Remboursements nets <sup>6</sup>	(88)	(30)	(12)	(130)	(49)	(24)	(15)	(88)
Décomptabilisation d'actifs financiers (à l'exclusion des cessions et des radiations) <sup>7</sup>	(81)	(71)	(49)	(201)	(126)	(97)	(45)	(268)
Modifications des risques, paramètres et modèles <sup>8</sup>	(105)	298	893	1 086	(127)	321	744	938
Cessions	—	—	—	—	—	—	—	—
Radiations	—	—	(1 220)	(1 220)	—	—	(1 077)	(1 077)
Reprises	—	—	254	254	—	—	253	253
Écart de conversion et autres ajustements	(1)	1	1	1	7	3	1	11
Solde, y compris les instruments hors bilan, à la fin de la période	717	417	175	1 309	599	392	180	1 171
Moins la provision pour les instruments hors bilan <sup>9</sup>	27	33	—	60	25	43	—	68
Solde à la fin de la période	690 \$	384 \$	175 \$	1 249 \$	574 \$	349 \$	180 \$	1 103 \$
<b>Cartes de crédit<sup>10</sup></b>								
Solde, y compris les instruments hors bilan, au début de la période	819 \$	580 \$	341 \$	1 740 \$	763 \$	521 \$	321 \$	1 605 \$
Provision pour pertes sur créances								
Transfert à l'étape 1 <sup>3</sup>	705	(623)	(82)	—	590	(521)	(69)	—
Transfert à l'étape 2	(224)	288	(64)	—	(192)	259	(67)	—
Transfert à l'étape 3	(30)	(563)	593	—	(38)	(475)	513	—
Réévaluation nette en raison des transferts <sup>4</sup>	(240)	314	41	115	(209)	249	63	103
Nouveaux montages ou acquisitions <sup>5</sup>	144	s. o.	s. o.	144	171	s. o.	s. o.	171
Remboursements nets <sup>6</sup>	92	3	(22)	73	125	(51)	39	113
Décomptabilisation d'actifs financiers (à l'exclusion des cessions et des radiations) <sup>7</sup>	(96)	(107)	(439)	(642)	(102)	(106)	(371)	(579)
Modifications des risques, paramètres et modèles <sup>8</sup>	(236)	781	1 356	1 901	(276)	705	1 168	1 597
Cessions	—	—	—	—	(21)	(12)	(8)	(41)
Radiations	—	—	(1 699)	(1 699)	—	—	(1 515)	(1 515)
Reprises	—	—	297	297	—	—	260	260
Écart de conversion et autres ajustements	—	—	—	—	8	11	7	26
Solde, y compris les instruments hors bilan, à la fin de la période	934	673	322	1 929	819	580	341	1 740
Moins la provision pour les instruments hors bilan <sup>9</sup>	202	152	—	354	440	297	—	737
Solde à la fin de la période	732 \$	521 \$	322 \$	1 575 \$	379 \$	283 \$	341 \$	1 003 \$

<sup>1</sup> Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

<sup>2</sup> Comprend la provision pour pertes sur prêts liée aux prêts dépréciés acquis.

<sup>3</sup> Les transferts représentent les transferts d'une étape à l'autre avant la réévaluation des pertes de crédit attendues.

<sup>4</sup> Représente la réévaluation entre des pertes de crédit attendues pour les douze mois à venir et des pertes de crédit attendues pour la durée de vie en raison des transferts d'une étape à l'autre, compte non tenu des modifications des risques, paramètres et modèles.

<sup>5</sup> Représentent l'augmentation de la provision découlant des nouveaux montages de prêts, des prêts acquis ou des prêts renouvelés.

<sup>6</sup> Représentent les variations de la provision liées aux variations des flux de trésorerie associées aux nouveaux octrois ou aux remboursements sur les prêts en cours.

<sup>7</sup> Représente la diminution de la provision découlant des prêts entièrement remboursés et exclut la diminution associée aux prêts qui ont été cédés ou radiés en totalité.

<sup>8</sup> Représentent la variation de la provision liée aux changements dans les risques, y compris les modifications des facteurs macroéconomiques, du niveau de risque, des paramètres et modèles associés.

<sup>9</sup> La provision pour pertes sur prêts pour les instruments hors bilan est comptabilisée dans les autres passifs au bilan consolidé.

<sup>10</sup> Les prêts sur cartes de crédit sont considérés comme douteux et sont transférés à l'étape 3 lorsque les paiements sont en souffrance depuis 90 jours et radiés après 180 jours de retard. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 2.

**Provision pour pertes sur prêts<sup>1,2</sup> (suite)**

(en millions de dollars canadiens)

Exercices clos les 31 octobre

	2019				2018			
	Étape 1	Étape 2	Étape 3 <sup>3</sup>	Total	Étape 1	Étape 2	Étape 3 <sup>3</sup>	Total
<b>Entreprises et gouvernements</b>								
Solde, y compris les instruments hors bilan, au début de la période	736 \$	688 \$	133 \$	1 557 \$	706 \$	627 \$	192 \$	1 525 \$
Provision pour pertes sur créances								
Transfert à l'étape 1 <sup>4</sup>	214	(210)	(4)	–	133	(129)	(4)	–
Transfert à l'étape 2	(127)	138	(11)	–	(106)	114	(8)	–
Transfert à l'étape 3	(18)	(136)	154	–	(6)	(56)	62	–
Réévaluation nette en raison des transferts <sup>4</sup>	(89)	115	2	28	(38)	68	5	35
Nouveaux montages ou acquisitions <sup>4</sup>	451	s. o.	s. o.	451	467	s. o.	s. o.	467
Remboursements nets <sup>4</sup>	(9)	(35)	(42)	(86)	(4)	(26)	(27)	(57)
Décomptabilisation d'actifs financiers (à l'exclusion des cessions et des radiations) <sup>4</sup>	(340)	(382)	(85)	(807)	(338)	(365)	(57)	(760)
Modifications des risques, paramètres et modèles <sup>4</sup>	(83)	564	241	722	(89)	447	68	426
Cessions	–	(3)	–	(3)	–	–	(5)	(5)
Radiations	–	–	(228)	(228)	–	–	(155)	(155)
Reprises	–	–	57	57	–	–	73	73
Écart de conversion et autres ajustements	1	1	(9)	(7)	11	8	(11)	8
Solde, y compris les instruments hors bilan, à la fin de la période	736	740	208	1 684	736	688	133	1 557
Moins la provision pour les instruments hors bilan <sup>5</sup>	64	92	15	171	85	137	2	224
Solde à la fin de la période	672	648	193	1 513	651	551	131	1 333
<b>Total de la provision pour pertes sur prêts à la fin de la période</b>	<b>2 122 \$</b>	<b>1 579 \$</b>	<b>746 \$</b>	<b>4 447 \$</b>	<b>1 628 \$</b>	<b>1 217 \$</b>	<b>704 \$</b>	<b>3 549 \$</b>

<sup>1</sup> Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

<sup>2</sup> Comprend la provision pour pertes sur prêts liée aux engagements de clients au titre d'acceptations.

<sup>3</sup> Comprend la provision pour pertes sur prêts liée aux prêts dépréciés acquis.

<sup>4</sup> Pour des explications sur ces postes, se reporter au tableau «Provision pour pertes sur prêts» figurant à la page précédente de la présente note.

<sup>5</sup> La provision pour pertes sur prêts pour les instruments hors bilan est comptabilisée dans les autres passifs au bilan consolidé.

La provision pour pertes sur créances pour tous les actifs financiers restants n'est pas importante.

**INFORMATIONS PROSPECTIVES**

Des facteurs macroéconomiques pertinents sont intégrés aux paramètres de risque selon le cas. Des facteurs macroéconomiques additionnels propres aux industries ou aux secteurs sont également incorporés, lorsque cela est pertinent. Les principales variables macroéconomiques qui ont été intégrées dans la détermination des pertes de crédit attendues comprennent le taux de chômage par région pour toutes les expositions de détail et l'indice d'accès à la propriété par région pour les prêts hypothécaires résidentiels et les lignes de crédit domiciliaires. Pour les prêts aux entreprises et aux gouvernements, les principales variables macroéconomiques comprennent le produit intérieur brut, le taux de chômage, les taux d'intérêt et les écarts de taux. Se reporter à la note 2 pour en savoir plus sur la façon dont les informations prospectives sont prises en compte pour déterminer si le risque de crédit a augmenté de manière importante et pour évaluer les pertes de crédit attendues.

Des scénarios macroéconomiques prospectifs sont produits par les Services économiques TD dans le processus relatif aux pertes de crédit attendues : un scénario économique de base, ainsi qu'un scénario optimiste et un scénario pessimiste fondés sur une conjoncture économique plausible. Tous les scénarios économiques sont mis à jour trimestriellement en fonction de chacune des variables régionales, le cas échéant, et sont incorporés selon le cas dans la modélisation trimestrielle des paramètres de risque du scénario de base, du scénario optimiste ou du scénario pessimiste utilisés dans le calcul des pertes de crédit attendues et des pertes de crédit attendues fondées sur des pondérations probabilistes. Les estimations des variables macroéconomiques sont tirées de statistiques découlant du scénario de base à partir de la distribution historique de chaque variable.

Les variables macroéconomiques retenues sont projetées sur l'horizon prévisionnel et elles pourraient avoir une incidence importante sur la détermination des pertes de crédit attendues. Plus l'horizon prévisionnel est long, moins les données prospectives sont faciles à obtenir et plus les projections qui reposent sur les hypothèses entourant les relations structurelles entre les paramètres économiques sont incertaines. Le tableau suivant présente les valeurs moyennes des variables macroéconomiques pour les douze prochains mois et les quatre années restantes de l'horizon prévisionnel pour le scénario de base, le scénario optimiste et le scénario pessimiste.

#### Variables macroéconomiques

	<i>Aux</i> 31 octobre 2019					
	Scénario de base		Scénario optimiste		Scénario pessimiste	
	Douze prochains mois <sup>1</sup>	Quatre années restantes de l'horizon prévisionnel <sup>1</sup>	Douze prochains mois <sup>1</sup>	Quatre années restantes de l'horizon prévisionnel <sup>1</sup>	Douze prochains mois <sup>1</sup>	Quatre années restantes de l'horizon prévisionnel <sup>1</sup>
Taux de chômage						
Canada	5,8 %	5,8 %	5,7 %	5,2 %	6,8 %	8,0 %
États-Unis	3,8	4,1	3,6	3,5	4,9	6,1
Produit intérieur brut (PIB) réel <sup>2</sup>						
Canada	1,6	1,8	1,8	2,2	0,6	0,3
États-Unis	1,9	1,8	2,0	2,1	0,7	0,2
Prix des propriétés résidentielles <sup>2</sup>						
Canada (prix moyen des propriétés résidentielles) <sup>3</sup>	7,1	2,7	8,9	5,9	2,7	(3,5)
États-Unis (IPP CoreLogic) <sup>4</sup>	3,6	3,6	4,4	5,0	2,4	1,7
Taux d'intérêt directeurs des banques centrales						
Canada	1,31	1,53	1,75	2,16	0,75	0,63
États-Unis	1,75	2,20	2,00	2,86	1,06	1,00
Rendement des obligations du Trésor américain à 10 ans	1,76	2,50	2,25	3,44	1,32	1,79
Écart des obligations américaines de notation BBB à 10 ans	1,80	1,80	1,73	1,59	1,96	2,19
Taux de change (dollar américain/dollar canadien)	0,76 \$	0,77 \$	0,78 \$	0,83 \$	0,74 \$	0,69 \$

31 octobre 2018						
Taux de chômage						
Canada	6,0 %	6,0 %	5,8 %	5,5 %	6,7 %	7,6 %
États-Unis	3,7	3,9	3,6	3,4	4,3	6,1
Produit intérieur brut (PIB) réel <sup>2</sup>						
Canada	2,3	1,7	2,6	2,2	1,6	1,0
États-Unis	2,9	1,8	3,1	2,1	2,6	1,0
Prix des propriétés résidentielles <sup>2</sup>						
Canada (prix moyen des propriétés résidentielles) <sup>3</sup>	3,4	3,4	4,5	5,0	0,9	0,2
États-Unis (IPP CoreLogic) <sup>4</sup>	5,1	4,0	5,4	4,8	4,1	2,4
Taux d'intérêt directeurs des banques centrales						
Canada	1,88	2,47	2,00	3,00	1,69	1,75
États-Unis	2,88	2,97	3,31	3,75	2,38	2,22
Rendement des obligations du Trésor américain à 10 ans	3,20	3,13	4,46	4,43	2,71	2,31
Écart des obligations américaines de notation BBB à 10 ans	1,80	1,80	1,71	1,55	1,87	2,06
Taux de change (dollar américain/dollar canadien)	0,79 \$	0,80 \$	0,80 \$	0,86 \$	0,77 \$	0,75 \$

<sup>1</sup> Les montants représentent les valeurs moyennes pour les périodes mentionnées.

<sup>2</sup> Les montants représentent la variation annuelle en pourcentage.

<sup>3</sup> Le prix moyen des propriétés résidentielles correspond au prix de vente moyen des propriétés vendues publié par le Multiple Listing Service (MLS); les données sont colligées par l'Association canadienne de l'immeuble (ACI).

<sup>4</sup> L'indice des prix des propriétés résidentielles de CoreLogic (IPP CoreLogic) est un indice fondé sur la méthode des ventes répétées qui suit l'évolution à la hausse ou à la baisse des prix des mêmes propriétés au fil du temps.

#### SENSIBILITÉ DE LA PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES

La provision pour pertes sur créances est sensible aux données utilisées dans les modèles internes, aux variables macroéconomiques des scénarios prospectifs et aux pondérations probabilistes respectives afin de déterminer les pertes de crédit attendues fondées sur des pondérations probabilistes, et à d'autres facteurs pris en compte lorsqu'un jugement d'expert en matière de crédit est exercé. Les variations de ces données, hypothèses, modèles et jugements auraient une incidence sur la détermination si une augmentation importante du risque de crédit est survenue et sur l'évaluation des pertes de crédit attendues.

Le tableau suivant présente les pertes de crédit attendues selon le scénario de base et les pertes de crédit attendues fondées sur des pondérations probabilistes d'après trois scénarios de pertes de crédit attendues pour les prêts productifs et les instruments hors bilan. L'écart reflète l'incidence de l'utilisation de plusieurs scénarios élaborés à partir des pertes de crédit attendues selon le scénario de base et la variation des pertes de crédit attendues en découlant en raison de la sensibilité et de l'absence de linéarité résultant de l'utilisation des scénarios macroéconomiques.

#### Variations des pertes de crédit attendues fondées sur des pondérations probabilistes par rapport aux pertes de crédit attendues selon le scénario de base<sup>1</sup>

	Aux	
	31 octobre 2019	31 octobre 2018
Pertes de crédit attendues fondées sur des pondérations probabilistes	4 271 \$	3 872 \$
Pertes de crédit attendues selon le scénario de base	4 104	3 772
Écart – en dollars	167 \$	100 \$
Écart – en pourcentage	3,9 %	2,6 %

<sup>1</sup> Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

La provision pour pertes sur créances pour les prêts productifs et les instruments hors bilan correspond au montant global des pertes de crédit attendues fondées sur des pondérations probabilistes à l'étape 1 et à l'étape 2, soit respectivement les pertes de crédit attendues pour les douze mois à venir et les pertes de crédit attendues pour la durée de vie. Un transfert de la provision pour pertes sur créances de l'étape 1 à l'étape 2 survient à la suite d'une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale du prêt. Le tableau suivant présente l'estimation de l'incidence du transfert d'une étape à l'autre sur la provision pour perte sur créances pour les prêts productifs et les instruments hors bilan dans l'éventualité où la provision serait calculée à partir des pertes de crédit attendues pour les douze mois à venir par rapport au montant global des pertes de crédit attendues fondées sur des pondérations probabilistes actuelles, tous les profils de risque demeurant constants.

#### Incidence supplémentaire des pertes de crédit attendues pour la durée de vie<sup>1</sup>

	Aux	
	31 octobre 2019	31 octobre 2018
Montant global des pertes de crédit attendues fondées sur des pondérations probabilistes à l'étape 1 et à l'étape 2	4 271 \$	3 872 \$
Tous les prêts productifs et instruments hors bilan selon des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	3 672	3 438
Incidence supplémentaire des pertes de crédit attendues pour la durée de vie	599 \$	434 \$

<sup>1</sup> Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

#### BIENS SAISIS

Les biens saisis sont des actifs non financiers qui ont fait l'objet d'une reprise de possession dans le cadre de laquelle la Banque obtient les titres, devient propriétaire ou prend possession des propriétés individuelles, comme des biens immobiliers, qui sont gérées aux fins de vente de manière ordonnée, et le produit en découlant est affecté à la réduction ou au remboursement de tout solde du prêt en souffrance. En général, la Banque n'installe pas ses activités dans des propriétés saisies. La Banque s'en remet principalement à des évaluations de tiers pour établir la valeur comptable des biens saisis. Les biens saisis détenus en vue de la vente s'élevaient à 121 millions de dollars au 31 octobre 2019 (81 millions de dollars au 31 octobre 2018) et étaient comptabilisés dans les autres actifs au bilan consolidé.

#### PRÊTS EN SOUFFRANCE MAIS NON DOUTEUX

Un prêt est classé comme en souffrance lorsqu'un emprunteur a omis de faire un paiement exigible à l'échéance prévue au contrat. Le tableau suivant présente de l'information sur les prêts qui étaient en souffrance aux termes d'un contrat, mais qui n'étaient pas douteux aux 31 octobre.

#### Prêts en souffrance mais non douteux<sup>1, 2</sup>

	Aux							
	31 octobre 2019				31 octobre 2018			
	De 1 jour à 30 jours	De 31 jours à 60 jours	De 61 jours à 89 jours	Total	De 1 jour à 30 jours	De 31 jours à 60 jours	De 61 jours à 89 jours	Total
Prêts hypothécaires résidentiels	1 709 \$	404 \$	111 \$	2 224 \$	1 471 \$	358 \$	101 \$	1 930 \$
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	6 038	845	266	7 149	5 988	811	241	7 040
Cartes de crédit	1 401	351	229	1 981	1 403	340	213	1 956
Entreprises et gouvernements	1 096	858	60	2 014	1 314	444	28	1 786
<b>Total</b>	<b>10 244 \$</b>	<b>2 458 \$</b>	<b>666 \$</b>	<b>13 368 \$</b>	<b>10 176 \$</b>	<b>1 953 \$</b>	<b>583 \$</b>	<b>12 712 \$</b>

<sup>1</sup> Incluent les prêts qui sont évalués à la JVAERG.

<sup>2</sup> Les soldes excluent les prêts dépréciés acquis.

#### ACTIFS FINANCIERS MODIFIÉS

Le coût amorti des actifs financiers comportant une provision pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie et modifiés durant l'exercice clos le 31 octobre 2019 s'élevait à 407 millions de dollars (408 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2018) avant la modification, les profits ou pertes découlant de la modification ayant été négligeables. La valeur comptable brute des actifs financiers modifiés pour lesquels la correction de valeur pour pertes est passée de pertes de crédit attendues pour la durée de vie à pertes de crédit attendues pour les douze mois à venir au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2019 s'est élevée à 243 millions de dollars (néant pour l'exercice clos le 31 octobre 2018).

#### ACTIFS REÇUS EN GARANTIE

Au 31 octobre 2019, les actifs reçus en garantie à l'égard du total des prêts douteux bruts représentaient 77 % (81 % au 31 octobre 2018) du total des prêts douteux bruts. La juste valeur des actifs non financiers reçus en garantie est déterminée à la date d'octroi du prêt. Une réévaluation des actifs non financiers reçus en garantie est effectuée si une modification importante est apportée aux modalités du prêt ou si le prêt est considéré comme douteux. La direction prend en compte la nature de la garantie, le rang de la créance et la structure du prêt pour estimer la valeur de la garantie. Ces flux de trésorerie estimés sont passés en revue au moins une fois l'an ou plus souvent si de nouveaux renseignements indiquent un changement dans l'échéancier ou le montant à recevoir.

## NOTE 9 : TRANSFERTS D'ACTIFS FINANCIERS

### TITRISATIONS DE PRÊTS

La Banque titre des prêts par l'intermédiaire d'entités structurées ou de tiers autres que des entités structurées. La plupart des titrisations de prêts ne sont pas admissibles à la décomptabilisation étant donné que, dans la plupart des cas, la Banque demeure exposée à la quasi-totalité des risques de remboursement anticipé, de taux d'intérêt ou de crédit liés aux actifs financiers titrisés, et n'a pas transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs titrisés. Lorsqu'un prêt n'est pas admissible à la décomptabilisation, celui-ci n'est pas sorti du bilan, les droits conservés ne sont pas comptabilisés et un passif de titrisation est inscrit au titre du produit en espèces reçu. Certains coûts de transaction engagés sont aussi incorporés à l'actif et sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La Banque titre des prêts hypothécaires résidentiels assurés aux termes du Programme des titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* soutenu par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). Les titres adossés à des créances hypothécaires créés par l'entremise du Programme des titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* sont vendus à la Fiducie canadienne pour l'habitation (FCH) aux termes du Programme d'obligations hypothécaires du Canada, vendus à des investisseurs tiers ou détenus par la Banque. La FCH émet des obligations hypothécaires du Canada à des investisseurs tiers et affecte le produit tiré de cette émission à l'acquisition de titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* émis par la Banque ou d'autres émetteurs de prêts hypothécaires sur le marché canadien. Les actifs acquis par la FCH sont regroupés dans une fiducie unique à partir de laquelle sont émises les obligations hypothécaires du Canada. La Banque demeure exposée à la quasi-totalité des risques liés aux prêts hypothécaires sous-jacents, ayant conservé un swap de titrisation en vertu duquel le risque lié au paiement du principal et d'intérêts aux termes du Programme des titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* est transféré à la Banque en échange d'un coupon réglé à l'émission d'obligations hypothécaires du Canada; en conséquence, la vente des titres n'est pas admissible à la décomptabilisation.

La Banque titre des prêts hypothécaires résidentiels créés aux États-Unis par l'entremise d'organismes gouvernementaux des États-Unis. Ces prêts sont admissibles à la décomptabilisation du bilan consolidé de la Banque. Dans le cadre de la titrisation, la Banque conserve le droit de gérer les prêts hypothécaires transférés. Les titres adossés à des créances hypothécaires créés par la titrisation sont habituellement vendus à des investisseurs tiers.

La Banque titre aussi des prêts aux particuliers et des prêts aux entreprises et aux gouvernements par l'intermédiaire d'entités qui pourraient être structurées. Par suite de ces titrisations, les actifs financiers peuvent être décomptabilisés selon les ententes individuelles portant sur chacune des transactions.

En outre, la Banque transfère des créances sur cartes de crédit ainsi que des prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers à des entités structurées qu'elle consolide. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 10.

Le tableau suivant résume les types d'actifs titrisés qui n'ont pas été admissibles à la décomptabilisation et les passifs de titrisation connexes aux 31 octobre.

#### Actifs financiers non admissibles à la décomptabilisation dans le cadre des programmes de titrisation de la Banque

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2019		31 octobre 2018	
	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable
<b>Nature de la transaction</b>				
Titrisation de prêts hypothécaires résidentiels	23 705 \$	23 689 \$	23 124 \$	23 334 \$
Autres actifs financiers transférés dans le cadre de la titrisation <sup>1</sup>	3 525	3 524	4 230	4 235
<b>Total</b>	<b>27 230</b>	<b>27 213</b>	<b>27 354</b>	<b>27 569</b>
<b>Passifs connexes<sup>2</sup></b>	<b>27 316 \$</b>	<b>27 144 \$</b>	<b>27 272 \$</b>	<b>27 301 \$</b>

<sup>1</sup> Comprennent des titres adossés à des actifs, du papier commercial adossé à des actifs (PCAA), de la trésorerie, des mises en pension et des obligations du gouvernement du Canada qui sont utilisés pour répondre aux exigences de financement des structures de titrisation de la Banque après la titrisation initiale de prêts hypothécaires.

<sup>2</sup> Comprennent des passifs de titrisation comptabilisés au coût amorti de 14 milliards de dollars au 31 octobre 2019 (15 milliards de dollars au 31 octobre 2018) et des passifs de titrisation comptabilisés à la juste valeur de 13 milliards de dollars au 31 octobre 2019 (13 milliards de dollars au 31 octobre 2018).

#### Autres actifs financiers non admissibles à la décomptabilisation

La Banque conclut certaines transactions dans le cadre desquelles elle transfère des marchandises et des actifs financiers déjà comptabilisés, comme des titres de créance et de capitaux propres, mais conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à ces actifs. Ces actifs transférés ne sont pas décomptabilisés, et les transferts sont inscrits comme des transactions de financement. Dans le cadre des transactions de cette nature, dont les plus fréquentes sont les mises en pension et les prêts de valeurs mobilières, la Banque conserve la quasi-totalité des risques de crédit, de prix, de taux d'intérêt et de change de même que des avantages inhérents aux actifs.

Le tableau suivant résume la valeur comptable des actifs financiers et les transactions connexes qui n'ont pas été admissibles à la décomptabilisation ainsi que les passifs financiers connexes aux 31 octobre.

#### Autres actifs financiers non admissibles à la décomptabilisation

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre	
	2019	2018
<b>Valeur comptable des actifs</b>		
<i>Nature de la transaction</i>		
Mises en pension <sup>1,2</sup>	16 990 \$	24 333 \$
Prêts de valeurs mobilières	38 338	27 124
<b>Total</b>	<b>55 328</b>	<b>51 457</b>
<b>Valeur comptable des passifs connexes<sup>2</sup></b>	<b>17 428 \$</b>	<b>24 701 \$</b>

<sup>1</sup> Comprennent des actifs de 1,3 milliard de dollars au 31 octobre 2019 découlant de mises en pension ou de swaps garantis par des métaux précieux physiques (2,0 milliards de dollars au 31 octobre 2018).

<sup>2</sup> Tous les passifs connexes découlent des mises en pension.

## TRANSFERTS D'ACTIFS FINANCIERS ADMISSIBLES À LA DÉCOMPTABILISATION

### *Actifs financiers transférés décomptabilisés en totalité dans lesquels la Banque a une implication continue*

Une implication continue peut survenir si la Banque conserve des droits ou des obligations contractuels par suite du transfert des actifs financiers. Certains prêts aux entreprises et aux gouvernements titrisés par la Banque sont décomptabilisés du bilan consolidé de la Banque. Dans les cas où la Banque décomptabilise en totalité les prêts aux entreprises et aux gouvernements, la Banque peut être exposée aux risques des prêts transférés du fait d'un droit conservé. Au 31 octobre 2019, la juste valeur des droits conservés s'établissait à 19 millions de dollars (25 millions de dollars au 31 octobre 2018). Aucune perte de crédit n'est attendue à l'égard des droits conservés dans les prêts aux entreprises et aux gouvernements titrisés, les hypothèques sous-jacentes étant toutes assurées par un gouvernement. Un profit ou une perte à la vente de ces prêts est comptabilisé immédiatement dans les autres produits, compte tenu de l'incidence de la comptabilité de couverture sur les actifs vendus, le cas échéant. Le profit ou la perte dépend de la valeur comptable antérieure des prêts faisant l'objet du transfert, réparti entre les actifs vendus et les droits conservés en fonction de leur juste valeur relative à la date du transfert. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2019, les produits de négociation sur les droits conservés se sont établis à 1 million de dollars (néant pour l'exercice clos le 31 octobre 2018).

Certains portefeuilles de prêts hypothécaires résidentiels aux États-Unis créés par la Banque sont vendus et décomptabilisés du bilan consolidé de la Banque. Dans certains cas, la Banque continue à s'impliquer dans la gestion de ces prêts. Au 31 octobre 2019, la valeur comptable de ces droits de gestion s'établissait à 52 millions de dollars (39 millions de dollars au 31 octobre 2018), et leur juste valeur, à 51 millions de dollars (57 millions de dollars au 31 octobre 2018). Un profit ou une perte à la vente de ces prêts est comptabilisé immédiatement dans les autres produits. Le profit (la perte) à la vente des prêts pour l'exercice clos le 31 octobre 2019 s'est élevé à 14 millions de dollars (18 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2018).

## NOTE 10 : ENTITÉS STRUCTURÉES

La Banque utilise des entités structurées à différentes fins, notamment 1) pour faciliter le transfert de risques précis aux clients; 2) comme véhicules de financement pour elle-même ou pour le compte de clients; ou 3) pour détenir distinctement des actifs au nom d'investisseurs. En règle générale, des restrictions prévues dans les conventions pertinentes empêchent la Banque d'accéder aux actifs de l'entité structurée.

La Banque s'associe à des entités structurées qu'elle soutient ainsi qu'à des entités soutenues par des tiers. Pour établir si elle est le promoteur d'une entité structurée, la Banque évalue notamment si elle est le principal utilisateur de l'entité; si la marque ou l'appellation commerciale de l'entité est liée à la Banque; et si la Banque offre une garantie implicite ou explicite aux investisseurs ou autres tiers quant au rendement de l'entité. La Banque n'est pas considérée être le promoteur d'une entité structurée si elle n'offre à l'entité que des services dans des conditions normales de concurrence, par exemple en agissant comme gestionnaire, distributeur, dépositaire ou agent de prêt. Le soutien d'une entité structurée peut indiquer que la Banque détient un pouvoir sur l'entité au moment de sa création; toutefois, ce n'est pas suffisant pour déterminer si la Banque doit consolider l'entité. Que la Banque soutienne ou non une entité, la consolidation est déterminée au cas par cas pour chacune des entités.

## ENTITÉS STRUCTURÉES SOUTENUES

La présente rubrique décrit les liens de la Banque avec les principales entités structurées soutenues.

### *Titrisations*

La Banque titre ses propres actifs et facilite la titrisation d'actifs de clients par l'entremise d'entités structurées, comme les conduits qui émettent du PCAA ou d'autres entités de titrisation qui émettent des valeurs mobilières à plus long terme. Les titrisations sont une source importante de liquidité pour la Banque, qui lui permet de diversifier ses sources de financement et d'optimiser son approche de gestion de son bilan. La Banque n'a aucun droit de propriété dans les actifs, qui restent la propriété de l'entité de titrisation.

La Banque soutient des conduits de titrisation monocédatants et des conduits de titrisation multicédatants. Selon les caractéristiques spécifiques de l'entité, les rendements variables absorbés par le PCAA peuvent être atténués de façon importante par les rendements variables conservés par les vendeurs. La Banque offre des facilités de liquidité à certains conduits monocédatants et conduits multicédatants en faveur des investisseurs dans le PCAA, lesquelles sont structurées comme des facilités de prêts entre la Banque, en qualité d'unique prêteur, et les fiducies soutenues par la Banque. Si une fiducie avait de la difficulté à émettre du PCAA en raison de l'illiquidité du marché pour le papier commercial, elle pourrait recourir à la facilité de prêt et affecter le produit au paiement du PCAA arrivant à échéance. Les facilités de liquidité ne peuvent être utilisées que si des conditions préalables sont remplies afin de s'assurer que la Banque ne fournisse pas de rehaussement de crédit au conduit au moyen des facilités de prêt. L'exposition de la Banque aux rendements variables de ces conduits découlant des facilités de liquidité qu'elles leur offrent et de tout autre engagement connexe est atténuée par l'exposition continue des vendeurs aux rendements variables, comme il est décrit ci-après. En raison des services administratifs et de distribution de valeurs mobilières que la Banque offre à ses conduits de titrisation soutenus, elle pourrait se retrouver à détenir un placement dans le PCAA émis par ces entités. Dans certains cas, la Banque pourrait également fournir des rehaussements de crédit ou négocier des dérivés avec les conduits de titrisation. La Banque reçoit, de la part des conduits, des honoraires qui sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

La Banque vend des actifs aux conduits monocédatants qu'elle contrôle et consolide. Le contrôle découle d'un pouvoir de la Banque sur les principales décisions économiques de l'entité, surtout, de la composition des actifs vendus au conduit et de l'exposition aux rendements variables des actifs transférés, généralement au moyen d'un dérivé ou de l'atténuation du risque de crédit qu'elle offre sous forme de réserves au comptant, de surdimensionnement ou de garanties sur le rendement du portefeuille d'actifs de l'entité.

Les conduits multicédatants offrent aux clients des sources de financement alternatives par la titrisation de leurs actifs. Ces conduits sont semblables aux conduits monocédatants; toutefois, les actifs sont reçus de plus d'un vendeur et sont regroupés dans un seul portefeuille d'actifs. En général, la Banque est réputée disposer du pouvoir sur les principales décisions économiques de l'entité, notamment le choix des vendeurs et des actifs connexes vendus ainsi que sur d'autres décisions à l'égard de la gestion des risques courus par le conduit. Les vendeurs d'actifs aux conduits multicédatants conservent généralement une exposition aux rendements variables de leur portion des actifs transférés, au moyen de dérivés ou de l'atténuation du risque de crédit qu'ils offrent. L'exposition de la Banque aux rendements variables des conduits multicédatants découlant des facilités de liquidité offertes et de tout autre engagement connexe est atténuée par l'exposition continue des vendeurs aux rendements variables de l'entité. Bien que la Banque puisse disposer du pouvoir sur les conduits multicédatants, elle n'est pas exposée à des rendements variables importants et ne consolide pas ces entités.

### *Fonds de placement et autres entités de gestion de placements*

Dans le cadre de ses activités de gestion de placements, la Banque crée des fonds et des fiducies de placement (y compris des fonds communs de placement), ce qui lui permet d'offrir à ses clients une exposition très diversifiée à différents profils de risque selon l'appétit pour le risque du client. Ces entités peuvent être gérées de façon active ou dirigées de façon passive, par exemple par le suivi d'un indice précis, en fonction de la stratégie de placement de l'entité. Le financement de ces entités est obtenu par l'émission de valeurs mobilières aux investisseurs, en général sous forme de parts de fonds. Selon la stratégie et le profil de risque propres à chacune des entités, les produits tirés de cette émission servent à l'achat par l'entité d'un portefeuille d'actifs. Le portefeuille d'une entité

peut comprendre des placements en valeurs mobilières, en dérivés ou en autres actifs, y compris en trésorerie. À la création d'un nouveau fonds de placement ou d'une nouvelle fiducie de placement, la Banque investira généralement un montant du capital de départ dans l'entité, ce qui lui permet d'établir un historique de rendement dans le marché. Au fil du temps, la Banque vend sa participation dans le capital de départ à des investisseurs tiers, au fur et à mesure que les actifs gérés de l'entité augmentent. Par conséquent, la participation de la Banque dans le placement en capital de départ dans ses propres fonds et fiducies de placement soutenus n'est généralement pas importante par rapport aux états financiers consolidés. Outre les placements en capital de départ, la participation de la Banque dans ces entités est en général limitée aux honoraires gagnés pour la prestation de services de gestion de placements. Habituellement, la Banque n'offre pas de garantie à l'égard du rendement de ces fonds.

En règle générale, la Banque est considérée disposer d'un pouvoir sur les principales décisions économiques des entités de gestion de placements soutenues; toutefois, elle ne consolide pas une entité à moins d'être exposée à des rendements variables importants de l'entité. Le droit conférant un pouvoir est déterminé au cas par cas selon la politique de consolidation de la Banque.

#### ***Véhicules de financement***

La Banque peut utiliser des entités structurées afin de financer ses activités de façon rentable, y compris en mobilisant des capitaux ou en obtenant du financement. Ces entités structurées comprennent : 1) Fiducie de capital TD III (Fiducie III) et Fiducie de capital TD IV (Fiducie IV) (ensemble, les «entités CaTS»); et 2) TD Covered Bond (Legislative) Guarantor Limited Partnership (l'«entité d'obligations sécurisées»). Le 31 décembre 2018, Fiducie III, une des filiales de la Banque, a racheté la totalité des titres de Fiducie de capital TD III – série 2008 (TD CaTS III) en circulation pour un montant de 1 milliard de dollars majoré de toute distribution payable non versée à la date de rachat. Fiducie III a été consolidée par la Banque et les TD CaTS III ont été présentés au poste Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales dans le bilan consolidé de la Banque. Le 30 juin 2019, Fiducie IV a racheté la totalité des billets de Fiducie de capital TD IV – série 1 en circulation d'un montant en principal de 550 millions de dollars. Se reporter à la note 20 pour plus de renseignements.

Les entités CaTS ont émis des titres de fiducie de capital innovateurs qui font partie des fonds propres de catégorie 1 de la Banque, mais qui, selon Bâle III, sont considérés comme des instruments de fonds propres non admissibles pour lesquels les règles de retrait progressif de Bâle III s'appliquent. Le produit de ces émissions a été investi dans l'achat d'actifs de la Banque qui génèrent des bénéfices aux fins de distribution aux investisseurs. La Banque est considérée disposer d'un pouvoir décisionnel sur les principales activités économiques des entités CaTS; toutefois, elle ne consolide pas une entité à moins d'être exposée à des rendements variables importants de l'entité. La Banque était exposée aux risques et aux rendements de Fiducie III puisqu'elle détenait des risques résiduels parce qu'elle détient toutes les actions avec droit de vote de l'entité. La Banque était considérée être exposée aux rendements variables importants du portefeuille d'actifs de Fiducie III et, par conséquent, elle a consolidé l'entité. Fiducie IV détient des actifs qui ne sont exposés qu'au risque de crédit propre à la Banque. De ce fait, la Banque n'absorbe pas les rendements variables importants de l'entité puisqu'elle n'est en fin de compte qu'exposée au risque de crédit qui lui est propre et, par conséquent, elle ne consolide pas l'entité. Se reporter à la note 20 pour plus de renseignements.

La Banque émet, ou a émis, des titres de créance en vertu de son programme d'obligations sécurisées dont les remboursements de principal et les paiements d'intérêts des billets sont garantis par l'entité d'obligations sécurisées. La Banque a vendu un portefeuille d'actifs à l'entité d'obligations sécurisées et a consenti un prêt à cette dernière afin de faciliter l'achat. Des restrictions prévues dans la convention pertinente empêchent la Banque d'accéder aux actifs de l'entité d'obligations sécurisées. Les investisseurs dans les obligations sécurisées de la Banque peuvent avoir un recours contre la Banque dans le cas où les actifs de l'entité d'obligations sécurisées seraient insuffisants pour régler les passifs aux termes des obligations sécurisées. La Banque consolide l'entité d'obligations sécurisées puisqu'elle dispose d'un pouvoir décisionnel sur les principales activités économiques de cette entité et conserve tous ses rendements variables.

#### **ENTITÉS STRUCTURÉES SOUTENUES PAR DES TIERS**

En plus des entités structurées soutenues par la Banque, la Banque a également des liens avec des entités structurées soutenues par des tiers. Les principaux liens avec les entités structurées soutenues par des tiers sont décrits à la section suivante.

#### ***Programmes de titrisation soutenus par des tiers***

La Banque participe au programme de titrisation d'entités structurées soutenues par des gouvernements, y compris la SCHL, société d'État du gouvernement du Canada, et d'entités semblables soutenues par des gouvernements américains. La SCHL garantit les obligations hypothécaires du Canada émises par l'entremise de la FCH.

La Banque est exposée aux rendements variables de la FCH, parce qu'elle détient des swaps de titrisation en raison de sa participation au programme de la FCH. La Banque ne dispose pas d'un pouvoir sur la FCH puisque ses principales activités économiques sont contrôlées par le gouvernement du Canada. L'exposition de la Banque à la FCH est incluse dans le solde des prêts hypothécaires résidentiels, comme il est mentionné à la note 9, mais n'est pas présentée dans le tableau de la présente note.

La Banque participe à des programmes de titrisation soutenus par des organismes gouvernementaux américains. La Banque n'est pas exposée à des rendements variables importants de ces organismes et ne dispose pas d'un pouvoir décisionnel sur les principales activités économiques de ces organismes, lesquels sont contrôlés par le gouvernement des États-Unis.

#### ***Détention de placements et dérivés***

La Banque peut détenir des participations dans des entités structurées de tiers, surtout sous forme de placements directs dans des valeurs mobilières ou de parts sociales émises par ces entités structurées ou de dérivés négociés avec des contreparties qui sont des entités structurées. Les placements dans des entités structurées et les dérivés négociés avec ces entités sont comptabilisés au bilan consolidé de la Banque. En général, la Banque ne consolide pas les entités structurées de tiers lorsque ses liens se limitent à détenir des placements ou des dérivés puisque la Banque n'a habituellement pas de pouvoir sur les principales décisions économiques de ces entités.

#### ***Transactions de financement***

Dans le cadre normal des activités, la Banque peut conclure des transactions de financement avec des entités structurées de tiers, y compris des prêts commerciaux, des prises en pension, des prêts sur marge de courtage de gros et des transactions semblables de prêts garantis. Bien que ces transactions exposent la Banque au risque de crédit des contreparties des entités structurées, cette exposition est atténuée par les sûretés liées à ces transactions. En général, la Banque ne dispose d'aucun pouvoir ni n'est exposée aux rendements variables importants en raison des transactions de financement avec les entités structurées et habituellement ne consolide pas ces entités. Les transactions de financement avec des entités structurées soutenues par des tiers sont incluses dans les états financiers consolidés de la Banque et ne sont pas présentées dans le tableau de la présente note.

### ***Relations de services dans des conditions de pleine concurrence***

En plus des liens décrits ci-dessus, la Banque peut également offrir des services à des entités structurées dans des conditions de pleine concurrence, par exemple à titre de sous-conseiller d'un fonds de placement ou de gestionnaire d'actifs. De même, les services de gestion de placements de la Banque offerts aux investisseurs institutionnels peuvent comprendre des transactions avec des entités structurées. En raison de la prestation de ces services, la Banque peut être exposée aux rendements variables de ces entités structurées, par exemple parce qu'elle reçoit des honoraires ou qu'elle est exposée à court terme aux valeurs mobilières des entités structurées. Cette exposition est généralement atténuée par des sûretés ou un autre accord contractuel avec l'entité structurée ou son promoteur. Habituellement, la Banque ne dispose d'aucun pouvoir ni n'est exposée aux rendements variables importants en raison de la prestation de services dans des conditions de pleine concurrence à une entité structurée et, par conséquent, ne consolide pas ces entités. Les honoraires et autres expositions découlant des relations de services sont inclus dans les états financiers consolidés de la Banque et ne sont pas présentés dans le tableau de la présente note.

### **LIENS AVEC DES ENTITÉS STRUCTURÉES CONSOLIDÉES**

#### ***Titrisations***

La Banque titrise les prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers par l'entremise d'entités de titrisation, surtout des conduits monocédants. Ces conduits sont consolidés par la Banque en fonction des facteurs décrits précédemment. Outre l'exposition créée du fait qu'elle agit comme vendeur et promoteur des conduits de titrisation consolidés décrits ci-dessus, y compris en raison des facilités de liquidité fournies, la Banque n'a conclu aucun accord contractuel ou non contractuel l'engageant à fournir un soutien financier aux conduits de titrisation consolidés. Les participations de la Banque dans des conduits de titrisation sont généralement de rang supérieur aux participations détenues par d'autres parties, conformément aux politiques en matière de placement et de gestion des risques de la Banque. Par conséquent, la Banque n'a aucune obligation importante d'absorber les pertes avant les autres détenteurs d'émissions aux fins de titrisation.

#### ***Autres entités structurées consolidées***

En raison de faits et circonstances précis à l'égard des liens de la Banque avec les entités structurées, la Banque peut consolider les entités de gestion de placements, les véhicules de financement ou les entités structurées soutenues par des tiers, en fonction des facteurs décrits précédemment. Outre son exposition créée du fait qu'elle agit comme promoteur ou investisseur des entités structurées comme décrit précédemment, la Banque n'a habituellement pas d'autres accords contractuels ou non contractuels l'engageant à fournir un soutien financier à ces entités structurées consolidées.

### **LIENS AVEC DES ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES**

Le tableau ci-après présente des informations sur les participations de la Banque dans des entités structurées non consolidées. Les entités structurées non consolidées incluent à la fois la TD et des entités soutenues par des tiers. Les titrisations comprennent des titres dans des conduits multicédants soutenus par la TD, ainsi que des titrisations adossées à des créances hypothécaires et adossées à des actifs soutenues par des tiers, notamment des titres émis par des organismes soutenus par le gouvernement, comme les obligations hypothécaires du Canada, et des titres émis par des organismes gouvernementaux américains. Les fonds et les fiducies de placement incluent des titres dans des fonds et des fiducies gérés par des tiers, ainsi que des titres dans des fonds et des fiducies de gestion de placements soutenus par la TD et des engagements auprès de certains fonds municipaux aux États-Unis. Les montants présentés dans la colonne Autres sont liés en majorité à des placements dans des entités communautaires américaines comportant des avantages fiscaux, qui sont décrits à la note 12. Ces participations n'entraînent pas la consolidation de ces entités, la TD n'exerçant pas de pouvoir sur ces entités.

**Valeur comptable des entités structurées non consolidées et risque maximal lié à l'exposition à ces entités<sup>1</sup>**

(en millions de dollars canadiens)

Aux

	31 octobre 2019				31 octobre 2018			
	Titrisations	Fonds et fiducies de placement	Autres	Total	Titrisations	Fonds et fiducies de placement	Autres	Total
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>								
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction	8 450 \$	1 096 \$	– \$	9 546 \$	9 460 \$	719 \$	11 \$	10 190 \$
Actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net	3 649	488	–	4 137	1 810	367	–	2 177
Dérivés <sup>2</sup>	–	64	6	70	–	826	–	826
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	–	4	–	4	–	3	–	3
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	34 451	1 550	9	36 010	47 575	1 262	–	48 837
Titres de créance au coût amorti, déduction faite de la provision pour pertes sur créances	85 456	–	–	85 456	68 736	–	–	68 736
Prêts	1 314	5	–	1 319	2 438	–	–	2 438
Divers	6	–	3 027	3 033	6	–	2 897	2 903
<b>Total de l'actif</b>	<b>133 326</b>	<b>3 207</b>	<b>3 042</b>	<b>139 575</b>	<b>130 025</b>	<b>3 177</b>	<b>2 908</b>	<b>136 110</b>
<b>PASSIFS FINANCIERS</b>								
Dérivés <sup>2</sup>	–	395	–	395	–	59	–	59
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert	3 164	503	–	3 667	2 937	629	–	3 566
<b>Total du passif</b>	<b>3 164</b>	<b>898</b>	<b>–</b>	<b>4 062</b>	<b>2 937</b>	<b>688</b>	<b>–</b>	<b>3 625</b>
<b>Exposition hors bilan<sup>3</sup></b>	<b>17 233</b>	<b>4 234</b>	<b>1 222</b>	<b>22 689</b>	<b>16 172</b>	<b>3 450</b>	<b>1 164</b>	<b>20 786</b>
<b>Risque maximal de perte découlant des liens avec les entités structurées non consolidées</b>	<b>147 395 \$</b>	<b>6 543 \$</b>	<b>4 264 \$</b>	<b>158 202 \$</b>	<b>143 260 \$</b>	<b>5 939 \$</b>	<b>4 072 \$</b>	<b>153 271 \$</b>
<b>Taille des entités structurées non consolidées soutenues<sup>4</sup></b>	<b>10 068 \$</b>	<b>37 638 \$</b>	<b>1 200 \$</b>	<b>48 906 \$</b>	<b>10 216 \$</b>	<b>35 897 \$</b>	<b>1 750 \$</b>	<b>47 863 \$</b>

<sup>1</sup> Certains montants comparatifs ont été retraités afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

<sup>2</sup> Les dérivés exposés essentiellement au taux d'intérêt classique ou au risque de change ne sont pas inclus dans ces montants puisque ces dérivés sont conçus pour s'aligner avec les flux de trésorerie de l'entité structurée et les risques sont absorbés par les investisseurs et ne sont pas principalement conçus pour exposer la Banque aux rendements variables créés par l'entité.

<sup>3</sup> Aux fins de la présentation, l'exposition hors bilan représente la valeur nominale des facilités de liquidité, des garanties et d'autres engagements hors bilan compte non tenu de l'incidence des sûretés ou d'autres rehaussements de crédit.

<sup>4</sup> La taille des entités structurées non consolidées soutenues est fournie selon la mesure la plus appropriée pour la taille de ce genre d'entités : 1) la valeur nominale des billets émis par des conduits de titrisation et des émetteurs de titres de créance semblables; 2) le total des actifs gérés des fonds et des fiducies de placement; et 3) le total de la juste valeur de la société de personnes ou des titres de capitaux propres émis par des sociétés de personnes et des émetteurs de titres de capitaux propres semblables.

**Entités structurées non consolidées soutenues dans lesquelles la Banque n'a aucune participation importante à la fin de la période**

Les entités structurées non consolidées soutenues dans lesquelles la Banque n'a aucune participation importante à la fin de la période sont surtout des fonds et des fiducies de placement créés pour les activités de gestion de placements. En général, la Banque ne détient pas de placement, à l'exception du capital de départ, dans ces entités structurées. Toutefois, la Banque continue de gagner des honoraires sur les services de gestion de placements fournis à ces entités, dont certains peuvent être fondés sur le rendement du fonds. Les honoraires à payer sont généralement de rang supérieur dans la priorité de paiement des entités et sont également adossés à des sûretés, ce qui limite l'exposition de la Banque aux pertes de ces entités. Les produits autres que d'intérêts gagnés par la Banque en raison de ses liens avec ces entités de gestion de placements pour l'exercice clos le 31 octobre 2019 se sont élevés à 2,0 milliards de dollars (1,9 milliard de dollars au 31 octobre 2018), dont un montant de 1,8 milliard de dollars (1,8 milliard de dollars au 31 octobre 2018) a été reçu directement de ces entités. Le total des actifs gérés dans ces entités au 31 octobre 2019 s'établissait à 233,9 milliards de dollars (196,1 milliards de dollars au 31 octobre 2018). Tous les actifs transférés par la Banque au cours de la période sont regroupés avec les actifs obtenus de tiers sur le marché. À l'exception de ce qui a été présenté précédemment, la Banque n'a conclu aucun accord contractuel ou non contractuel de fournir un soutien financier à des entités structurées non consolidées.

**NOTE 11 : DÉRIVÉS**
**CATÉGORIES DE PRODUITS DÉRIVÉS ET EXPOSITIONS AUX RISQUES**

La majorité des contrats de dérivés de la Banque sont des transactions hors Bourse qui sont négociées de façon bilatérale entre la Banque et la contrepartie au contrat. Les autres contrats de dérivés sont des contrats négociés par l'intermédiaire de Bourses organisées et réglementées et consistent principalement en certaines options et en certains contrats à terme standardisés.

La Banque conclut des opérations sur dérivés à des fins de transaction et à des fins autres que de transaction. Les dérivés détenus à des fins autres que de transaction visent principalement à gérer les risques liés au taux d'intérêt, au taux de change et le risque actions en ce qui a trait aux activités de financement, de prêt et de placement, et aux autres activités de gestion de l'actif et du passif de la Banque. La stratégie de la Banque en matière de gestion de ces risques est présentée dans les passages ombragés de la section «Gestion des risques» du rapport de gestion. La Banque conclut également des opérations sur dérivés pour couvrir économiquement certaines expositions qui ne respectent pas les critères de la comptabilité de couverture ou pour lesquelles il est impossible d'appliquer la comptabilité de couverture.

Lorsque la comptabilité de couverture est appliquée, seule une composante de risque particulière ou une combinaison de composantes de risque est couverte, notamment les composantes relatives au taux d'intérêt de référence, au taux de change et aux actions. Toutes ces composantes de risque sont observables dans la conjoncture du marché pertinente et la variation de la juste valeur ou la variabilité des flux de trésorerie attribuable à ces composantes de risque peuvent être évaluées de façon fiable en ce qui a trait aux éléments couverts.

Dans les cas où les dérivés sont utilisés dans des relations de couverture, les principales sources d'inefficacité peuvent être attribuées aux écarts entre les instruments de couverture et les éléments couverts :

- Les écarts dans les taux fixes, lorsque les taux d'intérêt contractuels des éléments couverts à taux fixe sont désignés.
- Les écarts dans les facteurs d'actualisation, lorsque les dérivés de couverture sont garantis et actualisés au moyen de courbes de swap indexé sur le taux à un jour, qui ne sont pas appliquées aux éléments couverts à taux fixe.
- Le RVRC sur les dérivés de couverture.
- Les conditions essentielles ne concordent pas, par exemple la durée et l'échéancier des flux de trésorerie ne concordent pas entre les instruments de couverture et les éléments couverts.

Afin de réduire l'inefficacité, la Banque désigne la composante de risque de taux de référence des flux de trésorerie contractuels des éléments couverts et conclut des dérivés de couverture avec des contreparties de première qualité. La plupart des dérivés de couverture de la Banque sont garantis.

#### **Dérivés de taux d'intérêt**

Les swaps de taux d'intérêt sont des contrats négociés hors Bourse permettant à deux parties de s'échanger des flux de trésorerie, d'après un taux appliqué à un notionnel déterminé, pour une période donnée. Dans le cadre d'un swap de taux d'intérêt type, une partie est tenue de payer un taux d'intérêt fixe du marché en échange d'un taux d'intérêt variable du marché établi de temps à autre, les deux étant calculés à partir du même notionnel. Le montant notionnel n'est pas échangé. Certains swaps de taux d'intérêt sont négociés et réglés par l'entremise d'une chambre de compensation qui agit à titre de contrepartie centrale.

Les contrats de garantie de taux d'intérêt sont des contrats négociés hors Bourse qui permettent de fixer effectivement un taux d'intérêt futur pour une période donnée. Un contrat de garantie de taux d'intérêt type prévoit que les parties procéderont, à une date future prédéterminée, à un règlement en espèces, correspondant à la différence entre un taux d'intérêt contractuel et un taux du marché qui sera établi dans l'avenir, calculé à partir d'un notionnel convenu. Le montant notionnel n'est pas échangé.

Les options sur taux d'intérêt sont des contrats en vertu desquels une partie (l'acheteur de l'option) obtient d'une autre partie (le vendeur de l'option), en échange d'une prime, le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre, à une date future précise ou à une série de dates futures ou pendant une période déterminée, un instrument financier donné au prix prévu au contrat. L'instrument financier sous-jacent est assorti d'un prix du marché qui varie selon les fluctuations des taux d'intérêt. Pour gérer son risque de taux d'intérêt, la Banque agit à titre de vendeur et d'acheteur de ces options. Ces options sont négociées tant sur les marchés boursiers que hors Bourse. Les contrats à terme standardisés sur taux d'intérêt sont des contrats standardisés négociés en Bourse. Ils sont fondés sur un engagement de vendre ou d'acheter une quantité précise d'un instrument financier à une date future déterminée, au prix prévu au contrat. Ces contrats diffèrent des contrats de garantie de taux d'intérêt en ce sens qu'ils portent sur des montants standardisés, à des dates de règlement standardisées, et qu'ils sont négociés en Bourse.

La Banque utilise des swaps de taux d'intérêt pour couvrir son exposition au risque de taux d'intérêt de référence en modifiant les caractéristiques de refixation du taux ou d'échéance des actifs et passifs existants ou prévus, y compris les activités de financement et de placement. Ces swaps sont désignés comme couverture de juste valeur d'actifs et de passifs à taux fixe ou comme couverture de flux de trésorerie d'actifs et de passifs à taux variable. Pour ce qui est des couvertures de juste valeur, la Banque évalue l'efficacité de la couverture en fonction de la variation de la juste valeur ou des flux de trésorerie de l'instrument de couverture dérivé par rapport à la variation de la juste valeur ou des flux de trésorerie de l'élément couvert attribuable au risque de taux d'intérêt de référence. En ce qui concerne les couvertures de flux de trésorerie, la Banque utilise un dérivé hypothétique ayant des modalités qui correspondent exactement aux conditions essentielles de l'élément couvert comme moyen pour évaluer la variation de la juste valeur ou des flux de trésorerie de l'élément couvert.

#### **Dérivés de change**

Les contrats de change à terme de gré à gré sont des engagements négociés hors Bourse entre deux parties visant l'échange d'une quantité donnée d'une monnaie contre la livraison d'une quantité donnée d'une seconde monnaie, à une date future ou à l'intérieur d'une fourchette de dates.

Les contrats de swap comprennent les swaps de devises et les swaps combinés de taux d'intérêt et de devises. Les swaps de devises consistent à acheter une monnaie sur le marché au comptant et à la vendre simultanément sur le marché à terme, ou inversement. Les swaps combinés de taux d'intérêt et de devises sont des transactions dans le cadre desquelles les parties s'échangent des flux de trésorerie liés au principal et aux intérêts libellés dans des monnaies différentes sur une période donnée. Ces contrats servent à gérer le risque de change, le risque de taux d'intérêt, ou les deux.

Les contrats de change à terme standardisés sont semblables aux contrats de change à terme de gré à gré, sauf qu'ils portent sur des montants standardisés, avec des dates de règlement standardisées, et qu'ils sont négociés en Bourse.

Lorsque la comptabilité de couverture est appliquée, la Banque évalue l'efficacité de la couverture en fonction de la variation de la juste valeur de l'instrument de couverture par rapport aux profits et pertes de change d'un investissement net dans un établissement à l'étranger ou de la variation des flux de trésorerie de l'actif ou du passif libellé en monnaie étrangère attribuable au risque de change, au moyen de la méthode du dérivé hypothétique.

La Banque a recours à des instruments non dérivés, tels que des passifs de dépôt libellés en monnaies étrangères, et à des instruments dérivés, tels que des swaps de devises et des contrats de change à terme de gré à gré, afin de couvrir son exposition au risque de change. Ces instruments de couverture sont désignés comme couvertures d'un investissement net ou couvertures de flux de trésorerie.

#### **Dérivés de crédit**

La Banque a recours à des dérivés de crédit, tels que des swaps sur défaillance de crédit et des swaps sur le rendement total, pour gérer les risques de son portefeuille de prêts aux grandes entreprises et d'autres instruments en espèces. Le risque de crédit correspond à l'éventualité d'une perte financière si un emprunteur ou la contrepartie à une transaction ne respecte pas les obligations de paiement convenues. Dans le cadre de ses techniques de gestion des risques de portefeuille, la Banque a recours à des dérivés de crédit pour atténuer le risque de concentration par industrie et le risque par emprunteur. Le risque de crédit, le risque juridique et les autres risques associés à ces transactions sont contrôlés au moyen de procédures bien établies. La politique de la Banque consiste à ne conclure ces transactions qu'avec des institutions financières de grande qualité. Le risque de crédit lié à une telle contrepartie est géré selon les mêmes processus d'approbation, de limite et de surveillance que la Banque applique à toutes les contreparties à l'égard desquelles elle court un risque de crédit.

Les dérivés de crédit sont des contrats négociés hors Bourse qui permettent de transférer le risque de crédit d'un instrument financier sous-jacent (habituellement appelé l'actif de référence) d'une partie à une autre. Les dérivés de crédit les plus courants sont les swaps sur défaillance de crédit (aussi appelés contrats d'option) et les swaps sur le rendement total (aussi appelés swaps). Dans un contrat d'option, un acheteur acquiert d'un vendeur, en échange d'une prime, une protection de crédit sur un actif ou un groupe d'actifs de référence. L'acheteur peut aussi payer la prime convenue dès le départ ou sur une période. La protection de crédit indemnise l'acheteur à l'égard de la baisse de valeur de l'actif ou du groupe d'actifs de référence lorsque certains incidents de crédit se produisent, comme une faillite ou la variation de la notation de crédit ou de l'indice de crédit spécifié. Le règlement peut se faire en trésorerie ou comporter la demande de livraison de l'actif de référence au vendeur. Dans le cadre d'un swap, une partie accepte de payer ou de recevoir de l'autre partie des montants en trésorerie établis en fonction des variations de la valeur d'un actif ou d'un groupe d'actifs de référence, y compris tout rendement comme l'intérêt gagné sur ces

actifs, en échange de montants qui sont fondés sur les taux de financement en vigueur sur le marché. Ces règlements en trésorerie sont effectués qu'il y ait ou non un incident de crédit.

#### Autres dérivés

La Banque est également partie à des transactions sur des dérivés d'actions et des dérivés de marchandises, tant sur les marchés boursiers que hors Bourse.

Les swaps sur actions sont des contrats négociés hors Bourse dans le cadre desquels une partie convient de payer à l'autre partie ou de recevoir d'elle des montants en trésorerie en fonction des variations de la valeur d'un indice boursier, d'un panier d'actions ou d'un titre en particulier. Ces contrats comprennent parfois un paiement à l'égard des dividendes.

Les options sur actions confèrent à l'acheteur de l'option, en échange d'une prime, le droit, mais non l'obligation, d'acheter du vendeur de l'option, ou de lui vendre, un sous-jacent sous la forme d'un indice boursier, d'un panier d'actions ou de titres en particulier au prix prévu au contrat. Ces options sont négociées tant sur les marchés boursiers que hors Bourse.

Les contrats à terme standardisés sur indice boursier sont des contrats standardisés négociés en Bourse. Ils reposent sur une entente visant le paiement ou la réception d'un montant en trésorerie calculé en fonction de la différence entre le cours prévu au contrat d'un indice boursier sous-jacent et le cours correspondant sur le marché à une date future donnée. Il ne se fait aucune livraison réelle des actions composant l'indice boursier sous-jacent. Ces contrats portent sur des montants standardisés avec des dates de règlement standardisées.

Les contrats de marchandises comprennent les contrats à terme de gré à gré, les contrats à terme standardisés, les swaps et les options qui portent sur des marchandises comme les métaux précieux et les produits liés à l'énergie, qui sont négociés tant sur les marchés boursiers que hors Bourse.

Lorsque la comptabilité de couverture est appliquée, la Banque utilise des contrats à terme de gré à gré sur actions ou des swaps sur le rendement total pour couvrir son exposition au risque actions. Ces dérivés sont désignés comme couvertures de flux de trésorerie. La Banque évalue l'efficacité de la couverture en fonction de la variation de la juste valeur de l'instrument de couverture par rapport à la variation des flux de trésorerie de l'élément couvert attribuable à l'évolution des cours des actions, au moyen de la méthode du dérivé hypothétique.

#### Juste valeur des dérivés

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2019		31 octobre 2018	
	Juste valeur à la date du bilan		Juste valeur à la date du bilan	
	Positive	Négative	Positive	Négative
<b>Dérivés détenus ou émis à des fins de transaction</b>				
Contrats de taux d'intérêt				
Contrats de garantie de taux d'intérêt	24 \$	149 \$	37 \$	39 \$
Swaps	11 244	11 952	9 931	7 229
Options vendues	–	1 099	–	566
Options achetées	1 168	–	516	–
<b>Total des contrats de taux d'intérêt</b>	<b>12 436</b>	<b>13 200</b>	<b>10 484</b>	<b>7 834</b>
Contrats de change				
Contrats à terme de gré à gré	713	1 540	17 638	15 943
Swaps	12 734	12 613	–	–
Swaps combinés de taux d'intérêt et de devises	14 721	12 913	18 489	15 692
Options vendues	–	302	–	543
Options achetées	289	–	486	–
<b>Total des contrats de change</b>	<b>28 457</b>	<b>27 368</b>	<b>36 613</b>	<b>32 178</b>
Contrats dérivés de crédit				
Swaps sur défaillance de crédit – protection acquise	–	241	–	230
Swaps sur défaillance de crédit – protection vendue	16	–	9	1
<b>Total des contrats dérivés de crédit</b>	<b>16</b>	<b>241</b>	<b>9</b>	<b>231</b>
Autres contrats				
Dérivés d'actions	748	2 942	2 537	1 362
Contrats de marchandises	1 524	1 335	1 291	837
<b>Total des autres contrats</b>	<b>2 272</b>	<b>4 277</b>	<b>3 828</b>	<b>2 199</b>
<b>Juste valeur – à des fins de transaction</b>	<b>43 181</b>	<b>45 086</b>	<b>50 934</b>	<b>42 442</b>
<b>Dérivés détenus ou émis à des fins autres que de transaction</b>				
Contrats de taux d'intérêt				
Contrats de garantie de taux d'intérêt	–	2	2	–
Swaps	2 365	1 303	1 893	1 898
Options vendues	–	1	–	1
Options achetées	15	–	19	–
<b>Total des contrats de taux d'intérêt</b>	<b>2 380</b>	<b>1 306</b>	<b>1 914</b>	<b>1 899</b>
Contrats de change				
Contrats à terme de gré à gré	660	90	333	327
Swaps	2	22	–	–
Swaps combinés de taux d'intérêt et de devises	1 531	1 919	2 729	2 413
<b>Total des contrats de change</b>	<b>2 193</b>	<b>2 031</b>	<b>3 062</b>	<b>2 740</b>
Contrats dérivés de crédit				
Swaps sur défaillance de crédit – protection acquise	–	179	–	155
<b>Total des contrats dérivés de crédit</b>	<b>–</b>	<b>179</b>	<b>–</b>	<b>155</b>
Autres contrats				
Dérivés d'actions	1 140	1 449	1 086	1 034
<b>Total des autres contrats</b>	<b>1 140</b>	<b>1 449</b>	<b>1 086</b>	<b>1 034</b>
<b>Juste valeur – à des fins autres que de transaction</b>	<b>5 713</b>	<b>4 965</b>	<b>6 062</b>	<b>5 828</b>
<b>Total de la juste valeur</b>	<b>48 894 \$</b>	<b>50 051 \$</b>	<b>56 996 \$</b>	<b>48 270 \$</b>

Le tableau suivant catégorise les dérivés détenus ou émis à des fins autres que de transaction selon qu'ils ont été désignés comme constitutifs de relations admissibles à la comptabilité de couverture ou qu'ils ne l'ont pas été aux 31 octobre.

### Juste valeur des dérivés à des fins autres que de transaction<sup>1</sup>

(en millions de dollars canadiens)

	Aux									
	31 octobre 2019									
	Actifs dérivés					Passifs dérivés				
	Dérivés désignés comme constitutifs de relations de couverture admissibles		Dérivés non désignés comme constitutifs de relations de couverture admissibles		Total	Dérivés désignés comme constitutifs de relations de couverture admissibles		Dérivés non désignés comme constitutifs de relations de couverture admissibles		Total
	Juste valeur	Flux de trésorerie	Investissement net	relations de couverture admissibles		Juste valeur	Flux de trésorerie	Investissement net	relations de couverture admissibles	
<b>Dérivés détenus ou émis à des fins autres que de transaction</b>										
Contrats de taux d'intérêt	882 \$	804 \$	– \$	694 \$	2 380 \$	786 \$	(46) \$	– \$	566 \$	1 306 \$
Contrats de change	–	2 175	2	16	2 193	–	1 910	58	63	2 031
Contrats dérivés de crédit	–	–	–	–	–	–	–	–	179	179
Autres contrats	–	531	–	609	1 140	–	–	–	1 449	1 449
<b>Juste valeur – à des fins autres que de transaction</b>	<b>882 \$</b>	<b>3 510 \$</b>	<b>2 \$</b>	<b>1 319 \$</b>	<b>5 713 \$</b>	<b>786 \$</b>	<b>1 864 \$</b>	<b>58 \$</b>	<b>2 257 \$</b>	<b>4 965 \$</b>
										31 octobre 2018
<b>Dérivés détenus ou émis à des fins autres que de transaction</b>										
Contrats de taux d'intérêt	1 050 \$	(62) \$	4 \$	922 \$	1 914 \$	858 \$	187 \$	– \$	854 \$	1 899 \$
Contrats de change	–	2 948	4	110	3 062	–	2 399	314	27	2 740
Contrats dérivés de crédit	–	–	–	–	–	–	–	–	155	155
Autres contrats	–	594	–	492	1 086	–	–	–	1 034	1 034
<b>Juste valeur – à des fins autres que de transaction</b>	<b>1 050 \$</b>	<b>3 480 \$</b>	<b>8 \$</b>	<b>1 524 \$</b>	<b>6 062 \$</b>	<b>858 \$</b>	<b>2 586 \$</b>	<b>314 \$</b>	<b>2 070 \$</b>	<b>5 828 \$</b>

<sup>1</sup> Certains actifs dérivés remplissent les conditions pour être compensés par certains passifs dérivés dans le bilan consolidé. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 6.

### Couvertures de juste valeur

Le tableau suivant présente l'incidence des couvertures de juste valeur sur le bilan consolidé et l'état du résultat consolidé.

### Couvertures de juste valeur

(en millions de dollars canadiens)

	Aux 31 octobre ou pour les exercices clos les 31 octobre					
	2019					
	Variation de valeur des éléments couverts liée à l'évaluation de l'inefficacité	Variation de juste valeur des instruments de couverture liée à l'évaluation de l'inefficacité	Inefficacité de couverture	Valeur comptable des éléments couverts	Cumul des ajustements de couverture de juste valeur des éléments couverts <sup>1</sup>	Cumul des ajustements de couverture de juste valeur des éléments couverts dont la désignation a été annulée
<b>Actif</b>						
<b>Risque de taux d'intérêt</b>						
Titres de créance au coût amorti	2 144 \$	(2 160) \$	(16) \$	46 888 \$	1 502 \$	– \$
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	3 286	(3 299)	(13)	78 688	580	(119)
Prêts	1 440	(1 458)	(18)	59 270	741	(6)
<b>Total de l'actif</b>	<b>6 870</b>	<b>(6 917)</b>	<b>(47)</b>	<b>184 846</b>	<b>2 823</b>	<b>(125)</b>
<b>Passif</b>						
<b>Risque de taux d'intérêt</b>						
Dépôts	(4 566)	4 584	18	125 602	2 214	(11)
Passifs de titrisation au coût amorti	(149)	151	2	5 481	82	–
Billets et débentures subordonnés	(189)	190	1	5 071	(28)	(135)
<b>Total du passif</b>	<b>(4 904)</b>	<b>4 925</b>	<b>21</b>	<b>136 154</b>	<b>2 268</b>	<b>(146)</b>
<b>Total</b>	<b>1 966 \$</b>	<b>(1 992) \$</b>	<b>(26) \$</b>			
						2018
<b>Actif</b>						
<b>Risque de taux d'intérêt</b>						
Titres de créance au coût amorti	(501) \$	507 \$	6 \$	30 032 \$	(618) \$	– \$
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	(1 874)	1 869	(5)	86 804	(2 699)	(172)
Prêts	(792)	792	–	45 157	(726)	(8)
<b>Total de l'actif</b>	<b>(3 167)</b>	<b>3 168</b>	<b>1</b>	<b>161 993</b>	<b>(4 043)</b>	<b>(180)</b>
<b>Passif</b>						
<b>Risque de taux d'intérêt</b>						
Dépôts	2 182	(2 179)	3	93 150	(2 301)	(4)
Passifs de titrisation au coût amorti	71	(73)	(2)	4 960	(52)	–
Billets et débentures subordonnés	112	(112)	–	4 027	(230)	(143)
<b>Total du passif</b>	<b>2 365</b>	<b>(2 364)</b>	<b>1</b>	<b>102 137</b>	<b>(2 583)</b>	<b>(147)</b>
<b>Total</b>	<b>(802) \$</b>	<b>804 \$</b>	<b>2 \$</b>			
<b>Total</b>	<b>(933) \$</b>	<b>914 \$</b>	<b>(19) \$</b>			2017

<sup>1</sup> La Banque détient des portefeuilles d'actifs et de passifs financiers à taux fixe pour lesquels le notionnel varie fréquemment en raison des montages, des octrois, des échéances et des remboursements anticipés. Les couvertures du risque de taux d'intérêt liées à ces portefeuilles sont rééquilibrées de manière dynamique.

## Couvertures de flux de trésorerie et couvertures d'investissements nets

Le tableau suivant présente l'incidence des couvertures de flux de trésorerie et des couvertures d'investissements nets sur l'état du résultat consolidé et l'état du résultat global consolidé de la Banque.

### Couvertures de flux de trésorerie et couvertures d'investissements nets

(en millions de dollars canadiens)

	<i>Exercices clos les 31 octobre</i>					
	<b>2019</b>					
	Variation de valeur des éléments couverts liée à l'évaluation de l'inefficacité	Variation de juste valeur des instruments de couverture liée à l'évaluation de l'inefficacité	Inefficacité de couverture	Profits (pertes) de couverture comptabilisés dans les autres éléments du résultat global <sup>1</sup>	Montant du cumul des autres éléments du résultat global reclassé en résultat <sup>1</sup>	Variation nette des autres éléments du résultat global <sup>1</sup>
<b>Couvertures de flux de trésorerie<sup>2</sup></b>						
Risque de taux d'intérêt <sup>3</sup>	(5 087) \$	5 089 \$	2 \$	5 041 \$	(218) \$	5 259 \$
Risque de change <sup>4, 5, 6</sup>	251	(250)	1	(466)	(572)	106
Risque actions	(122)	122	–	122	117	5
<b>Total des couvertures de flux de trésorerie</b>	<b>(4 958) \$</b>	<b>4 961 \$</b>	<b>3 \$</b>	<b>4 697 \$</b>	<b>(673) \$</b>	<b>5 370 \$</b>
<b>Couvertures d'investissements nets</b>	<b>(180) \$</b>	<b>180 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>180 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>180 \$</b>
						2018
<b>Couvertures de flux de trésorerie<sup>2</sup></b>						
Risque de taux d'intérêt <sup>3</sup>	2 585 \$	(2 587) \$	(2) \$	(2 528) \$	335 \$	(2 863) \$
Risque de change <sup>4, 5, 6</sup>	(449)	449	–	362	306	56
Risque actions	(66)	66	–	66	97	(31)
<b>Total des couvertures de flux de trésorerie</b>	<b>2 070 \$</b>	<b>(2 072) \$</b>	<b>(2) \$</b>	<b>(2 100) \$</b>	<b>738 \$</b>	<b>(2 838) \$</b>
<b>Couvertures d'investissements nets</b>	<b>392 \$</b>	<b>(392) \$</b>	<b>– \$</b>	<b>(392) \$</b>	<b>– \$</b>	<b>(392) \$</b>
						2017
<b>Total des couvertures de flux de trésorerie<sup>2</sup></b>			<b>(2) \$</b>	<b>(2 229) \$</b>	<b>1 077 \$</b>	
<b>Couvertures d'investissements nets</b>			<b>–</b>	<b>890</b>	<b>(8)</b>	

<sup>1</sup> L'incidence sur les autres éléments du résultat global est présentée avant impôt.

<sup>2</sup> Au cours des exercices clos les 31 octobre 2019, 31 octobre 2018 et 31 octobre 2017, les opérations prévues couvertes se sont réalisées dans tous les cas.

<sup>3</sup> Les éléments couverts comprennent les flux de trésorerie d'intérêts prévus sur les prêts, les dépôts et les passifs de titrisation.

<sup>4</sup> Pour les instruments non dérivés désignés comme des couvertures du risque de change, la variation de la juste valeur est évaluée comme étant les profits et les pertes attribuables aux fluctuations des taux de change au comptant.

<sup>5</sup> Les swaps de devises peuvent servir à couvrir le risque de change ou une combinaison du risque de taux d'intérêt et du risque de change dans une seule relation de couverture. Ces couvertures sont présentées dans la catégorie de risque (risque de change) ci-dessus.

<sup>6</sup> Les éléments couverts comprennent les flux de trésorerie qui correspondent au remboursement du principal et aux versements d'intérêts sur les valeurs mobilières, les prêts, les dépôts, les autres passifs, et les billets et débiteurs subordonnés libellés en monnaies étrangères.

### Rapprochement du cumul des autres éléments du résultat global<sup>1</sup>

(en millions de dollars canadiens)

	<i>Exercices clos les 31 octobre</i>				
	<b>2019</b>				
	Cumul des autres éléments du résultat global au début de l'exercice	Variation nette des autres éléments du résultat global	Cumul des autres éléments du résultat global à la fin de l'exercice	Cumul des autres éléments du résultat global sur les couvertures désignées	Cumul des autres éléments du résultat global sur les couvertures annulées
<b>Couvertures de flux de trésorerie</b>					
Risque de taux d'intérêt	(3 656) \$	5 259 \$	1 603 \$	1 226 \$	377 \$
Risque de change	247	106	353	353	–
Risque actions	20	5	25	25	–
<b>Total des couvertures de flux de trésorerie</b>	<b>(3 389) \$</b>	<b>5 370 \$</b>	<b>1 981 \$</b>	<b>1 604 \$</b>	<b>377 \$</b>
<b>Couvertures d'investissements nets</b>					
Risque de change	(5 689) \$	180 \$	(5 509) \$	(5 509) \$	– \$
					2018
<b>Couvertures de flux de trésorerie</b>					
Risque de taux d'intérêt	(793) \$	(2 863) \$	(3 656) \$	(2 245) \$	(1 411) \$
Risque de change	191	56	247	247	–
Risque actions	51	(31)	20	20	–
<b>Total des couvertures de flux de trésorerie</b>	<b>(551) \$</b>	<b>(2 838) \$</b>	<b>(3 389) \$</b>	<b>(1 978) \$</b>	<b>(1 411) \$</b>
<b>Couvertures d'investissements nets</b>					
Risque de change	(5 297) \$	(392) \$	(5 689) \$	(5 689) \$	– \$

<sup>1</sup> Présenté avant impôt et compte non tenu de la quote-part de la Banque dans le cumul des autres éléments du résultat global d'une participation dans TD Ameritrade.

## NOTIONNELS

Les notionnels ne figurent pas à titre d'actifs ou de passifs, car ils représentent la valeur nominale du contrat à laquelle est appliqué un taux ou un prix pour déterminer le montant de flux de trésorerie à échanger. Les notionnels ne représentent pas le profit ou la perte éventuel lié au risque de marché ni le risque de crédit auquel sont exposés ces instruments financiers dérivés.

Le tableau suivant présente le notionnel des dérivés négociés hors Bourse et en Bourse.

### Dérivés négociés hors Bourse et en Bourse

(en millions de dollars canadiens)

							<i>Aux</i>	
							31 octobre	31 octobre
							2019	2018
	<b>Détenus à des fins de transaction</b>							
	<b>Négociés hors Bourse<sup>1</sup></b>							
	Réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation <sup>2</sup>	Non réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation	Négociés en Bourse	Total	Détenus à des fins autres que de transaction <sup>3</sup>	Total	Total	
<b>Notionnel</b>								
<b>Contrats de taux d'intérêt</b>								
Contrats à terme standardisés	-	-	884 565	884 565	-	884 565	575 825	\$
Contrats de garantie de taux d'intérêt	1 817 528	28 532	-	1 846 060	867	1 846 927	970 904	
Swaps	9 380 140	390 123	-	9 770 263	1 642 583	11 412 846	9 442 704	
Options vendues	-	109 532	136 264	245 796	472	246 268	200 948	
Options achetées	-	122 159	187 260	309 419	5 374	314 793	227 775	
<b>Total des contrats de taux d'intérêt</b>	<b>11 197 668</b>	<b>650 346</b>	<b>1 208 089</b>	<b>13 056 103</b>	<b>1 649 296</b>	<b>14 705 399</b>	<b>11 418 156</b>	
<b>Contrats de change</b>								
Contrats à terme standardisés	-	-	16	16	-	16	24	
Contrats à terme de gré à gré	-	169 992	-	169 992	20 473	190 465	1 825 682	
Swaps	-	1 747 596	-	1 747 596	1 955	1 749 551	6	
Swaps combinés de taux d'intérêt et de devises	-	757 780	-	757 780	100 921	858 701	785 946	
Options vendues	-	27 639	15	27 654	-	27 654	34 090	
Options achetées	-	27 293	2	27 295	-	27 295	32 655	
<b>Total des contrats de change</b>	<b>-</b>	<b>2 730 300</b>	<b>33</b>	<b>2 730 333</b>	<b>123 349</b>	<b>2 853 682</b>	<b>2 678 403</b>	
<b>Contrats dérivés de crédit</b>								
Swaps sur défaillance de crédit – protection acquise	9 222	249	-	9 471	3 199	12 670	12 612	
Swaps sur défaillance de crédit – protection vendue	956	156	-	1 112	-	1 112	1 122	
<b>Total des contrats dérivés de crédit</b>	<b>10 178</b>	<b>405</b>	<b>-</b>	<b>10 583</b>	<b>3 199</b>	<b>13 782</b>	<b>13 734</b>	
<b>Autres contrats</b>								
Dérivés d'actions	-	92 327	66 590	158 917	29 454	188 371	145 327	
Contrats de marchandises	100	46 885	49 702	96 687	-	96 687	73 193	
<b>Total des autres contrats</b>	<b>100</b>	<b>139 212</b>	<b>116 292</b>	<b>255 604</b>	<b>29 454</b>	<b>285 058</b>	<b>218 520</b>	
<b>Total</b>	<b>11 207 946</b>	<b>\$ 3 520 263</b>	<b>\$ 1 324 414</b>	<b>\$ 16 052 623</b>	<b>\$ 1 805 298</b>	<b>\$ 17 857 921</b>	<b>\$ 14 328 813</b>	<b>\$</b>

<sup>1</sup> Les sûretés détenues en vertu d'une annexe de soutien au crédit pour réduire le risque de crédit de contrepartie comprennent des actifs liquides de grande qualité, notamment de la trésorerie et des titres de grande qualité émis par des gouvernements. Les sûretés acceptables sont régies par la politique en matière de négociation de titres garantis.

<sup>2</sup> Les dérivés réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale réduisent le risque de règlement en raison de la possibilité de régler sur la base des soldes nets aux fins des fonds propres; par conséquent, ces instruments bénéficient d'un traitement privilégié aux fins des fonds propres comparativement aux instruments dérivés non réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale.

<sup>3</sup> Au 31 octobre 2019, comprennent 1 454 milliards de dollars de dérivés négociés hors Bourse réglés par l'intermédiaire de chambres de compensation (1 244 milliards de dollars au 31 octobre 2018) et 352 milliards de dollars de dérivés négociés hors Bourse non réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation (337 milliards de dollars au 31 octobre 2018). Il n'y avait aucun dérivé négocié en Bourse aux 31 octobre 2019 et 31 octobre 2018.

Le tableau suivant catégorise le notionnel des dérivés détenus ou émis à des fins autres que de transaction selon qu'ils ont été désignés comme constitutifs de relations admissibles à la comptabilité de couverture ou qu'ils ne l'ont pas été.

#### Notionnel des dérivés détenus à des fins autres que de transaction

(en millions de dollars canadiens)

					<i>Aux</i>
					31 octobre 2019
	Dérivés désignés comme constitutifs de relations de couverture admissibles			Dérivés non désignés comme constitutifs de relations de couverture admissibles	
Dérivés détenus ou émis à des fins de couverture (autres que de transaction)	Juste valeur	Flux de trésorerie <sup>1</sup>	Investissement net <sup>1</sup>		Total
Contrats de taux d'intérêt	337 374 \$	234 134 \$	– \$	1 077 788 \$	1 649 296 \$
Contrats de change	–	117 532	1 292	4 525	123 349
Contrats dérivés de crédit	–	–	–	3 199	3 199
Autres contrats	–	2 079	–	27 375	29 454
<b>Total du notionnel des dérivés détenus à des fins autres que de transaction</b>	<b>337 374 \$</b>	<b>353 745 \$</b>	<b>1 292 \$</b>	<b>1 112 887 \$</b>	<b>1 805 298 \$</b>
					31 octobre 2018
Contrats de taux d'intérêt	282 718 \$	214 969 \$	1 646 \$	922 323 \$	1 421 656 \$
Contrats de change	–	113 183	1 249	11 674	126 106
Contrats dérivés de crédit	–	–	–	2 745	2 745
Autres contrats	–	2 058	–	28 372	30 430
<b>Total du notionnel des dérivés détenus à des fins autres que de transaction</b>	<b>282 718 \$</b>	<b>330 210 \$</b>	<b>2 895 \$</b>	<b>965 114 \$</b>	<b>1 580 937 \$</b>

<sup>1</sup> Certains swaps de devises sont exécutés au moyen de multiples dérivés, y compris des swaps de taux d'intérêt. Ces dérivés servent à couvrir le risque de taux de change des couvertures de flux de trésorerie et des couvertures d'un investissement net.

Le tableau suivant présente le notionnel des dérivés négociés hors Bourse et en Bourse selon leur durée contractuelle jusqu'à l'échéance.

#### Dérivés selon la durée restante jusqu'à l'échéance

(en millions de dollars canadiens)

				<i>Aux</i>	
				31 octobre 2019	31 octobre 2018
Notionnel	1 an et moins	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Total
<b>Contrats de taux d'intérêt</b>					
Contrats à terme standardisés	672 570 \$	211 995 \$	– \$	884 565 \$	575 825 \$
Contrats de garantie de taux d'intérêt	1 793 862	53 065	–	1 846 927	970 904
Swaps	4 455 050	5 042 224	1 915 572	11 412 846	9 442 704
Options vendues	183 359	50 575	12 334	246 268	200 948
Options achetées	230 502	72 996	11 295	314 793	227 775
Total des contrats de taux d'intérêt	7 335 343	5 430 855	1 939 201	14 705 399	11 418 156
<b>Contrats de change</b>					
Contrats à terme standardisés	16	–	–	16	24
Contrats à terme de gré à gré	177 645	12 719	101	190 465	1 825 682
Swaps	1 714 371	32 812	2 368	1 749 551	6
Swaps combinés de taux d'intérêt et de devises	260 392	442 131	156 178	858 701	785 946
Options vendues	23 596	3 788	270	27 654	34 090
Options achetées	23 195	3 823	277	27 295	32 655
Total des contrats de change	2 199 215	495 273	159 194	2 853 682	2 678 403
<b>Contrats dérivés de crédit</b>					
Swaps sur défaillance de crédit – protection acquise	2 066	4 316	6 288	12 670	12 612
Swaps sur défaillance de crédit – protection vendue	133	704	275	1 112	1 122
Total des contrats dérivés de crédit	2 199	5 020	6 563	13 782	13 734
<b>Autres contrats</b>					
Dérivés d'actions	146 954	41 404	13	188 371	145 327
Contrats de marchandises	79 394	16 460	833	96 687	73 193
Total des autres contrats	226 348	57 864	846	285 058	218 520
<b>Total</b>	<b>9 763 105 \$</b>	<b>5 989 012 \$</b>	<b>2 105 804 \$</b>	<b>17 857 921 \$</b>	<b>14 328 813 \$</b>

#### Réforme des taux d'intérêt de référence

Le remplacement des taux interbancaires offerts à l'heure actuelle comme taux de référence par des taux d'intérêt quasi sans risque alternatifs en est à différentes étapes et il progresse à un rythme différent à l'échelle mondiale. Il existe une incertitude quant au calendrier et à la méthode de transition qui sera adoptée pour les instruments financiers affectés par ces changements, ainsi qu'à savoir si certains taux de référence existants seront maintenus.

Les relations de couverture de la Banque sont exposées de façon importante aux taux de référence comme le LIBOR en dollars US, l'EURIBOR et le LIBOR en livres sterling. Selon la réforme des taux interbancaires offerts, ces taux de référence pourraient être abandonnés, faire face à un changement de méthode ou devenir illiquides lorsque l'établissement des taux d'intérêt sans risque comme les nouveaux taux de références sera plus répandu.

En raison de ces développements, une grande part de jugement est nécessaire pour déterminer si certaines relations de couverture servant à couvrir les variations des flux de trésorerie et les risques de taux d'intérêt ou de change sont toujours admissibles à la comptabilité de couverture par suite du changement des taux interbancaires offerts. En raison des effets de la réforme des taux interbancaires offerts, l'IASB a publié le 26 septembre 2019 le document intitulé

**Réforme des taux d'intérêt de référence (modifications d'IFRS 9, d'IAS 39 et d'IFRS 7)** («Réforme des taux d'intérêt de référence»). La Banque a adopté les modifications applicables d'IFRS 7 relatives à la comptabilité de couverture et appliquera à ses relations de couverture les autres modifications relatives à IAS 39, s'il y a lieu. Pour plus de renseignements, se reporter aux notes 2 et 4.

Les relations de couverture affectées continueront de faire l'objet d'une surveillance pour chacun des taux de référence importants qui devraient être remplacés par des taux d'intérêt sans risque. Puisqu'il est probable que les nouveaux taux sans risque diffèrent des anciens taux de référence, de nouvelles stratégies de couverture pourraient être requises ou les stratégies de couverture en place pourraient devoir être modifiées afin de mieux aligner les instruments de couverture dérivés avec les éléments couverts. Toutefois, compte tenu de l'incertitude sur les marchés, l'évaluation de l'incidence de ces changements sur les stratégies de couverture et les plans d'atténuation de la Banque en est à ses débuts.

Le tableau suivant présente le notionnel et le prix moyen des dérivés désignés comme constitutifs de relations admissibles à la comptabilité de couverture.

#### Instruments de couverture selon la durée restante jusqu'à l'échéance

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

				31 octobre	Aux
	1 an et moins	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	2019	31 octobre 2018
<b>Notionnel</b>				<b>Total</b>	<b>Total</b>
<b>Risque de taux d'intérêt</b>					
<b>Swaps de taux d'intérêt<sup>1</sup></b>					
<b>Notionnel – payer (fixe)</b>	<b>43 299 \$</b>	<b>118 366 \$</b>	<b>40 213 \$</b>	<b>201 878 \$</b>	181 544 \$
Taux d'intérêt fixe moyen (%)	1,72	1,85	2,21		
<b>Notionnel – recevoir (fixe)</b>	<b>32 511</b>	<b>162 263</b>	<b>54 005</b>	<b>248 779</b>	212 013
Taux d'intérêt fixe moyen (%)	1,92	2,19	1,69		
<b>Total du notionnel – risque de taux d'intérêt</b>	<b>75 810</b>	<b>280 629</b>	<b>94 218</b>	<b>450 657</b>	393 557
<b>Risque de change<sup>2</sup></b>					
<b>Contrats à terme de gré à gré</b>					
Notionnel – USD/CAD	784	279	–	1 063	1 610
Taux de change à terme moyen	1,31	1,32	–		
Notionnel – EUR/CAD	3 001	12 434	1 574	17 009	17 283
Taux de change à terme moyen	1,52	1,62	1,75		
Notionnel – autres	1 292	–	–	1 292	1 249
<b>Swaps de devises<sup>3, 4</sup></b>					
Notionnel – USD/CAD	12 149	35 023	2 283	49 455	49 487
Taux de change moyen	1,26	1,30	1,32		
Notionnel – EUR/CAD	5 509	14 660	3 305	23 474	17 049
Taux de change moyen	1,48	1,50	1,48		
Notionnel – GBP/CAD	341	4 692	–	5 033	3 954
Taux de change moyen	1,74	1,70	–		
Notionnel – autres paires de devises <sup>5</sup>	8 718	12 423	327	21 468	23 799
<b>Total du notionnel – risque de change</b>	<b>31 794</b>	<b>79 511</b>	<b>7 489</b>	<b>118 794</b>	114 431
<b>Risque actions</b>					
Notionnel – contrats à terme de gré à gré sur actions	2 092	–	–	2 092	2 058
<b>Total du notionnel</b>	<b>109 696 \$</b>	<b>360 140 \$</b>	<b>101 707 \$</b>	<b>571 543 \$</b>	510 046 \$

<sup>1</sup> Au 31 octobre 2019, le notionnel des swaps de taux d'intérêt indexés sur le LIBOR en dollars US, l'EURIBOR ou le LIBOR en livres sterling, dont la date d'échéance est ultérieure au 31 décembre 2021, s'élevait à 173,5 milliards de dollars. Ces instruments font l'objet d'une surveillance aux fins de l'incidence découlant de la réforme des taux interbancaires offerts.

<sup>2</sup> Les passifs de dépôt libellés en monnaies étrangères servent aussi à couvrir le risque de change. Au 31 octobre 2019, la valeur comptable de ces instruments de couverture non dérivés s'élevait à 23,9 milliards de dollars (15,3 milliards de dollars au 31 octobre 2018) pour les instruments désignés comme couvertures d'investissements nets.

<sup>3</sup> Les swaps de devises peuvent servir à couvrir le risque de change ou une combinaison du risque de taux d'intérêt et du risque de change dans une seule relation de couverture. Ces deux types de couvertures sont présentés sous le risque de change comme étant la catégorie de risque.

<sup>4</sup> Certains swaps de devises sont exécutés au moyen de multiples dérivés, y compris des swaps de taux d'intérêt. Au 31 octobre 2019, le notionnel de ces swaps de taux d'intérêt, qui n'est pas présenté dans le tableau ci-dessus, était de 120,9 milliards de dollars (105,8 milliards de dollars au 31 octobre 2018). Au 31 octobre 2019, le notionnel des swaps de devises et des swaps de taux d'intérêt indexés sur le LIBOR en dollars US, l'EURIBOR ou le LIBOR en livres sterling, dont la date d'échéance est ultérieure au 31 décembre 2021, s'élevaient respectivement à 39,5 milliards de dollars et 26,8 milliards de dollars et font l'objet d'une surveillance aux fins de l'incidence découlant de la réforme des taux interbancaires offerts.

<sup>5</sup> Comprennent les dérivés conclus dans le cadre de la gestion des expositions aux devises détenues à des fins autres que de transaction, lorsque plus d'une devise est utilisée avant de couvrir le dollar canadien, que la monnaie fonctionnelle de l'entité n'est pas le dollar canadien ou que la paire de devises ne représente pas un risque important pour la Banque.

#### RISQUES LIÉS AUX DÉRIVÉS

##### Risque de marché

En l'absence de paiements en trésorerie initiaux compensatoires, les dérivés n'ont généralement pas de valeur marchande initiale. Leur valeur, positive ou négative, découle des fluctuations des taux d'intérêt, des cours du change, des cours des actions, des prix des marchandises ou des taux de crédit, ou des variations d'indices pertinents, de telle sorte que les dérivés contractés précédemment deviennent plus ou moins avantageux par rapport aux contrats ayant des conditions similaires et la même durée résiduelle qui pourraient être négociés compte tenu de la conjoncture courante du marché.

Le potentiel d'augmentation ou de diminution de la valeur des dérivés attribuable aux facteurs susmentionnés est généralement appelé risque de marché. Ce risque est géré par des cadres dirigeants qui sont responsables des activités de négociation et des activités autres que de négociation de la Banque et est contrôlé de façon indépendante par le groupe Gestion du risque de la Banque.

##### Risque de crédit

Le risque de crédit lié aux dérivés, aussi appelé risque de crédit de contrepartie, est le risque de subir une perte financière si une contrepartie manque à son obligation envers la Banque. Le groupe Gestion du risque des marchés financiers est responsable de la mise en application des politiques de crédit établies par la Banque pour la gestion du risque de crédit lié aux dérivés ainsi que de la conformité à ces politiques.

Les risques de crédit liés aux dérivés sont assujettis aux mêmes approbations, limites et normes de surveillance de crédit que celles qui sont utilisées pour gérer d'autres transactions qui créent un risque de crédit. Cela inclut l'évaluation de la solvabilité des contreparties et la gestion de la taille des portefeuilles, de

leur diversification et de leur profil d'échéances. La Banque recherche activement des stratégies d'atténuation des risques par l'utilisation de conventions-cadres de compensation de dérivés multiproduits, de garanties et d'autres techniques d'atténuation des risques. Les conventions-cadres de compensation réduisent les risques pour la Banque, en ce qu'elles lui permettent d'obtenir une compensation avec déchéance du terme dans les transactions avec les contreparties assujetties à de telles conventions si certains événements se produisent. L'incidence de ces conventions-cadres de compensation est présentée dans le tableau ci-après. Ce tableau indique également le coût de remplacement courant, qui correspond à la juste valeur positive de tous les dérivés en cours. Le montant de l'équivalent-crédit correspond au total du coût de remplacement courant et du risque futur éventuel, lequel est calculé par l'application de facteurs fournis par le BSIF au notionnel des dérivés. Le montant pondéré en fonction des risques est établi par l'application de mesures standard du risque de crédit de contrepartie au montant de l'équivalent-crédit.

### Risque de crédit lié aux dérivés<sup>1</sup>

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2019			31 octobre 2018		
	Coût de remplacement courant	Montant de l'équivalent-crédit	Montant pondéré en fonction des risques	Coût de remplacement courant	Montant de l'équivalent-crédit	Montant pondéré en fonction des risques
<b>Contrats de taux d'intérêt</b>						
Contrats de garantie de taux d'intérêt	31 \$	536 \$	449 \$	21 \$	56 \$	15 \$
Swaps	3 210	9 635	1 809	11 630	15 557	4 193
Options achetées	133	459	102	508	776	299
Total des contrats de taux d'intérêt	3 374	10 630	2 360	12 159	16 389	4 507
<b>Contrats de change</b>						
Contrats à terme de gré à gré	434	2 555	375	17 605	35 543	4 247
Swaps	1 961	14 286	1 635	–	–	–
Swaps combinés de taux d'intérêt et de devises	1 812	10 288	1 183	21 218	40 942	7 012
Options achetées	48	363	83	486	1 029	212
Total des contrats de change	4 255	27 492	3 276	39 309	77 514	11 471
<b>Autres contrats</b>						
Contrats dérivés de crédit	6	634	149	3	358	145
Dérivés d'actions	151	5 706	667	3 043	7 383	920
Contrats de marchandises	383	3 083	627	1 101	2 546	514
Total des autres contrats	540	9 423	1 443	4 147	10 287	1 579
<b>Total des dérivés</b>	<b>8 169</b>	<b>47 545</b>	<b>7 079</b>	<b>55 615</b>	<b>104 190</b>	<b>17 557</b>
Moins l'incidence des conventions-cadres de compensation	s. o.	s. o.	s. o.	34 205	54 039	11 464
<b>Total des dérivés après compensation</b>	<b>8 169</b>	<b>47 545</b>	<b>7 079</b>	<b>21 410</b>	<b>50 151</b>	<b>6 093</b>
Moins l'incidence des garanties	s. o.	s. o.	s. o.	8 884	9 602	1 173
<b>Dérivés nets</b>	<b>8 169</b>	<b>47 545</b>	<b>7 079</b>	<b>12 526</b>	<b>40 549</b>	<b>4 920</b>
Contrats conclus avec des contreparties centrales admissibles (CC admissibles)	3 085	12 967	349	155	14 332	2 058
<b>Total</b>	<b>11 254 \$</b>	<b>60 512 \$</b>	<b>7 428 \$</b>	<b>12 681 \$</b>	<b>54 881 \$</b>	<b>6 978 \$</b>

<sup>1</sup> Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2018, la Banque applique l'approche standard pour mesurer le risque de crédit de contrepartie (AS-RCC) pour calculer les coûts de remplacement, le montant de l'équivalent-crédit et le montant des actifs pondérés en fonction des risques, ce qui comprend l'incidence des conventions-cadres de compensation et des garanties. Les montants pour les périodes comparatives ont été calculés conformément à la méthode précédente, selon laquelle les incidences étaient présentées séparément.

## Coût de remplacement courant des dérivés

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Par secteur	Canada <sup>1</sup>		États-Unis <sup>1</sup>		Autres pays <sup>1</sup>		Aux Total	
	31 octobre 2019	31 octobre 2018	31 octobre 2019	31 octobre 2018	31 octobre 2019	31 octobre 2018	31 octobre 2019	31 octobre 2018
	Institutions financières	2 416 \$	29 608 \$	80 \$	930 \$	245 \$	7 104 \$	2 741 \$
Gouvernements	1 836	9 737	43	102	221	4 704	2 100	14 543
Autres	1 279	1 995	1 531	359	518	1 076	3 328	3 430
Coût de remplacement courant	5 531 \$	41 340 \$	1 654 \$	1 391 \$	984 \$	12 884 \$	8 169 \$	55 615 \$
Moins l'incidence des conventions-cadres de compensation et des garanties							s. o.	43 089
<b>Total du coût de remplacement courant</b>							<b>8 169 \$</b>	<b>12 526 \$</b>

Par région de risque	31 octobre 2019	31 octobre 2018	31 octobre 2019	31 octobre 2018
	Canada	2 768 \$	3 898 \$	33,9 %
États-Unis	2 936	4 887	36,0	39,0
Autres pays				
Royaume-Uni	501	487	6,1	3,9
Autres pays européens	1 211	2 183	14,8	17,4
Autres	753	1 071	9,2	8,6
Total – Autres pays	2 465	3 741	30,1	29,9
<b>Total du coût de remplacement courant</b>	<b>8 169 \$</b>	<b>12 526 \$</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>

<sup>1</sup> D'après la région géographique de l'unité responsable de la comptabilisation des produits.

Certains contrats dérivés de la Banque sont régis par des conventions-cadres de dérivés qui contiennent des clauses qui pourraient permettre aux contreparties de la Banque d'exiger, à la survenance éventuelle d'un certain événement : 1) de remettre des sûretés ou un autre moyen de réparation acceptable, comme la cession des contrats en cause à une contrepartie acceptable; ou 2) de régler les contrats dérivés en cours. Le plus souvent, ces événements éventuels comprennent un abaissement de la notation attribuée aux dettes de premier rang de la Banque, soit à titre de contrepartie ou de garante d'une des filiales de la Banque. Au 31 octobre 2019, la position globale de passif net de ces contrats aurait exigé : 1) de remettre des sûretés ou un autre moyen de réparation acceptable totalisant 102 millions de dollars (300 millions de dollars au 31 octobre 2018) dans l'éventualité de l'abaissement de un cran ou de deux crans de la notation des dettes de premier rang de la Banque; et 2) un financement total de 0,5 million de dollars (10 millions de dollars au 31 octobre 2018) à la suite de la résiliation et du règlement des contrats de dérivés en cours dans l'éventualité d'un abaissement de un cran ou de deux crans de la notation des dettes de premier rang de la Banque.

Certains contrats dérivés de la Banque sont régis par des conventions-cadres de dérivés qui contiennent des clauses de soutien au crédit permettant aux contreparties de la Banque d'exiger la remise de sûretés en fonction de l'exposition nette à la réévaluation à la valeur du marché de tous les contrats de dérivés régis par une pareille convention-cadre de dérivés. Certaines de ces conventions peuvent permettre aux contreparties de la Banque d'exiger des garanties supplémentaires en cas d'abaissement de la notation de crédit de premier rang de la Banque. Au 31 octobre 2019, la juste valeur de tous les dérivés qui sont assortis de conditions liées au risque de crédit dans une position de passif net était de 11 milliards de dollars (8 milliards de dollars au 31 octobre 2018). La Banque a fourni une sûreté de 13 milliards de dollars (10 milliards de dollars au 31 octobre 2018) pour cette exposition de risque dans le cadre normal des activités. Au 31 octobre 2019, l'abaissement de un cran de la notation de crédit de premier rang de la Banque aurait obligé la Banque à fournir une sûreté de 147 millions de dollars (38 millions de dollars au 31 octobre 2018) en plus de celle déjà fournie dans le cadre normal des activités. Un abaissement de deux crans de la notation de crédit de premier rang de la Banque aurait obligé la Banque à fournir une sûreté de 192 millions de dollars (44 millions de dollars au 31 octobre 2018) en plus de celle déjà fournie dans le cadre normal des activités.

## NOTE 12 : PARTICIPATIONS DANS DES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET DES COENTREPRISES

### PARTICIPATION DANS TD AMERITRADE HOLDING CORPORATION

La Banque a une influence notable sur TD Ameritrade Holding Corporation (TD Ameritrade) et elle comptabilise sa participation dans TD Ameritrade selon la méthode de la mise en équivalence. La quote-part de la Banque du résultat de TD Ameritrade est présentée avec un décalage d'un mois. La Banque tient compte des changements survenus dans la période ultérieure qui pourraient avoir une incidence importante sur les résultats.

Au 31 octobre 2019, la participation comme présentée de la Banque dans TD Ameritrade s'établissait à 43,19 % (41,61 % au 31 octobre 2018) des actions en circulation de TD Ameritrade et sa juste valeur s'élevait à 12 milliards de dollars (9 milliards de dollars US) (16 milliards de dollars (12 milliards de dollars US) au 31 octobre 2018), selon le cours de clôture de 38,38 \$ US (51,72 \$ US au 31 octobre 2018) à la Bourse de New York.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2019, TD Ameritrade a racheté 21,5 millions d'actions (5,5 millions d'actions au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2018). En vertu de la convention d'actionnaires relative à la participation en actions de la Banque dans TD Ameritrade, si la participation de la Banque dépasse 45 % à la suite d'un rachat d'actions par TD Ameritrade, la Banque est tenue de déployer tous les efforts raisonnables pour vendre ou écouler les actions excédentaires, tout en usant de son jugement commercial quant au moment, aux montants et à la méthode à privilégier pour maximiser le produit tiré de ces ventes. Toutefois, dans le cas où un rachat d'actions par TD Ameritrade aurait pour effet de porter la participation de la Banque à plus de 45 %, la Banque n'a pas d'obligation absolue de ramener sa participation à 45 %. De plus, le rachat d'actions par TD Ameritrade ne peut avoir pour conséquence de porter la participation de la Banque à plus de 47 %.

Dans le cadre de l'acquisition par TD Ameritrade de Scottrade Financial Services, Inc. (Scottrade) le 18 septembre 2017, TD Ameritrade a émis 38,8 millions d'actions, dont 11,1 millions ont été souscrites par la Banque conformément à ses droits préférentiels de souscription. La Banque a acheté les actions au prix de 36,12 \$ US l'action. Par suite de l'émission des actions, le pourcentage de la participation en actions ordinaires de la Banque dans TD Ameritrade a diminué et la Banque a dégagé un profit de dilution de 204 millions de dollars comptabilisé dans les autres produits dans l'état du résultat consolidé. Se reporter à la note 13 pour en savoir plus sur l'acquisition de Scottrade Bank.

En vertu de la convention d'actionnaires relative à la participation en actions de la Banque dans TD Ameritrade, la Banque a le droit de nommer cinq des douze membres du conseil d'administration de TD Ameritrade. Les administrateurs désignés par la Banque comprennent actuellement le président du Groupe et chef de la direction de la Banque et quatre administrateurs indépendants de la TD ou des filiales aux États-Unis de la TD.

La Banque n'est exposée à aucun passif éventuel important qui touche TD Ameritrade. Au cours des exercices clos les 31 octobre 2019 et 31 octobre 2018, TD Ameritrade n'a été soumise à aucune restriction importante limitant le transfert de fonds aux fins de versement de dividendes en espèces ou de remboursement de prêts ou d'avances.

Les états financiers résumés de TD Ameritrade, fondés sur ses états financiers consolidés, sont présentés dans les tableaux ci-dessous.

#### Bilans consolidés résumés<sup>1</sup>

(en millions de dollars canadiens)

	<i>Aux</i>	
	30 septembre 2019	30 septembre 2018
<b>Actif</b>		
Montants à recevoir des courtiers et des organismes de compensation	3 212 \$	1 809 \$
Montants nets à recevoir des clients	27 156	29 773
Autres actifs, montant net	27 303	17 811
<b>Total de l'actif</b>	<b>57 671 \$</b>	<b>49 393 \$</b>
<b>Passif</b>		
Montants à payer aux courtiers et aux organismes de compensation	4 357 \$	3 923 \$
Montants à payer aux clients	35 650	30 126
Autres passifs	6 205	4 809
<b>Total du passif</b>	<b>46 212</b>	<b>38 858</b>
<b>Capitaux propres<sup>2</sup></b>	<b>11 459</b>	<b>10 535</b>
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>	<b>57 671 \$</b>	<b>49 393 \$</b>

<sup>1</sup> Les valeurs mobilières des clients sont comptabilisées à la date de règlement alors que la Banque comptabilise les valeurs mobilières des clients à la date de transaction.

<sup>2</sup> La différence entre la valeur comptable de la participation de la Banque dans TD Ameritrade et la quote-part de la Banque des capitaux propres des actionnaires de TD Ameritrade comprend le goodwill, les autres immobilisations incorporelles et le montant cumulé des écarts de conversion.

#### États du résultat consolidés résumés

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	<i>Exercices clos les 30 septembre</i>		
	2019	2018	2017
<b>Produits</b>			
Produits d'intérêts nets	2 036 \$	1 635 \$	903 \$
Produits tirés des commissions et autres produits	5 947	5 365	3 923
<b>Total des produits</b>	<b>7 983</b>	<b>7 000</b>	<b>4 826</b>
<b>Charges d'exploitation</b>			
Salaires et avantages du personnel	1 756	1 992	1 260
Divers	2 245	2 434	1 639
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>4 001</b>	<b>4 426</b>	<b>2 899</b>
<b>Autres charges (produits)</b>	<b>94</b>	<b>142</b>	<b>95</b>
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>3 888</b>	<b>2 432</b>	<b>1 832</b>
Charge d'impôt sur le résultat	957	535	686
<b>Résultat net<sup>1, 2</sup></b>	<b>2 931 \$</b>	<b>1 897 \$</b>	<b>1 146 \$</b>
Résultat par action – de base (en dollars canadiens)	5,27 \$	3,34 \$	2,17 \$
Résultat par action – dilué (en dollars canadiens)	5,26	3,32	2,16

<sup>1</sup> La quote-part de la Banque du résultat net de TD Ameritrade est fondée sur les états financiers consolidés publiés de TD Ameritrade après la conversion en dollars canadiens et est assujettie à des ajustements relatifs à l'amortissement de certaines immobilisations incorporelles.

<sup>2</sup> La quote-part de la Banque des résultats de TD Ameritrade pour l'exercice clos le 31 octobre 2018 comprend un ajustement favorable net de 41 millions de dollars (32 millions de dollars US) qui représente principalement la quote-part de la Banque de la réévaluation de TD Ameritrade de ses soldes d'impôt différé en raison de la réduction du taux d'imposition fédéral des sociétés aux États-Unis.

#### PARTICIPATIONS DANS DES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET DES COENTREPRISES QUI NE SONT PAS SIGNIFICATIVES

À l'exception de TD Ameritrade présentée ci-dessus, aucune entreprise associée ou coentreprise n'était significative prise individuellement pour la Banque au 31 octobre 2019 et 31 octobre 2018. La valeur comptable du placement de la Banque dans des entreprises associées et des coentreprises qui ne sont pas significatives prises individuellement au cours de la période s'est établie à 3,2 milliards de dollars (3,0 milliards de dollars au 31 octobre 2018).

Les entreprises associées et les coentreprises qui ne sont pas significatives prises individuellement étaient principalement composées de participations dans des fonds privés ou dans des sociétés de personnes qui effectuent des placements en actions, fournissent du financement par emprunt ou soutiennent les placements communautaires comportant des avantages fiscaux. Les participations dans ces entités génèrent des rendements surtout sous forme de crédits d'impôt du gouvernement fédéral américain et des gouvernements d'États américains, y compris des crédits d'impôt à l'habitation pour personnes à faible revenu, des crédits d'impôt pour les nouveaux marchés et des crédits d'impôt pour les travaux de restauration de bâtiment historique.

La Banque a comptabilisé une perte de valeur de 89 millions de dollars au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2018 correspondant à l'incidence immédiate de déductions fiscales futures moindres sur les placements liés au programme de crédit d'impôt à l'habitation pour personnes à faible revenu en raison de la réduction du taux d'imposition fédéral des sociétés aux États-Unis, laquelle a été comptabilisée dans les autres produits (pertes) à l'état du résultat consolidé. Cette perte de valeur ne comprend pas les pertes comptabilisées aux titres des participations donnant droit à des crédits d'impôt, y compris au titre du programme de crédit d'impôt à l'habitation pour personnes à faible revenu, dans le cours normal des activités. Pour plus de renseignements sur la réduction du taux d'imposition fédéral des sociétés aux États-Unis, se reporter à la note 25.

**NOTE 13 : ACQUISITIONS ET CESSIONS IMPORTANTES****Entente pour l'émission des cartes de crédit du programme de fidélisation d'Air Canada**

Le 10 janvier 2019, l'entente à long terme que la Banque a conclue avec Air Canada concernant le programme de fidélisation du transporteur (l'«entente sur le programme de fidélisation») est entrée en vigueur conjointement avec la conclusion de l'acquisition par Air Canada d'Amia Canada Inc., qui administre le programme de fidélisation Aéroplan (la «transaction»). Conformément à l'entente sur le programme de fidélisation, la Banque deviendra le principal émetteur de cartes de crédit pour le nouveau programme de fidélisation d'Air Canada au moment de son lancement en 2020, jusqu'en 2030. Les titulaires de cartes de crédit TD Aéroplan deviendront membres du nouveau programme de fidélisation d'Air Canada, et leurs milles seront transférés au moment du lancement du nouveau programme de fidélisation d'Air Canada en 2020.

Dans le cadre de la transaction, la Banque a payé à Air Canada 622 millions de dollars plus les taxes de vente applicables, dont un montant de 547 millions de dollars (446 millions de dollars après taxes de vente et impôt sur le résultat) a été comptabilisé au poste Charges autres que d'intérêts – Divers dans l'état du résultat consolidé, et un montant de 75 millions de dollars, à titre d'immobilisations incorporelles qui sera amortie sur la durée de l'entente sur le programme de fidélisation. De plus, la Banque a effectué un paiement anticipé de 308 millions de dollars plus les taxes de vente applicables pour l'achat futur de points de fidélisation sur une période de dix ans.

**Acquisition de Greystone Capital Management Inc.**

Le 1<sup>er</sup> novembre 2018, la Banque a acquis la totalité des actions en circulation de Greystone Capital Management Inc., société mère de Greystone Managed Investments Inc. («Greystone»), pour une contrepartie de 821 millions de dollars, dont une tranche de 479 millions de dollars a été réglée en espèces et une tranche de 342 millions de dollars a été réglée en actions ordinaires de la TD. La valeur de 4,7 millions d'actions ordinaires émises en contrepartie est fondée sur le cours moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires de la Banque négociées au cours des dix jours précédant immédiatement le cinquième jour ouvrable avant la date d'acquisition et a été comptabilisée en fonction du cours des actions à la clôture de l'acquisition. Des actions ordinaires d'une valeur de 167 millions de dollars émises à l'intention des actionnaires employés dans le cadre de l'acquisition sont entières pour une période de deux ans après l'acquisition, sous réserve que les actionnaires employés demeurent à l'emploi de la Banque, et sont comptabilisées à titre de charge de rémunération sur la période d'entierement de deux ans.

L'acquisition a été comptabilisée comme un regroupement d'entreprises selon la méthode de l'acquisition. Au 1<sup>er</sup> novembre 2018, l'acquisition représentait un ajout aux actifs de 165 millions de dollars et aux passifs, de 46 millions de dollars. Une tranche de 140 millions de dollars de l'excédent de la contrepartie comptable sur la juste valeur des actifs nets identifiables a été affectée aux immobilisations incorporelles au titre des relations clients, une tranche de 37 millions de dollars, au passif d'impôt différé, et une tranche de 432 millions de dollars, au goodwill. Le goodwill n'est pas déductible aux fins de l'impôt. Les comptes de l'entreprise acquise ont été consolidés à compter de la date d'acquisition et inclus dans le secteur Services de détail au Canada. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2019, l'apport de Greystone aux produits et au résultat net de la Banque n'a pas été significatif.

**Acquisition de Scottrade Bank**

Le 18 septembre 2017, la Banque a acquis la totalité des actions en circulation de Scottrade Bank, une caisse d'épargne fédérale en propriété exclusive de Scottrade, pour une contrepartie en espèces d'environ 1,6 milliard de dollars (1,4 milliard de dollars US). Scottrade Bank a fusionné avec TD Bank, N.A. Dans le cadre de l'acquisition, la TD a convenu d'accepter les dépôts dans les comptes de passage des clients de Scottrade, étendant ainsi les activités existantes de la Banque relatives aux comptes de passage. L'acquisition est conforme à la stratégie de la Banque aux États-Unis.

L'acquisition a été comptabilisée comme un regroupement d'entreprises selon la méthode de l'acquisition. Le goodwill de 34 millions de dollars représente l'excédent de la contrepartie versée sur la juste valeur des actifs nets identifiables. Le goodwill est déductible aux fins de l'impôt. Les résultats de cette acquisition ont été consolidés avec ceux de la Banque et sont présentés dans les résultats du secteur Services de détail aux États-Unis. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2017, l'apport de Scottrade Bank aux produits et au résultat net de la Banque n'a pas été significatif et ne l'aurait pas été si l'acquisition avait eu lieu le 1<sup>er</sup> novembre 2016.

Le tableau ci-après présente la juste valeur estimée des actifs et passifs acquis à la date d'acquisition.

**Juste valeur des actifs identifiables nets acquis**

(en millions de dollars canadiens)	Montant
<b>Actifs acquis</b>	
Trésorerie et montants à recevoir de banques	750 \$
Valeurs mobilières	14 474
Prêts	5 284
Autres actifs	149
	20 657
Moins les passifs repris	
Dépôts	18 992
Autres passifs	57
Juste valeur des actifs nets identifiables acquis	1 608
Goodwill	34
<b>Total de la contrepartie de l'acquisition</b>	<b>1 642 \$</b>

## NOTE 14 : GOODWILL ET AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

La valeur recouvrable des UGT de la Banque est calculé à l'aide de modèles d'évaluation internes qui tiennent compte de divers facteurs et hypothèses comme les résultats prévus, les taux de croissance, les ratios cours-bénéfice, les taux d'actualisation et les multiples finaux. La direction doit exercer son jugement pour estimer la valeur recouvrable des UGT, et l'utilisation de différentes hypothèses et estimations pour le calcul pourrait influencer sur la détermination de l'existence d'une dépréciation et l'évaluation du goodwill. La direction est d'avis que les hypothèses et estimations utilisées sont raisonnables et justifiables. Si possible, les hypothèses émises à l'interne sont comparées à des données de marché pertinentes. Les valeurs comptables des UGT de la Banque sont établies par la direction à l'aide de modèles de capital basés sur le risque aux fins de l'ajustement des actifs et passifs nets par UGT. Ces modèles intègrent divers facteurs, notamment le risque de marché, le risque de crédit et le risque opérationnel, y compris le capital investi (composé du goodwill et des autres immobilisations incorporelles). Tout capital qui n'est pas directement attribuable aux UGT est détenu dans le secteur Siège social. À la date du dernier test de dépréciation, le capital s'établissait à environ 14,6 milliards de dollars et avait principalement trait aux actifs de trésorerie et au capital excédentaire gérés dans le secteur Siège social. Les comités de surveillance du capital de la Banque surveillent les méthodes de répartition du capital de la Banque.

### Principales hypothèses

La valeur recouvrable de chaque UGT ou groupe d'UGT a été établie d'après sa valeur d'utilité estimative. Pour l'appréciation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sur la base de la prévision interne de la Banque sont actualisés au moyen d'un taux d'actualisation avant impôt approprié.

Les principales hypothèses utilisées dans les tests de dépréciation du goodwill sont les suivantes :

#### Taux d'actualisation

Les taux d'actualisation avant impôt utilisés représentent les appréciations actuelles du marché des risques spécifiques à chaque groupe d'UGT et sont tributaires du profil de risque et des besoins en capitaux de chacun des groupes d'UGT.

#### Valeur finale

Le résultat inclus dans les tests de dépréciation du goodwill de chaque secteur d'exploitation est basé sur la prévision interne de la Banque, qui projette les flux de trésorerie attendus sur les cinq prochaines années. Au-delà de la prévision interne de la Banque, il a été présumé que les flux de trésorerie augmenteront selon un taux de croissance final fixe. Les taux de croissance finaux se fondent sur la croissance à long terme prévue du produit intérieur brut et sur l'inflation, et ils se situent entre 2,0 % et 4,0 % (2,0 % et 4,0 % en 2018). Les multiples finaux avant impôt pour la période qui suit la prévision interne de la Banque sont conformes aux multiples observables d'institutions financières comparables et se situent dans une fourchette de 9 à 13 fois (9 à 14 fois en 2018).

Compte tenu de la sensibilité des principales hypothèses susmentionnées, la direction a déterminé qu'une modification raisonnable de ces hypothèses ne ferait pas en sorte que la valeur recouvrable de l'un des groupes d'UGT soit inférieure à sa valeur comptable.

### Goodwill par secteur

(en millions de dollars canadiens)

	Services de détail au Canada	Services de détail aux États-Unis <sup>1</sup>	Services bancaires de gros	Total
Valeur comptable du goodwill au 1 <sup>er</sup> novembre 2017	2 303 \$	13 693 \$	160 \$	16 156 \$
Ajouts	82	–	–	82
Écarts de conversion et autres	18	280	–	298
Valeur comptable du goodwill au 31 octobre 2018	2 403 \$	13 973 \$	160 \$	16 536 \$
Ajouts	432	–	–	432
Écarts de conversion et autres	1	7	–	8
<b>Valeur comptable du goodwill au 31 octobre 2019<sup>2</sup></b>	<b>2 836 \$</b>	<b>13 980 \$</b>	<b>160 \$</b>	<b>16 976 \$</b>
<b>Taux d'actualisation avant impôt</b>				
2018	9,7–10,7 %	10,1–11,8 %	12,2 %	
2019	9,7–11,0	9,6–11,8	12,7	

<sup>1</sup> Le goodwill se rapporte surtout aux services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis.

<sup>2</sup> Le cumul des pertes de valeur a été de néant au 31 octobre 2019 (néant au 31 octobre 2018).

## AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Le tableau ci-dessous présente de l'information sur les autres immobilisations incorporelles de la Banque aux 31 octobre.

### Autres immobilisations incorporelles

(en millions de dollars canadiens)

	Immobilisations incorporelles liées aux dépôts de base	Immobilisations incorporelles liées aux cartes de crédit	Logiciels internes	Autres logiciels	Autres immobilisations incorporelles	Total
<b>Coût</b>						
Au 1 <sup>er</sup> novembre 2017	2 523 \$	756 \$	2 549 \$	308 \$	565 \$	6 701 \$
Ajouts	–	–	567	87	14	668
Cessions	–	–	(82)	(2)	–	(84)
Immobilisations incorporelles entièrement amorties	–	–	(275)	(89)	–	(364)
Écarts de conversion et autres	52	3	1	(4)	7	59
<b>Au 31 octobre 2018</b>	<b>2 575 \$</b>	<b>759 \$</b>	<b>2 760 \$</b>	<b>300 \$</b>	<b>586 \$</b>	<b>6 980 \$</b>
Ajouts	–	83	541	63	163	850
Cessions	–	–	(40)	–	–	(40)
Immobilisations incorporelles entièrement amorties	–	–	(322)	(79)	–	(401)
Écarts de conversion et autres	1	–	(12)	11	(6)	(6)
<b>Au 31 octobre 2019</b>	<b>2 576 \$</b>	<b>842 \$</b>	<b>2 927 \$</b>	<b>295 \$</b>	<b>743 \$</b>	<b>7 383 \$</b>
<b>Amortissement et dépréciation</b>						
Au 1 <sup>er</sup> novembre 2017	2 260 \$	442 \$	888 \$	180 \$	313 \$	4 083 \$
Cessions	–	–	(11)	(2)	–	(13)
Pertes de valeur	–	–	–	5	–	5
Dotation aux amortissements pour l'exercice	96	98	423	78	44	739
Immobilisations incorporelles entièrement amorties	–	–	(275)	(89)	–	(364)
Écarts de conversion et autres	48	2	6	12	3	71
<b>Au 31 octobre 2018</b>	<b>2 404 \$</b>	<b>542 \$</b>	<b>1 031 \$</b>	<b>184 \$</b>	<b>360 \$</b>	<b>4 521 \$</b>
Cessions	–	–	(14)	–	–	(14)
Pertes de valeur	–	–	4	–	1	5
Dotation aux amortissements pour l'exercice	76	86	474	82	58	776
Immobilisations incorporelles entièrement amorties	–	–	(322)	(79)	–	(401)
Écarts de conversion et autres	1	–	(6)	4	(6)	(7)
<b>Au 31 octobre 2019</b>	<b>2 481 \$</b>	<b>628 \$</b>	<b>1 167 \$</b>	<b>191 \$</b>	<b>413 \$</b>	<b>4 880 \$</b>
<b>Valeur comptable nette :</b>						
Au 31 octobre 2018	171 \$	217 \$	1 729 \$	116 \$	226 \$	2 459 \$
<b>Au 31 octobre 2019</b>	<b>95</b>	<b>214</b>	<b>1 760</b>	<b>104</b>	<b>330</b>	<b>2 503</b>

**NOTE 15 : TERRAINS, BÂTIMENTS, MATÉRIEL ET MOBILIER, ET AUTRES ACTIFS AMORTISSABLES**

Le tableau ci-dessous présente de l'information sur les terrains, bâtiments, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables de la Banque au 31 octobre.

**Terrains, bâtiments, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables**

(en millions de dollars canadiens)

	Terrains	Bâtiments	Matériel informatique	Mobilier, agencement et autres actifs amortissables	Améliorations locatives	Total
<b>Coût</b>						
Au 1 <sup>er</sup> novembre 2017	969 \$	3 315 \$	853 \$	1 285 \$	1 884 \$	8 306 \$
Ajouts	2	164	141	134	160	601
Cessions	(5)	(37)	(13)	(44)	(33)	(132)
Actifs entièrement amortis	–	(90)	(143)	(69)	(57)	(359)
Écarts de conversion et autres	5	26	(9)	9	39	70
<b>Au 31 octobre 2018</b>	<b>971 \$</b>	<b>3 378 \$</b>	<b>829 \$</b>	<b>1 315 \$</b>	<b>1 993 \$</b>	<b>8 486 \$</b>
Ajouts	30	194	259	147	227	857
Acquisitions dans le cadre de regroupements d'entreprises	–	–	–	1	2	3
Cessions	(2)	(29)	(119)	(35)	(48)	(233)
Actifs entièrement amortis	–	(45)	(156)	(63)	(53)	(317)
Écarts de conversion et autres	(12)	(10)	–	(14)	18	(18)
<b>Au 31 octobre 2019</b>	<b>987 \$</b>	<b>3 488 \$</b>	<b>813 \$</b>	<b>1 351 \$</b>	<b>2 139 \$</b>	<b>8 778 \$</b>
<b>Amortissement cumulé et dépréciation / pertes de valeur</b>						
Au 1 <sup>er</sup> novembre 2017	– \$	1 151 \$	433 \$	552 \$	857 \$	2 993 \$
Dotation aux amortissements pour l'exercice	–	120	170	128	158	576
Cessions	–	(14)	(13)	(22)	(32)	(81)
Actifs entièrement amortis	–	(90)	(143)	(69)	(57)	(359)
Écarts de conversion et autres	–	6	2	16	9	33
<b>Au 31 octobre 2018</b>	<b>– \$</b>	<b>1 173 \$</b>	<b>449 \$</b>	<b>605 \$</b>	<b>935 \$</b>	<b>3 162 \$</b>
Dotation aux amortissements pour l'exercice	–	120	168	138	179	605
Cessions	–	(19)	(85)	(31)	(38)	(173)
Actifs entièrement amortis	–	(45)	(156)	(63)	(53)	(317)
Écarts de conversion et autres	–	(11)	1	(1)	(1)	(12)
<b>Au 31 octobre 2019</b>	<b>– \$</b>	<b>1 218 \$</b>	<b>377 \$</b>	<b>648 \$</b>	<b>1 022 \$</b>	<b>3 265 \$</b>
<b>Valeur comptable nette :</b>						
Au 31 octobre 2018	971 \$	2 205 \$	380 \$	710 \$	1 058 \$	5 324 \$
<b>Au 31 octobre 2019</b>	<b>987</b>	<b>2 270</b>	<b>436</b>	<b>703</b>	<b>1 117</b>	<b>5 513</b>

**NOTE 16 : AUTRES ACTIFS**
**Autres actifs**

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2019	Aux 31 octobre 2018
Créances clients et autres éléments	9 069 \$	8 938 \$
Intérêts courus	2 479	2 343
Actif d'impôt exigible	2 468	1 614
Actif au titre des régimes à prestations définies	13	113
Actifs liés aux assurances, compte non tenu des placements	1 761	1 638
Charges payées d'avance	1 297	950
<b>Total</b>	<b>17 087 \$</b>	<b>15 596 \$</b>

## NOTE 17 : DÉPÔTS

Les dépôts à vue comprennent tous les dépôts pour lesquels la Banque n'a pas le droit de demander un préavis de retrait. Ces dépôts représentent généralement les comptes chèques.

Les dépôts sur préavis comprennent tous les dépôts pour lesquels la Banque peut légalement demander un préavis de retrait. Ces dépôts représentent généralement les comptes d'épargne.

Les dépôts à terme comprennent tous les dépôts encaissables à une date d'échéance fixe, acquis par les clients pour gagner de l'intérêt sur une période fixe. La durée varie de un jour à dix ans. Les dépôts sont généralement des dépôts à terme, des certificats de placement garanti, des créances de premier rang et d'autres instruments semblables. Le montant global des dépôts à terme en coupures de 100 000 \$ ou plus au 31 octobre 2019 s'établissait à 309 milliards de dollars (293 milliards de dollars au 31 octobre 2018).

Certains passifs de dépôt sont classés comme dépôts détenus à des fins de transaction au bilan consolidé et sont comptabilisés à la juste valeur, toute variation de la juste valeur étant comptabilisée à l'état du résultat consolidé.

Certains dépôts ont été désignés à la JVRN dans le bilan consolidé pour réduire une non-concordance comptable découlant des couvertures économiques connexes. Ces dépôts sont comptabilisés à la juste valeur, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées à l'état du résultat consolidé, à l'exception du montant de la variation de la juste valeur attribuable aux variations du risque de crédit propre à la Banque, lequel est constaté à l'état du résultat global consolidé.

Pour les dépôts désignés à la JVRN, le montant estimatif que la Banque serait contractuellement tenue de verser à l'échéance, lequel est calculé à partir de notionnels, était plus faible de 328 millions de dollars que sa juste valeur au 31 octobre 2019.

### Dépôts

(en millions de dollars canadiens)

	Par type			Par pays			31 octobre	Aux
	À vue	À préavis	À terme <sup>1</sup>	Canada	États-Unis	Autres pays	2019	31 octobre
							Total	2018
Particuliers	14 105 \$	431 319 \$	58 006 \$	234 278 \$	269 128 \$	24 \$	503 430 \$	477 644 \$
Banques <sup>2</sup>	7 969	385	8 397	11 919	95	4 737	16 751	16 712
Entreprises et gouvernements <sup>3, 4</sup>	81 913	139 625	145 258	267 193	96 357	3 246	366 796	357 083
Détenus à des fins de transaction <sup>2</sup>	–	–	26 885	16 817	2 120	7 948	26 885	114 704
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net <sup>2, 5</sup>	–	–	105 100	44 288	52 890	7 922	105 100	–
<b>Total</b>	<b>103 987 \$</b>	<b>571 329 \$</b>	<b>343 646 \$</b>	<b>574 495 \$</b>	<b>420 590 \$</b>	<b>23 877 \$</b>	<b>1 018 962 \$</b>	<b>966 143 \$</b>
<b>Dépôts non productifs</b>								
<b>d'intérêts inclus ci-dessus</b>								
Au Canada							43 887 \$	42 402 \$
À l'étranger							53 381	54 488
<b>Dépôts productifs d'intérêts</b>								
<b>inclus ci-dessus</b>								
Au Canada							530 608	505 295
À l'étranger							391 076	362 890
Fonds fédéraux américains déposés <sup>2</sup>							10	1 068
<b>Total<sup>3, 6</sup></b>							<b>1 018 962 \$</b>	<b>966 143 \$</b>

<sup>1</sup> Comprennent une dette de premier rang de 16 589 millions de dollars (53 millions de dollars au 31 octobre 2018) qui est assujettie au régime de recapitalisation interne des banques. Ce régime confère à la Société d'assurance-dépôts du Canada certains pouvoirs, y compris la capacité de convertir en actions ordinaires certaines actions et certains passifs admissibles dans le cas où la Banque serait en défaillance.

<sup>2</sup> Comprennent les dépôts et les avances auprès de la Federal Home Loan Bank.

<sup>3</sup> Comprennent une somme de 40 milliards de dollars au 31 octobre 2019 (36 milliards de dollars au 31 octobre 2018) relative à des détenteurs d'obligations sécurisées et une somme de 1 milliard de dollars (2 milliards de dollars au 31 octobre 2018) liée à Fiducie IV.

<sup>4</sup> Fiducie IV a racheté le 30 juin 2019 la totalité des billets de Fiducie de capital TD IV – série 1 en circulation.

<sup>5</sup> Les passifs financiers désignés à la JVRN comprennent des dépôts désignés à la JVRN, et des engagements de prêts et des contrats de garantie financière désignés à la JVRN de 31 millions de dollars (16 millions de dollars au 31 octobre 2018).

<sup>6</sup> Comprend des dépôts de 580 milliards de dollars au 31 octobre 2019 (548 milliards de dollars au 31 octobre 2018) libellés en dollars US et de 52 milliards de dollars (55 milliards de dollars au 31 octobre 2018) libellés dans d'autres monnaies.

**Dépôts à terme selon la durée restante jusqu'à l'échéance**

(en millions de dollars canadiens)

							<i>Aux</i>	
							31 octobre 2019	31 octobre 2018
	1 an et moins	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 3 ans	Plus de 3 ans à 4 ans	Plus de 4 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Total
Particuliers	38 941	\$ 9 374	\$ 6 168	\$ 1 863	\$ 1 639	\$ 21	\$ 58 006	\$ 53 064
Banques	8 387	-	-	3	-	7	8 397	8 784
Entreprises et gouvernements	57 346	34 130	14 190	15 939	16 059	7 594	145 258	150 618
Détenus à des fins de transaction	18 819	2 430	2 073	851	1 090	1 622	26 885	114 704
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	104 744	356	-	-	-	-	105 100	-
<b>Total</b>	<b>228 237</b>	<b>\$ 46 290</b>	<b>\$ 22 431</b>	<b>\$ 18 656</b>	<b>\$ 18 788</b>	<b>\$ 9 244</b>	<b>\$ 343 646</b>	<b>\$ 327 170</b>

**Dépôts à terme encaissables dans un an ou moins**

(en millions de dollars canadiens)

				<i>Aux</i>	
				31 octobre 2019	31 octobre 2018
	3 mois et moins	Plus de 3 mois à 6 mois	Plus de 6 mois à 12 mois	Total	Total
Particuliers	14 208	\$ 9 459	\$ 15 274	\$ 38 941	\$ 32 928
Banques	8 230	150	7	8 387	8 773
Entreprises et gouvernements	28 625	7 569	21 152	57 346	66 492
Détenus à des fins de transaction	8 862	4 166	5 791	18 819	109 256
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	47 543	15 798	41 403	104 744	-
<b>Total</b>	<b>107 468</b>	<b>\$ 37 142</b>	<b>\$ 83 627</b>	<b>\$ 228 237</b>	<b>\$ 217 449</b>

**NOTE 18 : AUTRES PASSIFS****Autres passifs<sup>1</sup>**

(en millions de dollars canadiens)

	<i>Aux</i>	
	31 octobre 2019	31 octobre 2018
Comptes fournisseurs, charges à payer et autres éléments	5 229	\$ 4 958
Intérêts courus	1 393	1 283
Charges salariales à payer	3 245	3 344
Chèques et autres effets en voie de règlement	1 042	454
Passif d'impôt exigible	169	84
Passif d'impôt différé	193	175
Passif au titre des régimes à prestations définies	2 781	1 747
Passifs liés aux entités structurées	5 857	5 627
Provisions	1 095	1 502
<b>Total</b>	<b>21 004</b>	<b>\$ 19 174</b>

<sup>1</sup> Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

**NOTE 19 : BILLETS ET DÉBENTURES SUBORDONNÉS**

Les billets et les débentures subordonnés sont des obligations directes non garanties de la Banque ou de ses filiales, dont le droit de paiement est subordonné aux droits des déposants et de certains autres créanciers. Les rachats, annulations, échanges et modifications de débentures subordonnées admissibles à titre de fonds propres réglementaires sont assujettis au consentement et à l'approbation du BSIF.

**Billets et débentures subordonnés**

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Date d'échéance	Taux d'intérêt (%)	Écart de taux révisé (%)	Date de rachat au pair la plus rapprochée	Aux	
				31 octobre 2019	31 octobre 2018
26 mai 2025	9,150	s. o.	–	198 \$	198 \$
24 juin 2025 <sup>2</sup>	2,692 <sup>1</sup>	1,210 <sup>1</sup>	24 juin 2020	1 496	1 474
30 septembre 2025 <sup>2</sup>	2,982 <sup>1</sup>	1,830 <sup>1</sup>	30 septembre 2020	996	982
14 septembre 2028 <sup>2</sup>	3,589 <sup>1</sup>	1,060 <sup>1</sup>	14 septembre 2023	1 738	1 711
25 juillet 2029 <sup>2</sup>	3,224 <sup>1</sup>	1,250 <sup>1</sup>	25 juillet 2024	1 509	1 427
4 mars 2031 <sup>2</sup>	4,859 <sup>1</sup>	3,490 <sup>1</sup>	4 mars 2026	1 206	1 124
15 septembre 2031 <sup>2</sup>	3,625 <sup>3</sup>	2,205 <sup>3</sup>	15 septembre 2026	1 842	1 824
26 janvier 2032 <sup>2</sup>	3,060 <sup>1</sup>	1,330 <sup>1</sup>	26 janvier 2027 <sup>4</sup>	1 740	–
<b>Total</b>				<b>10 725 \$</b>	<b>8 740 \$</b>

<sup>1</sup> Le taux d'intérêt est pour la période allant jusqu'à la date de rachat au pair la plus rapprochée exclusivement et, par la suite, il sera rajusté à un taux équivalant au taux des acceptations bancaires de trois mois majoré de l'écart de taux révisé indiqué.

<sup>2</sup> Instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV). Les billets et débentures subordonnés sont admissibles à titre de fonds propres réglementaires en vertu de la ligne directrice sur les normes de fonds propres du BSIF. Si une conversion touchant les FPUNV survenait conformément aux dispositions relatives aux FPUNV, le nombre maximal d'actions ordinaires qui pourraient être émises selon la formule de conversion décrite dans les suppléments de prospectus respectifs, en supposant qu'aucun intérêt n'est déclaré et à verser sur les billets subordonnés respectifs, serait de 450 millions pour les débentures subordonnées à 2,692 % venant à échéance le 24 juin 2025, de 300 millions pour les débentures subordonnées à 2,982 % venant à échéance le 30 septembre 2025, de 525 millions pour les débentures subordonnées à 3,589 % venant à échéance le 14 septembre 2028, de 450 millions pour les débentures subordonnées à 3,224 % venant à échéance le 25 juillet 2029, de 375 millions pour les débentures subordonnées à 4,859 % venant à échéance le 4 mars 2031, de 450 millions pour les débentures subordonnées à 3,625 % venant à échéance le 15 septembre 2031 (en supposant un taux de change entre le dollar américain et le dollar canadien de 1,00) et de 525 millions pour les débentures subordonnées à 3,060 % venant à échéance le 26 janvier 2032.

<sup>3</sup> Le taux d'intérêt est pour la période allant jusqu'à la date de rachat au pair la plus rapprochée exclusivement et, par la suite, il sera rajusté à un taux équivalant au taux médian des swaps de cinq ans majoré de l'écart de taux révisé indiqué.

<sup>4</sup> Le 25 juin 2019, la Banque a émis des billets à moyen terme totalisant 1,75 milliard de dollars (FPUNV) qui constituent des titres secondaires de la Banque (les «billets»). Les billets porteront intérêt à un taux fixe annuel de 3,060 % (intérêts payables semestriellement) jusqu'au 26 janvier 2027 et, par la suite, à un taux équivalant au taux des acceptations bancaires de trois mois majoré de 1,33 % (intérêts payables trimestriellement) jusqu'au 26 janvier 2032. À partir du 26 janvier 2027, la Banque peut, à son gré, avec l'approbation préalable du BSIF, racheter les billets, en totalité ou en partie, à leur valeur nominale majorée des intérêts courus et impayés en donnant aux porteurs un préavis d'au moins 30 jours et d'au plus 60 jours.

La variation totale des notes et débentures subordonnés pour l'exercice clos le 31 octobre 2019 découle surtout de l'émission et du rachat de débentures subordonnées, de la conversion des monnaies étrangères et de l'ajustement au montant de base des couvertures de juste valeur.

**CALENDRIER DES REMBOURSEMENTS**

L'ensemble des échéances des billets et des débentures subordonnés de la Banque s'établit comme suit.

**Échéances**

(en millions de dollars canadiens)

	Aux	
	31 octobre 2019	31 octobre 2018
1 an et moins	– \$	– \$
Plus de 1 an à 3 ans	–	–
Plus de 3 ans à 4 ans	–	–
Plus de 4 ans à 5 ans	–	–
Plus de 5 ans	10 725	8 740
<b>Total</b>	<b>10 725 \$</b>	<b>8 740 \$</b>

**NOTE 20 : TITRES DE FIDUCIE DE CAPITAL**

La Banque a émis des titres de fiducie de capital innovateurs par l'entremise de deux entités structurées, soit Fiducie III et Fiducie IV.

**TITRES DE FIDUCIE DE CAPITAL TD III – SÉRIE 2008**

Le 17 septembre 2008, Fiducie III, une fiducie à capital fixe, a émis les titres TD CaTS III. Le produit de l'émission a été investi dans des actifs de fiducie achetés de la Banque. Le 31 décembre 2018, Fiducie III a racheté la totalité des titres de Fiducie de capital TD III en circulation pour un montant de 1 milliard de dollars majoré de toute distribution payable non versée à la date de rachat. Les TD CaTS III étaient présentés au poste Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales dans le bilan consolidé.

**BILLETS DE FIDUCIE DE CAPITAL TD IV – SÉRIES 1 À 3**

Le 26 janvier 2009, Fiducie IV a émis les billets de Fiducie de capital TD IV – série 1 venant à échéance le 30 juin 2108 (TDCaTS IV – 1) et les billets de Fiducie de capital TD IV – série 2 venant à échéance le 30 juin 2108 (TD CaTS IV – 2) et, le 15 septembre 2009, les billets de Fiducie de capital TD IV – série 3 venant à échéance le 30 juin 2108 (TD CaTS IV – 3 et, collectivement, les billets TD CaTS IV). Le produit des émissions a été investi dans des billets de dépôt bancaires. Le 30 juin 2019, Fiducie IV a racheté la totalité des billets TD CaTS IV – 1. Chaque billet TD CaTS IV – 2 peut être automatiquement échangé contre des actions privilégiées de premier rang de catégorie A, à dividende non cumulatif, série A10 de la Banque, et chaque billet TD CaTS IV – 3 peut être automatiquement

échangé contre des actions privilégiées de premier rang de catégorie A, à dividende non cumulatif, série A11 de la Banque, dans chaque cas, sans le consentement des porteurs et à la survenance de certains événements. À chaque date de paiement de l'intérêt visé par la survenance de certains événements, les porteurs de billets TD CaTS IV seront tenus d'investir l'intérêt payé sur ces billets TD CaTS IV dans une nouvelle série d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A, à dividende non cumulatif de la Banque. La Banque ne consolide pas la Fiducie IV, car elle n'absorbe pas de rendements importants de l'entité, n'étant en fin de compte exposée qu'au risque de crédit qui lui est propre. Par conséquent, les billets TD CaTS IV ne sont pas présentés au bilan consolidé de la Banque, mais les billets de dépôt émis à la Fiducie IV sont présentés dans les dépôts au bilan consolidé. Se reporter aux notes 10 et 17 pour de plus amples renseignements.

Le 7 février 2011, par suite du préavis publié le 4 février 2011 par le BSIF dans lequel le BSIF énonçait ses attentes en ce qui concerne l'utilisation des droits de rachat d'instruments de fonds propres non admissibles prévue dans les clauses d'événements réglementaires, la TD a annoncé qu'elle ne prévoyait exercer un droit de rachat déclenché par un événement réglementaire qu'en 2022 à l'égard des billets de Fiducie de capital TD IV – série 2 alors en circulation.

#### Titres de fiducie de capital

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	En milliers de parts	Dates de distribution / paiement des intérêts	Rendement annuel	Date de rachat		
				Au gré de l'émetteur	31 octobre 2019	31 octobre 2018
<b>Inclus dans les participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales au bilan consolidé</b>						
Titres de Fiducie de capital TD III – série 2008	1 000	30 juin, 31 déc.	7,243 % <sup>1</sup>	31 déc. 2013 <sup>2</sup>	– \$	993 \$
<b>Billets TD CaTS IV émis par Fiducie IV</b>						
Billets de Fiducie de capital TD IV – série 1	550	30 juin, 31 déc.	9,523 % <sup>3</sup>	30 juin 2014 <sup>4</sup>	–	550
Billets de Fiducie de capital TD IV – série 2	450	30 juin, 31 déc.	10,000 % <sup>5</sup>	30 juin 2014 <sup>6</sup>	450	450
Billets de Fiducie de capital TD IV – série 3	750	30 juin, 31 déc.	6,631 % <sup>7</sup>	31 déc. 2014 <sup>6</sup>	750	750
	1 750				1 200 \$	1 750 \$

<sup>1</sup> Pour la période allant du 17 septembre 2008 inclusivement jusqu'au 31 décembre 2018 exclusivement et, par la suite, à un taux équivalant à la moitié de la somme obtenue au taux des acceptations bancaires de six mois, majoré de 4,30 %.

<sup>2</sup> Le 31 décembre 2018, Fiducie III, une des filiales de la Banque, a racheté la totalité des titres TD CaTS III en circulation pour un montant de 1 milliard de dollars majoré de toute distribution payable non versée à la date de rachat.

<sup>3</sup> Pour la période allant du 26 janvier 2009 inclusivement jusqu'au 30 juin 2019 exclusivement. À compter du 30 juin 2019 et tous les cinq ans par la suite, le taux d'intérêt sera ramené à un niveau correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans majoré de 10,125 %.

<sup>4</sup> Le 30 juin 2019, Fiducie IV a racheté la totalité des billets TD CaTS IV – 1 en circulation d'un montant en principal de 550 millions de dollars, à un prix de rachat équivalant à 100 % du montant en principal majoré des intérêts courus et impayés à la date du rachat.

<sup>5</sup> Pour la période allant du 26 janvier 2009 inclusivement jusqu'au 30 juin 2039 exclusivement. À compter du 30 juin 2039 et tous les cinq ans par la suite, le taux d'intérêt sera ramené à un niveau correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans majoré de 9,735 %.

<sup>6</sup> À partir de la date de rachat, Fiducie IV peut, sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation, racheter les billets TD CaTS IV – 2 ou TD CaTS IV – 3, respectivement, en totalité ou en partie, sans le consentement des porteurs. En raison du retrait progressif des instruments non admissibles en vertu de la ligne directrice sur les normes de fonds propres du BSIF, la Banque s'attend à exercer un droit de rachat déclenché par un événement réglementaire en 2022 à l'égard des billets TD CaTS IV – 2 qui seront alors en circulation.

<sup>7</sup> Pour la période allant du 15 septembre 2009 inclusivement jusqu'au 30 juin 2021 exclusivement. À compter du 30 juin 2021 et tous les cinq ans par la suite, le taux d'intérêt sera ramené à un niveau correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans majoré de 4,0 %.

#### NOTE 21 : CAPITAUX PROPRES

##### ACTIONS ORDINAIRES

Les actionnaires ont autorisé la Banque à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires, sans valeur nominale, pour une contrepartie illimitée. Les actions ordinaires ne sont ni rachetables ni convertibles. D'habitude, les dividendes sont déclarés trimestriellement par le conseil d'administration de la Banque, et le montant peut varier d'un trimestre à l'autre.

##### ACTIONS PRIVILÉGIÉES

Les actionnaires ont autorisé la Banque à émettre un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A, en une ou plusieurs séries, sans valeur nominale. Les dividendes privilégiés non cumulatifs sont payables chaque trimestre lorsque le conseil d'administration de la TD en déclare. Toutes les actions privilégiées comprennent des dispositions relatives aux FPUNV, lesquelles sont nécessaires pour que les actions privilégiées soient admissibles à titre de fonds propres réglementaires en vertu de la ligne directrice sur les normes de fonds propres du BSIF. Selon ces dispositions, les actions privilégiées sont converties en un nombre variable d'actions ordinaires de la Banque si le BSIF détermine que la Banque n'est plus viable, ou sur le point de le devenir, et qu'elle le redeviendra après la conversion de l'ensemble de ses instruments de fonds propres autres que ses actions ordinaires, ou si la Banque accepte, ou convient d'accepter, une injection de capitaux ou une aide équivalente de la part du gouvernement fédéral ou d'un gouvernement provincial, sans laquelle le BSIF aurait déterminé la Banque non viable.

Le tableau suivant présente un sommaire des actions émises et en circulation et des actions autodétenues aux 31 octobre.

**Actions ordinaires et actions privilégiées émises et en circulation et actions autodétenues**

(en millions d'actions et en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2019		31 octobre 2018	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
<b>Actions ordinaires</b>				
Solde au début de l'exercice	1 830,4	21 221 \$	1 842,5	20 931 \$
Produit des actions émises à l'exercice d'options sur actions	2,3	124	2,9	152
Actions émises dans le cadre du plan de réinvestissement des dividendes	4,8	357	5,0	366
Actions émises dans le cadre d'acquisitions <sup>1</sup>	5,0	366	–	–
Rachat d'actions aux fins d'annulation et autres	(30,0)	(355)	(20,0)	(228)
<b>Solde à la fin de l'exercice – actions ordinaires</b>	<b>1 812,5</b>	<b>21 713 \$</b>	<b>1 830,4</b>	<b>21 221 \$</b>
<b>Actions privilégiées – catégorie A<sup>2</sup></b>				
Série 1	20,0	500 \$	20,0	500 \$
Série 3	20,0	500	20,0	500
Série 5	20,0	500	20,0	500
Série 7	14,0	350	14,0	350
Série 9	8,0	200	8,0	200
Série 11	6,0	150	6,0	150
Série 12	28,0	700	28,0	700
Série 14	40,0	1 000	40,0	1 000
Série 16	14,0	350	14,0	350
Série 18	14,0	350	14,0	350
Série 20	16,0	400	16,0	400
Série 22	14,0	350	–	–
Série 24	18,0	450	–	–
<b>Solde à la fin de l'exercice – actions privilégiées</b>	<b>232,0</b>	<b>5 800 \$</b>	<b>200,0</b>	<b>5 000 \$</b>
<b>Actions autodétenues – ordinaires<sup>3</sup></b>				
Solde au début de l'exercice	2,1	(144) \$	2,9	(176) \$
Achat d'actions	132,3	(9 782)	110,6	(8 295)
Vente d'actions	(133,8)	9 885	(111,4)	8 327
<b>Solde à la fin de l'exercice – actions autodétenues – ordinaires</b>	<b>0,6</b>	<b>(41) \$</b>	<b>2,1</b>	<b>(144) \$</b>
<b>Actions autodétenues – privilégiées<sup>3</sup></b>				
Solde au début de l'exercice	0,3	(7) \$	0,3	(7) \$
Achat d'actions	7,0	(151)	5,2	(129)
Vente d'actions	(7,0)	152	(5,2)	129
<b>Solde à la fin de l'exercice – actions autodétenues – privilégiées</b>	<b>0,3</b>	<b>(6) \$</b>	<b>0,3</b>	<b>(7) \$</b>

<sup>1</sup> Comprennent 4,7 millions d'actions émises pour un produit de 342 millions de dollars qui représente une tranche de la contrepartie versée à Greystone ainsi que 0,3 million d'actions émises pour un produit de 24 millions de dollars au titre de rémunération fondée sur des actions en remplacement de droits à des paiements fondés sur des actions de Greystone. Se reporter à la note 13 pour en savoir plus sur l'acquisition de Greystone.

<sup>2</sup> Toutes les séries d'actions privilégiées – catégorie A comprennent des dispositions relatives aux FPUNV et sont admissibles à titre de fonds propres réglementaires en vertu de la ligne directrice sur les normes de fonds propres du BSIF. Si une conversion touchant les FPUNV survenait conformément aux dispositions relatives aux FPUNV, le nombre maximal d'actions ordinaires qui pourraient être émises selon la formule de conversion décrite dans les conditions respectives visant chaque série d'actions, en supposant qu'aucun dividende n'est déclaré et à verser sur celles-ci au moment de la conversion, le cas échéant, serait respectivement de 100 millions pour la série 1, 100 millions pour la série 3, 100 millions pour la série 5, 70 millions pour la série 7, 40 millions pour la série 9, 30 millions pour la série 11, 140 millions pour la série 12, 200 millions pour la série 14, 70 millions pour la série 16, 70 millions pour la série 18, 80 millions pour la série 20, 70 millions pour la série 22 et 90 millions pour la série 24.

<sup>3</sup> Lorsque, dans le cadre de ses activités de négociation, la Banque acquiert ses propres actions, celles-ci sont classées comme des actions autodétenues, et leur coût est porté en déduction des capitaux propres.

## Conditions rattachées aux actions privilégiées

	Date d'émission	Rendement annuel (%) <sup>1</sup>	Écart de taux révisé (%) <sup>1</sup>	Date du prochain rachat / de la conversion <sup>1</sup>	Convertible en <sup>1</sup>
<b>Actions privilégiées à taux fixe comprenant des dispositions relatives aux FPUNV</b>					
Série 11	21 juillet 2015	4,9	s. o.	31 octobre 2020 <sup>2</sup>	s. o.
<b>Actions privilégiées à taux rajusté comprenant des dispositions relatives aux FPUNV<sup>3</sup></b>					
Série 1 <sup>4</sup>	4 juin 2014	3,662	2,24	31 octobre 2024	Série 2
Série 3 <sup>5</sup>	31 juillet 2014	3,681	2,27	31 juillet 2024	Série 4
Série 5	16 décembre 2014	3,75	2,25	31 janvier 2020	Série 6
Série 7	10 mars 2015	3,6	2,79	31 juillet 2020	Série 8
Série 9	24 avril 2015	3,7	2,87	31 octobre 2020	Série 10
Série 12	14 janvier 2016	5,5	4,66	30 avril 2021	Série 13
Série 14	8 septembre 2016	4,85	4,12	31 octobre 2021	Série 15
Série 16	14 juillet 2017	4,50	3,01	31 octobre 2022	Série 17
Série 18	14 mars 2018	4,70	2,70	30 avril 2023	Série 19
Série 20	13 septembre 2018	4,75	2,59	31 octobre 2023	Série 21
Série 22	28 janvier 2019	5,20	3,27	30 avril 2024	Série 23
Série 24	4 juin 2019	5,10	3,56	31 juillet 2024	Série 25

<sup>1</sup> Les dividendes privilégiés non cumulatifs pour chaque série sont payables chaque trimestre lorsque le conseil d'administration de la TD en déclare. À la prochaine date de rachat ou de conversion et tous les cinq ans par la suite, le taux de dividende sur les actions privilégiées à taux rajusté sera ramené à un niveau correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans alors en vigueur majoré de l'écart de taux révisé indiqué. Les actions privilégiées à taux rajusté sont convertibles en actions privilégiées à taux variable de la série correspondante, et vice versa. Si les actions privilégiées à taux rajusté sont converties en actions privilégiées à taux variable d'une série donnée, le taux de dividende pour le trimestre sera équivalent au rendement des bons du Trésor du gouvernement du Canada de 90 jours alors en vigueur majoré de l'écart de taux révisé indiqué.

<sup>2</sup> Sous réserve du consentement des organismes de réglementation, rachetables à compter du 31 octobre 2020, à un prix de rachat de 26 \$, et par la suite, à un prix de rachat décroissant.

<sup>3</sup> Sous réserve du consentement des organismes de réglementation, rachetables à la date de rachat indiquée et tous les cinq ans par la suite, à un prix de 25 \$ l'action. Convertibles à la date de conversion indiquée et tous les cinq ans par la suite si le rachat n'a pas lieu. Si ces actions sont converties, les porteurs d'actions ont la possibilité de les reconvertir en actions privilégiées de la série d'origine tous les cinq ans.

<sup>4</sup> Le 16 octobre 2019, la Banque a annoncé qu'aucune de ses 20 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif de série 1 comprenant des dispositions relatives aux FPUNV (les «actions de série 1») ne sera convertie le 31 octobre 2019 en action privilégiée à taux variable et à dividende non cumulatif de série 2 comprenant des dispositions relatives aux FPUNV. Comme il a été précédemment annoncé le 1<sup>er</sup> octobre 2019, le taux de dividende des actions de série 1 pour la période de cinq ans allant du 31 octobre 2019, inclusivement, au 31 octobre 2024, exclusivement, sera de 3,662 %.

<sup>5</sup> Le 18 juillet 2019, la Banque a annoncé qu'aucune de ses 20 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif de série 3 comprenant des dispositions relatives aux FPUNV (les «actions de série 3») ne sera convertie le 31 juillet 2019 en action privilégiée à taux variable à dividende non cumulatif de série 4 comprenant des dispositions relatives aux FPUNV. Comme il a été précédemment annoncé le 2 juillet 2019, le taux de dividende des actions de série 3 pour la période de cinq ans allant du 31 juillet 2019, inclusivement, au 31 juillet 2024, exclusivement, sera de 3,681 %.

## RACHAT DANS LE COURS NORMAL DES ACTIVITÉS

Le 24 octobre 2019, la Banque a annoncé, sous réserve de l'approbation du BSIF et de la Bourse de Toronto (TSX), son intention de mettre fin à l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités présentement en vigueur (OPRCNA en vigueur) et de procéder à une nouvelle offre publique de rachat dans le cours normal des activités (nouvelle OPRCNA) visant à racheter, pour annulation, jusqu'à 30 millions de ses actions ordinaires. L'OPRCNA en vigueur visant à racheter jusqu'à 20 millions d'actions ordinaires a commencé le 18 juin 2019 et doit prendre fin le 17 juin 2020, à moins qu'elle ne soit résiliée avant conformément à ses modalités. La Banque a racheté la totalité de ses 20 millions d'actions ordinaires dans le cadre de son OPRCNA en vigueur, à un prix moyen de 75,35 \$ l'action pour une contrepartie totale de 1,5 milliard de dollars.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2019, la Banque a racheté un total de 30 millions d'actions ordinaires dans le cadre de son OPRCNA en vigueur et d'une OPRCNA antérieure, à un prix moyen de 74,48 \$ l'action pour une contrepartie totale de 2,2 milliards de dollars.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2018, la Banque a racheté 20 millions d'actions ordinaires dans le cadre de son OPRCNA alors en vigueur à un prix moyen de 75,07 \$ l'action pour un montant total de 1,5 milliard de dollars.

## PLAN DE RÉINVESTISSEMENT DES DIVIDENDES

La Banque offre un plan de réinvestissement des dividendes à ses actionnaires ordinaires. La participation à ce plan est facultative et, en vertu des conditions du plan, les dividendes en espèces sur les actions ordinaires servent à acheter des actions ordinaires additionnelles. Au gré de la Banque, les actions ordinaires peuvent être émises sur le capital autorisé de la Banque, au cours moyen des cinq derniers jours de négociation précédant la date de versement des dividendes, moins un escompte variant entre 0 % et 5 %, au gré de la Banque, ou sur le marché libre, au cours du marché. Au cours de l'exercice, 4,8 millions d'actions ordinaires ont été émises sur le capital autorisé de la Banque à un escompte de 0 % (5,0 millions d'actions ordinaires à un escompte de 0 % en 2018) dans le cadre du plan de réinvestissement des dividendes.

## RESTRICTIONS EN MATIÈRE DE DIVIDENDES

En vertu de la *Loi sur les banques*, la Banque ne peut pas déclarer de dividendes sur ses actions privilégiées ou ordinaires s'il existe un motif valable de croire que, ce faisant, elle enfreindrait les règlements de la *Loi sur les banques* en matière d'adéquation des fonds propres et de liquidité ou les lignes directrices du BSIF. La Banque ne prévoit pas que cette condition l'empêchera de verser des dividendes dans le cadre normal des activités.

La capacité de la Banque de verser des dividendes est également restreinte si Fiducie IV ne verse pas le plein montant des intérêts aux porteurs de ses titres de fiducie, soit les billets TD CaTS IV. En outre, la capacité de la Banque de verser des dividendes sur ses actions ordinaires sans l'approbation des porteurs d'actions privilégiées en circulation est restreinte, à moins que tous les dividendes sur actions privilégiées aient été déclarés et versés ou réservés aux fins de versement. Actuellement, ces limites ne restreignent pas le versement de dividendes sur les actions ordinaires ou les actions privilégiées.

## PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE DANS DES FILIALES

Les éléments suivants sont inclus dans les participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales de la Banque.

(en millions de dollars canadiens)	<i>Aux</i>	
	<b>31 octobre 2019</b>	31 octobre 2018
Titres de Fiducie de capital TD III – série 2008 <sup>1</sup>	– \$	993 \$
<b>Total</b>	<b>– \$</b>	<b>993 \$</b>

<sup>1</sup> Le 31 décembre 2018, Fiducie III, une des filiales de la Banque, a racheté la totalité des titres de TD CaTS III en circulation pour un montant de 1 milliard de dollars majoré de toute distribution payable non versée à la date de rachat.

## NOTE 22 : ASSURANCE

### PRODUITS ET CHARGES D'ASSURANCE

Les produits et les charges d'assurance sont présentés à l'état du résultat consolidé respectivement dans les produits d'assurance et les indemnités d'assurance et charges connexes, déduction faite de l'incidence de la réassurance. Cela comprend les résultats liés à l'assurance de dommages, à l'assurance de personnes ainsi que les réassurances prises en charge et cédées au Canada et à l'échelle internationale.

#### Produits d'assurance et indemnités d'assurance et charges connexes

(en millions de dollars canadiens)	<i>Exercices clos les 31 octobre</i>		
	<b>2019</b>	2018	2017
<b>Produits d'assurance</b>			
Primes gagnées			
Montant brut	<b>4 632 \$</b>	4 398 \$	4 132 \$
Réassurance cédée	<b>915</b>	915	915
Primes gagnées, montant net	<b>3 717</b>	3 483	3 217
Produits tirés des commissions et autres produits <sup>1</sup>	<b>565</b>	562	543
<b>Produits d'assurance</b>	<b>4 282</b>	4 045	3 760
<b>Indemnités d'assurance et charges connexes</b>			
Montant brut	<b>2 987</b>	2 676	2 381
Réassurance cédée	<b>200</b>	232	135
<b>Indemnités d'assurance et charges connexes</b>	<b>2 787 \$</b>	2 444 \$	2 246 \$

<sup>1</sup> Les commissions de réassurance reçues et payées sont incluses dans les produits tirés des commissions et autres produits. Les commissions de réassurance payées et portées en diminution des produits tirés des commissions ont atteint 123 millions de dollars en 2019 (130 millions de dollars en 2018; 127 millions de dollars en 2017).

### RAPPROCHEMENT DES VARIATIONS DES PASSIFS LIÉS AUX ASSURANCES

Les passifs liés aux assurances englobent une provision pour sinistres impayés (rubrique a) ci-après), les primes non acquises (rubrique b) ci-après) et les autres passifs (rubrique c) ci-après).

#### a) Variation de la provision pour sinistres impayés

Le tableau suivant présente les variations de la provision pour sinistres impayés relative à l'assurance de dommages au cours de l'exercice.

#### Variation de la provision pour sinistres impayés

(en millions de dollars canadiens)	<b>31 octobre 2019</b>			31 octobre 2018		
	<b>Montant brut</b>	<b>Réassurance / Autres montants à recouvrer</b>	<b>Montant net</b>	Montant brut	Réassurance / Autres montants à recouvrer	Montant net
<b>Solde au début de l'exercice</b>	<b>4 812 \$</b>	<b>160 \$</b>	<b>4 652 \$</b>	4 965 \$	192 \$	4 773 \$
Coûts des demandes d'indemnisation pour l'année de survenance en cours	<b>2 727</b>	–	<b>2 727</b>	2 673	42	2 631
Évolution (favorable) défavorable des sinistres pour les années de survenance antérieures	<b>(410)</b>	<b>(2)</b>	<b>(408)</b>	(460)	(6)	(454)
Augmentation (diminution) liée à des modifications d'hypothèses :						
Taux d'actualisation	<b>95</b>	<b>1</b>	<b>94</b>	(78)	–	(78)
Provision pour écarts défavorables	<b>(7)</b>	<b>(1)</b>	<b>(6)</b>	(19)	(1)	(18)
<b>Indemnités d'assurance et charges connexes</b>	<b>2 405</b>	<b>(2)</b>	<b>2 407</b>	2 116	35	2 081
Indemnités payées au cours de l'exercice :						
De l'année de survenance en cours	<b>(1 239)</b>	–	<b>(1 239)</b>	(1 238)	(15)	(1 223)
Des années de survenance antérieures	<b>(1 147)</b>	<b>(26)</b>	<b>(1 121)</b>	(1 023)	(44)	(979)
	<b>(2 386)</b>	<b>(26)</b>	<b>(2 360)</b>	(2 261)	(59)	(2 202)
Augmentation (diminution) de la réassurance / des autres montants à recouvrer	<b>9</b>	<b>9</b>	–	(8)	(8)	–
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>4 840 \$</b>	<b>141 \$</b>	<b>4 699 \$</b>	4 812 \$	160 \$	4 652 \$

## b) Variation des primes non acquises

Le tableau suivant présente les variations des primes non acquises relatives à l'assurance de dommages au cours de l'exercice.

### Variation des primes non acquises

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2019						31 octobre 2018	
	Montant brut	Réassurance	Montant net	Montant brut	Réassurance	Montant net		
<b>Solde au début de l'exercice</b>	<b>1 674</b>	<b>\$ 19</b>	<b>\$ 1 655</b>	<b>1 581</b>	<b>\$ -</b>	<b>\$ 1 581</b>	<b>\$</b>	
Primes souscrites	3 528	105	3 423	3 185	114	3 071		
Primes gagnées	(3 333)	(107)	(3 226)	(3 092)	(95)	(2 997)		
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>1 869</b>	<b>\$ 17</b>	<b>\$ 1 852</b>	<b>1 674</b>	<b>\$ 19</b>	<b>\$ 1 655</b>	<b>\$</b>	

## c) Autres variations des passifs liés aux assurances

Au 31 octobre 2019, les autres passifs liés aux assurances, qui comprennent les passifs actuariels liés à l'assurance de personnes et les autres passifs contractuels liés aux contrats d'assurance, s'élevaient à 211 millions de dollars (212 millions de dollars au 31 octobre 2018).

## ÉVOLUTION DES SINISTRES LIÉS À L'ASSURANCE DE DOMMAGES

Le tableau suivant montre les estimations du cumul des sinistres subis, y compris les sinistres subis, mais non encore signifiés, ainsi que l'évolution au cours des périodes indiquées et le cumul des paiements à ce jour. Les estimations initiales relatives aux provisions sont évaluées mensuellement afin de déterminer s'il y a excédent ou insuffisance. L'évaluation repose sur les versements réels lors du règlement complet ou partiel des demandes d'indemnisation et sur les estimations actuelles des engagements d'indemnisation à l'égard des demandes non encore réglées ou des sinistres non encore déclarés.

### Sinistres subis par année de survenance

(en millions de dollars canadiens)

	Année de survenance											Total	
	2010 et avant	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019			
<b>Coût final des indemnisations, montant net, à la fin de l'année de survenance</b>	<b>3 998</b>	<b>\$ 1 724</b>	<b>\$ 1 830</b>	<b>\$ 2 245</b>	<b>\$ 2 465</b>	<b>\$ 2 409</b>	<b>\$ 2 438</b>	<b>\$ 2 425</b>	<b>\$ 2 631</b>	<b>\$ 2 727</b>	<b>\$</b>		
<b>Estimations révisées</b>													
Un an plus tard	4 119	1 728	1 930	2 227	2 334	2 367	2 421	2 307	2 615	-	-		
Deux ans plus tard	4 368	1 823	1 922	2 191	2 280	2 310	2 334	2 258	-	-	-		
Trois ans plus tard	4 584	1 779	1 885	2 158	2 225	2 234	2 264	-	-	-	-		
Quatre ans plus tard	4 560	1 768	1 860	2 097	2 147	2 162	-	-	-	-	-		
Cinq ans plus tard	4 603	1 739	1 818	2 047	2 084	-	-	-	-	-	-		
Six ans plus tard	4 537	1 702	1 793	2 004	-	-	-	-	-	-	-		
Sept ans plus tard	4 488	1 696	1 761	-	-	-	-	-	-	-	-		
Huit ans plus tard	4 473	1 675	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Neuf ans plus tard	4 431	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
<b>Estimations actuelles du cumul des sinistres</b>	<b>4 431</b>	<b>1 675</b>	<b>1 761</b>	<b>2 004</b>	<b>2 084</b>	<b>2 162</b>	<b>2 264</b>	<b>2 258</b>	<b>2 615</b>	<b>2 727</b>			
Cumul des paiements à ce jour	(4 290)	(1 633)	(1 680)	(1 882)	(1 867)	(1 794)	(1 708)	(1 569)	(1 710)	(1 239)			
Provision non actualisée, montant net, pour sinistres impayés	141	42	81	122	217	368	556	689	905	1 488	4 609	\$	
Incidence de l'actualisation												(318)	
Provision pour écarts défavorables												408	
<b>Provision, montant net, pour sinistres impayés</b>												<b>4 699</b>	<b>\$</b>

## SENSIBILITÉ AU RISQUE D'ASSURANCE

Diverses hypothèses sont formulées à l'égard du niveau futur des demandes d'indemnisation, du comportement des titulaires de police, des charges et des ventes au moment de la conception de produits et de l'établissement des prix ainsi que de la détermination de passifs actuariels. Ces hypothèses exigent beaucoup de jugement professionnel. La provision pour demandes d'indemnisation est sensible à certaines hypothèses. Il n'est pas possible de quantifier la sensibilité à certaines hypothèses comme les changements législatifs ou l'incertitude à l'égard du processus d'estimation. L'expérience réelle peut différer des hypothèses faites par la Banque.

Pour l'assurance de dommages, la principale hypothèse étayant les estimations des engagements d'indemnisation consiste à supposer que l'expérience passée peut servir à prévoir l'évolution des sinistres et, par conséquent, le coût définitif de leur indemnisation. Ces méthodes extrapolent donc l'évolution des pertes payées et subies, les coûts moyens d'indemnisation par sinistre et le nombre de sinistres en fonction de l'évolution observée durant les années antérieures et de la sinistralité attendue. L'estimation des engagements d'indemnisation repose aussi sur divers facteurs quantitatifs et qualitatifs, dont le taux d'actualisation, la marge pour écarts défavorables, la réassurance, les tendances relatives à la gravité et à la fréquence des sinistres, et d'autres facteurs externes.

L'incidence des facteurs qualitatifs et d'autres facteurs imprévus pourrait nuire à la capacité de la Banque d'évaluer avec exactitude le risque lié aux polices d'assurance émises par la Banque. En outre, il peut y avoir des décalages importants entre la survenance d'un événement assuré et le moment où cet événement est déclaré à la Banque ainsi que des décalages additionnels entre le moment de la déclaration d'un sinistre et celui du règlement définitif du sinistre.

Le tableau ci-après présente la sensibilité des engagements d'indemnisation pour l'assurance de dommages aux variations raisonnablement possibles du taux d'actualisation, de la marge pour écarts défavorables et de la fréquence et de la gravité des sinistres, toutes les autres hypothèses demeurant constantes. Les variations de ces hypothèses peuvent être non linéaires.

#### Sensibilité des hypothèses critiques – Passifs au titre des contrats d'assurance de dommages

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2019		Aux 31 octobre 2018	
	Incidence sur le résultat net avant impôt sur le résultat	Incidence sur les capitaux propres	Incidence sur le résultat net avant impôt sur le résultat	Incidence sur les capitaux propres
<b>Incidence d'une variation de 1 % des principales hypothèses</b>				
Taux d'actualisation				
Augmentation de l'hypothèse	122 \$	89 \$	121 \$	88 \$
Diminution de l'hypothèse	(131)	(96)	(129)	(95)
Marge pour écarts défavorables				
Augmentation de l'hypothèse	(45)	(33)	(45)	(33)
Diminution de l'hypothèse	45	33	45	33
<b>Incidence d'une variation de 5 % des principales hypothèses</b>				
Fréquence des demandes d'indemnisation				
Augmentation de l'hypothèse	(52) \$	(38) \$	(41) \$	(30) \$
Diminution de l'hypothèse	52	38	41	30
Gravité des sinistres				
Augmentation de l'hypothèse	(220)	(161)	(210)	(153)
Diminution de l'hypothèse	220	161	210	153

Pour l'assurance de personnes, les processus servant à établir les hypothèses critiques sont comme suit :

- Les hypothèses relatives à la mortalité, à la morbidité et à la déchéance des polices reposent sur les données de l'industrie et sur les données historiques de l'entreprise.
- Les hypothèses relatives aux charges reposent sur une étude des charges mise à jour chaque année qui sert à déterminer les charges prévues pour les années à venir.
- Les taux de réinvestissement d'actifs reposent sur les taux de rendement projetés, et les passifs sont calculés selon la méthode canadienne axée sur le bilan (MCAB).

Une analyse de sensibilité aux variations possibles des hypothèses relatives à l'assurance de personnes a été effectuée, et l'incidence n'est pas importante sur les états financiers consolidés de la Banque.

#### CONCENTRATION DU RISQUE D'ASSURANCE

Le risque de concentration est le risque attribuable à de fortes expositions à des risques similaires qui sont positivement corrélés.

Le risque associé aux produits automobiles, résidentiels et autres peut varier selon la région géographique du risque assuré. Le risque de concentration du risque d'assurance, selon le type de risque, est atténué en cédant ce risque par l'intermédiaire des contrats de réassurance ainsi que par une sélection prudente et la mise en œuvre de stratégies de souscription, qui sont elles-mêmes en grande partie réalisées au moyen de la diversification des activités et des régions géographiques. Pour l'assurance auto, des lois sont en place à l'échelle des provinces, ce qui entraîne des différences sur le plan des indemnités versées d'une province à une autre.

Au 31 octobre 2019, pour les activités d'assurance de dommages, les polices d'assurance auto représentaient 66,0 % des primes nettes souscrites (66,2 % au 31 octobre 2018), suivies des polices d'assurance résidentielle qui représentaient 33,5 % (33,3 % au 31 octobre 2018). La distribution par province montre que les activités sont surtout concentrées en Ontario, avec 53,9 % des primes nettes souscrites (55,0 % au 31 octobre 2018). Les provinces de l'Ouest représentaient 31,2 % (30,4 % au 31 octobre 2018), les provinces de l'Atlantique, 8,8 % (8,5 % au 31 octobre 2018) et le Québec, 6,1 % (6,0 % au 31 octobre 2018).

Le risque de concentration n'est pas une préoccupation importante pour le secteur de l'assurance de personnes, celui-ci ne présentant pas un niveau important de caractéristiques propres aux régions, contrairement au secteur de l'assurance de dommages. La réassurance sert à limiter l'obligation par sinistre. Le risque de concentration est davantage atténué par la diversification des risques non corrélés, ce qui limite l'incidence d'une pandémie régionale et d'autres risques de concentration. Afin d'améliorer la compréhension de l'exposition à ce risque, un scénario de pandémie est testé chaque année.

## NOTE 23 : RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS

### PLAN D'OPTIONS SUR ACTIONS

La Banque a un plan d'options sur actions à l'intention de certains employés clés. Aux termes du plan, des options sur actions ordinaires d'une durée de dix ans et dont les droits s'acquiescent sur quatre ans sont périodiquement attribuées aux employés admissibles de la Banque. Ces options sont assorties d'un droit d'achat d'actions ordinaires de la Banque à un prix fixe égal au cours de clôture des actions le jour précédant la date d'attribution des options. En vertu de ce plan, 16 millions d'actions ordinaires ont été réservées aux fins d'émission future (18 millions au 31 octobre 2018). Les options en cours viennent à échéance à diverses dates jusqu'au 12 décembre 2028. Le tableau suivant présente un sommaire de la situation des options sur actions de la Banque et des informations connexes pour les exercices clos les 31 octobre, rajusté pour refléter rétrospectivement l'effet du dividende en actions.

#### Situation des options sur actions

(en millions d'actions et en dollars canadiens)	2019		2018		2017	
	Nombre d'actions	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'actions	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'actions	Prix d'exercice moyen pondéré
Options en cours au début de l'exercice	13,1	53,12 \$	14,3	48,17 \$	15,4	44,18 \$
Attribuées	2,2	69,39	1,9	72,64	2,0	65,75
Exercées	(2,3)	44,07	(3,0)	41,21	(3,0)	38,59
Périmées/annulées	(0,2)	66,59	(0,1)	60,46	(0,1)	54,58
<b>Options en cours à la fin de l'exercice</b>	<b>12,8</b>	<b>57,35 \$</b>	<b>13,1</b>	<b>53,12 \$</b>	<b>14,3</b>	<b>48,17 \$</b>
Options exerçables à la fin de l'exercice	4,7	44,77 \$	4,7	40,61 \$	5,4	38,00 \$

Le cours moyen pondéré des actions visées par les options exercées en 2019 était de 74,15 \$ (74,99 \$ en 2018; 67,79 \$ en 2017).

Le tableau qui suit présente un résumé de l'information sur les options sur actions en cours et exerçables au 31 octobre 2019.

#### Fourchette des prix d'exercice

(en millions d'actions et en dollars canadiens)	Options en cours			Options exerçables	
	Nombre d'actions en circulation	Durée contractuelle résiduelle moyenne pondérée (en années)	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'actions exerçables	Prix d'exercice moyen pondéré
32,99 \$ – 36,64 \$	1,2	1,7	36,58	1,2	36,58
40,54 \$ – 47,59 \$	2,1	3,5	44,22	2,1	44,22
52,46 \$ – 53,15 \$	3,7	5,6	52,88	1,4	52,46
65,75 \$ – 69,39 \$	4,0	8,1	67,67	–	–
72,64 \$	1,8	8,0	72,64	–	–

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2019, la Banque a comptabilisé une charge de rémunération pour l'attribution d'options sur actions de 11,1 millions de dollars (11,5 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2018; 14,8 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2017). Pour l'exercice clos le 31 octobre 2019, 2,2 millions d'options (1,9 million pour l'exercice clos le 31 octobre 2018; 2,0 millions pour l'exercice clos le 31 octobre 2017) ont été attribuées par la Banque à une juste valeur moyenne pondérée de 5,64 \$ l'option (6,28 \$ l'option en 2018; 5,81 \$ l'option en 2017).

Le tableau suivant présente les hypothèses utilisées pour l'estimation de la juste valeur des options pour les douze mois clos les 31 octobre.

#### Hypothèses utilisées pour l'estimation de la juste valeur des options

(en dollars canadiens, sauf indication contraire)	2019	2018	2017
Taux d'intérêt sans risque	2,03 %	1,71 %	1,24 %
Durée prévue des options	6,3 ans	6,3 ans	6,3 ans
Volatilité prévue <sup>1</sup>	12,64 %	13,91 %	14,92 %
Rendement de l'action prévu	3,48 %	3,50 %	3,47 %
Prix d'exercice / cours de l'action	69,39 \$	72,64 \$	65,75 \$

<sup>1</sup> La volatilité prévue est calculée d'après la volatilité quotidienne moyenne évaluée sur une période historique correspondant à la durée prévue de l'option.

### AUTRES PLANS DE RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS

La Banque gère des plans d'unités d'actions subalternes et d'unités d'actions fondées sur la performance qui sont offerts à certains de ses employés. En vertu de ces plans, des unités d'actions équivalant à des actions ordinaires de la Banque et dont les droits s'acquiescent généralement sur une période de trois ans sont attribuées aux participants. Au cours de la période d'acquisition, les équivalents de dividendes s'accumulent et sont dévolus aux participants sous forme d'unités d'actions additionnelles. À la date d'échéance, le participant reçoit des espèces représentant la valeur des unités d'actions. Le nombre final d'unités d'actions fondées sur la performance variera généralement entre 80 % et 120 % du nombre d'unités en circulation à l'échéance (soit les unités initiales attribuées plus les unités additionnelles en guise de dividendes) selon le rendement total pour les actionnaires de la Banque par rapport à la moyenne du groupe de référence de grandes institutions financières. Au 31 octobre 2019, le nombre d'unités d'actions en cours en vertu de ces plans était de 22 millions (23 millions en 2018).

La Banque offre également des plans d'unités d'actions différées aux employés admissibles et aux administrateurs externes. En vertu de ces plans, une tranche de la rémunération annuelle incitative des participants peut être différée, ou dans le cas des administrateurs externes, une tranche de leur rémunération annuelle peut être versée sous forme d'unités d'actions équivalant à des actions ordinaires de la Banque. Les unités d'actions différées ne sont rachetables qu'au moment de la cessation d'emploi du participant ou au terme de son mandat d'administrateur. Lorsque ces conditions sont remplies, les unités d'actions différées doivent être rachetées pour une contrepartie au comptant au plus tard à la fin de l'année civile suivante. Les équivalents de dividendes sont dévolus aux participants sous forme d'unités additionnelles. Au 31 octobre 2019, 6,6 millions d'unités d'actions différées étaient en cours (6,6 millions au 31 octobre 2018).

La charge de rémunération pour ces plans est comptabilisée dans l'exercice au cours duquel le participant gagne la rémunération incitative. Les variations de la valeur de ces plans sont constatées dans l'état du résultat consolidé, déduction faite de l'incidence des couvertures connexes. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2019, la Banque a comptabilisé une charge de rémunération pour ces plans, déduction faite de l'incidence des couvertures, de 546 millions de dollars (509 millions de dollars en 2018; 490 millions de dollars en 2017). La charge de rémunération comptabilisée compte non tenu de l'incidence des couvertures s'est établie à 662 millions de dollars (607 millions de dollars en 2018; 917 millions de dollars en 2017). Au 31 octobre 2019, la valeur comptable du passif lié à ces plans, fondée sur le cours de clôture de l'action, était de 2,0 milliards de dollars (2,1 milliards de dollars au 31 octobre 2018) et était présentée dans les autres passifs au bilan consolidé.

#### **PLAN D'ACTIONNARIAT DES EMPLOYÉS**

La Banque offre également un plan d'achat d'actions aux employés au Canada. Les employés peuvent verser tout montant de leurs gains admissibles (déduction faite des retenues à la source), sous réserve d'un plafond annuel de 10 % de leur salaire, au plan d'actionnariat des employés. Pour les employés participants sous l'échelon de vice-président, la Banque verse un montant correspondant à la totalité des premiers 250 \$ des cotisations de l'employé chaque année et à 50 % du reste des cotisations de l'employé jusqu'à concurrence de 3,5 % des gains admissibles de l'employé, moyennant un plafond de 2 250 \$. Les cotisations de la Banque sont acquises lorsqu'un employé compte deux années de service continu à la Banque. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2019, les cotisations de la Banque ont totalisé 74 millions de dollars (72 millions de dollars en 2018; 70 millions de dollars en 2017) et ont été passées en charges dans les charges salariales. Au 31 octobre 2019, 20 millions d'actions ordinaires étaient détenues en vertu du plan d'actionnariat des employés (20 millions au 31 octobre 2018). Les actions dans le plan d'actionnariat des employés sont achetées sur le marché libre et sont considérées comme étant en circulation dans le calcul du résultat de base et dilué par action de la Banque. Les dividendes gagnés sur les actions ordinaires de la Banque détenues dans le plan d'actionnariat des employés servent à l'achat sur le marché libre d'actions ordinaires additionnelles pour le plan d'actionnariat des employés.

#### **NOTE 24 : AVANTAGES DU PERSONNEL**

##### **RÉGIMES DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉFINIES ET AUTRES RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI**

Les régimes de retraite principaux de la Banque, soit l'Association de la caisse de retraite de La Banque Toronto-Dominion (l'«Association») et le Régime de retraite TD (Canada) (RRTD), sont des régimes de retraite à prestations définies pour les employés de la Banque au Canada. L'Association a cessé d'accepter de nouveaux membres le 30 janvier 2009, et le RRTD a été établi le 1<sup>er</sup> mars 2009. Les prestations versées en vertu des régimes de retraite principaux sont calculées en fonction de la durée de participation aux régimes et de la moyenne des cinq meilleures années de salaire consécutives du participant au cours des dix dernières années de participation aux régimes. À compter du 31 décembre 2018, le volet à prestations définies du RRTD a cessé d'être offert aux nouveaux employés embauchés à partir de cette date. Tous les nouveaux employés permanents embauchés au Canada à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 peuvent adhérer au volet à cotisations définies du RRTD après un an de service.

La capitalisation des régimes de retraite principaux de la Banque est assurée par les cotisations de la Banque et celles des participants aux régimes. Conformément à la loi, la Banque verse à chaque régime des montants établis selon une méthode actuarielle et, en dernier ressort, il lui incombe de s'assurer que le passif des régimes fait l'objet d'une capitalisation appropriée au fil du temps. Les cotisations de la Banque aux régimes de retraite principaux au cours de 2019 se sont établies à 352 millions de dollars (355 millions de dollars en 2018). Les cotisations de 2019 et 2018 ont été effectuées conformément aux rapports d'évaluation actuarielle aux fins de la capitalisation respectivement en date du 31 octobre 2018 et du 31 octobre 2017 pour les deux régimes de retraite principaux. Pour les deux régimes de retraite principaux, une évaluation aux fins de la capitalisation est en cours de préparation en date du 31 octobre 2019.

La Banque offre également certains avantages postérieurs au départ à la retraite, qui sont généralement sans capitalisation. Lorsqu'ils sont offerts, les régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite comprennent généralement l'assurance médicale et l'assurance dentaire ou un montant de remise annuel pouvant être utilisé pour réduire le coût de la couverture. Pour être admissibles aux avantages postérieurs au départ à la retraite, les employés doivent répondre à certaines exigences relatives à l'âge et au nombre d'années de service et sont généralement tenus d'assumer une partie du coût des avantages. Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2017, le principal régime d'avantages complémentaires de retraite de la Banque a cessé d'être offert aux nouveaux employés embauchés à partir de cette date.

##### **STRATÉGIE DE PLACEMENT ET RÉPARTITION DES ACTIFS**

L'objectif premier de l'Association et du RRTD est d'atteindre un taux de rendement qui correspond à au moins la variation de la valeur des passifs respectifs des régimes sur des périodes mobiles de cinq ans. L'objectif principal de la gestion des placements de l'Association et du RRTD est d'obtenir des rendements raisonnables, conformes aux possibilités qui se présentent sur le marché, tout en prenant en considération les passifs des régimes et en assurant une gestion de portefeuille prudente selon des niveaux de risque correspondant aux attentes en matière de rendement et à la politique en matière de composition de l'actif, comme indiqué par l'estimation de risque correspondant à une volatilité de l'excédent des régimes respectivement de 6 % et 14 %. En général, les politiques de placement des régimes de retraite principaux ne s'appliquent pas aux actifs du compte d'amélioration des prestations de retraite, lesquels sont investis dans certains fonds communs de placement et fonds en gestion commune, au choix des participants.

La répartition des actifs par catégorie d'actifs pour les régimes de retraite principaux est présentée ci-après.

### Répartition des actifs des régimes

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Au 31 octobre 2019	Association <sup>1</sup>				RRTD <sup>1</sup>			
	Fourchette cible	% du total	Juste valeur		Fourchette cible	% du total	Juste valeur	
			Cotée	Non cotée			Cotée	Non cotée
Titres de créance	40-70 %	55 %	– \$	3 374 \$	25-50 %	34 %	– \$	634 \$
Titres de capitaux propres	24-42	32	1 002	976	30-70	54	504	503
Placements alternatifs <sup>2</sup>	6-35	13	–	760	5-35	12	–	229
Divers <sup>3</sup>	s. o.	s. o.	–	(276)	s. o.	s. o.	–	111
<b>Total</b>		<b>100 %</b>	<b>1 002 \$</b>	<b>4 834 \$</b>		<b>100 %</b>	<b>504 \$</b>	<b>1 477 \$</b>
Au 31 octobre 2018								
Titres de créance	40-70 %	55 %	– \$	2 885 \$	25-50 %	34 %	– \$	497 \$
Titres de capitaux propres	24-42	34	897	869	30-65	58	396	470
Placements alternatifs <sup>2</sup>	6-35	11	–	551	3-25	8	–	122
Divers <sup>3</sup>	s. o.	s. o.	–	(107)	s. o.	s. o.	–	63
<b>Total</b>		<b>100 %</b>	<b>897 \$</b>	<b>4 198 \$</b>		<b>100 %</b>	<b>396 \$</b>	<b>1 152 \$</b>
Au 31 octobre 2017								
Titres de créance	40-70 %	57 %	– \$	2 903 \$	25-56 %	36 %	– \$	484 \$
Titres de capitaux propres	24-42	35	1 248	511	30-65	59	324	478
Placements alternatifs <sup>2</sup>	0-35	8	42	376	0-20	5	–	68
Divers <sup>3</sup>	s. o.	s. o.	–	46	s. o.	s. o.	–	56
<b>Total</b>		<b>100 %</b>	<b>1 290 \$</b>	<b>3 836 \$</b>		<b>100 %</b>	<b>324 \$</b>	<b>1 086 \$</b>

<sup>1</sup> Les régimes de retraite principaux investissent dans des véhicules de placement qui peuvent détenir des actions ou des titres de créance émis par la Banque.

<sup>2</sup> Les placements alternatifs des régimes de retraite principaux comprennent surtout des fonds de titres de participation privés, des fonds d'infrastructures et des fonds immobiliers.

<sup>3</sup> Se compose principalement de montants à payer à des courtiers et à recevoir de ceux-ci au titre de valeurs mobilières négociées mais pas encore réglées, d'actifs du compte d'amélioration des prestations de retraite, d'intérêts et de dividendes à recevoir.

Les instruments de créance d'entités gouvernementales détenus par l'Association et le RRTD doivent avoir une notation d'au moins BBB- au moment de l'achat. Il n'existe pas de pondération maximale pour les notations supérieures à BBB+ au sein du portefeuille d'instruments de créance d'entités gouvernementales.

Jusqu'à 15 % du portefeuille d'instruments de créance d'entités gouvernementales de l'Association peut être investi dans un portefeuille d'obligations en respectant les contraintes suivantes :

- Les instruments de créance dont la notation est de BBB+ à BBB- ne doivent pas dépasser 25 % du total du portefeuille.
- Les titres adossés à des actifs doivent avoir une notation de crédit d'au moins AAA et ne doivent pas dépasser 25 % du total du portefeuille.
- Les instruments de créance d'entités non gouvernementales ne doivent pas dépasser 80 % au total.
- Les instruments de créance d'entités gouvernementales étrangères ne doivent pas dépasser 20 % au total.
- Les instruments de créance d'une seule et même entité non gouvernementale ou d'une seule et même entité gouvernementale étrangère ne doivent pas dépasser 10 %.
- Les instruments de créance émis par le gouvernement fédéral, un gouvernement provincial ou une municipalité au Canada ne doivent pas dépasser au total respectivement 100 %, 75 % et 10 %.

En outre, jusqu'à 10 % du total du portefeuille d'instruments de créance d'entités gouvernementales de l'Association peut être investi dans un portefeuille d'obligations en respectant les contraintes suivantes :

- Les instruments de créance dont la notation est de BBB+ à BBB- ne doivent pas dépasser 50 % du portefeuille au total.
- Les titres adossés à des actifs doivent avoir une notation de crédit d'au moins AAA et ne doivent pas dépasser 25 % du portefeuille au total.
- Les titres d'un seul et même émetteur ne peuvent constituer plus de 10 % du portefeuille.

Le reste du portefeuille de titres de créance d'entités gouvernementales de l'Association ne peut pas être investi dans des instruments de créance d'entités étrangères ou non gouvernementales.

Jusqu'à 15 % du portefeuille d'instruments de créance d'entités gouvernementales du RRTD peut être investi dans un portefeuille géré de façon passive qui est fondé sur un indice entièrement composé d'instruments de créance de première qualité émis par le gouvernement fédéral, un gouvernement provincial ou une municipalité au Canada ou des entités canadiennes non gouvernementales.

Le reste du portefeuille de titres de créance du RRTD ne peut pas être investi dans des instruments de créance d'entités étrangères ou non gouvernementales.

L'avoir des portefeuilles d'actions de l'Association et du RRTD est largement diversifié, surtout dans des sociétés de qualité dont la capitalisation est de faible à forte et dans des fiducies de revenu, et aucun titre ne peut à lui seul dépasser 10 % de la valeur du portefeuille d'actions ou 10 % des titres en circulation d'une même société ou d'une fiducie de revenu. Des actions étrangères peuvent être acquises pour diversifier davantage le portefeuille d'actions. Au plus 10 % du total du portefeuille peut être investi dans des actions de pays émergents.

Tant pour l'Association que pour le RRTD, des instruments dérivés peuvent être utilisés pourvu qu'ils ne le soient pas pour créer un effet de levier, mais bien pour gérer les risques. L'Association et le RRTD sont aussi autorisés à investir dans d'autres instruments alternatifs, comme des actions de sociétés à capital fermé, des actions d'infrastructure et des biens immobiliers.

### PRATIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES

Les placements des régimes de retraite principaux comprennent des instruments financiers exposés à divers risques, notamment le risque de marché (y compris les risques de change, de taux d'intérêt, d'inflation, de prix et d'écart de taux), les risques de crédit, et le risque de liquidité. Les principaux risques importants auxquels font face tous les régimes de retraite sont la baisse des taux d'intérêt ou des écarts de crédit, ce qui ferait augmenter l'obligation au titre des prestations de retraite d'un montant supérieur à la variation de la valeur des actifs des régimes, et le risque de longévité (c'est-à-dire la baisse des taux de mortalité).

Les stratégies de symétrie entre les actifs et les passifs sont axées sur l'obtention d'un équilibre approprié entre un rendement adéquat et les variations des valeurs des passifs qui sont couvertes par les variations des valeurs des actifs.

Les régimes de retraite principaux gèrent ces risques financiers conformément à la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension*, aux règlements applicables ainsi qu'à l'énoncé des politiques et procédures en matière de placements des régimes de retraite principaux et aux politiques et procédures d'exploitation en matière de gestion. Voici quelques-unes des pratiques de gestion des risques utilisées par les régimes de retraite principaux :

- Suivi du risque de crédit des émetteurs
- Suivi du respect des lignes directrices sur la répartition des actifs
- Suivi du rendement des catégories d'actifs par rapport aux points de repère
- Suivi du rendement des actifs des régimes par rapport aux passifs des régimes

Les régimes de retraite principaux de la Banque sont sous la surveillance d'une seule structure de gouvernance des régimes de retraite mise en place par le comité des ressources humaines du conseil d'administration de la Banque. La structure de gouvernance comprend la formation de comités de gouvernance des régimes de retraite qui sont responsables de surveiller les opérations et les placements des régimes, en agissant comme fiduciaire. Les changements importants et stratégiques apportés aux régimes de retraite doivent être approuvés par le conseil d'administration de la Banque.

## **AUTRES RÉGIMES DE RETRAITE**

### ***Régime de retraite de CT***

Depuis l'acquisition de Services financiers CT inc. (CT), la Banque finance un régime de retraite à prestations définies. Le régime de retraite à prestations définies a cessé d'être offert aux nouveaux participants après le 31 mai 1987. Toutefois les participants peuvent continuer de participer au régime pour les services futurs. La capitalisation du régime de retraite est assurée par les cotisations de la Banque et des participants au régime.

### ***Régimes de retraite de TD Bank, N.A.***

TD Bank, N.A. et ses filiales maintiennent un régime à cotisations définies 401(k) qui couvre la totalité des employés. Les cotisations au régime pour l'exercice clos le 31 octobre 2019 se sont élevées à 146 millions de dollars (134 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2018; 124 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2017). La charge de retraite annuelle est égale aux cotisations de la Banque au régime.

TD Bank, N.A. a également bloqué des régimes de retraite à prestations définies qui couvrent certains anciens employés de TD Banknorth et de Financement auto TD (auparavant de Services financiers Chrysler). TD Bank, N.A. a aussi des régimes d'avantages complémentaires de retraite fermés qui offrent une couverture restreinte d'assurance médicale et d'assurance-vie à certains groupes d'employés d'anciennes organisations.

### ***Régimes de retraite complémentaires***

Les régimes de retraite complémentaires des employés pour les employés admissibles ne sont pas capitalisés par la Banque.

### ***Régimes de retraite d'État***

La Banque verse également des contributions aux régimes de retraite d'État, y compris le Régime de pensions du Canada, le Régime des rentes du Québec et la *Federal Insurance Contributions Act* des États-Unis. Les cotisations aux régimes de retraite d'État pour l'exercice clos le 31 octobre 2019 se sont élevées à 324 millions de dollars (293 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2018; 277 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2017).

Le tableau suivant présente la situation financière des régimes de retraite principaux de la Banque et de son principal régime d'avantages complémentaires de retraite, ainsi que de ses autres régimes de retraite importants. Les autres régimes offerts par la Banque et certaines de ses filiales ne sont pas considérés comme importants aux fins de la présentation de l'information financière.

#### Obligations, actifs et situation de capitalisation des régimes d'avantages du personnel

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Régimes de retraite principaux			Principal régime d'avantages complémentaires de retraite <sup>1</sup>			Autres régimes de retraite <sup>2</sup>		
	2019	2018	2017	2019	2018	2017	2019	2018	2017
<b>Variation des obligations au titre des prestations projetées</b>									
Obligations au titre des prestations projetées au début de l'exercice	6 539 \$	7 082 \$	6 805 \$	535 \$	558 \$	568 \$	2 569 \$	2 750 \$	2 863 \$
Obligations incluses en raison de la fusion du régime d'avantages de retraite <sup>3</sup>	–	6	–	–	–	–	–	–	–
Coût au titre des services rendus – prestations acquises	326	407	439	14	15	16	9	10	11
Coût financier sur les obligations au titre des prestations projetées	240	217	196	20	18	17	106	96	95
(Profit) perte de réévaluation – hypothèses financières	1 565	(969)	(148)	92	(42)	–	430	(190)	(27)
(Profit) perte de réévaluation – hypothèses démographiques	–	–	25	(26)	–	(42)	2	(8)	13
(Profit) perte de réévaluation – ajustements liés à l'expérience	83	22	(15)	–	2	15	6	14	1
Cotisations des participants	107	104	80	–	–	–	–	–	–
Prestations versées	(303)	(330)	(291)	(15)	(16)	(16)	(143)	(137)	(138)
Variation du taux de change	–	–	–	–	–	–	(1)	31	(68)
Coûts des services passés (crédit) <sup>4</sup>	1	–	(9)	–	–	–	(30)	3	–
<b>Obligations au titre des prestations projetées aux 31 octobre</b>	<b>8 558</b>	<b>6 539</b>	<b>7 082</b>	<b>620</b>	<b>535</b>	<b>558</b>	<b>2 948</b>	<b>2 569</b>	<b>2 750</b>
<b>Variation des actifs des régimes</b>									
Actifs des régimes à la juste valeur au début de l'exercice	6 643	6 536	5 823	–	–	–	1 733	1 855	1 895
Actifs inclus en raison de la fusion du régime d'avantages de retraite <sup>3</sup>	–	10	–	–	–	–	–	–	–
Produits d'intérêts sur les actifs des régimes	253	209	174	–	–	–	73	66	64
Profit (perte) de réévaluation – rendement des actifs des régimes moins les produits d'intérêts	773	(231)	195	–	–	–	205	(109)	59
Cotisations des participants	107	104	80	–	–	–	–	–	–
Cotisations de l'employeur	352	355	565	15	16	16	96	37	37
Prestations versées	(303)	(330)	(291)	(15)	(16)	(16)	(143)	(137)	(138)
Variation du taux de change	–	–	–	–	–	–	(1)	27	(58)
Charges administratives au titre des prestations définies	(8)	(10)	(10)	–	–	–	(4)	(6)	(4)
<b>Actifs des régimes à la juste valeur aux 31 octobre</b>	<b>7 817</b>	<b>6 643</b>	<b>6 536</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>1 959</b>	<b>1 733</b>	<b>1 855</b>
Excédent (déficit) des actifs des régimes à la juste valeur par rapport aux obligations au titre des prestations projetées	(741)	104	(546)	(620)	(535)	(558)	(989)	(836)	(895)
Incidence du plafond de l'actif et de l'exigence de capitalisation minimale	–	–	–	–	–	–	(13)	(13)	–
<b>Actif (passif) net au titre des prestations définies</b>	<b>(741)</b>	<b>104</b>	<b>(546)</b>	<b>(620)</b>	<b>(535)</b>	<b>(558)</b>	<b>(1 002)</b>	<b>(849)</b>	<b>(895)</b>
<b>Charge annuelle</b>									
Inclus dans la charge nette liée aux avantages du personnel :									
Coût au titre des services rendus – prestations acquises	326	407	439	14	15	16	9	10	11
Frais (produits) d'intérêts nets sur le passif (l'actif) net au titre des prestations définies	(13)	8	22	20	18	17	33	30	31
Coûts des services passés (crédit) <sup>4</sup>	1	–	(9)	–	–	–	(30)	3	–
Charges administratives au titre des prestations définies	10	10	10	–	–	–	6	4	4
<b>Charge totale</b>	<b>324 \$</b>	<b>425 \$</b>	<b>462 \$</b>	<b>34 \$</b>	<b>33 \$</b>	<b>33 \$</b>	<b>18 \$</b>	<b>47 \$</b>	<b>46 \$</b>
<b>Hypothèses actuarielles utilisées pour calculer les obligations au titre des prestations projetées aux 31 octobre (en pourcentage)</b>									
Taux d'actualisation moyen pondéré des obligations au titre des prestations projetées	3,08 %	4,10 %	3,60 %	3,07 %	4,10 %	3,60 %	3,12 %	4,37 %	3,74 %
Taux d'augmentation moyen pondéré des salaires	2,57	2,54	2,54	3,00	3,00	3,00	1,00	1,03	1,14

<sup>1</sup> Le taux d'augmentation du coût des soins de santé pour le prochain exercice utilisé pour prévoir le coût des prestations visées par le principal régime d'avantages complémentaires de retraite est de 4,18 %. On a présumé une diminution graduelle du taux à 2,42 % d'ici 2040 et son maintien à ce niveau par la suite.

<sup>2</sup> Comprendent le régime de retraite à prestations définies de CT, le régime de retraite à prestations définies de TD Banknorth, les régimes de retraite de Financement auto TD et les régimes de retraite complémentaires. Le régime de retraite à prestations définies de TD Banknorth a été bloqué le 31 décembre 2008 et aucun crédit au titre des services rendus ne peut être octroyé après cette date. Certains régimes de retraite à prestations définies de Financement auto TD ont été bloqués le 1<sup>er</sup> avril 2012 et aucun crédit au titre des services rendus ne peut être octroyé après le 31 mars 2012.

<sup>3</sup> Au cours de 2018, le régime d'avantages de retraite de La Banque Toronto-Dominion («RAR») a été réputé avoir été fusionné avec l'Association, et les obligations et les actifs du RAR qui n'étaient pas présentés par le passé sont maintenant pris en compte dans l'exercice 2018.

<sup>4</sup> Comprendent un profit de 33 millions de dollars lié au régime d'avantages complémentaires de retraite de Financement auto TD qui a été modifié au cours de l'exercice 2019.

La Banque prévoit verser pour l'exercice se clôturant le 31 octobre 2020 des cotisations de 342 millions de dollars aux régimes de retraite principaux, de 18 millions de dollars au principal régime d'avantages complémentaires de retraite et de 39 millions de dollars à ses autres régimes de retraite. Les montants des cotisations futures peuvent varier par suite de l'examen par la Banque de ses niveaux de cotisation au cours de l'exercice.

Les hypothèses relatives à la mortalité future qui ont servi à établir les obligations au titre des prestations définies et le coût des prestations net sont comme suit :

#### Espérance de vie présumée à 65 ans

(nombre d'années)

	Régimes de retraite principaux			Principal régime d'avantages complémentaires de retraite			Autres régimes de retraite		
							Aux 31 octobre		
	2019	2018	2017	2019	2018	2017	2019	2018	2017
Homme âgé de 65 ans à la date d'évaluation	23,4	23,3	23,2	23,4	23,3	23,2	22,1	22,1	21,8
Femme âgée de 65 ans à la date d'évaluation	24,1	24,1	24,0	24,1	24,1	24,0	23,7	23,7	23,4
Homme âgé de 40 ans à la date d'évaluation	24,5	24,5	24,5	24,5	24,5	24,5	22,9	23,0	22,9
Femme âgée de 40 ans à la date d'évaluation	25,3	25,2	25,2	25,3	25,2	25,2	24,8	24,8	25,1

La durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies pour les régimes de retraite principaux, le principal régime d'avantages complémentaires de retraite et les autres régimes de retraite à la fin de la période de présentation de l'information financière s'est établie respectivement à 16 années (15 années en 2018, 15 années en 2017), 18 années (17 années en 2018, 18 années en 2017) et 13 années (12 années en 2018, 13 années en 2017).

Le tableau ci-après présente la sensibilité des obligations au titre des prestations projetées pour les régimes de retraite principaux de la Banque, pour le principal régime d'avantages complémentaires de retraite et pour les autres régimes de retraite importants de la Banque aux hypothèses actuarielles qui sont considérées comme importantes par la Banque. Ces hypothèses actuarielles comprennent le taux d'actualisation, l'espérance de vie, le taux d'augmentation des salaires, ainsi que le taux de variation des coûts des soins de santé, selon le cas. Pour chaque test de sensibilité, l'incidence d'une modification raisonnable possible d'un seul facteur est présentée, et les autres hypothèses demeurent inchangées.

#### Sensibilité des principales hypothèses actuarielles

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Au		
	31 octobre 2019		
	Augmentation (diminution) des obligations		
	Régimes de retraite principaux	Principal régime d'avantages complémentaires de retraite	Autres régimes de retraite
<b>Incidence d'une variation absolue des principales hypothèses actuarielles</b>			
Taux d'actualisation			
Diminution de 1 % de l'hypothèse	1 520 \$	116 \$	409 \$
Augmentation de 1 % de l'hypothèse	(1 163)	(90)	(333)
Taux d'augmentation des salaires			
Diminution de 1 % de l'hypothèse	(313)	- <sup>1</sup>	- <sup>1</sup>
Augmentation de 1 % de l'hypothèse	305	- <sup>1</sup>	- <sup>1</sup>
Espérance de vie			
Diminution de 1 an de l'hypothèse	(179)	(21)	(94)
Augmentation de 1 an de l'hypothèse	177	21	93
Hypothèse initiale utilisée pour le taux de variation des coûts des soins de santé			
Diminution de 1 % de l'hypothèse	s. o.	(89)	s. o.
Augmentation de 1 % de l'hypothèse	s. o.	113	s. o.

<sup>1</sup> Une variation absolue de cette hypothèse n'est pas importante.

La Banque a comptabilisé les montants suivants dans le bilan consolidé.

#### Montants comptabilisés dans le bilan consolidé

(en millions de dollars canadiens)

	Aux		
	31 octobre 2019	31 octobre 2018	31 octobre 2017
<b>Autres actifs</b>			
Régimes de retraite principaux	- \$	104 \$	- \$
Autres régimes de retraite	6	3	7
Autres régimes d'avantages du personnel <sup>1</sup>	7	6	6
<b>Total des autres actifs</b>	<b>13</b>	<b>113</b>	<b>13</b>
<b>Autres passifs</b>			
Régimes de retraite principaux	741	-	546
Principal régime d'avantages complémentaires de retraite	620	535	558
Autres régimes de retraite	1 008	852	902
Autres régimes d'avantages du personnel <sup>1</sup>	412	360	457
<b>Total des autres passifs</b>	<b>2 781</b>	<b>1 747</b>	<b>2 463</b>
<b>Montant net comptabilisé</b>	<b>(2 768) \$</b>	<b>(1 634) \$</b>	<b>(2 450) \$</b>

<sup>1</sup> Se composent des autres régimes de retraite à prestations définies et des autres régimes d'avantages complémentaires de retraite offerts par la Banque et ses filiales qui ne sont pas considérés comme importants aux fins de la présentation de l'information financière.

La Banque a comptabilisé les montants suivants dans l'état des autres éléments du résultat global consolidé.

### Montants comptabilisés dans l'état des autres éléments du résultat global consolidé<sup>1</sup>

(en millions de dollars canadiens)

	Exercices clos les		
	31 octobre 2019	31 octobre 2018	31 octobre 2017
Écarts actuariels comptabilisés dans les autres éléments du résultat global			
Régimes de retraite principaux	(873) \$	720 \$	333 \$
Principal régime d'avantages complémentaires de retraite	(66)	40	27
Autres régimes de retraite	(231)	60	72
Autres régimes d'avantages du personnel <sup>2</sup>	(75)	45	22
<b>Total des écarts actuariels comptabilisés dans les autres éléments du résultat global</b>	<b>(1 245) \$</b>	<b>865 \$</b>	<b>454 \$</b>

<sup>1</sup> Les montants sont présentés avant impôt.

<sup>2</sup> Se composent des autres régimes de retraite à prestations définies et des autres régimes d'avantages complémentaires de retraite offerts par la Banque et ses filiales qui ne sont pas considérés comme importants aux fins de la présentation de l'information financière.

### NOTE 25 : IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

La charge (le recouvrement) d'impôt sur le résultat se compose de ce qui suit :

#### Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat

(en millions de dollars canadiens)

	Exercices clos les 31 octobre		
	2019	2018	2017
<b>Charge d'impôt sur le résultat – état du résultat consolidé</b>			
<b>Impôt exigible</b>			
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat pour la période considérée	2 675 \$	2 873 \$	2 073 \$
Ajustements au titre d'exercices antérieurs et autres	93	(76)	5
<b>Total de l'impôt exigible</b>	<b>2 768</b>	<b>2 797</b>	<b>2 078</b>
<b>Impôt différé</b>			
Charge (recouvrement) d'impôt différé afférent à la naissance et au renversement des différences temporaires	54	76	215
Effet des variations des taux d'imposition	10	302	13
Ajustements au titre d'exercices antérieurs et autres	(97)	7	(53)
<b>Total de l'impôt différé</b>	<b>(33)</b>	<b>385</b>	<b>175</b>
<b>Total de la charge d'impôt sur le résultat – état du résultat consolidé</b>	<b>2 735</b>	<b>3 182</b>	<b>2 253</b>
<b>Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat – état des autres éléments du résultat global</b>			
Impôt exigible	37	(48)	261
Impôt différé	1 070	(701)	(755)
	<b>1 107</b>	<b>(749)</b>	<b>(494)</b>
<b>Impôt sur le résultat – autres éléments ne se rapportant pas aux produits, y compris les regroupements d'entreprises et les autres ajustements</b>			
Impôt exigible	(7)	(3)	29
Impôt différé	(6)	(2)	–
	<b>(13)</b>	<b>(5)</b>	<b>29</b>
<b>Total de la charge (du recouvrement) d'impôt sur le résultat</b>	<b>3 829</b>	<b>2 428</b>	<b>1 788</b>
<b>Impôt exigible</b>			
Fédéral	1 256	1 491	1 115
Provincial	891	1 055	797
Étranger	651	200	456
	<b>2 798</b>	<b>2 746</b>	<b>2 368</b>
<b>Impôt différé</b>			
Fédéral	127	(244)	(233)
Provincial	87	(160)	(156)
Étranger	817	86	(191)
	<b>1 031</b>	<b>(318)</b>	<b>(580)</b>
<b>Total de la charge (du recouvrement) d'impôt sur le résultat</b>	<b>3 829 \$</b>	<b>2 428 \$</b>	<b>1 788 \$</b>

Le 22 décembre 2017, le gouvernement américain a adopté une législation fiscale exhaustive, communément appelée *Tax Cuts and Jobs Act* (loi sur les réductions d'impôt et l'emploi) (la «loi sur l'impôt américaine»), apportant des changements étendus et complexes au code fiscal américain.

La réduction du taux d'imposition fédéral des sociétés aux États-Unis promulguée par la loi sur l'impôt américaine a donné lieu en 2018 à un rajustement des actifs et passifs d'impôt différé aux États-Unis de la Banque selon le taux de base réduit de 21 %. L'incidence pour l'exercice clos le 31 octobre 2018 a été une diminution de la valeur des actifs d'impôt différé nets de la Banque qui a entraîné la comptabilisation d'une charge d'impôt sur le résultat de 366 millions de dollars au poste Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat dans l'état du résultat consolidé, d'un recouvrement d'impôt différé de 22 millions de dollars dans les autres éléments du résultat global et d'une charge d'impôt différé de 12 millions de dollars dans les résultats non distribués.

L'incidence de la loi sur l'impôt américaine sur le taux d'imposition prévu par la loi et le taux d'imposition effectif de la Banque est comprise au poste Écarts de taux liés aux activités internationales dans le tableau qui suit.

Le taux d'imposition prévu par la loi et le taux d'imposition effectif est présenté dans le tableau qui suit.

<b>Rapprochement avec le taux d'imposition prévu par la loi</b>						
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)						
	2019		2018		2017	
Impôt au taux d'imposition canadien prévu par la loi	3 502	\$ 26,5 %	3 648	\$ 26,5 %	3 262	\$ 26,5 %
Augmentation (diminution) attribuable aux éléments suivants :						
Dividendes reçus	(104)	(0,8)	(142)	(1,0)	(498)	(4,0)
Écarts de taux liés aux activités internationales	(728)	(5,5)	(343)	(2,5)	(515)	(4,2)
Divers – montant net	65	0,5	19	0,1	4	–
<b>Charge d'impôt sur le résultat et taux d'imposition effectif</b>	<b>2 735</b>	<b>\$ 20,7 %</b>	<b>3 182</b>	<b>\$ 23,1 %</b>	<b>2 253</b>	<b>\$ 18,3 %</b>

L'Agence du revenu du Canada (ARC), Revenu Québec et l'Alberta Tax and Revenue Administration (ATRA) refusent certaines déductions demandées par la Banque au titre des dividendes. Au cours de l'exercice 2019, l'ARC a établi de nouvelles cotisations à l'égard de la Banque représentant des impôts additionnels et des intérêts de 255 millions de dollars pour l'année d'imposition de 2014, et Revenu Québec a établi de nouvelles cotisations à l'égard de la Banque représentant des impôts additionnels et des intérêts de 6 millions de dollars pour l'année d'imposition de 2013. Jusqu'à maintenant, l'ARC, Revenu Québec et l'ATRA ont établi de nouvelles cotisations à l'égard de la Banque représentant des impôts et des intérêts d'environ 814 millions de dollars pour les années d'imposition de 2011 à 2014. La Banque s'attend à ce que l'ARC, Revenu Québec et l'ATRA établissent de nouvelles cotisations pour les années ultérieures pour les mêmes raisons. La Banque est d'avis que les positions prises dans ses déclarations fiscales étaient conformes et entend contester toute nouvelle cotisation.

Les actifs et passifs d'impôt différé comprennent ce qui suit :

<b>Actifs et passifs d'impôt différé</b>		
(en millions de dollars canadiens)		
	31 octobre 2019	Aux 31 octobre 2018
<b>Actifs d'impôt différé</b>		
Provision pour pertes sur créances	965	\$ 845
Valeurs mobilières	–	920
Prêts détenus à des fins de transaction	50	54
Avantages du personnel	844	739
Régimes de retraite	344	59
Pertes pouvant être reportées en avant	95	94
Crédits d'impôt	228	326
Divers	88	92
<b>Total des actifs d'impôt différé</b>	<b>2 614</b>	<b>3 129</b>
<b>Passifs d'impôt différé</b>		
Valeurs mobilières	527	–
Terrains, bâtiments, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables	242	223
(Produit) charge différé	91	12
Immobilisations incorporelles	40	163
Goodwill	108	94
<b>Total des passifs d'impôt différé</b>	<b>1 008</b>	<b>492</b>
<b>Actifs d'impôt différé nets</b>	<b>1 606</b>	<b>2 637</b>
<b>Pris en compte dans le bilan consolidé comme suit :</b>		
Actifs d'impôt différé	1 799	2 812
Passifs d'impôt différé <sup>1</sup>	193	175
<b>Actifs d'impôt différé nets</b>	<b>1 606</b>	<b>\$ 2 637</b>

<sup>1</sup> Inclus dans les autres passifs au bilan consolidé.

Le montant des différences temporaires, des pertes fiscales non utilisées et des crédits d'impôt non utilisés pour lesquels aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé au bilan consolidé s'établissait à 461 millions de dollars au 31 octobre 2019 (806 millions de dollars au 31 octobre 2018), dont un montant de 3 millions de dollars (2 millions de dollars au 31 octobre 2018) devrait expirer dans au plus cinq ans.

Certaines différences temporaires imposables liées aux participations de la Banque dans des filiales, des succursales et des entreprises associées, et liées aux investissements dans des coentreprises, n'avaient pas entraîné la comptabilisation de passifs d'impôt différé au 31 octobre 2019. Le montant total de ces différences temporaires s'établissait à 71 milliards de dollars au 31 octobre 2019 (61 milliards de dollars au 31 octobre 2018).

La variation de l'actif d'impôt différé net pour les exercices clos les 31 octobre se présente comme suit :

**Charge (recouvrement) d'impôt différé**

(en millions de dollars canadiens)

	2019				2018			
	État du résultat consolidé	Autres éléments du résultat global	Regroupements d'entreprises et autres	Total	État du résultat consolidé	Autres éléments du résultat global	Regroupements d'entreprises et autres	Total
<b>Charge (recouvrement) d'impôt différé</b>								
Provision pour pertes sur créances	(120) \$	– \$	– \$	(120)	79 \$	– \$	– \$	79 \$
Prêts détenus à des fins de transaction	4	–	–	4	36	–	–	36
Avantages du personnel	(87)	(18)	–	(105)	61	14	–	75
Régimes de retraite	19	(303)	–	(284)	(20)	230	–	210
Pertes pouvant être reportées en avant	(1)	–	–	(1)	37	–	–	37
Crédits d'impôt	98	–	–	98	(304)	–	–	(304)
Autres actifs d'impôt différé	7	–	(4)	3	54	–	(2)	52
Valeurs mobilières	56	1 391	–	1 447	240	(945)	–	(705)
Terrains, bâtiments, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables	19	–	–	19	216	–	–	216
(Produit) charge différé	79	–	–	79	95	–	–	95
Immobilisations incorporelles	(123)	–	–	(123)	(81)	–	–	(81)
Goodwill	16	–	(2)	14	(28)	–	–	(28)
<b>Total de la charge (du recouvrement) d'impôt différé</b>	<b>(33) \$</b>	<b>1 070 \$</b>	<b>(6) \$</b>	<b>1 031</b>	<b>385 \$</b>	<b>(701) \$</b>	<b>(2) \$</b>	<b>(318) \$</b>

**NOTE 26 : RÉSULTAT PAR ACTION**

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour la période.

Le résultat dilué par action est calculé au moyen de la même méthode que celle employée pour établir le résultat de base par action, sauf que certains ajustements sont apportés au résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires et au nombre moyen pondéré d'actions en circulation dans le but de tenir compte de l'effet dilutif de toutes les actions ordinaires potentielles qui seraient censées être émises par la Banque.

Le tableau suivant présente le résultat de base et le résultat dilué par action de la Banque pour les exercices clos les 31 octobre.

**Résultat de base et dilué par action**

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Exercices clos les 31 octobre		
	2019	2018	2017
<b>Résultat de base par action</b>			
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires	11 416 \$	11 048 \$	10 203 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions)	1 824,2	1 835,4	1 850,6
<b>Résultat de base par action (en dollars canadiens)</b>	<b>6,26 \$</b>	<b>6,02 \$</b>	<b>5,51 \$</b>
<b>Résultat dilué par action</b>			
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires	11 416 \$	11 048 \$	10 203 \$
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires, y compris l'incidence des titres dilutifs	11 416	11 048	10 203
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions)	1 824,2	1 835,4	1 850,6
Effet des titres dilutifs			
Options sur actions potentiellement exerçables (en millions) <sup>1</sup>	3,1	4,1	4,2
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – dilué (en millions)	1 827,3	1 839,5	1 854,8
<b>Résultat dilué par action (en dollars canadiens)<sup>1</sup></b>	<b>6,25 \$</b>	<b>6,01 \$</b>	<b>5,50 \$</b>

<sup>1</sup> Pour les exercices clos les 31 octobre 2019, 31 octobre 2018 et 31 octobre 2017, aucune option en cours n'a été exclue du calcul du résultat dilué par action.

**NOTE 27 : PROVISIONS, PASSIFS ÉVENTUELS, ENGAGEMENTS, GARANTIES, ACTIFS DONNÉS EN GARANTIE ET SÛRETÉS**

**PROVISIONS**

Le tableau suivant présente les provisions de la Banque.

**Provisions**

(en millions de dollars canadiens)

	Restructuration <sup>1</sup>	Litiges et divers	Total
Solde au 1 <sup>er</sup> novembre 2018	121 \$	352 \$	473 \$
Ajouts	184	222	406
Montants utilisés	(53)	(219)	(272)
Reprise des montants non utilisés	(9)	(78)	(87)
Écarts de conversion et autres	(2)	(8)	(10)
<b>Solde au 31 octobre 2019, avant provision pour pertes sur créances pour les instruments hors bilan</b>	<b>241 \$</b>	<b>269 \$</b>	<b>510 \$</b>
Ajouter la provision pour pertes sur créances pour les instruments hors bilan <sup>2</sup>			585
<b>Solde au 31 octobre 2019</b>			<b>1 095 \$</b>

<sup>1</sup> Comprend les provisions pour les contrats de location déficitaires.

<sup>2</sup> Pour plus de renseignements, se reporter à la note 8.

**LITIGES**

Dans le cadre normal des activités, la Banque et ses filiales font l'objet de diverses poursuites judiciaires et procédures administratives. La Banque constitue des provisions pour litiges lorsqu'il devient probable que la Banque subira une perte et que le montant peut être estimé de façon fiable. La Banque évalue aussi la fourchette globale estimative des pertes raisonnablement possibles (c'est-à-dire celles qui ne sont ni probables ni peu probables) pouvant découler de poursuites judiciaires et procédures administratives, en sus des provisions. Au 31 octobre 2019, la fourchette estimative des pertes raisonnablement possibles allait de néant à environ 606 millions de dollars. Les provisions et les pertes raisonnablement possibles de la Banque représentent les meilleures estimations de la Banque en fonction des informations disponibles à l'heure actuelle à l'égard des procédures pouvant faire l'objet d'estimations, bien qu'un certain nombre de facteurs puisse amener les provisions et les pertes raisonnablement possibles de la Banque à être très différentes de ses pertes réelles ou prévues. Par exemple, les estimations de la Banque exigent beaucoup de jugement, en raison des différentes étapes auxquelles se trouvent les procédures, de l'existence de multiples codéfendeurs dont la part de responsabilité reste à déterminer, des nombreuses questions en suspens toujours en cause dans plusieurs procédures, dont certaines échappent à la volonté de la Banque ou portent sur des théories et des interprétations juridiques nouvelles, de l'incertitude planant sur les divers dénouements possibles de ces procédures et du fait que les procédures sous-jacentes évolueront au fil du temps. De plus, certaines poursuites visent des dommages-intérêts très importants ou indéterminés.

De l'avis de la direction, d'après ses connaissances actuelles et les avis de ses conseillers juridiques, l'issue de l'une ou de l'ensemble de ces procédures n'aura pas d'incidence défavorable importante sur la situation financière consolidée ou sur les flux de trésorerie consolidés de la Banque. Toutefois, en raison des facteurs susmentionnés et d'autres incertitudes inhérentes aux litiges et aux questions d'ordre réglementaire, il est possible que l'incidence de l'issue des poursuites judiciaires ou procédures administratives puisse être importante sur les résultats d'exploitation consolidés de la Banque pour n'importe laquelle des périodes de présentation.

**Litige Stanford** – La Banque a été nommée défenderesse dans l'affaire *Rotstain v. Trustmark National Bank, et al.*, une action collective devant la Cour de district des États-Unis pour le district Nord du Texas portant sur une combine à la Ponzi de 7,2 milliards de dollars US qui aurait été montée par R. Allen Stanford, le propriétaire de Stanford International Bank, Limited (SIBL), une banque extraterritoriale ayant son siège à Antigua. Les requérants disent représenter une catégorie d'investisseurs dans des certificats de dépôt émis par SIBL. La Banque a fourni certains services de banque correspondante à SIBL. Les requérants allèguent que la Banque et quatre autres banques auraient aidé et encouragé M. Stanford, ou encore auraient conspiré avec lui, dans la perpétration de la fraude, et que les banques défenderesses auraient reçu des transferts frauduleux de SIBL en percevant des frais en contrepartie de certains services rendus.

L'Official Stanford Investors Committee (OSIC), un comité reconnu par la Cour comme représentant les investisseurs lésés, a reçu l'autorisation d'intervenir dans la poursuite et a entamé des poursuites semblables contre toutes les banques défenderesses. La Cour a refusé en partie et accepté en partie la requête en rejet de poursuite présentée par la Banque le 21 avril 2015. La Cour a également établi un échéancier de certification de l'action collective, exigeant des parties qu'elles présentent leurs communications préalables et soumettent leurs exposés à l'appui de leur demande d'actions collectives. La requête de certification de l'action collective a été déposée entièrement le 26 octobre 2015. Le 23 juin 2015, les requérants à l'action collective ont déposé une requête modifiée faisant valoir certaines autres lois étatiques dans leur poursuite contre la Banque. La requête présentée par la Banque visant le rejet de l'ensemble de la poursuite dans sa dernière version modifiée a été entièrement déposée le 18 août 2015. Le 22 avril 2016, la Banque a présenté une requête à la Cour pour que celle-ci revoise sa décision de rejet d'avril 2015 liée à certaines poursuites lancées par l'OSIC ayant trait à la *Texas Uniform Fraudulent Transfer Act*, en faisant valoir un changement législatif annoncé par la Cour suprême du Texas le 1<sup>er</sup> avril 2016. Le 28 juillet 2016, la Cour a rendu sa décision et rejeté la requête en rejet de poursuite présentée par les défenderesses visant la demande d'action collective des requérants. La Cour a également rejeté la requête visant la révision de sa décision de rejet relative aux requêtes de l'OSIC. La Banque a déposé sa réponse à la demande d'action collective des requérants le 26 août 2016. Le 4 novembre 2016, l'OSIC a déposé une requête d'intervenant modifiée dans sa poursuite contre la Banque. Celle-ci a déposé sa réponse à cette requête modifiée le 19 décembre 2016.

Le 7 novembre 2017, la Cour a rendu une décision rejetant la requête de certification de l'action collective. La Cour a conclu que les requérants n'ont pas démontré que les questions de fait communes prévaudraient compte tenu des différentes présentations de ventes qu'ils auraient reçues.

Le 21 novembre 2017, les demandeurs dans le cadre de l'action collective ont déposé une requête en vertu de la Rule 23(f) afin d'obtenir la permission de porter en appel devant la United States Court of Appeals for the Fifth Circuit la décision de la Cour de district rejetant la requête en certification de l'action. La Banque s'est opposée à cette requête le 4 décembre 2017. La United States Court of Appeals for the Fifth Circuit a rejeté cette requête le 20 avril 2018.

Le 28 février 2019, la Banque et les autres banques défenderesses ont déposé une requête en jugement sur les actes de procédure dans l'affaire OSIC visant à obtenir le rejet de trois allégations (aide et encouragement à la fraude, aide et encouragement à la conversion, et aide et encouragement à manquer à une obligation de fiduciaire). Au 4 avril 2019, le dossier de la requête avait été pleinement constitué.

Le 3 mai 2019, deux groupes de requérants composés de plus de 950 investisseurs dans des certificats de dépôt émis par SIBL ont déposé une requête pour être autorisés à intervenir dans la poursuite engagée par l'OSIC contre la Banque et les autres banques défenderesses. Le 18 septembre 2019, la Cour a rejeté la requête. Le 14 octobre 2019, un groupe de requérants (composé de 147 investisseurs) a déposé un avis d'appel auprès de la United States Court of Appeals for the Fifth Circuit.

Le 10 septembre 2019, l'OSIC a présenté une requête pour permission de modifier sa poursuite contre la Banque et les autres banques défenderesses afin d'y insérer d'autres allégations de fait. Au 15 octobre 2019, le dossier de la requête avait été pleinement constitué.

Le 1<sup>er</sup> novembre 2019, un deuxième groupe de requérants (composé de 1 286 investisseurs) a déposé une requête devant le tribunal de l'État du Texas contre la Banque et les autres banques défenderesses comportant des demandes semblables à celles présentées dans l'affaire *Rotstain v. Trustmark National Bank, et al.* Les interrogatoires préalables des banques défenderesses sont en cours, et le tribunal a fixé la date du procès au 11 janvier 2021.

La Banque a aussi été nommée défenderesse dans deux affaires devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario : 1) *Wide & Dickson v. The Toronto-Dominion Bank*, une poursuite déposée par les coliquidateurs de SIBL nommés par la Cour suprême des Caraïbes orientales, et 2) *Dynasty Furniture Manufacturing Ltd., et al. v. The Toronto-Dominion Bank*, une poursuite déposée par cinq investisseurs dans des certificats de dépôt émis par Stanford. Les poursuites font valoir que la Banque aurait fait preuve de négligence et aurait aidé SIBL à commettre une fraude en connaissance de cause. La Cour a rejeté la requête en jugement sommaire de la Banque concernant la poursuite déposée par les coliquidateurs afin de faire rejeter la poursuite d'après les lois de prescription applicables le 9 novembre 2015 et elle a déterminé que les questions relatives à la prescription seront tranchées au cours d'un procès sur le fond. Les deux poursuites déposées devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario sont traitées conjointement. La date du procès a été fixée au 11 janvier 2021.

**Litige sur les frais de découvert** – TD Bank, N.A. a été nommée défenderesse dans onze actions collectives à l'échelle des États-Unis visant à contester les pratiques employées à l'égard des frais de découvert par TD Bank, N.A. du 16 août 2010 jusqu'à présent et à l'égard des frais de découvert par la Carolina First Bank avant sa fusion avec TD Bank, N.A. en septembre 2010. Ces actions collectives ont été regroupées dans le cadre des mesures préparatoires aux procès sous le numéro MDL 2613 devant la Cour de district des États-Unis pour le district de de la Caroline du Sud : *In re TD Bank, N.A. Debit Card Overdraft Fee*, numéro 6 : 15-MN-02613 (D.S.C.). Le 10 décembre 2015, la requête présentée par TD Bank, N.A. visant le rejet de la demande d'action collective regroupée modifiée a été partiellement accueillie et partiellement refusée. Les interrogatoires préalables, le dépôt des mémoires et l'audience à l'égard de la requête en certification de l'action collective avaient tous eu lieu en date du 24 mai 2017.

Le 5 janvier 2017, TD Bank, N.A. a été nommée défenderesse dans une douzième demande d'action collective (l'action Dorsey) visant à contester les pratiques suivies à l'égard des frais de découvert qui faisaient déjà l'objet de la demande d'action collective regroupée modifiée. L'action Dorsey a été regroupée avec l'action collective numéro MDL 2613 et a été rejetée par la Cour. Les requérants de l'action Dorsey ont fait appel auprès de la United States Court of Appeals for the Fourth Circuit.

Le 5 décembre 2017, TD Bank, N.A. a été nommée défenderesse dans une treizième demande d'action collective (l'action Lawrence) visant à contester les pratiques suivies par la Banque à l'égard des frais de découvert. L'action Lawrence, également transférée au dossier MDL 2613, se rapporte au statut de transactions «récurrentes» accolé par la Banque à certaines transactions aux fins des frais de découvert. La Banque a présenté une requête visant le rejet de celle-ci.

Le 22 février 2018, la Cour a rendu une ordonnance approuvant certaines demandes de l'action collective regroupée modifiée et en rejetant d'autres. La United States Court of Appeals for the Fourth Circuit a rejeté la requête de la Banque déposée en vertu de la Rule 23(f) et visant à obtenir la permission de porter en appel certaines parties de la décision de la Cour de district.

Le 1<sup>er</sup> février 2019, les parties ont déposé un avis de règlement conjoint pour l'ensemble des demandes qui ont été regroupées dans le dossier MDL 2613 dans le cadre de l'action collective. En réponse à l'avis de règlement conjoint, la Cour a rendu, le 4 février 2019, une ordonnance suspendant toutes les échéances. Le 26 juin 2019, la Cour a rendu une ordonnance préliminaire approuvant le règlement de toutes les demandes regroupées dans le dossier MDL 2613 dans le cadre de l'action collective et ordonnant d'aviser les membres du groupe visé par le règlement. La date fixée pour l'audition de la requête pour approbation définitive est le 8 janvier 2020. La United States Court of Appeals for the Fourth Circuit a suspendu l'instance d'appel dans l'action Dorsey en attendant l'issue de la révision par la Cour de district du règlement proposé. De surcroît, la Cour de district a rejeté, sans préjudice de la déposer de nouveau, la requête présentée par la Banque en rejet de l'action Lawrence en attendant l'issue de sa révision du règlement.

**Frais de carte de crédit** – Entre 2011 et 2013, sept projets d'actions collectives ont été initiés, dont cinq demeurent en cours en Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan, en Ontario et au Québec : *Coburn and Watson's Metropolitan Home v. Bank of America Corporation, et al.*; *Macaronies Hair Club v. BOFA Canada Bank, et al.*; *Hello Baby Equipment inc. v. BOFA Canada Bank, et al.*; *Bancroft-Snell, et al. v. Visa Canada Corporation, et al.*; et *9085-4886 Québec Inc. v. Visa Canada Corporation, et al.* Certaines ententes de règlement étant assujetties à l'approbation de la Cour, les défenderesses restantes de chaque action sont la Banque et plusieurs autres institutions financières. Les membres du groupe formant l'action collective sont des commerçants canadiens qui acceptent Visa Canada Corporation (Visa) ou MasterCard International Incorporated (MasterCard) (collectivement les «réseaux») pour le paiement de produits et services. Bien que des différences existent entre les actions, dans la majorité il est allégué que, de mars 2001 jusqu'à présent, les réseaux auraient conspiré avec leurs banques émettrices et leurs acquéreurs pour fixer des frais excessifs et que certaines règles auraient eu pour effet d'accroître les frais des commerçants. Les cinq actions actives comprennent le complot civil, des infractions à la *Loi sur la concurrence*, l'ingérence dans des relations économiques et l'enrichissement injustifié. Les requérants cherchent à obtenir des dommages-intérêts généraux et exemplaires. Dans le cadre de l'instance du cas type en Colombie-Britannique, la décision de certifier en partie la poursuite comme action collective a été rendue le 27 mars 2014. Cette décision a été portée en appel tant par les représentants des actions que par les défenderesses. Les appels ont été entendus en décembre 2014 et la décision a été rendue le 19 août 2015. Tant les requérants que les défenderesses ont obtenu en partie gain de cause par suite de leur appel respectif, mais la période visée par les actions principales des requérants a été considérablement raccourcie. Lors d'une audience tenue en octobre 2016, les requérants ont cherché à modifier leurs actions pour que la période plus longue visée par cette dernière soit rétablie. La demande des requérants visant à modifier leurs actions pour que la période plus longue visée par cette dernière soit rétablie a été rejetée par le juge saisi de la motion et ultérieurement par la Cour d'appel de la Colombie-Britannique. Les requérants ont demandé une autorisation de pourvoi devant la Cour suprême du Canada et cette demande a été rejetée. Le procès à l'égard de la poursuite en Colombie-Britannique est actuellement prévu en octobre 2020. Au Québec, la requête pour autorisation a été entendue les 6 et 7 novembre 2017 et acceptée pour des motifs et une période similaires à ceux de l'instance en Colombie-Britannique. Les requérants en ont appelé de cette décision. Le 25 juillet 2019, la Cour d'appel du Québec a accueilli l'appel des requérants, rétablissant ainsi la période plus longue visée pour les procédures au Québec.

**Actions collectives de consommateurs** – La Banque, de même que plusieurs autres institutions financières canadiennes, a été nommée défenderesse dans un certain nombre de procédures engagées par des consommateurs pour lesquelles des demandes d'actions collectives provinciales et nationales ont été entamées visant différents frais et calculs de taux d'intérêt ainsi que différentes décisions relatives au crédit. Ces procédures en sont rendues à différentes étapes. La seule procédure, dans le cadre de laquelle la Banque est la seule partie défenderesse, a fait l'objet d'une entente de principe qui est en attente d'approbation.

## ENGAGEMENTS

### Arrangements relatifs au crédit

Dans le cadre normal des activités, la Banque prend divers engagements et conclut des contrats de passif éventuel. L'objectif principal de ces contrats est de rendre des fonds disponibles pour les besoins de financement des clients. La politique de la Banque sur les garanties à obtenir relativement à ces contrats et les types de garanties détenues est habituellement la même que pour les prêts consentis par la Banque.

Les lettres de crédit de soutien financier et les garanties d'exécution représentent des assurances irrévocables que la Banque effectuera les paiements dans l'éventualité où un client ne pourrait pas respecter ses obligations envers des tiers, et elles comportent les mêmes risques de crédit et les mêmes exigences de recours et de garantie additionnelle que les prêts consentis aux clients.

Les lettres de crédit de garanties d'exécution sont considérées comme des garanties non financières puisque le paiement ne repose pas sur la survenance d'un incident de crédit et est généralement lié à un incident déclencheur autre que financier. Pour obtenir de l'information détaillée, se reporter à la rubrique «Garanties» dans la présente note.

Les lettres de crédit documentaires et commerciales sont des instruments émis au nom du client autorisant un tiers, sous réserve de conditions particulières, à tirer des traites sur la Banque jusqu'à concurrence d'un certain montant. La Banque est exposée au risque que le client ne règle pas les montants des traites, et ceux-ci sont garantis par les actifs qui s'y rattachent.

Les engagements de crédit représentent la partie non utilisée des crédits autorisés sous forme de prêts et d'engagements de clients au titre d'acceptations. La note 10 contient une description des types de facilités de liquidité que la Banque offre à ses conduits de titrisation.

La valeur des instruments de crédit indiqués ci-dessous représente le montant maximal du crédit additionnel que la Banque pourrait être obligée de consentir si les contrats étaient entièrement utilisés.

### Instruments de crédit

(en millions de dollars canadiens)

	<i>Aux</i>	
	<b>31 octobre</b>	31 octobre
	<b>2019</b>	2018
<b>Lettres de crédit de soutien financier et garanties d'exécution</b>	<b>26 887 \$</b>	26 431 \$
<b>Lettres de crédit documentaires et commerciales</b>	<b>107</b>	197
<b>Engagements de crédit<sup>1</sup></b>		
Durée initiale de un an ou moins	<b>56 676</b>	50 028
Durée initiale de plus de un an	<b>150 170</b>	134 148
<b>Total</b>	<b>233 840 \$</b>	210 804 \$

<sup>1</sup> Les engagements de crédit excluent les lignes de crédit personnelles et les prêts sur cartes de crédit, lesquels sont annulables sans condition en tout temps, à la discrétion de la Banque.

De plus, au 31 octobre 2019, la Banque a un engagement de financer des placements dans des titres de participation privés pour une somme de 374 millions de dollars (205 millions de dollars au 31 octobre 2018).

### Engagements ou contrats de location à long terme

La Banque a des obligations en vertu de contrats de location à long terme non résiliables visant les locaux, le matériel et le mobilier. Les engagements minimums futurs aux termes de contrats de location simple, y compris les paiements au titre de la location, les taxes connexes et les charges d'exploitation estimées pour les locaux et le matériel, dans les cas où le paiement annuel est supérieur à 100 mille dollars, sont estimés à 988 millions de dollars pour 2020; 936 millions de dollars pour 2021; 884 millions de dollars pour 2022; 790 millions de dollars pour 2023; 658 millions de dollars pour 2024; 3 365 millions de dollars pour 2025 et par la suite.

Les engagements minimums futurs aux termes de contrats de location-financement, dans les cas où le paiement annuel est supérieur à 100 mille dollars, sont estimés à 21 millions de dollars pour 2020; 22 millions de dollars pour 2021; 20 millions de dollars pour 2022; 15 millions de dollars pour 2023; 4 millions de dollars pour 2024; 1 million de dollars pour 2025 et par la suite.

Les charges de location nettes relatives aux locaux, matériel et mobilier incluses dans les charges autres que d'intérêts à l'état du résultat consolidé ont été de 1,2 milliard de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2019 (1,1 milliard de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2018; 1,1 milliard de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2017).

### ACTIFS AFFECTÉS EN GARANTIE ET SÛRETÉS

Dans le cadre normal des activités, des valeurs mobilières et d'autres actifs sont affectés en garantie de passifs ou de passifs éventuels, y compris de contrats de rachat, de passifs de titrisation, d'obligations sécurisées, d'obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert et de transactions d'emprunt de valeurs mobilières. Des actifs sont également déposés dans le but de participer aux systèmes de compensation et de paiement et aux institutions de dépôt ou d'avoir accès aux facilités des banques centrales de territoires étrangers, ou encore à titre de garantie pour les règlements de contrats auprès de Bourses de dérivés ou d'autres contreparties de dérivés.

Le tableau suivant présente des renseignements sur les actifs affectés en garantie contre des passifs et des actifs détenus comme sûretés ou réaffectés en garantie.

### Sources et utilisations des actifs affectés en garantie et sûretés

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2019	31 octobre 2018
<i>Aux</i>		
<b>Sources des actifs affectés en garantie et sûretés</b>		
Actifs de la Banque		
Trésorerie et montants à recevoir de banques	820 \$	1 219 \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	4 918	3 301
Prêts	87 415	83 637
Valeurs mobilières	85 237	83 370
Autres actifs	850	1 278
	<b>179 240</b>	<b>172 805</b>
Actifs de tiers <sup>1</sup>		
Sûretés reçues et disponibles à la vente ou pouvant être réaffectées en garantie	274 765	243 168
Moins les sûretés qui ne sont pas réaffectées	(61 260)	(57 845)
	<b>213 505</b>	<b>185 323</b>
	<b>392 745</b>	<b>358 128</b>
<b>Utilisations des actifs affectés en garantie et sûretés<sup>2</sup></b>		
Dérivés	11 468	8 083
Obligations liées à des valeurs mobilières mises en pension	120 352	105 665
Prêts et emprunts de valeurs mobilières	107 587	85 544
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert	27 575	39 007
Titrisation	32 024	32 067
Obligations sécurisées	41 937	38 033
Systèmes de compensation, systèmes de paiement et institutions de dépôt	8 338	7 540
Gouvernements et banques centrales étrangers	1 167	1 390
Autres	42 297	40 799
<b>Total</b>	<b>392 745 \$</b>	<b>358 128 \$</b>

<sup>1</sup> Comprennent des sûretés reçues aux termes de prises en pension, d'emprunts de valeurs mobilières, de prêts sur marge et d'autres activités clients.

<sup>2</sup> Comprennent des actifs au bilan d'un montant de 45,6 milliards de dollars au 31 octobre 2019 (43,9 milliards de dollars au 31 octobre 2018) que la Banque a affectés en garantie et que la contrepartie peut par la suite réaffecter en garantie.

### ACTIFS VENDUS AVEC RECOURS

Dans le cadre de ses activités de titrisation, la Banque fait habituellement des déclarations usuelles et donne des garanties d'usage à l'égard des actifs sous-jacents qui peuvent entraîner l'obligation de racheter les actifs. Ces déclarations et garanties indiquent que la Banque, en sa qualité de vendeur, a procédé à la vente des actifs de bonne foi et conformément aux lois et aux exigences contractuelles applicables. Si ces critères n'étaient pas satisfaits, la Banque pourrait devoir racheter les prêts.

### GARANTIES

Outre les lettres de crédit de soutien financier et de garanties d'exécution, les types de transactions suivants représentent les principales garanties que la Banque a conclues.

#### Rehaussements de crédit

La Banque garantit des paiements à des contreparties dans l'éventualité où les rehaussements de crédit de tiers à l'appui d'une catégorie d'actifs seraient insuffisants.

#### Ententes d'indemnisation

Dans le cadre normal des activités, la Banque prévoit des indemnisations dans des ententes avec diverses contreparties à des opérations, comme des ententes de prestation de services, des opérations de crédit-bail et des ententes liées à des acquisitions et à des cessions. En vertu de ces ententes, la Banque peut être tenue d'indemniser les contreparties des coûts engagés par suite de diverses éventualités, comme des modifications des lois et des règlements et des réclamations en litige. Étant donné la nature de certaines ententes d'indemnisation, la Banque n'est pas en mesure de procéder à une estimation raisonnable du montant maximal qu'elle pourrait éventuellement être tenue de verser à ces contreparties.

Dans la mesure permise par la loi, la Banque prévoit également des indemnisations pour les administrateurs, les dirigeants et d'autres personnes contre qui certaines poursuites pourraient être intentées dans l'exercice de leurs fonctions à la Banque ou, à la demande de la Banque, à une autre entité.

## NOTE 28 : TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les parties sont considérées être liées lorsqu'une des parties a la capacité de contrôler directement ou indirectement l'autre partie ou d'exercer une influence notable sur l'autre partie dans la prise de décisions financières ou d'exploitation. Les parties liées de la Banque comprennent les principaux dirigeants, les membres de leur famille proche et leurs entités liées, les filiales, les entreprises associées, les coentreprises et les régimes d'avantages complémentaires de retraite pour les employés de la Banque.

### TRANSACTIONS AVEC LES PRINCIPAUX DIRIGEANTS, LES MEMBRES DE LEUR FAMILLE PROCHE ET LEURS ENTITÉS LIÉES

Les principaux dirigeants sont les personnes qui détiennent l'autorité et à qui incombe la responsabilité de planifier, diriger et contrôler les activités de la Banque, directement ou indirectement. La Banque considère certains de ses dirigeants et administrateurs comme ses principaux dirigeants. La Banque accorde des prêts à ses principaux dirigeants, aux membres de leur famille proche et à leurs entités liées selon les conditions du marché, à l'exception des produits et services bancaires destinés aux principaux dirigeants, lesquels sont assujettis aux lignes directrices de politiques approuvées qui visent tous les membres du personnel.

Au 31 octobre 2019, l'encours des prêts à des parties liées accordés aux principaux dirigeants, aux membres de leur famille proche et à leurs entités liées s'élevait à 121 millions de dollars (149 millions de dollars au 31 octobre 2018).

### RÉMUNÉRATION

La rémunération des principaux dirigeants se présente comme suit :

#### Rémunération

(en millions de dollars canadiens)

	Exercices clos les 31 octobre		
	2019	2018	2017
Avantages du personnel à court terme	33 \$	34 \$	33 \$
Avantages postérieurs à l'emploi	2	3	3
Paiements fondés sur des actions	35	37	32
<b>Total</b>	<b>70 \$</b>	<b>74 \$</b>	<b>68 \$</b>

En outre, la Banque offre des plans d'unités d'actions différées et d'autres plans aux administrateurs externes, aux dirigeants et à certains autres employés clés. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 23.

Dans le cadre normal des activités, la Banque fournit également divers services bancaires aux sociétés affiliées et autres sociétés liées à des conditions similaires à celles offertes à des parties non liées.

### TRANSACTIONS AVEC DES FILIALES, TD AMERITRADE ET SYMCOR INC.

Les transactions conclues entre la Banque et ses filiales répondent à la définition de transactions entre parties liées. Si ces transactions sont éliminées à la consolidation, elles ne sont pas présentées comme des transactions entre parties liées.

Les transactions conclues entre la Banque, TD Ameritrade et Symcor Inc. (Symcor) répondent également à la définition de transactions entre parties liées. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2019, aucune transaction importante n'a été conclue entre la Banque, TD Ameritrade et Symcor, outre celles qui sont décrites ci-dessous et à la note 12.

#### Autres transactions avec TD Ameritrade et Symcor

##### i) TD AMERITRADE HOLDING CORPORATION

Une description des transactions importantes conclues entre la Banque et ses sociétés affiliées et TD Ameritrade est présentée ci-après.

##### Convention sur les comptes de dépôt assurés

La Banque a conclu avec TD Ameritrade une convention sur les comptes de dépôt assurés (CDA) en vertu de laquelle elle met à la disposition des clients de TD Ameritrade des comptes de dépôt du marché monétaire assurés par la FDIC à titre de comptes de passage désignés ou de comptes de dépôt autres que de passage. TD Ameritrade procure des services de marketing et de soutien relativement aux CDA. La Banque a versé des honoraires de 2,2 milliards de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2019 (1,9 milliard de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2018; 1,5 milliard de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2017) à TD Ameritrade à l'égard des comptes de dépôt. Le montant versé par la Banque est fonction du solde moyen des dépôts assurés, qui s'est établi à 140 milliards de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2019 (140 milliards de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2018; 124 milliards de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2017), et une partie du montant est liée au rendement réel que la Banque a gagné sur les placements, moins les intérêts réels versés aux clients de TD Ameritrade, et la partie résiduelle est liée au taux de rendement convenu. La Banque gagne des honoraires de gestion équivalant à 25 pdb sur le solde quotidien moyen global dans les comptes de passage (sous réserve d'ajustements fondés sur une formule précise).

Au 31 octobre 2019, les montants à recevoir de TD Ameritrade s'élevaient à 41 millions de dollars (137 millions de dollars au 31 octobre 2018). Au 31 octobre 2019, les montants à payer à TD Ameritrade s'élevaient à 168 millions de dollars (174 millions de dollars au 31 octobre 2018).

La Banque et d'autres institutions financières ont consenti à TD Ameritrade des facilités de prêt renouvelables non garanties. L'engagement total que la Banque a fourni s'élevait à 291 millions de dollars, et aucun montant n'avait été prélevé au 31 octobre 2019 (338 millions de dollars non prélevés au 31 octobre 2018).

##### ii) TRANSACTIONS AVEC SYMCOR

La Banque détient un tiers du capital de Symcor, un fournisseur canadien de services d'impartition offrant une gamme diversifiée de solutions intégrées de services de traitement d'effets, de traitement et de production de relevés, et de gestion de trésorerie. La Banque comptabilise sa part des résultats de Symcor selon la méthode de la mise en équivalence. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2019, la Banque a versé 81 millions de dollars (86 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2018; 93 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2017) pour ces services. Au 31 octobre 2019, le montant à payer à Symcor s'élevait à 12 millions de dollars (14 millions de dollars au 31 octobre 2018).

La Banque et deux autres banques actionnaires ont également consenti une facilité de prêt non garantie de 100 millions de dollars à Symcor, sur laquelle aucun montant n'était tiré au 31 octobre 2019 et 31 octobre 2018.

## NOTE 29 : INFORMATIONS SECTORIELLES

Aux fins de la présentation de l'information de gestion, la Banque présente ses résultats en fonction de trois secteurs d'exploitation comme suit : les Services de détail au Canada, lesquels comprennent les résultats des activités des services bancaires personnels et commerciaux au Canada, des cartes de crédit au Canada, de Financement auto TD au Canada et des activités de gestion de patrimoine et d'assurance au Canada; les Services de détail aux États-Unis, lesquels comprennent les résultats des activités des services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis, des cartes de crédit aux États-Unis, de Financement auto TD aux États-Unis, des activités de gestion de patrimoine aux États-Unis et de la participation de la Banque dans TD Ameritrade; et les Services bancaires de gros. Les autres activités de la Banque sont regroupées au sein du secteur Siège social.

Le secteur Services de détail au Canada comprend les services bancaires personnels et commerciaux au Canada, lesquels offrent des produits et des services financiers aux particuliers, aux petites entreprises et aux commerces, Financement auto TD au Canada, les activités de cartes de crédit au Canada, les activités de gestion de patrimoine au Canada, lesquelles offrent des produits et des services de placement à des investisseurs institutionnels et de détail, et les activités d'assurance. Le secteur Services de détail aux États-Unis comprend les activités de services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis menées par TD Bank, America's Most Convenient Bank<sup>MC</sup>, principalement dans les États du nord-est et du centre du littoral de l'Atlantique, ainsi qu'en Floride, et les activités de gestion de patrimoine aux États-Unis, y compris Epoch et la participation en actions de la Banque dans TD Ameritrade. Le secteur Services bancaires de gros offre une vaste gamme de produits et services bancaires de marchés financiers, de placement et de financement de grandes entreprises, dont la prise ferme et la distribution de nouvelles émissions de titres de créance et d'actions, les conseils sur les acquisitions et dessaisissements stratégiques, et les solutions pour les besoins de transactions courantes, de financement et de placement des clients de la Banque. Les autres activités de la Banque sont regroupées au sein du secteur Siège social. Ce secteur comprend l'incidence de certains programmes de titrisation d'actifs, la gestion de trésorerie, la provision évaluée collectivement pour les pertes sur créances subies mais non encore décelées dans les Services de détail au Canada et les Services bancaires de gros, l'élimination de certains ajustements en équivalence fiscale et les autres reclassements effectués par la direction, l'impôt au niveau de l'entreprise, ainsi que les produits et les charges résiduels non répartis.

Les résultats de chaque secteur d'exploitation reflètent les produits, les charges et les actifs du secteur. Étant donné la structure complexe de la Banque, son modèle d'information de gestion fait intervenir diverses estimations, hypothèses, répartitions et méthodes axées sur le risque pour calculer les prix de cession interne des fonds, les revenus intersectoriels, les taux d'imposition des bénéficiaires, les fonds propres et les charges indirectes, de même que les cessions de coûts pour mesurer les résultats par secteur d'exploitation. La base de la répartition et les méthodes sont revues à intervalles réguliers afin de s'aligner sur l'évaluation de la direction quant à la performance des secteurs d'exploitation de la Banque. Les prix de cession interne des fonds sont généralement calculés aux taux du marché. Les revenus intersectoriels sont négociés entre les secteurs d'exploitation et avoisinent la juste valeur des services fournis. La charge ou le recouvrement d'impôt sur le résultat est en général ventilé entre les secteurs selon un taux d'imposition prévu par la loi, et ils peuvent être ajustés compte tenu des éléments et des activités propres à chaque secteur. L'amortissement des immobilisations incorporelles acquises par suite de regroupements d'entreprises est compris dans le secteur Siège social. Par conséquent, le résultat net des secteurs d'exploitation est présenté avant l'amortissement de ces immobilisations incorporelles.

Les produits autres que d'intérêts de la Banque sont dérivés principalement des services de placement et de valeurs mobilières, des commissions sur crédit, des produits de négociation, des frais de service, des services de cartes et des produits d'assurance. La plus large part des produits tirés des services de placement et de valeurs mobilières est gagnée par le secteur Services de détail au Canada et le reste de ces produits, des secteurs Services de gros et Services de détail aux États-Unis. Les produits provenant des commissions sur crédit sont principalement attribuables aux secteurs Services bancaires de gros et Services de détail au Canada. Les produits de négociation sont gagnés dans le secteur Services bancaires de gros. Les produits tirés des frais de service et des services de cartes proviennent principalement des secteurs Services de détail aux États-Unis et Services de détail au Canada. Les produits d'assurance sont gagnés dans le secteur Services de détail au Canada.

Les produits d'intérêts nets au sein du secteur Services bancaires de gros sont présentés en équivalence fiscale, ce qui signifie que la valeur d'un produit non imposable ou exonéré d'impôt, comme les dividendes, est ajustée à la valeur équivalente avant impôt. L'équivalence fiscale permet à la Banque de mesurer les produits tirés de toutes les valeurs mobilières et de tous les prêts de manière uniforme. Elle procure en outre des éléments de comparaison plus significatifs des produits d'intérêts nets avec ceux d'institutions semblables. Le rajustement de l'équivalence fiscale présenté dans le secteur Services bancaires de gros est renversé dans le secteur Siège social.

La Banque achète des swaps sur défaillance de crédit pour couvrir le risque de crédit du portefeuille de prêts aux grandes entreprises du secteur Services bancaires de gros. Ces swaps ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture et sont évalués à la juste valeur, et les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats de la période considérée. Les prêts connexes sont comptabilisés au coût amorti. La direction estime que cette asymétrie entre le traitement comptable des swaps sur défaillance de crédit et celui des prêts entraînerait une volatilité du résultat net périodique, qui n'est représentative ni des caractéristiques économiques du portefeuille de prêts aux grandes entreprises ni du rendement sous-jacent du secteur Services bancaires de gros. Par conséquent, ces swaps sur défaillance de crédit sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement dans le secteur Services bancaires de gros, et les profits et les pertes relatifs aux swaps sur défaillance de crédit, en sus des coûts comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement, sont comptabilisés dans le secteur Siège social.

La Banque a modifié sa stratégie de négociation en ce qui concerne certains titres de créance détenus à des fins de transaction et a reclassé, en date du 1<sup>er</sup> août 2008, ces titres de créance détenus à des fins de transaction dans la catégorie disponibles à la vente selon IAS 39 (classés comme étant à la JVAERG selon IFRS 9). Ces titres de créance sont couverts sur le plan économique, principalement avec des swaps sur défaillance de crédit et des contrats de swaps de taux d'intérêt qui sont comptabilisés à la juste valeur, et les variations de juste valeur sont passées en résultat de la période. Par conséquent, les dérivés ont été comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement dans le secteur Services bancaires de gros, et les profits et pertes sur les dérivés, en sus des montants comptabilisés selon la comptabilité d'engagement, ont été comptabilisés dans le secteur Siège social. Les résultats rajustés de la Banque des périodes antérieures excluent les profits et pertes relatifs aux dérivés qui dépassent le montant comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Depuis le 1<sup>er</sup> février 2017, le total des profits et pertes découlant des variations de la juste valeur de ces dérivés est comptabilisé dans le secteur Services bancaires de gros.

Par suite de l'adoption d'IFRS 9, la provision pour pertes sur créances de la période considérée relative aux actifs financiers productifs (étape 1 et étape 2) et dépréciés (étape 3), aux engagements de prêt et aux contrats de garantie financière est comptabilisée dans les secteurs respectifs. Lorsque IAS 39 était appliquée, avant le 1<sup>er</sup> novembre 2017, la provision pour pertes sur créances liée à la provision évaluée collectivement pour les pertes sur créances subies mais non encore décelées se rapportant aux secteurs Services de détail au Canada et Services bancaires de gros était comptabilisée dans le secteur Siège social.

Le tableau suivant présente les résultats sectoriels pour les exercices clos les 31 octobre.

### Résultats par secteur<sup>1, 2</sup>

(en millions de dollars canadiens)

	Exercices clos les 31 octobre				
	2019		2018		
	Services de détail au Canada	Services de détail aux États-Unis	Services bancaires de gros <sup>3, 4</sup>	Siège social <sup>3, 4</sup>	Total
Produits (pertes) d'intérêts nets	12 349 \$	8 951 \$	911 \$	1 720 \$	23 931 \$
Produits (pertes) autres que d'intérêts	11 877	2 840	2 320	97	17 134
Total des produits	24 226	11 791	3 231	1 817	41 065
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances	1 306	1 082	44	597	3 029
Indemnités d'assurance et charges connexes	2 787	–	–	–	2 787
Charges autres que d'intérêts	10 735	6 411	2 393	2 481	22 020
Résultat avant impôt sur le résultat	9 398	4 298	794	(1 261)	13 229
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	2 535	471	186	(457)	2 735
Quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade	–	1 154	–	38	1 192
<b>Résultat net</b>	<b>6 863 \$</b>	<b>4 981 \$</b>	<b>608 \$</b>	<b>(766) \$</b>	<b>11 686 \$</b>
<b>Total de l'actif au 31 octobre</b>	<b>452 163 \$</b>	<b>436 086 \$</b>	<b>458 420 \$</b>	<b>68 621 \$</b>	<b>1 415 290 \$</b>
					2018
Produits (pertes) d'intérêts nets	11 576 \$	8 176 \$	1 150 \$	1 337 \$	22 239 \$
Produits (pertes) autres que d'intérêts	11 137	2 768	2 367	381	16 653
Total des produits	22 713	10 944	3 517	1 718	38 892
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances	998	917	3	562	2 480
Indemnités d'assurance et charges connexes	2 444	–	–	–	2 444
Charges autres que d'intérêts	9 473	6 100	2 125	2 497	20 195
Résultat avant impôt sur le résultat	9 798	3 927	1 389	(1 341)	13 773
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	2 615	432	335	(200)	3 182
Quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade	–	693	–	50	743
<b>Résultat net</b>	<b>7 183 \$</b>	<b>4 188 \$</b>	<b>1 054 \$</b>	<b>(1 091) \$</b>	<b>11 334 \$</b>
<b>Total de l'actif au 31 octobre</b>	<b>433 960 \$</b>	<b>417 292 \$</b>	<b>425 909 \$</b>	<b>57 742 \$</b>	<b>1 334 903 \$</b>
					2017
Produits (pertes) d'intérêts nets	10 611 \$	7 486 \$	1 804 \$	946 \$	20 847 \$
Produits (pertes) autres que d'intérêts	10 451	2 735	1 520	649	15 335
Total des produits	21 062	10 221	3 324	1 595	36 202
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances	986	792	(28)	466	2 216
Indemnités d'assurance et charges connexes	2 246	–	–	–	2 246
Charges autres que d'intérêts	8 934	5 878	1 982	2 625	19 419
Résultat avant impôt sur le résultat	8 896	3 551	1 370	(1 496)	12 321
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	2 371	671	331	(1 120)	2 253
Quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade	–	442	–	7	449
<b>Résultat net</b>	<b>6 525 \$</b>	<b>3 322 \$</b>	<b>1 039 \$</b>	<b>(369) \$</b>	<b>10 517 \$</b>
<b>Total de l'actif au 31 octobre</b>	<b>404 444 \$</b>	<b>403 937 \$</b>	<b>406 138 \$</b>	<b>64 476 \$</b>	<b>1 278 995 \$</b>

<sup>1</sup> Certains montants comparatifs ont été retraités afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

<sup>2</sup> La part des produits et des pertes sur créances revenant aux partenaires des programmes de détaillants est présentée dans le secteur Siège social et un montant correspondant (représentant la quote-part nette des partenaires) est comptabilisé dans les charges autres que d'intérêts, de sorte à éliminer toute incidence sur le résultat net comme présenté du secteur Siège social. Le résultat net présenté dans le secteur Services de détail aux États-Unis ne comprend que la part des produits et des pertes sur créances attribuable à la Banque en vertu des conventions.

<sup>3</sup> Les produits d'intérêts nets au sein du secteur Services bancaires de gros sont présentés en équivalence fiscale. Le rajustement de l'équivalence fiscale présenté dans le secteur Services bancaires de gros est renversé dans le secteur Siège social.

<sup>4</sup> Depuis le 1<sup>er</sup> février 2017, le total des profits et des pertes découlant des variations de la juste valeur des swaps sur défaillance de crédit et des contrats de swaps de taux d'intérêt couvrant le portefeuille d'actifs financiers à la JVAERG (valeurs mobilières disponibles à la vente selon IAS 39) est comptabilisé dans les Services bancaires de gros. Auparavant, ces dérivés étaient comptabilisés selon la comptabilité d'engagement dans les Services bancaires de gros et les profits et pertes sur les dérivés, en sus des coûts comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement, étaient comptabilisés dans le secteur Siège social.

## RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES RÉSULTATS

Pour les besoins de la présentation des résultats selon la répartition géographique, les secteurs sont répartis en trois groupes : Canada, États-Unis et Autres pays. Les transactions sont surtout comptabilisées d'après le lieu de l'unité responsable de la comptabilisation des produits ou des actifs. Ce lieu correspond fréquemment au lieu de l'entité juridique qui mène les activités et au lieu du client.

(en millions de dollars canadiens)	Exercices clos les 31 octobre			Aux 31 octobre
	2019			2019
	Total des produits <sup>1</sup>	Résultat avant impôt sur le résultat	Résultat net	Total de l'actif
Canada	23 599 \$	7 237 \$	5 208 \$	769 314 \$
États-Unis	15 557	4 827	4 180	524 397
Autres pays	1 909	1 165	2 298	121 579
<b>Total</b>	<b>41 065 \$</b>	<b>13 229 \$</b>	<b>11 686 \$</b>	<b>1 415 290 \$</b>
			2018	2018
Canada	23 332 \$	8 886 \$	6 523 \$	713 677 \$
États-Unis	13 751	3 768	2 993	514 263
Autres pays	1 809	1 119	1 818	106 963
<b>Total</b>	<b>38 892 \$</b>	<b>13 773 \$</b>	<b>11 334 \$</b>	<b>1 334 903 \$</b>
			2017	2017
Canada	20 911 \$	7 250 \$	5 660 \$	648 924 \$
États-Unis	13 371	3 677	3 075	515 478
Autres pays	1 920	1 394	1 782	114 593
<b>Total</b>	<b>36 202 \$</b>	<b>12 321 \$</b>	<b>10 517 \$</b>	<b>1 278 995 \$</b>

<sup>1</sup> Certains montants comparatifs ont été retraités afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

## NOTE 30 : PRODUITS D'INTÉRÊTS ET CHARGES D'INTÉRÊTS

Le tableau suivant présente les produits d'intérêts et les charges d'intérêts par évaluation comptable. Pour plus de renseignements sur les types d'instruments évalués au coût amorti et à la JVAERG, se reporter à la note 2.

### Produits d'intérêts et charges d'intérêts<sup>1</sup>

(en millions de dollars canadiens)	Exercices clos les			
	31 octobre 2019		31 octobre 2018	
	Produits d'intérêts	Charges d'intérêts	Produits d'intérêts	Charges d'intérêts
Évalués au coût amorti	31 663 \$	11 294 \$	27 693 \$	9 286 \$
Évalués à la JVAERG	3 165	–	2 946	–
	<b>34 828</b>	<b>11 294</b>	30 639	9 286
Pas évalués au coût amorti ni à la JVAERG <sup>2</sup>	7 171	6 774	5 783	4 897
<b>Total</b>	<b>41 999 \$</b>	<b>18 068 \$</b>	<b>36 422 \$</b>	<b>14 183 \$</b>

<sup>1</sup> Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

<sup>2</sup> Comprennent les produits d'intérêts, les charges d'intérêts et les revenus de dividendes des instruments financiers évalués ou désignés à la JVRN et des actions désignées à la JVAERG.

**NOTE 31 : RISQUE DE CRÉDIT**

Il existe une concentration du risque de crédit lorsqu'un certain nombre d'emprunteurs ou de contreparties engagés dans des activités similaires sont situés dans la même région ou ont des caractéristiques économiques comparables. La capacité de ces emprunteurs ou contreparties à respecter des obligations contractuelles peut être également touchée par l'évolution de la situation économique, politique ou autre. Le portefeuille de la Banque pourrait être sensible à l'évolution de la conjoncture dans certaines régions géographiques.

**Concentration du risque de crédit**

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Prêts et engagements de clients au titre d'acceptations <sup>1, 2</sup>		Instruments de crédit <sup>3, 4</sup>		Instruments financiers dérivés <sup>5, 6</sup>		<i>Aux</i>
	31 octobre 2019	31 octobre 2018	31 octobre 2019	31 octobre 2018	31 octobre 2019	31 octobre 2018	
Canada	67 %	67 %	38 %	40 %	25 %	24 %	
États-Unis	32	32	58	57	31	31	
Royaume-Uni	–	–	1	1	17	15	
Autres pays européens	–	–	2	1	20	24	
Autres pays	1	1	1	1	7	6	
<b>Total</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>
	<b>700 226 \$</b>	<b>666 405 \$</b>	<b>233 840 \$</b>	<b>210 804 \$</b>	<b>46 829 \$</b>	<b>55 615 \$</b>	

<sup>1</sup> En ce qui concerne le total des prêts et engagements de clients au titre d'acceptations, la seule industrie dont la concentration était égale ou supérieure à 5 % de la concentration totale se présentait comme suit au 31 octobre 2019 : immobilier, 10 % (9 % au 31 octobre 2018).

<sup>2</sup> Comprennent les prêts qui sont évalués à la JVAERG.

<sup>3</sup> Au 31 octobre 2019, la Banque avait des engagements et des contrats de passif éventuel s'établissant à 234 milliards de dollars (211 milliards de dollars au 31 octobre 2018), y compris des engagements de crédit totalisant 207 milliards de dollars (184 milliards de dollars au 31 octobre 2018), dont le risque de crédit se répartissait comme dans le tableau ci-dessus.

<sup>4</sup> En ce qui concerne les engagements de crédit, les industries dont la concentration était égale ou supérieure à 5 % de la concentration totale se présentaient comme suit au 31 octobre 2019 : institutions financières, 22 % (19 % au 31 octobre 2018); pipelines, pétrole et gaz, 9 % (10 % au 31 octobre 2018); automobile, 9 % (9 % au 31 octobre 2018); énergie et services publics, 8 % (9 % au 31 octobre 2018); fabrication – divers et vente de gros, 7 % (7 % au 31 octobre 2018); services professionnels et autres services, 6 % (6 % au 31 octobre 2018); aménagement de biens immobiliers non résidentiels, 6 % (5 % au 31 octobre 2018); télécommunications, câblodistribution et médias, 6 % (7 % au 31 octobre 2018).

<sup>5</sup> Au 31 octobre 2019, le coût de remplacement courant des instruments financiers dérivés s'élevait à 47 milliards de dollars (56 milliards de dollars au 31 octobre 2018). D'après la région de la contrepartie ultime, le risque de crédit se répartissait comme dans le tableau ci-dessus. Le tableau ne tient pas compte de la juste valeur des dérivés négociés en Bourse.

<sup>6</sup> La plus importante concentration par type de contrepartie était auprès des institutions financières (y compris les institutions financières non bancaires), soit 69 % du total au 31 octobre 2019 (68 % au 31 octobre 2018). La deuxième plus importante concentration était auprès des gouvernements et représentait 22 % du total au 31 octobre 2019 (26 % au 31 octobre 2018). Aucune autre industrie ne dépassait 5 % du total.

Le tableau suivant présente le risque de crédit maximal lié aux instruments financiers, avant la prise en compte des garanties détenues ou d'autres rehaussements de crédit.

### Risque de crédit maximal brut<sup>1</sup>

(en millions de dollars canadiens)

	<i>Aux</i>	
	31 octobre 2019	31 octobre 2018
Trésorerie et montants à recevoir de banques	4 863 \$	4 735 \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	25 583	30 720
Valeurs mobilières <sup>2</sup>		
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net		
Valeurs mobilières émises ou assurées par un gouvernement	1 413	1 397
Autres titres de créance	2 627	2 221
Détenues à des fins de transaction		
Valeurs mobilières émises ou assurées par un gouvernement	44 445	47 085
Autres titres de créance	18 680	20 106
Droits conservés	19	25
Valeurs mobilières détenues à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net		
Valeurs mobilières émises ou assurées par un gouvernement	319	–
Autres titres de créance	4 081	2 340
Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		
Valeurs mobilières émises ou assurées par un gouvernement	83 171	94 733
Autres titres de créance	23 969	30 948
Titres de créance au coût amorti		
Valeurs mobilières émises ou assurées par un gouvernement	78 275	60 535
Autres titres de créance	52 222	46 636
Valeurs mobilières prises en pension	165 935	127 379
Dérivés <sup>3</sup>	48 894	56 996
Prêts		
Prêts hypothécaires résidentiels	235 530	225 081
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	179 085	170 976
Cartes de crédit	34 989	34 015
Entreprises et gouvernements	235 004	216 321
Prêts détenus à des fins de transaction	12 482	10 990
Prêts détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net	1 796	1 336
Prêts à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	2 124	2 745
Engagements de clients au titre d'acceptations	13 494	17 267
Montants à recevoir des courtiers et des clients	20 575	26 940
Autres actifs	5 913	5 886
<b>Total de l'actif</b>	<b>1 295 488</b>	<b>1 237 413</b>
Instruments de crédit <sup>4</sup>	233 840	210 804
Engagements de crédit annulables sans condition liés aux lignes de crédit personnelles et sur cartes de crédit	311 138	301 752
<b>Total du risque de crédit</b>	<b>1 840 466 \$</b>	<b>1 749 969 \$</b>

<sup>1</sup> Certains montants comparatifs ont été retraités afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

<sup>2</sup> Excluent les titres de capitaux propres.

<sup>3</sup> La valeur comptable des actifs dérivés représente l'exposition maximum au risque de crédit liée aux contrats de dérivés.

<sup>4</sup> Le solde représente le montant maximal des fonds additionnels que la Banque pourrait être tenue de consentir si les contrats étaient entièrement utilisés. Le risque maximal réel pourrait différer du montant présenté ci-dessus. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 27.

### NOTE 32 : FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES

La Banque gère ses fonds propres conformément aux lignes directrices établies par le BSIF. Les lignes directrices sur les fonds propres réglementaires évaluent les fonds propres compte tenu du risque de crédit, du risque de marché de négociation et du risque opérationnel. La Banque applique plusieurs directives, procédures et contrôles en matière de fonds propres pour réaliser ses objectifs.

Objectifs de la Banque en matière de gestion des fonds propres :

- Posséder une structure de fonds propres appropriée, comme déterminée par :
  - la prise de position de la Banque en matière d'appétit pour le risque;
  - les exigences en matière de fonds propres définies par les organismes de réglementation pertinents;
  - l'évaluation interne des besoins de fonds propres effectuée par la Banque, selon le profil de risque et les niveaux de tolérance au risque de la Banque.
- Obtenir le coût moyen pondéré le plus économiquement réalisable pour les fonds propres, tout en préservant une composition appropriée d'éléments de fonds propres afin de respecter les niveaux de capitalisation cibles.
- S'assurer d'avoir facilement accès à des sources de fonds propres appropriés, à un coût raisonnable, afin de :
  - protéger la Banque contre des événements inattendus; ou
  - soutenir et faciliter la croissance des affaires ou les acquisitions en respectant la stratégie de la Banque et son appétit pour le risque.
- Conserver de solides notations externes afin de gérer le coût global de financement de la Banque et de maintenir l'accessibilité au financement requis.

Ces objectifs doivent cadrer avec l'objectif global de la Banque, qui est de fournir un rendement des capitaux propres satisfaisant pour les actionnaires.

### Dispositif sur les fonds propres de Bâle III

Les exigences en matière de fonds propres du comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) sont mieux connues sous le nom de Bâle III. Selon Bâle III, le total des fonds propres comprend trois composantes, soit les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, les autres éléments de fonds propres de catégorie 1 et les fonds propres de catégorie 2. Les ratios de fonds propres réglementaires sensibles aux risques sont calculés en divisant les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, les fonds propres de catégorie 1 et le total des fonds propres par leurs actifs pondérés en fonction des risques respectifs, compte tenu de toute exigence réglementaire minimale énoncée relativement au plancher réglementaire. En 2015, Bâle III a également mis en œuvre un ratio de levier non basé sur le risque pour compléter les exigences de fonds propres sensibles aux risques. Le ratio de levier a pour objectif d'empêcher le secteur bancaire d'utiliser le levier à outrance. Le ratio de levier est calculé en divisant les fonds propres de catégorie 1 par l'exposition à l'endettement, dont les principaux éléments comprennent les actifs au bilan, avec des ajustements faits aux expositions sur les cessions temporaires de titres et les dérivés, et des montants de l'équivalent-crédit pour les positions hors bilan.

### Situation des fonds propres et ratios des fonds propres

Le dispositif de Bâle permet aux banques admissibles d'établir leurs fonds propres en fonction de leur méthode interne d'évaluation, de gestion et d'atténuation des risques. Il établit les méthodes d'évaluation pour le risque de crédit, le risque de marché de négociation et le risque opérationnel. La Banque utilise des approches avancées pour la majorité de ses portefeuilles. Dans le secteur Services de détail aux États-Unis, la Banque calcule la plupart des actifs pondérés en fonction du risque de crédit dans le portefeuille de détail et dans certains autres portefeuilles selon l'approche NI avancée. Pour les autres actifs du secteur Services de détail aux États-Unis, la méthode standard à l'égard du risque de crédit continue d'être utilisée.

Aux fins comptables, la Banque suit les IFRS pour la consolidation des filiales et des contreparties. Aux fins des fonds propres réglementaires, les filiales d'assurances sont déconsolidées et présentées comme une déduction des fonds propres. Les filiales d'assurances sont assujetties à leurs propres normes de communication en matière d'adéquation des fonds propres, comme la ligne directrice du BSIF sur le test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie. À l'heure actuelle, aux fins des fonds propres réglementaires, toutes les entités de la Banque sont soit consolidées, soit déduites des fonds propres, et aucun excédent de capital provenant d'une entité n'est constaté.

Certaines des filiales de la Banque doivent respecter la réglementation du BSIF ou celle d'autres autorités de réglementation. Un grand nombre de ces filiales ont des exigences minimales de capital à respecter, et ces dernières pourraient limiter la capacité de la Banque à affecter une partie de ce capital ou de ces fonds à d'autres fins.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2019, la Banque s'est conformée aux lignes directrices du BSIF en vertu du cadre de Bâle III sur les ratios de fonds propres et le ratio de levier. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, les cibles du BSIF pour les banques canadiennes désignées banques d'importance systémique intérieure (BISI) à l'égard du ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, du ratio de fonds propres de catégorie 1 et du ratio du total des fonds propres sont assujetties à un supplément de 1 % de fonds propres en actions ordinaires et sont respectivement de 8 %, 9,5 % et 11,5 %. En outre, le 25 juin 2018, le BSIF a accru la transparence associée aux réserves de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires du deuxième pilier qui n'étaient pas communiquées par le passé en exigeant la présentation de la réserve pour stabilité intérieure. La réserve pour stabilité intérieure est détenue par les BISI en vue de contrer les risques dont il est question dans le deuxième pilier. À l'heure actuelle, la réserve est établie à 2 % du total des actifs pondérés en fonction des risques et doit être constituée exclusivement de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, ce qui a fait passer à 10 % la cible des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires.

Pour le calcul du ratio de levier, le BSIF prévoit aussi des mesures transitoires concernant la mise en œuvre des IFRS qui permettent l'exclusion des actifs titrisés et vendus dans le cadre de programmes soutenus par la SCHL avant le 31 mars 2010.

Le tableau qui suit résume la situation des fonds propres réglementaires de la Banque aux 31 octobre.

### Situation des fonds propres réglementaires

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	31 octobre 2019	Aux 31 octobre 2018
<b>Fonds propres</b>		
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	55 042 \$	52 389 \$
Fonds propres de catégorie 1	61 683	59 735
Total des fonds propres	74 122	70 434
<b>Actifs pondérés en fonction des risques servant à calculer les ratios de fonds propres<sup>1</sup></b>		
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	455 977 \$	435 632 \$
Fonds propres de catégorie 1	455 977	435 780
Total des fonds propres	455 977	435 927
<b>Ratios de fonds propres et de levier</b>		
Ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires <sup>1</sup>	12,1 %	12,0 %
Ratio de fonds propres de catégorie 1 <sup>1</sup>	13,5	13,7
Ratio du total des fonds propres <sup>1</sup>	16,3	16,2
Ratio de levier	4,0	4,2

<sup>1</sup> Conformément à la ligne directrice définitive sur les normes de fonds propres, l'application de l'exigence de fonds propres touchés par le rajustement de la valeur du crédit (RVC) a été progressive jusqu'au premier trimestre de 2019. Chaque ratio de fonds propres comporte sa propre composante actifs pondérés en fonction des risques, conformément à la méthode progressive d'intégration du RVC prescrite par le BSIF. Pour l'exercice 2019, les facteurs scalaires d'intégration progressive du RVC pour la composante actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de catégorie 1 et du total des fonds propres sont tous de 100 %. Pour l'exercice 2018, les facteurs scalaires étaient respectivement de 80 %, 83 % et 86 %.

### NOTE 33 : GESTION DES RISQUES

Les politiques et les procédures relatives à la gestion des risques de la Banque sont présentées dans le rapport de gestion. Les passages ombragés de la section «Gestion des risques» du rapport de gestion, qui portent sur le risque de crédit, le risque de marché, le risque de liquidité et le risque d'assurance, font partie intégrante des états financiers consolidés de 2019.

**NOTE 34 : RENSEIGNEMENTS SUR LES FILIALES**

La liste ci-après présente les filiales importantes détenues directement ou indirectement.

**FILIALES IMPORTANTES<sup>1</sup>**

(en millions de dollars canadiens)

			<b>Au 31 octobre 2019</b>
	<b>Emplacement du siège social ou du bureau principal<sup>2</sup></b>	<b>Description</b>	<b>Valeur comptable des actions détenues par la Banque<sup>3</sup></b>
<b>Amérique du Nord</b>			
Greystone Capital Management Inc.	Regina (Saskatchewan)	Société de portefeuille	714 \$
Greystone Managed Investment Inc.	Regina (Saskatchewan)	Courtier en valeurs mobilières	
GMI Serving Inc.	Regina (Saskatchewan)	Entité d'administration des prêts hypothécaires	
Meloche Monnex inc.	Montréal (Québec)	Société de portefeuille	1 595
Sécurité Nationale compagnie d'assurance	Montréal (Québec)	Compagnie d'assurance	
Primum compagnie d'assurance	Toronto (Ontario)	Compagnie d'assurance	
TD assurance directe inc.	Toronto (Ontario)	Compagnie d'assurance	
Compagnie d'assurances générales TD	Toronto (Ontario)	Compagnie d'assurance	
Compagnie d'assurance habitation et auto TD	Toronto (Ontario)	Compagnie d'assurance	
Gestion de Placements TD Inc.	Toronto (Ontario)	Conseils en placement et gestion de portefeuille	365
Gestion privée TD Waterhouse Inc.	Toronto (Ontario)	Conseils en placement et gestion de portefeuille	
Financement auto TD (Canada) inc.	Toronto (Ontario)	Entité de financement automobile	2 619
Services de financement auto TD Inc.	Toronto (Ontario)	Entité de financement automobile	1 370
TD Group US Holdings LLC	Wilmington (Delaware)	Société de portefeuille	67 117
Toronto Dominion Holdings (U.S.A.), Inc.	New York (New York)	Société de portefeuille	
TD Prime Services LLC	New York (New York)	Courtier en valeurs mobilières	
TD Securities (USA) LLC	New York (New York)	Courtier en valeurs mobilières	
Toronto Dominion (Texas) LLC	New York (New York)	Entité de services financiers	
Toronto Dominion (New York) LLC	New York (New York)	Entité de services financiers	
Toronto Dominion Capital (U.S.A.), Inc.	New York (New York)	Société de placement dans les petites entreprises	
Toronto Dominion Investments, Inc.	New York (New York)	Banque d'affaires et placements	
TD Bank US Holding Company	Cherry Hill (New Jersey)	Société de portefeuille	
Epoch Investment Partners, Inc.	New York (New York)	Conseils en placement et gestion de portefeuille	
TDAM USA Inc.	New York (New York)	Conseils en placement et gestion de portefeuille	
TD Bank USA, National Association	Cherry Hill (New Jersey)	Banque nationale américaine	
TD Bank, National Association	Cherry Hill (New Jersey)	Banque nationale américaine	
TD Auto Finance LLC	Farmington Hills (Michigan)	Entité de financement automobile	
TD Equipment Finance, Inc.	Cherry Hill (New Jersey)	Entité de services financiers	
TD Private Client Wealth LLC	New York (New York)	Courtier et conseiller en placement inscrit	
TD Wealth Management Services Inc.	Cherry Hill (New Jersey)	Agence d'assurance	
TD Luxembourg International Holdings	Luxembourg (Luxembourg)	Société de portefeuille	
TD Ameritrade Holding Corporation <sup>4</sup>	Omaha (Nebraska)	Courtier en valeurs mobilières	
Services d'investissement TD Inc.	Toronto (Ontario)	Courtier en fonds communs de placement	52
TD, Compagnie d'assurance-vie	Toronto (Ontario)	Compagnie d'assurance	85
La Société d'hypothèques TD	Toronto (Ontario)	Société de dépôt	9 775
La Société d'Hypothèques Pacifique TD	Vancouver (Colombie-Britannique)	Société de dépôt	
La Société Canada Trust	Toronto (Ontario)	Société de fiducie, de prêt et de dépôt	
Valeurs Mobilières TD Inc.	Toronto (Ontario)	Courtier en valeurs mobilières et placements	2 231
TD Vermillion Holdings Limited	Toronto (Ontario)	Société de portefeuille	26 880
TD Financial International Ltd.	Hamilton (Bermudes)	Société de portefeuille	
TD Reinsurance (Barbados) Inc.	St. James (Barbade)	Société de réassurance	
TD Waterhouse Canada Inc.	Toronto (Ontario)	Courtier en valeurs mobilières	2 442
<b>International</b>			
TD Bank N.V.	Amsterdam (Pays-Bas)	Banque néerlandaise	632
TD Ireland Unlimited Company	Dublin (Irlande)	Société de portefeuille	894
TD Global Finance Unlimited Company	Dublin (Irlande)	Courtier en valeurs mobilières	
TD Securities (Japan) Co. Ltd.	Tokyo (Japon)	Courtier en valeurs mobilières	12
Toronto Dominion Australia Limited	Sydney (Australie)	Courtier en valeurs mobilières	97
Toronto Dominion Investments B.V.	Londres (Angleterre)	Société de portefeuille	1 114
TD Bank Europe Limited	Londres (Angleterre)	Banque du Royaume-Uni	
Toronto Dominion Holdings (U.K.) Limited	Londres (Angleterre)	Société de portefeuille	
TD Securities Limited	Londres (Angleterre)	Courtier en valeurs mobilières	
Toronto Dominion (South East Asia) Limited	Singapour (Singapour)	Institution financière	931

<sup>1</sup> À moins d'indication contraire, La Banque Toronto-Dominion détient directement, ou par l'entremise de ses filiales, 100 % de l'entité ou 100 % des actions avec droit de vote et sans droit de vote émises et en circulation des entités énumérées.

<sup>2</sup> Chaque filiale est constituée en société ou structurée dans le pays où se situe son siège social ou son bureau principal, à l'exception de Toronto Dominion Investments B.V., une société constituée aux Pays-Bas dont le bureau principal est situé au Royaume-Uni.

<sup>3</sup> Les valeurs comptables ont été calculées afin de satisfaire aux exigences de communication du paragraphe 308 (3)(a)(ii) de la *Loi sur les banques*. Des opérations intersociétés peuvent avoir été incluses aux présentes. Toutefois, elles sont éliminées à des fins de présentation de l'information financière consolidée. Certains montants ont été ajustés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

<sup>4</sup> Au 31 octobre 2019, la participation comme présentée de la Banque dans TD Ameritrade Holding Corporation s'établissait à 43,19 % (41,61 % au 31 octobre 2018) des actions en circulation de TD Ameritrade Holding Corporation. TD Luxembourg International Holdings et TD Ameritrade Holding Corporation, qu'elle détient, sont présentées en raison de l'importance de la participation de la Banque dans TD Ameritrade Holding Corporation.

## FILIALES SOUMISES À DES RESTRICTIONS LIMITANT LE TRANSFERT DE FONDS

Certaines filiales de la Banque doivent satisfaire à des exigences réglementaires, conformément aux lois applicables, afin de pouvoir transférer des fonds, y compris pour le versement de dividendes, le remboursement de prêts ou le rachat de débetures subordonnées émises, à la Banque. Ces exigences usuelles comprennent, entre autres, sans s'y limiter :

- les exigences des organismes de réglementation locaux en matière d'adéquation des fonds propres et de l'excédent;
- les exigences du dispositif de Bâle relatives au pilier 1 et au pilier 2;
- les exigences d'approbation de l'organisme de réglementation local;
- les lois locales sur les sociétés et sur les valeurs mobilières.

Au 31 octobre 2019, les actifs nets des filiales assujetties à des exigences réglementaires ou à des normes de fonds propres s'établissaient à 86,3 milliards de dollars (79,8 milliards de dollars au 31 octobre 2018), compte non tenu des éliminations intersociétés.

En plus des exigences réglementaires décrites ci-dessus, la Banque peut devoir respecter des restrictions importantes qui limitent sa capacité à utiliser les actifs ou à régler les passifs de membres de son groupe. Des restrictions contractuelles importantes peuvent découler de la fourniture de sûretés à des tiers dans le cadre normal des activités, par exemple dans le cas de transactions de financement garanties; dans le cas d'actifs titrisés qui sont rendus non disponibles par la suite pour un transfert par la Banque; et dans le cas d'actifs transférés dans d'autres entités structurées consolidées ou non consolidées. L'incidence de ces restrictions a été présentée aux notes 9 et 27.

Outre les participations ne donnant pas le contrôle présentées à la note 21, il n'y a aucune restriction importante sur la capacité de la Banque à accéder aux actifs ou à les utiliser ni sur sa capacité à régler les passifs des filiales au sein du groupe en raison de droits de protection des participations ne donnant pas le contrôle.

### NOTE 35 : ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS ET POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, ET TRANSACTIONS EN COURS

#### La Banque donne son appui à l'acquisition de TD Ameritrade Holding Corporation par The Charles Schwab Corporation

Le 25 novembre 2019, la Banque a annoncé son appui à l'acquisition de TD Ameritrade, dont la Banque est un actionnaire important, par The Charles Schwab Corporation (Schwab), dans le cadre d'une entente définitive annoncée par ces sociétés. Aux termes de la transaction, tous les actionnaires de TD Ameritrade, y compris la Banque, échangeront chaque action de TD Ameritrade qu'ils détiennent contre 1,0837 action de Schwab. Par conséquent, la Banque échangera sa participation d'environ 43 % dans TD Ameritrade contre une participation d'environ 13,4 % dans Schwab, dont jusqu'à 9,9 % en actions ordinaires avec droit de vote et le reste en actions ordinaires sans droit de vote, convertibles si transférées à un tiers. TD s'attend à enregistrer un profit sur la réévaluation à la clôture.

La transaction fait l'objet de certaines conditions de clôture, dont l'approbation majoritaire des actionnaires de TD Ameritrade et de Schwab, l'approbation d'une majorité des actionnaires de TD Ameritrade autres que la TD ainsi que l'approbation de certains autres actionnaires de TD Ameritrade avec lesquels TD Ameritrade a conclu une convention de vote. En outre, la transaction est conditionnelle à la réception d'approbations réglementaires. La transaction devrait se conclure dans la deuxième moitié de l'année civile de 2020, sous réserve du respect de toutes les conditions de clôture applicables.

Si la transaction est menée à terme, la Banque s'attend à ce qu'elle ait un impact minimal sur son capital, et elle prévoit comptabiliser sa participation dans Schwab selon la méthode de la mise en équivalence. La Banque et Schwab ont conclu une nouvelle convention entre actionnaires qui entrera en vigueur à la clôture de la transaction et aux termes de laquelle la Banque aura deux sièges au conseil d'administration de Schwab, sous réserve du respect de certaines conditions par la Banque. L'entente stipule que la Banque sera soumise aux restrictions habituelles de statu quo et de blocage. La Banque et Schwab ont également conclu une convention sur les CDA à long terme révisée et étendue qui entrera en vigueur à la clôture et se poursuivra jusqu'en 2031. À partir du 1<sup>er</sup> juillet 2021, Schwab aura l'option de réduire les dépôts dans les CDA, qui étaient de 142 milliards de dollars (108 milliards de dollars US) au 31 octobre 2019, à raison de jusqu'à 10 milliards de dollars US par an, jusqu'à un plancher de 50 milliards de dollars US. Conformément à la convention révisée, les honoraires de gestion seront fixés à 15 p/b à la clôture.

ANNEXE 99.4

**RENDEMENT DE L'ACTIF, RATIO DE DISTRIBUTION ET RATIO CAPITAUX PROPRES/ACTIF<sup>1, 2</sup>**

	<i>Trois mois clos les</i>				<i>Exercices clos les</i>		
	<b>31 octobre 2019</b>	31 juillet 2019	30 avril 2019	31 janvier 2019	<b>31 octobre 2019</b>	31 octobre 2018	31 octobre 2017
Rendement de l'actif – comme présenté <sup>3</sup>	<b>0,77 %</b>	0,90 %	0,94 %	0,68 %	<b>0,82 %</b>	0,86 %	0,84 %
Rendement de l'actif – rajusté <sup>4</sup>	<b>0,80</b>	0,92	0,97	0,84	<b>0,88</b>	0,92	0,85
Ratio de distribution – comme présenté <sup>5</sup>	<b>48,1</b>	42,4	43,5	52,7	<b>46,2</b>	43,4	42,6
Ratio de distribution – rajusté <sup>6</sup>	<b>46,6</b>	41,2	42,2	42,7	<b>43,1</b>	40,3	42,3
Ratio capitaux propres/actif <sup>7</sup>	<b>6,1</b>	6,1	6,1	5,9	<b>6,1</b>	5,9	6,1

<sup>1</sup> Calculés selon l'*Industry Guide 3* de la Securities and Exchange Commission des États-Unis.

<sup>2</sup> Les résultats financiers de la Banque sont dressés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS), soit les principes comptables généralement reconnus (PCGR) actuels. La Banque désigne les résultats dressés selon les IFRS comme étant les résultats «comme présentés». La Banque utilise également des mesures financières non conformes aux PCGR qui sont désignées comme étant les résultats «rajustés» afin d'évaluer chacun de ses secteurs d'activité et de mesurer son rendement global. Se reporter à la section «Aperçu des résultats financiers» du rapport de gestion de 2019 de la Banque ([www.td.com](http://www.td.com) (onglet investisseur)) pour plus d'information, une description des résultats comme présentés et rajustés, une liste des éléments à noter et un rapprochement des mesures non conformes aux PCGR.

<sup>3</sup> Quotient du résultat net comme présenté attribuable aux actionnaires ordinaires et aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales par l'actif total moyen.

<sup>4</sup> Quotient du résultat net rajusté attribuable aux actionnaires ordinaires et aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales par l'actif total moyen.

<sup>5</sup> Quotient des dividendes déclarés par action ordinaire par le résultat de base par action comme présenté.

<sup>6</sup> Quotient des dividendes déclarés par action ordinaire par le résultat de base par action rajusté.

<sup>7</sup> Quotient du total des capitaux propres moyens (y compris les participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales) par l'actif total moyen.

ANNEXE 99.5

**CALENDRIER DES ÉCHÉANCES DES OBLIGATIONS CONTRACTUELLES<sup>1</sup>**

(en millions de dollars canadiens)

					31 octobre 2019	31 octobre 2018
	1 an et moins	Plus de 1 an à 3 ans	Plus de 3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Total
Dépôts <sup>2, 3</sup>	779 988 \$	63 970 \$	35 381 \$	7 632 \$	886 971 \$	852 133 \$
Passifs de titrisation						
Passifs de titrisation à la juste valeur	2 011	4 130	4 878	1 930	12 949	12 841
Passifs de titrisation au coût amorti	5 598	2 323	3 321	2 895	14 137	14 869
Billets et débiteures subordonnés	–	–	–	10 904	10 904	9 129
Passif au titre des actions privilégiées	–	–	–	35	35	35
Passifs liés aux entités structurées	1 734	3 465	658	–	5 857	5 627
Paiements d'intérêts contractuels <sup>4, 5</sup>	3 590	3 900	2 427	2 982	12 899	13 240
Engagements en vertu de contrats de location simple	988	1 820	1 448	3 365	7 621	7 267
Engagements en vertu de contrats de location-financement	21	42	19	1	83	60
Obligations d'achats	832	1 292	492	556	3 172	2 960
<b>Total</b>	<b>794 762 \$</b>	<b>80 942 \$</b>	<b>48 624 \$</b>	<b>30 300 \$</b>	<b>954 628 \$</b>	<b>918 161 \$</b>

<sup>1</sup> Les montants sont présentés sur une base non actualisée.

<sup>2</sup> Comme les dépôts à vue et les dépôts sur préavis n'ont pas d'échéance précise et peuvent être retirés au gré du déposant, les obligations sont considérées être à 1 an et moins.

<sup>3</sup> Les montants comprennent des dépôts détenus à des fins de transaction qui sont comptabilisés à la juste valeur et comprennent des ajustements au montant de base si les dépôts font l'objet d'une relation de couverture. Les paiements d'intérêts contractuels et courus sont également inclus.

<sup>4</sup> Les montants comprennent les obligations d'intérêts cumulés et futurs estimatifs sur les dépôts à terme, les passifs de titrisation, les billets et débiteures subordonnés et le papier commercial adossé à des actifs en fonction des taux d'intérêt et de change applicables, respectivement, aux 31 octobre 2019 et 31 octobre 2018. Les montants ne comprennent pas les rendements sur les instruments lorsque l'obligation de paiement de la Banque se fonde sur le rendement d'indices boursiers.

<sup>5</sup> Les obligations liées aux intérêts sur les billets et débiteures subordonnés sont calculées d'après leur date d'échéance contractuelle. Se reporter à la note 19 des états financiers consolidés de 2019 de la Banque pour plus de renseignements.

**Code d'éthique**

Le *Code de conduite et d'éthique professionnelle à l'intention des employés et des administrateurs* modifié est intégré par renvoi au formulaire 6-K déposé auprès de la SEC le 1<sup>er</sup> février 2019.

ANNEXE 99.7

### **Consentement du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant**

Nous consentons à ce qu'il soit fait mention de notre cabinet sous la rubrique «Experts» et à ce que soient utilisés dans le présent rapport annuel sur Formulaire 40-F nos rapports datés du 4 décembre 2019 sur le bilan consolidé de La Banque Toronto-Dominion (la «Banque») aux 31 octobre 2019 et 2018, et l'état du résultat consolidé, l'état du résultat global consolidé, l'état des variations des capitaux propres consolidé et l'état des flux de trésorerie consolidé pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 octobre 2019, et sur l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque en date du 31 octobre 2019.

Nous consentons également à ce que soient intégrés par renvoi nos rapports datés du 4 décembre 2019 figurant dans les déclarations d'inscription de la Banque suivantes :

- 1) Déclaration d'inscription (Formulaire F-3 N° 333-83232),
- 2) Déclaration d'inscription (Formulaire F-3 N° 333-231751),
- 3) Déclaration d'inscription (Formulaire S-8 N° 333-12948),
- 4) Déclaration d'inscription (Formulaire S-8 N° 333-120815),
- 5) Déclaration d'inscription (Formulaire S-8 N° 333-142253),
- 6) Déclaration d'inscription (Formulaire S-8 N° 333-150000),
- 7) Déclaration d'inscription (Formulaire S-8 N° 333-167234),
- 8) Déclaration d'inscription (Formulaire S-8 N° 333-169721).

*(signé) Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.*

Comptables professionnels agréés

Experts-comptables autorisés

Toronto, Canada

Le 5 décembre 2019

**Attestation conformément à l'article 302  
de la loi des États-Unis intitulée *Sarbanes-Oxley Act of 2002***

Je, Bharat Masrani, atteste ce qui suit :

1. J'ai examiné le présent rapport annuel sur formulaire 40-F de La Banque Toronto-Dominion.
2. À ma connaissance, le présent rapport ne contient pas d'information fausse ou trompeuse concernant un fait important et n'omet aucun fait important devant être déclaré ou nécessaire à une déclaration non trompeuse compte tenu des circonstances dans lesquelles elle a été faite, au sujet de l'exercice visé par le présent rapport.
3. À ma connaissance, les états financiers et les autres éléments d'information financière présentés dans le présent rapport donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'émetteur aux dates de clôture des exercices présentés dans le rapport ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices présentés dans le présent rapport.
4. L'autre dirigeant de l'émetteur qui souscrit une attestation et moi-même avons la responsabilité d'établir et de maintenir des contrôles et procédures de communication (selon la définition donnée dans les règles 13a-15(e) et 15d-15(e) de la loi de 1934) et le contrôle interne à l'égard de l'information financière (selon la définition donnée dans les règles 13a-15(f) et 15d-15(f) de la loi de 1934) de l'émetteur, et nous avons :
  - a) conçu ou fait concevoir sous notre supervision ces contrôles et procédures de communication de l'information pour fournir une assurance que l'information importante relative à l'émetteur, y compris ses filiales consolidées, nous est communiquée par d'autres personnes au sein de ces entités, en particulier pendant la période où le présent rapport est établi;
  - b) conçu ou fait concevoir sous notre supervision ce contrôle interne à l'égard de l'information financière pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux principes comptables généralement reconnus;
  - c) évalué l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information de l'émetteur et avons présenté dans le présent rapport nos conclusions sur l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information, à la fin de la période visée par le présent rapport, conformément à notre évaluation; et
  - d) communiqué dans le présent rapport toute modification du contrôle interne à l'égard de l'information financière de l'émetteur survenue pendant la période visée par le rapport annuel et qui a touché de façon importante, ou qui devrait raisonnablement toucher de façon importante, le contrôle interne à l'égard de l'information financière de l'émetteur; et
5. L'autre dirigeant de l'émetteur qui souscrit une attestation et moi-même avons communiqué, d'après notre plus récente évaluation du contrôle interne à l'égard de l'information financière, aux auditeurs de l'émetteur et au comité d'audit du conseil d'administration de l'émetteur (ou aux personnes qui remplissent les fonctions équivalentes) :
  - a) toutes les déficiences significatives et faiblesses importantes dans la conception ou le fonctionnement du contrôle interne à l'égard de l'information financière qu'il est raisonnable de croire qu'elles toucheront défavorablement la capacité de l'émetteur d'enregistrer, de traiter, de résumer et de présenter l'information financière; et
  - b) toute fraude, importante ou non, qui met en cause la direction ou d'autres employés qui jouent un rôle important dans le contrôle interne à l'égard de l'information financière de l'émetteur.

Date : Le 5 décembre 2019

(signé) *Bharat Masrani*

---

Bharat Masrani

Président du groupe et chef de la direction

**Attestation conformément à l'article 302  
de la loi des États-Unis intitulée *Sarbanes-Oxley Act of 2002***

Je, Riaz Ahmed, atteste ce qui suit :

1. J'ai examiné le présent rapport annuel sur formulaire 40-F de La Banque Toronto-Dominion.
2. À ma connaissance, le présent rapport ne contient pas d'information fausse ou trompeuse concernant un fait important et n'omet aucun fait important devant être déclaré ou nécessaire à une déclaration non trompeuse compte tenu des circonstances dans lesquelles elle a été faite, au sujet de l'exercice visé par le présent rapport.
3. À ma connaissance, les états financiers et les autres éléments d'information financière présentés dans le présent rapport donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'émetteur aux dates de clôture des exercices présentés dans le rapport ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices présentés dans le présent rapport.
4. L'autre dirigeant de l'émetteur qui souscrit une attestation et moi-même avons la responsabilité d'établir et de maintenir des contrôles et procédures de communication (selon la définition donnée dans les règles 13a-15(e) et 15d-15(e) de la loi de 1934) et le contrôle interne à l'égard de l'information financière (selon la définition donnée dans les règles 13a-15(f) et 15d-15(f) de la loi de 1934) de l'émetteur, et nous avons :
  - a) conçu ou fait concevoir sous notre supervision ces contrôles et procédures de communication de l'information pour fournir une assurance que l'information importante relative à l'émetteur, y compris ses filiales consolidées, nous est communiquée par d'autres personnes au sein de ces entités, en particulier pendant la période où le présent rapport est établi;
  - b) conçu ou fait concevoir sous notre supervision ce contrôle interne à l'égard de l'information financière pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux principes comptables généralement reconnus;
  - c) évalué l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information de l'émetteur et avons présenté dans le présent rapport nos conclusions sur l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information, à la fin de la période visée par le présent rapport, conformément à notre évaluation; et
  - d) communiqué dans le présent rapport toute modification du contrôle interne à l'égard de l'information financière de l'émetteur survenue pendant la période visée par le rapport annuel et qui a touché de façon importante, ou qui devrait raisonnablement toucher de façon importante, le contrôle interne à l'égard de l'information financière de l'émetteur; et
5. L'autre dirigeant de l'émetteur qui souscrit une attestation et moi-même avons communiqué, d'après notre plus récente évaluation du contrôle interne à l'égard de l'information financière, aux auditeurs de l'émetteur et au comité d'audit du conseil d'administration de l'émetteur (ou aux personnes qui remplissent les fonctions équivalentes) :
  - a) toutes les déficiences significatives et faiblesses importantes dans la conception ou le fonctionnement du contrôle interne à l'égard de l'information financière qu'il est raisonnable de croire qu'elles toucheront défavorablement la capacité de l'émetteur d'enregistrer, de traiter, de résumer et de présenter l'information financière; et
  - b) toute fraude, importante ou non, qui met en cause la direction ou d'autres employés qui jouent un rôle important dans le contrôle interne à l'égard de l'information financière de l'émetteur.

Date : Le 5 décembre 2019

(signé) Riaz Ahmed

Riaz Ahmed

Chef de groupe et chef des finances

**Attestation conformément à l'article 1350 du titre 18  
du U.S. Code en la forme adoptée conformément à l'article 906  
de la loi des États-Unis intitulée *Sarbanes-Oxley Act of 2002***

En ce qui concerne le rapport annuel de La Banque Toronto-Dominion Bank (la « Banque ») sur formulaire 40-F pour l'exercice terminé le 31 octobre 2019, tel qu'il a été déposé auprès de la Securities and Exchange Commission à la date des présentes (le « rapport »), je, Bharat Masrani, président du groupe et chef de la direction de la Banque, atteste, conformément à l'article 1350 du titre 18 du U.S. Code, en la forme adoptée conformément à l'article 906 de la loi intitulée *U.S. Sarbanes-Oxley Act of 2002*, ce qui suit :

1. le rapport respecte intégralement les exigences de l'alinéa 13(a) ou 15(d) de la loi intitulée *Securities Exchange Act of 1934*; et
2. l'information contenue dans le rapport présente fidèlement, à tous les égards importants, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Banque.

Date : Le 5 décembre 2019

(signé) Bharat Masrani

Bharat Masrani

Président du groupe et chef de la direction

**Attestation conformément à l'article 1350 du titre 18  
du U.S. Code en la forme adoptée conformément à l'article 906  
de la loi des États-Unis intitulée *Sarbanes-Oxley Act of 2002***

En ce qui concerne le rapport annuel de La Banque Toronto-Dominion Bank (la « Banque ») sur formulaire 40-F pour l'exercice terminé le 31 octobre 2019, tel qu'il a été déposé auprès de la Securities and Exchange Commission à la date des présentes (le « rapport »), je, Riaz Ahmed, chef de groupe et chef des finances de la Banque, atteste, conformément à l'article 1350 du titre 18 du U.S. Code, en la forme adoptée conformément à l'article 906 de la loi intitulée *U.S. Sarbanes-Oxley Act of 2002*, ce qui suit :

1. le rapport respecte intégralement les exigences de l'alinéa 13(a) ou 15(d) de la loi intitulée *Securities Exchange Act of 1934*; et
2. l'information contenue dans le rapport présente fidèlement, à tous les égards importants, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Banque.

Date : Le 5 décembre 2019

(signé) *Riaz Ahmed*

---

Riaz Ahmed

Chef de groupe et chef des finances